

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

---

TOME VI. — 1<sup>re</sup> LIVRAISON

---

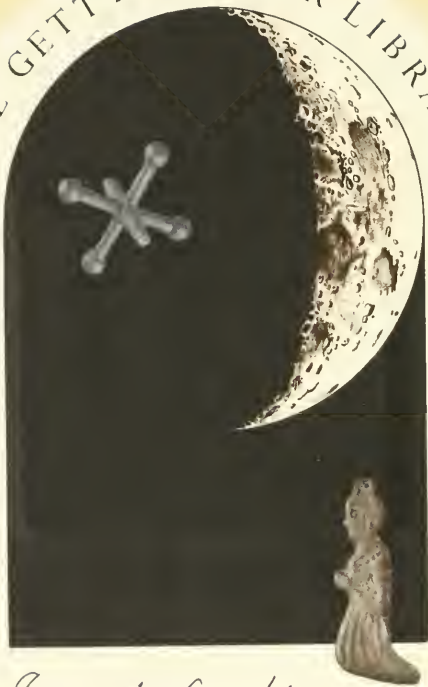
ROUEN

IMPRIMERIE ESPÉRANCE CAGNIARD

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

—  
1883

THE GETTY CENTER LIBRARY



Why ask for the moon  
when we have the stars?





Table 6.









# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1882

---

SÉANCE DU 25 JANVIER 1882

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Paul Baudry, le marquis de Blossville, Bouquet, le docteur Ernest Guérout, Lefort, l'abbé Robert, l'abbé Tougard et Brianchon, secrétaire-adjoint.

Absent et excusé : M. Sauvageot.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 1881 est lu et adopté.

— La correspondance imprimée comprend :

*Comité archéologique de Senlis, Comptes-rendus et Mémoires*, 2<sup>e</sup> série, t. VI, année 1880 ; — *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, 1881, 9<sup>e</sup> vol. ; — *Société des antiquaires de la Morinie, Cartulaires de l'église de Téroouanne*, publiés par Th. Duchet et A. Giry.

M. de Beaurepaire donne lecture d'une lettre de M. Paul Le Cœur, architecte, en date du 22 janvier

courant, qui motive les retards apportés dans l'achèvement du porche de l'église de Ry.

Les travaux du menuisier étaient subordonnés à ceux du sculpteur. Ce dernier, ayant fait une chute au Théâtre-des-Arts, s'est vu forcé de surseoir à l'exécution des sculptures qui ont été terminées trop tard pour être posées avant l'hiver. Ce retard, du reste, est un mal pour un bien, puisqu'il a permis au bois neuf de jouer, et de produire les gerçures qui disparaîtront au moyen de flipots introduits de force, comme cela se fait habituellement.

Aussitôt que la saison le permettra, M. Le Cœur donnera des ordres pour la reprise des travaux, qui devront, dès lors, s'achever promptement et dans les meilleures conditions.

« Croyez, M. le Vice-Président, dit en terminant M. Le Cœur, que j'ai tout intérêt à terminer le plus tôt possible une œuvre de restauration à laquelle j'ai donné tous mes soins. »

Ces explications de M. Le Cœur, jugées satisfaisantes par M. de Beaurepaire, obtiennent également l'assentiment de la Commission.

— Notre collègue, M. Lefort, architecte en chef du département, donne lecture d'un *Rapport détaillé sur l'agrandissement du Palais de Justice de Rouen*, dont la teneur suit :

Au moment où les travaux d'agrandissement du Palais de justice sont en pleine activité, il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter un coup-d'œil en arrière et de rappeler brièvement les phases diverses qui ont précédé la période d'exécution.

C'est au mois d'août 1879 que le Conseil général, sur la proposition de M. Limbourg, préfet du département,

reconnaissait, à la suite d'une visite sur place, la complète insuffisance, on peut même dire l'inconvenance des locaux affectés aux services du tribunal de première instance de Rouen.

Au mois d'avril 1880, le projet d'agrandissement, présenté par l'architecte du département, était approuvé par le Conseil général. — Ce projet s'étendait non seulement sur l'emplacement de l'ancien tribunal, mais empruntait encore 1000 mètres environ à la place Verdrel ou du Marché-Neuf, située à l'ouest du Palais et appartenant à la ville. La rétrocession au département de cette portion de terrain communal ne devint définitive qu'à la suite d'un acte d'échange conclu, en juillet 1880, entre la ville et le département. Ce dernier donnait comme compensation le jardin et les dépendances de l'hôtel de la première présidence.

Pendant les négociations auxquelles donnait lieu cet acte d'échange, le projet recevait l'approbation du Ministre des Beaux-Arts et celle de la Commission des monuments historiques : de telle sorte qu'au mois d'août 1880, le Conseil général, en adoptant les mesures financières nécessaires, permettait de commencer sans retard les travaux : il témoignait ainsi de la manière généreuse dont il dotait les services départementaux, et de l'intérêt si vif qu'il porte aux arts de Normandie.

Le 20 septembre suivant, M. le Maire de Rouen remettait au département le terrain cédé par la ville, et dès le lendemain les terrassiers commençaient les fouilles : on était entré dans la période d'exécution.

Le 11 août 1880, les travaux avaient été mis en adjudication. Les entrepreneurs adjudicataires étaient :

MM. Lefebvre et fils, de Rouen, pour la terrasse et la maçonnerie ; Baudet, Donon et Cie, de Paris, pour la serrurerie ; Menut-Gallet, d'Elbeuf, pour la peinture et la vitrerie ; Berson, de Rouen, pour la couverture et la zinguerie ; Mesureur et Mondait, de Paris, pour la plomberie d'art.

Les sculpteurs soumissionnaires ont été :

MM. Despois de Folleville, Foucher, Chédeville, Bonet père, Bonet (Léopold), Bonet (Félix), Devaux, Corbel, Billiard, Bonet (Edmond), Guilloux père, Gautier et Jean.

Les statuaires de la tour d'horloge ont été :

MM. Gaudran, Guilloux fils, Peynot.

Le 7 septembre, M. Brière, de Rouen, était déclaré adjudicataire des travaux de menuiserie.

Tels sont les entrepreneurs à l'aide desquels nous espérons mener à bonne fin l'édifice aujourd'hui largement commencé.

La profondeur des fondations atteint, sans la dépasser, la moyenne prévue au devis. Le bon sol (un tuf, mélange d'argile et de silex) s'étend sous toute la surface des constructions, à une profondeur de 4<sup>m</sup> 50 environ, rue Saint-Lô, et de 5<sup>m</sup> 50, rue aux Juifs, avec une pente régulière (celle de la vallée), de l'une à l'autre rue. Le sol, d'alluvion et de remblais, laissait passer de place en place de forts suintements d'eau, dont le ciment et le béton ont fini par avoir raison. Ces suintements provenaient sans doute de l'ancien lit de la Renelle, ruisseau qui servait d'égout à la source Gaalor et qui a été supprimé lors de la création des rues Jeanne-Darc et Thiers.

Les pluies de novembre 1880 détrempaient les terres coupées par les fouilles, et des étayements d'une résistance considérable ont été indispensables pour éviter des éboulements et les accidents qui en auraient été la conséquence; la maçonnerie, hourdée en mortier de chaux hydraulique et ciment, s'élevait rapidement; le travail, pendant un mois, était poussé jour et nuit; et le 15 décembre 1880, quand arrivèrent les grands froids (17°), les murs étaient assez élevés pour maintenir les terres, et des contre-murs en planches, garnis de sable, établis le long de leurs deux parements, les protégeaient contre la gelée. Enfin une couche de 0<sup>m</sup> 50 de sable était superposée au radier de béton. Ces précautions ont été efficaces : à la

reprise des travaux, après la gelée, le 20 janvier 1881, pas une pierre n'avait souffert du froid.

Les travaux ont été activement menés pendant toute l'année 1881, et aujourd'hui, 20 janvier 1882, les maçonneries sont achevées et les sculptures finies jusqu'à hauteur de la corniche inclusivement. Toutes les gargouilles sont en place; la pose du comble va commencer incessamment. On taille ou on sculpte en ce moment les parties supérieures, telles que lucarnes, balustrades, étage de l'horloge, pignon occidental, dont nous espérons voir la pose achevée le 30 avril prochain.

Les terrassements exécutés sur la place Verdrel ont supprimé une fontaine, très lourde de dessin et d'exécution, construite à la fin du siècle dernier, située au centre de la place, et dont la disparition ne laisse aucun regret dans l'esprit de personne. Un aigle tenant une guirlande a été déposé au jardin Sainte-Marie et en provient.

Cette fontaine avait remplacé un édicule, surmonté de la statue de Louis XV, élevé en 1722, lequel succédait lui-même à une fontaine construite en 1595.

#### OBJETS TROUVÉS DANS LES FOUILLES

Les fouilles du nouveau tribunal ont été pratiquées dans un sol de remblai relativement moderne pour les trois premiers mètres. Quelques caves provenant des maisons de l'ancien quartier des Juifs y ont été rencontrées; la construction n'en semblait pas antérieure au xv<sup>e</sup> siècle. Les couches inférieures du sol étaient constituées, sur une grande surface, par une sorte de compost noir et rempli d'ossements d'animaux. La rue Massacre, ancien emplacement de la moitié des boucheries de la ville, se prolongeait jusque-là, et ce furent les fosses où étaient enfouis les détritux animaux que les terrassiers ont mis à découvert. Ces restes de fosses ont été trouvés principalement entre la rue Percière et la rue du Tambour, sur une ligne parallèle à la rue Jeanne-Darc. La profondeur moyenne

au-dessous du sol actuel de la place en était d'environ 5 mètres.

En face de la première lucarne de la salle des pas-perdus (façade longitudinale ouest), du côté de la rue Saint-Lô, les terrassements ont mis à découvert une fondation, très probablement romaine, de 3 mètres de largeur, sur 1<sup>m</sup> 1/2 de hauteur et d'environ 15 mètres de longueur. Cette fondation était massive, très compacte et admirablement bien conservée; la mine seule, avec beaucoup de peine, parvint à la disjoindre. Le mortier, constitué par de la chaux et du sable très pur, était vitrifié, à la suite d'une véritable combinaison chimique de chaux et de silice. Les pierres calcaires de la côte Bihorel, sans doute, avaient participé à cette combinaison dans le voisinage du mortier, et acquis de ce fait très remarquable un supplément de dureté très considérable.

La direction est-ouest de cet îlot de blocage est assez intéressante. On sait, en effet, que la première enceinte gallo-romaine de la ville a été retrouvée place des Carmes et rue des Fosses-Louis-VIII (ainsi nommée parce que ce roi fit don à la ville de l'emplacement des fossés romains), dans l'enclave Saint-Lô, et avec la même direction, assez inexplicable, puisque ces directions parallèles ne sont pas dans le prolongement l'une de l'autre. D'autre part, le caractère romain de la structure nous paraît certain pour la maçonnerie en question. L'enceinte devait, par suite, rejoindre ces deux directions en coupant l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hôtel de la première présidence, peut-être même, en suivant la rue de la Poterne, englober la fondation retrouvée par nous, et, aussitôt après (puisqu'elle existait près de la rue Massacre), changer de direction et descendre à la Seine.

Nous avons l'honneur de déposer sur le bureau différents objets trouvés près de cette fondation : plusieurs pièces de monnaie très frustes et dont il semble difficile de reconnaître l'effigie exacte ; une coupelle et des fragments

en terre dite de Samos : un vase et un fragment de terre grise. Ces objets semblent d'origine romaine ou gallo-romaine.

Nous y joignons d'autres objets de date postérieure, et dont quelques-uns paraissent mériter une étude complète de la part de personnes plus compétentes que nous. Nous proposons en particulier à votre bienveillante attention un sceau du XIII<sup>e</sup> siècle, fort curieux, de forme doublement ogivale, avec figurine au centre et l'exergue : *Sigillum Matllis* " sur le bord. La figurine est celle d'un religieux vêtu de la cape et de la tunique et tenant un livre dans les deux mains. La gravure en est fine, et tout l'ensemble d'un beau caractère.

L'époque mérovingienne semble représentée par une rondelle gravée, des perles de colliers en os, ainsi que par un peigne dont la monture est gravée d'oves grossières.

Nous attribuons au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle un robinet de cuivre et plusieurs cruches ou fragments de pots en terre, recouverts d'un enduit rouge ou jaune, avec dessins en creux, et inscriptions en lettres encore gothiques; l'une d'elles, très lisible, est : « Pensez à la mort, pauvre sot. » — Le vase et les filets en relief ont été fabriqués au tour; les dessins en creux ont été faits assez grossièrement, d'ailleurs, à la main. La panse du vase est décorée de bâtons rompus et de raies de cœur. Un autre vase, plat, porte au fond gravé le monogramme du Christ et l'inscription : « Le votre (suis). » Deux autres cruches, dont la forme n'est pas sans élégance et l'origine un peu antérieure, sont revêtues d'une décoration qui n'est pas, comme la précédente, empruntée aux ornements de l'architecture : elle est constituée par des points saillants, en forme de perles, disposés suivant des dessins géométriques, la plupart circulaires, ingénieux et d'un bon effet.

Une figurine de 15 centimètres de hauteur environ, mutilée, en poterie vernissée, peut être attribuée à la même époque.

Si nous nous sommes un peu étendu sur ces poteries, c'est qu'elles sont peut-être le commencement de cette fabrication rouennaise qui, un siècle et demi plus tard, devait briller d'un si vif éclat.

Il est à remarquer que les objets de cette époque trouvés au Palais, bien que vulgaires, portent une décoration inspirée des idées, nouvelles en art, de la Renaissance : ces idées avaient pénétré partout et inspiré la fabrication même des ustensiles les plus ordinaires.

D'autres pièces de monnaie ont été trouvées dans les remblais, tout à fait modernes : la plus ancienne d'entre elles n'est pas antérieure à Henri IV ; elles sont déposées sur le bureau. Les ouvriers ont trouvé également une collection de trente ou quarante jetons ou faux liards. Cette falsification devait être assez commune, si l'on en croit la locution populaire : « Faux comme un jeton. »

La démolition des bâtiments du xviii<sup>e</sup> siècle a fait découvrir la plaque commémorative de la pose de la première pierre. Cette plaque est ainsi conçue :

« L'an 1739, le 14 du mois de juillet, la première pierre  
« de ce bâtiment a été posée par haut et puissant seigneur  
« messire Geoffroy Mace Camus de Pontcarré, chevalier,  
« seigneur de Pontcarré, baron de Maffliers, Monssoul et  
« Bethemont, seigneur de Villaine, Quinquempoix, Ar-  
« pentigny et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses  
« conseils, maître des requêtes honoraire de son hotel et  
« premier président du parlement de Normandie.

« Du Dessain de P. Jarry, architecte du Roy. »

Elle a été déposée au Musée d'Antiquités.

Le sieur Jarry, notre confrère du siècle dernier, dont il est question sur cette plaque, n'avait pas un très grand respect de l'œuvre de ses prédécesseurs : quelques gargouilles du Palais étaient ruinées par le temps, disait-il, — il en fit scier cinq. — Il avait conçu le projet de remplacer la galerie de pierre, tombée dans une longueur de soixante pieds, par une balustrade en fer carré ; il est



heureux qu'il n'ait pu mettre son idée à exécution.

Aussi devons-nous avouer que la nature de son talent nous est peu sympathique; et si le peu de valeur de son œuvre ne nous avait déjà délivré de tout remords pour la démolition que nous en avons dû faire, les détails qui précèdent suffiraient, pensons-nous, pour nous en débarrasser complètement.

La destruction des bâtiments modernes a amené la suppression de la maison de justice. Les inculpés, les prévenus, les accusés, n'habitent plus les cachots humides et malsains où ils subissaient, innocents ou coupables, par le seul fait du mauvais état des constructions, une aggravation de douleur et de châtement. Les services de la justice ont dû être déplacés également; ils ont été provisoirement installés dans l'hôtel de la première présidence, et aussi au rez-de-chaussée de la salle des pas-perdus. Ce rez-de-chaussée a été aménagé : tous les murs inutiles à la stabilité de la construction, et qui y avaient été accumulés pour satisfaire aux circulaires administratives de plusieurs siècles sur l'installation des prisons, ont été supprimés. L'aération des salles ne peut que se bien trouver d'une semblable mesure, utile également à l'assainissement des murs. Ce travail nous a permis la reconstitution d'une salle de gardes, qui servira d'entrée aux voitures cellulaires. Cette salle, avec sa grande cheminée du temps et la retombée de ses voûtes sur un pilier central, est d'un réel intérêt. C'est un exemple de la facilité avec laquelle on savait autrefois, à l'aide des plus simples moyens, obtenir un saisissant résultat artistique.

Un fait singulier se produit fréquemment dans les édifices de cette époque : les précautions à prendre pour la stabilité des constructions sont moins rigideusement observées que les lois intuitives de l'art.

Ainsi, les travaux d'appropriation exécutés sous la salle des pas-perdus nous ont révélé une négligence véritablement incroyable des premiers constructeurs. Ceux-ci, en

effet, se sont contentés (nous l'avons vu par des sondages pratiqués près de la rue aux Juifs, aussi bien que près de la rue Saint-Lô) d'abattre, en 1499, les maisons de Sigot et de la Palette et les deux du Petit-Dourdonne, pour l'acquisition desquels les gens de justice avaient été imposés de 1000 livres. Ils n'ont aucunement, dans l'établissement de leurs murs de refend, cherché un sol de bonne qualité : les caves des maisons primitives ont été remblayées, et les murs construits sur un béton appuyé sur ces remblais. Ceux-ci en se tassant ont amené des mouvements qui ne se sont pas fait attendre. En 1502, des experts signalaient les désordres survenus dans les pignons, rue Saint-Lô et rue aux Juifs (les lézardes de ce dernier y sont encore apparentes). Ce qui nous étonne, c'est que ces pignons, bien que consolidés en 1502, soient encore debout. Le tassement des remblais situés sous le béton a produit un vide qui atteint quelquefois 70 centimètres, et le béton, ainsi que les maçonneries supérieures, s'appuie uniquement sur les murs des maisons rasées, lesquels murs coupent d'une façon fort irrégulière le vide provenant du tassement du remblai, et ne sont pas situés le moins du monde sous les murs supérieurs du Palais.

D'ailleurs, quand nous avons cherché à raccorder avec les assises du monument ancien celles de la construction nouvelle, il nous a été impossible de le faire, les dénivellations provenant des tassements étant générales, irrégulières et atteignant parfois plus de 30 centimètres.

Cette situation n'offre d'ailleurs rien d'inquiétant pour le présent; les mouvements qui pouvaient se produire sont bien finis; — et si des voitures trop pesamment chargées ne viennent pas détruire l'équilibre actuel par des trépidations violentes, il y a tout lieu de croire que cet équilibre se perpétuera pendant des siècles encore. Nous croyons néanmoins devoir signaler l'utilité qu'il y aurait à interdire d'une manière permanente la circulation des voitures lourdes dans l'étroite rue aux Juifs;

c'est de ce côté, en effet, que le mal est le plus grand.

Doit-on rendre le maître de l'œuvre, le modeste inconnu créateur d'une merveille, responsable d'une telle négligence? Nous ne le pensons pas. L'exiguïté des ressources mises chaque année à sa disposition, le manque d'indépendance, de considération et d'autorité morale, attestés par l'anonymat opiniâtre qui le poursuit dans toutes les pièces ou actes qui devraient le désigner, les tracasseries et les jalousies violentes qui ont existé entre la ville, qui payait la grande majorité de la dépense, la magistrature et la royauté, qui y contribuaient un peu et en profitaient le plus, expliquent la difficulté de cette situation et les inconvénients pratiques qui en résultèrent.

Ces inconvénients, nous espérons ne pas les connaître : le département, la magistrature et la ville sont en complet accord et se prêtent le plus entier et le plus dévoué concours. Trente et une années suffisaient à peine pour fournir au maître ancien les ressources qui devaient lui permettre de terminer son œuvre de génie. L'architecte moderne, plus favorisé, espère achever sa construction en trois années au plus. Il est secondé par des entrepreneurs d'élite et soutenu par toutes les sympathies. Le concours de toutes les bienveillances n'est pas trop pour diminuer notre appréhension ; nous sentons combien le voisinage est redoutable, et nous éprouvons pour nous-même la vérité de cette parole de Fontenelle : « Il est des gens auxquels on succède, mais qu'on ne remplace pas. »

Il est vrai que loin de chercher à remplacer, nous n'avons qu'une ambition : compléter, ainsi qu'aurait pu le faire l'architecte du *xvi<sup>e</sup>* siècle, vivant à notre époque, et chargé d'exécuter le complément de son Palais.

Ce complément coûtera 1,850,000 francs.

Le Palais ancien avait coûté 300,000 livres en 1531, époque à laquelle il était considéré comme suffisamment terminé, dont 90,000 livres environ pour la grande salle

des Procureurs.\* (Registre secret du Parlement, cité par Floquet.)

Si l'on tient compte du pouvoir de l'argent, les 300,000 liv. équivaldraient à 1,800,000 fr. aujourd'hui, d'après les travaux de M. Natalis de Wailly sur les variations de la livre tournois.

Or, la partie achevée en 1531 comprenait la salle des pas-perdus, la salle des assises jusqu'à la tourelle du centre de la cour inclusivement, ainsi que le rez-de-chaussée de la partie à droite de cette tourelle. La construction de cette partie, faite actuellement, ne dépasserait pas sensiblement ce chiffre de 1,800,000 fr. Or, le perfectionnement des voies et moyens de communication depuis le xvi<sup>e</sup> siècle a diminué d'une manière considérable le prix de revient des matériaux. Comme ceux-ci viennent sensiblement des mêmes carrières, situées dans la vallée de l'Oise, il en résulte que l'énorme diminution du prix des transports a amélioré d'autant les salaires et la main-d'œuvre dans une proportion qui ne serait pas moindre de 80 o/o, ce dont il est impossible de ne pas se féliciter.

L'ancien Palais a été construit d'une manière qui se rapproche beaucoup du mode dit aujourd'hui en régie. Les matériaux étaient fournis par la ville, et amenés à pied d'œuvre « le plus près que faire se pourra, » dit le devis de 1499, rapporté par Robert le Licur. Roger Ango recevait en octobre 1509 le paiement d'une somme de 1,906 livres 4 sous 6 tournois pour ouvrages par lui fait faire au Palais de justice, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel.

Roger Ango, et ses fils Robert et Richard étaient donc les régisseurs comptables de la ville, — pour employer une locution administrative moderne. — Étaient-ils aussi les auteurs du projet? Rouland le Roux, l'architecte, ou, comme on disait alors, le maître des œuvres de la cathédrale (l'auteur du tombeau des Cardinaux d'Amboise et du grand portail de Notre-Dame) a certainement, comme juré, mesuré des pierres apportées de Saint-Léu, en 1509,

pour la construction du Palais de justice : auquel des deux sommes-nous redevables du monument qui nous occupe ?

Le grand homme qui a doté Rouen et son pays de ce splendide édifice est encore anonyme ; il est triste de penser que s'il eût vécu en Italie, les cités à l'envi se disputeraient l'honneur de lui avoir donné naissance, et son nom serait célébré partout. Les anciens rendaient un culte au dieu inconnu ; si l'art mérite un culte, qu'il nous soit permis d'apporter ici à l'artiste inconnu le modeste témoignage de notre religieuse admiration.

La Commission remercie M. Lefort d'une page historique qui marquera dans ses archives, et examine avec intérêt les objets, provenant des fouilles, si curieux à différents titres, tels que : un peigne mérovingien, un pichet rouge à engobe gravée du xv<sup>e</sup> siècle, avec l'inscription rapportée ci-dessus, une terrine rouge de la même époque, aussi à engobe gravée, présentant au fond le monogramme du Christ — J H S — et, sur le marli, cette inscription — JE VOSTRE SVIS (1) — et surtout le très beau sceau matrice ovale du xiii<sup>e</sup> siècle, de MATLLIS, dont M. Gouellain nous avait fait admirer le surmoulage dans une précédente séance (2).

Toutes ces reliques du vieux Rouen sont destinées au Musée d'antiquités.

Il est à remarquer qu'on n'a rien trouvé qui eût rapport aux Juifs dans ce quartier qui portait leur nom (3) et qu'ils habitèrent pendant au moins trois

(1) Cf. *Catalogue du Musée d'Antiquités de Rouen*, par l'abbé Cochet, 1875, p. 59.

(2) Séances de la Commission des Antiquités.

(3) Cf. *Rues et places de Rouen, verbo le Clos aux Juifs*, par Nicéas Périaux, p. 338-340.

cents ans, du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, depuis Philippe I<sup>er</sup> jusqu'à Philippe-le-Bel.

— Sous le titre d'*Analyse partielle* de la correspondance imprimée *offerte à la Commission des antiquités, dans sa séance du 15 décembre 1881*, le secrétaire-adjoint donne l'indication de ce qui, dans cette *Correspondance*, se rapporte aux Normands ou à la Normandie.

— M. de Beaurepaire donne lecture de la notice suivante relative au *Prieuré de Saint-Michel*, sur la côte Sainte-Catherine de Rouen.

Je ne sais si près de nous on trouverait aisément un lieu plus propre à faire saisir les différences des temps que cette côte de Sainte-Catherine, que nous avons tous plus d'une fois parcourue, soit pour satisfaire notre curiosité d'archéologues, soit pour nous procurer le plaisir d'un des points de vue les plus variés et les plus intéressants qu'on puisse imaginer. Cette côte qui domine la ville, qu'on ne gravit pas sans peine, n'a cependant présenté qu'un faible obstacle aux entreprises de nos ingénieurs. La montagne ne s'est pas montrée plus rebelle que le fleuve voisin. Comme lui, elle a dû se prêter au passage des rapides locomotives. A sa base, et presque au niveau des prairies de Sotteville, une route souterraine la traverse de part en part, pendant qu'un chemin large et facile, récemment tracé, serpente autour de ses hauteurs, autrefois réputées inaccessibles. Ses flancs, du côté de Saint-Paul, ouverts, au siècle dernier, pour la confection de la grande route de Rouen à Paris, ont été, du haut en bas, et sur une grande profondeur, entamés pour fournir les matériaux nécessaires aux constructions de la cité, et ce sol factice, à l'aide duquel récemment on a rétréci le lit de la Seine et on lui a imposé de nouvelles rives. Ainsi l'on a vu des pentes verdoyantes qui descendaient autre-

fois jusqu'à la berge du fleuve, remplacées par des falaises abruptes, assez semblables à celles du rivage de la mer le long du pays de Caux. Combien nous voici loin de ces temps où c'était une affaire sérieuse pour nos échevins d'indiquer au jeune roi Louis XIII le chemin qu'il devait suivre pour faire son entrée dans sa bonne ville de Rouen (1), sans risque pour sa personne et pour son train ! où Colbert, devant l'opposition inconsidérée des échevins de cette même ville, renonçait au projet qu'il avait conçu de faire ouvrir un grand chemin par les hauteurs de Bonsecours (2) ! où, en plein siècle de Louis XIV, on signalait sur le chemin de Paris, à quelques lieues de nous, de grandes fondrières où s'abîmaient les voitures et les voyageurs (3) ! Malheureusement, si bienfaisant qu'il soit, le progrès ne saurait s'accomplir sans quelques pertes plus ou moins fâcheuses. Comme nos plaintes, toutes platoniques, ne sauraient rien entraver ni faire tort à personne, on nous pardonnera cette expression timide d'un regret : Qu'est devenu le temps où sur cette côte, aujourd'hui inhabitée, on voyait se dresser les murailles crénelées et le donjon d'une citadelle royale, mentionnée au bas de tant

(1) Voir les délibérations de la ville de Rouen 1617. On craignait que l'honneur de la ville ne se trouvât compromis, si Louis XIII venait par la porte Martainville. Il fallut, aux abords de Rouen, améliorer les routes et jeter des ponts sur la rivière d'Aubette.

(2) Voir cette lettre dans les Annales des Ponts-et-Chaussées. « Le roi n'entendait pas faire le bien des Rouennais en dépit d'eux. »

(3) Voir les Plumitifs du Bureau des finances de Rouen. « Sur le grand chemin royal du Pont-Saint-Pierre, qui conduit de Rouen à Écouis, Andely, Vernon, Mantes, Magny, Gisors, grands précipices causés par les inondations... Entre l'église de Saint-Nicolas du Pont-Saint-Pierre et l'Hermitage, précipice de 5 pieds de profondeur et 30 pieds de largeur... personnes noyées; il y en tombe journellement... » Commission nommée, 29 oct. 1659.

d'ordonnances de nos rois? où une abbaye célèbre était abritée dans cette enceinte fortifiée? où l'on rencontrait à mi-côte une église plus modeste dans ses proportions, dédiée à S. Michel, le patron des lieux élevés? La côte Sainte-Catherine, que l'on appelait autrefois le *Mont-de-Rouen*, a perdu de son cachet pittoresque; elle n'a rien conservé de son aspect monumental. Plus de château, plus d'abbaye, plus d'église! Il ne lui reste que ces grands mouvements de terrain qui indiquent les préparatifs des sièges, et qui subsisteront longtemps encore, tant la terre a été creusée profondément. Elle n'offre absolument rien de religieux, à moins de reconnaître ce caractère au cimetière, qui fut relégué là, peu d'années avant la Révolution, comme dans une solitude, par un sentiment jusqu'alors inconnu, et qui était déjà comme un signe de temps nouveaux et d'une société nouvelle.

De ces trois établissements que je viens de nommer, le seul dont je me propose de vous entretenir, est le prieuré, non qu'il présente plus d'intérêt que les autres (c'est le contraire), mais parce qu'il ne demande qu'une notice de peu d'étendue. Il me suffira de rappeler succinctement quelques particularités relatées par D. Pommeraye, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen*, en y mêlant ce que j'ai pu découvrir, çà et là, dans des documents négligés par cet auteur, ou postérieurs à l'époque où il vivait.

Il n'est pas douteux que le prieuré de Saint-Michel, dit plus tard le prieuré du Mont-Gargan, n'existât antérieurement à 1030, date assignée à la fondation de l'abbaye de Sainte-Catherine. La pièce la plus ancienne où il en soit fait mention est une charte du duc Richard II, par laquelle ce prince confirme aux moines de Saint-Ouen « *montem Sancti-Michaelis cum ecclesia et pratis ad eam pertinentibus sub fluvium Rodebec quam dedit Rodolphus qui prænominabatur Torta* ».

Vers le temps de l'abbé Nicolas de Normandie, qui fut fils et frère de nos ducs, et qui gouverna l'abbaye de



Saint-Ouen dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, une dame de Pavilly (*de Palliaco*), nommée Odda, du consentement de Hugues, son fils (1), donna aux moines de Saint-Ouen et spécialement à ceux d'entre eux qui desservaient l'église de Saint-Michel du Mont-de-Rouen, 60 acres de bois à Normare (2), la *masure* d'un nommé Valentin et une autre *masure* qui avait été donnée en gage à Bernard de Bloville, et dont on venait de faire le rachat, au moyen de fonds fournis par le prieur de Saint-Michel. Cette donation, suivant un usage alors assez commun, fut déposée, ainsi que le marque la charte, sur l'autel du prieuré

Ce fut dans l'église de Saint-Michel que furent déposées, en attendant que l'archevêque Guillaume Bonne-âme en fît la translation solennelle en l'abbaye de Saint-Ouen, les reliques de S. Romain et de S. Godard, que ce même abbé Nicolas avait obtenues des moines de Saint-Médard de Soissons.

En 1142, un autre abbé de Saint-Ouen, Rainfroï, s'étant démis pour raison de santé, de la dignité abbatiale, se retira au prieuré de Saint-Michel, où il vivait encore avec le titre de prieur en 1150.

Ce sont là des documents authentiques qui donnent déjà une idée assez favorable de l'antiquité du prieuré de Saint-Michel, mais ils ne nous apprennent rien de sa fondation, qu'il faudrait faire remonter à une époque bien plus reculée, si l'on en croyait une inscription qu'on voyait au XVII<sup>e</sup> siècle, dans la chapelle Saint-Michel, et dont Pommeraye nous a conservé le texte :

(1) La famille de Pavilly possédait de grands biens près de la côte de Sainte-Catherine, notamment un fief, dit plus tard le fief d'Esneval.

(2) Normare est le nom d'un hameau, encore aujourd'hui connu. C'était autrefois le nom d'un bois d'une assez vaste étendue. Tout le plateau entre le Mesnil-Esnard et l'Andelle paraît avoir été occupé par des forêts.

« Je suis Clovis le premier Roy chretien  
 Qui ay fondé ceste dévoute place,  
 Semblablement ay fondé Saint-Ouen.  
 Entre les deux n'y a pas grande espace.  
 Je régnois lors par la divine grace  
 L'an quatre cens quatre vingts et quatre ans.  
 Priez Dieu pour moy, qu'il efface  
 Tous mes pechez et ceux de mes enfans. »

« Il y a grande apparence, ainsi que le fait observer le savant bénédictin, que, comme le poète s'est trompé en ce qui concerne l'abbaye de Saint-Ouen, dont il attribue la fondation à Clovis, il n'a pas mieux rencontré à l'égard de l'église de Saint-Michel. » Toutefois, sans reporter aussi loin la fondation de ce prieuré, Pommeraye conjecture qu'elle a dû suivre de bien près celle du Mont-Saint Michel au péril de la mer, qui eut lieu, après l'apparition de l'archange S. Michel à S. Aubert, évêque d'Avranches, en l'an 709.

Sans prendre le moins du monde parti pour ce rimeur anonyme, vraisemblablement du xvi<sup>e</sup> siècle, dont l'assertion nous doit être à bon droit suspecte, je me permettrai de faire remarquer que ce n'est pas lui qui a créé la légende; il n'a fait que la suivre: elle existait longtemps avant lui, et elle était si bien admise, qu'elle est rapportée de la manière la plus positive dans un mandement destiné à une grande publicité, puisqu'il devait être lu par tous les curés du diocèse à leurs paroissiens, et que son objet était de solliciter les aumônes des fidèles pour la restauration de la chapelle en question.

Ce document nous a paru intéressant par ce qui s'y trouve relaté et aussi par la forme de sa rédaction. Nous en donnons le texte d'après une copie du xvii<sup>e</sup> siècle, que nous avons retrouvée dans les archives de l'abbaye de Saint-Ouen.

« A tous bons Chrestiens qui au jour de jugement se verront estre appelez vrais fils et filles de Dieu, qui voul-

dront aidier à réparer la digne et sainte chapelle de mons. S. Michiel angré du Mont-de-Garguen, laquelle est la première chapelle qui oncques fut fondée en royaume de France, en l'honneur et révérence de mons. S. Michel; et la fonda le roy Clovis, qui fut le premier roy chrestien qui oncques fut en France, auquel Dieu envoya les ampoules de quoy il fut sacré par certain angré; et pour la grâce que Nostre Seigneur luy fist, il fonda ceste noble chapelle, laquelle a esté destruite par le faict et occasion de la guerre, par quoy toute bonne personne en doit avoir grant pitié. Car c'est nostre premier advènement que l'église, par quoy il n'est pas bon chrestien qui n'a pitié de l'église et de la destruction qui y a esté faicte, comme chacun sait, et comme plusieurs personnes de loing et de près y viennent réquerir grâces et merci à Dieu et à S. Michiel angré, lequel est chevalier de Paradis et prévost de Paradis, conditeur et garde des âmes de tous ceuls qui ont en luy parfaicte dévotion. Car oncque créature ne fut tant desconfortée, soit en adversité de mal, ou en péril de feu ou en temptation de l'ennemy d'enfer, qu'ils n'aient esté fort et hastivement secourus par luy. Car c'est celui qui se combat contre l'ennemy d'enfer et [est] avocat envers Nostre Seigneur Jésus-Christ, par quoy tous ceus et celles qui ceste grâce vouldront acquérir doivent avoir l'église de mons. S. Michiel pour recommandée. Et aussi nostre souverain prélat, meü en pitié, nous mande à tous, curés et chapelains, que nous vous recommandions la chappelle de mons. S. Michiel, et que nous vous amonestions, de mot en mot, la grand pitié et désolation d'icelle chappelle, et comme en pitié et osmone il vous plaise à eslargir et envoyer de vos biens que Dieu vous a prestez en ceste mortelle vie, soit cire pour enluminer la dite chappelle, ou or ou argent entier, quassé ou rompu, pour aidier à réparer les reliquères et galices de lad. église, et aussi que le saint service divin y soit faict et accompli comme autrefois a esté. Et à tous ceus et celles qui de leurs biens y enverront,

nostre saint père le pape, qui est Dieu en terre, leur donne, pour le sauvement de leurs ames les grâces et pardons qui ensuivent, c'est assavoir : à la Nativité de la Vierge Marie, ung an et XL jours de vray pardon ; à la Saint-Ouen, ung an et XL jours ; à la Saint-Nigaise, ung an et XL jours ; à la dédicace de la dite église de Saint-Ouen, ung an et XL jours de vray pardon, et par tous les octaves ded. festes, ung an et XL jours de vray pardon. Item, mons. le cardinal de Sainte-Crois de Jérusalem y a donné, en la Nativité de N. S. Jésus-Christ, cent jours de vray pardon ; à la Nativité de la Vierge, cent jours de vray pardon ; à la Nativité de S. Jehan Baptiste, cent jours de vray pardon ; à la S. Pierre et S. Paul, cent jours de vray pardon ; à la S. Martin, cent jours de vray pardon ; à la S. Ouen, cent jours de vray pardon. Item, tous les bienfaiteurs de mons. S. Michiel sont associez à mort et à vie, eulx et tous leurs amis, mors ou vifs, en toutes les messes, prières et oraisons qui sont et seront jamais faictes en l'abbaye de mons. S. Ouen de Rouen et en toutes les églises dépendantes d'icelle. Sy en faictes tant, tous et toutes, que Dieu et mons. S. Michiel vous en saichent grey, et que devant Dieu, au jour périlleux, il soit vostre advocat et escu contre l'ennemi d'enfer ; et de Dieu soit-il benoist que bien y fera ! »

Le nom du cardinal de Sainte-Croix permet de dater ce document à quelques années près. Ce prélat n'a pu octroyer des indulgences pour la restauration du prieuré de Saint-Michel, qu'en vertu de ses fonctions de légat du Saint-Siège, qu'il exerça en France au temps de la domination anglaise. Les guerres auxquelles il est fait allusion sont précisément celles qui s'engagèrent entre l'Angleterre et la France sous Charles VI et sous Charles VII, et principalement ce siège, aussi long que meurtrier, que Rouen eut à soutenir, en 1412, contre l'armée de Henri V. Ces mots, *la grand pitié de la chapelle*, sont bien de la langue de cette triste époque. Ils nous rappellent cette expres-

sion touchante, par laquelle Jeanne d'Arc expliquait son héroïque résolution, et indiquait le motif de son sublime dévouement : « *La grand pitié qui était au royaume de France !* »

Les termes de ce mandement nous autorisent à penser que si la chapelle avait été pillée et endommagée, elle n'avait pas cependant été démolie, puisqu'il n'est pas fait allusion à des travaux de reconstruction.

Les guerres de religion lui furent plus funestes. Il est certain qu'elle fut jetée bas par les protestants en 1562, puisque, peu de jours après que Charles IX eut repris la ville de Rouen sur le prince de Condé, le prieur de Saint-Michel s'adressait au Parlement, et lui demandait *restor* d'une somme de 7,000 l. t. sur les gens de la nouvelle religion, qui avaient démoli, rasé et abattu l'église et les maisons du prieuré.

A peine reconstruite, elle se vit en butte à de nouveaux orages, à l'époque de la Ligue, lorsque l'armée royale, commandée par Henri IV, vint mettre le siège devant la ville de Rouen. Je serais porté, cependant, à supposer qu'elle ne fut pas démolie, parce que, dans les premières années du xvii<sup>e</sup> siècle, on trouve un devis des travaux à faire à l'église Saint-Michel, et que ce devis a trait, non pas à une reconstruction, mais à une augmentation de l'édifice. On devait démolir le pignon du côté de l'autel, prolonger l'église de dix-huit pieds, en donnant à la partie nouvelle deux travées, comme à la partie conservée. Les murs devaient être faits « de caillou biset et chaîne de pierre, avec deux ovales de pierres de taille, une de chaque côté, l'une et l'autre de deux pieds de diamètre. Ces murs devaient avoir trois pieds d'épaisseur à leur base, afin d'être en état de résister aux coups de vents et à la poussée des voutes qui devaient être de pendant, avec branches d'ogive et pierres du Val-des-Leux, le tout couvert de caillou biset à double lit de ciment, avec un enduit de ciment de deux pouces d'épaisseur par dessus le caillou,

à moins que l'entrepreneur ne préférât les couvrir de pierre du Val-des-Leux, de la plus dure que faire se pourrait. » On laissait à l'entrepreneur la faculté d'employer aux travaux, les matériaux du fort Sainte-Catherine, démoli par ordre du Roi, sur les réclamations des États de Normandie.

Je doute fort que ce travail ait été exécuté, parce que Pommeraye, qui écrivait en 1662, nous apprend que, de son temps, « le prieuré était réduit à une petite chapelle bastie de pierre de taille, de douze pieds en carré, » ce qui me paraît être, à en juger par les dimensions, la chapelle indiquée sur un plan assez informe joint au devis que je viens de citer. On voit par ce plan que cette chapelle se terminait par un double pignon, qu'il n'y avait qu'une porte à cette chapelle, près du pignon, dans le mur latéral, du côté du chemin qui montait à la côte Sainte-Catherine.

Le temporel de ce prieuré ne fut jamais bien considérable. Il comprenait quelques rentes au faubourg Martainville, dans les villages de Pierreval, d'Icquebeuf, du Mesnil-Esnard, dans les hameaux du Faulx et de Normare, les dîmes de la paroisse et des moulins de Cailly. Pendant longtemps, le fief de Montigny, près Saint-Martin-de-Boscherville, appartient à ce prieuré; il fut vendu, en 1507, à Guillaume la Vieille, grènetier de Rouen, pour un prix qui prouve combien peu de chose ce pouvait être qu'un fief. Un autre fief sans importance, situé aux paroisses de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Franqueville, fut également vendu, en 1577, à un bourgeois de Rouen. Le revenu, en 1578, ne dépassait pas 150 l. On l'évaluait à 800 l. vers le milieu du siècle dernier.

Pendant un assez long espace de temps, le prieuré du Mont-Saint-Michel fut administré directement par les religieux de l'abbaye de Saint-Ouen. Plus tard, il redevint un bénéfice régulier, auquel était nommé un des moines de cette abbaye.

J'ai essayé d'établir la liste des prieurs. Je n'ai pu l'étendre au-delà des premières années du xve siècle, ni arriver à toute la précision de dates désirable.

Voici ceux dont j'ai retrouvé les noms :

Dom Bertrand Le Blanc, dernier mai 1408. (Tabellion. de Rouen, reg. 9, f<sup>o</sup> 181, reg. 14, f<sup>o</sup> 32 v<sup>o</sup>.)

Robert de Beaunay, 22 mars 1422 — 2 mars 1432.

Thomas Marie, bachelier en théologie, 5 avril 1437 — 27 mars 1448.

Richard Quesnel, bailli de Saint-Ouen, 2 juillet 1479.

Nicole de la Fosse, 1479 — 5 mai 1491.

Roger Louvel, bachelier en théol., 24 nov. 1492 — 1499.

Anseaulme Du Fay, juin 1506.

Dom Pierre de Rouves, à partir de 1506. Il était en même temps prieur de Chambray.

Dom Michel de Rouves. Il fut pourvu du prieuré sur la résignation de Pierre de Rouves, le 30 octobre 1546. Il se qualifiait encore prieur de Saint-Michel en 1550. On trouve, avec le titre de prieur, un nommé Nicole Le Port, du 27 mai 1551 à 1552 ; un nommé Coignard, de 1555 à 1557. Michel de Rouves reparait comme prieur de 1558 à 1578. Il était en même temps maître de l'œuvre de Saint-Ouen.

Guillaume Hazard, du 10 septembre 1567 à 1615. Après la mort de Hazard, Jean Thomas, religieux profès de Saint-Denis en France, se fit nommer par l'abbé de Saint-Ouen au prieuré de Saint-Michel, en vertu d'un indult accordé à M<sup>e</sup> Charles Barentin, conseiller d'État. Il en jouit quelque temps. Je ne sais pour quel motif, en 1632, le titre lui en fut contesté par un concurrent, Jean de la Forge, sous-prieur de Saint-Ouen. Le procès fut porté au Conseil d'État et se termina, suivant toute vraisemblance, heureusement pour ce dernier, puisque c'est lui que nous voyons porter le titre de prieur du Mont-Saint-Michel de 1632 à juillet 1646, époque de sa résignation en faveur de Jean de Brétignières.

Jean de Brétignières, tiers chantre *cenelier* de Saint-Ouen, nommé en cour de Rome, sur la résignation de Jean de la Forge, 12 des calendes de juillet 1646, obtint des lettres de provision à l'archevêché, le 12 novembre de cette année, et conserva ce prieuré jusqu'en 1664, époque où, se sentant malade, il résigna à son tour en faveur de Pierre Tesson. Ayant survécu à celui-ci, il se fit de nouveau pourvoir à ce bénéfice par l'abbé de Saint-Ouen.

Louis Fremont, docteur de Sorbonne, religieux de Saint-Benoît, est cité avec le titre de prieur de Saint-Michel le 5 décembre 1671. Le 19 octobre 1674, il permute avec Claude Dufresne, religieux profès de Sainte-Foi de Longueville, trésorier de Cluny, qui lui abandonna son prieuré de Notre-Dame-de-Grâce, au diocèse d'Amiens. Dufresne était encore prieur de Saint-Michel en 1689.

Pommeraye remarquait qu'à l'époque où il écrivait (1612), le prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan était le seul de tous les bénéfices de Saint-Ouen qui fût demeuré en règle. On voit par les noms des prieurs qu'il nous reste à citer, qu'il n'en fut pas ainsi jusqu'à la fin. Après Dufresne, nous trouvons en effet comme prieurs, des prêtres séculiers, présentés par l'abbé de Saint-Ouen et nommés à seule fin de leur assurer un revenu sans grande charge. Ce furent :

Jean-Baptiste-Étienne Duhamel, abbé d'Aubignac, conseiller au Parlement de Normandie, chanoine de Rouen, 13 juillet 1693-1729.

Charles-Félix Galéan de Gardagne, licencié en droit canon, de la Faculté de Paris, prieur de Saint-Martin de Crécy, 1741-1760.

Thomas de Kennedy, licencié en théologie de la Faculté de Paris, prêtre du diocèse de Cassel, chanoine de Cambrai, 1760-1790.

Bien que le prieuré ne fût plus qu'un bénéfice, la dévotion, s'il faut en croire Dom Pommeraye, se serait conservée dans la chapelle, et même s'y serait accrue « par le



zèle de quelques personnes de piété et de mérite qui venoient souvent révéler S. Michel, dans cet édifice sacré, que l'on pouvoit dire avec certitude (ce sont ses propres expressions) le plus ancien de tous ceux du diocèse, qui sont dédiés à ce prince des Anges. »

Le jour de Saint-Michel, des religieux de Saint-Ouen allaient y célébrer le service divin « au milieu d'une grande multitude de peuple qui s'y rendait de toutes parts. » Il paraît, par un récit de miracle du xv<sup>e</sup> siècle, qu'on y portait anciennement le corps de S. Romain, et il est à présumer que cet usage était fort ancien, puisque, dans un texte de 1150, cité par Pommeraye, on mentionne les oblations faites par les fidèles, en ce même lieu, aux fêtes S. Michel et S. Romain.

Ajoutons à ces jours, ceux de S. Marc, du Vendredi-Saint et du mercredi des Rogations. En 1447, il s'engagea un procès entre le prieur et les gardes et maîtresses du métier de cirerie en menue œuvre. Ceux-ci prétendaient avoir droit de vendre leurs chandelles aux alentours du prieuré, spécialement sur le chemin ou sente menant de Rouen à Saint-Michel, et de Saint-Michel à la chapelle Sainte-Catherine, qu'ils disaient être chemin royal, tandis que le prieur soutenait qu'il appartenait au territoire de son église. L'affaire se termina par un accord conclu entre eux, devant le lieutenant-général du bailli, aux termes duquel « les chiriers et chirières pouvoient vendre leurs chandelles au dessous du prieuré, près de la mare ou citerne d'icellui, et sur le chemin ou sente sus-indiquée, aux jours de dimanche jusqu'à l'heure que on heurte premièrement prime en l'église Nostre-Dame de Rouen, et semblablement le vendredi aouré et le mercredi de la sepmaine des Rogations jusqu'à none. » Le procureur du Roi, Robert Lermite, protesta contre cet accord et fit des réserves formelles en faveur du Roi, auquel il disait que le chemin en question appartenait. Je ne saurais dire si c'était celui que je vois désigné, dans des titres de la même

époque, sous les noms de *ruelle du Roulle* ou côte de l'Arquet, et que l'on indique comme aboutissant au sommet de la montagne et comme la ligne de séparation des paroisses de Saint-Paul et de *Blosville*. Une autre sente servait de limite entre les terres de Saint-Michel et celles de Sainte-Catherine : elle longeait un clos entouré de murs dit le clos Freschet, sur lequel était de temps immémorial une croix, déjà citée sous le nom de croix Freschet, dans une charte de 1277. Ces chemins aboutissaient, vers le bas, à des marches en pierre souvent mentionnées sous le nom de degrés, et qui étaient un reste de ce long escalier que le fameux Enguerrand de Marigny, en 1312, au temps de sa prospérité, avait fait établir à grands frais, pour accéder du bas de la côte à l'entrée du monastère de Sainte-Catherine. C'était par là que montaient les processions de toutes les paroisses de Rouen, le mercredi des Rogations, la veille de l'Ascension et de la délivrance du prisonnier. Là, comme à Saint-Gervais, la prédication se faisait en plein air. Lorsque l'église Sainte-Catherine eut été démolie, les processions prirent une autre direction. La station se fit d'abord à Saint-Vivien, par souvenir de l'ancienne route, et enfin à Saint-Nicaise, comme cela a lieu encore aujourd'hui.

D'après Pommeraye, il y aurait eu autrefois, dans ce prieuré, plusieurs beaux bâtiments qui accompagnaient l'église, « ce qui se prouve, dit-il, par l'éloge de Dom Renault Du Quesnay, qui, après avoir été élu abbé (1139), y alla coucher avec son train qui n'étoit pas petit. »

En 1378, il n'est pas douteux que le prieuré ne fût encore habité, puisqu'il est question de gages de serviteurs, de dépenses de bouche, etc.

En 1555, Jean Coignard, prieur de Saint-Michel, loue le prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan à Robert Le Mercier, prêtre de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Neuville, lequel prit, en conséquence, le titre de vicaire du prieuré. Le bailleur se réserva une chambre, dans laquelle

*l'antique abbé* de Valmont, naguère prieur de Pavilly, aurait droit de se loger lui et son train. Le preneur s'engagea à faire dire chaque dimanche de l'année une messe au dit sr, à l'heure accoutumée, et une autre messe le samedi, à entretenir les cordes pour la sonnerie de la cloche, à fournir le luminaire requis, à recevoir les religieux de Saint-Ouen et à leur fournir bois de chauffage et de cuisine, linge, lits, couverture et vaisselle, aux jours des Rogations, de S. Michel et de S. Marc.

Mais, dans un bail du 4 décembre 1594, le prieur, en louant le prieuré, n'obligeait le fermier qu'à fournir un homme pour conduire les chevaux employés à porter à somme les matériaux nécessaires à la réparation de la toiture de la chapelle. La terre louée consistait en deux acres et demie de terre labourable et en deux clos proches de la chapelle.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, il n'y avait plus de maison attenante à l'église, et les terres étaient louées à un propriétaire voisin M. Jacques Levavasseur, négociant à Rouen.

Ce fut lui qui se rendit acquéreur, le 20 décembre 1791, par un prix de 2,900 l., de la chapelle et des quatre acres de terre qui en dépendaient. La Nation s'en était emparée à la suite de la suppression des Communautés religieuses. Ainsi finit une des plus anciennes chapelles du diocèse. Il n'en reste pour en indiquer l'emplacement que la base d'une croix que nous avons vue encore pourvue de son fût, il y a quelques années.

Après cette lecture, M. Bouquet demande la parole pour en confirmer et compléter certains passages.

Notre confrère fait observer qu'il est bien vrai que Henri IV ne put causer aucun dommage au prieuré de Saint-Michel, lors du siège de Rouen en 1591-1592, car il ne put jamais dépasser ni enlever les bastions et la courtine du vieux fort de l'abbaye de Sainte-Catherine, situés à l'autre extrémité de la montagne, vers l'est.

Il dit aussi qu'il exista, entre l'abbaye et ce prieuré, un fort du nom de Montgommery, élevé en 1562, lorsque ce capitaine défendit Rouen contre l'armée de Charles IX. Il porte même, dans le plan de Valdory, le nom de « *Fort de Saint-Michel.* »

De l'autre côté du prieuré, sur le versant méridional de la montagne, d'après une vue de Rouen faite vers 1580, et tirée d'une cosmographie allemande, il existait un clos entouré de murs et planté d'une vigne, dont on voit très distinctement les ceps. Ce clos se prolongeait sur la partie de la montagne que l'on entama, vers 1691, pour faire la chaussée jetée sur le Pré aux Loups, entre l'église Saint-Paul et le quai de Paris.

C'est une nouvelle preuve que la vigne était cultivée à Rouen, et il faut l'ajouter à celle qu'on tire du nom de « Côte de la Vigne », donné à une côte placée le long de la route de Darnétal, entre le cimetière monumental et l'église de Long-Paon.

M. Bouquet se souvient d'avoir vu, rue du Haut-Mariage, entre la rue du Mont-Gargan et la rue Préfontaine, dans le voisinage de la première, les vestiges des degrés construits par Enguerrand de Marigny, et par lesquels on descendait de la côte Sainte-Catherine à l'Aubette. M. Chéruel en a parlé dans son *Histoire de la commune de Rouen.*

M. de Blossville demande si l'on sait à quelle époque a disparu le dernier vestige de l'abbaye de Sainte-Catherine, que l'on a vu si longtemps se dresser au sommet de la côte. M. Bouquet répond que ce fut à la fin de décembre 1870, pendant l'occupation prussienne. Il a consigné le fait avec quelques détails dans la *Revue de la Normandie*, et ce fut le dernier article de

cette *Revue*, où l'auteur a introduit un chronogramme rappelant ces deux faits contemporains :

*Omnia in his cecidere locis : non saxa superstant* (1).

Un membre ajoute que M. Sarrazin a donné, en même temps, un dessin de ce pan de muraille et des ruines de l'abbaye de la côte Sainte-Catherine dans la même *Revue* (2).

A quatre heures et demie la séance est levée.

*Le Secrétaire-Adjoint,*

BRIANCHON.

(1) Tout s'est effondré en ces lieux : il n'y reste plus pierre sur pierre.

En réunissant les lettres numérales de ce vers chronogramme, on trouve la date de 1870.

oMnIa In hIs CeCIDere LoCIs : non saXa sVperstant.

M, 1000; D, 500; trois C, 300; L, 50; X, 10; V, 5; cinq I, 5.

M D CCC LXVIII — 1870.

(2) *Revue de la Normandie*, t. X, année 1870, p. 753-756.

## SÉANCE DU 10 MARS 1882

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Paul Baudry, de Bellegarde, Billiard, le marquis de Blosseville, Maillet du Boullay, Bouquet, de Girancourt, de Glanville, Gouellain, Le Filleul des Guerrots, d'Iquelon, Lefort, Pelay, l'abbé Robert, l'abbé Tougard, et Brianchon, secrétaire-adjoint.

Absents et excusés : MM. le vicomte d'Estaintot, secrétaire, le docteur Ernest Guérout, de la Londe et Sauvageot.

Le procès-verbal de la dernière séance, en date du 25 janvier 1882, est lu et adopté.

— La correspondance imprimée comprend :

*Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, années 1879-1880; — *Société des antiquaires de la Morinie, Bulletin historique*, 30<sup>e</sup> année, nouvelle série, 120<sup>e</sup> liv., octobre, novembre et décembre 1881; — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4<sup>e</sup> trim. de 1881; — *Album Caranda* (suite). *Les fouilles de Breny* (Aisne), 1880. Envoi de M. Frédéric Moreau, père.

Sur la proposition de M. le Vice-Président, qui fait observer que c'est pour la quatrième fois déjà que le département de la Seine-Inférieure est l'objet des splendides attentions archéologiques de M. Moreau, en souvenir particulier sans doute de l'abbé Cochet, dont il se glorifie d'être, à 75 ans, devenu l'élève, le secrétaire-adjoint est chargé par la Commission d'adresser au généreux donateur de l'*Album Caranda* ses félicitations et ses remerciements.

— M. de Beaurepaire donne communication des lettres suivantes :

La première, en date du 24 février 1882, émane du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et annonce que la 20<sup>e</sup> réunion des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne au mois d'avril prochain.

Une seconde lettre de M. Mantz, directeur général des beaux-arts, relative au même objet.

— Dans une lettre du 26 février 1882, M. Lebreton-Deshayes, maire de Graville-Sainte-Honorine, expose à M. le Président de la Commission des antiquités que le mur de soutènement de la partie ouest du cimetière, très rapproché du bas de l'église et dernièrement reconstruit, s'est écroulé de nouveau ; qu'une délibération du Conseil municipal du 19 février, constatant cette fâcheuse situation, vient d'être transmise à M. le Préfet avec plan et devis à l'appui, et que si, par impossible, la commune de Graville restait, en cette circonstance, abandonnée à ses seules ressources, elle ne verrait d'autre moyen de sortir de difficulté que de demander à M. le Préfet l'autorisation de transférer, dans une autre partie du cimetière, les tombes dont l'assiette est continuellement menacée, et d'abandonner ainsi le monument à une ruine certaine.

M. le Vice-Président résume la question. Le mur de soutènement de la partie ouest du cimetière de l'abbaye, situé à droite du grand escalier, s'étant affaissé au commencement de l'année dernière, une somme de 3,500 francs, sur l'avis conforme de la Commission des antiquités, a été accordée par le département pour sa reconstruction (1). A peine relevé, ce mur s'est écroulé

(1) V. Séances de la Commission des antiquités des 24 juin et 28 octobre 1881.

de nouveau. Il y a là un fait non seulement regrettable, mais anormal, qui résulte peut-être d'un vice de construction.

Le secrétaire-adjoint répond que précisément ce vice de construction a été reconnu dans l'expertise qui a eu lieu, et que la commune de Graville est bien résolue d'exercer son recours en garantie, à défaut de l'architecte lui-même, décédé depuis l'achèvement des travaux, sur les héritiers. Cette réclamation est trop juste pour qu'il n'y soit pas fait droit, dans un temps plus ou moins éloigné, mais il ne faut pas oublier que, en attendant, la reconstruction du mur est urgente, qu'il y a connexité entre la conservation du cimetière et celle du monument, et d'ailleurs que, en raison des sacrifices considérables qu'elle s'est imposée, surtout depuis dix ans, pour l'entretien de la vieille abbaye et de ses dépendances, la commune de Graville-Sainte-Honorine se recommande d'une manière toute particulière à la sollicitude de la Commission.

Examen fait du plan, et sans nier l'intérêt qui s'attache à l'église de Graville, plusieurs membres sont d'avis que la relation alléguée entre le terre-plein du cimetière et le mur de l'église n'existe pas.

Elle existe, réplique le secrétaire-adjoint, au moins par voie de conséquence, et si l'on transporte les tombes de cette partie du cimetière dans une autre, comme le fait craindre M. le Maire, et qu'on abandonne les terres à leur inclinaison naturelle, on arrivera vite à ce double résultat de compromettre l'église en découvrant ses fondations et de fermer à l'ancien cloître et au presbytère leur chemin d'accès.

La réfection d'un mur de cimetière, observent d'autres membres, est une charge exclusivement com-



munale, étrangère de sa nature aux attributions de la Commission.

Sans prendre de décision pour ou contre, la Commission estime que, en l'état, ce qu'il y a de mieux à faire, pour elle, c'est d'attendre, et pour l'administration de Gravelle-Sainte-Honorine, de revendiquer l'application de la garantie.

— M. le Vice-Président donne lecture d'une lettre du Conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Paul de Rouen, dont le résumé suit :

Des réparations urgentes ont été exécutées, il y a deux ans, à l'ancienne église Saint-Paul, servant actuellement de sacristie. Ces réparations ont été faites sous la direction de l'architecte de la ville de Rouen, aux frais de la ville et du département. Le crédit voté n'a pas été épuisé. Dès 1879, le Conseil de fabrique avait signalé l'utilité qu'il y avait à réparer la toiture du vieil édifice au moyen du reliquat de fonds disponible, mais, avant qu'on eût eu le temps de faire les démarches nécessaires, l'exercice s'est trouvé clos.

Aujourd'hui, considérant, d'une part, le fâcheux état de la toiture de l'ancienne église Saint-Paul, où la solidité des voûtes est compromise par l'infiltration des eaux ; de plus, la nécessité de remédier à une lézarde qui existe au mur qui sépare la nef d'une petite chapelle annexe de la sacristie ;

Le Conseil de fabrique demande qu'on affecte à ces réparations urgentes la somme restée disponible sur le chiffre alloué précédemment au nom du département.

Pour ne pas retarder la réalisation des travaux, la fabrique prendrait la place de la ville, c'est-à-dire qu'un tiers de la dépense lui resterait.

En conséquence, la dépense totale étant évaluée à

1,200 francs, si la Commission départementale voulait bien allouer 900 francs, la fabrique prendrait le surplus de la dépense à sa charge.

Après en avoir délibéré, la Commission est d'avis de recommander tout particulièrement à la bienveillance de M. le Préfet une demande qui a pour objet la conservation d'un des plus curieux et assurément du plus ancien monument de la ville de Rouen.

Extrait de la présente délibération sera transmis à M. le Préfet par les soins du secrétaire-adjoint.

— La parole est à M. Maillet du Boullay pour diverses communications.

La première concerne la proposition faite par un sieur Guionnet d'offrir, au Musée départemental d'antiquités, un groupe d'animaux en bois sculpté, exécuté par son frère, mort en 1875, et sur lequel notre confrère demande l'avis de la Commission.

Tout en laissant à l'honorable directeur du Musée sa complète liberté d'action, et pour répondre uniquement à la question qui lui est posée, la Commission estime que l'œuvre dont il s'agit étant, par sa nature, étrangère aux objets conservés dans le Musée d'antiquités, ne saurait y être admise et trouverait mieux sa place au Musée de peinture et de sculpture de notre ville.

Notre confrère a reçu les restes gallo-romains et mérovingiens, découverts à Alincourt en 1880-1881, qui lui ont été expédiés de Lillebonne par M. Duval, le 5 mars courant. Il ne dira rien aujourd'hui de cet envoi, si ce n'est qu'il le trouve assez important pour en faire l'objet d'un rapport spécial à la prochaine séance.

Enfin, M. Maillet du Boullay a été assez heureux

pour retrouver d'admirables fragments de bois sculpté déposés au poste de police de Saint-Sever, et provenant d'une maison du *xvi<sup>e</sup>* siècle, démolie à Rouen, rue de la Grosse-Horloge, pour l'ouverture de la rue Jeanne-d'Arc, et décrite par M. De la Quérière. Aussitôt, dans un rapport adressé à M. le Maire de la ville de Rouen, notre confrère a sollicité de l'administration municipale la concession de ces fragments artistiques au Musée d'antiquités.

M. Pelay demande si la reconstruction de cette vieille maison ne serait pas le meilleur moyen d'en conserver les restes.

M. Maillet du Boullay répond que la réédification ne pourrait avoir lieu qu'aux frais de la ville ou du Musée, dont les deux budgets sont, l'un trop chargé, l'autre trop limité, pour permettre de songer à une reconstitution qui serait d'ailleurs, en raison des pièces absentes ou endommagées, presque impossible.

M. le Vice-Président félicite M. Maillet du Boullay et ajoute que la Commission fait des vœux pour le succès de ses négociations.

— M. Brianchon donne lecture à la Commission d'une suite aux *quelques vieilles maisons de Caudebec-en-Caux*, par M. le docteur Guérout, qui achève, avec la plume, ce que M. Lesage avait commencé avec le crayon.

#### MANOIR DE LA PLANQUETTE

Cette note concerne une maison dessinée par feu M. Lesage, et qui subsistait encore, il y a vingt-quatre ans, place de la *Planquette*, n<sup>o</sup> 12.

Elle touchait, vers l'orient, à l'hôtellerie dite de *Henry IV* dont j'ai parlé précédemment.

Elle se composait d'un pignon en pierre de taille, donnant, au nord, sur la place ou rue de la *Planquette*.

Le rez-de-chaussée offrait, à droite, une porte à cintre surbaissé; à gauche, deux fenestrelles carrées, avec grilles.

Le premier étage était éclairé par une belle ogive à double baie, divisée perpendiculairement par un meneau épais, que surmontait un trèfle : quatre autres ouvertures plus petites donnaient du jour dans le grenier. De chaque côté, à la base du pignon, était placée une gargouille.

La cour peu spacieuse, où l'on accédait par le corridor de l'entrée septentrionale, séparait le corps de logis d'une seconde habitation, située au midi, avec vue sur la Seine.

L'ensemble du logement accusait le style de transition du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle.

La mention la plus ancienne que j'aie pu me procurer de ce manoir m'a été fournie par la sentence rendue le 10 mars 1455, par Jean Hovard, bailli de Caux; il adjuge cette maison à Guillaume des Hais, écuyer, s<sup>r</sup> du Boscgueroult, pour se payer d'une rente de cent sols avec arrérages à lui dûs, par un certain Jean Poisson, bourgeois de Caudebec, propriétaire de la dite habitation.

Les titres la désignent ainsi : « *Un fonds de terre avec hostel et jardin planté, qui fut et appartient à feu Denis Ancel, aïeul de Jean Poisson (1) : le tout se pourporte et extend de long en lay, jouxte d'un costé Guillaume de*

(1) Celui-ci, ainsi que le rapporte le registre ms. de la fabrique de Notre-Dame-de-Caudebec, p. 26, s'était engagé par contrat devant les notaires de Caudebec, le 10 octobre 1407, « *pour 50 sols, un plat d'oublies, et les œufs dûs à l'abbaye de Saint-Wandrille, à la charge de paier 5 sols à lad. fabrique, en diminution desd. 50 sols.* »

Le 7 septembre 1412, Denis Ancel acquitte 45 sols en à-compte desd. 50 sols, et, le 7 octobre 1465, un acte constate « *que les d. 5 sols ont été aumosnés par Denis Ancel, afin d'être enterré avec sa femme en moustier, qui est le bas de l'église N.-D. de Caudebec.* »

*Pinchemont, d'un bout le canel de Seyne, les murs de lad. ville séants dessus, d'austre costé, Thomas Boudier, d'autre bout la rue du prieuré et pavement du Roy. »*

A la mort de Guillaume des Hais, son fils, Gille, écuyer, hérita de l'immeuble, lequel passa, après son décès, à ses héritiers. En 1516, c'étaient, d'une part : Robert des Hais, sr de Saint-Luc, son second fils ; d'autre part : Olivier des Hais, sr de Bosgueroult, et Gille des Hais, sr de Tournebu, les petits-fils de Guillaume (1) et enfants de des Hais, l'aîné.

Ils le vendirent d'un commun accord, le 24 août 1516, moyennant 300 l., à Guillaume Le Veaultre, lieutenant du bailli de Caux. Cet immeuble est indiqué au contrat comme assis en la ville de Caudebec, rue de la *Planquette*, mais les voisins n'étaient plus les mêmes. C'étaient Robert Baqueler, écuyer, et les enfants de Richard des Hais et d'Isabelle de Pinchemont, sa femme.

Le 17 septembre 1558, Marguerite Le Veaultre, héritière de Guillaume Le Veaultre, épouse de Guillaume Varin, demeurant à Ectot-les-Baons, délaissa cette propriété pour le prix de 1,300 l. tournois et 20 escus d'or, à Me Jacques Grieu, sr de Hocqueville, conseiller avocat du Roi au siège présidial de Caudebec.

On la signalait alors comme étant bornée, à l'orient, par noble homme Michel Baqueler, sr de Sorent et de Calletot, vicomte de Caudebec ; à l'occident, par Pierre Paisant (2), prêtre, et par la rivière d'Ambion ; au midi, par

(1) Le ms. de la fabrique de Caudebec, *loc. civ.*, apprend, p. 35, que le prénommé Guillaume des Hais, sieur du Bosgueroult, par contrat devant les notaires de Caudebec, le 15 décembre 1451, « avait fieffé par 13 livres de rente une maison appelée *l'écu de France*, seize en la grande rue de la ville. »

(2) Était-il le fils de Pierre Paisant, « lequel trespassa le 22<sup>e</sup> iour de juing, l'an 1482, » et dont on lit l'épithaphe devant l'autel de la Ste Vierge, dans l'église de Rançon-les-Caudebec-en-Caux ?

les murailles de la ville et le fleuve de Seyne; au septentrion, par la place de la *Planquette*.

Jacques Grieu, le nouveau propriétaire, laissa l'héritage à son fils, Michel Grieu, qui mourut jeune après avoir légué ses biens à son oncle, Isembart Grieu.

Ce dernier vendit, le 6 octobre 1574, moyennant 1,500 l. tournois, à M<sup>e</sup> Pierre Isnel, s<sup>r</sup> de Soreng, avocat royal au présidial du bailliage de Caux, la maison en question, dont les abornements étaient restés les mêmes, sauf à l'ouest, où ils sont formés par Nicolas Deschamps et par l'hôtel *Sainte-Anne*.

Elle appartenait, en 1680, à Angélique Isnel, femme de Charles Desmares, chevalier, domicilié à Valliquerville, et fille d'Adrien Isnel, s<sup>r</sup> de Veules, conseiller au bailliage de Caudebec.

Le 10 janvier 1680, elle fut vendue par dame Angélique Isnel, pour 2,400 l. tournois, à M<sup>e</sup> André Le Gras, avocat.

Celui-ci, le 13 mars 1683, la revendait 3,300 l. à M<sup>e</sup> Jean Le Maistre, avocat au parlement de Rouen.

Le 22 novembre 1749, Marguerite Le Maistre, seule fille de Michel-Alexandre Le Maistre, président, lieutenant civil et criminel au bailliage, siège présidial à Caudebec, arrière-petite-fille d'André Le Gras, cédait pour 2,500 l. à M<sup>e</sup> André Pécuchet, conseiller du Roi, président en l'élection de Caudebec, y demeurant, le logis assis place de la *Planquette*.

Ce logis était alors borné, à l'est, par les héritiers de Jean Marpeley, président en l'élection de Caudebec, et par ceux de Christophe Dallet, greffier à la dite élection; à l'ouest, par Pierre Guéret, marchand tanneur, et par la rivière d'Ambion.

Le 27 octobre 1784, Pierre Alexandre Eléonore Fenestre de Hotot (1), s<sup>r</sup> du Mont-au-Roux, la Chevauchée, etc.,

(1) Louis XVI lui accorda, à pareille date, par brevet, la per

conseiller au bailliage présidial de Caux, président en l'élection de Caudebec, et dame Anne-Françoise Pécuchet, son épouse, fille et unique héritière d'André Pécuchet, abandonnent, moyennant 12,000 livres, le logis précité à Me Louis-François-Romain Lemarchand, conseiller procureur du Roi, au bailliage présidial de Caudebec. Il était fils du président au bailliage de Caudebec ; il épousa Marie-Anne-Charlotte Comare, et mourut le 1<sup>er</sup> juillet 1825 (1).

Le 5 octobre 1839, le manoir de la Planquette fut acheté des héritiers du procureur Lemarchand, moyennant 12,000 fr., par M. Robert-Nicolas Le Fébure, chevalier de la Légion d'Honneur. Trois mois plus tard, il le revendit pour pareille somme (en conservant, toutefois, une portion de jardin en façade sur le quai), à Me Pierre-Eugène Desbois, notaire honoraire, maire de Caudebec et conseiller de l'arrondissement d'Yvetot.

A son décès, la maison passa à sa veuve, Françoise-Eugénie Lebret.

Le 15 juillet 1857, celle-ci la vendit à M. Alexandre-Émile Drouet, ancien maître-tanneur, rentier à Caudebec, actuellement possesseur de l'immeuble, à qui je dois la communication des documents qui m'ont permis de rédiger cette notice.

mission de démolir, sur une longueur d'environ 92 pieds, la partie des murs de la ville, en face de sa propriété.

(1) De leur union sont issus François-Xavier Lemarchand, domicilié en la commune de Bocasse-Val-Martin, et Marie-Françoise-Louise Lemarchand, mariée à M. Barthelemy-Claude Auzanet, chevalier de Saint-Louis.

Ils eurent cinq enfants : Barthelemy-Edouard Auzanet, aussi chevalier de Saint-Louis ; Barthelemy-Raoul Auzanet, conseiller à la cour d'appel de Rouen, chevalier de la Légion d'Honneur ; Marie-Edwige, épouse de M. de Mathouville ; demoiselles Alexandrine et Annette-Télasie Auzanet.

Les Auzanet portaient : *de gueules, à la croix pattée d'or, cerclée de gueules formant tau au milieu, qui est Aužanet.*

M. Drouet aurait voulu faire réparer cette maison, mais elle était dans un tel état de vétusté qu'il fut forcé, à son grand regret, de la démolir en 1858.

L'année suivante, fut édifiée, dans le goût de la Renaissance, la jolie maison qui remplace l'ancien manoir de la Planquette.

#### HOSPICE SAINTE-ANNE

L'enclave, située quartier de la *Planquette* et appelée, avec ses dépendances, *Sainte-Anne*, provient de la généreuse donation faite, au *xvi<sup>e</sup>* siècle, par le sieur Jehan Houel (1), bourgeois élu de Caudebec, d'une propriété pour l'établissement d'un hôpital en cette ville.

Le 22 février 1533, Jehan Houel adresse aux habitants de Caudebec une requête ainsi conçue : « Considérant l'urgence de Maison-Dieu afin de logier et allimenter les pauvres manants de la paroisse, qui, par maladie, faiblesse, antiquité, sont contraints de mendier leur pain sur places publiques en charité et pitié, etc. » Houel offrait « ung manoir, hostel, maison, cours, jardins édifiés, telles qu'ils sont et se pourportent de long en lay, assis en la ville de Caudebec, joignant d'un costé la muraille de lad. ville; d'austre costé, la rivière d'Ambion; d'un bout la forteresse de la *Mordière*, et d'austre bout les hoirs de Robert le Dun, maintenant Robert Lestaigre, à la charge de 40 sols de rente fontière, dûs à maistre le Dun, prestre, affin que les paulvres membres de J. C., qui sont logiez en lad. Maison-Dieu, puissent à chacun dimanche vaquer à office-messe perpétuelle dite à toujours, à huit heures

(1) Il était, j'ai lieu de le supposer, neveu de Jehan Houel, natif de Caudebec, y demeurant en 1498, et qui fit, en l'église N.-D., une fondation de messes vers 1509, octobre, afin d'obtenir sépulture « *soubs la clef pendante de la voûte de la grande chapelle.* »

Il occupa en qualité de prêtre, la cure du *Trouq*, près le Neufbourg.



du matin, en la chapelle ou oratoire qui pourra estre construit en lad. maison de Dieu.

« Suppliant le sr Jehan Houel, MM. les curé, vicaire, gens d'église, officiers du Roy desservir lad. église, accéder à la donation, et prester ayde, affin que led. couvent soit parfait et augmenté. »

— Le 1<sup>er</sup> mai 1533, l'offre de Jehan Houel est agréée.

En vertu de l'entérinement de cette requête, les juges, tenant les assises de Caudebec du 28 avril 1534, confirment l'œuvre de donation de Jehan Houel et s'accordent pour demander quatre religieuses, sœurs de Saint-François, destinées au service de l'asile hospitalier.

— Un acte notarié, en date du 2 août 1538, à Caudebec, constate le contrat des dons faits par Jehan Houel, consistant en divers bâtiments, lui appartenant et affectés à la création, à la fondation de l'hospice Sainte-Anne, « en « l'honneur de Dieu le Père, du Fils et du S. Esprit, de « la glorieuse Vierge Marie, mère de grâce et de miséricorde, de Madame Sainte Anne, mère de lad. Vierge, « de tous benoists saints, saintes du Paradis... etc., etc. »

Le même contrat rappelle le dépôt sous seing privé, en date du 22 février 1533, et paraphé par grand nombre d'habitants, savoir : entre autres, discrète personne maistre Clément, vicaire du dit Caudebec, Pierre de Rebot, chapelain du S. Esprit, Roger Nette, chapelain de N.-D., etc. ; Nicolle des Mares, échevin, Nicolle le Dun, prêtre; honorable homme Guillaume Le Veaultre, lieutenant en la vicomté de M. le bailli de Caux ; Robert Baqueler, seigneur de Vertot, lieutenant-général du vicomte de Caudebec; Jehan Lefébure, vicomte de Maulévrier, lieutenant-général du capitaine de Caudebec; Roger Le Preux, contrôleur du grenier à sel de cette ville et trésorier de l'église.... etc.

La donation de Jehan Houel, après délibéré des bourgeois notables précités, fut « écrite chez les tabellions de Caudebec pour registrer. »

— Trois pièces manuscrites sur papier, datées des 30 janvier 1544, 6 février 1549, 30 avril 1553, font connaître l'état des rentes dues par divers à l'Hôtel-Dieu de Caudebec; la nomination d'un syndic-procureur pour le recouvrement des biens des pauvres; le chiffre des sommes encaissées par le receveur de l'Hôpital *Sainte-Anne* et les devis en marché pour la construction du corps de maison commencé à l'objectif du susdit refuge humanitaire.

— Un certificat délivré le 21 juin 1556, par les habitants et manants de Caudebec, atteste : *qu'il y a en cette localité un Hôtel-Dieu fondé par Jehan Houel, sous le vocable Sainte-Anne.*

L'emplacement et une fraction du logis qu'il occupait se voient encore. Il se composait d'un grand corps de bâtiment en pierres et briques, oblong, en forme de parallélogramme.

Le rez-de-chaussée, percé au milieu d'un vaste corridor, surmonté extérieurement de *la statue patronale de Sainte-Anne*, qui y subsiste, était éclairé, comme à l'unique étage, par quatre fenêtres carrées.

Le corridor énoncé, se dirigeant du nord au sud, divisait deux salles spacieuses; celle sise à l'ouest, servait aux malades, lesquels au moyen d'un huis, « pouvaient de leur lit, ouïr dire, célébrer la messe; au-dessus étaient hébergées les femmes de l'hôpital et serviteurs d'icelles; » au bout, du même côté, s'élevait la chapelle ou oratoire actuellement détruit.

L'autre salle, à l'est, était réservée aux cuisines et au logement séparé du chapelain ou prieur (1). Il y avait un

(1) Les noms de deux chapelains sont seulement conservés : 1<sup>o</sup> Charles Saulmont, prêtre, clerc de l'église de Caudebec en 1584 et son chapelain de 1592 à 1604, d'après les *registres des comptes de la fabrique*, prieur de la chapelle *Sainte-Anne*. Il fut inhumé dans le cimetière Saint-Maur, le seul alors à Caudebec; 2<sup>o</sup> Jehan Chopart, clerc de l'église de 1608 à 1615, prêtre en lad. église, de 1618 à 1630.

trésorier et un régent-gouverneur de l'asile. Jehan Houel remplit pendant sa vie ce dernier poste.

— Suivent plusieurs parchemins du XVII<sup>e</sup> siècle, en grande partie illisibles et de médiocre intérêt, concernant des règlements et procédures.

— Le 31 mai 1685, François Lemonnier, curé de Caudebec, remontre à haut et puissant seigneur M. le Bailly de Caux que les capitaines, gouverneurs et maires se sont emparés de la *Maison Sainte-Anne* sans aucun droit ni titre légitime, depuis environ 50 ans.

Les pauvres ont été privés par cette usurpation de jouir des biens inaliénables en leur faveur, dont les autorités les ont dépouillés, en les convertissant à autre usage.

Le suppliant conjure M. le Bailly qu'il lui plaise de remettre les indigents en possession de leur demeure.

— Plusieurs réclamations se succédèrent sans succès; en 1684 et 1686, elles furent adressées directement au Roi qui les prit en considération, ainsi qu'il appert de ses lettres patentes sur parchemin, scellées d'un grand cachet en

Jehan Chopart était chargé, de 1620 à 1637, d'assister *les malades du mal contagieux*. Il s'y distingua notamment dans la terrible épidémie, en 1636, laquelle jeta tellement l'épouvante dans Caudebec que la plupart des habitants s'enfuirent de la ville. Quatre prêtres moururent de *la contagion*, du 18 juillet au 12 octobre. Le même mois on compta 184 décès!... Jehan Chopart, pour se tenir plus à portée de soulager les malades, alla s'installer dans une maison vide au cimetière Saint-Maur et proche la chapelle de cette nomination.

On trouve à ce sujet d'intéressants détails dans les registres du temps, à l'église et à la mairie. (V., aux archives départementales, la liasse G. 1364.)

Par testament, daté du 11 novembre 1668, Jehan Chopart demande à être inhumé dans le cimetière Saint-Maur, « sous la tombe de M<sup>e</sup> Charles Saulmont, feu son prédécesseur. » Ce vœu ne fut pas exaucé, car on l'enterra dans l'église N.-D. de Caudebec.

cire brune. (Voir les documents manuscrits, déposés à l'hôtel-de-ville de Caudebec.)

— Le cahier n° 23 des *délibérations municipales* relate, à la date du 22 février 1753, que « le sr Gallois de Maquerville, frère de Jehan-Louis-Gaspard Gallois, chevalier, seigneur de Maquerville, CALIDU, Ampenois, Bourg-Baudouin, Perriers-sur-Andelle, conseiller du Roi en ses conseils, son premier avocat général en sa Cour des Comptes, aydes et finances de Normandie, lieutenant de Sa Majesté au gouvernement des ville et château de Caudebec, maire de Rouen et vice-président de l'Académie royale des sciences, belles-lettres, gouverneur de Caudebec en 1755, réclamait la *maison Sainte-Anne* pour son logement, comme étant le CHATEAU DE CAUDEBEC, ce qui, ayant excité le bureau à faire rechercher dans les anciennes archives dudit Hôtel *Sainte-Anne*, « il s'y est découvert pièce vieille, authentique de plus de *deux cens ans*, signée par deux cens « habitans (1), où il est justifié que la maison dont il « s'agit a esté aumônée par un sieur Houel pour servir « d'Hôpital et Hôtel-Dieu aux malades de ceste ville et « fauxbourgs seulement, où il devait demeurer quatre religieuses de Saint-François afin de soigner les malades et « qu'il y avait une chapelle dédiée sous le titre de Sainte- « Anne, dans laquelle se célébrait la messe les dimanches et « fêtes, pour lesd. nécessiteux; c'est à la connaissance de « la plupart des habitans que la ceste chapelle existait « encore en 1760 . . . . »

Les lettres-patentes de Louis XV, de 1767, confirmant le décret de Louis XIV ci-dessus, permettent la vente de la maison de santé *Sainte-Anne* et autorisent sa translation, rue des Capucins, à l'hospice de Caudebec, auquel elle est aujourd'hui réunie.

— M. Lefort présente quelques observations au sujet

(1) J'en ai précédemment analysé la teneur : *vide supra* p. 41, contrat du 22 février 1533.

d'une fouille qui vient d'être faite à cinq mètres de profondeur rue Saint-Lô, à l'angle nord-ouest de la salle des Pas-Perdus du Palais.

A cette profondeur, et sur une largeur de trois mètres, le côté interne de la fondation du mur romain a été mis à jour. La contexture du mortier, son identité avec la maçonnerie découverte un an auparavant, place Verdrel, ne laisse pas de doute sur la nature romaine de la maçonnerie.

Cette fondation, qui est celle du mur d'enceinte de la ville, était orientée de l'ouest à l'est, se dirigeant du centre de la place Verdrel au centre du jardin de l'hôtel de la Présidence, très approximativement.

La première enceinte de Rouen, reconnue il y a un siècle place des Carmes et rue des Fossés Louis VIII (côté sud), est donc déterminée sur une petite mais nouvelle portion de son parcours.

M. Lefort fait hommage à la Commission d'une photographie représentant, après son achèvement, la façade ouest du Palais de Justice de Rouen, aujourd'hui en cours d'exécution.

Etant admis le nouveau vestige de première enceinte de Rouen, précisé par M. Lefort, M. de Beaurepaire observe que l'église de Saint-Martin-sur-Renelle, où Grégoire de Tours rapporte que Mérovée et Brunehaut cherchèrent asile, se serait trouvée en dehors de cette enceinte.

A propos de la communication de M. Lefort, M. Bouquet fait observer qu'elle sert à confirmer et à rectifier un passage de Dom Toussaint Duplessis, qui dit, dans sa *Description de la Haute-Normandie*, que « la première enceinte de Rouen était marquée par une ligne tirée le long de la rue de l'Aumône, depuis

le pont de Robec jusqu'à la Poterne. De la Poterne, il fallait tirer une seconde ligne par le Marché-Neuf en rasant le Palais, et par la rue Massacre jusqu'à la rue aux Ouës ; de là, tirer une troisième ligne jusqu'à la Calende au travers de l'Hôtel-Dieu, et la continuer jusqu'à l'eau de Robec. Robec faisait la quatrième ligne (1) ».

M. Bouquet ajoute qu'on a rencontré des vestiges de murailles romaines au pont de Robec, à l'abbaye de Saint-Amand, à l'hôtel de France, dans le prieuré de Saint-Lô. Ceux que M. Lefort vient de retrouver, sous le pignon du Palais de Justice, prouvent que la ville n'avait pas, sous les Gallo-Romains, la forme d'un rectangle parfait, mais qu'il fallait tirer une diagonale du prieuré de Saint-Lô à la Poterne, place vide appartenant aux religieux de Jumièges, sur laquelle on édifia la Chambre de la Tournelle en 1609. Le Palais de Justice, sur le Marché-Neuf, en 1470 (date de l'ouvrage de Dom Duplessis), n'avait pas la façade qui vient d'être démolie sur la place Verdrel. Elle fut terminée seulement en 1761, pour la plus grande partie (2).

La forme d'un « carré oblong, » donné à notre ville par Dom Duplessis, se rapporterait, d'après lui, « au premier duc Rollon, » et non à l'époque gallo-romaine, de sorte que ce qu'il appelle « la première enceinte » serait en réalité « la seconde, » puisqu'il dit que, « à partir du <sup>v</sup>e siècle, les murs de la ville s'étendirent quelque temps après du côté du nord jus-

(1) *Description de la Haute-Normandie*, par Dom Toussaint Duplessis, t. II, p. 6.

(2) *Dictionnaire indicateur et historique des rues et places de Rouen*, par Nicéas Périoux, p. 423.

qu'auprès de Saint-Martin-sur-Renelle. » La confusion naît de ce qu'il place le terrain appelé « la Poterne » beaucoup trop bas, à un endroit où elle n'était pas, et qu'il supprime l'enceinte gallo-romaine remplacée par une simple rue allant de l'archevêché jusqu'au Gros Horloge (1).

L'existence de cette enceinte gallo-romaine est donc constatée aujourd'hui, d'une façon incontestable, sur un cinquième point de son parcours, par la découverte de M. Lefort (2).

— M. le Vice-Président donne lecture de deux notices relatives, la première, au projet de Henri IV, d'étendre la ville de Rouen du côté de Saint-Sever, et la seconde, au droit de vingt et une paroisses d'envoyer leurs lépreux à la maladrerie du Mont-aux-Malades.

## 1

AGRANDISSEMENT DE LA VILLE DE ROUEN, DU CÔTÉ  
DU FAUBOURG SAINT-SEVER

Ce qu'on appelait le faubourg Saint-Sever a pris, depuis le commencement de ce siècle, un développement si considérable et si constant, qu'il est à prévoir que le Rouen de la rive gauche finira par balancer le Rouen de la rive droite, le vieux Rouen, le Rouen des monuments historiques et des souvenirs.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, ce faubourg était encore assez peu popu-

(1) *Description de la Haute-Normandie*, t. II, p. 5 et 6.

(2) Cf. *Histoire de la ville de Rouen*, par Farin, t. II, p. 87. — *Description de la Haute-Normandie*, par Dom Toussaint Duplessis, t. II, p. 5 et 6. — *Dictionnaire des rues et places de Rouen*, par Nicétas Périaux, p. 58 et 423. — *Les origines de Rouen d'auprès l'histoire et l'archéologie*, par M. l'abbé Cochet, p. 41-52.

leux. Une partie de son territoire était rattachée à des paroisses de l'intérieur de la ville, telles que Saint-Martin-du-Pont, Saint-Etienne-des-Tonneliers et Saint-Eloi, circonstance à première vue assez étrange. Je ne saurais me l'expliquer qu'en admettant qu'à une époque ancienne la Seine paraissait plus aisée à traverser que les prairies qui avoisinaient la chaussée et qui interceptaient les communications entre les rives du fleuve et l'église du faubourg.

Un des projets de Henri IV fut de favoriser l'extension de la ville de Rouen du côté de Saint-Sever. Il avait reconnu que la vieille cité étouffait dans son enceinte de murailles, qu'il lui fallait de l'espace et de la lumière. Les délibérations des échevins font mention du projet du Roi, mais sans faire bien clairement connaître si les Rouennais y étaient favorables ou défavorables. Il m'a paru intéressant, afin de provoquer des recherches sur ce sujet, de donner le texte de deux ordonnances du Bureau des finances relatives au projet de Henri IV.

« 4 nov. 1603. Sur la requête présentée par Michel Pochon, Michel Duhén et Pasquet Le Genevoys, maîtres massons en la ville de Rouen, tendant affin de leur estre fait taxe de la somme de 150 escus sol pour leur peynes, sallaies et vaccations d'avoir, suivant le voulloir et intention de S. M., et le commandement verbal qu'ilz auroient reçu de Monsieur le marquis de Rosny, et depuis à eulz réitérez par Mgr le duc de Montpensier (1), vacqué par l'espace de deux mois, tant à prendre les mesures du faulx-bourg de ceste ville, scitué hors le pont, paroisse Saint-Sever, que pour dresser le plan et desseings de l'augmentation de ville que S. M. désire faire bastir du costé droit dudit faulx-bourg, et outre pour avoir par eulx mis et employé, durant XII jours, quatre hommes pour leur ayder à

(1) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie.



prendre les mesures dudit faulx-bourg, qu'ils auroient païé à leurs frais,

« Se retireront les supliants par devers Monsieur le marquis de Rosny, par le commandement duquel ils ont dressé le plan de lad. augmentation de ville, pour leur estre pourveu sur lad. taxe, suivant le voulloir et intention du Roy, et députeront l'un d'entre eux pour parler audit s<sup>r</sup> marquis et faire veoir autant (1) dudit plan, pour faire le quel voiage, et en attendant que taxe leur soit faicte de leur vacation, leur sera payé par M<sup>e</sup> Nicollas Sergent, receveur, la somme de 60 l. qui lui sera passée et allouée par tous qu'il appartiendra, rapportant, etc. (2).»

« 10 nov. 1603. Sur la requeste présentée par Jérôme Cairel, bourgeois de Rouen, contenant que, par commandement de Mgr de Montpensier de se tenir prest pour aller avecques luy en court pour, en sa présence, faire entendre au Roy ce que S. M. désire sçavoir pour l'avancement de l'augmentation de la ville du costé des faulx-bourgs de Saint-Sever, à quoy désirant obéyr, il nous pleust ordonner qu'il luy sera dellivré quelques deniers pour subvenir aux frais dudit voiage,

« Est ordonné au suppliant, pour les causes contenues en lad. requeste. la somme de 90 l. t., laquelle luy sera payée par M<sup>e</sup> Nicollas Sergent, receveur, des deniers tant ordinaires qu'extraordinaires de sa recette, sans difficulté (3).»

Il est certain que ce projet ne reçut pas son exécution, pas plus que celui d'abrégger la distance entre Rouen et Paris en redressant le lit du fleuve. Toutefois Saint-Sever doit conserver quelque reconnaissance à la mémoire de Henri IV.

Ce fut à partir du règne de ce prince que ce faubourg

(1) Copie.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, C. 1121.

(3) *Ibid.*, C. 1122.

tendit à devenir le quartier manufacturier de Rouen. Une verrerie royale y fut établie en 1606 ; cette même année, une Compagnie hollandaise y fut appelée pour y inaugurer la fabrication des toiles fines. Ces deux établissements furent vus de mauvais œil par les bourgeois de Rouen, mais nous, que l'intérêt particulier n'aveugle pas, nous ne pouvons manquer de reconnaître qu'ils font grand honneur au gouvernement de Henri IV ainsi qu'à l'administration de Sully.

## II

## NOTES SUR LES LÉPREUX

On sait que vingt-et-une paroisses avaient droit d'envoyer leurs lépreux à la maladrerie du Mont-aux-Malades. L'entrée de cet asile de la douleur n'était pas, pour ces malheureux, absolument gratuite ; mais s'ils étaient indigents, c'était une obligation, pour leur paroisse, de leur venir en aide. Un contrat passé devant les tabellions de Rouen, 3 fév. 1478, fait connaître ce que chaque lépreux avait coutume d'apporter. C'étaient :

« Un bon lit fourni de 3 paire de draps de lé et demy ; 2 oreillers ; 2 queuvre-chiez ; 2 couvertures ; 20 aulnes de touailles ; 18 aulnes de doubliers ; 2 paire de chemises ; 6 escuelles d'estain ; 6 saulciers ; 4 platz ; 6 cuilliers de lacton ; 1 salliere ; 1 pot d'estain et une choppine ; 3 hanaps, l'un d'argent, pesant 6 onches, l'autre de madre, et l'autre de cailler, bons et suffisans ; 3 paelles d'arain ; 2 pot de cuivre ; 1 bachin et 1 pot laveur ; 1 trevet ; 1 greil ; 1 croq à char ; 2 bouquets ; 1 crameillée ; 1 hache ; 1 paelle de fer ; 1 leschefrite ; 1 broque de fer ; 1 mortier ; 1 pestel ; 1 kalit ; 2 paire de robes ; 2 chapperons ; 2 paire de chausses de drap brun ou gris ; 2 paire de soulliers ; 1 coffre ou huche, bon et suffisant ; pour le prieur, 62 sous 1 denier ; pour le portier et pour les varlets, 5 sous. »

Quelques objets de ce mobilier doivent être notés : les

hanaps d'argent, de madre et de cailler. On peut remarquer que le mot paire était autrefois invariable au singulier et au pluriel, par souvenir de la forme latine.

Cette fourniture, que le prieuré réclamait comme obligatoire, donna lieu à une contestation entre les religieux et les paroissiens de Saint-Jean de Rouen, lorsqu'une des paroissiennes de cette église, Perrecte Deshays, « entéchée de la maladie de lèpre, » y fut envoyée en conséquence d'une sentence de l'officialité.

Cette femme était pauvre, ses parents et ses amis l'étaient aussi. Les paroissiens, à la charge desquels elle retombait, combattirent les prétentions des religieux. Le débat se termina par un accord aux termes duquel il fut reconnu qu'à l'avenir, pour la réception de chaque malade natif de la paroisse Saint-Jean, l'une des vingt-et-une paroisses du droit du Mont-aux-Malades, comme on disait, on fournirait les ustensiles ci-dessus déclarés, si le lépreux était riche. Dans le cas contraire, les trésoriers et les paroissiens en devaient être tenus quittes moyennant une somme de 20 livres. Le paiement fait, si le malade était trouvé avoir aucuns biens de plus grande valeur, les trésoriers devaient être restitués sur lesdits biens de la somme qu'ils auraient payée, et le reste devait être laissé aux religieux.

La léproserie du Mont-aux-Malades était la plus célèbre du diocèse, témoin cet auteur d'un libelle diffamatoire poursuivi, en 1468, à l'officialité de Montivilliers, pour avoir ainsi qualifié un habitant d'Harfleur : « Jaloux, mesel, plein de mesellerie. jaune comme saffren. Je vous baudrey cloquette de frarie pour vous conduire jusques au Mont de Rouen » : à preuve encore deux documents que nous fournissent les registres de la même officialité, et que nous croyons à propos de faire connaître :

*Johannes Dangomare, alter thesaurariorum de Fonteneyro, non obstantibus ordinationibus per nos factis eidem, quatinus duceret apud Rothomagum et Montem Lepro-*

sorum loci, cum litteris nostris requisitoriis, infra octavam, sub excommunicationis et decem librarum turo-nensium penis, visitandi (causa), Johannem Le Tellier, morbo lepre suspectum, nihilominus contempnendo ordinationem et preceptum nostrum ac jurisdictionem perturbando, presumpsit ipsum Le Tellier visitari facere sine litteris nostris, litteras condemnatorias domini officialis Rothomagensis accipiendo, de quo fuit incarceratus per spacium unius hore, et in exitu fecit emendam, de qua solvenda pro eo fidejusserunt Oliverus Randou et Guilmetus Randou, quos promisit servare indemnes, die xvii<sup>a</sup> julii anno millesimo quadringentesimo lxxxviii<sup>o</sup>. Taxatus ad sommam xl solidorum. Solvit xx solidos. Domina (l'abbesse), donavit eidem residuum, die xiiii<sup>ta</sup> maii anno (L)xxxix<sup>o</sup>.

Cognito per nos, decanum et officialem Monasterii Villaris, de negotio coram nobis introducto inter venerabilem virum dominum promotorem curie nostre, ad denunciationem Petri Beaufix et Bertauldi Avisse, thesaurariorum modernorum parrochie de Octovilla, actorem, ex una, et Johannem Hardi et Johannem Le Page, alias Bastard, de dicta parrochia, oriundos et morbo lepre suspectos denunciatos, ex altera partibus, visis per nos relacionibus venerabilis viri Guillermi, prioris prioratus de Monte-Leprosorum, de mandato venerabilis et circumspecti domini officialis Rothomagensis, ad requestam nostram factis, ac per ipsum nobis transmissis, juxta quas nostrum consenserunt audire decretum predicti Hardi et Page, denunciati, dicimus et declaramus ipsos esse de dicto lepre morbo tactos et infectos, propterea a sanorum consortio esse segregandos, prout, in quantum possumus, segregamus, et, salvis dictorum (et) promotoris expensis, taxatione nobis in posterum reservata, ita pronunciantes. Lata anno Domini millesimo quingentesimo xvii<sup>o</sup>, die veneris xxii<sup>a</sup> maii. Registrata.

Suivant une pratique qui paraît avoir été générale, c'é-

tait à l'official qu'il appartenait de constater la lèpre et d'ordonner la séquestration de ceux qu'on prétendait en être atteints ; la poursuite avait lieu constamment sur la dénonciation des trésoriers de la paroisse où résidait le lépreux, obligés à veiller, comme représentants de l'autorité publique, pour le civil aussi bien que pour le culte, à la sauvegarde des autres paroissiens. L'official ne se prononçait qu'après avoir pris l'avis de médecins et de chirurgiens qu'il avait délégués pour faire la visite du malade, et, dans le plus grand nombre de cas, il ne lui paraissait pas nécessaire d'envoyer au Mont-aux-Malades chercher l'avis de juges compétents.

Voici, à titre d'exemples, quelques sentences relatives à des poursuites pour fait de lèpre.

*In nomine Domini. Amen. Visa per nos, decanum et officialem Monasterii-Villararis, relatione venerabilis et honestorum virorum magistri Michaelis Cornet, presbyteri, curie nostre advocati jurati et medici, necnon Petri Gaultier et Nicolai Gieuffroy, chirurgicorum ejusdem loci Monasterii-Villararis, de consensu honestorum etiam virorum Ludovici Fouet, Ludovici Guillart, Jacobi Basin, atque Johannis Sauvage, modernorum thesaurariorum ecclesie parochialis Sancti Martini de Harefloto, facta de et super visitacione, tactu et palpacione Perrine Dalby, ejusdem parrochie, de morbo lepre suspecte et calumpniante, insequendo dictorum medici et chirurgicorum relationem, cui se retulit dicta Perrina, dicimus et declaramus predictam Perrinam de hujusmodi morbo lepre fuisse et esse tactam et infectam et ob hoc a sanorum consorcio, ne deterius inde contingat, segregandam esse et segregari debere, ita pronunciantes viii<sup>a</sup> augusti millesimo quingentesimo quinto-decimo.*

*In nomine Domine, Amen. Visa per nos, decanum et officialem Monasterii-Villararis, relacione venerabilis viri magistri Michaelis Cornet, presbyteri, medici, ac Petri Gaultier, chirurgici, de mandato nostro, super palpacione*

*et visitatione Ricardi Coquerel senioris, nunc in parrochia de Octovilla commorantis, de morbo lepre suspecti, facta ad instantiam honestorum virorum Philippini Boyvin et Johannis Dupuis, thesaurariorum modernorum dicte parrochie de Octovilla, insequendo dictam relacionem, cui se retulerunt partes predictae ac nostrum audire decretum consenserunt, dicimus et declaramus predictum Coquerel non esse de dicto lepre morbo infectum aut tactum et propterea a sanorum consorcio non esse segregandum, prout nec segregamus, ita pronunciantes, etc. Lata die lune xvii<sup>a</sup> martii anno Domini millesimo quingentesimo decimo-septimo.*

*In nomine Domini, Amen. Visa per nos, decanum et officialem Monasterii-Villaris, relatione venerabilis viri magistri Michaelis Cornet, presbyteri, medici, ac Nicolai Gieffroy, chirurgici, de mandato nostro, super palpatione et visitatione Johanne Tanquerel, parrochie Sancti Salvatoris, de morbo lepre suspecte, facta, instante promotore causarum officii curie nostre, denunciantibusque Petro Gaultier ac Petro Hemeri, thesaurariis predictae parrochie, insequendo dictam relacionem cui se retulerunt partes predictae et juxta quam nostrum audire decretum consenserunt, dicimus et declaramus dictam Tanquerel esse separandam et segregandam, prout, in quantum possumus, segregamus, ita pronunciantes. Lata die mercurii quarta mensis augusti anno Domini millesimo quingentesimo decimo-septimo.*

Ces sortes d'actes sont très communs pendant la première partie du xv<sup>e</sup> siècle. Il est à remarquer que la paroisse d'Octeville était celle des paroisses de l'exemption de Montivilliers qui fournissait le plus de lépreux. On peut encore remarquer qu'à cette époque beaucoup de docteurs en médecine appartenaient à l'état ecclésiastique.

La lèpre étant constatée, il restait au pouvoir de l'official de donner au malade la permission de rester en

dehors de la léproserie, pourvu qu'il pût être séquestré des sains. C'est ce que prouve cet acte inséré dans un *Formulaire* de l'abbaye de Fécamp.

Novembre 1540. *Dominus vicarius dedit facultatem et licentiam Andree Manisier, se tenenti pro suspecto morbi lepre, in parrochia Sancti Stephani Fiscannensis commoranti, vivendi extra leprosariam in loco remoto ab aliis domibus et non alias, ac in loco sacro ubi non fuerit hominum frequentatio per curatum suum, aut ejus vicarium, aut aliquem per eum deputatum, missam celebrari faciendi, atque ibidem aut etiam domi sue, interveniente infirmitatis necessitate, sacramentum penitentiae et eucharistiae ab eo recipiendi.*

Pour comprendre ces mots : « Je vous baudrey (baillerai) cloquette de frarie... » rapportés ci-dessus, il faut se rappeler que la conduite du lépreux à la léproserie se faisait avec les mêmes cérémonies qu'un enterrement, et qu'on y convoquait tous ceux de la confrérie à laquelle appartenait le lépreux.

Nous en trouvons un exemple dans les statuts de la confrérie de Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Nicolas, Saint-Marcou et Saint-Éloi fondée en l'église de Saint-Pierre-le-Petit, de l'exemption de Fécamp, au xvi<sup>e</sup> siècle : « *Item, se aucun des freres ou seurs estoit aprouvé mesel en lad. ville et banllieue, le seroient tenus convoier jusques à sa malladerie, pourveu qu'elle ne seroit hors de lad. ville et banllieue, le maistre et varlets portans leurs sourplis et capperons vestus à toul la croix et banniere et clochette, et sy luy feroit l'en semblable service comme à ung trespasé en l'église où il seroit demourant en la dicte ville et banllieue, comme dict est..., et sy seroit ledict varlet tenu crier par les carfours comme pour ung trespasé.* » (1)

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, G. 5238.

— M. Paul Baudry demande ce que c'était qu'un édifice religieux indiqué sur un plan manuscrit, appartenant à la bibliothèque de Rouen et levé en 1591. Cet édifice, représenté à l'ouest par rapport aux château et fort de Sainte-Catherine et à l'église des religieux, est indiqué avec la mention *paroisse*.

Qu'était cette « paroisse ? »

M. de Beaurepaire, qui a étudié tout particulièrement ce point de notre histoire locale (1), pense que le mot « paroisse » se rapporte ici au prieuré de Saint-Michel, dont on verrait la chapelle avec un petit bâtiment y accolé. Cette chapelle, détruite en 1562, était donc réédifiée alors.

Le dessin signalé par M. Paul Baudry est d'autant plus précieux que, de la chapelle qu'il figure, l'année suivante il n'en restait rien. Nous lisons, en effet, dans Nicétas Périaux, un paragraphe ainsi conçu :

« Vers ce même temps (1592), Henri IV avait ordonné la démolition de l'église de Saint-Michel au couvent du mont Sainte-Catherine. Elle fut remplacée plus tard par une petite chapelle insignifiante, qui tomba en ruines à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, pendant l'époque révolutionnaire (2). »

— M. Gouellain fait passer sous les yeux des membres de la Commission un flacon rond et plat, de 0<sup>m</sup> 07 de diamètre, en verre filigrane polychrome, orné en son pourtour d'appliques de verre blanc, posées au chalumeau, et se terminant par des pointes étirées à la pincette. Cet objet est présenté à l'appréciation des membres de la Commission pour avoir leur avis sur son âge, son origine et sa destination.

(1) Voir séance du 25 janvier 1882.

(2) *Histoire de Rouen*, par Nicétas Périaux, p. 354.



M. le Vice-Président déclare que c'est, à n'en point douter, une tabatière, du genre de celles appelées *pigeassières* dans le patois de la Basse-Normandie. C'est aussi l'opinion de M. Gouellain qui a vu à Paris dans la collection Garnault, réunie aujourd'hui au musée de Limoges, une tabatière de la même forme, en porcelaine de Chine, provenant du Palais d'Été, sur l'une des faces de laquelle est peint un cadran de montre. Voilà pour la destination.

Quant à l'âge et à l'origine, M. de Girancourt, dont les savantes recherches sur les origines de la verrerie sont connues, n'hésite pas à rapporter cette pièce au xvii<sup>e</sup> siècle, et à la considérer comme un très intéressant spécimen de verrerie française, sinon normande.

A cette époque, en effet, nombre de privilégiés affirmaient posséder le secret de la fabrication du verre à *la façon de Venise*, et nous rencontrons fréquemment, dans les collections, des échantillons de cette nature qui ont une origine locale. Le verre est plus lourd, moins transparent, et n'a pas l'élégance et la beauté des pièces vénitiennes, malgré les éloges que ne craignent point de s'adjuger les porteurs de privilèges.

En résumé, M. de Girancourt estime que le flacon présenté est un type très rare d'ancienne verrerie indigène, avec émaux filigranés dans la masse, et dont on peut reporter la fabrication au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

A quatre heures la séance est levée.

*Le Secrétaire-Adjoint,*

BRIANCHON.

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MAI 1882

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. P. Baudry, Billiard, le marquis de Blossville, Bouctot, Bouquet, Brianchon, de Glanville, l'abbé Loth, de Merval, l'abbé Tougard et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Excusés : MM. Gouellain, Guérout, Lefort, Lormier, Maillet du Boullay, Sauvageot et de Vesly.

M. Brianchon, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 mars, qui est adopté.

*Rouen. Traces de murs gallo-romains.* — A propos de ce procès-verbal, M. Simon signale l'existence, par lui constatée, lors des fouilles nécessitées par les fondations de l'hôtel d'Iquelon, place de l'Hôtel-de-Ville, d'un mur romain subsistant à 4 mètr. 72 c. au-dessous du niveau du sol actuel, et se présentant dans une direction légèrement oblique, par rapport à la façade de l'hôtel.

M. d'Estaintot hésite à penser que ces fondations aient des rapports quelconques avec le mur d'enceinte signalé aux environs du Palais-de-Justice. Des constructions romaines existaient évidemment en dehors de la cité. La présence en a été constatée en face l'église Saint-Laurent, lors de la fondation de la maison de M. Vaucquier du Traversain, et sans doute celles rencontrées sur l'emplacement de l'hôtel d'Iquelon étaient des propriétés particulières.

La correspondance comprend :

*Tables générales des vingt premiers volumes de la*

*Société archéologique du département de Constantine*, 20<sup>e</sup> vol., 1881 ; — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1880 ; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VII, n<sup>os</sup> 109, 110, 111 ; — *Bulletin de la Société historique et scientifique de Soissons*, t. X, 2<sup>e</sup> série ; — *Congrès archéologique de France*, 47<sup>e</sup> session, 1881 ; — *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, par M. Edmond Fleury, 4<sup>e</sup> partie, 1882.

*Indications relatives à la correspondance imprimée de la précédente séance.* — M. Brianchon présente l'analyse des parties les plus intéressantes de la correspondance imprimée, mentionnée au procès-verbal du 10 mars, et insiste tout spécialement sur les documents mentionnés aux annales de la *Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1879-1880, 2 vol. in-8<sup>o</sup>, et notamment sur celles de M. Frédéric Moreau, dont la suite de l'*Album Caranda* contient les découvertes les plus intéressantes, fournies par les fouilles de Breny (Aisne), dans une série de 11 planches que notre collègue décrit avec son exactitude ordinaire. M. F. Moreau s'est signalé depuis 1873 par l'exploration de près de 10,000 tombeaux gallo-romains ou francs.

*Allocation à l'Église Saint-Paul.* — M. le Président donne communication d'une lettre par laquelle M. le Préfet de la Seine-Inférieure informe la Commission, à la date du 6 avril 1882, que la Commission départementale, dans sa séance du 27 mars, a alloué un secours de 900 fr. à la fabrique de l'église Saint-Paul « pour la restauration de la vieille église de ce

nom, classée au nombre des monuments historiques ». Cette allocation répond au vœu exprimé par la Commission des antiquités, dans sa séance du 10 mars.

*Blason des Montmorency, dans les fondations de l'église Notre-Dame-du-Havre. — Anciennes salles ogivales sous le musée.* — M. Rœssler a adressé la note suivante relative à des fouilles récemment faites à la base du clocher de Notre-Dame-du-Havre, et au-dessous du musée.

Une exploration, habilement conduite, a permis de reconnaître une petite salle sous le clocher de Notre-Dame-du-Havre. Cette salle paraissait destinée à l'écoulement des eaux, en même temps qu'elle donnait de la solidité à la base de la tour du clocher.

La pierre de fondation s'y est retrouvée. Autour de l'écu français des Montmorency on lit :

LA. PREMIERE. PIERE. A. ASSIS.  
 DE. CESTE. TOVR. LE. BON. BARON.  
 DE. FOSSEVLX. ET. SY. Y A. MIS.  
 SES. ARMES. DIGNES. DE. REGNON.  
 LAN. XVC XXX IX . JE. DIS.  
 DV. MOYS. DAPVRIL. LE. XXI.

Cette pierre est transportée au musée du Havre.

Sous le musée on a procédé, vendredi dernier, à une reconnaissance, consentie gracieusement par la municipalité du Havre, en faveur d'une grande publication historique entreprise par M. Alexis Lemâle.

La galerie Cochet est la plus basse de tout le musée. On y a descellé la pierre donnant accès dans la grande salle souterraine, bâtie sous le gouvernement de Villars pour servir de citerne en cas de surprise. Sous Henri IV, on n'avait pas oublié les circonstances du siège de 1563 et la nécessité où la garnison anglaise avait été réduite faute d'eau douce.

L'immense réservoir, qui s'étend encore sous la cour d'honneur et une grande portion du musée, d'une rue à l'autre, était si bien cimenté qu'on n'y a jamais constaté d'infiltrations d'eau de mer. Les ogives et les piliers carrés portant les nervures prismatiques, soutenant les voûtes à arête, se reconnaissent surtout sous la cour, où les reconstructions de voûtes, vers 1842, étaient moins nécessaires que dans les fondations du musée.

Quelques membres demandent si des caractères architecturaux de la construction de la salle souterraine, indiqués dans cette note, ne supposent une époque sensiblement antérieure à la date de 1563.

*Décès de MM. de la Londe et Desmarest, membres de la Commission.* — M. de Beaurepaire exprime les regrets qu'a éprouvé la Commission de la perte de deux de nos collègues, l'un, M. de la Londe, qui portait un intérêt si vif à nos séances, et l'autre, M. Desmarest, qui se promettait de faire profiter la Commission des loisirs que devait lui donner sa retraite.

*Notice sur l'ancien château de Croisset.* — M. de Glanville donne lecture d'une note intéressante sur l'ancien château de Croisset.

On ne possède, nous le croyons du moins, d'autre plan du château de Croisset, commune de Canteleu, que la gravure donnée par Gomboust, dans la bordure qui encadre son plan de Rouen, daté de 1655. Cette gravure, par trop restreinte pour que l'on puisse apprécier les détails et le style de l'architecture, paraît être du moins d'une grande exactitude dans son ensemble.

Nous ne connaissons pas non plus de renseignements écrits qui puissent jeter quelque lumière sur l'époque de la construction ni sur l'histoire de ce monument.

En l'absence de tout autre document, nous avons pensé

qu'il ne serait peut-être pas tout à fait sans intérêt, pour les membres de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, de faire passer sous leurs yeux une pièce authentique, contenant quelques détails, malheureusement incomplets, que le hasard m'a fait rencontrer dans des papiers de famille. C'est le procès-verbal établissant l'état de la terre et du château de Croisset, en 1748, au moment de la vente faite par messire Hyacinthe de Pardieu, héritier, sous bénéfice d'inventaire, de feu M. François-Alphonse de Pardieu, son frère, écuyer, et seigneur de Croisset, au sieur Jean-Baptiste Heutte, marchand, demeurant à Rouen, rue Grand-Pont. Ce procès-verbal fut dressé par maître Nicolas Royer, expert juré des bâtiments pour la ville et ressort du Parlement de Rouen, assisté de maître Louis-François Guilyot, greffier juré des mêmes bâtiments, qui, partis chacun de leur domicile à Rouen, se transportèrent, le lundi sixième jour de mai 1748, au lieu de Croisset, paroisse de Saint-Martin de Canteleu, en exécution d'une sentence du bailliage de ladite ville, pour dresser procès-verbal des bâtiments, murs, talus, plantes et fossés étant sur le fief, terre et seigneurie de Croisset, et des *matériaux et décombres* qui pouvaient rester de l'ancien château.

Le procès-verbal nous apprend que :

« Après chaque vacation, l'expert et son greffier se retiraient audit Croisset pour prendre leur réfection en l'auberge où pendait pour enseigne *le Cœur d'amour*, occupée par la dame veuve Trugard. »

Nous avons extrait de ce long procès-verbal les quelques détails intéressants qu'il renferme.

Le château de Croisset se composait de quatre corps de logis, réunis ensemble par leurs angles, de manière à former une cour intérieure qu'on appelait la cour d'honneur. Des quatre faces de cette construction, du côté de la cour, deux avaient vingt-sept toises et quatre pieds de longueur : les deux autres n'en avaient que vingt-cinq, mesures prises

entre les murailles. Elles étaient toutes construites de la même manière, en pierres de taille, provenant des carrières de Caumont et de Saint-Leu, jusqu'à une hauteur de onze pieds, se terminant ensuite, dans la partie supérieure, par une charpente qui tombait en ruine au moment où le procès-verbal fut dressé, et n'avait qu'une très faible valeur, au dire de l'expert, la construction étant faite en bois de châtaigner à moitié pourri. Deux tourelles, également en charpente de châtaigner, complétaient cet intérieur; elles étaient octogones, couvertes en ardoises et leur amortissement se terminait par des épis en plomb.

Les façades extérieures, entièrement en pierres de taille, provenant des mêmes carrières, étaient reliées entre elles aux quatre angles par des tourelles cylindriques surmontées d'épis.

Tout cet ensemble était entouré d'un vivier ou étang revêtu d'une maçonnerie en moellon avec chaînes de pierres; un canal également maçonné, long de vingt-trois toises, le faisait communiquer avec la rivière, qui, en cet endroit, était bordée par un talus en pierre de *bitte* qui avait quatre-vingt-quinze toises de longueur.

On franchissait l'étang, du côté de la rivière et du côté de la côte de Canteleu, par deux ponts, composés chacun de trois arches en maçonnerie, formant ensemble une longueur d'environ trente-six pieds sur dix de hauteur. Cette mesure donne la largeur de l'étang.

Le pied des murs du château était porté sur un talus de pierre dure en glacis, qui avait une hauteur de dix pieds, en comprenant quatre pieds et demi de profondeur dans l'eau de l'étang et cinq pieds et demi hors œuvre jusqu'au niveau de la cour d'honneur.

Les deux ponts correspondaient à un même nombre de portes, qui donnaient accès dans le château par un large vestibule. Elles étaient flanquées chacune par deux élégantes tourelles destinées autrefois à contenir des fours pour cuire le pain et autres dépendances.

Les vantaux de ces portes, larges de huit pieds et demi sur une hauteur de dix pieds, étaient composés de caissons ou panneaux assemblés, en manière de parquet, dans de fortes membrures, le tout en bois de chêne. Ils étaient ferrés de quatre pentures roulant sur des gonds en cuivre et fermés par des fléaux garnis de serrures, avec des guichets à double charnières et fermant à clef.

Les aîtres ou appartements compris entre la façade intérieure et l'extérieure avaient vingt-quatre pieds de profondeur. Si on ajoute cette largeur de vingt-quatre pieds, répétée deux fois, à la longueur des façades intérieures que nous venons de donner, c'est-à-dire vingt-sept toises et quatre pieds, plus quarante-huit pour les appartements, et aussi pour l'épaisseur approximative de quatre murailles, environ douze pieds, on trouve que le château, à l'extérieur, pouvait avoir deux cent vingt-cinq pieds, ou soixante-quatorze mètres environ, de façade dans sa plus grande longueur, et dans l'autre, c'est-à-dire vers la rivière et vers la côte de Canteleu, soixante-neuf mètres trente, sans compter la saillie des tourelles, mesures qui accusent une construction de premier ordre et qui paraissent en rapport avec le plan donné par Gomboust.

Dans l'intérieur de l'un des appartements, on remarquait une ancienne cheminée dont le manteau et les corbelets en fer méritaient d'attirer les regards.

Le procès-verbal signale, à peu de distance du château, un colombier construit en chaînes de briques et de pierres sur un plan octogone, portant dix pieds sur chaque face et couronné d'un entablement en corniche avec une plateforme en rond point. Il était couvert en tuiles avec un épi en plomb à l'amortissement.

Ce colombier existe encore ainsi que deux portes assez intéressantes. La première, placée autrefois vis-à-vis l'une des entrées de l'ancien château, se voit sur le bord du chemin, tendant de Bapeume à Croisset. Elle se compose d'une arcade à plein cintre, élevée au milieu d'un mur en



demi-lune, long de six toises et construit, dans son pourtour, en briques, avec compartiments en *biçet* ou silex noir, taillé au marteau, le tout surmonté d'une frise avec chapiteaux et corniches sur les deux piliers.

L'autre grande porte, d'une construction analogue à la première, mais plus richement ornée d'encadrements et de profils d'architecture, figure fort honorablement, par son aspect pittoresque, sur la petite place du village de Croisset. Elle portait, dit-on, avant l'époque de 1793, les armes de France, sculptées sur un écusson, placé au fronton de la grande arcade, qui occupe le milieu du monument. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on voit très bien l'arrachement de crampons qui maintenaient en place un écusson quelconque. Nous serions plus disposé à croire que c'était celui du seigneur du lieu. Cependant une tradition populaire voudrait que Henri IV ait logé au château de Croisset pendant le siège de Rouen, et l'on verrait dans ce fait l'explication naturelle de la présence de l'écu de France sur une des portes d'entrée. Mais où Henri IV n'aurait-il pas logé en Normandie, si on en croyait la légende ?

Dans la cour de ferme, dite de la bergerie, où était situé autrefois le château de Croisset, on découvre, sans peine, l'emplacement qu'il occupait, et une dépression, facile à suivre, accuse les dimensions de l'étang et du canal qui le mettait en communication avec la rivière.

Les matériaux du château, démoli par les nouveaux propriétaires, ont servi à construire des bâtiments ruraux d'une architecture assez remarquable.

Voici donc tout ce qui reste de cette antique demeure grandiose et presque princière : Un colombier, deux portes à moitié ruinées et le souvenir.

Nous devons à l'obligeance de M. Stéphane de Merval, notre savant collègue, la liste des anciens seigneurs de la chàtellenie et plein fief de haubert de Croisset, dont on retrouve la trace; nous la donnons ici :

Un titre de 1205, cité dans l'histoire de la maison d'Harcourt, porte qu'Amaury de Meullant, le plus ancien seigneur de Croisset connu, en mariant sa fille Alisande à Guillaume de Tancarville, lui donna en dot les terres et seigneuries de Sahurs, *Croisset* et Bapeaume.

Alix de Tancarville, fille de Raoul, lors de son mariage avec Robert Bertrand, baron de Briquebec, etc., reçut en dot les seigneuries de Sahurs, *Croisset*, Feuguerolles, Oystreham, etc. (v. *Histoire de la maison d'Harcourt*).

Leur second fils, Guillaume Bertrand, prenait les titres de vicomte de Fauguernon, sieur du Mesnil-Patry, de Feuguerolles, de Sahurs, de *Croisset*, de Bapeaume, de Courvandon, etc. Il était mort avant 1320 et, dans la généalogie de ses descendants, il n'est plus fait mention du titre de seigneur de Croisset, que l'on ne retrouve qu'à la montre des nobles, tenue le troisième jour de juillet 1486, par Pierre Rolin, lieutenant général du bailli de Rouen, commissaire du roi, en laquelle comparait : Pierre Le Clerc, sieur de *Croisset*, de Bouville et du Grand-Quevilly.

Depuis cette époque jusqu'au mariage, en 1668, de Suzanne Le Clerc, fille d'Alonce Le Clerc, sieur de Croisset, et de Suzanne de Bailleul, née à Croisset le 2 juillet 1647, avec François-Alphonse de Pardieu, seigneur et patron de Saint-Denys-du-Val, la seigneurie de Croisset appartint à la famille Leclerc, puis à la famille de Pardieu, qui la posséda pendant quatre générations.

François-Hyacinthe de Pardieu, mort le 22 juillet 1767, eut, de Geneviève-Barbe Cavalier de Mocomble, six enfants, tous baptisés à Canteleu. C'est celui qui vendit le château de Croisset à son frère, ainsi que nous l'avons dit.

Alonce Le Clerc, député aux États de Normandie en 1583, dont il vient d'être question, était ce même Alonce chez lequel fut transporté son cousin, François de Civille, lorsqu'il fut blessé au siège de Rouen, ainsi qu'il

le raconte dans ses Mémoires, réimprimés par la Société des Bibliophiles normands

Le caveau funéraire de la famille Le Clerc était placé sous le chevet de l'église Saint-Vincent de Rouen.

Le 16 mars 1505, Pierre Le Clerc, écuyer, seigneur châtelain de *Croisset*, de Quevilly, de Bouville et de Gail-lardbois, fonda une messe en cette église de Saint-Vincent, où ses prédécesseurs avaient donné deux grandes vitres peintes sur lesquelles leurs armes sont représentées. Elles sont *d'azur, à trois lions naissants d'or, armés et lampas-sés de gueules, les queues passées en sautoir, à la bordure engreslée de gueules.*

M. Bouquet communique le renseignement suivant sur les anciens sceaux de la vicomté de Gaillefontaine.

La châtellenie de Gaillefontaine resta dans la famille d'Orléans-Longueville depuis 1488 jusqu'en 1598. Elle possédait une haute justice, qui avait un sceau, aux armes de cette maison, pendant toute cette période. Il y avait le grand et le petit sceau, et tous les deux étaient en argent, portant les armes d'Orléans-Longueville, bande et le lam-bel, et surmontés de la couronne comtale (sept perles), avec une légende en lettres gothiques au pourtour. L'une était : *Le Grant scel aux causes de la Vicôté de Gaillefontaines*, et l'autre : *P. S. (petit scel) de la Viconté de Gaillefontaines*. Le grand sceau a été longtemps porté, après la Révolution de 1789, comme breloque de montre, par un habitant de l'arrondissement de Neufchâtel, de qui M. Mathon, ancien bibliothécaire de cette ville, l'a racheté. M<sup>me</sup> la générale Hoche avait fait prendre une empreinte de l'un et de l'autre, en cire rouge, à la prière de M. Bouquet, qui les croit assez curieuses pour en faire hommage à la Commission.

*Notice sur le domaine de la Motte.* — Notre col-lègue, M. Paul Baudry, dont le domaine de la Motte

a été récemment touché par l'expropriation, a extrait de ses titres de propriété une note destinée à en retracer la physionomie toute particulière.

La maison de La Motte, ou, comme on le dit quelquefois beaucoup trop pompeusement, le château de La Motte, qui avait autrefois pour voisinage le prieuré de Notre-Dame-des-Prés, entra, le 4 mai 1509, dans la famille d'Harcourt, par la succession de Artur de Vierville.

En 1746, le célèbre chirurgien rouennais Le Cat en fit l'acquisition, en même temps que celle d'une pièce de terre y attenante, à charge de les tenir et relever de la seigneurie d'Emendreville, par tous droits, devoirs seigneuriaux et rentes seigneuriales, et moyennant la somme de 5,500 livres.

Cette petite propriété passa dans ma famille en 1817 et m'appartient personnellement depuis 1868.

C'est, dans son genre et dans sa simplicité relative, un manoir curieux, avec l'avenue qui en décore l'entrée et que je trouve citée dès l'année 1659; avec sa vieille grange; avec un bâtiment à deux pignons, qui peut appartenir au xvi<sup>e</sup> siècle; avec son jardin français, si rare aujourd'hui; avec ses rangées de tilleuls et ses charmilles, contemporaines peut-être de celles de Versailles, et dont le dessin, habilement disposé, ne déshonorerait pas la main de Le Nôtre, auquel on l'a quelquefois attribué, sans preuves, du reste.

Cet immeuble, suivant l'expression contemporaine, n'a pas seulement un intérêt quasi historique. Des souvenirs intimes me le rendent cher : Je pourrais dire, en altérant très peu les vers d'Andrieux à propos du meunier de Sans-Souci :

Mon vieux père y mourut et mon fils y naquit;  
C'est mon Postdam, à moi.

Aussi, avec quel soin n'ai-je pas conservé cette sorte de relique des temps passés! J'ai renouvelé les plantations à

mesure qu'elles disparaissaient. J'ai décoré la façade de faïences, dont notre savant collègue, de regrettable mémoire, M. Desmarest, a brillamment reproduit le genre dans sa maison de la rue Pouchet. J'y ai mis pour suscription deux mots qui m'ont été gracieusement suggérés par un autre de nos savants et aimables collègues, M. Bouquet : *Et meis et amicis*, invitation de visite que je reprocherai affectueusement à l'inspirateur de cette devise de ne pas assez mettre en pratique.

Au moment où, cédant à la loi d'expropriation, qui atteint tant de monuments rouennais, l'avenue extérieure et une partie des charmilles de La Motte vont bientôt céder la place aux rigueurs de l'alignement, excusez-moi, Messieurs, d'être sorti des questions d'intérêt général et de vous avoir un peu parlé *pro domo meâ*

J'ai eu l'occasion, il y a quelques années, de faire lithographier l'extérieur de La Motte. Je vous demande la permission de laisser dans nos cartons, si vous le jugez à propos, un exemplaire de cet essai, dû à Varin.

*Bolbec : chapelle Saint - Martin - du - Vivier. — Cercueils gallo-romains, près l'église Saint-Denis, de Lillebonne.* — M. Brianchon donne ensuite lecture d'une notice sur la chapelle Saint-Martin-du-Vivier, à Bolbec, et d'amulettes de M. Duval constatant la découverte de deux cercueils de pierre dans le cimetière de Saint-Denis, de Lillebonne.

#### LA CHAPELLE SAINT-MARTIN-DU-VIVIER, A BOLBEC

Le plus ancien monument de Bolbec, remontant au XI<sup>e</sup> siècle, a été démoli le mois dernier. Je veux parler de la chapelle romane de Saint-Martin-du-Vivier. Qu'il me suffise de rappeler ici ce qu'en ont dit deux ou trois auteurs, pour lui servir d'oraison funèbre.

Dans sa note sur Bolbec, dom Duplessis ne manque pas

de mentionner, au château de Fontaine-Martel, la chapelle Saint-Martin. C'est, remarque le savant bénédictin, le fief de Fontaines, demi-fief de haubert, relevant du comté de Lillebonne, qui a droit de présenter à cette chapelle (1). Selon un aveu du comte de Maulévrier, du 15 février 1675, le fief ou fiefferme de Fontaine-Martel, près de Bolbec, relève du comté de Maulévrier.

D'après un aveu du 1<sup>er</sup> avril 1685, le fief de Fontaines s'appelaient anciennement le fief de la Marche (2).

Le seul débris qui reste de ce château, — le château de Fontaine-Martel, — dit à son tour Guilmeth, en 1838, est sa vieille chapelle, dédiée à saint Martin, laquelle, en vertu d'une convention passée à Lillebonne en présence de Guillaume-le-Conquérant et d'un grand nombre de personnages illustres, par Hugues de Bolbec, et ratifiée par Gautier Giffard, comte de Longueville et de Buckingham, avait été cédée en 1078, avec le prieuré de Saint-Michel, à l'abbaye de Bernay. Dans les derniers siècles, c'étaient les seigneurs de Bolbec qui nommaient les desservants de cette chapelle. Elle fut pillée et dévastée par les révolutionnaires en 1794 (3).

M. Collen-Castaigne, qui publiait, un an plus tard, c'est-à-dire en 1839, un *Essai historique sur Bolbec*, s'exprime à peu près (p. 21) comme son devancier :

« On voit encore, dit-il, la vieille chapelle du château de Fontaine-Martel, dédiée à saint Martin, et qui fut dévastée et privée pour jamais de sa petite cloche en 1794 (4). »

(1) Cf. *Archives de la Chambre des Comptes de Rouen*.

(2) Dom T. Duplessis. *Description de la Haute-Normandie*, 1740, I, 353.

(3) Aug. Guilmeth. *Description géographique, historique, monumentale et statistique des arrondissements du Havre, Yvetot et Neufchâtel*, suivie de *l'Histoire communale des environs de Dieppe* (1<sup>re</sup> partie), arrondissement du Havre, canton de Bolbec, 6, 7 et 24. Paris, 1838.

(4) Archives de la mairie de Bolbec.

Enfin, entre le château de Fontaine-Martel et le cimetière romain se voit encore, écrivait en 1871 l'abbé Cochet, près d'un ancien vivier rebouché, une chapelle de Saint-Martin, construite en tuf au XI<sup>e</sup> siècle (1).

Ce tuf sortait de la vallée même, comme on a pu s'en convaincre lors des travaux de rectification du chemin de grande communication n° 30, de Bolbec à Caudebec, exécutés en octobre 1871 (2).

C'est grâce à la sollicitude archéologique de M. Georges Castaigne, parent de l'historien de ce nom (3), que deux statuettes en pierres colorées et mutilées, dont l'une est une *Mater dolorosa*, ont été réservées par MM. Hertel et Glachant, entrepreneurs, et mises à notre disposition par les propriétaires, MM. Léon Lemaître et René Desgenétais, pour être offertes à quelque musée. Les fouilles qui ont eu lieu à cette occasion ont révélé la présence d'ornements en assez grand nombre.

Un plan géométrique de la chapelle Saint-Martin-du-Vivier, telle qu'elle existait au moment de sa démolition, a été dressé par les soins de M. Duveau, ingénieur civil, et témoignera de la dernière pierre du vieux Bolbec disparu aux archives de la Commission.

(1) L'abbé Cochet. *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 1864, p. 224. — *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, 1871, col. 93.

(2) C'est à la base de la couche tuffeuse de la vallée de Fontaine, observe, dans son *Histoire de Bolbec*, M. Mauconduit, que fut trouvée, par M. Alfred Lacaille, avec plusieurs autres fossiles, la magnifique urne de *bos primigenius*, qui forme aujourd'hui l'un des plus curieux objets de sa collection.

(3) Collen-Castaigne. *Essai historique et statistique sur la ville de Bolbec*, Rouen, 1830

COPIE D'UNE LETTRE DE M. DUVAL A M. BRIANCHON  
 DATÉE DE LILLEBONNE, 26 AVRIL 1882

---

Cher Monsieur,

Je viens de découvrir, en faisant fouir le gazon de mon jardin pour le renouveler, deux cercueils francs, en forme d'auge, près de l'endroit où j'en avais déjà retiré deux, dont l'un d'une seule pierre, et tout près de deux autres tombeaux en pierre, que M. l'abbé Cochet a visités avec M. Paul Baudry. Ils sont restés en place et se trouvent sous mon wellingtonia. Ils avaient déjà été fouillés, mais ils sont entiers. Ceux que je viens de découvrir ont été non seulement violés, mais les rebords ont été en partie enlevés. Ils sont formés, comme la plupart des auges en pierre, de deux morceaux. Celui dont la partie des pieds manque à un mètre soixante de longueur, sur une largeur presque égale aux deux extrémités, soixante-sept centimètres sur cinquante-sept mesurée extérieurement.

La largeur aux pieds de l'autre, mesurée aussi extérieurement, est de trente-huit centimètres. Seulement, le reste manque.

Tout à côté existe un petit massif de maçonnerie romaine en pierre de petit appareil, recouvert de briques de trente-six centimètres sur vingt-neuf, sur lesquelles ne se trouve pas le petit empâtement que nous avons remarqué aux briques d'Alincourt et du théâtre. On y avait pratiqué une entaille pour faire entrer l'angle d'une des auges. Il repose sur un mur qui paraît se prolonger.

Ces sépultures se trouvent devant le porche de l'église, vers l'endroit où était placée la croix du cimetière.

Veuillez agréer, etc.

*Rouen : notice sur l'ancien hôpital Saint-Vivien.*  
 — M. de Beaurepaire communique une notice sur



l'ancien hôpital Saint-Vivien ; elle est ainsi conçue :

NOTICE SUR L'HOPITAL SAINT-VIVIEN. A ROUEN

Il existe à Rouen, près de l'église Saint-Vivien, une ancienne maison dont la destination, généralement oubliée, nous paraît mériter d'être rappelée. C'était un de ces établissements, comme il y en avait tant au moyen-âge, à une époque où les hôtelleries étaient rares, où l'hospitalité envers les pauvres passants était réputée l'une des principales œuvres de miséricorde ; comme il n'en restait presque plus au dernier siècle, et comme il serait peut-être à propos d'en fonder de nouveau aujourd'hui. Je veux parler de l'hôpital Saint-Vivien qui fut établi vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, et dont la durée s'est prolongée jusqu'à la Révolution.

Cet hôpital dut sa fondation à un bourgeois de notre ville, nommé Jean Le Fèvre, lequel y fit placer treize lits fournis, *ut pauperes, claudi et debiles, honeste recipi valerent, cubari et recolligi*. Ce nombre treize n'avait pas, sans doute, été pris au hasard. C'est le nombre des apôtres, en y comprenant leur maître.

On a conservé les lettres du duc de Normandie, par lesquelles il ordonne au bailli de Rouen de procéder à une enquête sur le point de savoir si l'utilité publique était intéressée à ce que l'amortissement, sollicité pour cette maison, lui fût accordé.

Ces lettres sont ainsi conçues :

« Jehan, aînés fils du Roy de France, duc de Normandie et de Guyenne, conte de Poitou, d'Anjou et du Maine, au bailly de Rouen ou à son lieutenant. salut. Comme Jehan Le Fèvre, bourgeois de Rouen, nous ait supplié que une piece de terre, contenant en lonc et en lé six perches et quatre piez ou environ, en laquelle il a commencé à ordener un hospital en la parroisse Saint-Vivien et y mettre treize liz pour recevoir et coucher les povres et y faire une chapelle en laquelle ait deux prestres qui dores-

enavant facent le dyvin office, nous, en regart de pitié, et pour estre participanz ès bienfaiz et oroisons que l'en fera ou dit hospital et en la dicte chapelle, li voulsissions admortir à l'euvre dessus dicte; weillanz estre sur ce certiffiez plus à plain, vous mandons que, appelé notre procureur et ceulz à qui il appartendra, vous vous enfourmiez diligemment se, sans préjudice et dommage de nous et d'autrui, nous li poions octroier ledit admortissement, et, se aulcun préjudice ou dommage nous ou autre y poions avoir, quel il soit, et l'information que vous en ferez nous renvoiez stablement encloze sous votre seel, ou aus gens de notre Conseil à Paris, afin que, ycelle veue, nous ou nos dictes gens en puissions plus à plain ordonner ce que bon nous semblera. Donné à Saint-Leu de Serens (1), le xx<sup>e</sup> jour de juillet l'an de grâce mil ccc quarante et neuf, sous le seel ordené pour l'eschiquier en l'absence du grant. Par vous, Mons<sup>r</sup> Symon de Bucy (2). » Signé : Symon.

Bien que le texte ne nous en soit pas parvenu, il ne nous paraît pas douteux que les lettres d'amortissement furent accordées. On voit, en effet, que dès ce temps là on considérait l'hôpital comme régulièrement fondé. Le lundi après la saint Martin d'hiver 1350 (3), il était approuvé par lettres des vicaires généraux (4), agissant au nom de

(1) Saint-Leu-d'Essérent (Oise), arrondissement de Senlis, canton de Creil.

(2) Simon de Bucy, premier président du Parlement de Paris, mort en 1369.

(3) 11 novembre.

(4) Ces lettres commencent par ce préambule : « *Cum dilectus noster Johannes Fabri, burgensis Rothomagensis, salutem anime sue, parentum, amicorum et benefactorum suorum desiderans, ac etiam considerans quod qui celestis vite dulcedinem, in quantum possibilitas admittit, perfecte cognoverit, que amat in terris libenter pro amore Jhesu Christi relinquit, cum in comparatione ejus vilescant omnia, deserit habita, congregata dispergit, et in celestibus animus inardescit.* »

l'archevêque, pour lors absent de son diocèse. On apprend par ce document que Jean Le Fèvre avait préposé un concierge à la garde et à la surveillance de cette maison ; qu'il y avait affecté une rente de 10 l. à percevoir par les mains des trésoriers de l'église Saint-Vivien, auxquels il remettait le soin de nommer à l'avenir le concierge, de le salarier, et de le congédier, à l'occasion ; qu'il y avait, en outre, établi deux chapelains perpétuels, qui devaient célébrer en l'église de Saint-Vivien, à un autel par lui fondé ou à fonder (1), dix messes chaque semaine, à savoir : six messes à l'*Esquelle* de Notre-Dame *ad scalam Beate Marie* (2), les autres à l'heure de prime, sans pouvoir cependant administrer les sacrements, sinon avec le consentement du curé. Les deux premiers chapelains avaient été présentés par lui à l'archevêque. Mais il consentait qu'à l'avenir la présentation fût faite par le curé et par quatre trésoriers de la paroisse, lesquels devaient s'adjoindre, pour le choix à faire, sept personnes suffisantes de la paroisse ; le choix devait porter sur l'un des quatre clercs matriculiers de l'église paroissiale, ou, si cela ne pouvait avoir lieu, sur un clerc domicilié en la paroisse, et qui en fût originaire. La fondation paraît avoir eu dès lors un double but : la charité à l'égard des pauvres, l'accroissement du culte divin en l'église paroissiale. Ce second objet fut sans doute proposé, sinon même exigé, par le curé, Nicolas de

(1) Les lettres des vicaires parlent de la chapelle en des termes qui font supposer qu'elle était érigée, et celles du curé, en des termes qui font supposer qu'elle était à ériger. C'était la chapelle Sainte-Quitaire ou Sainte-Aquitaire (S<sup>te</sup> Quiterie, dont la fête se célèbre le 22 mai). On la cite comme ayant été fondée par Jean Le Fèvre, dans un acte du tabellionage de Rouen, R. 13, f<sup>o</sup> 56.

(2) L'*Esquelle* de Notre-Dame, l'une des cloches de la cathédrale. Les sonneries de la cathédrale servaient de règle aux diverses églises de la ville. Nous avons eu déjà l'occasion de faire cette remarque à propos de la collégiale du Sépulcre. V. Ducange, au mot *skella, skilla, squilla*.

Veris, chanoine de Rouen, que l'on voit approuver, à son tour, cette fondation, le 17 novembre 1351.

Plus tard, Jean Le Fèvre laissa par testament une assez forte somme d'argent, dont une partie (80 florins d'or à l'écu du coin du roi Jean) servit, le jeudi après la fête de Notre-Dame, en septembre 1359, au rachat d'une rente de 10 l. pour laquelle un nommé Guillaume Ybert avait fieffé à Jean Le Fèvre le terrain qui avait servi d'emplacement à cet hôpital. Dans l'acte qui fut rédigé à cette occasion, le fondateur est appelé *sire* Jean Le Fèvre (1). Ce titre de sire, réservé à ceux qui avaient été honorés de charges municipales, donne lieu de croire que le personnage en question n'était autre que ce Jean Le Fèvre qui fut nommé deux fois maire de Rouen, une première fois en 1343, une seconde fois, dix ans après.

Il avait dû mourir peu de temps avant le mois de février 1359, à en juger par les lettres d'amortissement qui furent obtenues de Charles, fils aîné du roi de France, régent du royaume, duc de Normandie et Dauphin de Vienne, par un nommé Guillaume du Bec, bourgeois de Rouen (Louvre lès-Paris, février 1359). L'amortissement comprenait l'hôpital Saint-Vivien fondé par feu Jean Le Fèvre, ainsi qu'une vide pièce donnée par le même Guillaume du Bec. Cette faveur avait été sollicitée au nom des exécuteurs testamentaires de Jean Le Fèvre. Elle fut accordée par le Dauphin, comme duc de Normandie, en considération des obligations que lui et le roi, son père, avaient au requérant, ainsi qu'il est consigné expressément

(1) « *Sane veniens ad nos carissimus noster Johannes Fabri, civis Rothomagensis, nobis, cum incensa cordis affectione supplicavit ut, cum ipse cupiens diem missionis extreme operibus misericordie prevenire et talia seminare in terris, que, Deo propicio, post hujus vite ergastulum, cum multiplicato fructu recolligere valeat in celis, quoddam hospitale ad usum et opus Christi pauperum in quibus dominus noster Jhesus Christus se pasci et refici in Euwangelio profitetur, in dicta parrochia erexerit.* »

dans les lettres de concession : « Le dit Guillaume du Bec, auquel nostre très chier seigneur et père et nous sommes tenus pour certaines causes justes et raisonnables, dont il n'ont oncques recompensation, et encore est prest de nous servir de son corps et de ses biens et de vivre et mourir pour nous et notre droit et honneur garder à son povoir. » L'Hôpital de Saint-Vivien, aux termes de ces lettres, fut, en même temps qu'amorti, exempté de toute juridiction temporelle (1).

Vers 1450, un pieux bourgeois de Rouen, Jean Monicault, donna aux pauvres de cet hôpital une rente de 50 l., et peu de temps après (14 janvier 1466), une maison adjacente à leur enclos. Le curé et les trésoriers de la paroisse furent constitués les administrateurs de cette dotation nouvelle, ainsi qu'il était naturel, puisqu'ils étaient par les titres de fondation les administrateurs de l'hôpital. Pour se conformer à la volonté du donateur, les paroissiens désignaient deux trésorières qui étaient chargées de percevoir les rentes constituées sur des maisons à l'intérieur de Rouen et qui devaient acheter, sur les fonds par lui donnés, pour 7 livres de bois par an, à savoir : dix mesures de bûche de hêtre prise sur le quai, du prix de 5 sols la mesure ; un quarteron de gloe de hêtre, du prix de 15 deniers la care ; deux milliers et demi de fagots de Préaux, avec deux cents de bonnes bourrées. La distribution devait s'en faire par leurs mains, aux pauvres de l'hôpital, à raison par nuit de deux bûches, quatre gloes, un fagot et une bourrée, suivant le temps et le froid.

Le même Monicault avait fondé en l'église Saint-Vivien,

(1) C'est probablement ce Guillaume du Bec dont il est question dans un mandement de Charles V, du 19 mars 1364, par lequel il ordonne aux vicomtes de Rouen et de Montivilliers de faire une enquête pour savoir si Guillaume du Bec, père de Robillard du Bec, clerc, écolier à Paris, « estoit noble et estrait de noble lignée. » V. M. Léopold Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, 1874, n° 202.

à son intention, et à celle de sa femme et de ses amis, des services religieux qui devaient être célébrés par les frères de Notre-Dame-du-Carme, auxquels il était enjoint d'user des ornements de velours pers qu'il leur avait donnés. Ces services étaient annoncés par la sonnerie d'une cloche qu'on nommait encore, au XVIII<sup>e</sup> siècle, *la Mounicaude*.

Louis XI, pendant son séjour à Rouen en 1467, permit aux trésoriers de la paroisse de donner à l'hôpital Saint-Vivien « de 40 à 50 l. de rente amortie et à Dieu dédiée hors fief noble, » à charge de payer au trésor royal 100 écus d'or à titre de dédommagement. Dans les lettres d'amortissement octroyées par le Roi, les trésoriers et les paroissiens sont désignés comme ayant fait construire et édifier eux-mêmes cette maison dans le but « d'y recueillir et d'y héberger les povres de Notre-Seigneur, tant ceulx de la ville qui n'ont de quoy vivre comme les forains passant païs. » On y mentionne « qu'en icelui hospital ils avoient pourveu de ornemens d'église pour y faire le service dyvin, et aussi de litz et autres utensilles pour le recueil et service desdits povres, et telement qu'ilz y estoient bien et honnestement recueilliz, servis et pourvez de leurs nécessitez, et y estoit chacun jour fait et continué le service divin bien et notablement, et avoient entencion de continuer de bien en mieulz. » On voit qu'ils avaient encore déclaré « que ledit hospital et hostel Dieu estoit grand et spacieux et que les ornemens d'église, lits et utensilles et autres choses nécessaires pour le service des povres estoient de grand entretènement. » Comme dans cet acte, pas plus que dans ceux que nous avons précédemment cités, il n'est question de frais de nourriture, nous sommes très porté à supposer qu'on se bornait, dans l'hôpital Saint-Vivien, à fournir aux pauvres le logement, le chauffage, et tout au plus quelques secours en pain. Autrement un seul concierge n'eût pas suffi.

On sait que le XVI<sup>e</sup> siècle fut une époque de décadence pour tous les établissements hospitaliers. Tous souffrirent,

la plupart furent ruinés, beaucoup disparurent, et jamais pourtant il n'y eut plus de misères à soulager. L'hôpital Saint-Vivien n'échappa pas à l'influence funeste qui se faisait partout sentir. Ses revenus modiques furent notablement réduits par la dépréciation que subirent toutes les rentes en numéraire à la suite de la découverte des mines d'or de l'Amérique ; plusieurs maisons furent successivement aliénées ; la chapelle fut supprimée, et à la fin il ne resta plus de l'œuvre du bon maire de Rouen, Jean Le Fèvre, qu'une maison, où l'on offrait gratis le logis aux pauvres passants, et une autre où résidaient les deux chapelains de la chapelle Sainte-Quitair.

L'administration de cet hôpital ainsi réduit était onéreuse aux trésoriers. Il leur fallut cependant, pour la conserver, lutter contre le Bureau des pauvres valides, qui voulait s'en emparer ; ils transigèrent : ils abandonnèrent aux administrateurs du Bureau une partie des biens, notamment une maison, située rue des Carmes, d'un loyer de 250 l., qui avait été donnée aux pauvres, en 1670, par Laurent le Cornu, sieur d'Igoville, et par son frère le chanoine. On leur laissa la maison à usage d'hôpital, par cette considération qu'elle était affectée au logement des ecclésiastiques qui desservaient la paroisse Saint-Vivien (1686).

A leur tour, au siècle suivant, les trésoriers sollicitèrent la suppression de l'hôpital. Ils prétendaient que c'était un établissement dangereux, onéreux à la paroisse, contraire aux intentions du gouvernement, à la volonté du Roi, qui mettait alors tout en usage pour s'opposer aux courses des pauvres vagabonds. C'était, à les en croire, exciter les mendiants à quitter leur pays que de leur promettre hors du bourg, du village qu'ils habitaient, un asile où pendant deux jours ils étaient logés, couchés, chauffés gratuitement. Que serait-ce, disaient-ils, si, dans chaque ville, il se trouvait de pareils hospices ? « Tous les pauvres des différentes paroisses ne seroient-ils pas continuellement

errants, assurés de trouver partout des hôtelleries charitables, où ils seroient reçus, accueillis sans frais ni dépenses? » On n'écoula pas leurs plaintes ; et l'hôpital fut maintenu avec la charge d'admettre les passants qui se présenteraient, de les loger pendant deux nuits et de leur fournir à chacun deux fagots, depuis la saint Michel jusqu'à Pâques.

Le nombre de ces passants (étrangers, soldats, ouvriers en quête de travail ou faisant leur tour de France), était assez considérable. Il s'éleva souvent à plus de quinze cents par an.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, il y avait, à l'hôpital Saint-Vivien, deux dortoirs, l'un pour les hommes, avec neuf lits, l'autre pour les femmes, avec quatre lits. Au xviii<sup>e</sup> siècle, il n'y avait plus qu'un dortoir, où les hommes seuls étaient admis. On mettait à la disposition des passants un réfectoire dont le mobilier se réduisait à quelques objets indispensables, tels « qu'une grosse table, deux grands sièges, deux pièces de bois à seoir les pauvres, une cramillée à trois cramillons, deux grands landiers ; » la pièce était ornée d'une image de la sainte Vierge.

L'hôpital subsistait encore en 1792. Le 8 octobre de cette année, l'architecte Louis Gilbert, à la réquisition des administrateurs du Directoire du district de Rouen, procéda à la visite et à l'estimation de la maison. Il constata qu'elle consistait en deux corps de logis, bornés, vers le nord par la rue Saint-Vivien, vers le midi par divers bâtiments appartenant au trésor de la paroisse, et par une allée conduisant à l'eau de Robec ; que le bâtiment sur la rue Saint-Vivien, servant d'hôpital, présentait quarante pieds de façade sur dix-huit de largeur dans œuvre, qu'il contenait neuf lits pour les pauvres voyageurs, avec quatre petites salles, dont une, ayant neuf pieds de long sur huit de large, leur servait de chauffoir. Le même hôpital contenait deux chambres pour le logement du chapelain et du clerc de la paroisse, une autre pour le logement du



concierge, une salle pour les assemblées du trésor de Saint-Vivien, sans compter quelques portions de maison baillées à loyer.

L'hôpital Saint-Vivien, portant alors le n° 112 de la rue, fut vendu, comme bien national, le 22 octobre 1793, à Pierre-Adrien-Emmanuel Bonjour, pour le prix de 25,000 livres.

On peut s'étonner que les Administrateurs du district de Rouen n'aient point respecté l'hôpital Saint-Vivien, à raison de son but populaire et philanthropique, pour ne pas dire charitable.

Mais si une chose doit surprendre, c'est qu'il eût subsisté jusqu'à eux. Il avait, en effet, survécu, pendant de longues années, à tous les établissements hospitaliers du même genre.

Je me bornerai à en citer quelques-uns : je n'irai pas les chercher bien loin.

A Arques, l'hôpital Saint-Julien pour l'hospitalité remontait à une haute antiquité : il fut réuni à l'hôpital de Dieppe par un arrêt du Conseil du 22 décembre 1674, et par lettres patentes du mois de novembre 1695.

L'hôpital de Sainte-Foi-de-Longueville, établi dans le même but, fut réuni à l'hôpital de Dieppe à la même époque.

L'hôpital de Vaudreville, administré par un hospitalier, pris parmi les religieux de Longueville, avait aussi pour objet l'hospitalité. Il en est question dans une charte de 1180, conservée dans le Fonds du prieuré de Longueville (1).

A Aumale, il y avait un hôpital pour les pauvres passants. Ils pouvaient y loger une nuit. Il était sous l'invocation de S. Nicolas. Il en est question dans des pièces du xvi<sup>e</sup> siècle (2).

(1) Arch. de la S.-Infér., F. de l'Intendance et de Longueville.

(2) Arch. de la S.-Inf., v. *l'Histoire d'Aumale*, de M. Semichon.

A Caudebec, l'hôpital de Saint-Julien était originairement affecté au soulagement des pauvres étrangers et passants (1).

A Écouis, Enguerran de Marigny avait fondé un hôpital sous l'invocation de S. Jean-Baptiste, où l'on recevait les passants de l'un et de l'autre sexe dans deux corps de logis séparés (2).

A Envermeu, en 1277, un nommé Michel Taupin et Emmeline, sa femme, confrères des religieux de l'abbaye du Bec-Helouin, attestent avoir fait construire, dans le fief du prieuré dépendant de ce monastère, un hospice pour les infirmes et les voyageurs et avoir affecté à son entretien une rente annuelle de 15 livres tournois amortie (3).

L'hôpital de Gaillefontaine, fondé, ou tout au moins doté, par Mahaut de Saint-Paul, fut uni, en 1369, à l'abbaye de Bival, à charge d'y exercer l'hospitalité envers les pauvres passants, ce qui donne lieu de croire que tel avait été l'objet primitif de la fondation (4).

A Gournay, sur la paroisse de S. Hildevert, du côté de la Picardie, un hôpital avait été fondé, en 1634, pour y recevoir uniquement les passants et les voyageurs (5).

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Laurent le Chambellan, chevalier, dont on conserve la tombe en l'église du Mont-aux-Malades, avait fondé un hôpital, sous l'invocation de la Madeleine, au Port-Saint-Ouen « pour cause de herbegier y chascune nuit dis et huit poures. » Il en confia la garde

(1) Arch. de la S.-Infér., F. de l'Intendance.

(2) Dom Touss. Duplessis, *Description de la Haute Normandie*, II, 339.

(3) Arch. de la S.-Infér., F. du prieuré d'Envermeu.

(4) *Ibid.*, F. de l'Intendance. Duplessis, *Description de la Haute-Normandie*, I, 118.

(5) *Ibid.*, I, 29.

aux religieux de Bonport. qui devaient y faire dire la messe trois fois par semaine (1).

Enfin, le 5 janvier 1398, nous voyons Raoul Daniel et Emmeline, sa femme, donner à l'évêque de Lisieux et à ses successeurs une mesure près du chemin du Roi et du presbytère, au Petit-Couronné (2), pour y « établir et édifier une maison-Dieu ou ospital, ouquel seroient receus et herbegiez les poures pèlerins et autres poures passans par le païs (3). »

Tous ces hôpitaux n'étaient plus connus au xviii<sup>e</sup> siècle : à vrai dire, ils n'étaient plus aussi nécessaires ; les routes étaient sûres, les auberges très communes, et les pèlerinages n'étaient plus guère en honneur.

(1) Arch. de la S.-Infér., F. de l'archevêché, lettres patentes données à Vincennes, 20 décembre 1327.

Cet hôpital ayant été démoli, des indulgences furent accordées par les vicaires généraux du cardinal d'Estouteville à ceux qui contribueraient de leurs aumônes à sa reconstruction. « Cum igitur, sicut accepimus, hospitale seu domus Dei beatorum Anthonii, Remigii, Graciani, Celerini et Beate Marie Magdalenes Portus Sancti Audoeni, decanatus de Piris, Rothomagensis diocesis, ubi Christi pauperes, ibidem ex diversis mundi partibus affluentes, recolligi et hospitari et in suis necessitatibus refici, et opera misericordie adimpleri non possunt, nisi Christi fidelium eleemosinis mediantibus, existat quamplurime demolitum, intenditque magister sive administrator illius readificari ac procurare refici, etc, » enjoit aux curés de recevoir les envoyés de l'hôpital, de les laisser prêcher leurs indulgences qui étaient de quarante jours. 16 mars 1477.

(2) Cette paroisse faisait partie de l'exemption de Lisieux.

(3) Raoul Daniel promettait, par le même contrat, « des biens que Dieu lui presteroit et des aumosnes que les bonnes gens lui voudroient pour ce donner, de parfaire au plus tost une Maison-Dieu. » Il en retenait « l'administration et gouvernement sa vie durant tant seulement, et par ce renonçoit à la propriété et treffons dudit héritage pour lui et pour ses hoirs sans jamais y demander ou réclamer aucune chose ; et à ce consenti sa dicte femme. » Tabellionage de Rouen.

*Vase gallo-romain trouvé à Envermeu.* — M. le Président a été informé par M. Partiot qu'un vase romain en terre avait été trouvé à Envermeu, dans les fouilles exécutées pour l'établissement du chemin de fer d'Eu à Dieppe. Ce vase sera offert à M. le Préfet pour le musée départemental.

M. d'Estaintot estime que la découverte de ce vase doit indiquer la présence d'un cimetière gallo-romain ; qu'il y aurait utilité à signaler ce fait à M. le Conservateur du Musée des antiquités, en l'invitant à appliquer à des fouilles, dont les résultats paraissent devoir être féconds, une partie des crédits prévus pour cet objet par le budget départemental.

Cette observation est appuyée par M. Bouctot et plusieurs autres membres de la Commission.

*Cachet en jade.* — M. Brianchon fait passer sous les yeux de la Commission un petit talisman ou cachet en jade ou chiste vert, long de 0,035, large de 0,013, épais de 0,007, présentant à l'une de ses extrémités un oiseau, à l'autre un ornement en forme d'entrelacs, et sur des tranches latérales des lignes d'inscriptions dans le genre de celles des cachets d'oculistés, mais qui sont trop effacées par le frottement pour que la lecture en soit possible.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte R. d'ESTAINTOT.

---

## SÉANCE DU 10 JUIN 1882

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. P. Baudry, Billiard, Bouquet, Brianchon, Gouellain, Le Breton, Maillet du Boullay, Rœssler et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Excusés : MM. Pelay, Sauvageot et Simon.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XIII, 1880 ; — *Mémoires de la Société archéologique de Langres*, t. III, 1882 ; — *Mémoires de la Société académique d'Agriculture des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département de l'Aube*, t. XVIII, 3<sup>e</sup> série, 1881 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1<sup>er</sup> trim., 1882 ; — *Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, année 1881 ; — *Bulletin archéologique et historique de la Société de Tarn-et-Garonne*, t. IX, 1881, 4<sup>e</sup> trimestre.

M. le Secrétaire de la Société royale des Antiquaires de Londres, par lettre du 15 mai 1881, accuse réception de la 2<sup>e</sup> livraison du t. V du Bulletin.

*Monuments historiques. — Demande d'allocation pour le clocher de Gainneville. — Avis favorable de la Commission.* — M. le Président a reçu de M. le Préfet de la Seine-Inférieure un dossier relatif à une demande d'allocation présentée par la commune de Gainneville, et applicable à la restauration du clocher

de l'église dudit lieu, classé au nombre des monuments historiques.

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces du dossier, croit devoir recommander cette demande à M. le Préfet de la Seine-Inférieure et à la Commission départementale comme digne du plus vif intérêt.

*Église Saint-Jean d'Abtot. — Urgence de réparations.* — M. Brianchon signale l'abandon dans lequel se trouve cette intéressante église, et l'urgence de compléter les réparations déjà faites.

La Commission le charge, avec M. Rœssler, de demander à un vitrier et à un plombier le devis des travaux à faire pour remédier à l'état de choses signalé par lui.

M. d'Estaintot profite de la présence de M. le Conservateur du Musée pour insister sur le vœu exprimé par la Commission à la dernière séance, de tenter quelques fouilles au point révélé par la découverte de vases gallo-romains dans la traverse d'Envermeu.

*Fouilles de Lillebonne.* — M. Maillet du Boullay signale les résultats obtenus par les fouilles exécutées à Lillebonne.

Les objets trouvés dans les fouilles exécutées à Lillebonne, à l'endroit dit le Manoir-d'Allaincourt, peuvent se diviser en objets romains et en objets mérovingiens.

Dans les premiers se trouvent principalement des débris de marbres de différentes couleurs et provenances. Presque tous sont des morceaux de moulures de profils variés. Un des plus importants représente la base d'un pilastre sculpté.

Environ quatre-vingts de ces morceaux sont classés et

placés dans une des cheminées de la salle de la mosaïque du musée, par les soins de M. Billiard, aide-conservateur.

Il reste en réserve une certaine quantité de fragments provenant de dallages ou de revêtements, de crépis en plâtre ou en ciment de différentes couleurs. Ces derniers sont en mauvais état.

J'ajouterai à cette nomenclature :

Un petit vase en terre grise assez fine;

Une partie de vase en terre rouge, malheureusement cassé, orné de personnages drapés d'un très beau style;

Un fragment de coupe en verre blanc, avec une partie d'inscription gravée au pointillé.

Dans les objets mérovingiens se trouvent :

Une hache;

Deux sabres;

Un long couteau;

Un autre de forme triangulaire avec son manche;

Un fauchard;

Un harpon;

Quatre vases en terre noire;

Deux vases en terre jaune.

Il est regrettable que, dans les conditions où ces fouilles ont été faites, le monument entier n'ait pas pu être conservé. Malheureusement le terrain avait été acquis par spéculation pour ouvrir une nouvelle voie bordée de constructions modernes. J'ai dû me contenter d'obtenir, avec les débris dont je viens de faire la description, le plan très exact du monument tel qu'il existait avant sa destruction. Lorsque ce plan, promis depuis longtemps par M. Denize, ingénieur, conducteur des travaux, me sera parvenu, je m'empresserai de le mettre sous les yeux de la Commission.

J'adresse ici mes remerciements bien sincères à notre honorable collègue, M. Brianchon, et à M. Duval, receveur municipal à Lillebonne, pour leur intelligent concours et pour les peines et soins qu'ils ont bien voulu

prendre en recueillant chez eux et en surveillant l'expédition des objets destinés au Musée départemental.

*Maison en bois sculpté de la rue de la Grosse-Horloge.* — M. Maillet du Boullay rend compte des démarches faites près de la municipalité pour sauver les restes de l'ancienne maison en bois sculpté de la rue de la Grosse-Horloge, déposés dans les combles du corps de garde de Saint-Sever, et la solution obtenue, dans la séance du Conseil municipal du 19 mai, en vertu de laquelle ces boiseries sont abandonnées au Musée départemental.

M. Maillet du Boullay en a été informé officiellement par une lettre de M. le Maire, en date du 2 juin.

Voici les détails des fragments, qui sont de ce chef entrés au musée :

Un panneau avec médaillon de personnages en quatre morceaux ;

Dix-sept fragments de moulures ;

Cinq fragments de colonnes avec personnages et chapiteaux de la plus grande beauté ;

Onze colonnes sculptées de riches dessins ;

Deux colonnes gothiques ne faisant pas partie du même monument.

Il espère avoir une solution aussi favorable en réponse à la demande qu'il a adressée pour les parties sculptées de la charpente si curieuse de la maison (rue Malpalu, n° 92) du xvi<sup>e</sup> siècle.

La Commission remercie M. du Boullay de ces renseignements et ces heureux résultats.

M. Pelay promet de communiquer prochainement les dessins des découvertes de la rue Tabouret.

M. Rössler recommande à la Commission la publication relative au Havre, en ce moment en cours



d'impression, et fait appel aux connaissances spéciales des Membres de la Commission pour lui révéler tous les documents qui seraient à leur connaissance.

M. Le Breton signale une épreuve rarissime d'un plan du Havre, actuellement en la possession de M. Poupel, conservateur-adjoint du Musée Carnavalet.

*Ermenouville. — Dalles tumulaires du XIII<sup>e</sup> siècle.*

— M. d'Estaintot fait part de la découverte, à Ermenouville, d'une pierre tombale qui, déplacée et renversée, a longtemps servi de dalle extérieure à l'entrée de l'église démolie, et sur laquelle, en la retournant, on aurait découvert les traces d'une inscription constatant que celui dont elle recouvrait les restes aurait accompagné le roi saint Louis à Tunis.

Il espère en avoir bientôt la légende exacte, et l'a spécialement recommandée à M. le curé d'Ermenouville.

*Le château d'Imbleville et ses anciens seigneurs.*

— Le même Membre lit une notice sur le château d'Imbleville et ses anciens seigneurs.

Bigot, dans son manuscrit sur les paroisses du bailliage de Caux; Farin, dans son histoire de Rouen, nous ont conservé le souvenir d'une inscription qui décorait jadis la façade d'un château élevé à Imbleville, sur les rives de la Saône, par Xavier de Dampierre, seigneur de Biville-la-Baignard et du Vivier.

Cette inscription, aujourd'hui perdue, était ainsi conçue :

L'an de grâce 1491, noble homme messire Zanon de Dampierre, chevalier, sieur de Biville la Baignard et autres seigneuries, fit édifier cette maison et étoit pour lors sa femme, noble dame Marie de Gouvys; leurs hoirs feront leur devoir de prier pour eux.

Au-dessous étaient sculptées leurs armes : celles des Dampierre : *d'argent à trois carreaux de sable* : celles des Gouvis : *vairé d'argent et d'azur*.

Nous avons cherché à reproduire par la photographie, dont nous faisons hommage à la Commission, la physiologie ancienne du château, qui n'a été conservé que du côté de la rivière, et que des additions modernes ont passablement altéré ; il est cependant facile de la reconstituer.

La façade est baignée dans un vivier communiquant avec la Saône ; elle est flanquée, au centre, d'une tourelle hexagonale ; à chaque angle, d'une tourelle cylindrique.

Les ailes élevées au delà de la tourelle sont une addition moderne. L'ancien château finissait à la tourelle et sa façade ouest était mouvementée par trois tourelles, aujourd'hui démolies, semblables à celles qui décorent sa face est.

Les bâtiments de dépendances étaient contenus dans une cour affectant la forme d'un carré long, entourée de murs et défendus par des fossés pleins d'eau, alimentés par la rivière ; ils communiquaient avec la vallée par un pont-levis, aboutissant à une porte flanquée de tourelles, qui était, dit-on, à l'angle nord du parallélogramme ; une chapelle, élevée à l'angle est, et qui est aujourd'hui transformée en bibliothèque, faisait pendant au massif de la porte d'entrée.

Nous avons fait quelques recherches sur le fief, dont ce château constituait le chef-mois, et sur les familles qui l'ont successivement possédé.

Il y avait à Imbleville deux fiefs, tous deux relevant de la châtellenie de Bacqueville ; cependant l'état des fiefs de 1503 n'en mentionne qu'un seul ; il était alors possédé par le sieur de Hermanville, de la maison de Masquerel.

Cette famille en jouissait encore en 1586, car j'ai retrouvé dans les minutes du notariat de Longueville, à la date du 19 mai 1586, un acte d'échange où figure noble

et puissant seigneur Charles de Masquerel, seigneur d'Imbleville, Urville, Thiédeville, le Mesnil-Mascarel et Bréauté, demeurant audit lieu de Bréauté, paroisse de la Chapelle-sur-Torcy.

Elle figure, d'ailleurs, dès 1495, sur les comptes des receveurs du comté de Longueville pour 30 sous de gréverie, dus à cause de ce fief d'Imbleville.

Leur dernier descendant possesseur d'Imbleville dut être Charles de Mascarel, qui, le 20 août 1601, vendit ses fiefs d'Imbleville, Thiédeville et Eurville à Charles Baudry, avocat au Parlement.

Si l'on étudie la généalogie des Masquerel, l'une des plus anciennes familles du pays de Caux, on trouve précisément une alliance qui explique la transmission de ces seigneuries, celle de Jean II, seigneur de Hermanville, allié à dame Philippe de Lindebeuf, dame d'Imbleville et de Thiédeville. Cette alliance remonte au commencement du xv<sup>e</sup> siècle.

Leur fils, Guillaume, que la généalogie fait vivre vers 1396, fut également seigneur de Hermanville et d'Imbleville; il épousa Catherine de la Heude, dame de Bailleul et de la baronnie du Coudrai, au comté d'Eu.

Leur fils, Jean III, épousa successivement Isabeau de Boessay, dont il n'eut enfants, et Jacqueline de Longroy, dame du lieu.

Et c'est de lui que sortait Antoine de Masquerel, seigneur de Hermanville et de Bailleul, dont parle l'état des fiefs de 1503, et qui épousa Jeanne de Dreux, dame de Morainville.

Philippe de Lindebeuf, la femme de Jean Masquerel, se rattachait évidemment aux deux Lindebeuf dont les inscriptions tumulaires sont citées dans Farin (t. II, p. 396), et qui, par une assez heureuse exception, sont demeurées respectées dans le chœur d'Imbleville, sur les caveaux où dorment, encore inviolés, les restes de ceux dont elles indiquent les noms. Farin les rapporte ainsi :

CY GIST MADAME PHILIPPES DE LINDEBEUF  
 QUI FUT FEMME DE M. JEAN DE LINDEBEUF  
 QUI TRESPASSA L'AN DE GRACE 1290.

DIEU AIT SON AME

CI GIST M. JEAN DE LINDEBEUF, CHEVALIER  
 QUI TRESPASSA L'AN DE GRACE 1304.

DIEU AYT SON AME

Ce qui apparaît encore des deux légendes, à moitié engagées sous les bancs du chœur, permet de rectifier l'orthographe de Farin; mais les deux dalles, celle de la femme surtout, offrent un spécimen, admirablement conservé, du costume de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'église d'Imbleville a conservé des traces visibles de la domination des Masquerel. Sur l'une des ouvertures latérales du massif clocher de grès élevé au bas de la nef, celle du nord, se voient placés sur la même ligne, près l'un de l'autre, les deux écussons des Masquerel et des Dampierre. Celui des Masquerel : à la fasce de diapré, accompagnée de trois roses de gueules posées 2 et 1; celui des Dampierre : d'azur à trois losanges de sable brisé d'un lambel de... pour indiquer la branche cadette.

C'est en effet une branche cadette des Dampierre qui possédait l'autre fief d'Imbleville, appelé le fief du *Vivier*, à cause sans doute de sa situation près de la rivière et qui provenait d'un démembrement par parage du plein fief d'Imbleville.

Toutefois, la généalogie des Dampierre ne fournit pas de renseignements précis sur l'époque et les conditions dans lesquelles le fief du *Vivier* entra dans cette famille (1).

(1) Le fief du *Vivier* fit évidemment partie de la succession de Jean de Lindebeuf. Il fut compris, en 1305, dans le partage de la succession de Regnaut ou Reginald de Lindebeuf, et tomba, avec la terre de Lindebeuf, dans le lot de l'aînée de ses deux filles, mariée à Jean de Beuseville.

Guillaume de Lindebeuf, leur descendant, vendit Lindebeuf en 1372. (V. M. Hellot, *les Martel de Basqueville*, note 248.) Les Lindebeuf portant de gueules à trois marteaux d'or.

— *Beuseville*

Celle qui est déposée à la bibliothèque de Rouen,  $\frac{Y}{22}$ , p. 25, fait descendre au 7<sup>e</sup> degré Zanon de Dampierre, le constructeur du château du Vivier, de Guy de Dampierre, comte de Flandres. Elle lui donne comme père Guillaume, sieur de Biville-la-Baignard, qu'elle qualifie lieutenant général en Normandie, et dont elle n'indique pas l'alliance, frère puiné d'Hector de Dampierre, conseiller et maître d'hôtel du roi, et fils de Jourdain de Dampierre, panetier de France, capitaine de Moullineaux et mari de Jeanne de Villiers.

Ce Jourdain, petit-fils de Robert de Dampierre ou de Flandres, aurait été apanagé près d'Arques et aurait épousé Marie de Luxembourg, de la branche de Ligny.

Cette descendance des comtes de Flandres me paraît assez problématique.

Un arrêt de l'échiquier de Saint-Michel, 1448, relatif au partage de la succession du père de Guillaume de Dampierre et de Jeanne de Dampierre, sa tante, entre ledit Guillaume et Thomas Mulso, escuier, donataire de la confiscation d'Hector de Dampierre, frère aîné de Guillaume, confirme cependant les certains de la généalogie.

On y voit que Guillaume de Dampierre avait été avantage, par son père, de la tierce partie des héritages qu'il avait et possédait au temps de son trépas, et ce par acte du 13 septembre 1415; que, par suite, il avait droit aux acquisitions faites depuis le décès de leur père par les tuteurs des deux mineurs, et que, suivant partage du 24 octobre 1448, reçu par les tabellions de la vicomté de Rouen, Thomas Mulso eut, pour la part d'Hector de Dampierre, les fiefs de Dampierre, de Freulleville, de Moullineaux sur Longueville, et d'autres fiefs à Sauqueville, Fontaines-le-Dun, au Fresnoy et à Fulletot; Guillaume de Dampierre eut ceux de Biville la Baignard, le Mesnil-Betas et Saint-Leonard du Fresne, et trois portions de fiefs à Tôtes, à Crosville et à Sevis.

Seulement ce partage ne fait point mention du fief du Vivier.

On voit toutefois, par l'estimation du comté de Longueville, en 1485, que, dès cette époque, le seigneur de Biville-la-Baignard était seigneur du Vivier, et qu'il paya 20 sous de gréverie au receveur du comté.

La généalogie des Dampierre donne pour fils à Zanon et Marie de Gouvis, Philippe de Dampierre, allié à Gillette Paisnel, fille du seigneur d'Angerville le Martel et de Jacqueline Martel, dont la sœur, Marguerite Paisnel, porta la seigneurie d'Angerville à Guillaume Le Roux, son mari, seigneur d'Ouille-la-Rivière.

Pour petit-fils, Anthoine de Dampierre, seigneur de Biville, allié à Masquarel, dans la descendance desquels cette branche prit fin : leurs deux fils, Thomas et Christophe, « venus eunuques au monde, » n'eurent pas de descendants.

Une de leurs sœurs, Charlotte de Dampierre, épousa messire Jacques de Godeffroy, sieur d'Aunou et Clerville, chevalier de l'ordre du Roi, et son fils figura au contrat de vente de la terre et du château du Vivier, consenti les 5 et 6 décembre 1597, par Christophe de Dampierre, au profit de Nicolas Baudry, avocat au parlement de Rouen, qui, quelques années plus tard, se trouvait, par l'acquisition faite des Masquerel, possesseur de la totalité de la terre d'Imbleville.

Ses descendants la possèdent encore aujourd'hui.

On trouve successivement :

Charles Baudry, conseiller au parlement en 1607, allié à Madeleine Dambray ;

Nicolas Baudry, mari de Charlotte Joas ;

Charles Baudry, mort en 1721, qui de Marie Deshomets eut Nicolas-Charles Baudry, né en 1686, marié le 29 juin 1714 à Marie Couture de Chamacourt, mort en 1744 sans enfants, et Marie-Anne Baudry, mariée, le 22 novembre 1722, à François-Alphonse de Cville, seigneur de Rames.

De cette union sortit entr'autres une fille, Marie-Angélique de Civile, née le 13 novembre 1727, épouse de Pierre-Eustache le Vigner, baron, haut justicier de Dampierre.

Une de ses filles, Geneviève-Charlotte, épousa Alexandre Marie-François Le Hayer, baron de Bimorel, conseiller au Parlement, mort en 1831. Leur fils, Pierre-François Le Hayer, baron de Bimorel, eut, de son mariage avec M<sup>lle</sup> Antoinette-Sophie de Perier, une fille unique, Corinne-Félicie Le Hayer de Bimorel, mariée, le 3 février 1841, à M. de Folleville, aujourd'hui propriétaire du château d'Imbleville.

*Saint-Victor-l'Abbaye. — Les imagiaires Lourdet et Mazeline. — Inscriptions du xvi<sup>e</sup> siècle. —* M. de Beaurepaire signale une inscription à l'extérieur de l'église de Saint-Victor-l'Abbaye : elle est du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle et entoure un écusson : *Manet virtus post funera*. Il donne lecture d'une notice sur les sculpteurs Lourdet et Mazeline, et d'un document constatant que les femmes étaient séparées d'avec les hommes dans les églises au moyen-âge.

#### NOTES SUR LES SCULPTEURS MICHEL LOURDET ET MAZELINE

Parmi les sculpteurs qui se firent un nom à Rouen, au xvii<sup>e</sup> siècle, il faut citer Michel Lourdet (1).

Cet artiste a déjà été mentionné, dans les travaux de notre Commission, par notre collègue M. Stéphano de Merval.

Michel Lourdet est signalé, comme sculpteur, dans les Comptes de la cathédrale de Rouen, de 1603-1604. Le chapitre le charge, en 1612, du travail des châsses de

(1) Un Michel Lourdet avait été lauréat pour le rondeau, au Puy de Dieppe, en 1578. *Antiquités de Dieppe*, d'Asselinne, publiées par M. Mich. Hardy, p. 189.

l'église métropolitaine, notamment du reliquaire de Saint-Sever. En 1629, il traite avec lui pour la peinture et pour la dorure du plafond de la châsse de Notre-Damé.

En 1599, Lourdet fait, pour 360 l., une contretable avec figures en bosse ronde qui lui est commandée par la fabrique de Notre-Dame-de-la-Ronde.

En 1609, il exécute, pour l'église Saint-Maclou de Rouen, un tabernacle et ciboire, enrichi de tableaux de peinture plate en bosse, pour la décoration du grand autel du chœur. Ce travail, spécifié dans un marché du 9 septembre 1609, fut payé 500 l. à l'aide des deniers de la confrérie du Saint-Sacrement.

En 1611, la confrérie de Saint-Louis et Saint-Marcouf, établie pour les merciers grossiers en l'église de Saint-Jean de Rouen, lui paya 54 l., « pour avoir taillé en bois de chêne l'image de mons. S. Marcouf, avec le petit priant, ensemble tant pour la dorure et l'entrepieé que pour le poser au chœur de lad. église. »

Le 14 juin 1620, Lourdet s'oblige envers le curé et les trésoriers de Saint-Cande-le-Jeune, « à dresser et faire mettre en leur église un grand corps de tableau en bois de chêne, large de sept pieds sur la première base, et de neuf pieds environ sur quinze à seize de hauteur, et de faire construire ledit ouvrage des figures et estoffes savoir : l'architecture et menuiserie conformes au modèle en papier présenté par led. Lourdet. Au bas dudit ouvrage y devoit avoir une forme de tabernacle, l'armoire non saillante sur l'autel, avec les tailles, enrichissements et figures des anges aux deux costés, trois testes de chérubins, les figures de S. Cande et de S. Victor, deux anges aux deux costés des colonnes, ces anges portant le nom de Jésus et la figure de la Résurrection de N.-S., laquelle seroit posée au tabernacle en haut et feroit le couronnement de l'œuvre. » Lourdet devoit « faire peindre et vernir, en couleur de bois brun, toute l'architecture de l'œuvre, dorer et enrichir d'or par filets toutes les moulures, dorer tout à plain d'or



les chapiteaux de hautes et basses colonnes, les vases, tailles, têtes de chérubins et figures, pour estre en représentation de bronze doré, le tout le plus subtilement et curieusement qu'il pourroit adviser. » Il était aussi tenu de faire et apprêter les panneaux et table de bois pour mettre les tableaux en plate peinture, que devaient faire faire les trésoriers, aux dépens du trésor, tels que : la figure de N.-S., de la Vierge et celle de la Passion, et de placer cet ouvrage, à ses frais, au grand autel de Saint-Cande, le tout prêt pour Pâques 1621, moyennant 400 livres.

Le dernier septembre 1631, on le voit encore donner quittance à Claude Fournier, écuyer, fils et héritier de Claude Fournier, docteur ès-droits, d'une somme de 300 l. pour l'ouvrage qu'il avait exécuté conformément aux termes d'un marché conclu le 28 janvier précédent, et qui servit à la décoration de la chapelle des Fournier, dans l'église des Carmes de Rouen (1).

La réputation de cet artiste s'était répandue assez loin. On en trouve la preuve dans un autre contrat passé, le 12 février 1616, entre lui et les Cordeliers de Valognes, pour la construction d'un grand corps en contretable d'autel moyennant un prix de 1,500 l. (2).

Lourdet se qualifiait maître-peintre et sculpteur à Rouen. Il était domicilié sur la paroisse Saint-Martin-du-Pont.

Son fils Pierre, comme lui peintre et sculpteur, fit, en l'église de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en 1645, le grand crucifix, au-dessus de l'autel Saint-Michel, et les figures de S. Benoît, de S<sup>te</sup> Scholastique, avec deux anges de bois doré. Il est à croire qu'il ne fit pas plus fortune que son père, que nous voyons mourir dans la misère, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et qui fut enterré par charité dans le cimetière de Saint-Godard, le 4 mars 1676 (3).

(1) Tabellion. de Rouen.

(2) Tabellion. de Rouen.

(3) Actes de l'État civil.

Michel Lourdet s'était appliqué tout spécialement à la confection de riches contretables suivant la mode du temps.

Il n'est pas, sans doute, à désirer que cette mode revienne, mais il n'est pas sans intérêt de conserver les contretables qui nous restent, quand elles sont d'un bon goût, et qu'elles ne masquent pas d'élégantes fenêtres.

Afin d'aider les archéologues à dater, avec quelque sûreté, ce genre de construction, qui n'est point étranger à l'objet de l'archéologie, j'ai copié deux devis de contretables, l'un de Lourdet, l'autre de Robert Mazeline (1). Je pourrais en rapporter beaucoup d'autres, si je ne craignais d'occuper trop longtemps votre bienveillante attention.

DEVIS DE LA CONTRETABLE DE SAINT-HERBLAND

1611

« Déclaration de choses quy convient faire pour l'église et paroisse de Saint-Erblanc de Rouen, et que a entrepris et s'est obligé vers Messieurs les curé, thésuriez et paroisiens de la dicte église Michel Lourdet, maître peintre et sculpteur en ceste mesme ville, de leur faire, et ce pour la feste de Pasques prochain, les choses contenues en ce présent escript.

« En premier lieu y convient faire un tabernacle de bon bois de chesne, et ce de la mesme structure et proportion en son architecture, sculptures, tailles et enrichissements, ainsy qu'il est démontré au pourtraict dressé et trassé par ledict Lourdet, la mesure et grandeur duquel puist estre aizément recongnue par une ligne ou eschelle marquée au bas d'icelluy desseing, où sont marquez les piedz, demi-piedz et poulces, quy faict que l'on reconnoist par icelle que ledit tabernacle aura, estant tout

(1) Je ne sais ce qu'il était à Pierre Mazeline, né à Rouen en 1633, mort en 1708, dont quelques œuvres ornent encore la galerie de Versailles.

monté, en sa plus grande haulteur six piedz et demy ou environ, et de largeur et profondeur, suivant la proportion et structure du plan dudit modelle, marqué au-dessoubz d'icelluy desseing, par lequel l'on peult recongnoistre quy convient y avoir des figures en bosse jusques au nombre de neuf ou dix, savoir : la figure de Nostre-Seigneur sur l'huisset du mitan, et sur chacun des huissetz des costez une, à savoir telles que l'on me dira ; et dedans les petits pavillons ou lanternes des costez sera, en l'un, la figure de Melchisédec, et, en l'autre, celle de S. Paul et, au bas et segond estage de l'œuvre, seront les quatre évangélistes, et, en la lanterne de tout hault, sera la figure de Nostre-Seigneur ressuscité ou en son Assention, toutes les autres menues œuvres, comme anges, testes de chérubin et aultres enrichissements, se peuvent assez recongnoistre par icelluy pourtaict et dessein, estant icelle pièce, d'œuvre peinte, dorée et estoffée de la mesme sorte que le tabernacle des Cordeliers ou Carmellistes de Rouen, ou mieulx et plus riche, sy le fait faire ledict Lourdet, lequel nous a promis et promet rendre icelle œuvre preste comme dessus, acomplye de toutes choses généralement quelconques, tant de menuiserie, sculpture, dorure, peinture, ferrure et doublure, estant entendu que l'estoffe de ladicte doublure soit veloux, soit satin, sera par les ditz paroissiens fourni et baillé audit Lourdet, lequel a encor, outre ce que dessus, promis par mesme moyen et s'y est obligé de desseoir, rehausser et raccommoier, et ce de plastre, l'histoire du Jardin d'Ollivet, qui est de présent en la place où se mettra ledit tabernacle, accommodant le mieulx quy pourra l'architecture de l'ornement du tableau d'icelluy autel, lequel ornement de plastre, après avoir été raccommoier en ses ruptures, sera reblanchy ou peint de couleur de bois brun à huille et doré par filletz aux endroitz que ledit Lourdet jugera y convenir ; et ont lesditz thésauriez d'icelle église promis par semblable, pour le sallaire de toutes ses choses, payer audit Lourdet la somme de trois

centz livres et deux escus, pour le vin de ses aydes et compaignons, lesquels leur seront donnez à la fin et livraison et accomplissement dudict œuvre, de laquelle somme de trois cents livres en a esté paié, et ce par advance, pour luy aider aux fraitz d'icelle œuvre la somme de cent livres tournois, et le reste, montant à la somme de deux cents livres t., à la fin, livraizon ou huit jours après l'accomplissement dudict œuvre; lequel œuvre sera faict sous bonne et deue visitation. Faict et arresté à l'issue de la grande messe paroichial d'icelle paroisse, présence des sieurs curé et trésoriers anciens et modernes dudict lieu, le dimenche quatriesme jour de décembre mil vi<sup>e</sup> onze.

« Signé : Michel LOURDET (1). »

DEVIS DE LA CONTRETABLE DE SAINT-MICHEL.

1617

« J'ay sousigné Robert Mazeline, sculpteur à Rouen, confesse avoir fait marché, avec Monsieur le curé et Messieurs les trésoriers de la paroisse de Saint-Michel, de faire un tabernacle en ladicté paroisse, proporcionné à la place, sçavoir deux gradins dont la frise doit estre enrichie de sculpture et un petit cors de tabernaque qui doit estre de mesme auteur, pour mettre le Saint-Siboire, enrichi d'ornemens selon le modèle, et au dessous des dits gradins sera faict deux anges qui doive tenir une façon d'urne enrichie de feuille tout autour et profonde pour servir de custode à esposer le Saint-Sacrement, à laquelle doit estre une porte qui doit se démonter, quant on voudra, qui sera ornée d'une figure de bas-relief; et, pour terminer la fin, sera faict une fleur façon d'impérialle, et derrière le tout sera faict un fons façon de broderie pour cacher se qui se trouvera de vide derrière, le tout bien travaillé, tant de menuiserie que de sculpture, de bon bois de chesne bien

(1) Arch. de la S. Inf., F. de la fabrique de Saint-Herbland de Rouen.

sec. Au regar de la doreure, elle doit estre dorée par le mesme ouvrier qui a doré la niche des Jacobins et de mesme ort, le tout selon le modèle présenté auxd. Messieurs et acquesepté et que a acordé aud. entrepreneur pour le prix et somme de quatre cens livres et un louis d'ort pour le vin du marché. Faict ce premier novembre mil vi<sup>c</sup> soixante dix sept.

« Signé : Robert MAZELINE.

« Pour les augmentations faictes audit tabernacle a esté accordé la somme de 22 livres, le 26 oct. 1678.

« Signature et quittance de Robert Mazeline pour une somme de 533 livres, 28 nov. 1678.

« Signé : Robert MAZELINE. »

DOCUMENT RELATIF A LA PAROISSE SAINT-GERVAIS DE ROUEN

On sait que dans bien des paroisses de la campagne, du moins en Basse-Normandie et en Bretagne, les hommes occupent, dans les églises, des places distinctes de celles qui sont réservées aux femmes.

Il en était ainsi à Rouen autrefois. On en trouve la preuve dans une sentence de l'officialité, déposée aux archives départementales, F. de l'officialité de Fécamp, et relative à des travaux de réparation et de reconstruction en l'église de Saint-Gervais.

« *Propositum fuerat contra ipsos parrochianos quod in qualibet parrochiali ecclesia, maxime civitatis et diocesis Rothomagensis, Christi fideles audiendo servicium fieri et celebrari, clerici in principali et digniore, videlicet in cancello, laici et bigami in mediocri, et mulieres in inferiori, videlicet in navi partibus sedere et se habere debebant et consueverant, quodque in loco predicto S. Gervasii erat solum pars superior, per modum cancelli, que non sufficiebat aut sufficere poterat pro divino servicio fiendo.* » On reconnut qu'il était nécessaire de construire une nef en

remplacement de celle qui avait existé autrefois et qui vraisemblablement avait été détruite dans le temps du siège de Rouen. La charte en question est de l'année 1428.

M. Le Breton appelle l'attention de la Commission sur une tombe circulaire d'enfant à Ambourville, près Duclair ; il insiste sur la rareté de ce monument, qu'il se propose de décrire dans une des prochaines séances.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte R. d'ESTAINTOT.

---

## SÉANCE DU 26 JUILLET 1882

La séance ouvre à deux heures et demie, sous la présidence de M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure.

Sont présents : MM. de Beaurepaire, vice-président ; Adeline, P. Baudry, Billiard, Félix, Gouellain, Le Breton, Lefort, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay, l'abbé Robert, l'abbé Tougard et de Vesly.

M. le Préfet exprime la satisfaction qu'il éprouve d'avoir pu donner une preuve de ses sympathies pour la Commission, en comblant les vides qui se sont faits dans son sein, par la nomination de MM. le Conseiller Félix et Adeline ; il est convaincu que leur présence sera favorablement accueillie par leurs nouveaux collègues, et il est heureux de venir les installer lui-même dans leurs nouvelles fonctions.

Il se félicite, en même temps, de pouvoir faire, avec les Membres de la Commission, connaissance complète, en présidant la première séance réunie depuis qu'il a l'honneur d'être appelé à l'administration du département. M. le Préfet ajoute, en terminant : « Toutes les fois que M. le Vice-Président appellera mon attention sur un point intéressant, mon concours est acquis aux désirs de la Commission. »

M. le Préfet regrette que ses occupations ne lui permettent pas d'assister au reste de la séance, et laisse à M. le Vice-Président le soin de diriger la suite de la discussion.

Le dépouillement de la correspondance imprimée comprend :

*Mémoires de la Société académique de Boulogne-*

*sur-Mer*, t. X, XI, et XII; — *Mémoires de la Société savoisienne*, t. XX; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. IX et X; — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 121<sup>e</sup> livraison; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n<sup>o</sup> 112, 1<sup>er</sup> trim., 1882; — *La Manufacture de Sèvres*, d'après un mémoire inédit du xviii<sup>e</sup> siècle, par G. Le Breton; — *Notice sur la Société des Antiquaires de la Morinie*, par M. E. Dramard; — *Board of regents, of the Smithsonian institution for the yeaeer*, 1880.

*Arrêté de nomination de MM. Félix et Adeline.*

— La correspondance manuscrite comprend l'arrêté de nomination de MM. Félix et Adeline, pris par M. le Préfet de la Seine-Inférieure, à la date du 12 juin dernier, lequel est ainsi conçu :

Le Préfet de la Seine-Inférieure,

Vu les arrêtés préfectoraux des 21 février, 18 mars et 21 novembre 1881,

Sur la proposition de M. le Secrétaire général,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Félix, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, et M. Jules Adeline sont nommés Membres de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

Art. 2. — Expédition du présent arrêté sera transmis aux intéressés pour leur servir de titre.

*Saint-Martin-le-Gaillard. — Demande de classement.* — M. de Beaurepaire présente à l'examen de la Commission une demande du Conseil municipal de la commune de Saint-Martin-le-Gaillard, tendant au classement, comme monument historique, de l'église de cette commune.



On lit dans la délibération le passage suivant :

Considérant qu'à part la beauté de son architecture et de ses dimensions, qui en font un édifice remarquable et à conserver, l'église de Saint-Martin, bâtie dans le style et sur les plans des églises ogivales primitives, mais modifié au xvi<sup>e</sup> siècle, rappelle qu'à l'époque de l'invasion anglaise, sous Charles VI et Charles VII, où la patrie n'éprouvait partout ailleurs que défaites et humiliations, une poignée de Français força les Anglais à lever le siège du château de Saint-Martin, et en brûla un certain nombre, réfugiés dans le chœur de la *grande église*, reconstruit ensuite tel qu'il est avec une partie du produit de la conquête des Canaries, que consacra à ce travail le conquérant et roi de ces îles, Jean de Bethencourt, seigneur de Saint-Martin-le-Gaillard ;

Que, sur quelques chapiteaux des colonnes de la nef sont sculptées des scènes ou allusions à la conquête des Canaries, ce grand fait du commencement de notre histoire maritime, qui confirme en faveur des Français cet autre grand fait d'armes.

Le Conseil demande, en outre, que le département prenne à sa charge la réfection du grand portail.

A l'unanimité, la Commission, sans avoir à se prononcer sur l'utilité du classement qui résulte de décisions antérieures, estime qu'il y a lieu, préalablement à toute décision, de demander un devis détaillé des travaux à exécuter.

Acte de cette délibération sera transmis à l'autorité préfectorale.

*Rouen. Maison en bois sculpté ; — Musée des antiquités.* — M. du Boullay fait part à la Commission que M. le Maire de Rouen, par une lettre en date du 22 juillet 1882, l'a informé d'une délibération prise par le Conseil municipal, à la date du 4 juillet précédent, et autorisant la remise, au Musée départemental

des antiquités, de la façade des maisons rue Malpalu, n<sup>os</sup> 90 et 92.

Notre collègue fait passer sous les yeux de la Commission une photographie qu'il a fait exécuter de ces maisons dans l'état actuel.

*Fouilles d'Alincourt. Vase en terre de Samos.* — M. Billiard fait passer sous les yeux de la Commission la restitution, opérée par ses soins, d'un très beau vase fragmenté, en terre dite de Samos, provenant du manoir d'Alincourt à Lillebonne.

M. Le Breton fait observer que cette appellation : terre de Samos, est inexacte, et s'applique, dans l'espèce, à un vase d'une fabrication inférieure à celle des vases méritant exactement cette dénomination, et dont le centre de fabrication, au II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle, paraît avoir été Lezou, dans le Puy-de-Dôme.

M. d'Estaintot observe que le vase restitué par M. Billiard présente la plus grande analogie avec le vase des Dominicains du Havre, acheté l'année dernière par le Musée.

*Notice sur Pierre des Aubeaux.* — M. de Vesly lit une notice intéressante sur Pierre des Aubeaux, sculpteur rouennais, tirée des archives de l'église de Gisors.

Elle est ainsi conçue :

#### PIERRE DES AUBEAUX

La chapelle de l'Assomption, même après l'agrandissement de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ne comprenait que trois travées et s'arrêtait par un mur droit en face du sanctuaire de l'église. Mais quand les travaux eurent renversé le mur des sous-aires du chœur, fait les absidioles, puis le revestiaire, la confrérie résolut de reculer le sanctuaire de sa

chapelle dans la rue jusqu'au niveau des nouvelles constructions, et de rendre sa chapelle digne des « grants et somptueux ouvrages » qu'ordonnait la fabrique. Elle envoya l'un des pairs à Rouen pour traiter avec Pierre des Aubeaux.

1510-1511. — « Paié à Jehan Huet la despence faicte pour messieurs les gouverneurs avecq maistre Pierre des Aubeaux, tailleur de pierre, la somme de douze livres parisis comme apert par l'ordonnance de mesdits sieurs cy rendue, cy. . . . . xii l. »

On met les maçons de l'église à l'œuvre :

1512-13. — « Paié à maistre Robert Jumel, Jacques Jumel, Colin Cocart, Jehan Chinard, Robin Revel et Jeh. Doulle, tous massons, la somme de soisante-onze livres ung sol huit deniers parisis, pour par lesdits massons avoir besongné pour la confrarie les mois de mars, avril, may, juin et juillet au precedent du moyes d'aoust v<sup>cc</sup> et traize, comme apert par lesdits mois et jours escripts en une feuille de papier, signée desusdits, cy rendues, pour ce cy. . . . . lxxi l. i s. viii d. »

Les charpentiers couvrent la nouvelle église :

« Paié à Jehan Boutery, charpentier, la somme de xxii l. t. pour par ly avoir esté faict ung pavillon à deux montans, et querir toutes choses, lequel pavillon a esté mis et assis sur la chappelle de la dite confrarie comme plus à plain peult a paroïr par le marché. »

On commence les paiemens à Pierre des Aubeaux :

« Paié à maistre Pierre des Aubeaux, tailleur d'ymages, demurant à Rouen, suivant entantemans du marché faict avec luy par messieurs les gouverneurs, la somme de sept vings dix huit livres dix sept sols deux deniers parisis, comme il apert par les quittances dudit des Aubeaux cy rendues et la dite somme de vii<sup>xx</sup> xviii l. xvii s. ii d. parisis, paiés audit des Aubeaux au precedent de la my aoust v<sup>cc</sup> et traize, pour ce cy. . . vii<sup>xx</sup> xviii l. xvii s. ii d.

« Payé à Artus Gaucourd xii s. x d. parisis, pour le com-

mandement de messieurs les gouverneurs pour par ledit Gaucourd avoir esté, le jour Saint-Jehan-Baptiste v<sup>cc</sup> et traize, à Rouen porter des lettres et xx l. audit des Aubeaux, pour ce cy. . . . . xii s. x d. »

Aux amortissements nous trouvons une note curieuse :

« Jehan Barat a doné, pour les amortisses de luy et de Jehane sa femme, la somme de LXXVI s. parisis et x aulnes de serviettes, lesquelles ont estés baillés à la femme Pierre des Aubeaux pour son service, pour cecy LXXVI s. argent et lesdites serviettes. »

En note il y a : « Led. procureur retire lesd. serviettes et en rendra compte. »

*Colette Le Brun d'Heudicourt ayant donné xxviii s. en argent, une nappe de toile de deux aulnes et demi, etc. ; pour son amortissement, une note nous dit : « Lad. nappe baillée au tailleur d'ymages, » le reste est aux mains du procureur.*

Les ouvriers de Pierre des Aubeaux viennent travailler de leur métier et établir les fameuses images du Trépasement :

« Paié à Pierre Monnier dit Fleurent, serviteur dudit des Aubeaux, la somme de vingt livres parisis, pour par ledit Monnier, Jehan de Rouen et Mathurin de Lourme avoir besogné par cinquante jours aux anges du... et mis sobz les figures assises en la chapelle de ladite confrarie, comme apert par la quittance dudit cy rendue pour ce cy. . . . . xx l.

« Paié par le commandement de mons. le lieut., mons. le recev. et mons. l'esleu, Gassot, Dupré, Jehan Labbé et aultres frères, xvii s. parisis aux varlets dudit des Aubeaux, pour leur vin de ce qu'il ont commencé à asseoir les ymages, pour ce cy. . . . . xvii s.

« Paié audit Monnier iii s. parisis, pour les couleurs mises autour des figures, pour ce cy. . . . . iii s.

« Paié à Mathieu le Cousturier, charon, seize s. parisis, pour par ledit avoir fait ung camion tout neuf pour porter

les pierres et ymages, comme apert par la quittance dudit, cy reduit par ce cy. . . . . xvi s. »

*Jehan Thibault, procureur*, mourut sans avoir « baillé à maytre Pierre des Aubeaux » la somme entière de xx l. qu'il devait lui donner, il devait encore III l.

Enfin, aux deniers comptés et non reçus nous trouvons la mention suivante :

« De Pierre des Aubeaux, maistre tailleur d'ymages, demeurant à Rouen, duquel est faict recepte au chapitre des amortisses à moytiers conte de la somme de sept livres dix sols parisis pour les amortisses de luy, Robine, sa femme, et Loys Hébert, son varlet et serviteur, n'a esté aucune chose receu, pour ce qui par le marché que ledit des Aubeaux à avec messieurs les gouverneurs, il doit estre amorti, sa femme et sondit serviteur en ladite confrarie, pour ce cy. . . . . VII l. x s. »

Là s'arrêtent les extraits de nos archives sur Pierre des Aubeaux.

Mais Pierre Monnier, dit Fleurent, semble s'être fixé à Gisors, car, aux comptes de 1520, il travaille à l'église que construit Robert Grappin :

« Du 5<sup>e</sup> jour de may v<sup>cc</sup> XXI a esté paicé à maistre Pierre Fleurent, pour avoir fait quatre anges sur le portail de devant la ruelle Nicoll Thomas, dont en a esté paicé la somme de LX s. t. »

Son atelier était adossé à l'église :

1529. — « Le 7<sup>e</sup> jour de janvier fut compté par mess. le trésorier à Pierre Fleurent, ymaginier, pour opération de son mestier, lequel il avoit opéré à l'église, et pour icelle opération fut appointé que ce seroit pour les arrest qu'il pouvoit devoyr à cause de ses ouvrouères assis contre l'église eschus au terme saint Remy v<sup>cc</sup> XXVIII, lesquels arrest se montoient à. . . . . XXV s. t. »

Aux comptes de 1537, il est mort, car la « v<sup>e</sup> Pierre Monnier, dit Fleurent, ymaginier », paie le loyer de son « ouvrouère ».

*Note sur la commanderie de Villedieu-la-Montagne.* — M. de Merval communique une étude sur la commanderie de Villedieu-la-Montagne.

Aux confins de la Normandie et de la Picardie, sur le territoire de la commune d'Haucourt, dans le hameau de Villedieu-la-Montagne, qui était autrefois une petite paroisse de l'archidiaconé d'Eu, et du doyenné de Neufchâtel, on voit auprès d'une église du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle, qui a été classée il y a plusieurs années, comme monument historique, quelques bâtiments en brique et pierre dont un de forme hexagone qui a conservé dans le pays le nom de salle des chevaliers ; c'est tout ce qui reste de l'importante commanderie de Villedieu-en-Montagne, appelée hôpital dans le pouillé d'Eudes Rigaud, dont l'église paroissiale était une dépendance « *hospitalarii habent in manu sua.* »

Cette commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'une des deux, en Normandie, qui furent fondées en sa faveur et n'appartinrent pas aux Templiers avant de lui revenir, avait des propriétés considérables, non seulement dans la province, mais encore en Picardie, et était la seule du grand prieuré de France qui relevât d'un seigneur particulier, son fondateur s'étant réservé ce privilège pour lui et ses descendants.

Elle devait sa fondation à Hugues de Haucourt, chevalier, qui conjointement avec Gaudefroid des Pois, avait déclaré en présence de Rotrou, archevêque de Rouen, par conséquent entre 1164 et 1184, et de l'abbé de Beaubec, faire donation, *fratribus hospitalis ville Dei supers Gors montem et infra villam* (1), d'une maison pour les loger avec un jardin et la terre d'une charrue, puis de deux cents mesures de terre pour leurs hommes, à la condition que chacun d'eux devra payer aux dits seigneurs Hugues

(1) Un traducteur de cette chartre traduit *Gorsmontem* par Gaillefontaine, c'est probablement Gaillefontaine.

et Gaudefroid, un cens de douze deniers et de deux chapons par an.

Cette charte conservée aux Archives nationales, série 5150, suppl. n° 2, est suivie d'une charte communale octroyée par Guillaume de Haucourt, seigneur de Haucourt, fils d'Hugues, approuvée par les frères de l'hôpital, dans laquelle on voit que les hommes de Villedieu auront le droit quand ils construiront une maison de la vendre ou de la donner, de marier à leur gré leurs fils et leurs filles, et en cas de vente de leur terre devront un dîner au seigneur qui aura le droit de retenir la terre en donnant la treizième partie de sa valeur.

Que chaque habitant aurait l'usage du bois d'Haucourt et de Genetel (hameau situé à 1/4 de lieue sud d'Haucourt) pour raccommoder ses charrues.

Que défense leur était faite de quitter leurs terres pour en prendre d'autres en dehors de la seigneurie.

Et que si le seigneur leur donnait des terres à Pierre-mont (autre hameau d'Haucourt), ils auraient le droit de les cultiver aux mêmes conditions que celles de Villedieu; enfin, que si le seigneur d'Haucourt avait à se plaindre d'un homme de Villedieu, il devait l'assigner devant la cour de l'hôpital, les hospitaliers par privilège royal jouissant dans toutes leurs possessions de la haute, moyenne et basse justice.

Par cette même charte, Guillaume de Haucourt affranchissait la terre de Villedieu de toutes tailles et corvées, moyennant que les frères hospitaliers lui payassent à lui et à ses héritiers trente et une livres beauvoisis chaque année, à la Saint-André.

La donation de la terre de Villedieu fut confirmée par Richard-Cœur-de-Lion qui, par sa charte du 5 janv. 1194, accorda en outre aux frères de l'hôpital toutes franchises et immunités, voulant encore que si un de leurs hommes était condamné pour délit envers le Roi, l'amende ou les biens saisis fussent remis à l'hôpital.

La même charte exemptait les frères de toute autre juridiction que de celle de l'ordre.

Le commandeur de Villedieu était patron et collateur de la cure, jouissant de toutes les dîmes de la paroisse, ainsi que le constate le procès-verbal de la visite prieurale de 1495 (ces visites avaient lieu tous les vingt-cinq ans pour renouveler les terriers, bien établir les droits et les charges des commanderies), dans lequel on lit :

« Audict lieu de Villedieu, a une esglise parochiale fondée de S. Jehan de l'Ospital, aupres de l'esglise est la maison du commandeur qui a esté faicte toute neufve tant par frère Jehan de Fieffes, ci-devant commandeur, comme par le frère Nicole de Montmirel, présent commandeur.

« Audict lieu, le villaige de Villedieu à xxx ou xl habitans, hommes de la religion, a toute juridicion, prison et justice.

Les membres de la commanderie étaient :

1<sup>o</sup> La terre et seigneurie de Frettencourt, située sur la paroisse de Criquiers, à environ lieue et demie du chef-lieu dont le commandeur était seigneur temporel et spirituel, comme on le voit dans le procès-verbal que je citais tout-à-l'heure « il y a, dit-il, ferme au villaige de Frettencourt; ledit villaige de xv à xvi feus, hommes de la religion a toute juridicion au ressort de Villedieu, audict lieu l'église est fondée de Saint-Pierre qui est parochiale, dont est curé à présent frère Loiseau, à charge des paroissiens et du commandeur comme celle de Villedieu, au dict lieu a des terres labourables lx acres baillés à ferme.

« Plus y a le villaige du Mesnil-David (paroisse d'Illois), où a x habitans, hommes de la commanderie, où a le tiers des dismes. »

La maison de Frettencourt était située sur le chemin du Chevalier, allant de Frettencourt à Gaillefontaine, et avait des cens et parties de dîmes à Gaillefontaine, Nullefont, Ronchoy et Ormesnil.

2<sup>o</sup> Fourcigny, dont le commandeur était seigneur, pa-



tron et collateur de la cure et jouissait d'une partie des dîmes.

On lit dans le procès-verbal déjà cité :

« Forcenyès, membre de la commanderie, auquel a esglize parochiale de la religion, fondée de l'Ospital Saint-Jehan, auprès d'icelle est la maison manable pour le fermier et granges et estables et y a viron cent acres de terre labourables baillez à ferme audict villaige de Forcenyès a xxx ou xxxv habitans, hommes de la religion, a toute juridiction et justice levée et du dict villaige dépendent aultres petis villaiges sur lesquels le commandeur prent de menuz cens. »

Ces petits villages étaient Escles et Courcelles, maintenant dans l'Oise, Morvillers-Saint-Saturnin, Charny, Digeon, Gauville et Nesle-L'hôpital, dans la Somme; Flamanville, Tocqueville, Touffreville Hodenc-au-Bosc et la Boissière, dans la Seine-Inférieure.

Le commandeur avait en outre le tiers des dîmes à Escles, à Hodenc-au-Bosc et à la Boissière, et nommait à ces trois cures.

Les commandeurs de Villedieu, lorsqu'ils allaient visiter les biens de la commanderie situés dans le pays de Caux, s'arrêtaient à Aumale, dans un hôtel à l'angle des rues Colleau et la Poterie, qui leur appartenait, mais en 1589, il était en si mauvais état que le commandeur d'alors, le chevalier Jehan de Meaux de Marly, l'amodia; depuis il fut converti en grange, et lors de la visite de 1727 il était loué 26 livres par an.

Ces biens avaient été donnés à l'ordre, au mois de décembre 1209, par Pierre de Cantelou, chevalier, qui lui avait donné tout ce qu'il possédait en justice, rentes et domaines à Fontaine-le-Dun, « *apud fontes de Dum.* » (Arch. nat., s. 5206, sap. n° 3.)

La seigneurie de Fontaine-le-Dun consistait principalement en cens et en rentes foncières à Neuville-lès-Dieppe, Luneray, La Houssaye-Bérenger, Saint-Denys.

Saint-Vigor, la Gaillarde, Drôsay, Lamerville, Veulles, Grainville-la-Teinturière, Blanc-Mesnil, Rozay, Buchy, Les Authieux et Beaunay.

Le chef-lieu de la seigneurie était une tour de pierre, dite *la tour du Temple*, sise au Pollet, faubourg de Dieppe, bâtie sur une demie-vergée de terre au bord du chemin descendant de Neuville à la rivière d'Arques, où le commandeur de Villedieu faisait tenir les plaids.

Deux fiefs en relevaient, le fief de Vatrival, paroisse de Sainte-Marguerite, et le fief noble de Saint-Etienne-du-Haut-Prieur, paroisse d'Arques, qui appartenait, en 1650, à Pierre de Brinon, seigneur de Meulers.

Lorsque le concile de Vienne, en 1311, eut accordé les biens de l'ordre du Temple aux chevaliers de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, ces biens, que le roi de France avait mis sous le séquestre, leur furent dévolus, mais ils n'en entrèrent en possession qu'après bien des négociations. Parmi eux était la petite commanderie de Repentigny, à une lieue de Gournay, sur la paroisse de Mont-Rôti, dont le revenu était si peu considérable, qu'elle fut, une cinquantaine d'années après l'époque de sa dévolution à l'ordre, réunie à la commanderie de Villedieu.

Elle se composait d'une habitation seigneuriale avec chapelle, et d'une ferme de 180 acres de terre, plus de quelques rentes sur des maisons de Gournay; un seul fief en relevait : le fief de la Perruque, autrement dit du petit Temple, scis paroisse de la Haye de Neuf-Marché, qui appartenait, en 1650, à Damien Le Vaillant, seigneur de Rouge-Fossé, et avait été avant à Jean de Marles, chevalier, sieur d'Omécourt, et était chargé d'une rente de sept livres au profit de la commanderie.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, la maison du Temple de Campeaux, près Formerie, fut détachée de la commanderie d'Ivry-le-Temple et réunie à celle de Villedieu, 98 mines de terre en dépendaient.

Le commandeur avait le patronage et la collation de la

cure avec la dîme de la paroisse, haute, moyenne et basse justice, mais il fut évincé de la seigneurie par arrêt du Parlement de Paris, du 27 mars 1748.

Cette maison était un don de Constance, sœur du Roi Louis VII, qui par ses lettres, datées de l'an 1172 (Arch. nat., s. 5, 155, sup. n° 5), en avait fait donation aux chevaliers du Temple pour le salut de son âme, de celles de ses père et mère et du feu roi son frère.

Le revenu de la commanderie de Villedieu-la-Montagne était. en 1495, de 498 livres 16 sols ; en 1583, de 1,900 l. ; en 1757 de 9,221 livres et en 1783 de 15,105 livres.

Voici maintenant la liste, que je crois à peu près complète, des titulaires de la commanderie, depuis la fin du xiv<sup>e</sup> siècle ; plusieurs ont porté des noms illustres, mais tous étaient de bonne noblesse, puisque, pour entrer dans l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, il fallait faire des preuves remontant au moins à deux cents ans, sans annoblissement avant la naissance du postulant.

Pour être nommé commandeur, le chevalier devait avoir résidé au moins cinq ans à Rhodes ou à Malte et avoir fait trois caravanes, c'est-à-dire trois campagnes sur les galères et vaisseaux de la religion, et le grand maître de l'ordre ne disposait de cette grâce qu'en faveur des frères à qui leurs blessures, leur âge ou leurs infirmités ne permettaient plus de se livrer aux exercices de la guerre ; c'était une sorte de retraite peu lucrative du reste, chaque commanderie étant taxée, envers le trésor de l'ordre, suivant son importance, d'une contribution annuelle appelée *Responcion*, s'élevant au cinquième, au quart ou au tiers de ses revenus, et le commandeur ayant à sa charge toutes les réparations des hôtels, chapelles et bâtiments ruraux.

Liste des commandeurs de Villedieu-la-Montagne :

- 1356. Frère Mathieu de l'Abbaye.
- 1364. F. Michel de Tournay.
- 1374. F. Guillaume Follebarbe.

1406. F. Noel Lentequin.
1415. F. Guillaume Lecocq.
1423. F. Simon de Thiennes.
1470. F. Jehan de Fieffes, *alliàs* de Fives.
1493. F. Nicole de Montmirel.
1500. F. Jehan de Courcery.
1517. F. Bertrand de Rouvroy, de la famille des ducs de Saint-Simon.
1528. F. Jacques de Bourbon, depuis grand prieur de France.
1533. F. Jacquet de Vignacourt, d'une maison qui a fourni deux grands maîtres à l'ordre.
1537. F. Bertrand Le Grand.
1573. F. Berton des Pretz.
1581. F. Jehan de Meaux de Marly, dont la famille a fourni un grand prieur de France.
1604. F. Antoine de Mornay de Villarceau.
1613. F. Georges de Sailly.
1636. F. Jean de Monceaux-la-Houssaye.
1641. F. Adrien de Sarcus, dont un grand oncle avait été grand prieur de France.
1644. F. Philippe de Meaux-Rocourt-Survilliers, depuis grand trésorier de l'ordre.
1659. F. Jacques de Carrel-Mercey.
1676. F. Étienne Texier de Hautefeuille, lieutenant-général des armées du Roi, depuis bailli, Grand-Croix et ambassadeur de l'ordre près la Cour de France.
1682. F. François de Villiers de la Noue.
1685. F. Louis Feydeau de Vaugien, depuis bailli de Morée.
1691. F. Alexandre-César d'O.
1700. F. Guillaume Ribier.
1705. F. Eustache de Bernard d'Averne de la Châtellenie, devenu grand prieur de Champagne.
1729. F. Antoine Costart de la Motte-Hotot.
1735. F. Constantin-Louis d'Estourmel, chef d'escadre des armées navales du Roi, depuis grand hospitalier à Malte.
1742. F. Pierre-François de Palastron.
1756. F. Louis-François de Paule Lefebvre d'Ormesson, brigadier des armées du Roi, depuis grand trésorier de l'ordre.

1774. F. Pierre de Mauléon de Savollian.

1783. F. Charles-François de Calonne d'Avesne.

*Église de Saint-Jean-d'Abtot.* — M. Brianchon a adressé la note suivante sur la situation de Saint-Jean-d'Abtot :

L'église de Saint-Jean-d'Abbetot, spécimen si curieux et si rare, de l'architecture du XI<sup>e</sup> siècle, dans nos contrées, se trouve dans un état de délabrement navrant. Pour porter remède, et un remède efficace, à cet état de choses, je n'ai eu qu'à m'inspirer de la pensée même exprimée par un antiquaire, que nous vénérons tous, dans son rapport à M. le Préfet de la Seine-Inférieure, du 15 février 1836, lu à la séance de la Commission des antiquités, le 5 mars suivant : « Réparer et successivement entretenir la toiture de l'église de Saint-Jean-d'Abbetot, disait M. Deville, telle serait la seule dépense à faire pour lui assurer plusieurs siècles encore d'existence. » Idée éminemment pratique que celle de M. Deville, et au bout de quarante-six ans, la première à suivre encore. Seulement, elle n'est pas complète. Il faut y ajouter : remise en état des verrières, avec leur protection assurée par des grillages en fil galvanisé.

Pénétré de l'importance de ce double but, et pour répondre au vœu de la Commission, je me suis rendu, le 12 juillet courant, à Saint-Jean-d'Abbetot, où deux hommes spéciaux, aussi experts que consciencieux, M. Laporte, entrepreneur de serrurerie au Havre, et M. Toutain, entrepreneur de peinture et de verrerie à Saint-Romain-de-Colbosc, ont procédé simultanément, sous mes yeux, au relevé exact des travaux afférents à chacun d'eux. Ensuite j'ai prié M. Héquet, maire de la Cerlangue, de s'adresser à un ouvrier pour le devis des réparations du toit.

C'est le résultat de ces trois opérations que j'ai l'honneur de transmettre à la Commission.

En voici le résumé :

Travaux de couverture.....	265 fr. 75
Travaux de vitrerie.....	352 90
Travaux de grillage.....	600 »
	<hr/>
	1.218 fr. 65
Somme à laquelle on pourrait ajouter pour frais imprévus. ....	281 35
	<hr/>
Total.....	1.500 fr. »
	<hr/> <hr/>

On lit, dans le procès-verbal de la Commission des antiquités, faisant suite au rapport de M. Deville, que la Commission, à l'unanimité, insiste, dès à présent, de la manière la plus formelle sur la nécessité de la conservation de l'église d'Abbetot, comme étant un des types devenus aujourd'hui si rares de notre architecture du XI<sup>e</sup> siècle.

L'avocat a changé, mais la cause est restée la même, sinon plus intéressante encore.

En raison des sacrifices antérieurs faits par la commune de la Cerlangue pour le monument, annexe dont il s'agit, et vu l'insuffisance des ressources communales, peut-être la Commission départementale estimera-t-elle qu'il y aurait lieu d'exonérer, dans l'espèce et par exception, la commune de la Cerlangue de toute participation aux travaux projetés pour la conservation de l'église de Saint-Jean-d'Abbetot.

Après avoir pris connaissance de ces lettres et des devis annexés, la Commission est d'avis de solliciter de M. le Préfet une allocation de 1,500 fr., à prélever sur le crédit affecté aux monuments historiques, et applicable à l'église de Saint-Jean-d'Abtot.

*Notice sur Cosme et Daniel Dumoustier.* — M. de Beaurepaire lit une notice sur deux artistes rouennais, Cosme et Daniel Dumoustier.

## NOTES SUR COSME ET DANIEL DU MOUSTIER

Au premier rang des peintres français qui se sont fait un nom sous le règne de Henri IV, on cite Cosme Du Moustier et son fils Daniel, dit parfois *Du Moustier crayon*. et qui passait, au rapport du P. de Saint-Romuald, pour le plus excellent crayonneur de l'Europe. Mais l'*Abecedario* de Mariette, édité par MM. de Chennevières et de Montaignon, et même l'*Histoire des peintres*, publiée plus récemment par M. Ch. Blanc, ne fournissent que des renseignements fort insuffisants sur ces deux artistes, dont le mérite ne saurait être contesté et dont les productions sont encore très recherchées. C'est ce qui m'engage à consigner dans nos procès-verbaux certains documents qui les concernent, documents authentiques, que le hasard m'a fait découvrir dans les registres du tabellionage, et qui ont, pour nous, cet intérêt particulier d'établir que, l'un et l'autre, ils ont habité cette ville, soit qu'ils y soient venus pour y pratiquer leur art, comme portraitistes, soit, ce qui me paraît beaucoup plus vraisemblable, qu'ils y aient été attirés ou retenus par des relations de famille ou des intérêts de propriété, sur lesquels nous ne sommes pas présentement éclairés.

Il résulte de ces documents que Cosme Du Moustier avait épousé une nommée Charlotte Berrier, et que c'est de son mariage avec elle qu'était né Daniel ; — que Cosme était, dès 1598, varlet de chambre du Roi, titre qui ne l'obligeait à rien, et où il ne faut voir autre chose qu'un prétexte à l'attribution d'un traitement et d'une position privilégiée à la cour ; — que le même peintre dut à la faveur de Henri IV le don d'une pension sur l'abbaye de Bonport, dont était abbé commendataire le célèbre Philippe Desportes ; enfin que cette pension donna lieu à quelques difficultés qui finirent par une transaction intervenue, le 25 juillet 1598, entre le poète abbé et le peintre pensionnaire. Cette pension n'était pas à dédaigner. Elle

fut réglée par la transaction à 400 l. par an, somme considérable pour le temps, et dont l'importance est une marque non équivoque du crédit dont jouissait Cosme Du Moustier.

On sait que Philippe Desportes, fort en faveur sous Henri III, pour des œuvres poétiques dont l'objet n'était ni la religion ni la piété, avait été nommé par lui à l'abbaye de Bonport ; — qu'à la mort de ce prince il prit parti pour la Ligue et pour les Guise. On sait aussi que Henri IV, avant sa conversion, affecta, sans le moindre scrupule, les revenus des bénéfices ecclésiastiques à la rémunération des services qui lui avaient été rendus.

Nous sommes porté à supposer que cette pension, qui fut matière à discussion entre Desportes et Du Moustier, avait été attribuée à ce dernier dans l'intervalle de temps qui s'écoula entre la saisie que fit Henri IV de l'abbaye de Bonport, comme occupée par un prélat rebelle à son autorité, et la restitution qu'en obtint Desportes, après la pacification du royaume. Il fallut bien accorder tant bien que mal la donation et la restitution.

Quoi qu'il en soit et pour ne point trop étendre ce préambule, voici l'analyse des documents auxquels nous venons de faire allusion.

« 2 juillet 1598. Mention, dans un contrat de Daniel Du Moustier, fils de noble homme Cosme Du Moustier, varlet de chambre ordinaire du Roi et de Charlotte Berrier.

« 7 septembre même année. Honorable homme Cosme Du Moustier, peintre et varlet de chambre du Roi, demeurant en cette ville de Rouen, confesse avoir reçu comptant de Philippe Desportes, conseiller et aumônier du Roi, abbé de Bonport, 200 écus sol, restant de la somme de 300, que ledit Desportes lui devait aux termes d'une transaction passée entre eux à Paris, devant les notaires du Châtelet, le 25 juillet 1598. Signé : DU MOUSTIER. »

« 13 octobre 1601. Noble homme Cosme Du Moustier, peintre et varlet de chambre du Roi, demeurant à Rouen,



confesse avoir reçu de Philippe Desportes, conseiller du Roi en son conseil d'Etat et privé, abbé de Thiron, 100 l. pour un quartier de sa pension. »

« 9 mai 1602. Noble homme Cosme Du Moustier, donne procuration à Jacques Hallé, maître en la Chambre des Comptes à Paris, pour le représenter au traité de mariage qui devait être passé, à Paris, entre son fils Daniel Du Moustier, qualifié comme lui peintre et varlet de chambre du Roi, et Geneviève Bolliffre, fille de noble homme Claude Bolliffre, maître des enfants de musique de la Chambre du Roi. La procuration fut passée devant Lambert et Theroulde, tabellions à Rouen. Le traité de mariage a été publié, par M. Boilly, dans les *Archives de l'art français*, t. III, p. 307. »

« Mardi 4 octobre 1605. Noble homme Cosme Du Moustier, peintre et varlet de chambre du Roi, demeurant en la paroisse Saint-Vivien de Rouen, a confessé avoir reçu comptant de messire Philippe Desportes, par les mains de M<sup>e</sup> Jeh. Morin, son maistre d'hostel, la somme de 100 l. t. pour ung quartier escheu le dernier jour de septembre dernier passé, an présent, d'arrérages de 400 l. de pension par an, que ledit Du Moustier a à prendre sur le revenu de lad. abbaye de Bonport, pour les causes contenues en la transaction de ce faicte et portée entre luy et ledit sieur Desportes, précédent ce jourd'huy. Signé DU MOUSTIER. »

Les registres du tabellionage de Rouen mentionnent, à la date du 12 octobre 1598, Philippe Du Moustier, marchand bourgeois de Rouen. Je ne saurais dire s'il était de la famille de nos peintres, pas plus que des Du Moustier, enlumineurs, domiciliés, au xvi<sup>e</sup> siècle, près de la cathédrale, que je vois cités dans les archives du chapitre ; un Pierre Du Moustier, maître charpentier à Rouen, cité à la date du 12 février 1613 (Tabellionage de Rouen), expert choisi par la ville pour visiter le pont de bateaux, 2 juin 1625 (Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Rouen).

A propos de peintres valets de chambre du Roi, je

signalerai, à cause de leur attache avec ce pays, Marin Le Bourgeois, de Lisieux, auquel Henri IV fit don, le dernier mai 1601, des fruits et revenus des biens provenant de la confiscation du nommé Claude Pouseau, condamné à mort (B. 20, f<sup>o</sup> 75); — Jean Bouhon, que l'on voit domicilié à l'archevêché de Rouen, le 29 juillet 1633. — Jean de Vos, valet de chambre de la sœur unique du Roi, cité dans un contrat du tabellionage de 1598, pourrait bien avoir été peintre et se rattacher à la famille des peintres de ce nom.

M. Le Breton soupçonne Dumoustier d'être l'auteur du dessin des carrelages des châteaux d'Évreux, de Madrid et de la Bastie. Il croit que c'est à lui que se réfère l'indication portée au tableau des notables de Rouen, en 1547.

M. l'abbé Tougard fait ensuite les communications suivantes :

#### M. BARTHÉLEMY ET L'ART OGIVAL

M. l'abbé Tougard, à l'occasion du décès de notre regretté confrère, explique les circonstances qui déterminèrent M. Barthélemy à étudier et à remettre en honneur les constructions de style ogival.

Le projet primitif de reconstruction de l'église de Bonsecours ne comportait qu'une sorte de temple grec, ce qui était déjà un progrès sur les chefs-d'œuvre *de style filature* (le mot est de l'abbé Coipel) que les années précédentes avaient élevés aux applaudissements des contemporains, et qui se nommaient les anciennes églises de Saint-Paul et de Saint-Hilaire de Rouen, de Forges et de Sainte-Marie du Havre.

Mais quelques séminaristes, entre autres celui qui fut depuis l'abbé Alliaume, lisaient au presbytère de Bonsecours la *Vie de sainte Elisabeth*, par Montalembert. Ces jeunes gens communiquèrent à M. Godefroy les idées, nouvelles alors, de l'*Introduction*. Le curé n'y vit d'abord

que l'enthousiasme de novices littérateurs. Sur leur insistance, il lut lui-même, réfléchit, et fut entraîné.

En conséquence, ce fut le plan d'une église ogivale qu'il demanda à M. Barthélemy. Mais le maître de l'œuvre, qui n'en était plus à ses débuts, déclara qu'on le lançait dans l'inconnu et qu'il était absolument étranger aux procédés et à la manière du moyen-âge. Il demanda donc du temps, lut et voyagea. Deux ans plus tard, il prit ses crayons et vit à Bonsecours au mois de juin 1840, le P. Arthur Martin, l'illustre auteur des *Vitraux de Bourges*, et l'un des premiers tenants de la réhabilitation du moyen-âge. C'en était fait : désormais les saines traditions sur l'architecture religieuse étaient de nouveau en vigueur dans le département.

#### MAISON DE CORNEILLE AU PETIT-COURONNE. INSCRIPTION

Le même membre s'étonne que l'inscription placée près de la porte de la maison de campagne du grand Corneille, au Petit-Couronne, en fixe l'acquisition par le département à l'année 1874. Il croit utile de constater que l'initiative de cette mesure si louable, fut prise dès 1868 par le baron E. Le Roy, négociée par F. Deschamps et votée par le Conseil général, dans sa séance du 28 août de la même année, sur le rapport conforme présenté par M. le sénateur Ancel.

M. le Président remarque qu'il eût été difficile d'adopter la première date, puisque l'achat n'a été accompli qu'en 1874.

#### TORCY-LE-PETIT

La curieuse arcade de crucifix, signalée l'an dernier à la Commission par le même membre, existe toujours dans ce village, mais y court plus que jamais le danger d'être vendue. Y a-t-il quelque moyen administratif de s'opposer à cet acte de vandalisme ? ou l'un de nos collègues pour-

rait-il en procurer l'acquisition par quelque église où on la rétablirait avec honneur ?

M. Gaston Le Breton promet d'intervenir et de négocier la réintégration de cette pièce.

#### VAL-DE-LA-HAYE

Des plantations opérées à la fin de l'hiver dernier sur l'emplacement de la chapelle de Sainte-Vaubourg ont ramené sur le sol des fragments de pavés vernissés qui formaient le dallage de cet intéressant monument. L'un de ces carreaux, de soixante-trois millimètres de côté, représente une fleur de lis. L'aspect général de ces débris est celui de certains carrelages modernes. Il faut se féliciter de voir la céramique rentrer dans les bonnes traditions des âges précédents, et souhaiter en même temps qu'elle en imite non-seulement les formes, mais aussi le soin consciencieux apporté à la bonne exécution des produits.

#### CLOCHER DE COTTÉVRARD

M. l'abbé Levacher, professeur au Petit-Séminaire, appelle l'attention de la Commission sur l'état assez précaire de ce clocher. Ce fut sans doute une heureuse idée que de transporter dans ce village la flèche de l'église Saint-Nicolas de Rouen, qui, sans cela, eût disparu. Mais ce riche présent ne laisse pas d'être embarrassant pour une fabrique et une commune peu fortunées. M. le curé se préoccupe avec raison de sa restauration. La Commission voudra l'y encourager par l'intérêt qu'elle lui témoignera.

Plusieurs membres objectent que la question du classement de ce clocher a été antérieurement débattue dans la Commission et résolue négativement. Il n'y a donc lieu qu'à une demande de secours adressée à la Préfecture selon les formes ordinaires.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire,*  
Vicomte R. d'ESTAINOT.

## SÉANCE DU 18 AOUT 1882

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, Billiard, Bouctot, Le Filleul des Guerrots, de Girancourt, Gouellain, l'abbé Tougard et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Excusés : MM. P. Baudry, Brianchon, Du Boullay et Lefort.

Les volumes suivants sont déposés sur le bureau :

*Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 122<sup>e</sup> liv. ; — *Société des sciences de Semur*, 17<sup>e</sup> année, 1880 ; — *Société industrielle d'Elbeuf*, n<sup>o</sup> 1, 1882 ; — *Société archéologique de Nantes*, t. XX, 1881.

Le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1883, envoyé par M. le Ministre de l'Instruction publique, est lu par M. le Vice-Président, et mis à la disposition des Membres qui voudraient prendre part aux séances.

M. le Vice-Président communique un dossier relatif aux vitraux de Vatteville. M. le Préfet saisit la Commission de la question de savoir s'il y a lieu de remplacer le vitrail principal, absolument détruit.

La dépense est évaluée à 1,500 fr. La fabrique et la commune votent chacune 500 fr., et sollicitent un secours d'égale importance.

Du moment qu'il s'agit de remplacer un ancien vitrail, le sentiment de la Commission se prononce contre le projet ; elle ne peut proposer d'allouer de fonds pour une œuvre moderne, et préférerait en accorder pour la restauration du vitrail ancien.

La Commission délègue M. Brianchon pour aller voir sur place l'état de l'ancien vitrail, et vérifier s'il peut être ou non restauré et conservé.

M. de Beaurepaire communique un extrait du registre des délibérations du Conseil de fabrique de l'église Saint-Maclou, de Rouen, soumis par M. le Préfet à l'examen de la Commission.

La fabrique expose que les perrons et deux piliers de la lanterne sont dans un état de dégradation complète. Le devis, dressé par M. Barthélemy pour ces travaux, s'élève à 10,648 fr. 60. La fabrique a voté 1,500 fr. et demande le concours du département.

Le travail de réfection des perrons ne semble pas absolument utile, et, de plus, est sans intérêt historique ou archéologique.

Celui des piliers paraît rentrer davantage dans le cadre des dépenses que la Commission peut autoriser. Ce sentiment, exprimé par M. le vicomte d'Estaintot, a prévalu, et la Commission, consultée, décide à l'unanimité de contribuer pour 2,500 fr. dans la réparation des piliers et contrefaits de la lanterne.

M. le vicomte d'Estaintot prend place à la séance, et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Secrétaire propose de rétablir dans l'église de Néville une inscription relative à J. de Bréauté; il est prié de fournir le devis de la dépense à laquelle ce travail donnerait lieu.

M. Pelay dépose des plans de Rouen, relevés par M. Roessler, à Londres, et faits pour le siège de cette ville, en 1562; d'autres représentent le fort Sainte-Catherine, en 1591; une Estacade sur la Seine en 1591, etc.

M. Pelay communique un dessin qu'il a fait exécuter, représentant des sépultures tout récemment découvertes à l'angle de la rue Tabouret.

M. de Beaurepaire lit la notice suivante, relative à l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde.

L'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, l'une des plus notables de la ville de Rouen avant 1789, a disparu complètement. Il n'en reste plus qu'un vague souvenir. Elle longeait la rue de la Grosse-Horloge, dite autrefois la rue de la Corvoiserie. Supprimée à l'époque de la Révolution, elle fut vendue, avec toutes ses dépendances, comme domaine national, à Valentin Chéron, le 3 juin 1796, pour le prix de 108,320 l. Quelques années après, elle était démolie pour donner passage à une nouvelle rue, la rue Thouret, dont l'ouverture avait été projetée antérieurement à la vente.

On s'est perdu en conjectures sur l'origine de cette église. Les uns ont voulu y voir une ancienne synagogue, à cause de son voisinage de la rue aux Juifs; d'autres, une chapelle de l'Hôtel-de-Ville primitif. Ces conjectures ne nous paraissent pas avoir le moindre fondement. Lorsque les juifs perdirent la possession de leur clos, sorte de quartier qui leur avait été réservé, il y avait longtemps déjà que l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde était connue (1). Quant à la commune de Rouen, qui ne sait maintenant qu'elle est d'institution relativement récente? Elle se montra, d'ailleurs, à ses débuts, trop hostile au clergé, pour qu'on puisse supposer qu'elle ait affecté

(1) On lit dans une ancienne Chronique.... « Mil MCCCXVIII, les Juys qui tenoient à Rouen beaucoup d'heritages es provendes (lisons paroisses) de Saint-Erblant, Notre-Dame la Roonde et à Saint-Lô, et avoient une rue appellée la rue aux Juys (et encore est appellée, et estoit leur moustier en une place de présent appellée le Clos-as-Juys) furent boutez hors de lad. ville, et leur heritages confissiez au Roy. »

ses ressources à la construction d'une chapelle assez importante pour devenir, presque aussitôt après son érection, église de paroisse (1).

Prenons donc notre parti des ténèbres qui nous cachent les commencements de cette église. Après tout, combien en compterait-on sur lesquelles on en sache plus long ? Si quelque présomption est permise, c'est que toutes remontaient à une très haute antiquité. Les mentions qu'on en rencontre sont plus ou moins anciennes. Il n'en est aucune qui puisse équivaloir à un acte de fondation.

Au point de vue du culte, Notre-Dame-de-la-Ronde présentait cette singularité d'être et d'avoir toujours été, autant, du moins, qu'on peut en juger par les documents conservés, à la fois collégiale et paroissiale.

On s'accordait à citer, comme le plus ancien document où il en fût question, une charte de réformation de l'archevêque Eudes Rigaud, des derniers jours de mars 1252.

Nous sommes heureux de pouvoir reculer de quelques années la constatation authentique de l'existence de cette église.

Il est fait mention, dans une charte du prieuré de Bonne-Nouvelle, 1216, d'un Roger, chapelain de La Ronde, *Rogero, capellano de Rotunda* (2); — dans une charte de l'abbaye du Valasse, 1226, d'un Roger (le même vraisemblablement que le précédent), prêtre de Sainte-Marie-la-Ronde, *Rogero, presbytero de Sancta-Maria-Rotunda*; — dans une charte du Chapitre de la cathédrale, 1227, de l'église Sainte-Marie-la-Ronde, *in Corve-*

(1) Cependant il est certain qu'il y eut plus tard une chapelle à l'Hôtel-de-Ville. (V. la Notice de M. E. De la Quérière sur l'ancien Hôtel-de-Ville de Rouen.)

(2) On disait La Ronde aussi souvent que Notre-Dame-de-la-Ronde. *Item xx solidos super domum Salehadin ante Rotundam.* (Obituaire de la cathédrale de Rouen, p. 189, aux Arch. de la S. Inf.)



*seria, ab oppositis ecclesie Sancte Marie Rotunde*: — dans une autre du même fonds, 1249, du cimetière de Notre-Dame-la-Ronde.

Jusque vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, il y avait eu dans cette église trois chanoines en possession de trois grosses prébendes, dont la collation, de temps immémorial, appartenait au roi, sans doute, en sa qualité de successeur des ducs de Normandie. Il paraît que ces chanoines n'étaient pas astreints par leur institution à la résidence. Aussi s'en dispensaient-ils sans scrupule ; ils se contentaient de toucher leurs revenus.

Aux termes de la charte de réformation d'Eudes Rigaud, il fut décidé qu'il y aurait, à l'avenir, en l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, quatre chanoines, dont l'un aurait le titre de doyen, trois vicaires nommés, chacun par un des chanoines, et un curé pour le ministère paroissial, indépendant du doyen, tous obligés à une résidence dont les conditions et les rétributions furent alors strictement déterminées. La collation du curé et des chanoines fut réservée au roi. Cette ordonnance, renouvelée et complétée par une autre du même archevêque (mars 1255), fut confirmée par des lettres de saint Louis, datées de Falaise, 26 avril 1256 (1).

On peut remarquer combien on poussait loin, en ce temps-là, le respect des droits acquis. Bien qu'arrêtée en principe, la réformation ne fut appliquée que progressivement, à mesure que les prébendes vinrent à vaquer (2). Il est encore à observer que ce fut saint Louis qui sollicita cette mesure, comme ayant droit de présenter aux chanoines, et que la seconde ordonnance archiépiscopale fut rendue pendant le séjour de ce prince à Rouen (3).

(1) M. Léopold Delisle, *Cartulaire normand*, 103.

(2) *Regestrum Visitationum*, de l'archevêque Eudes Rigaud, 795.

(3) M. Léopold Delisle, *Cartulaire normand*, 99. Etant à Rouen au mois de mars 1255, saint Louis confirma une charte de

C'est ce qui donna lieu, après la canonisation de saint Louis, de le considérer comme le fondateur de la collégiale de Notre-Dame-de-la-Ronde, où sa fête fut toujours célébrée d'une manière très solennelle (1).

On a rapporté la traduction de cette ordonnance dans l'*Histoire de Rouen*, édition de 1731.

Une quatrième vicairie fut fondée par un nommé Jean Le Villain en 1365 (2). Celle-là fut mise à la présentation du roi.

Enfin la cure fut unie au doyenné en faveur de Guillaume Mesard, licencié en décret, secrétaire, puis vicaire-général du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, par bulle du pape Calixte III, du 6 des nones d'octobre 1455, et par lettres de l'archevêque, du 21 octobre de l'année suivante (3).

Mesard obtint du chapitre de la cathédrale, le 19 février 1459, la permission de porter, en l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde et ailleurs, hormis dans l'église métropolitaine, l'aumusse grise et le camail. Les chanoines eurent égard, en cette occasion, aux recommandations du cardinal d'Estouteville, auquel ils avaient les plus grandes obligations (4).

la reine Blanche en faveur des Frères Mineurs de Rouen, 1248, et la vente faite par Guillaume Bellet, chevalier, à l'abbaye du Valasse, d'un emplacement situé rue Froiderue, à Fécamp, où les religieux de ce monastère s'étaient fait construire un hôtel. (Arch. de la S.-Inf., F. des Frères Mineurs, et F. de l'abbaye de Fécamp.)

(1) Louis XI, dans des lettres patentes, dont nous ferons plus loin connaître l'objet, déclarait que cette église « fut anciennement fondée par le très glorieux saint Monsieur saint Louis.

(2) Cette date est celle des lettres d'amortissement qui furent obtenues en conséquence de cette fondation. (Arch. de la S.-Inf., F. de Notre-Dame-de-la-Ronde.)

(3) *Ibidem.*

(4) Arch. de la S.-Inf., G. 2135.

Grâce au même appui, Mesard fit reconnaître par Louis XI (Plessis-du-Parc, novembre 1482), non seulement pour lui, mais pour les chanoines, ses confrères, le droit de porter à Notre-Dame-de-la-Ronde, et dans toutes les autres églises de la ville, tant pendant la célébration de l'office divin, qu'aux processions, l'aumusse de gris fourrée de menu vair (1). Il faut croire que c'était là un privilège bien contraire aux usages reçus et dont la concession ne paraissait pas rentrer dans les attributions de l'autorité royale, puisque les chanoines de la cathédrale en contestèrent la légitimité et soutinrent, à ce sujet, un long procès devant le bailli, et, devant le sénéchal de la province, en 1485 et 1486 (2). Si plus tard ils trouvèrent bon que le successeur de Mesard portât ces ornements, il semble, d'après leurs délibérations, que ce ne fut qu'une gracieuse tolérance de leur part.

La lettre suivante, adressée par le cardinal d'Amboise aux chanoines de la cathédrale vient à l'appui de ce sentiment. Elle vaut la peine d'être citée.

« Messieurs, je me recommande à vous tant que je puis. J'ay donné charge, quand je partis, à mon procureur, de parler à vous pour appointer le différent qui est entre le chapitre et le doïen de La Ronde, à cause des aumusses, et me semble qu'il n'y aura que bien à l'en laisser user ainsi que faisoit son prédécesseur, messire Guillaume Mesard, à qui Dieu pardoint ! vous priant que ainsi le vueillez faire, et à Dieu, qui vous ayt en sa sainte garde. Escript à Gaillon, le vii<sup>e</sup> jour d'avril (1499), votre frère G., cardinal d'Amboise. » Pour suscription : « A mes très chers frères les doïen, chanoynes et chapitre de Rouen. »

Plus d'un siècle après, en 1636, les débats recommençaient entre les chanoines de la cathédrale et ceux de Notre-

(1) Arch. de la S.-Inf., F. de Notre-Dame-de-la-Ronde.

(2) *Ibidem*, G. 3661.

Dame-de-la-Ronde, parce que ces derniers s'étaient présentés revêtus d'aumusses devant la porte de l'hôtel du président de Fumechon, aux obsèques de ce magistrat (1).

Plus tard, il y a lieu de supposer que la question fut jugée, sur un nouvel incident, en faveur des chanoines de Notre-Dame-de-la-Ronde, ou bien que, sans décision judiciaire, les chanoines de la cathédrale fermèrent les yeux sur une usurpation à laquelle ils n'attachaient plus la même importance, puisqu'ils laissèrent, sans protestation, leurs rivaux faire insérer dans l'*Histoire de Rouen*, de 1731, les lettres de Louis XI, auxquelles, pendant si longtemps, il leur en avait coûté de se soumettre.

Malgré son titre, qui indiquait une sorte de supériorité, le doyen était astreint à la même règle que les chanoines de la collégiale. On en a une preuve très positive dans la permission qu'ils accordèrent, en chapitre, à Mesard, de ne point venir à matines, d'entrer au chœur sans chape, et d'en sortir quand il lui plairait, en considération des services signalés qu'il avait rendus à l'église, et aussi de sa vieillesse et de ses infirmités, 16 mars 1497 (2).

De nouveaux règlements furent donnés au chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde en 1648 et en 1660. Comme ils sont pour nous sans intérêt, nous éviterons d'en parler, ainsi que des débats qui s'élevèrent entre les chanoines et les vicaires perpétuels, au sujet de la résidence, des offices, de la jouissance des maisons appartenant à la collégiale, ainsi encore que des contestations qui survinrent entre le chapitre et les paroissiens au sujet du cimetière, du droit

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 3661.

(2) « *Etsi decanus ecclesie collegiate Beate Marie Rotonde Rothomagensis, pro tempore existens, teneatur in ea continum facere residentiam, nec, nisi petita licencia, more canonico, debeat chorum exire.* » Ce ne fut qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, en vertu d'une ordonnance de Mgr de Saulx-Tavannes que le doyen fut dispensé d'assister aux offices du chœur, en considération des fonctions curiales dont il était chargé.

de sépulture, de la fourniture des ornements et des livres liturgiques, ou des réparations de l'église (1).

Il suffira de constater que le chapitre et la paroisse formèrent toujours des communautés distinctes, ayant leurs propriétés particulières, les unes administrées par les chanoines, les autres par la fabrique, ayant aussi leurs sceaux particuliers. Les armes du chapitre étaient une sainte Vierge debout, tenant l'enfant Jésus, le tout d'or, sur un fond d'azur semé de fleurs de lys d'or.

Du temps de Le Brun des Marettes, « dans les grandes fêtes et dans de certains dimanches privilégiés, il n'y avait qu'une grand'messe célébrée par le doyen, tant pour les paroissiens que pour MM. du chapitre qui y assistaient. »

La séparation était complète au XVIII<sup>e</sup> siècle. Des règlements de Mgr de Saulx-Tavannes, du 7 août 1741, portaient que tous les jours de l'année, même les fêtes solennelles, MM. du chapitre commenceraient leur grand'messe capitulaire à huit heures et demie et les vêpres à une heure et demie, en sorte que le curé pût commencer l'office de la paroisse à l'heure réglée pour les paroisses du diocèse et de la ville. »

Pendant longtemps les chanoines conservèrent l'usage de tenir leur chapitre tous les lundis derrière le grand autel du chœur. Ce ne fut que dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle que Mesard fit construire, à ses dépens, un *revestiaire* pour servir tant aux réunions des chanoines qu'à celles des trésoriers de la fabrique.

(1) Sentence de l'officialité (jeudi après l'Exaltation de la Sainte-Croix, 1438), sur un procès entre le chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde et les trésoriers. Ceux-ci avaient fait enlever du chœur la tombe de Gautier le Sage, ancien clerc de la commune de Rouen, du doyen Gautier le Sage (vraisemblablement fils du précédent), et d'Emmeline, sœur de ce doyen. Les doyens étaient enterrés, dans le chœur sous la tombe de Mesard, et les chanoines, dans la même enceinte, sous la tombe du chanoine Bacqueler.

Lorsqu'en 1477, ces derniers eurent fait construire la chapelle Saint-Eutrope, auprès du chœur, sur l'emplacement de deux maisonnettes comprises dans le cimetière, on se trouva dans la nécessité d'abattre ce *revestiaire*. La fabrique dut en faire construire un autre, « pareil en largeur et en longueur, assouvy de toutes choses » au bout de la chapelle Saint-Julien, de l'autre côté de l'église. La chapelle Saint-Julien ayant été, à son tour, démolie, en 1513, pour être reconstruite avec plus d'étendue et d'élégance, le *revestiaire* fut reporté au bout de la chapelle Saint-Eutrope. Ce ne fut pas son dernier déplacement. Nous le voyons, au xviii<sup>e</sup> siècle, situé au bas de la nef, près du portail latéral.

L'obituaire du chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde fournit les noms de quelques-uns des bienfaiteurs de cette communauté.

Janvier, 3, obit de M<sup>e</sup> Marc Le Loquetier, ancien doyen et commémoration de l'archevêque Jean de Margny; 8, obit de Richard Marin, ancien curé de La Ronde; 12, commémoration de Guillaume Le Sage, ancien doyen, et de M<sup>e</sup> Robert d'Andeli, chanoine; 17, obit de l'archevêque Eudes Rigaud. — Avril, 8, commémoration de l'archidiacre du Mans. — Juin, 8 des calendes de juillet, obit de Charles V. — Juillet, 5 des calendes d'août, obit de Gautier de Tours, qualifié troisième doyen.

Cet obituaire fait mention de la dédicace de Notre-Dame-de-la-Ronde au 1<sup>er</sup> juin, et de la fête de S. Eutrope, martyr, au mois d'avril.

Il contient, à ses premiers feuillets, le texte des serments que devaient prêter le doyen et les chanoines à leur prise de possession.

Voici le texte du serment du doyen :

*Ego N., Decanus hujus ecclesie Beate Marie Rothonde Rothomagen., juro, ad Sancta Dei Evangelia, quod sum,*

*prout nuptie demonstrant, de legitimo matrimonio procreatus. Item juro quod capitulo hujus ecclesie, in his que ad ipsos spectant, humiliter obediam. Item juro quod statuta et consuetudines hujus ecclesie approbatas observabo fideliter. Item juro quod jura, privilegia, libertates et possessiones hujus ecclesie pro posse deffendam. Item juro quod secreta capituli nemini revelabo. Item juro quod fidele consilium et auxilium competens in omni honestate et utilitate ipsius ecclesie rectum ac justum, secundum conscientiam meam, dum tempus postulaverit, sine fraude et personarum acceptione, prestabo, precipue requisitus. Item juro quod in hac ecclesia faciam continuam residentiam personalem, interessendo matutinis et singulis horis diei, prout in statutis et reformatione hujus ecclesie continetur.*

On doit signaler dans ce document un témoignage remarquable de l'importance que l'on attachait aux offices qui se célébraient à la cathédrale.

*N<sup>a</sup> quod diebus in quibus fit processio generalis in ecclesia Rothomagensi et celebratur sancta synodus, finita prima, dicuntur misse de Beata et obitus.*

*Ordinatum est capitulariter quod in ecclesia Rotonde prima et ultima Adventus et eciam LXX<sup>e</sup>, XL<sup>e</sup> et medie XL<sup>e</sup>, videlicet Letare, dominicis quibus fit sermo ad populum in ecclesia cathedrali, necnon diebus Dedicacionis et Reliquiarum dicte ecclesie cathedralis atque sanctorum Meloni, Romani, Audoeni, Firmini, Fromundi, Marcialis, matutine incipientur hora quinta cum dimidia, predictisque dominicis, intuitu sermonum hujusmodi, continuabitur servicium.*

On peut citer parmi les anciens doyens de Notre-Dame-de-la-Ronde, au xv<sup>e</sup> siècle, Jean Guérin, 1419-1422 (1); — Laurent Butot, 1438-1445 (2); — parmi les curés, Hélic

(1) Arch. de la S. Inf., G. 3521.

(2) *Ibidem*, G. 1910.

Fouache, 1368-1376 (1) ; — Jean Pajot, chanoine de Notre-Dame de Beauvais et de Notre-Dame de Rouen, ancien curé de Saint-Laurent-en-Caux, mentionné, en 1438, comme curé de Notre-Dame-de-la-Ronde, titre qu'il prenait encore à l'époque de son décès, ce qui prouve que, bien que décidée en 1455, l'union de la cure au doyenné ne fut réalisée que plusieurs années après. Le testament de Pajot, daté du 11 février 1461, est remarquable par le grand nombre de legs qu'il contient. Ceux qui concernent ses livres seraient intéressants à relever (2).

Après Pajot, tous les doyens furent, en même temps, curés de la paroisse. Le premier qui cumula les deux fonctions fut Guillaume Mesard, dont nous avons déjà parlé, qui jouit d'un grand crédit pendant l'épiscopat du cardinal d'Estouteville, et fut un des principaux bienfaiteurs de Notre-Dame-de-la-Ronde. Sa tombe se trouvait au milieu du chœur. L'*Histoire de Rouen*, de 1731, nous en fait connaître l'inscription.

*Hic jacet venerabilis magister Guillelmus Mesard, insignis quondam vicarius generalis et officialis Rothomagensis, justitiæ pius amator et in judicio integri atque impolluti animi, qui obiit anno DD. 1490, die veneris 9 februarii. Orate pro eo.* Mesard était représenté sur cette tombe, revêtu de ses habits ecclésiastiques, vraisemblablement de cette aumusse qui mit le chapitre de la cathédrale en conflit avec l'autorité royale. Cette inscription a été mal lue : la date doit être rectifiée. Mesard, en effet, vivait certainement encore en 1497. Nous pensons qu'il dut mourir le 9 février 1498.

Il eut pour successeur Robert de Coquebourne, écossais de naissance, qui fut présenté par le roi Louis XII, et nommé par l'archevêque, le 29 juillet 1498 (3).

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 3421, 3520.

(2) *Ibidem*, G. 3439.

(3) A la mort de Mesard, il y eut procès pour la cure. Jean



Bernardin de Vauldrej obtint ce bénéfice sur la résignation de Robert de Coquebourne, le 7 septembre 1508, et le possédait encore en 1519. Il le résigna, pour cause de permutation, en faveur de May Du Breuil, docteur en théologie, qui lui abandonna la cure de Saint-Pierre de Louvigny, au diocèse de Meaux. Les lettres de collation sont du 10 avril 1519. May Du Breuil fut chanoine de Rouen et pénitencier de la cathédrale. Il mourut peu de temps après avoir été nommé doyen de La Ronde.

Enguerran Du Breuil, licencié en l'un et l'autre droit, fut nommé doyen de La Ronde, le 13 août 1519, en remplacement de May Du Breuil. Il mourut en 1530, et fut remplacé, le 14 février de cette année, par Jean Heutru, clerc d'Avranches, qui résigna, peu de temps après, en faveur de Robert Le Marchant, prêtre du même diocèse, lequel fut pourvu dès le 30 mars suivant. Après lui, Jean Romé, chanoine de Rouen, obtint le doyenné de La Ronde. Il le résigna en faveur de Robert Bordel, qui lui abandonna la cure de Roumare. Bordel fut nommé au doyenné le 21 août 1545. Il le résigna peu de mois après en faveur de Durand Durand, qui lui abandonna ses cures de Sainte-Croix de Montivilliers et de Saint-Mards de

De Lintot et Jean Favé, chanoines de Rouen, prétendant, l'un et l'autre, agir en vertu de la procuration du roi, avaient nommé, dès le 11 février, le premier, Guillaume Gueuret, le second, Pierre Le Franchois; mais Louis XII présenta directement Coquebourne. *Collatio decanatus Rotunde Rothomagensis, cum cura eidem annexa, vacantis per decessum domini ac magistri Guillelmi Mesardi, facta magistro Roberto Coquebourne, post decisionem brevii levati per procuratorem regium et pro eo finiti contra alium se gerentem pro vicario domini Regis, xxix<sup>a</sup> julii.* (Arch. du secrétariat de l'Archevêché.) — Dès le 14 février 1499, le chapitre de la cathédrale nommait une commission pour examiner ce qu'il y avait à faire à l'égard de l'écossais, doyen de Notre-Dame-de-la-Ronde, que l'on avait vu revêtu de l'aumusse.

Véricourt, au diocèse de Reims. Durand Durand, nommé le 11 octobre 1546, mourut en 1551, et fut remplacé, le 2 mai 1551, par Jacques Chapperon, du diocèse de Saintes.

Jean Chapperon fut reçu doyen le 4 mai 1551, et paya à la fabrique, pour sa réception, 19 l. 12 s. Il décéda en 1555, et fut remplacé, sur la présentation du roi François I<sup>er</sup>, par Angelus Vergitius, originaire de l'île de Crète (1). Il fut reçu par procureur, le 9 juin 1555, et paya ce jour-là, à la fabrique, pour sa réception, 20 l.

Mais peu de temps après Pierre Galland était présenté au même bénéfice par le même roi, et il n'est pas douteux qu'il en ait joui paisiblement puisque ce bénéfice est

(1) Arch. du secrétariat de l'archevêché. — Ange Vergère, célèbre calligraphe, né en Crète au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, se fit connaître d'abord en Italie, d'où il passa en France. Son écriture grecque était admirable. « Elle servit d'original, dit Bayle, à ceux qui gravèrent les caractères de cette langue pour les impressions royales, sous François I<sup>er</sup>. » Vergère resta attaché à la cour des Valois jusque sous Charles IX, ainsi que le témoignent ces vers de Baïf, adressés à ce dernier roi dans l'épître dédicatoire de ses poésies :

Sage Vergère grec à la gentil main,  
 Pour l'écriture greque écrivain ordinere,  
 De vos granpère et père et le vostre ut salere,  
 Pour à l'accent des Grecs ma parole dresser  
 Et ma main sur le trac de sa lettre adresser.

Parmi les œuvres calligraphiques de Vergère, on cite le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de François I<sup>er</sup> et la copie du *Cynegiticon*, d'Oppien, que Henri II lui commanda pour la duchesse de Valentinois. Au talent de calligraphe il unissait la connaissance des lettres anciennes, et il a traduit en latin le traité de *Fluviorum et Montium nominibus* (Paris, 1556). On a dit que le proverbe « écrire comme un ange » datait d'Ange Vergère; mais autant que nous pouvons en juger, il ne paraît pas remonter si haut. — Nicolas Vergère, fils du précédent, né en Crète, passa en France vers 1546. Il fut lié avec Baïf et

signalé comme devenu vacant, par le décès dudit Galland, dans de nouvelles lettres de présentation, obtenues du Roi, et dans de nouvelles lettres de collation, obtenues du vicaire général de l'archevêque, par Angelus Vergitius, 24 septembre 1558. Celui-ci prit possession, par Nicolas Mérille, son procureur.

Après lui viennent : Jean Mérille, chanoine de Rouen, reçu au doyenné de La Ronde, 4 mai 1563-1573. — Guillaume Pynel, ancien chanoine de Saint-Hildevert de Gournay, reçu au doyenné de La Ronde le 12 septembre 1573-1579. — Etienne Le Paincteur, receveur-général de la fabrique de la cathédrale, plus tard chanoine de Rouen, doyen de La Ronde, 1581-1589. — Jean Harel, 1589-16 avril 1596. — Claude Sacquespée, 1597-1598. — Pierre Le Blond, 1598-1639, année de son décès. Il fit une fondation en l'honneur du Saint-Sacrement. Il y eut procès au sujet de son épitaphe. — Henri Lebrun, maître ès-arts en l'Université de Paris. 14 mars 1639-1651. Après avoir résigné son bénéfice, il demanda aux chanoines, la permission de continuer à porter, comme honoraire, l'habit de leur église, ce qui lui fut accordé. Il est connu comme auteur de quelques traités (1). — François de la Force, docteur en théologie, chanoine et pénitencier de la cathédrale, nommé en remplacement du précédent. Reçu au doyenné le 28 avril 1651-1662 (2). — Louis

Turnelle. (Voir Haefler, *Nouvelle Biographie*.) — Je suis porté à voir, dans le concurrent de Vergère, Pierre Galland, érudit français, né à Aire en 1510 et mort en 1559; lié aussi avec Turnelle et Budé. — Cs. sur Vergère et Galland, M. Léopold Delisle, cabinet des mss. de la Bibliothèque nationale; sur Vergère, Bayle, au mot Vergère, Tamizey de Larroque *Revue critique*, 1872, p. 159, Le Play, *Anleactes*, p. 245.

(1) Il devint chanoine de la cathédrale.

(2) Il fut prieur de Saint-Michel du Mont-Gargan. Il décéda en 1689 et fut enterré en l'église Saint-Jean de Rouen. (Arch. de la S.-Inf., G. 2097.)

Nozereau, nommé le 2 août 1662, en remplacement de François de la Force, qui avait résigné en sa faveur ; reçu le 19 septembre 1662-1688. Il donna à la fabrique de très belles pièces de marbre d'un prix considérable et 200 l. pour être employées à la contretable du chœur. Il était, en même temps que doyen de La Ronde, chanoine de Rouen (1). — Thomas Horcholle, docteur de Sorbonne, 1<sup>er</sup> juin 1688-4 juillet 1716, date de son décès. — Louis Horcholle, docteur de Sorbonne, frère du précédent, 1716-14 novembre 1728, date de sa résignation. — Jean-François Vattier, bachelier en théologie, conseiller au parlement, 1728-26 juin 1748, date de son décès (2). — Alexis Pain des Essarts, ancien curé de Saint-Vigor de Rouen, 29 septembre 1748-22 mars 1789, date de son décès.

On cite parmi les chanoines de Notre-Dame-de-la-Ronde Claude Chappuys, bibliothécaire du roi, chantre de la cathédrale de Rouen, 1544-1545 ; — Denis de Brèvedent, abbé de la Trappe, en 1562 ; — vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, Thomas (Filz-Simon), natif de Trédach, en Irlande, docteur en théologie de l'Université de Caen, prieur du prieuré de Dalytz. ; — Robert Prévost, chanoine de Chartres, prédicateur du roi, dont les sermons ont été imprimés en 1736 (3).

Des fondations avaient été faites en cette église, en 1325, pour Pierre de Gamaches, chevecier de La Ronde (4) ; — le 26 juillet 1441, pour Nicolas Burguet,

(1) Il résigna en faveur de Thomas Horcholle pour cause de permutation contre la chapelle de la Trinité en la cathédrale, et moyennant une pension de 500 livres. Il devint chanoine de la cathédrale.

(2) Fondation pour lui après son décès, 17 février 1672.

(3) *Dictionnaire portatif des Prédicateurs français*, Lyon, 1757.

(4) Testament de Richard de Droitecourt, pénitencier de la cathédrale, mercredi après l'Épiphanie, 1325. (V. S., F. du Chapitre.)

prêtre, maître ès-arts et en médecine, qui y fut enterré dans cette église (1) ; — en 1459, pour Jean Le Vieil, avocat en cour d'église, lequel y fut pareillement enterré (2) ; le 16 juillet 1502, pour Jeanne Le Picard, dame de l'Ouraille ; — le 27 février 1519, pour Daniel de la Place, sieur de Fumechon (3).

On voit par un règlement de M. de Ficux, vicaire-général, du 20 octobre 1689, qu'il y avait alors, en l'église Notre-Dame-de-la-Ronde, outre le curé-doyen et les chanoines, 10 prêtres habitués, du nombre desquels 3 vicaires perpétuels, ayant qualité de premiers chantres ; 1 vicaire et 1 clerc ayant qualité de seconds chantres, tous considérés comme *suppôts* du chapitre. En 1720, on comptait, à Notre-Dame-de-la-Ronde, 3 chanoines, 3 vicaires perpétuels, 3 aides de chœur, le vicaire de la paroisse, le sacriste, 6 ou 7 prêtres habitués de 1,000 à 1,200 communians (4).

Les principaux hôtels qui en dépendaient étaient l'Hôtel-de-Ville, et l'hôtel du Lion-d'Or, où est aujourd'hui le passage d'Étancourt, qui servit de logis, en décembre 1401, au duc de Charolois, depuis duc de Bourgogne.

Notre-Dame-de-la-Ronde était le siège de trois confréries : l'une de Saint-Eutrope, l'autre des Trépassés, plus tard transférée à Saint-André de la Porte-aux-Fèvres ; la troisième de Saint-Louis, pour les merciers, dont le siège fut depuis établi à Saint-Jean.

Le Brun des Marettes, dans ses *Voyages liturgiques*, nous apprend que, d'abord, en cette église, le saint Sa-

(1) Arch. de la S.-Inf., F. de Notre-Dame-de-la-Ronde.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.* Le Brun des Marettes, dans ses *Voyages liturgiques*, publiés sous le nom du sieur de Moléon, dit : « Il y a encore 10 ou 12 prêtres de la paroisse qui se joignent aux chanoines pour chanter l'office. » Dans toutes les églises de Rouen on remarquait un nombreux clergé.

crement était gardé, pour le viatique des mourants, dans une petite armoire pratiquée dans un pilier, du côté de l'Évangile, sous une image de la Vierge ; que depuis on le mit tout au haut de la contretable dans une lanterne de verre et de menuiserie ; que ce ne fut que dans les derniers temps, lorsqu'on n'eut plus de goût pour l'antiquité, qu'on le mit dans un tabernacle sur l'autel. » A l'appui de la remarque de ce liturgiste je note, dans le contrat de la fondation d'un vicaire du nom de Michel Le Roy, de l'année 1411, une clause portant que, pendant la messe des obits, on mettrait deux cierges aux deux côtés du tabernacle « où est et seroit mis le corps de Notre-Seigneur en l'église, et l'autre sur l'autel », ce qui établit clairement que le tabernacle n'était pas encore sur l'autel.

Nous nous en tiendrons à ces renseignements sur l'histoire de cette paroisse. Bien qu'il ne subsiste plus rien de son église, nous croyons intéressant, au point de vue archéologique, de dire quelques mots de son architecture et de son ornementation.

Notre-Dame-de-la-Ronde, d'après une description d'architecte de 1751, contenait un chœur, une nef principale, deux ailes ou deux nefs latérales terminées chacune par une chapelle, l'une, au nord, dédiée à la Vierge, et précédemment à S. Julien et à S. Jean; l'autre, au midi, dédiée à S. Eutrope.

Les voûtes, tant celles du chœur que de la nef, étaient portées sur des piliers de pierre de carré d'architecture, d'où partaient les arcades fermées en ogives. Les ailes, ou nefs latérales, étaient fermées par des murs avec pieds droits sur lesquels étaient assises les arcades de leurs voûtes. Ces murs, à l'extérieur, étaient appuyés par des buttants.

Ces piliers appartenaient au style de l'architecture de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, comme ceux de Saint-Vivien et de Saint-Godard ; on n'y voyait aucune trace de chapiteaux.

La tour était posée à l'entrée du chœur, suivant un usage qui paraît avoir été général autrefois, aussi bien dans les églises de ville que dans celles de la campagne.

Vers 1464, on fit construire, au côté droit du chœur, la chapelle de Saint-Eutrope. On s'adressa, alors, aux conseillers de la ville pour obtenir d'eux « aide à parachever et parfaire cette chapelle ». Le 29 décembre de cette année, ils promirent que, dès qu'elle serait en état, ils y feraient faire « une belle et notable fourme de pierre et de verre (1). » En 1513, on fit construire à nouveau, du côté gauche, la chapelle dite de Saint-Julien.

L'église se terminait, au couchant, par un pignon plein.

La porte qui donnait accès aux paroissiens avait été pratiquée dans le flanc de la nef à la dernière travée. Elle s'ouvrait sur une place dite l'*Aître de La Ronde*, et était ornée de bas-reliefs représentant le Trépas de la Vierge et son Assomption dans le ciel. La Vierge était représentée entourée d'anges. On lisait en lettres gothiques de fer doré : *Tota pulchra es, amica mea*. Le Brun des Marettes signalait cette vierge comme une œuvre d'art remarquable, « estimée, dit-il, des sculpteurs qui ne manquent pas de la faire voir aux étrangers, tant pour la beauté que pour la grandeur de la pierre, ne faisant qu'un corps avec le pilier. » Au-dessus régnait une galerie assez étroite construite en maçonnerie avec appui décoré d'architecture à jour. Suivant l'*Histoire de Rouen*, édition de 1731, ce portail aurait été construit, en 1490, aux frais de Mesard.

On accédait dans le cimetière par un autre portail situé derrière la chapelle Saint-Eutrope. « Ce portail, parfaitement bien travaillé, si l'on en croit la même histoire, était décoré d'une image de la Vierge, d'une architecture gothique. » Il aurait été commencé en 1532 et achevé, en 1537, aux frais du Trésor.

(1) Délibérations de l'Hôtel-de-Ville.

Les échevins avaient une entrée particulière dans cette église par une galerie qui mettait en communication l'Hôtel-de-Ville avec le bas de la nef.

Même après qu'ils eurent, dans l'enceinte même de l'Hôtel-de-Ville, une chapelle spécialement à leur usage, Notre-Dame-de-la-Ronde resta leur église de prédilection, et l'on voit que parfois ils y firent célébrer des services religieux.

C'était dans l'aître de La Ronde, séparé de la rue de la Grosse-Horloge par un petit mur, dit le *muret de la Ronde*, qu'ils allumaient leurs feux de joie.

On sait que, dans les circonstances solennelles, c'était à eux à fournir le bois nécessaire pour les feux de joie qu'on allumait au parvis de la cathédrale. Mais là ces feux étaient allumés, suivant un cérémonial invariable, par le gouverneur de la province, et, en son absence, par le premier président du parlement. Le rôle du Conseil de ville se bornait à payer la note de la dépense et à faire présenter les torches par le maître de ses ouvrages.

Mais à l'aître de la Ronde, le Conseil de ville était chez lui, et personne n'eût pu songer à lui disputer l'honneur de mettre le feu aux bûchers qui étaient préparés pour les cérémonies publiques. Là encore, au coin du *muret de la Ronde*, par les soins des échevins, étaient mises en perce les barriques de vin « qui servaient à faire boire le peuple à la santé du roi (1) ».

(1) Publication de la paix de Cateau-Cambrésis, 10 avril 1559 : « Pour exercer libéralité, on distribuera 2 poinçons de vin frélaté à tous passans, et pour éviter à la confusion du peuple, seront dressez deux tables au coing du muret de La Ronde. » — Feu de joie devant Notre-Dame-de-la-Ronde, 25 juillet 1585. — Feu de joie en l'aître de Notre-Dame-de-la-Ronde, près la croix, allumé par le premier échevin ; « 2 ponsons de vin defoncez au muret de l'église de La Ronde, pour les donner au peuple en signe de joie » (à l'occasion de la publication de la paix avec l'Espagne), 7 juin 1598. — A l'aître de Notre-Dame-de-la-Ronde, feu



Cet aître était bâti d'échoppes dont trois furent démolies, en 1617, lors de la venue du roi Louis XIII. Quelques-unes de ces échoppes furent pendant longtemps occupées par des libraires.

La décoration intérieure de Notre-Dame-de-la-Ronde a varié, comme celle de toutes les églises de la ville.

Entre la nef et le chœur se trouvait, à l'origine, un jubé surmonté d'un crucifix et accompagné de deux autels, dont l'un était dédié à Notre-Dame. Cet autel est cité dans une sentence de l'official de 1438, à laquelle nous avons fait ci-dessus allusion.

Le passage suivant, emprunté à l'*Histoire de Rouen*, nous donne la description d'un autel à la romaine construit dans le chœur, et que l'on admirait encore cent ans après. « En 1688, l'on commença d'élever dans le chœur un grand autel isolé en forme de colonnade avec quatre colonnes de marbre de Brèche d'Italie et leurs piédestaux de marbre blanc, enrichis dans les quatre faces de plaques de marbre pareilles aux colonnes, qui composent un ordre corinthien, enrichi de tous les ornements dépendant dudit ordre, tant en l'architrave, frise, corniche et entablemens dudit ouvrage, au-dessus duquel sont placées des courbes qui soutiennent une couronne terminée d'un globe qui porte une croix, le tout enrichi d'ornemens de sculpture. A la place de la muraille qui étoit anciennement derrière, il en a été fait une autre, qui forme une espèce de cul de four, dans la place du cimetière, décorée d'architecture en dedans de l'église en forme d'autel, enrichi de quatre pilastres de marbre, piédestaux revêtus de marbre, base, chapiteaux, architraves, frise de marbre, corniche et un entablement cintré dans le milieu pour y mettre un tableau, le tout de l'ordre corinthien, et de

de joie, 26 av. 1621. — « Ponson de vin défoncé devant la Ronde pour faire boire le peuple à la santé du roi, » 6 nov. 1628. Fontaine de vin coulant pendant la nuit, 5 août 1658, 20 fév. 1660, etc.

même hauteur que le même ordre dont est composée la colonnade du grand autel.... Le tout a été exécuté et achevé l'an 1708 par les sieurs Milet des Ruisseaux, excellent architecte, et Poultier le jeune, très habile menuisier de cette ville, et achevé de dorer par le sieur Bachelet, maître doreur de cette ville, au mois d'août de la même année. Le tout des dons de Messieurs de la Fosse et Nozereau, chanoines de la cathédrale, ci-devant doyens de La Ronde, et Monsieur Horcholle, à présent doyen ; de Messieurs les échevins de la ville et de plusieurs paroisiens. »

Le même goût présida à la reconstruction de l'autel Saint-Jean.

M. Du Moustier, en son vivant, lieutenant criminel au bailliage de Rouen, légua à l'église, par testament, la somme de 500 livres, qui fut employée par le curé à ce travail.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1697, sa veuve offrit d'y faire mettre un tableau où saint Pierre, patron de son mari, serait représenté. Elle choisit, comme sujet « le miracle fait en faveur d'un pauvre boiteux, par saint Pierre, à la porte du temple. » Elle mit à sa libéralité cette condition qu'on conservât l'écusson de ses armes, tel qu'il était, mi-parti des armes de son mari et des siennes. L'offre fut acceptée. L'artiste auquel elle s'adressa fit une copie d'un tableau de Poussin, copie assez bien faite pour avoir figuré, pendant quelque temps, au musée du département. Elle est signalée dans le *Catalogue de Le Carpentier*, sous le n<sup>o</sup> 334.

L'autel Saint-Eutrope, achevé en 1703, aux frais de la ville, reçut sa décoration d'une main plus habile. Le tableau de la contretable fut fait par Jouvenet (1), dont on a conservé cette quittance : « J'ai reçu de Monsieur le doyen de la Ronde la somme de quatre ving livres pour le tableau que j'ay fait en la chapelle de Saint-Eütrope.

(1) Ce peintre était de la famille du célèbre Jouvenet.

Faict ce vingt quatre de juillet mil sept cens trois. — Jouvenet. »

Le Brun des Marettes et le *Tableau de Rouen* de 1777 citent, comme dignes de remarque, en l'église Notre-Dame-de-la-Ronde, « au milieu du chœur, un ange de cuivre de hauteur humaine, qui estoit le mieux travaillé qu'on pût voir, et qui servoit de double lutrin devant et derrière. » Cet ange avait été donné par le sieur Louis Bedenne, marchand de Rouen, et fait par Michel Le Marié, maître fondeur de la même ville, en l'an 1659 (1).

Mais ce qu'il y avait de plus remarquable à Notre-Dame-de-la-Ronde, et ce qui doit surtout attirer notre attention, c'était la tour, tour ronde, surmontée d'un cône sphérique en pierre.

Il est probable que le nom de La Ronde venait de la forme de cette tour. On a prétendu, cependant, que cette forme était aussi celle de tout le corps de l'édifice, abstraction faite des chapelles et du bas de la nef, qui n'appartenaient pas au plan primitif, la nef ayant été construite pendant le décanat de Mesard, et les chapelles entre 1470 et 1530.

M. de Jolimont, dans son ouvrage intitulé : « *Les principaux Édifices de la ville de Rouen en 1525*, » p 77, signale, en cette tour, un reste de la primitive ou d'une

(1) A la cathédrale n'était-ce pas aussi un lutrin, cet ange de cuivre dont il est question dans les comptes de la fabrique de 1415 et de 1427 : « Johanni Queval pro mundando et clarificando sex vicibus angelum chori in isto anno cum candelabro de cupro, XL d. — Joh. Caval, dynand, pro mundacione angeli chori et candelabri de cupro, xx s. » (Arch. de la S.-Inf., G. 2484, 2484). Cependant Charles VI fit don à la cathédrale d'une assez forte somme d'argent « pour faire un aigle en façon de lestrin comme celui de Paris. » Le 8 octobre 1648, on voit poser, dans le chœur de la cathédrale, un aigle servant à dire les leçons, exécuté par Mathieu Touzé, fondeur de Rouen, d'après le modèle du sculpteur Racine. *Ibidem*, G. 2818.

des primitives églises, et nous dit qu'elle était « de style roman en appareil carré à plein cintre. »

L'auteur de l'*Histoire de Rouen* croyait aussi à l'antiquité de cette construction, puisqu'il attribuait à sa forme ce nom de la Ronde, connu dès les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle. « On peut remarquer, dit-il, la tour, qui est d'une figure pyramidale, composée de petites pierres, parfaitement bien cimentées les unes sur les autres, soutenues de plusieurs petites colonnes ensemble d'espace en espace, entre lesquelles se forment des espèces d'arcades que l'on a été obligé de remplir de pierre et de moellon pour soutenir la pesanteur de la tour qui menaçoit ruine. Elle est soutenue dans l'église de quatre gros piliers qui rendent ce temple un peu obscur et matériel. »

On voit, par cette citation, que dès 1731, et même avant, la tour de Notre-Dame-de-la-Ronde avait donné lieu à de sérieuses inquiétudes.

En 1751, les alarmes devinrent plus vives, et l'on en vint à redouter pour les paroissiens un malheur semblable à celui qui était arrivé, le 15 septembre 1739, en l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, à Paris.

On s'adressa à M. de la Bourdonnaye, Intendant de la généralité. Il fit visiter l'église par Jean-Nicolas De Montjay, « architecte expert-juré des bâtiments, arpenteur du roi pour le bailliage, généralité de Rouen et ressort du parlement de Normandie. »

Le rapport, rédigé à la suite de cette visite, ne fut rien moins que rassurant. Il concluait, sans hésitation, à la démolition immédiate du clocher, qui pouvait s'écrouler d'un moment à l'autre.

Cette démolition fut décidée en principe. Mais il fallut du temps pour examiner les projets de démolition et de reconstruction qui furent alors proposés par divers architectes, MM. De Montjay, Thibault et Le Brument.

Plusieurs années s'écoulèrent : la situation ne s'aggrava pas ; on reprit confiance, et l'on s'enhardit même à faire

sonner de nouveau les cloches que, pendant quelque temps, on n'avait pas osé mettre en branle dans la crainte d'ébranler le clocher.

M. de Belbeuf, procureur général au parlement, nomma, à son tour, en 1766, un architecte, Pierre-Amand Quinel, qui rassura complètement les trésoriers et le public, en démontrant que le défaut d'aplomb et les lézardes que l'on avait signalés, remontaient à l'époque même où la construction avait dû prendre son assiette.

La fabrique s'en rapporta à son avis qui lui épargnait une lourde dépense à laquelle elle n'eût su comment pourvoir, parce que les ressources sur lesquelles elle avait compté lui avaient échappé. Elle ne trouva à redire que sur le chiffre des honoraires, que l'architecte ne put se résigner à réduire qu'à la suite de longues discussions (1770).

Le rapport de De Montjay, auquel il ne fut donné aucune suite, nous offre, du moins, cet avantage de nous faire connaître assez exactement la structure de la tour de Notre-Dame-de-la-Ronde.

D'après le procès-verbal qu'il dressa en 1752, « le clocher était porté sur quatre piliers, deux de la dépendance du chœur et en formant l'entrée, les deux autres dans la nef. La distance entre les deux piliers du chœur était de 16 pieds 1 pouce ; entre les deux autres, de 15 pieds 7 pouces seulement.

« La hauteur de la voûte, prise au milieu des quatre piliers, à l'endroit où se trouvait le passage des cloches, était de 36 pieds.

« De la naissance du clocher à la pointe on comptait 84 pieds sur 17 pieds 7 pouces de diamètre au-dessus de la voûte et dans œuvre.

« Ce clocher était construit, dans toute sa hauteur, de maçonnerie de carreau de bloc, dirigé, à l'extérieur, d'un plan rond, à l'intérieur, d'un plan octogone. La tour, de la voûte à la naissance de la flèche, avait 17 pieds de hauteur. »

Bien que cette tour nous paraisse indubitablement une construction antérieure à l'époque gothique, nous devons faire remarquer que les piliers, à en juger par un plan que nous avons sous les yeux, étaient taillés dans le genre de ceux de la nef : ils présentaient des nervures prismatiques qui annoncent clairement la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou le siècle suivant. Il faut supposer, à notre avis, qu'ils avaient été remaniés et que la masse en avait été dégrossie lorsqu'on construisit la nef du temps de Mésard.

Nous compléterons cette notice en y ajoutant quelques extraits des comptes de la fabrique et la copie de quelques documents. Si nous ne nous trompons, on y trouvera quelques éclaircissements sur des artistes rouennais et sur d'anciens usages, en général peu connus.

#### ENTRAITS DES COMPTES DE NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE

Pâques 1541 Pâques 1542 : — « Mise pour les orgues : A Jeh. Quonyam, masson, pour avoir fait les cartouches pour les orgues, XLV s. — Pour la parpaye desd. cartouches, IV l. X s. — A M<sup>e</sup> Jeh. Gougeon, pour avoir fait les cartouches, le chapiteau de la coulonne et les ars-boutans ou arpiez, jouxte le marchié fait avec luy, la somme de XLIX l. X s. — Audit M<sup>e</sup> Jeh. Gougeon, pour avoir vaqué par dix mois, à solliciter les huchers et les corriger de leurs fautes, la somme de XV l. XV s. — A Thierry Du Bosc, hucher, pour boys et peine d'avoir assis lesd. ars-boutans au fust des orgues, XX s. — Paié à N<sup>as</sup> Quesnel, tailleur d'ymages, pour avoir fait six images à mettre aux orgues, LXII l. X s. — Pour le vin de la Saint-Martin, aux serviteurs des compositeurs d'orgues, X s. VIII d. — Ausd. compositeurs, pour ung disner de la Saint-Martin, XLV s. — A un nommé Jeh. Duchesne, pour avoir fait le devys des orgues et du fust et ung vitre, XXV l. — A Robert Lecourt, vitrier et peintre, pour avoir fait troys pourtraictz pour le fait des bans, XLVII s. — A M<sup>es</sup> Robert

Becquet (1), Jeh. Gougeon et Jeh. Duchesne, pour dire leur opinion de l'ordonnance de deux anges et un glorieux et deux autres anges avec une ymage Nostre Dame, païé xxxii s. — A Mes Anthoine Josseline et Guilbert Coquerel, compositeurs desd. orgues, c l. — A Ch. Barate (2), peintre, pour avoir peint les orgues et ymages ii<sup>e</sup> xvii l. x s. — Aud. Barate, pour avoir fleurdelisé le pendant de devant les orgues, v l. » Mention, dans le même compte, de l'autel Saint-Julien et du paiement fait à l'église d'une somme de 100 l. par Guill. Bigot, maître de la confrérie de Saint-Eutrope.

1542-1543. — « A xii organistes, pour avoir visité et fait jouer les orgues, x l. vii s. x d. » — Mention « de la voirrière Saint-Julien » ; de l'autel Saint-Julien ; de Mathieu Le Roux, orfèvre.

1543-1544. — Mention d'Antoine Josseline, facteur d'orgues.

1544-1545. — Vente du fût des vieilles orgues, 8 l. — Mention « du benestier de l'autel Saint-Sébastien. »

1547-1548. — Gages de l'organiste, 35 l. « Pour vi gallons de vin, lesquels ont esté délivrez à Me Toussains et Le Page, clerc de lad. église, pour son bancquet qu'il a fait comme maistre de la Sainte-Cécile, xxiv s. — Pour une fourme à mestre soubz les orgues à se asseoir pour cueillir aux reliques, xviii s. » Suivant un usage général, les aumônes, à certains jours, étaient provoquées par l'exposition des reliquaires.

1548-1549. — « Pour avoir raccourcé les anges de l'église, au peintre, xxxv s. A ung masson, pour faire les trous des voultés, pour pendre lesd. anges, vi l. viii s. »

(1) Ailleurs, le même, avec Jeh. De la Rue, maçon, et Olivier Delacour, est chargé de visiter l'église.

(2) Ce peintre mourut en 1553, comme le prouve cet article inscrit dans le compte de cette année-là : « Receu pour la sépulture de Ch. Barate, peintre, xxii s. »

— 8 aunes de corde pour tendre le voile du chœur. — « A Pierre Le Febyre, fondeur, pour ung candélabre à mettre au chœur, xxxv l. » Ce candélabre était pendu à la voûte par des verges de fer. — « Pour plomber le bénestier, à l'entrée de l'église, xxxiii livres de plomb à vi d. la livre. »

1564. — On paye à Christophe Bellenger, imaginier, demeurant à Saint-Pierre-de-Manneville, 38 l. « pour reste et parpaye de ce qui lui étoit dû pour avoir fait le crucifix de l'église et les 2 images » (probablement la sainte Vierge et saint Jean). — « A Georges Le Pilleur, peintre, pour les avoir peint et la boise (poutre ou arc triomphal) portant le crucifix, mii<sup>xx</sup> v l. »

1582-1583. — Construction d'une croix devant l'église, par Thomas Brière. On fit venir la pierre de Vernon. Cette croix était ornée de quatre images ou statues. Brière est encore cité dans le compte de 1607.

Compte de 1588. — Nouvelles orgues confectionnées par un nommé Nicolas Barbier, dont le nom se retrouve dans les comptes de 1590 et de 1603. Elles furent visitées par Jean Titelouze, organiste de Notre-Dame, et par Corneille, organiste de Saint-Michel. La même année, on eut recours à Jérémie Le Pilleur, peintre, pour redorer la couronne de l'image saint Louis (31 l. 10 s.), et à l'imaginier Jean de Rouen, pour retailer ladite image.

1589. — Travaux de verrerie par Philibert Du Mesnil.

1591. — Paiement de 60 l. pour travaux exécutés par le peintre Fernande Du Hay.

1599. — Contretable faite par Michel Lourdet. On paye au menuisier Rouland Scheult, 174 l., « pour avoir livré, devant le grand autel, les carolles avec les 2 coulottes et les 2 anges sur icelles coulottes ; et 50 s. pour 2 lieutrinns faits par lui, attachez ausd. carolles et coulottes pour dire les epistres et evangiles », sans compter quelques gratifications qu'on lui donna sous le nom d'*honnestetés*, et 8 livres au maçon qui avait fait les bases des piédestaux desd. colonnes.



1600. — Mention des verriers Jean Gaillard et Etienne Pinchon. Ce dernier refit une vitre qui avait été *enfoncée* par les voleurs.

1604. — Lourdet reparaît. On lui paye 213 l. pour travaux de dorure au grand autel, qu'on déplace pour le mettre plus autour.

1609. — Paiement de 106 l. à Jean Besoche pour travaux de verrerie.

1612. — Mention de Jacques Bernard, facteur d'orgues, et de Guillaume Varenger, menuisier, qui mit des balustres aux orgues.

1614. — Mention de la visite faite de l'église Notre-Dame-de-la-Ronde par le coadjuteur.

1616. — On paie 5 l. 2 s. 6 d. à Philippe Liégeard, menuisier, pour une longue forme ou table pour servir à communier.

1617. — Au mois d'août, construction d'un oratoire pour le jubilé des 40 heures. On fit nettoyer le portail lorsque le roi arriva en cette ville.

En 1653, mention du tapis qui se mettait tous les jours à la chaire. On l'acheta 18 l. (1).

En 1736, l'architecte De France est chargé de la décoration du chœur. Un nouveau pavage en marbre et en terre cuite est substitué à l'ancien. Une des conséquences de ce travail fut la destruction des tombes, notamment de celles de Mesard et de Bacqueler. La chose allait tellement de soi, dans la pensée du Chapitre, des paroissiens et de l'architecte, que, dans le devis, on se contente de les indiquer en termes généraux et comme de simples matériaux qu'il ne fallait pas laisser perdre : « Il convient faire scier en deux une grande tombe de marbre noir qui est de present au bas du chœur, plus une autre tombe qui est cassée en deux, une autre plus petite qui est au milieu

(1) Une nouvelle chaire fut faite par Mouard, menuisier, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

des deux grandes cy-dessus, etc., le tout étant de marbre noir, qui serviront de tombes et bandes au pavage tant devant la marche du sanctuaire qu'aux bouts et costes des stalles, lesd. tombes et bandes seront bien et deument écarriés pour y faire des coupes à plat. » Ce fût avec le même sans-façon qu'en 1738, on fit disparaître la croix de pierre du cimetière et que l'on supprima l'ancien portail avec sa vierge et ses ornements gothiques; le tout pour la construction d'échoppes.

#### DÉLIBÉRATION AU SUJET DES TAPISSERIES

Le mardi XIII d'avril mil v<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> dix-neuf, feste de Pasques, en procédant à la clausion du compte rendu par le sr Guill. Du Busc, trésorier, il a esté proposé, entre aultres choses, que la tente générale qui se fait en ceste église le jour de Pasques, de diverses pièces de tapisseries, ciels et tapis, n'étoit point nécessaire, ny bonne de continuer à l'advenir, d'autant que la plus grande partie desd. pièces (de tapisserie) se voit ordinairement n'estre que des histoyres et représentations prophanes et déshonnestes qui n'aportent nulle révérence ny dévotion en l'honneur de Dieu ny de son ecclise, mais scullement une curiosité qui tend à volupté par le regard de la beauté desd. pièces, et par ainsy l'intention première de nos anciens, qui n'a esté que pour honorer Dieu et son ecclise, seroit délaissée et mesprisée. Davantage que c'est une trop grande peyne au trésorier de rechercher par tant d'endroits la quantité desd. tapisseries qu'il luy convient avoir en telle occasion, dont souvent il advient des inimitiez entre plusieurs personnes, à cause du refus qui se fait de prester aucunes d'icelles pièces, joint les avaries extraordinaires qu'il y a en l'exécution de lad. tente générale, faite en des jours qui ne sont point particulièrement sollempnisez, pour ceste paroisse, et partant qu'il estoit bon d'en résoudre pour l'advenir, mesmes en considération que Messieurs les grands vicayres et archidiacre de Mgr

l'archevêque de ceste ville ont, par plusieurs foys, aux cours de leurs visites, exhorté les curez des parroisses de ceste d. ville de ne permettre tendre en leurs ecclises telles superfluitez de tapisseries ; ce qui a esté ainsy dict et raporté par mondit le doyen et curé de ceste ecclise ;

Arresté que, pour les raisons susdites, il ne se fera, de ce jour et à l'advenir, aucune tente de tapisserie en ceste d. ecclise, pour ledict jour de Pasques ou pour les autres festes de l'année, sinon que ce qu'il conviendra de ciels et tapis pour mettre seulement dans le chœur et dessoubz le crucifix d'icelle, et non aultre part, parce que lesdits ciel et tapis ne seront que en fassons de fruicts et non à personnages, pour éviter l'interprétation de la représentation d'iceulx personnages, et ce en attendant qu'il y ait moyen de faire faire et avoir, aux dépens du Trésor, telles pièces qui sera lors advisé pour le mieux pour la décoration et ornement de lad. ecclise ; et pour ayder à faire fonds audit Trésor pour tel effect, il a esté aussy arrêté que chacun trésorier, pour l'advenir, donnera audit Trésor, en la dernière année de sa charge, la somme de douze escus ou autre plus grande somme, sy sa dévotion l'incite à ce fayre, et que la présente résolution sera suivie et entretenue d'ores en avant et pour les années à venir. »

LETTRE DE M. DE BELBEUF, PROCUREUR GÉNÉRAL, AU SUJET  
DU CLOCHER DE NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE

« Rouën, ce 11 avril 1770.

« MESSIEURS,

« Vous avés eu connaissance que, dans les années 1766 et 1767, on agita pendant longtemps le point de sçavoir si le clocher de vostre église menaçoit ou non une ruine prochaine, capable d'entraîner dans sa chute la partie de l'église sur laquelle il tomberoit ; les maisons de plusieurs propriétaires voisins étoient menacés du même danger ;

la perte de la vie et de la fortune de ceux qui se trouveroient sous ces ruines ajoutoient l'horreur d'un spectacle effrayant au malheur général dont la paroisse craignoit le moment. Il étoit cet instant annoncé comme très prochain ; différens proceds verbaux d'architectes avoient jetté une allarme universelle ; vous vous rapellerés encore que pour prévenir tous ces maux, il fut question d'un emprunt considérable sur la paroisse ; qu'il y eut même des engagements pris par la fabrique pour la somme de 15,000 l. Vous me fîtes part de vos craintes et de l'effroy public qui consternoit vos paroissiens ; nous crûmes cependant qu'il étoit sage, avant que de se livrer à une démolition très coûteuse et à des emprunts très onéreux, et qu'il convenoit de se bien assurer des dangers comme de ne rien épargner pour chercher les ressources au mal. On sçait bien lorsqu'on commence un ouvrage de cette espèce le prix qui est annoncé qu'il doit coûter, mais on ignore toujours ce qu'il coûtera. Soyez sur que votre église auroit été culbutée en totalité et que la réédification auroit été générale. Il n'y a plus de bornes alors aux dépenses ; elles tiercent sur celles des particuliers quand elles regardent des corps ou des administrations. Je peux dire, Messieurs, qu'un œil de sang froid sur vos dangers prétendus vous a sauvés, soit à titre de trésoriers ou de propriétaires, cette dépense accablante. Votre trésor s'en seroit senti longtemps, et les propriétaires suporteroient aujourd'huy une lourde somme, chacun pour sa contribution ; différentes ordonnances que je rendis arrètèrent les pas qu'on vous engageoit de précipiter. Le sieur Quinel, architecte, fut par moy nommé pour vérifier la cause des lézardes qu'on croyoit apercevoir pour la première fois au lever d'un beau soleil qui les éclaira. Je luy fis remettre les anciens proceds verbaux de ces lézardes antiques ainsi que des inclinaisons des murs des pilliers du clocher ; il aperçut, après un travail sage, sans prétentions que le vice qu'on disoit nouveau étoit aussi ancien que le moment

premier ou après la construction du clocher le bâtiment, ayant reçu ce poids, avoit cherché de lui-même son aplomb et qu'en se roidissant contre le fardeau qu'on venoit de luy donner il avoit fait des efforts pour établir l'apuy nécessaire de toutes les forces qui en devoient soutenir la masse, que ces efforts avoient donné lieu aux lézardes, et qu'ainsy il ne falloit point faire de constructions nouvelles ny de démolition du clocher, mais seulement réparer et rétablir en neuf certaines parties qui avoient été mal faites dans le principe ; dépense médiocre en comparaison de celle qu'on vous présenteoit à faire et dont vous ne connoîtriez peut-être pas encore le capital.

« Il l'échafauda, il dressa des proceds verbaux ; ces actes donnèrent lieu à une discussion littéraire entre luy et les architectes qui condamnoient votre église à une chute prochaine. Il prit en main vos intérêts et il les défendit si bien et si publiquement que M. l'Intendant jugea à propos, à la lecture de ces écrits respectifs, de faire faire une visite d'office par deux ingénieurs qui trouvèrent qu'il n'y avoit point de danger à craindre du clocher ny de nécessité de démolir aucunes parties de l'église, mais qu'il suffisoit de faire des réparations ; cela est constant par leur proceds verbal du 6 febvrier 1767.

« Le sieur Quinel est donc l'homme qui vous a servi utilement. Son assurance et sa fermeté à soutenir un point de fait aussi intéressant pour vous a donc sauvé à votre fabrique et à tous les propriétaires une dépense énorme et accablante ; vous jouissés tous aujourd'huy de ses peines, puisqu'au moyen d'une dépense modique vous avés l'avantage d'avoir conservé un monument ancien dans cette ville, une église suffisante à votre paroisse, et vos revenus sans cotisation lourde et fort chères dans des années surtout où le pauvre suffit à peine à ses besoins et où le riche est trop heureux d'avoir du superflu pour le répandre chés l'indigent. Il est juste que le sieur Quinel soit payé ; il s'est adressé à moy pour vous

présenter sa prière. Je m'en suis d'autant plus volontiers chargé que j'ai connu ses vuës, que j'ai réglé ses démarches et que je suis persuadé que vous m'en avés de la reconnaissance.

« Jay l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

« BELBEUF. »

Ce qui attire le plus l'attention dans les documents cités à la suite de cette notice c'est l'indication d'un travail dont fut chargé Jean Gougeon.

On ne saurait affirmer qu'il s'agisse du fameux sculpteur; ce n'est pas cependant invraisemblable, puisque cet artiste passe pour avoir séjourné et travaillé à Rouen vers cette époque.

M. le Président fait observer que les mêmes prénoms se transmettaient dans les familles, et que l'on ne peut induire de cette communication rien de précis à l'égard du célèbre artiste.

#### PETIT-QUEVILLY.

M. l'abbé Tougard rappelle que, à la fin du mois dernier, la presse locale et même la presse parisienne ont signalé des inscriptions plus ou moins patriotiques, fraîchement apposées sur la chapelle Saint-Julien; en s'étonnant que la Commission des antiquités n'ait pas protesté à ce sujet.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'introduire ce débat.

La séance est levée à trois heures et demie.

G. GOUELLAIN.

---

## SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1882.

La séance ouvre à deux heures à la Préfecture, dans la salle des adjudications, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, Paul Baudry, Billiard, Bouquet, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay, l'abbé Tougard, de Vesly.

Excusés : MM. Brianchon et de Girancourt.

En l'absence de MM. d'Estaintot et Brianchon, l'abbé Tougard est chargé des fonctions de secrétaire.

La correspondance imprimée comprend :

*Comptes-rendus de la Société des Antiquaires de Saint-Pétersbourg*, 1<sup>er</sup> fascicule gr. in-4<sup>o</sup> et atlas gr. in-fol. ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre de 1882 ; — *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, 2<sup>e</sup> fascicule de 1882 ; — *Mémoires de la Société d'Agriculture ..... d'Orléans*, 4<sup>e</sup> trimestre de 1882 ; — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. II, mai 1882 ; — *Recueil des Publications de la Société havraise d'Études diverses*, 46<sup>e</sup> année, 1879 ; — *Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, juillet 1878-mars 1880 ; — *Mémoires de la Société de statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres*, 2<sup>e</sup> série, vol. XIX (pour 1881) ; — *Bulletins de la Société de statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres*, nos 7-12, 2 fascicules ; — *Bulletin de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune*, 1881 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1882,

n<sup>o</sup> 2 ; — *Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, 1882, 1<sup>er</sup> semestre ; — *Mémoires de la Société historique du Cher*, 3<sup>e</sup> série, t. II, 3<sup>e</sup> livraison ; — *Board of regents, of the Smithsonian institution for the geer*, Washington, 1882.

La correspondance manuscrite comprend une lettre de M. le Préfet, qui annonce le renouvellement du crédit de 1,000 fr., voté par le Conseil général, et réclame le dépôt dans les bureaux du *Bulletin* de la Commission, qui doit être mis sous les yeux de l'assemblée départementale.

*Armes et autres objets antiques.* — M. de Vesly a la parole pour l'importante communication qu'il a résumée lui-même dans les termes suivants :

Le service des ponts et chaussées a fait exécuter, depuis une année, entre Elbeuf et Orival, des dragages dont la dépense a dépassé 185,000 francs. C'est dire que plus de 16,000 mètres cubes de sable ont été extraits du lit du fleuve. Un tel travail devait nécessairement amener des découvertes archéologiques. Aussi MM. de Lagrené et G. Lechallas, ingénieurs des ponts et chaussées, sous les ordres desquels les dragages s'exécutaient, ont-ils tenu rigoureusement à l'accomplissement de la clause du cahier des charges mentionnant la remise des objets trouvés à l'administration des ponts et chaussées.

C'est donc grâce à la vigilance des agents chargés de la surveillance des dragues que notre collègue, M. Léon de Vesly, a pu dresser l'inventaire des objets recueillis.

#### OBJETS D'ÉPOQUES DÉTERMINÉES.

1<sup>o</sup> Belle épée de l'âge de bronze ; 2<sup>o</sup> Lance gauloise ; 3<sup>o</sup> Épée gallo-romaine ; 4<sup>o</sup> Fragments gallo-romains ; 5<sup>o</sup> Fer de lance gallo-romaine ; 6<sup>o</sup> trois fers de lances mérovingiennes ; 7<sup>o</sup> quatre scramasaxes ; 8<sup>o</sup> une francisque ;



9° un couteau carlovingien incrusté d'or; 10° une lame de couteau; 11° Fragments d'épée; 12° Écuelle d'étain, XII<sup>e</sup> siècle, avec marque; 13° Poignard du XV<sup>e</sup>; 14° Fer de hallebarde du XV<sup>e</sup>; 15° Chandelier du XV<sup>e</sup>;

#### OBJETS D'ÉPOQUES INDÉTERMINÉES.

16° Faucille; 17° Lame de fleuret; 18° Baïonnette; 19° Canon de fusil.

#### DÉBRIS DE LA FAUNE.

Ossements de mammouth, de *bos primigenius*, de cerf, de cheval et plusieurs ossements qui n'ont pu être déterminés.

Sur la demande de M. l'abbé Tougard, M. de Vesly avait été prié de faire connaître la profondeur du gisement où les objets avaient été trouvés. Ce travail n'a pas été possible : car les états d'attachement mentionnent le profil, c'est-à-dire l'endroit de la rivière d'où les objets ont été extraits; mais il faudrait une vérification de la profondeur atteinte par la drague au moment de la découverte, et il y a là des impossibilités d'un ordre matériel.

M. le Président prie M. de Vesly de faire une épure des pièces les plus intéressantes qu'il vient de présenter à la Commission, et il fait voter des remerciements à M. Léchalas et à M. de Vesly.

M. Pelay demande à notre confrère s'il a pu surveiller également les dragages exécutés dans le port de Rouen, et qui ont dû retirer des eaux de curieuses pièces. M. de Vesly répond que les ouvriers ont fait main basse sur ce qu'ils ont jugé à leur convenance : il ne peut signaler qu'un chandelier et une marmite de bronze, trouvés ensemble, et qui sont aujourd'hui en vente chez un brocanteur.

*Anciennes maisons de Rouen.* — M. Maillet du

Boullay offre à la Commission la photographie de deux maisons de Rouen, l'une du quartier Saint-Sever, et l'autre à l'angle de la rue Tuvache et de la rue Malpalu.

Cette dernière lui fournit l'occasion de rectifier une note publiée, il y a trois jours, par le *Journal de Rouen*. L'auteur de cette note affirmait qu'on la voyait « disparaître avec regret ; » tandis que, grâce aux soins de notre collègue, elle ne disparaîtra pas du tout. Il l'a visitée avant que les ouvriers aient commencé à l'attaquer ; et l'administration municipale ayant correspondu avec bienveillance à ses désirs, il en a recueilli dans le musée départemental les remarquables épaves, entre autres des pilastres les plus beaux qui se puissent voir à Rouen. Il avisera ensuite à restituer cette maison à l'instar de celles qu'on a déjà restaurées.

Ses efforts ont été moins heureux quant à une maison de Saint-Sever, dont M. P. Baudry possède heureusement plusieurs dessins. Car les fragments sont loin d'être au complet, et, pour l'origine de ces disparitions, il faut remonter avant la guerre, et en attribuer la responsabilité à des hommes qui n'y avaient vu qu'un vulgaire moyen de chauffage.

*Découverte d'un trésor à Bléville.* — Le même membre a reçu, en date du 5 courant, une lettre de M. le Préfet, lui demandant son avis sur une autorisation de vente formulée, le 11 novembre dernier, par le Conseil municipal de Bléville, au sujet d'un trésor ou cachette trouvée dans l'ancien cimetière, et se composant de 130 pièces d'or des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. L'intention de la municipalité est de provoquer une vente publique, au Havre, après l'avoir annoncée avec toute la publicité possible.

La première pensée de M. Maillet du Boullay avait été de prier M. le Préfet d'y mettre opposition. Il se fondait sur ce que l'autorisation réclamée impliquait que la commune n'avait pas un droit absolu de vendre. Sur quoi M. de Beurepaire fait remarquer que l'autorisation n'est qu'une pure formalité résultant de la tutelle administrative.

Aussi, réflexion faite, et la loi accordant moitié de la trouvaille à l'ouvrier, et moitié à la commune, M. le Conservateur du musée s'est borné à répondre au Préfet qu'il serait grandement désirable qu'il ne fût pas procédé à la vente publique, avant qu'on ait pu constater quelles sont les pièces de ce trésor qui manquent à la collection départementale, de façon à ce qu'elles pussent être acquises de gré à gré, sur estimation contradictoire à dire d'experts. L'une de ces pièces a été offerte à la personne qui a été chargée de collationner et d'estimer provisoirement ce trésor.

*Antiquités diverses.* — M. le Président rappelle qu'il est resté dépositaire de divers objets qui doivent être déposés au musée, et dont quelques-uns mériteraient les honneurs de la gravure, par exemple, ce débris de vase qui portait l'inscription : *Pense à la mort, poure sot.*

*Fragments de vitraux.* — Il signale, en outre, parmi eux, les restes de deux vitraux de Saint-Gervais, décrits par M. Thieury dans son ouvrage sur cette église. Ils avaient été déplacés lors de la restauration du monument ; mais leur nouvel emplacement les exposa bien davantage aux intempéries de l'air, et une bourrasque les a crevés, en rendant impossible toute reconstitution.

M. Maillet du Boullay explique qu'il a recueilli de

semblables fragments à Saint-Maclou, et que le remplacement des anciens vitraux de cette église lui fera peut-être courir le risque d'être encombré de ces fragments.

On objecte que si le Musée départemental vient à être transféré dans l'église Saint-Laurent, ces débris pourront devenir un utile auxiliaire de cette installation nouvelle.

*Cathédrale. — Tour de Beurre.* — M. l'abbé Loth demande à la Commission de formuler un vœu dont il n'aura aucune peine à lui faire sentir l'importance.

Tous nos confrères savent, en effet, que, cette semaine même, une gargouille s'est détachée de la Tour de Beurre, et a causé le plus juste émoi dans le voisinage : car le fracas de sa chute a fait croire à une explosion.

M. Loth a visité la tour à la suite de l'événement, et il a été frappé de son état de délabrement. Depuis longues années elle n'est l'objet d'aucune surveillance, mais livrée à un entier abandon. Les vents et les pluies ont emporté les mortiers et descellé d'énormes pierres ; en sorte que de nouveaux accidents sont à craindre.

M. Bouquet confirme les paroles du dernier historien de la cathédrale par l'effroi qu'il a éprouvé lui-même, il y a déjà plusieurs années, en visitant la tour. Il signale spécialement, au passage qui donne accès dans la tour, une trentaine d'éclats de pierre qu'une bourrasque pourrait fort bien lancer sur la voie publique, et demande que ces pierres soient enlevées.

Il se demande même comment on osait sonner l'énorme *Georges d'Amboise*. M. de Beaurepaire répond qu'il n'était sonné que rarement, et non sans apprê-

hension, à cause, disent les registres capitulaires, de *l'étonnement* de la tour.

M. l'abbé Loth constate que la restauration de la cathédrale se poursuit sans relâche, grâce aux allocations généreusement accordées par le Gouvernement. Les sommes dépensées sont considérables, sans doute, mais ne répondent pas à l'importance de l'édifice. Des basiliques beaucoup moins vastes, celles de Sées et de Coutances, par exemple, sont mieux partagées. Notre collègue voudrait donc que, après un examen compétent de la situation, on fit auprès de M. le Préfet une respectueuse instance pour qu'il voulût bien stimuler la bienveillance du comité supérieur des architectes de Paris.

La Commission décide que deux de ses membres, MM. les architectes de Vesly et Simon, se joindront à M. l'abbé Loth pour visiter, jeudi, la Tour de Beurre, et que le résultat de leurs observations sera consigné, par écrit, et transmis immédiatement au Préfet.

— M. P. Baudry lit les deux notes suivantes :

GAILLON. — DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

M. le docteur Hurel, de Gaillon, dont vous avez bien voulu consigner déjà quelques découvertes archéologiques (t. IV, p. 342 du *Bulletin* de la Commission), m'a fait part, cette année, de ce qui, depuis cette époque, a été trouvé dans la région qu'il habite et en grande partie recueilli par lui.

Je citerai entre autres, dans les travaux faits pour l'écluse de Notre-Dame-de-la-Garenne, commune de Saint-Pierre-la-Garenne, deux hachettes en pierre, une dent qu'il croit être d'éléphant, et des ossements; à Saint-Aubin, un fragment de hachette; au hameau de Chanteloup, deux percuteurs, une hachette et des flèches en

Pierre; à Autheuil, une hachette; à Notre-Dame-de-la-Garenne, quatre tombeaux en plâtre.

ANCIENNES CHAIRES. — NOTES DE RAYMOND BORDEAUX

Le *Bulletin* de la Commission des antiquités constate (t. III, p. 335) que j'ai offert à cette Société le calque d'un dessin, fait par M. d'Arras, architecte, de l'ancienne chaire en bois de Notre-Dame.

Pour venir tardivement, quelques notes relatives à cet ancien monument ne seront peut-être pas sans intérêt, d'autant que je les tire, en grande partie, d'une correspondance qui m'avait été adressée en 1874, sur le même sujet, par M. Raymond Bordeaux, de regrettable mémoire.

Notre savant confrère considérait cette chaire comme très curieuse et comme étant peut-être la seule chaire épiscopale, à roulettes, conforme aux rites, qui eût survécu aux transformations modernes. Les chaires fixes, nous écrivait-il, convenaient aux paroisses remplies de bancs fixes. Les chaires roulantes étaient celles des cathédrales, où il n'y avait autrefois ni sièges ni bancs d'œuvre.

La chaire de Notre-Dame, d'après le même archéologue, était une tribune à barreaux, analogue au barreau des anciens tribunaux. On plaçait sur son vaste plancher la chaise, le fauteuil, *cathedra*, de l'archevêque, qui s'asseyait là, entouré de son cortège. Les barreaux ne devaient pas être primitivement garnis d'un lambris, mais d'une tenture, et pouvaient laisser voir le fauteuil. Il y avait, il y a peut-être encore à Rugles, à Verneuil, des chaires en fer et à jour comme des balcons.

Les anciennes chaires, dit encore M. Raymond Bordeaux, étaient peu élevées et beaucoup moins que les jubés. Le tact de nos pères leur eût fait trouver inconvenant d'obliger un évêque, un prêtre âgé, de monter un long escalier, quand un degré de quatre ou cinq marches suffisait pour le placer au-dessus de l'auditoire. Des

transformations, relativement modernes, avaient dû en effet exhausser le plancher et l'appui-main de la chaire de Notre-Dame et donner plus de développement à l'escalier. Un article de la *Semaine religieuse* (1881, p. 1004) constate même que la chaire aurait été surélevée de la hauteur de la petite galerie qu'on remarquait à sa base.

L'abat-voix, toujours d'après M. Raymond Bordeaux, était étranger aux usages anciens et ne prenait jamais l'apparence d'un dais ou d'un baldaquin, couronnement autrefois réservé aux autels et au Saint-Sacrement. Notre savant confrère citait, à l'appui de cette assertion, une chaire roulante de la cathédrale de Troyes, chaire du xvi<sup>e</sup> siècle, connue sous le nom de chaire de Saint-Bernard. Elle n'a pas d'abat-voix, disait-il, non plus qu'une autre chaire roulante, reléguée dans un coin de la collégiale de Saint-Quiriace, à Provins.

Les premiers abat-voix étaient en forme de carène, continue notre correspondant, comme celui de l'église Saint-Cyr d'Issoudun, dont la chaire date de 1618; c'était un petit toit garni de deux crochets potences, en fer, qui ont dû servir à tendre un voile ou une tapisserie. Mais la plupart des abat-voix primitifs affectaient la forme d'un plafond plat, comme celui de Coutances et comme ceux que l'on voit représentés dans les intérieurs d'églises peints par Peters-Neefs. Le large châssis, l'immense et lourde visière supportant une sorte de bonnet carré, couvert d'une toile insignifiante, qui dominait l'ancienne chaire de Notre-Dame, offrait une réminiscence, très mal reproduite à une époque moderne, d'un ancien couronnement en carène.

Construite en juillet 1599 par un menuisier de Rouen du nom de Nicolas Guillebert, ainsi que le rapporte l'article de la *Semaine religieuse* déjà cité, la chaire de Notre-Dame a servi, pendant deux cent soixante-dix-huit ans, de tribune sacrée à d'éminents orateurs, au R. P. Galle-mant, en 1614; au P. Le Jeune, à Bourdaloue, et, de nos

jours, à M. Fayet, au P. de Ravignan, au P. Félix, au P. Montsabré et à tant d'autres.

A cause des différents souvenirs qui s'y rattachaient, il nous a paru juste de consacrer une courte mention à cet ancien spécimen d'ameublement ecclésiologique qui, comme on le sait, a été remplacé en 1877.

M. de Beaurepaire rectifie l'opinion de M. P. Baudry, relativement aux chaires roulantes. Elles ne furent pas exclusivement épiscopales. Car en plein XVIII<sup>e</sup> siècle, la fabrique de l'église Saint-Michel, à Rouen, commanda une chaire mobile. Et de même la chaire de Saint-Ouen servit souvent pour les prédications faites dans le cimetière de Saint-Nicaise. La nécessité souvent imposée de parler en plein air, vu l'affluence des auditeurs, eût suffi pour multiplier les chaires roulantes.

Quant aux abat-voix, ils étaient inconnus en France, et nous vinrent d'Italie. En 1517, un religieux piémontais nommé François Ceva, prêchant à la cathédrale, demanda que, suivant l'usage de son pays, un appentis fut établi au-dessus de la chaire *ad retentionem vocis*. — M. Bouquet ajoute qu'on ne voit point d'abat-voix dans les miniatures du *Roman du Renard*.

— M. le Président communique alors le mémoire qui suit :

Si l'on jette les yeux sur un ancien plan de Rouen, on y verra figuré, au milieu d'une place fort étroite, vers l'extrémité de la rue de la Grosse-Bouteille, un bâtiment en forme de colombier, sous la désignation de la *Cour du Tot*. Au chapitre XVIII<sup>e</sup>, intitulé : *Hôtels les plus célèbres de Rouen*, le continuateur de Farin n'a pas oublié d'en faire mention, et, à vrai dire, cet hôtel avait droit, sinon à la célébrité, du moins à l'attention : par les privilèges



dont il prétendait jouir, il présentait quelque chose de singulier au sein d'une bourgeoisie absolument étrangère depuis longtemps au régime féodal. Le passage de l'*Histoire de Rouen* auquel je fais allusion étant fort court, il ne me coûtera guère de le reproduire, ni à vous, Messieurs. d'en entendre la lecture. Voici ce passage :

« *Hôtel du Tot.* Cet hôtel est maintenant nommé la *Cour du Tot*, dans laquelle on voit un colombier et des maisons où demeurent plusieurs particuliers. C'est un fief de haubert, qu'on appelle vulgairement le fief du Tot, dont le seigneur jouit de plusieurs beaux privilèges, savoir : du droit de foire, de colombier, de pêche dans la rivière de Seine, de chasse, de chauffage dans les quatre forêts de la vicomté de Rouen, et de plusieurs autres droits qu'il seroit trop long de détailler ; et il est d'autant plus considérable qu'il est unique en son espèce et au milieu d'une grande ville. Les lettres de ce fief portent qu'il est assis dans l'Isle de Notre-Dame, parce que ce quartier de la ville jusqu'à la porte Martainville s'appeloit autrefois l'Isle de Notre-Dame ; peut-être à cause que la petite rivière d'Aubette semble faire une isle, eu égard à la rivière de Seine, et que la plupart des maisons doit quelque rente au chapitre de Notre-Dame. Jacques Frontin, écuyer, étoit, en 1668, le seigneur de ce fief du Tot, et, en cette qualité, étoit le premier paroissien de Saint-Maclou. Il portoit pour armes *d'argent à un chevron de gueules à trois branches de houx.* »

Disons-le en passant, l'Isle Notre-Dame ne paraît pas avoir eu une si grande étendue que celle qui lui est attribuée dans cette citation. Ce qui est certain, c'est que cette désignation s'appliquait à un terrain que le Chapitre avait fiefé, en 1377, à Jean Le Gras, terrain qui appartenait, en 1530, à un nommé Nicolas de la Chesnaye (1), et qui

(1) Arch. de la S.-Inf., G. 4405. — Il est question de ce terrain dans une délibération du Chapitre de la cathédrale du

était limité par l'Aubette et par le canal de la Seine. Les échevins et le Chapitre de Rouen, contestaient, en 1530, à ce propriétaire, le droit d'élever des maisons du côté de la rivière et des murailles de la ville, ce qui nous donne lieu de supposer que l'Île Notre-Dame était encore considérée, à cette époque, comme située en dehors de l'enceinte de Rouen.

Quoi qu'il en soit, le fief du Tot était possédé, en 1586, par Charles Quesnel, bourgeois de Rouen, lequel ne prenait aucun titre nobiliaire; même à une époque antérieure, il n'en eût point eu besoin pour posséder très légalement un fief noble, et cela en vertu d'un privilège reconnu officiellement aux bourgeois de Rouen depuis Louis XI. Ce fief devint, en 1617, la propriété de Catherine Quesnel, veuve de Souplix Le Plastrier, fille et héritière de Charles Quesnel. Il appartenait, en 1632, à Jacques Frontin, sieur de la Hauteville, conseiller du Roi, auditeur de ses Comptes en Normandie; et, en 1710, à Jacques-Joseph Frontin, sieur de Beaumont. On conserve les Aveux que ces divers propriétaires rendirent au Roi, pour ce fief, aux années que nous venons d'indiquer, et il est à remarquer que les derniers mentionnent plus de privilèges que les premiers, soit par le fait d'une usurpation qui aurait été tolérée parce qu'elle était sans conséquence bien sérieuse, soit par suite de recherches nouvelles, entreprises par des seigneurs avisés et jaloux de leurs droits (1).

Dans son Aveu de 1586, Claude Quesnel avoue tenir du Roi un quart de fief de haubert, nommé le fief du Tot, au-

1<sup>er</sup> juin 1486 : « De Insula Beate Marie, dudum est, data in emphiteosim, cujus redditus diminutus est occasione immunitationis et porcionis ipsius Insule, adaptate in compositione fossati aquosi juxta muros ad piscariam appropriati, cujus utilitatem et usufructum percipit villa Rothomagensis. » Le Chapitre songeait à en réclamer la restitution.

(2) Arch. de la S.-Inf., B. 205. 211.

trement dit Aubette, assis à Saint-Maclou, avec extension sur Saint-Vivien, « consistant, ainsi que de ce il apperoit, par les anciens vestiges et apparences d'icellui, en certain manoir, avec plusieurs maisons et édifices, entre lesquels il y avoit collombier, basti de pied droit, portant six pans le long de la rivière de Seine. » A raison de ce fief, il déclare avoir droit de chauffage en l'une des forêts, sans pourtant spécifier laquelle. Il rappelle que ses prédécesseurs étaient tenus au ban et à l'arrière-ban, mais que lui présentement en était exempt, ainsi que des droits de relief et de treizième, en sa qualité de bourgeois de Rouen, « possesseur de chose assise en cette ville. » L'Aveu est court; Claude Quesnel regrette de n'en pouvoir dire davantage, et s'en prend, suivant l'usage, « aux grands troubles, divisions et anciennes guerres, lesquelles avoient régné en ce pays, mesme à l'inconvénient de feu advenu en la Chambre des Comptes de Paris, » où les Aveux des fiefs de Normandie étaient reçus antérieurement à 1580, année de l'établissement à Rouen d'une Chambre des Comptes particulière à la Normandie.

Pour lui tout se réduisait donc, en fait de privilège quelque peu utile, à la jouissance d'un droit de colombier.

Catherine Quesnel, dans l'Aveu de 1619, ne prétendait encore à rien de plus. Elle rappelait pourtant qu'un moulin avait autrefois existé dans l'étendue de son fief.

En février 1628, Jacques Frontin obtient la propriété du fief du Tot, par un décret de justice, passé devant le bailli de Rouen; il en rend Aveu à la Chambre des Comptes, et trouve le moyen d'en amplifier la dignité; il en vante les extensions à Saint-Vivien, à Sotteville et à Quatremares; le droit de cour, usage, juridiction, plaids et gage-plège; tout ce qui signalait une tenure noble et la distinguait d'une simple roture, si tant est qu'il put être question de roture dans l'enceinte d'un franc bourgage. A la suite du colombier à six pans, toujours subsistant, et du moulin, démoli, il mentionne,

comme dépendant de son fief, une maison située sur la paroisse Saint-Maclou et possédée par Pierre Bourré, commis au greffe criminel du parlement, ainsi qu'une autre, située en la rue Vatier-Blondel. Il n'oublie pas de décrire ce manoir, accompagné de plusieurs tènements de maisons et édifices, à l'entrée duquel manoir était encore une grande porte de pierre de taille, au frontispice de laquelle étaient élevées et taillées en bosse les armoiries timbrées des prédécesseurs seigneurs du fief du Tot. Il revendique le droit de pêche dans les rivières de Seine et d'Aubette, le droit de chasse dans les forêts de la Vicomté de Rouen, le droit de faire tenir un marché une fois la semaine, le cours duquel marché avait été discontinué depuis les troubles, et enfin, ce que n'avait osé indiquer clairement le continuateur de Farin, « le droict de la première et plus éminente place du costé des laiz, dans le chœur de l'église Saint-Maclou, avec obligation, au curé ou vicaire de cette église, d'envoyer frapper à la porte du manoir, les jours de festes et dimanches, pour advertir le seigneur d'aller entendre et assister aux grandes messes paroissiales, avant que de les commencer. »

Un point qui ne laissait prise à aucun doute, c'est que des armoiries ornaient autrefois la grande porte de l'Hôtel du Tot. Elles avaient été, il est vrai, « souillées et gastées par quelques voisins envieux de cette marque de dignité de fief. » Mais bientôt, elles avaient été, tout à nouveau, repeintes et remises à leurs dépens au premier état, par arrêt du parlement, rendu, le 19 juin 1603, sur la requête de Souplix Le Plastrier. Jacques Frontin se fonda sur cet arrêt pour substituer, à cet ancien blason, le sien propre, en sa qualité de propriétaire actuel de l'Hôtel du Tot. C'était attacher bien de l'importance à une circonstance assez indifférente, puisque nombre de maisons, à l'intérieur de Rouen, portaient également, à leur porte principale, les armoiries de leur propriétaire, sans qu'on pût songer à y voir des marques de fief.

A Jacques Frontin, sieur de la Hauteville, succéda Jacques Frontin, sieur de Beaumont, maître en la Chambre des Comptes, et, à ce dernier, Jacques-Joseph Frontin, lequel, dans un Aveu de 1710, n'oublie pas de parler de la porte cochère de pierres de taille, ornée des armoiries de son père, en bosse, du colombier et surtout du droit d'avoir la première et la plus éminente place dans le chœur de l'église Saint-Maclou, au lieu où se mettaient les laïques, toujours avec obligation au curé ou au vicaire d'envoyer frapper à la porte de l'Hôtel du Tot avant de commencer la grand'messe (1).

Je dois déclarer que je n'ai pu trouver aucune mention ancienne ni du droit de chauffage réclamé par le seigneur du Tot dans les forêts de la vicomté de Rouen, ni de ce privilège de premier paroissien de Saint-Maclou, et je doute fort que ces droits aient jamais été reconnus par les officiers des maîtrises ni par le curé.

Quant à la qualité de fief, on ne peut raisonnablement songer à la contester, et ce qui, à première vue, paraît une singularité, s'explique assez naturellement, quand on songe que, pendant très longtemps, les paroisses de Saint-Vivien, de Saint-Nicaise et de Saint-Maclou étaient en dehors de la ville de Rouen, et qu'en 1530 encore, l'Île Notre-Dame était vraisemblablement, comme nous l'avons dit, située en dehors de l'enceinte fortifiée.

Mais à cette question particulière au fief du Tot, on peut en rattacher une autre plus intéressante, et sur laquelle, Messieurs, j'appelle votre attention, celle de savoir comment s'étaient formés, et comment avaient disparu ces fiefs, très nombreux, qui existaient en dedans de la ville, et quelle signification nous devons donner à ce mot *fief*.

En parcourant les chartes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, concernant des maisons ou des rentes à l'intérieur de Rouen,

(1) En 1769, le fief du Tot appartenait à Jacques Frontin, sieur de Caudecote, héritier de Claude Frontin, son oncle.

chartes rédigées ou reconnues devant le maire de la commune, on voit mentionnés un grand nombre de fiefs.

Ce sont : le fief du Roi en la paroisse Saint-Laurent, 1295; celui de la Monnaie, comprenant une maison sise en la rue Ganterie, fin du XII<sup>e</sup> siècle; celui du maire ou de la mairie, 1295 (1); ceux du Chapitre ou de Notre-Dame dans les paroisses de Saint-Denis et de Saint-Étienne des Tonneliers, fin du XII<sup>e</sup> siècle et XIII<sup>e</sup> siècle; celui de l'abbé de Cerisy, commencement du XIII<sup>e</sup>; celui du Mont-aux-Malades, en la rue Cauchoise, 1226; celui de l'abbaye de Saint-Ouen, sur Robec, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle; celui de la même abbaye, dit le fief au Moutardier (2), sur la paroisse Saint-Vivien; celui de l'évêque de Bayeux; celui d'Étienne Blondel; celui de Robert du Bosc-le-Hard, en la paroisse Saint-Godard; celui du chambellan de Tancarville, qui n'était autre que l'ancien donjon des ducs de Normandie, abandonné depuis la construction du palais de la Basse Vieille-Tour; celui des seigneurs d'Esneval, en la paroisse Saint-Amand; celui de la Heuse, à Saint-Maclou; celui de Pierre de l'Espinay, chevalier, en la rue de l'Arquet, près du pont de l'Arquet, 1213; celui de Thomas, fils de Robert l'Écuyer, 1208; celui du comte de Leicester, près de la rue Massacre; celui de Roger de Meulan, en la rue Vaske, fin du XII<sup>e</sup> siècle; ceux de

(1) « Le fieu au maire. » Tabellion. de Rouen, Reg. 3, f. 307. — *In feodo majorie extra muros*, 1295. F. des Hospices.

(2) Le fief au Moutardier à Saint-Vivien, près du Ruissel, appartenait à l'abbaye de Saint-Ouen et comprenait plus de vingt maisons ou héritages. Il avait appartenu, au XIII<sup>e</sup> siècle, à Lambert Le Moutardier, lequel l'avait acheté de Raoul de Cotevart. Il était tenu de Jean, fils de Maurice. Une partie de l'emplacement de ce fief était encore en marais. Dans la charte de Robert Le Moutardier, on lit que, si le vivier était mis à sec et que Lambert pût posséder en entier la terre que l'eau couvrait encore, celui-ci, aurait à payer au seigneur 5 s. chaque année, en plus de 4 s. 6 d., formant la rente ordinaire.

Préaux, 1295 ; de Sakespée, près la porte Beauvoisine, 1205 ; de Geoffroy Salman, en la rue Etoupée ; de la Vaupalière, en la paroisse Saint-Maclou, 1295 ; de Henri Waspal, à Saint-Hilaire de Rouen, 1217 (1).

A propos de ces maisons ou terrains qualifiés de *feoda*, il est question de seigneurs (*domini feodorum*), distincts des possesseurs ou détenteurs de ces maisons ou terrains. Il est question du consentement obtenu de ces seigneurs pour les ventes faites par ces possesseurs ou détenteurs, soit moyennant une rente annuelle, soit pour un prix d'argent. Il est question de droits seigneuriaux, *jura dominica*. Il est question d'hommage et de serment de *fidélité*. Et pourtant il n'est pas rare de voir ces fiefs possédés par de simples bourgeois, dépendant eux-mêmes de soi-disant seigneurs de ces biens qualifiés *feoda*.

Les exemples qu'on en pourrait citer seraient innombrables. En voici quelques-uns :

En 1164, Simon Langlois prend en gage de Richard de *Herburvilla*, pour l'espace de huit années et moyennant une somme de 70 sous d'angevins qu'il lui paie, la maison du dit d'Herbouville, sise près de l'âtre de Saint-Amand. Cet acte a pour témoin Guillaume de Malpalu, seigneur dudit Simon (2).

Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Robert du Bosc-le-Hard parle d'un fief, à lui appartenant, sis en la paroisse Saint-Godard, et d'un autre fief que tenait de lui, en la même paroisse, Enguerran de *Kersonaria* (Charte passée devant Jean Fessart, maire de Rouen) (3).

Mention du fief tenu de Louis, fils de Guillaume, par

(1) Henri II confirme aux religieux de Saint-Lô les dîmes du fief de l'évêque de Bayeux, sis à Rouen. A raison de la concession du prince, ils avaient droit de prendre *unum cervum et vi solidos in Moneta ; unum aprum in festivitate S. Rumpharii*.

(2) Arch. de la S.-Inf., F. de l'abbaye de Saint-Amand

(3) *Ibid.*, F. du Chapitre.

Robert de Vilers, en la rue Veautriere, du temps de Mathieu Le Gros, maire de Rouen ; d'un fief tenu du même, par Garnier de Bapaumes. en la rue de la Renelle (1).

En 1208, M<sup>e</sup> Roger de Frontebosc donne pour le salut de son âme, en pure et perpétuelle aumône, aux moines de Sainte-Foy de Longueville, une mesure en la paroisse de Saint-Nicolas. Il déclare que cette mesure était tenue de Thomas qui fut fils de Robert l'Écuyer, par une rente annuelle de 6 sous, rente que les religieux prirent l'engagement de payer à sa décharge (2).

En 1214, Robert d'Esneval, chevalier, donne à l'église de Saint-Amand 10 sous de rente sur tout le tènement que tenait de lui Jean, fils de Maurice, devant le cimetière de Saint-Amand ; cette rente était affectée aux frais du luminaire du chapitre de l'abbaye de Saint-Amand, où l'abbesse Mathilde avait été inhumée, *in quo Matillidis, quondam abbatissa, ancilla mea, humata requiescit* (3).

En août 1231, Laurent du Donjon vend le donjon à Robert du Châtel pour 5 l. de rente et moyennant aussi une once de poivre à payer chaque année au seigneur de ce tènement, le chambellan de Tancarville, sans compter le droit d'hôteage que ce seigneur s'y était réservé (4).

La même année, Robert Le Marchand vend à Robert Fils Alain, pour un capital de 100 sous, une rente annuelle de 10 sous sur un tènement qu'il tenait de Geoffroi Salmen, qualifié seigneur du fief, ledit tènement situé en la rue Étoupée, *in vico stoupato extra portam* (5).

Quant au fait du consentement donné par le seigneur du fief à la vente faite par les sous-tenants, je me bornerai à trois citations.

(1) Arch. de la S.-Inf., F. du Mont-aux-Malades.

(2) *Ibid.*, F. du prieuré de Longueville.

(3) *Ibid.*, F. de l'abbaye de Saint-Amand.

(4) *Ibid.*, F. des Cordeliers.

(5) *Ibid.*, F. du Chapitre.



Cette formalité est mentionnée dans la vente faite par l'archevêque d'York, à Hélié de Warwick, chapelain du Roi, moyennant 7 l. d'angevins, d'un fief situé rue Saint-Denis, relevant du chapitre de Rouen, moyennant une rente annuelle, ce qui n'empêcha pas l'archevêque d'York de devenir seigneur immédiat de ce fief, par le paiement qu'il stipulait, à son profit, d'une autre rente sur le même fief (1).

Quelques années après, sous le maire Mathieu Le Gros, un particulier vend à l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville une terre située en la paroisse de Saint-Pierre-le-Portier. Il obtient le consentement de Henri de la Heuse, qui était alors seigneur de cette terre pour les trois quarts. *Hanc venditionem benigne fieri concessit, salvo redditu suo de octo solidis* (2).

En 1221, Auberée de Gaugi, vend, pour 13 l. t., un tènement situé en la rue Saint-Cande-sur-Rive (Saint-Candele-Vieux), qu'elle tenait d'Étienne Blondel. Celui-ci donna son consentement à la vente, et l'on ajoute au bas de l'acte : « *Actum fuit hoc de assensu dicti Stephani. domini illius tenementi, salvis tamen sibi et suis heredibus jure et redditu suo videlicet x sol. usualis monete* (3).

L'hommage est formellement indiqué dans une charte passée devant Raoul de Cotevart, maire de Rouen, par laquelle Robert, prieur du Mont-aux-Malades, vend à Raoul de Cailli un tènement de maisons et de mesures dans les rues de Burnenc et Brasière (actuellement la rue de Fontenelle), tènement que Jean Pigache avait donné en

(1) Arch. de la S.-Inf., F. du Chapitre. Charte de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, du temps de Geoffroi, doyen de la cathédrale, et de Barthélemy Fergaut, maire de Rouen.

(2) Charte de Willelmus filius Audulfi et d'Alesia de Bellafossa, sa femme. La terre vendue était située en la rue Kestiere in *parrochia S. Petri-Poterii*. *Ibid.*, F. de Saint-Georges-de-Boscherville.

(3) *Ibid.*, F. du Chapitre

pure et perpétuelle aumône à ce couvent, quand il y prit l'habit. Le prix était de 50 l. d'angevins, une fois payées, à quoi il fallait joindre une pitance par an. Les religieux du Mont-aux-Malades prennent l'engagement d'acquitter l'acquéreur de tout cens moyennant une rente annuelle de 12 s. dont ledit tènement ou fief resterait grevé à leur profit. Raoul de Caili leur prêta serment de fidélité à raison de cette concession, *de hac siquidem terra et de hoc hepreditagio fecit ipse Radulfus nobis fidelitatem* (1).

En 1208, Hugues Grognet, concède à Robert Lavenier un tènement devant l'aitre de Notre-Dame ou de la cathédrale, à tenir de lui et de ses héritiers par 15 sous de rente. Aux termes du contrat, l'acquéreur en pouvait disposer à sa volonté, *salvo*, ajoute Hugues Grognet, *predicto redditu et jure dominico. Et de hoc tenemento devenit idem Robertus homo meus.* (Charte passée devant le maire de Rouen.) (2)

Vers le même temps, Mathieu Le Gros, en concédant à Robert Le Juif une terre située sur la Renelle, en la paroisse Saint-Laurent, retient que l'acquéreur et ses héritiers auront à lui payer une rente annuelle de 10 s., sauf le droit seigneurial dû au propriétaire primitif, ce qui n'empêche pas que Robert Le Juif dut faire hommage à Mathieu Le Gros et lui donner deux besans d'or *de recognitione* (3).

Si l'on s'embarrasse des notions que l'on donne d'ordinaire sur la féodalité, on ne comprendra rien aux conditions exprimées dans les actes que nous venons de relater. Et pourtant tout s'explique, et de la manière la plus simple.

Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, la fielle appelée *feodum* était le contrat le plus ordinaire, le seul même qui fût habituellement possible, comme transmission de propriété, dans un temps où le numéraire était peu abondant.

(1) Arch. de la S.-Inf., F. du Mont-aux-Malades.

(2) *Ibid.*, F. du Chapitre.

(3) *Ibid.*, F. du Chapitre.

Le premier bailleur d'une maison ou d'une terre à titre de fief en restait le *seigneur* ; la rente constituée à son profit était son *droit seigneurial* ; pour l'acquiescement duquel il pouvait se faire faire justice sur le bien fiefé. Son consentement était nécessaire pour que le fiefataire pût, à son tour, fiefier, en tout ou en partie, le bien qu'il tenait de son seigneur primitif, dont il n'eût pas été juste qu'il diminuât la garantie. Mais, ce consentement obtenu, non parfois sans gratification, il devenait lui-même seigneur, par rapport au troisième acquéreur ou fiefataire, sans préjudice du droit du seigneur primitif, qualifié *dominus capitalis* ou chevetaigne seigneur.

En envisageant les choses de la sorte, les mots *fief*, *seigneur*, *hommage*, n'ont plus rien qui rappelle ce que nous nous représentons par ces mots de fief et de féodalité.

Mais pourquoi les a-t-on employés si habituellement dans les actes qui concernent des maisons situées à l'intérieur de Rouen ? Ne serait-ce pas que la constitution des fiefs tient plutôt à un système économique qu'à un système politique et ne mérite pas les jugements que l'on en a portés ? ou bien l'emploi de ces termes tiendrait-il à une prétention des bourgeois de Rouen, qui auraient voulu assimiler les biens tenus en bourgage, aux terres nobles, par le même sentiment qui les faisait, plus tard, se considérer eux-mêmes comme nobles, et réclamer pour leur député, dans les assemblées d'États, place avec la noblesse et au-dessus des représentants du Tiers-État.

M. l'abbé Loth expose que les Frontin du Tot élevèrent les mêmes prétentions à Dieppe, et engagèrent même de ce chef, avec la fabrique de Saint-Jacques, un procès dont les conséquences furent déplorables, car il amena la démolition de la clôture d'une chapelle.

A propos de la posture des fidèles dans les églises au moyen âge, M. l'abbé Tougard fait remarquer qu'en Orient, un passage de saint Chrysostôme indique clai-

rement qu'on s'y asseyait : « Voyez le riche, s'écrie le saint orateur, avec quel faste il s'assoit ! »

Enfin, M. l'abbé Tougard termine les communications par l'exposé des faits suivants :

#### CLOCHER DE LILLEBONNE

Il rappelle que, dans sa séance du 31 août dernier, le Conseil général a émis un vœu pour la restauration du clocher de Lillebonne, sur lequel il a appelé toute l'attention de M. le Préfet.

Notre confrère s'associe aux vues de l'assemblée départementale. Le clocher de Lillebonne est une des flèches les plus admirées de notre pays. Et, toutefois, depuis plusieurs années déjà, son état inspire des inquiétudes telles que l'administration a cru devoir interdire l'emploi des belles cloches qu'on y a montées. Cet état de choses est intolérable et intéresse la sécurité des habitants et la conservation d'une église qui est une des plus belles constructions modernes du département. M. Tougard propose à la Commission d'appuyer énergiquement auprès du Préfet la restauration de ce clocher.

#### ÉGLISE DE SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD

Dans sa séance du 26 juillet dernier, la Commission s'est occupée avec intérêt de cette belle église. M. le curé de cette paroisse en témoigne à nos collègues toute sa reconnaissance. De plus, sa lettre du 11 octobre dernier atteste que la sollicitude de la Commission était bien justifiée.

« Tout le corps de l'église est solide, écrit-il ; mais le pignon (car je ne puis pas dire le portail) est dans un grand délabrement. Il y a plus de cent ans qu'on parle d'y travailler, et il y a environ quatre-vingts ans qu'on y a fait une porte et restauré la croisée au-dessus.

• Il nous est arrivé une rafale vers la fin de mars et une

autre quinze jours après, telles que la muraille en était ébranlée, qu'il en était tombé de petites pierres et qu'une partie du mur intérieur menaçait ruine. »

Un tel état de choses a obligé d'y mettre des ouvriers, qui ont refait une partie de cette muraille sur une hauteur de plus de 2 mètr. 50 cent., et sur 1 mètr. 50 cent. au moins de largeur.

« Maintenant, conclut M. le curé, tout cela est consolidé, et il n'y a plus de danger; seulement la muraille est vieille. »

#### MONT-AUX-MALADES. — MONNAIES

La canalisation d'une conduite d'eau a procuré au Mont-aux-Malades la découverte de plusieurs monnaies. Le secrétaire de la mairie a recueilli un double tournois de Louis XIII.

Ce travail a donné une nouvelle démonstration du soin avec lequel les Romains établissaient leurs voies. La tranchée, en effet, a dû être creusée au milieu de ces énormes silex qui formaient en partie l'empierrement de ces routes jusqu'à une profondeur d'environ 80 centimètres.

#### CRUCIFIX DU PONT DE BATEAUX DE ROUEN

Les ateliers de M. Vasse, le maître de forge bien connu, conservent le crucifix qui décorait jadis le pont de bateaux de Rouen. Le christ est en plomb et est repeint chaque année par le personnel de l'atelier. Le contre-maître qui a fourni ces détails croit que M. Vasse cèderait volontiers au Musée ce dernier débris du pont que nos pères ont admiré.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire par intérim,*

A. TOUGARD.









PROCÈS-VERBAUX  
DE LA  
COMMISSION DES ANTIQUITÉS  
DE LA SEINE-INFÉRIEURE  
PENDANT L'ANNÉE 1883

---

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1883

La séance ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, Paul Baudry, Billiard, Maillet du Boullay, Bouquet, Félix, de Glanville, Gouellain, Le Breton, Lefort, de Merval, Pelay et Brianchon, secrétaire-adjoint.

— La correspondance imprimée comprend :

*Annual reports of the bureau of Ethnology to the Secretary of the Smithsonian institution*, 1879-1880 ; — *Société archéologique de Bordeaux*, t. VII, 1880 ; — *Société industrielle d'Elbeuf*, 1882 ; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VII, 2<sup>e</sup> trimestre de 1882 ; — *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 31<sup>e</sup> année, 124<sup>e</sup> livr., 1882 ; — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1882 ; — *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1882.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire de

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, en date du 3 février dernier, relative à la 21<sup>e</sup> réunion des Sociétés savantes ; — d'une lettre de M. le Préfet, en date du 16 janvier 1883, dont M. le Président donne également lecture, il résulte que, sur la proposition de M. le Préfet, la Commission départementale vient d'accorder, à la commune de la Cerlangue, un secours de 1,500 francs destiné à « payer diverses réparations qu'il est urgent d'exécuter à l'église de Saint-Jean-d'Abbetot. »

A propos de cette subvention, M. le Président fait observer qu'il doit exister un reliquat de compte, concernant des travaux exécutés antérieurement à l'église de Saint-Jean-d'Abbetot, et demande au secrétaire-adjoint s'il n'aurait pas quelques renseignements à fournir à la Commission. M. Brianchon répond que, en effet, ayant dû récemment s'entendre avec M. Héquet, maire de la Cerlangue, dont relève l'église de Saint-Jean-d'Abbetot, pour les nouveaux travaux « à exécuter d'urgence et par voie d'économie » à cette église, aux termes d'une lettre de M. le Sous-Préfet du Havre, en date du 17 janvier 1883 ; quant aux travaux anciens, remontant au mois de juillet 1880, et jugés très satisfaisants, mais restés inachevés, voici ce qu'il a appris : le total des travaux s'est élevé à la somme de 3.002 fr. 85 c., y compris les honoraires de l'architecte, qui est notre confrère, M. Simon. Les comptes n'étant pas revenus approuvés à la mairie, rien n'a été payé. La commune de la Cerlangue tient à la disposition des entrepreneurs, une somme de 1,102 fr. 72 c. Reste un découvert de 1,900 fr. 13 c.

Ces explications entendues, la Commission est d'avis qu'il y aurait lieu, pour M. le Maire de la

Cerlangue, d'en référer le plus tôt possible à M. le Préfet, qui aviserait au moyen de combler le déficit et pourrait faire délivrer, provisoirement, un à compte aux entrepreneurs.

— M. Paul Baudry donne lecture de la note suivante :

Une maison, avec jardin, située au faubourg Saint-Sever, rue aux Chiens, 18, fut acquise, le 16 mars 1778, par Henry-Louis Poterat, écuyer, sieur de Saint-Etienne, seigneur et patron honoraire de Saint-Sever-lès-Rouen et du fief d'Emendreville.

Henry-Louis Poterat, d'une famille justement célèbre dans l'industrie des faïences, demeurait alors en son manoir seigneurial de Sotteville-lès-Rouen. Après lui, la maison de la rue aux Chiens fut, le 22 février 1786, vendue par son frère, François-Nicolas Poterat de Saint-Sever, à Marie-Madeleine-Louise Boivin de Saint-Etienne, veuve et créancière, mais non héritière, de Henry-Louis Poterat.

Le 13 juin 1790, Mellon-Louis Boivin, bourgeois de Rouen, héritier de Marie-Madeleine, sa tante, fit vendre la maison à Pierre Couvet, maître toilier fabricant.

Dans les titres de cette propriété, qui appartenait, il y a peu d'années encore, à un honorable descendant de la famille Couvet, et qui est actuellement louée par la Fabrique de Saint-Sever pour l'usage de plusieurs prêtres de la paroisse, j'ai recueilli quelques détails que vous voudrez bien, peut-être, Messieurs, accueillir avec intérêt.

Henry-Louis Poterat avait signifié, le 7 juillet 1775, à M. Valentin, curé de Saint-Sever, et, le 28 novembre 1776, aux trésoriers de la même paroisse, deux contrats de fondations religieuses faits par sa famille les 21 juin 1687 et 25 octobre 1699, et dont il réclamait l'exécution.

Le 6 décembre 1778, à la requête de Henry-Louis Poterat, demeurant en son hôtel, rue aux Chiens, Marye,

huissier, signifie à M<sup>e</sup> Valentin un procès-verbal constatant qu'il s'est transporté, avec des témoins, dans l'enceinte de l'église de Saint-Sever, heure de la grande messe paroissiale, qui s'est commencée à dix heures du matin, et ce dans la grande nef, à la portée de la *chaise*, aux fins d'entendre si M. le Curé ou autres prêtres préposés annonceraient au prône la fête de saint Joseph, pour être célébrée, comme fête triple, le samedi suivant, conformément au contrat fait, le 21 juin 1687, par Marie Lequieu, veuve d'Edme Poterat, et par Louis et Michel Poterat ses fils. Il s'est également assuré si les intentions prévues par le contrat du 25 octobre 1699 sont remplies, et a pour cela, ainsi que ses assistants, entendu la messe paroissiale depuis son commencement jusqu'à sa fin.

Entre autres exploits délivrés, sur la requête de Henry-Louis Poterat, au trésorier en charge et au Curé de Saint-Sever, celui du 8 novembre 1782 est particulièrement curieux.

Le sergent royal Bosquer y déclare à M<sup>e</sup> Valentin qu'il ne peut ignorer qu'aucun laïc, à l'exception du patron, n'a le droit de prendre séance dans le chœur de l'église, pendant l'office divin; que c'est un droit honorifique qui est réservé au seul patron et non à autres, suivant le sentiment de tous les auteurs, et ainsi qu'il a été décidé par différents arrêts des 4 janvier 1658 et 9 septembre dernier; qu'il ne peut pas ignorer davantage que le Curé est obligé de donner l'eau bénite au patron et à sa famille dans son banc, immédiatement après le clergé et avant que de la distribuer aux autres laïcs.

Cependant, ledit sieur Curé fait entrer, et prendre séance dans le chœur de Saint-Sever, pendant l'office divin, divers particuliers, même du commun du public et en habit laïc, et leur donne l'eau bénite avant de la donner au seigneur de Saint-Etienne et à sa famille.

Pour quoi M. de Saint-Etienne requiert M<sup>e</sup> Valentin de tenir la main à la police du chœur et à l'exécution des

lois qui ne permettent qu'au clergé et au patron d'y entrer et d'y prendre séance, comme aussi de donner l'eau bénite à lui et à sa famille, lorsqu'ils seront dans leur banc, immédiatement après le clergé et avant toutes autres personnes.

Ces revendications minutieuses, dont j'abrège encore la teneur, nous paraissent aujourd'hui fort étranges. N'oublions pas toutefois que l'exercice d'un droit, si absolu qu'on le suppose, a sa raison d'être lorsqu'il s'appuie sur des motifs légitimes et qu'on ne le sépare pas de l'accomplissement d'un devoir. N'oublions pas non plus qu'une même question peut être interprétée différemment par les parties qui y sont intéressées, sans que cela incrimine la bonne foi ni les intentions de l'une ni de l'autre de ces parties.

Avant de quitter Saint-Sever, permettez-moi encore, Messieurs, de vous indiquer une date dont la mention peut être bonne à conserver. Je la tire des archives départementales, fonds de l'archevêché.

Le mardi 25 septembre 1781, par ordre du Cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, une visite fut faite au cimetière de la rue Saint-Julien pour examiner si ce cimetière, alors non encore utilisé, était dans les conditions nécessaires pour que la bénédiction en fût autorisée.

Le procès-verbal d'examen mentionne, au milieu du terrain qui doit être affecté à l'usage de cimetière, une grande croix de fer, de la hauteur de douze pieds, y compris son pied en pierre dure, sur laquelle il y a un Christ doré.

C'est cette croix, qui avait été conservée lors de la suppression du cimetière en juillet 1855 et lors de l'érection de l'église Saint-Clément, 1870-1872, dans une partie du même cimetière, qui a été abattue et brisée dans la nuit du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1882.

Après cette communication, M. de Beaurepaire

rappelle qu'un débat eut lieu, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, entre les religieux de Bonne-Nouvelle et la famille Poterat, à propos du fief d'Emendreville.

Il semble permis de conclure de l'observation de M. le Président, que les droits seigneuriaux réclamés par Henry-Louis Poterat, comme patron honoraire de la paroisse de Saint-Sever, étaient au moins contestables.

M. Gaston Le Breton reconnaît l'exactitude des faits allégués par MM. Baudry et de Beaurepaire, et présente à l'appui ses observations.

— M. le Président communique à la Commission les *Notes suivantes sur quelques Comptes provenant des archives du Comté de Longueville* :

## I

Les vicissitudes par lesquelles passa le comté de Longueville expliquent suffisamment la dispersion et la perte des archives de cette grande seigneurie. On n'en a recueilli que quelques débris dans le fonds du Domaine du Roi et de la Chambre des Comptes de Normandie, qui font actuellement partie des Archives de la Seine-Inférieure.

Dans le nombre je signalerai, comme dignes d'intérêt, les documents suivants :

« Compte Guillaume Delamare, receveur de la terre que M<sup>me</sup> la comtesse de Bar, dame de Cassel, a à Longueville, pour les termes de Saint-Michel 1385 et de Pâques 1386, » compte qui fut présenté à cette dame pendant le séjour qu'elle fit à Auffay, dans le cours de l'année 1386, avec deux de ses officiers, M. Henri d'Antoing et le bailli de Puisaye.

« Compte Guillaume De Paris, vicomte et receveur pour noble et puissante dame M<sup>me</sup> la comtesse de Bar, dame de Cassel, en sa terre de la comté de Longueville, pour le

terme de Saint-Michel 1386. » Ce compte fut présenté, en la ville d'Alluye, à Jean de Ville-Amenou et à Jean de Châtillon, le 29 juillet 1387.

Autre compte du même pour le terme Saint-Michel 1387. Ce compte fut présenté à Nieppes, à messire Tercelet de la Barre, chevalier, maître d'hôtel de la comtesse.

La dame de Bar dont il est ici question s'appelait Yoland de Flandre; elle était fille de Robert de Flandre, seigneur de Cassel, et de Jeanne de Bretagne.

Outre Cassel, qui, par lui-même, constituait déjà un domaine très considérable, elle possédait Dunkerque, Bourbourg, Gravelines, Alluye et Montmirail.

En 1353 elle avait épousé en secondes noces Philippe de Navarre, et c'était par ce mariage que lui était échu le comté de Longueville (*Anselme*, V, 312). Devenue veuve une seconde fois, elle ne craignit pas d'entrer en lutte avec l'autorité royale en faisant saisir, quoiqu'il fût en la sauvegarde du Roi, Henri de Bar, seigneur de Pierrepont, et en refusant de le rendre malgré les réclamations qui lui furent adressées. C'était s'attaquer à trop forte partie, comme l'événement le prouva bientôt. Elle fut en effet arrêtée, à son tour, en 1364, en l'un des châteaux de Robert, son fils, premier duc de Bar, amenée à Paris et renfermée dans la tour du Temple. Elle réussit à s'échapper; mais elle fut appréhendée de nouveau et reconduite en prison, où elle resta jusqu'au mois de novembre 1374, date des lettres de rémission qui lui furent accordées à la prière de son fils. Elle mourut le 12 décembre 1395, et fut enterrée en l'église de Saint-Maxe de Bar, le 2 janvier 1396, bien que, par son testament, elle eût exprimé la volonté d'être inhumée en l'église de Téroanne (*Anselme*, II, 736).

L'intitulé du premier des comptes que nous venons de citer nous apprend que la comtesse de Bar était à Aufflay le dernier mai 1386. On l'y trouve encore, le 1<sup>er</sup> juin de cette même année, logée à l'hôtel de la femme de Ricard Pain-

faitis, à laquelle le receveur G. Delamare eut à payer une somme de 20 s.

On apprend par ces comptes que le domaine de Longueville était divisé en six sergenteries, désignées par les noms de leurs chefs-lieux : Longueville, Auffay, Brachy, Vascueil, Grainville-sur-Ry et Belленcombte.

On peut croire que la dame de Bar n'était pas étrangère à toute instruction puisque, dans le temps qu'elle était à Auffay, on la voit dépêcher à Paris un nommé Perrin de la Magdalène pour « solder la moitié de la bible en roumant, qui fu maistre Gaultier de Bourmont. » Une traduction française de la Bible est un fait à noter. Le prix n'est guère moins remarquable. L'ouvrage avait coûté 200 l. parisis, ce qui revenait à 250 l. tournois. Les manuscrits coûtant si cher, il n'y a pas lieu de s'étonner que les bibliothèques fussent, en général, si mal fournies. Mais la privation n'était pas grande pour le public; le goût, il faut le reconnaître, était ailleurs.

Le même messenger reçut l'ordre de porter à Paris « un ciel à chambre et les dossiers, » qu'il déposa chez Guillemin Le Broudeur, nouvel exemple de cet usage où l'on était alors de faire transporter ses tapisseries d'un lieu dans un autre, comme un simple article de voyage, à moins qu'on n'aime mieux supposer que ce déplacement eut pour objet un travail de broderie dont un ouvrier parisien paraissait plus qu'un autre en état de se charger.

Ce n'est pas sans quelque plaisir que je relève, dans le compte de 1386, cette citation qui établit la supériorité de la Basse-Normandie sur la Flandre, en tant que pays d'élevage pour la race bovine.

« Pour les despens de Pierre Litaire, d'Auffay, boucher, lequel, par le commandement et ordenance de madame, ala ou païs d'oultre Saine et ailleurs, en plusieurs lieux, pour acheter xxxii bestes aumales, lesquelles ont esté menées à Nieppe, xv s. »

En 1387 la comtesse eut une difficulté pour une ques-



tion de patronage ; il fallut envoyer à Rouen consulter le pouillé d'Eudes Rigaud, qui a été publié dernièrement dans la collection des Historiens de France.

« Pour despens fais par Ricart Le Petit, procureur de madame, alant d'Auffay à Rouen devers le bailli de madame et devers les vicaires de l'archevesque pour ce que le Baudrain de la Heuse avait présenté à l'église des Autieux près Belencombre, disant que le curé en estoit trespasé et que le droit de présenter li appartenoit, afin de savoir que l'en en feroit, et pour estre alé devers yceux vicaires pour savoir au Matreloge, où sont enregistrez les églises de l'archevesquié, se ladicte église estoit en la colacion de la conté de Longueville, afin de pourveir ou demourer et fere ce qu'il appartiendra, XIII s. »

« Pour deniers païés par ledit vicomte à un tabellion apostolique pour avoir une lettre ou instrument de la vie dudit curé des Autieux, qui fut envoïée querre à Paris, et lequel curé est encore en vie, comme appert par la relation dudit tabellion, XX s. »

D'autres articles de dépenses concernent les frais de justice. Les plaids du comté de Longueville se tenaient à Auffay, et c'était là que se trouvaient la cohue et le *cep* ou prison.

Compte du terme de Saint-Michel 1386 :

« A Guillaume Gaillart, charpentier, pour avoir fait un cep à Auffay, de XIII piés de long, mis XIII soleaux pour renforchier la prison et plusieurs reilles, avoir fait un bufet en la cohue, VI l. »

« A Rogier Suzanne, d'Aufay, sereurier, pour avoir fait et assis une sereure à clef et un fermant de fer audit chep, pour ce à li poié, comme appert par quittance, X s. »

« A Jehan Pelichon, pour avoir fait fere en la maison où l'en tient la juridicion de Belencombre certaines euvres, c'est assavoir la caière (la chaire), les sièges et parquet et autres ordenances d'icelle cohue et trouvé les ès, une table où la majesté de Notre Seigneur est figurée et

les armes de madame, cleu, late, paine d'ouvriers et estrain à recouvrir ycelle maison..... LXXIII s. vi d. »

La cohue où l'on rendait la justice était couverte en chaume; mais la chaire annonçait la dignité du juge, l'image du crucifix imposait le respect aux justiciables, et les armoiries faisaient connaître la qualité du seigneur investi du droit de haute justice.

Cet article fut contesté. En marge on lit cette note : « Rayé pour ce que madame a une chohue en la ville, où il peust bien avoir tenu ses plais. »

Il faut croire que ce cep et ces prisons étaient peu sûres, puisque le même compte contient l'article suivant :

« A Estiene Le Fèvre, carpentier, pour avoir fait en une des toureles du chastel de Longueville, 1. planquié et 1. huis pour mettre Florens d'Yvetot, escuier, lequel estoit détenu prisonnier pour certains excès et actemptas fais en la terre et juridicion de madame, et pour le tenir plus seurement pour ce que les autres prisons n'estoient pas assez fortes, pour ce poié, comme appert par sa quic-tance..... XII s. »

Cette dépense, si faible qu'elle fût, donna encore lieu à contestation. Les vérificateurs du compte mirent en marge : « Royé pour ce qu'il n'y deust avoir mis nuls frais : aussy il avoit escript qu'il le mettroit à Arques, et est le prinsonnier eschapé. »

Ils approuvèrent un autre article de dépense relatif à des poursuites contre un animal homicide.

« Pour les despens de Guillemain Colichon, sous-sergent de Bellencombre, lequel ala de Auffay à Rouen, devers le bailli de madame, pour savoir que l'en feroit de une truye qui avoit tué et murdry 1. petit enfant à Aufay. » La réponse du bailli ne nous est pas parvenue. Mais, d'après les usages judiciaires de l'époque, on peut conjecturer qu'elle ne fut pas favorable à la truie et que cette bête dut mourir, non pas de la main du boucher, mais de celle du bourreau, pratique, du reste, recommandée par le plus

illustre des philosophes grecs, Platon, à dessein, sans doute, de frapper l'imagination des gens du peuple, et aussi de punir indirectement le propriétaire peu soigneux d'un animal malfaisant.

Le compte de 1388 nous fournit le détail des frais d'une exécution capitale encourue pour un motif plus ordinaire :

« Pour les despens d'un appelé Guillemin de Carville, détenu prisonnier à Auffay pour la mort de Guillaume Sanson dit Rivet, où il fu par l'espace de xii jours avant ce que il fust condempné pour ledit cas, pour ce, ii s. vi d.

« Pour autres despens que il fist depuis que il fu jugié à morir pour le dit cas, en 3 pos de vin que il olt par chopines en ladicte prison..... iii s. ix d.

« Item, en la rue d'Auffay, quant l'en mena à la justice, et fu le xxv<sup>e</sup> jour de janvier l'an miii<sup>xx</sup> et sept, en une chopine de vin et i. verre..... xviii d.

« Pour les despens de Symonnet Fortin, sous-sergent d'Auffay, lequel ala à Dieppe quérir le bourrel pour exécuter ledit de Carville, et pour les despens dudit bourrel, tant à Dieppe, comme ailleurs, en venant à Auffay, viii s.

« Pour les despens dudit bourrel fais à Auffay, quant il y fu arrivé..... ii s.

« Et pour uns gans que oult ledit bourrel..... ix d.

« Pour le salaire dudit bourrel de avoir executé ledit de Carville, comme appert par sa quittance rendue à la court..... LXX s. »

Soixante-dix sous représentent le prix de plus de soixante jours de manœuvre. Cette dépense, considérable pour le temps, prouve qu'alors, comme maintenant, les hautes œuvres n'étaient acceptées que grâce à l'appât d'un très fort salaire.

Un autre procès criminel nécessita une dépense de 43 l. 7 s. 9 d. Il est ainsi indiqué :

« Pour deniers paiés par le viconte, pour plusieurs mises et despens fais par le bailli et procureur de madame et plusieurs advocas et gens notables, tant de Rouen et de

la terre de Longueville comme d'ailleurs, ledit viconte, sergens et autres officiers de ma dicte dame, pour faire l'exécution d'un nommé Jehan Le Caron dit le Flamenc, né de Ayre en pais de Picardie, bani pour certain murdre et cas crimineux, jugié et condempné à morir. »

La même année, Guy de Houdetot, dit Porquet, avait aussi été condamné à mort par les juges royaux. La confiscation de ses biens avait valu à la comtesse le revenu d'un fief situé dans le domaine de Longueville, revenu qui était évalué à 25 l. par an.

Après l'expulsion des Anglais, le comté de Longueville fut possédé par Jean d'Orléans, comte de Dunois, à qui il avait été donné, en 1443, par le roi Charles VII, en échange du comté de Mortain.

En 1467, le receveur de ce domaine était Raoulin Blanchaston. Il avait sous lui des receveurs particuliers « pour ce que ladicte comté s'estendoit en lieux si loingtains l'un de l'autre et en tant de diverses parties que à peine eust esté possible que ung seul recepveur eust peu entendre à tout et à respondre et avoir congnoissance des parties qui par la guerre avoient esté aliénées et estoient de présent encores en grant nombre incongneues, parce que on n'en avoit aucune déclaracion sur quoy l'en se peut régler. »

Le compte que ce receveur rendit à son maître pour l'année comprise entre Pâques 1467 et Pâques 1468 nous fait connaître que Dunois était à Longueville, avec son fils, au mois de juin 1467, et que de là il se rendit à Dieppe. Ce fut, je crois, pendant ce voyage que furent décidés quelques travaux importants indiqués au compte de cette année-là.

« Deniers païés par le receveur par l'ordonnance et commandement de mon dit seigneur pour le paiement des journées de manouvriers qui ont besongné les moys de juillet, aoust, septembre, octobre, janvier et février 1467 à oster les terres pour prendre les fondemens du bollevert

que mondit sr avoit ordonné estre fait en la place et chastelet dudit lieu de Longueville, devers la ville, devant le vieil portail, et mesmes à prendre les fondemens d'une tour à dos d'asne commenchée au coing de la vielle tour et ung paon de mur venant dudit dos d'asne audit vieil portail, rompu aussi de grans pannées de murailles qui estoient au dehors des fossés et assemblé de matières de pierre pour besongner ausdits bollevert et dos d'asne. »

Pour exécuter les travaux qu'il avait projeté de faire au château de Longueville, Dunois s'était adressé à Nicolas Duval, maître des œuvres de maçonnerie du Roi au bailliage de Rouen. La confiance qu'il avait en l'habileté de cet architecte l'engagea à le charger de la construction de son château de Châteaudun, sa demeure de prédilection. Duval fut remplacé à Longueville par Perrin Sautin, auquel, dans le cours des travaux, le receveur eut à payer 60 s., « c'est assavoir 40 s., le jour de l'Ascension Notre Seigneur, pour le mouton qu'il est de coustume de livrer aux ouvriers de l'astellier, qui se mettent et assemblent ensemble à ce jour, pour supporter à leurs despens, et 20 s. t., pareillement délivrés et baillés le jour Saint-Michel, que lesdits ouvriers souppent ensemble, pour ce que après ledit jour ilz ne prennent que deux heures par jour, et en précédent ils en ont trois. »

Les statues de Bertrand Du Guesclin, de La Hire et de Dunois, les trois plus illustres possesseurs du comté de Longueville, ornaient je ne sais quelle partie du château. Ce fut, ainsi que je l'ai fait remarquer dans un travail publié, il y a plusieurs années, un artiste de Rouen, Pierre Le Singnierre (le Cignierre), tailleur et maçon, qui fit à Rouen les tabernacles ou niches où durent être posées ces statues.

Je noterai la substitution de l'ardoise à la tuile pour les couvertures. On employa cette année, à Longueville, pour couvrir les nouvelles constructions, de l'ardoise que l'on fit venir d'Angleterre par le port de Dieppe. Au xvi<sup>e</sup> siècle

il n'était plus guère question que de l'ardoise d'Angers.

Je noterai encore, comme honorable pour le pays, l'excellente qualité de la cervoise qui se fabriquait à Dieppe. Le comte de Dunois fit charger en cette ville, pour être transporté à Châteaudun, « un baril de fine servoise et une pipe de servoise ordinaire. »

Le compte auquel sont empruntés ces notes et ces extraits fut présenté à François, comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay, grand chambellan de France, en son château de Châteaudun, le 29 avril 1470. Jean de Dunois, son père, était mort à Lay, près Paris, le 24 novembre 1468.

Le compte, rendu au même seigneur pour l'année comprise entre Pâques 1473 et l'âques 1474, est du même comptable.

Ce document fournit une preuve irrécusable des ravages commis par les Bourguignons.

« Il n'a esté receu des hommes et tenans de la dite comté, qui eurent leurs maisons brulées par les Bourguignons ès sergenteries de Longueville, Belencombre, Longueil et Auffay, ou temps durant dudit présent compte.

« La paroisse de Longueville en laquelle tous les hommes et tenans de la fiefferme ont eues leurs maisons brûlées.

« Cent sous païés aux trésoriers de l'église N. D. d'Auffay pour employer en la réparation de l'église brûlée par les Bourguignons. »

Cette année, c'était encore Pierre Sautin qui était chargé des travaux du château de Longueville.

Je me contenterai de signaler, parmi les autres comptes relatifs à la seigneurie de Longueville, celui qui fut rendu, pour l'année commençant à Pâques 1510, par Charlot Blanchaston à M. le duc de Longueville (François d'Orléans II), comte de Dunois, de Tancarville et de Montgommery; — celui qui fut rendu par le même, pour l'année 1516, à la duchesse de Longueville (Jeanne de Hoch-

berg), dame de Rothelin, comtesse de Dunois, Neufchâtel, Charolais, Tancarville et Montgomery, princesse de Chastellaillon, vicomtesse d'Abbeville et du Crotay, ayant la garde de ses enfants mineurs; — enfin, celui qui fut rendu par Jean De la Mare à la reine d'Ecosse, duchesse douairière de Longueville, ayant la garde du duc de Longueville, son fils mineur, pour un an commençant au terme Saint-Michel 1549.

Deux pièces, que j'ai récemment acquises pour les Archives du Département, nous fournissent le détail de ce qui fut dépensé aux obsèques de Louis d'Orléans I<sup>er</sup> du nom, duc de Longueville, décédé à Beaugency le 1<sup>er</sup> août 1516, et l'état de la maison de son fils, Louis d'Orléans II du nom, issu de son mariage avec Jeanne de Hochberg, marquise de Rothelin, lequel épousa, en 1534, Marie de Lorraine, qui, devenue veuve, se remaria, en 1538, à Jacques, vice-roi d'Ecosse.

Je me contenterai de transcrire ces deux documents, qui ne peuvent donner lieu à aucune difficulté d'interprétation.

« Parties deues à Marin Leritier, tailleur de feu M. le duc de Longueville, pour l'obsèque de feu mondit sr, en façons par moy faictes cy-après déclarées.

« Pour la façon d'une robe de drap d'or et une couverture pour mettre sur le lict de parement de feu mondit sr, pour ce..... xxxii s. vi d.

« Pour ung poisle noir et pour une grande croix blanche de satin doublé de bougran, pour façon, quarante sols, pour ce..... xl s. t.

« Plus pour le drap mortuaire, de drap d'or, avecques une croix de toille d'argent, pour façon, quarante cinq sols t., pour ce..... xlv s. t.

« Plus pour avoir faict, à seize chevaux, à chacun une housse de velours noir avec une croix blanche, de damas blanc, qui est, pour fasson à chacun desd. chevaux, quarante sols pièce, qui est en somme trente deux livres, pour

ce..... xxxii l. t.

« Pour cinq grans manteaulx et cinq chaperons à longue cornete, pour dueil, manteau, chaperon, pour façon de chacun, quarante solz t., qui est en somme dix livres, pour ce..... x l. t.

« Plus pour huit pages, à chacun d'eulx fait robe et saye de drap noir, ensemble chaperon, qui est, pour pièce à chacun dix solz t., montent en somme quatre livres, pour ce..... iii l. t.

« Plus pour quatre paiges, fait à chacun une robe de velours noir, qui est, pour façon de chacune, dix solz, vallent quarante solz t., pour ce..... xl s. t.

« Plus pour deux laquays, pour façon de pourpoint à chacun d'eulx, fourny de futaine et toille, vingt sols pièce, vallent quarante sols t., pour ce..... xl s. t. »

« Roolle des gaiges des gentilzhommes, officiers et serviteurs domestiques ordonnez pour le service de notre très cher et très amé nepveu Loys, duc de Longueville et de noz enfans, nepveuz et niepce, pour ung an commençant le premier jour de janvier l'an mil cinq cens vingt et quatre et finissant le dernier jour de décembre l'an mil cinq cens trente cinq.

Et premierement.

*Ceulx qui sont ordonnez pour le service de notre dit filz et nepveu le duc de Longueville.*

« Messire Olivier de Hocberg, prothonotaire du Saint Siège appostolique, iii<sup>c</sup> l. t.

M. du Lude, vi<sup>c</sup> l.

Messire Anthoine de Lamet, v<sup>c</sup> l.

M. de Loges, lieutenant de la compagnie, iii<sup>c</sup> l.

Jehan de Baudreul, maistre d'ostel, président des comptes à Chasteaudun, iii<sup>c</sup> l.



Maistre Jehan Vaillant, maistre des requestes ordinaire de notre dit filz et nepveu, 11<sup>c</sup> l.

Yves de Hattes, maistre d'ostel, 111<sup>c</sup> l.

Galloys Deschelles, s<sup>r</sup> de Marmeigne, maistre d'ostel, 111<sup>c</sup> l.

Antoine Tiercelin, escuyer d'escuyrie et maistre des comptes à Chasteaudun, 11<sup>c</sup> l.

Jacques d'Avaugourt, escuyer trenchant, 11<sup>c</sup> l.

François de Varennes, escuyer d'escuyrie, viii<sup>xx</sup> l.

Bertrand David dit Beaumur, vi<sup>xx</sup> l.

Claude de la Chastre, eschançon, 11<sup>c</sup> l.

Philippes de Henencourt, xl l.

Janus de Thibyviller, xl l.

### *Officiers*

Robert Albisse, trésorier et receveur général des finances de la maison, 11<sup>m</sup> l.

Messire Hector Le Touzé, aumosnier, 1111<sup>xx</sup> l.

Jehan de Rouvray, secrétaire, vi<sup>xx</sup> l.

Philippes Jehannault, argentier, 1111<sup>xx</sup> l.

Anthoine Vignon, varlet de chambre, lx l.

Jehan Dancourt, varlet de chambre, pour ce qu'il a cheval à livrée, xxx l.

Jehan Somper, varlet de chambre, lx l.

Fleurent, tailleur, xxv l.

Archiles Fedrich, tabourg, lx l.

Jehan Cavellier, fourrier, lx l.

Benoist, fourrier, lx l.

Marsault Hubeau, sommelier, 1111<sup>xx</sup> l.

André Le Maire, sommelier, 1111<sup>xx</sup> l.

Geoffray Texier, ayde en eschançonnerie, xxx l.

Thomas Angot, faulconnier, lx l.

Huguet Marion, huissier, lx l.

Jehan Vivien, queux, c l.

Claude Chancon, son ayde, xxx l.

Perot Vectault, pallefrenier des grans chevaulx, xxiiii l.

François Buet, pallefrenier de l'escuyrie, xxiiii l.

Pierre Paurlet, son ayde, x l.

Jehan Villate, mulletier, xxiiii l.

Michau Sanyer, mulletier, xxiiii l.

Deux aydes, xxiiii l.

Julien Roy, portier, xxiiii l.

Jehan De Meddes, boucher, xlv l.

*Ceulx qui sont ordonnez pour le service de notre filz et  
nepveu, estans à l'escolle à Paris.*

Jehan de la Rinville, gouverneur, ii<sup>c</sup> l.

Maistre Estienne Raymond, *magistri*, lxx l.

Maistre Estienne Guimont, chappellain, xxx l.

A l'argentier, xl l.

Loyset Du Jardin, queux, xxx l.

Jehan Dreux, sommelier, xxx l.

Mathurin de Montdoulcet, varlet de chambre, xxx l.

*Ceulx qui sont ordonnez pour le service de notre fille et  
niepce.*

Pierre de Saumery, vi<sup>xx</sup> l.

Loyse de Cicon, femme du seigneur de Mesnillon, c l.

Jehanne Dupuis, xxx l.

Jehanne de Savoye, xx l.

Noel Cornilleau, tailleur et varlet de chambre, xxiiii l.

Maistre Anthoine Bugnot, secrétaire et contrerolleur  
général des finances de la maison, vi<sup>xx</sup> l.

« Robert Albisse, tresorier et receveur général de nos  
finances, nous voullons et vous mandons que payez, baillez  
et délivrez aux devant nommez au présent roolle et estat,  
et à chacun d'eulx respectivement, les sommes contenues  
par chacun quartier de l'année, montans à la somme de  
sept mil huit cens soixante dix-huit livres tournois, et, en  
rapportant avec le présent roolle les quittances particu-  
lières de chacun d'eulx, nous voullons lesd. sommes estre  
assises et allouées en la despence de nos comptes de la

présente année par nos amez et féaulx conseillers les président et gens de nos comptes à Chateaudun, ausquels mandons ainsi le faire sans difficulté. Car tel est notre plaisir. Donné à Baugency le dixiesme jour de juing l'an mil cinq cens vingt-cinq. Signé : J. D'ORLÉANS, archevesque de Thoulouse, JEHANNE, BUGNOT. »

— M. le Président rappelle ensuite à la Commission la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. le docteur Ernest Guérout, décédé à Caudebec-en-Caux, le 24 décembre dernier. Nommé, par arrêté préfectoral du 16 mars 1868, membre correspondant, en remplacement de M. Mathon, M. le docteur Guérout a *comblé*, autant que pouvait l'espérer M. l'abbé Cochet, *le vide que l'homme de bien, son prédécesseur, aussi modeste que savant, avait laissé dans les rangs de la Compagnie* (1). Peu d'hommes ont plus aimé la Commission que notre regretté confrère. Quelques jours avant sa mort il l'exprimait encore, dans une lettre intime adressée au Vice-Président, en termes des plus touchants. Forcé de prendre, avant l'heure, sa retraite professionnelle, pour cause de santé gravement altérée par excès de fatigue et de dévouement, le docteur Guérout consacra tout entiers les derniers jours de sa laborieuse existence à l'archéologie locale, moitié pour l'histoire elle-même, moitié pour l'abbé Cochet, son illustre ami. De médecin qu'il ne pouvait plus être, devenu antiquaire pour se délasser, M. le docteur Guérout ne vivait plus, à la lettre, que pour la Commission. Rarement il manquait une de nos séances, et, lorsque ses communications parlées faisaient défaut,

(1) Cf. *Bulletin de la Commission des antiquités*, t. I, pages 197-198.

il y suppléait presque toujours par des communications écrites.

La Commission remercie M. le Président d'interpréter aussi fidèlement sa pensée et s'associe à ses regrets.

En réponse à la demande de plusieurs membres, le secrétaire-adjoint constate qu'il existe à Caudebec trois collections : la collection municipale, fondée par M. Biochet ; la collection de l'église, œuvre de M. l'abbé Sauvage, et la collection de feu M. le docteur Guérout, celle-ci la plus importante des trois. Si cette dernière sera conservée ou aliénée, c'est ce que l'on ne saurait dire encore. Provisoirement, M. Brianchon se croit en mesure d'affirmer qu'elle reste accessible à tous les visiteurs.

— C'est avec un vif sentiment de satisfaction que la Commission apprend, par M. le Président, le retour d'un des membres les plus assidus à ses séances et les plus animés de l'esprit de famille archéologique, M. de la Serre, inspecteur des eaux et forêts pour la circonscription de Rouen.

— *L'analyse partielle de la correspondance imprimée offerte à la Commission des antiquités*, dans la séance du 10 juin 1882, dont M. Brianchon donne ensuite lecture, mentionne particulièrement :

1° L'ordre du jour adopté par la Société des antiquaires de France, sur la proposition de son président, M. Heuzey, membre de l'Institut, dans la séance du 7 janvier 1880, et ainsi conçu : « La Société des antiquaires de France est opposée en principe à toute restauration ». (Cf. *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 5<sup>e</sup> série, t. I, p. 49) ;

2° La définition, par M. d'Arbois de Jubainville, dans le même ouvrage (p. 195), de Vercingétorix, *supremus militum dux*, nom qualificatif; le Vercingétorix, comme on disait le Brenn, remarque M. Bouquet;

3° Une très intéressante communication (p. 261-263) de M. Héron de Villefosse, conservateur-adjoint des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, sur la découverte, à Lillebonne et à Saint-Jean-de-Folleville, en 1880, des thermes antiques d'Alincourt et du bas-relief d'Oreste du Bois d'Har-court;

4° Dans le *Bulletin de la Société des amis des Sciences naturelles de Rouen*, pour 1881 : *Les Lichens des falaises de Saint-Jouin*, par M. l'abbé Letendre, vicaire au Grand-Quevilly (p. 227-232); — Note sur la découverte de l'*Hieracium pratense*, Tausch. dans l'Eure, suivie de la description des *Hieracium* à hampe nue et à rejets rampants qui croissent en Normandie, par M. Alfred Lacaille, suppléant du juge de paix, à Bolbec (p. 333-336); — Note sur l'*Elodea canadensis*, par M. l'abbé Letendre (p. 337-339); — Compte rendu de l'excursion de Veulettes et Petites-Dalles, par M. Henri Gadeau de Kerville, de Rouen (p. 341-347); — Communications nombreuses de M. Lemetteil, de Bolbec (p. 361-371);

5° La description, dans le *Bulletin historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* (t. IX, p. 225-230), par Mgr Barbier de Montault, d'une tapisserie du xv<sup>e</sup> siècle, de fond identique à une petite tapisserie représentant saint Roch, qui figurait à l'exposition universelle de Paris, en 1878, et appartenait à M. Le Breton, de Rouen.

M. Gaston Le Breton fait observer que cette tapisserie est aux armes des d'Esneval, qui portent *pallé d'or et d'azur de six pièces, au chef cousu de gueules* ;

6° Une savante analyse (p. 258-261), par M. R. de Merciat, d'une *Étude sur l'archéologie chrétienne*, publiée dans les *Lettres chrétiennes* de Lille, et dues à notre compatriote, M. Paul Allard.

— M. Gouellain expose et apprécie la découverte de tombeaux francs faite à Pont-Authou, dans le département de l'Eure, et rapportée par le *Brionnais* du 26 novembre 1882, ainsi qu'il suit :

On sait que, d'après la tradition, Pont-Authou, aujourd'hui charmante petite bourgade industrielle située sur la Risle, en aval et à peu de distance de Brionne, aurait été autrefois une ville très importante, ayant pour faubourgs les communes d'Authou, Thierville et Bonneville. Il y a quelques années déjà, on a trouvé, à Pont-Authou, de nombreuses antiquités romaines : vases funéraires, débris d'armes, tombeaux de pierre, etc.

M. A. Boulanger, architecte à Brionne, nous fait part, dit le *Courrier de l'Eure*, d'une découverte très intéressante, au point de vue archéologique, qui vient d'être faite tout récemment par des ouvriers qui travaillaient à la construction du chemin de fer de Glos-Montfort au Neubourg, dans une tranchée traversant les anciennes voies romaines de Lillebonne à Lisieux et de Rouen au Mans.

De nombreux tombeaux en pierre de taille ont été mis à nu, et, malheureusement, plusieurs ont été brisés par la pioche des ouvriers et jetés dans les remblais de la voie ferrée.

D'autres tombeaux, en plus grand nombre, existent encore, et semblent indiquer l'emplacement d'une vaste nécropole *gallo-romaine* franque.

Il serait à désirer, dans l'intérêt de l'histoire de notre pays, que des mesures fussent prises sans retard par l'administration supérieure pour assurer l'enlèvement et la conservation de ces tombeaux. Ce qui serait d'autant plus facile que les travaux du chemin de fer dont il s'agit s'exécutent aux frais de l'État.

Le nombre des cercueils était de 29.

Un dessin, au crayon, d'objets extraits des fouilles est déposé, par M. Gouellain, sur le bureau de la Commission.

Ces objets consistent en : 6 cercueils en pierre, dont 3 plus larges à la tête qu'aux pieds et 3 rectangulaires; 2 couvercles de cercueils; 3 armes en fer; 1 grand anneau en fer oxydé; 1 double anneau en fer; 1 agrafe en métal blanc; 1 agrafe en bronze; 1 vase en terre noire; 1 vase en terre grise.

— A M. le Président, qui demande si les travaux exécutés au Palais-de-Justice n'ont rien fait découvrir de nouveau : — « Rien absolument, répond M. Lefort, » ce que M. Le Breton attribue au fréquent bouleversement du sol.

— En septembre 1882, dit M. Pelay, les fouilles faites pour les fondations du Musée-Bibliothèque, dans la partie longeant la rue du Coquet, ont mis à nu un mur en pierre assez important.

Cette muraille, dont M. Pelay a pu reconnaître l'existence non interrompue à plusieurs endroits, se dirigeait en ligne droite vers la tour du Donjon du château de Philippe-Auguste, en prenant comme point de départ le portail latéral nord de l'ancienne église St-Laurent.

Les quelques recherches auxquelles s'est livré M. Pelay n'ont pu lui fournir aucune indication sur cette muraille.

— M. Paul Baudry soumet à l'examen de la Commission une sorte de minerai gravé, en partie tronqué, très-lourd, eu égard à son volume, et dont il désirerait connaître la matière et l'usage. L'objet en question est de forme polyédrique. Poids, environ 1 kil. 25 grammes; hauteur de la base, 2 centimètres; hauteur totale, 7 centimètres; plan inférieur, 8 centimètres sur 6. Toutes mesures données sans rigueur mathématique.

M. Gouellain pense que la matière pourrait être du cinabre ou sulfure de mercure. Des deux écussons ornant les faces principales, l'un révèle, à M. de Beaurepaire, les armoiries des Carmes Déchaussés; l'autre, d'après M. de Merval, porte cinq tiercefeuilles. Les motifs décoratifs indiquent le caractère espagnol. D'une inscription, d'ailleurs incomplète, qui couvre la base, on ne déchiffre guère que les lettres suivantes : LVSSMO S<sup>r</sup> APZ LAVS. Le style général est celui du XVII<sup>e</sup> siècle. Quant à l'usage, il reste indéterminé. Peut-être était-ce un poids.

Présenté, après la réunion, à l'un des plus compétents professeurs de la ville, celui-ci y a reconnu un hématite rouge, formé d'oxyde de fer, qu'il décrit : une pyramidique tronquée, irrégulière, à huit pans, placée sur une base d'un nombre égal de faces.

A quatre heures, la séance est levée.

*Le Secrétaire-adjoint,*

BRIANCHON.

---



## SÉANCE DU 22 MARS 1883

La séance ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, Paul Baudry, de Bellegarde, Billiard, le marquis de Blossville, Maillet du Boullay, Bouquet, de Girancourt, de Glanville, Gouellain, Gaston Le Breton, l'abbé Loth, Pelay, l'abbé Tougard, de Vesly et Brianchon, secrétaire-adjoint.

Est absent et excusé : M. le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

— La correspondance imprimée comprend :

*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XI, 2<sup>e</sup> série, 1880; — *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*, t. VII, 1881; — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 5<sup>e</sup> série, 6<sup>e</sup> vol., 1881; — *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. IX, 1881; — *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, nos 1 et 2, 1882; — *Bulletin de la Société industrielle d'Elbeuf*, n<sup>o</sup> 3, 1882; — *Cartulaire du prieuré de Saint-Étienne-de-Vignory* (Société archéologique de Langres), par J. d'Arbaumont, 1882; — *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. X, 1882; — *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, 4<sup>e</sup> série, t. IV, 1882.

Le procès-verbal de la séance du 7 février, est lu et adopté.

— M. le Président saisit la Commission d'une demande de secours, formée par la commune d'Anger-

ville-l'Orcher, pour réparations au clocher et à l'église atteints par la foudre l'année dernière.

L'église entière d'Angerville-l'Orcher est classée par l'État et le Département.

Le devis des travaux s'élève à 5,820 francs, dans lesquels la subvention réclamée entrerait pour un chiffre de 2,820 francs.

Examen fait du dossier, dont les pièces sont régulières et auxquels il ne manque qu'un plan pour être complet, la Commission émet à l'unanimité un avis favorable à la demande de la commune d'Angerville-l'Orcher, sous condition expresse que le style de l'église sera respecté dans toutes ses parties.

— En présence d'accidents trop souvent renouvelés, la Commission, s'inspirant d'un vœu de M. l'abbé Cochet, croit devoir recommander à nouveau l'établissement de paratonnerres sur tous les clochers classés comme monuments historiques.

— M. Pelay remet à M. le Président un croquis de cercueils en pierre.

En exécutant des travaux d'élargissement et de nivellement de la rue Tabouret, dans les premiers mois de 1882, les ouvriers ont rencontré des cercueils de pierre, au nombre de trois ou quatre. Comme leurs congénères de la rue Roulland, découverts en 1833, les cercueils appartiennent à l'époque gallo-romaine. Il n'en est pas moins permis de supposer, avec MM. Billiard et Paul Baudry, que les premiers occupants des sépultures ont dû céder la place, selon l'usage, aux Mérovingiens ultérieurs des VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècles.

Les fouilles de la rue Tabouret ont été particulièrement suivies par M. de Beaurepaire et M. l'abbé Allard, du clergé de Saint-Gervais, qui a pris soin de

recueillir les ossements et de les déposer au cimetière.

Disons en passant que les cercueils en pierre de la rue Tabouret, sur lesquels M. Pelay fixe notre attention, comme l'urne en terre cuite de la rue du Renard, aperçue par M. Paul Baudry, l'année dernière, donnent une fois de plus raison à l'abbé Cochet, quand il appelle si bien le quartier Saint-Gervais, — « la grande nécropole de *Rotomagus* » (1).

Un dessin du croquis de M. Pelay sera relevé, par les soins de M. Paul Baudry, pour les archives de la Commission.

— M. de Vesly met sous les yeux de la Commission une épée en fer et un javelot de bronze. Ces deux objets ont été extraits du lit de la Seine, à Oissel, près du banc Saint-Martin, lors des draguages exécutés sous la direction de MM. Lagrenée et G. Léchalas, ingénieurs des ponts et chaussées.

L'épée, qui est fort bien conservée, mesure 0<sup>m</sup> 75 de lame et 0<sup>m</sup> 16 de poignée, y compris la garde et le pommeau. Sa longueur totale est de 0<sup>m</sup> 91. La largeur de la lame est de 0<sup>m</sup> 055, près de la garde, et de 0<sup>m</sup> 030 à la naissance de la pointe. Cette arme a été obtenue d'un seul jet, et le pommeau, de forme semi-lenticulaire, mesure 0<sup>m</sup> 07 sur 0<sup>m</sup> 45. Ce poids était destiné à équilibrer l'arme dans la main du guerrier.

Le javelot de bronze, recouvert d'oxyde, auquel adhèrent de petits coquillages, mesure 0<sup>m</sup> 18 de hauteur et 0<sup>m</sup> 055 de sa plus grande largeur. La hampe devait pénétrer jusqu'à l'extrémité de l'arme : car la

(1) L'ABBÉ COCHET, *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, col. 372.

douille conique forme une saillie qui se continue jusqu'à la pointe.

M. de Vesly croit pouvoir fixer à l'époque de la Gaule indépendante l'épée de fer et dit que le javelot de bronze est d'importation romaine.

M. Gouellain ne partage pas l'opinion de M. de Vesly en ce qui concerne l'épée de fer. Il la croit postérieure et d'origine franque. Cette arme, selon M. Gaston Le Breton, est du ix<sup>e</sup> siècle.

M. de Vesly regrette de ne pouvoir se ranger à l'opinion de ses honorables collègues.

« L'épée, dit-il, dont on vient de donner la description, est à lame plate. Elle a été fondue d'un seul jet. Elle ne présente aucune arête, ni gouttière, et, quoique son exécution atteste une industrie déjà développée, c'est en vain qu'on chercherait dans l'examen de cette arme les caractères de l'épée franque. » M. de Vesly reconnaît d'ailleurs l'embarras dans lequel il s'est trouvé en voulant cataloguer l'épée d'Oissel : car il n'existe aucun type similaire dans nos collections départementales (1).

L'épée en fer et le javelot de bronze, provenant des dragages d'Oissel, sont offerts par M. de Vesly au musée d'antiquités. Un dessin en sera remis aux archives de la Commission.

Et, d'autre part, MM. les Ingénieurs chargés des travaux de dragage ayant promis à M. Maillet du Boullay de réserver les trouvailles qu'ils pourraient faire au musée d'antiquités, M. de Girancourt trouve

(1) L'épée trouvée à Oissel ayant été soumise par M. de Vesly à M. Nicaise (de la Marne), cet archéologue a reconnu que l'arme était d'origine scandinave. C'est une arme d'importation dont le type est fort rare en France.

juste d'adresser à tous les donateurs, tant présents que futurs, un témoignage officiel des remerciements de la Commission.

— M. Billiard soumet à l'examen de la Commission des spécimens de silex taillés, recueillis autour de Rouen, sur lesquels il donne les explications suivantes :

Plusieurs localités des environs de Rouen, et notamment Blosseville-Bonsecours, Darnétal, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, le Mont-aux-Malades, les plaines de la rive gauche de la Seine, Oissel, Saint-Étienne-du-Rouvray, Quatre-Mares et Sotteville avaient déjà fourni, il y a quelques années, de remarquables échantillons des armes et outils en pierre à l'usage de l'homme aux temps préhistoriques. Mais, depuis un an, ce sont les travaux exécutés dans les plaines de Quevilly et sur les bords du fleuve qui mettent à découvert une nouvelle et intéressante série de ces curieux monuments.

« C'est la fleur du panier, dit M. Billiard, que je présente à la Commission, avec seulement deux ou trois échantillons déjà entrés dans le musée, que les nouveaux vont aller rejoindre ».

Voici, de l'ensemble de ces spécimens, l'origine, la liste et la description.

*Quevilly.* — Une longue pièce ronde en silex noir, sorte de poignard très aigu de chaque bout, de 0<sup>m</sup>18 de circonférence maxima et d'une longueur de 0<sup>m</sup>44 centimètres. Quatre silex gris et polis, percés naturellement, en forme d'amande, très pointus des deux bouts, taillés par éclats, et mesurant, du plus grand au plus petit, de 0<sup>m</sup>20 à 0<sup>m</sup>11 de longueur. Hache polie en silex gris, longueur, 0<sup>m</sup>24. Hache polie en silex

rouillé, longueur, 0<sup>m</sup>20. Deux petites pointes de flèche miniature (1).

*Quai des Curandiers.* — Très belle hache polie, en silex presque noir, longueur, 0<sup>m</sup>22.

*Seine, devant les chantiers Claparède.* — Une énorme hache de silex jaunâtre, en forme d'amande, percée naturellement, très pointue des deux bouts, taillée par éclats, longueur, 0<sup>m</sup>28, largeur, 0<sup>m</sup>13, épaisseur au trou, 0<sup>m</sup>06.

*Mont-Saint-Aignan.* — Hache polie, d'une belle forme, en silex gris, longueur, 0<sup>m</sup>20.

*Darnétal.* — Hache polie, d'une belle forme, en silex gris, longueur, 0<sup>m</sup>20. Casse-tête en silex blanc rouillé, outil taillé en éclats, de manière à prendre la forme de la main fermée, qu'il dépasse par les deux bouts. Deux silex plus ou moins arrondis, en forme de percuteur, outil plutôt qu'arme. Pointe de flèche miniature.

*Saint-Léger-du-Bourg-Denis.* — Casse-tête en silex blanc rouillé, outil taillé en éclats de manière à prendre la forme de la main fermée qu'il dépasse par les deux bouts.

*Saint-Étienne-du-Rouvray.* — Pointe de flèche miniature.

*Quatre-Mares.* — Pointe de flèche miniature.

*Poses (Eure).* — Pointe de flèche miniature.

La Commission félicite à la fois dans M. Billiard le collègue qui représente plus particulièrement, à ses

(1) Ces deux pointes de flèche miniature, ainsi que les quatre autres désignées plus loin, ont été offertes par M. et M<sup>lle</sup> Billiard au musée d'antiquités. Peu de jours après la séance de la Commission, M. Billiard a reçu de Quevilly une vingtaine de nouvelles pointes.

séances, l'archéologie préhistorique, et le conservateur-adjoint, qui, de concert avec l'honorable continuateur de l'abbé Cochet, M. Maillet du Boullay, ne néglige aucune occasion d'enrichir le musée d'antiquités.

— M. Maillet du Boullay présente un spécimen de poterie trouvé dans les démolitions du quartier Martainville et offert au musée d'antiquités par M. Bourdon, du quai de Paris.

Ce pichet ou pot à boire, qui rappelle un vase à pastillages, communiqué par M. Lefort, dans la séance du 25 janvier 1882, est attribué au xv<sup>e</sup> siècle, et porte pour inscription ces mots : *Va-t-en quitte*.

— M. Pelay informe la Commission que la belle collection préhistorique de M. Michel Hardy, ainsi que sa bibliothèque, viennent d'être en grande partie détruites par un incendie. La Commission est unanime à déplorer l'accident doublement fâcheux pour la science et pour le savant, dont notre sympathique collègue, l'archiviste de Périgueux, a été victime.

— M. Brianchon donne lecture de la note suivante :

A la demande qui m'avait été faite par notre collègue, M. de Merval, dans la séance du 7 février dernier, j'ai cherché à me renseigner sur les découvertes sépulcrales de l'église de Raffetot, et voici ce que j'ai appris :

« On a — m'écrivait M. l'abbé Brentot, curé de Raffetot, à la date du 27 février dernier, — on a, sur la demande de M. le vicomte Roger des Mares de Trébons, de Grainville-Ymauville, retiré tous les débris qui encombraient un tombeau, violé en 1793, probablement par esprit de cupidité. Ce tombeau, d'un mètre seulement de profondeur, renfermait : 1<sup>o</sup> les gros ossements de deux corps, les deux crânes, plus une mâchoire d'enfant, le tout recueilli avec respect ; 2<sup>o</sup> deux têtes en marbre blanc, d'un très beau travail, l'une d'homme, l'autre de femme, mutilées, mais à

garder néanmoins précieusement; 3<sup>o</sup> la plus grande partie de la pierre tombale, dont un petit morceau, que vous aviez vu, m'avait fait soupçonner la présence. J'en ai reconstitué une assez bonne partie. Elle est d'un François de Kanouville. Elle a trait à une fondation. Sans date. Conservée au presbytère.

« A côté de ce tombeau, j'ai eu idée qu'il pouvait encore y avoir eu d'autres sépultures. J'étais dans le vrai. L'argile, à peine sondée, ne m'a pas paru vierge. A deux pieds à peine, la pelle a rencontré un corps sonore. C'était un cercueil en plomb, d'un mètre de longueur, intact. Sans lever ni déplacer le petit cercueil, on a continué au bout les sondages. La terre n'est pas plus vierge qu'au-dessus. Il y a encore un cercueil à une plus grande profondeur, celui de la mère, peut-être. Les choses en sont là. »

M'étant empressé, après cette lettre, de me transporter à l'église et au presbytère de Raffetot, j'ai pu y vérifier toute l'exactitude des indications données par M. le curé, auxquelles je ne me permettrai d'ajouter que quelques mots.

C'est dans la crypte vide qui existe sous l'ancienne chapelle seigneuriale qu'ont eu lieu les deux fouilles pratiquées par M. le curé de Raffetot. Commençons par la seconde. J'ai vu le petit cercueil de plomb trouvé à soixante centimètres de profondeur. Il paraît en place, et ne porte aucune instruction. Sa forme est celle d'un tube à dessous plat. Le second cercueil n'a pas encore été déblayé.

La première fouille offre beaucoup plus d'intérêt. Presque au fond de la crypte et à gauche se trouve le caveau rectangulaire visité par M. le curé. On l'avait rempli indistinctement d'objets appartenant à la sépulture, et d'autres qui lui étaient étrangers. Outre les gros ossements et les têtes de marbre, mentionnés dans la lettre de M. le curé, il y avait encore de la terre, des silex, des fragments de table d'obit et des morceaux de plomb. M. le curé a



recueilli de plus une grande lettre cursive en plomb *P*, mesurant 0<sup>m</sup>07 sur 0<sup>m</sup>04, et deux clous, d'où semble résulter, au moment de la sépulture, l'existence de cercueils de plomb et de bois, et d'une inscription d'applique.

Les deux têtes, en marbre de Paros, si je ne me trompe, et d'une grande finesse d'exécution, sont fort belles. Elles révèlent la main d'un maître. Les figures ont été sauvagement mutilées. Les traits caractéristiques de la physionomie, le nez, la bouche, les sourcils, les yeux n'ont pas trouvé grâce devant le marteau des iconoclastes; mais à cet acte impie ont encore échappé, comme par miracle, des détails précieux et charmants.

La tête de l'homme est nue, l'oreille petite, le cou fortement attaché. Les cheveux aplatis sont symétriquement disposés par étages circulaires de sept ou huit rangs de boucles. Moustache épaisse, barbe courte et frisée. Face carrée, visage osseux, pommettes saillantes.

La tête de la femme est plus curieuse encore. Sa coiffure, très bien conservée, et d'une forme particulière que je me garderai bien de décrire, emprisonnant carrément la tête aux cheveux relevés tout autour du front, enrichie d'une double rivière de perles mêlées de cabochons, puis fermée derrière par une pièce plate, aussi ornée de perles, suffirait seule à dater la sépulture. Comment ces deux têtes, évidemment du mari et de la femme, ont-elles été rejetées aux décombres, pendant que le reste des personnages a disparu? C'est sans doute que les deux têtes, séparées de leurs troncs auxquels elles ne tenaient que par un pivot, vu l'exiguité de leur volume, n'étaient bonnes à rien, tandis que les corps, de grandeur naturelle, auront pu être sciés, débités et utilisés pour le plus grand profit des spoliateurs.

Les fragments d'inscription, au nombre de dix ou onze, sortis également de cette sépulture, ne proviennent pas, comme l'avait pensé M. le curé, d'une dalle tumulaire, mais bien d'une table de fondation ou pierre d'obit, que

nous supposerions volontiers avoir été placée, plutôt dans la chapelle seigneuriale que dans la crypte. Sur cette plaque de marbre noir, de 45 à 50 centimètres carrés environ, est gravée, en lettres dorées, la partie d'inscription suivante, que nous attribuons, d'après la forme de certaines lettres, et en l'absence du millésime qui n'a pu être retrouvé, aux premières années du xvii<sup>e</sup> siècle.

EV<sup>R</sup> MESSIRE FRANÇOYS DE CANOVILLE  
 OY, SEIGNEVR DE RAFFETOT, MALLEVILLE  
 T DE VINACOVRT MEV DE DEVOTION PO<sup>R</sup> AVGMETER LA  
 ICE A DÓNÉ AVMOVNÉ ET FÓDÉ A PERPÉTIVITÉ TROYS  
 T A LEGLISE DE RAFFETOT PO<sup>R</sup> Y ESTRE CHÁTÉE ET  
 E TOVS LES IO<sup>S</sup> DE LA SEPMAINE LAQUELLE SE DIRA PRO  
 EDY. ET SAMEDY ET LES AVTRES IOVRS SE DIRA  
 ENIZ CONVENABLES DE NOIR ET DE ROVGE Q'VIL  
 DE CHACQVE MESSE SE CHÁTERA VN LIBERA  
 SSEVRS, SVR LEQVEL SERA ALLVMÉ PENDANT  
 POIX DE TROIS LIVRES , ET SVR LAVTEL DEVX  
 VE LE PREMIER VENDREDY DE CHACQVE  
 T LIBERA SERA DISTRIBVÉ A TRENTE  
 E LA PAROISSE DE RAFFETOT, QVI AVRO  
 N VN PAIN D'VN SOLD, ET A QVINZE PAV  
 PAREILLE NÉCESSITÉ ET QVI A  
 T JEV<sup>DY</sup> CHACVN SIX DEN  
 NDÁT LE VIVÁT DV  
 CEDÉ.

FAICT  
 ATÉ EN O  
 STÉ DE S  
 ME DE H  
 CAIR  
 NTECO  
 DVR

B  
 AV G  
 LE C

*Église de Raffetot* (20 mars 1883).

Plaque de marbre noire recueillie au presbytère et fragmentée en onze morceaux. — Inscription gravée en lettres dorées. Dimensions approximatives : hauteur, 0<sup>m</sup>42 ; largeur, 0<sup>m</sup>46.

La Commission ne s'étonnera pas si je n'ai pu quitter l'église de Raffetot, qui conserve comme un reflet de son ancienne splendeur, sans jeter un dernier regard sur les fonts baptismaux et les quatorze médaillons renaissance, récemment classés, comme on sait, parmi les monuments historiques du département. Ces objets sont remarquables, mais ils sont détériorés, et M. le curé ne m'a pas caché qu'il serait heureux de voir le Département assurer, par l'établissement d'une grille, la conservation des bas-reliefs des fonts baptismaux, et, par telles mesures que de raison, la consolidation de quelques médaillons qui tombent de vétusté.

Je me permettrai encore de recommander aux lumières spéciales de mes confrères, non seulement l'attribution des armoiries diverses qui se trouvent çà et là sur les pierres sépulcrales ou de fondation, à une clé de voûte, sur la cuve baptismale, au socle de la croix du cimetière, et jusque sur la cloche nommée Catherine en 1776, mais encore et surtout la lecture de la double ligne de caractères du xv<sup>e</sup> siècle inscrits sur trois côtés d'une dalle tumulaire encastrée dans le mur de la chapelle seigneuriale de l'église de Raffetot en 1864.

Les quelques mots que nous soyons parvenus à déchiffrer, M. le curé et moi, embrassent les deux points extrêmes, l'alpha et l'oméga. Reste à suppléer l'intermédiaire.

On lit au commencement :

*Cy dessoubz gist damoysselle...*

Et à la fin :

*Nobles lecteurs, priez Dieu et Marie que l'âme soit en paradis.*

Des restes d'armoiries, placées à droite et à gauche du

chevet du monument, pourront aider à la restitution des personnages.

— M. Gaston Le Breton fait passer sous les yeux de la Commission le dessin d'une statue de Louis XV, par Jean-Baptiste Lemoyne.

On sait que l'érudit conservateur du musée céramique de Rouen est l'auteur d'une notice intitulée : *Le sculpteur Jean-Baptiste Lemoyne et l'académie de Rouen*. Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter à cette notice, p. 28, la description du dessin dont il s'agit :

« Un dessin original à la mine de plomb rehaussé de bistre, dit M. Le Breton, représentant Louis XV en costume d'empereur romain, élevé sur un bouclier par trois guerriers debout, nous paraît être une variante du projet de J.-B. Lemoyne que l'on voit au Louvre et sur lequel le prince est revêtu d'une armure de son temps et porté par des guerriers un genou à terre. Ce dessin appartenait à M. Jules Maciet, qui a bien voulu, sur notre demande, en faire don à la bibliothèque publique de Rouen. »

A propos d'une statuette d'Osiris, qu'il soumet à la Commission, avec plusieurs autres échantillons en terre cuite des bords du Nil, M. Gaston Le Breton entre dans des considérations détaillées sur les produits de la céramique égyptienne à l'époque ptolémaïque, ainsi que sur les soins apportés par les Égyptiens à la conservation des morts. Ces considérations intéressantes, que chacun voudra relire dans le discours de réception à l'Académie de notre collègue, *La céramique polychrome à glaçures métalliques dans l'antiquité*, sont couronnées du témoignage d'Hérodote par M. Bouquet.

— M. l'abbé Tougard communique à la Commission un extrait de la *Liste des ouvrages de Carle Vanloo*, imprimée peu de temps après sa mort. On y lit les deux indications suivantes :

« 1726. Mars et Vénus, gravé par Ravenet. A Rouen, chez M<sup>me</sup> de Brèvedent ».

« 1741. La Vierge et le Jésus. A Rouen dans la salle des Consuls ».

Le même membre rappelle à ce propos que l'un des tableaux de l'église de Motteville passe pour être du même maître.

M. Gaston Le Breton croit pouvoir reconnaître, dans un tableau de Carle Vanloo à la cathédrale, la Vierge et l'enfant Jésus qui décorait autrefois la salle des Consuls.

« Nos collègues apprendront avec plaisir, ajoute M. l'abbé Tougard, que la belle abbatale de Saint-Georges vient d'être pourvue d'un maître-autel en pierre, dont l'ensemble reproduit celui de l'abbaye de Saint-Germer, près de Gournay. »

— M. Brianchon est heureux de préciser, à la suite d'une subvention de quarante mille francs récemment accordée par le ministère des cultes, la situation financière de l'œuvre pour la restauration de la flèche de l'église de Notre-Dame de Caudebec-en-Caux.

Dépenses à faire..... 155,000 fr.

Ressources acquises

1 <sup>o</sup> État.	{	Beaux-Arts. 30,000	{	70,000	} 105,000
		Cultes..... 40,000			
Département.....				35,000	
2 <sup>o</sup> Souscriptions libres de la ville.....				<u>44,000</u>	

Total..... 149,000

A déduire..... 140,000

Reste à fournir..... 6,000 fr.

— M. le Vice-Président donne lecture d'un mémoire qui a été adressé par M. Coppinger sur le *Cimetière Gallo-Romain des Vertus*.

« Il y a trois ans, en interrompant la fouille que nous avions entreprise aux Vertus, ce n'était point sans esprit de retour. A notre avis, si le cimetière était de quelque importance, il devait comprendre plus d'une vingtaine de sépultures. Une nouvelle campagne, faite au mois d'octobre dernier, nous démontra que nous ne nous étions point trompé.

Cette fois, à notre grand regret, nous n'avions plus près de nous notre ami, M. Michel Hardy, et, nous devons l'avouer, son expérience nous fit plus d'une fois défaut.

Dans les sept sépultures de la fouille de 1882 (ce qui porte à trente-trois le nombre de celles que nous avons découvertes), nous retrouvons les mêmes procédés que précédemment. Les sépultures sont garanties par de gros silex ou par des fragments de tuiles. Les urnes cinéraires sont du genre *olla*. Les vases aux offrandes rappellent les petits « pots-à-beurre, » tant de fois représentés et décrits dans les ouvrages de M. l'abbé Cochet.

Très peu d'objets ont pu être retirés intacts du sol.

Une seule sépulture a été trouvée dans son état primitif, chose assez rare. Aussi en dirons-nous quelques mots.

Cette sépulture ne se composait que d'une grande urne cinéraire forme « pot-au-feu », et d'un petit vase aux offrandes, tous deux posés sur l'argile et hermétiquement couverts d'un fragment de tuile. Contrairement à ce qui s'était présenté jusqu'alors, très peu de terre avait pénétré à l'intérieur de l'urne cinéraire, et, pour la première fois, il nous fut donné de nous rendre un compte exact de la façon dont tout avait été disposé dans l'urne. Au fond, on apercevait les cendres et les débris d'ossements, et posée dessus, légèrement inclinée, une charmante am-

poule à anses en verre vert (1). Cette petite ampoule est absolument intacte, et est certainement le plus précieux objet de la fouille de cette année. Elle ne mesure que 0<sup>m</sup>035 de hauteur, et 0<sup>m</sup>04 de largeur à la panse.

Parmi les objets provenant des autres sépultures, nous n'avons à signaler qu'un vase aux offrandes en terre grise de 0<sup>m</sup>105 de hauteur, de 0<sup>m</sup>065 dans sa plus grande largeur, côtelé, et enduit d'une couverte qui présente encore en certains endroits les traces d'une jolie teinte rose violet. Il est entier et offre, il nous semble, quelque intérêt à cause de la couleur très particulière de sa couverte.

Une sépulture nous a semblé être celle d'un enfant, si l'on en juge par les urnes qui sont de très petite dimension.

Pour une des sépultures, il nous fut facile de constater que nous avons été devancés dans nos recherches. Quelques ossements épars et de gros silex groupés témoignaient encore de l'existence de la sépulture, importante, selon toute apparence. Mais les urnes avaient été enlevées.

Très probablement nous étions en présence d'une des deux ou trois sépultures rencontrées par M. l'abbé Cochet dans le sondage qu'il fit en 1872. En fouillant avec soin, nous avons cependant encore trouvé, oubliée entre deux silex, une petite amulette en verre de couleur verdâtre. Cette amulette ressemble à une bague en forme de tore. Son diamètre intérieur est de 0<sup>m</sup>014, son diamètre extérieur de 0<sup>m</sup>021. Son épaisseur est très irrégulière et varie de 0<sup>m</sup>003 à 0<sup>m</sup>005.

Nous avons espéré, en relevant avec soin la position de chaque sépulture, recueillir quelques indications pou-

(1) Semblable à celle que M. Michel Hardy a trouvée dans le même cimetière en 1872. — Voir aussi M. l'abbé Cochet, *Seine-Inférieure Historique et Archéologique*, page 441. Le petit flacon de verre à deux anses, en cou de cygne, que représente la gravure, est exactement l'analogue du nôtre.

vant nous guider dans nos recherches; mais il nous fut impossible de faire à cet égard quelque remarque utile. Aucune méthode, dans la disposition des sépultures, aucune règle, dans les distances qui les séparaient. Certaines étaient à un mètre seulement l'une de l'autre. Beaucoup étaient séparées par un intervalle bien plus grand, quelquefois cinq mètres.

Les sépultures n'étaient point placées en ligne, mais plutôt groupées. C'est ce qui ressort de la comparaison des deux fouilles de 1879 et de 1882. En 1879, sur un espace de cent mètres carrés environ, nous avons trouvé vingt-six sépultures. Sur un espace à peu près égal nous n'en avons découvert que sept en 1882.

Comme on le voit, la campagne de cette année a été moins fructueuse que celle de 1879. Mais, encouragé par l'accueil si bienveillant fait à notre première notice sur le cimetière des Vertus par la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, nous n'avons pas cru devoir lui laisser ignorer le résultat de notre seconde fouille.

— Par mesure d'ordre et dans le but de garantir la fidélité des procès-verbaux et d'en faciliter la rédaction, M. le Président prie les membres de la Commission, qui prennent la parole au cours de nos séances, de vouloir bien lui adresser, dans un délai le plus rapproché possible, des notes spéciales qui puissent permettre au secrétaire-adjoint de remplir sa tâche, rendue plus lourde par la distance, avec autant d'exactitude que de bonne volonté.

*Le Secrétaire-adjoint,*

BRIANCHON.

---



## SÉANCE DU 12 MAI 1883.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, Paul Baudry, de Blosserville, Bouquet, de Glanville, Gouellain, Gaston Le Breton, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

En l'absence des secrétaires, le procès-verbal est confié à M. Gouellain.

Se sont excusés : MM. Brianchon, d'Estaintot, Félix, Lefort, l'abbé Loth et Maillet du Boullay.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Gaston Le Breton fait observer que son opinion et celle de M. Gouellain sur l'âge de l'épée présentée par M. de Vesly, est confirmée par Viollet-le-Duc, dont le *Dictionnaire du Mobilier français* offre (p. 365) une arme de tout point semblable, que ce savant attribue au ix<sup>e</sup> siècle.

La correspondance imprimée comprend :

*Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. X, 1<sup>re</sup> livr. ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLII ; — *Société des Antiquaires de Picardie*, t. XIV ; — *Société polymathique du Morbihan*, années 1881 et 1882 ; — *Société archéologique de Nantes*, t. XXI ; — *Académie de Besançon*, année 1881.

M. le Préfet soumet à la Commission un dossier concernant l'église de la Cerlangue. Il s'agit de décider si l'allocation demandée au Département, pour la reconstruction du chœur, doit être prise sur les fonds des monuments historiques.

La Commission, sur l'avis conforme de M. le Président, répond que le secours doit être emprunté au budget des édifices paroissiaux, attendu que *le clocher seul* de la Cerlangue est classé.

Distribution est faite du *Bulletin* de la Commission pour l'année 1881, qui complète le tome V. Des remerciements sont votés à MM. d'Estaintot et G. Le Breton pour la table du volume et les deux planches qui ornent la présente livraison.

M. le Président se félicite de voir revenu parmi nous, M. de la Serre, dont l'empressement à fréquenter nos séances ne peut qu'honorer la Commission.

M. Gouellain informe ses collègues du violent incendie dont a été victime notre confrère, M. Michel Hardy, qui a vu sa collection préhistorique gravement endommagée. Néanmoins une lettre récente de cet excellent archéologue a informé M. l'abbé Tougard que les ravages du feu sont moins irréparables qu'on n'eût pu le craindre. M. Michel Hardy espère compléter ses intéressantes séries; et alors son vœu le plus cher sera de les faire entrer dans notre Musée départemental, où elles seront plus à l'abri des accidents.

M. G. Le Breton fait passer sous les yeux de la Commission un dessin de la cheminée en plâtre d'une maison aujourd'hui démolie de la rue Malpalu, n° 62. Cette cheminée doit entrer au Musée céramique. Dans son ornementation, M. G. Le Breton signale l'influence de Lepautre.

Le même membre annonce qu'il a réclamé pour la même collection des boiseries qui se trouvaient dans la Basse-Vieille-Tour.

*Caudebec-lès-Elbeuf.* — *Découvertes archéologiques.* — M. Gouellain résume trois articles publiés

au commencement du mois dernier, dans le *Journal d'Elbeuf*. M. Drouet y raconte qu'il a découvert plus de 300 sépultures à Caudebec-lès-Elbeuf sur un espace d'environ 200 mètres carrés. Ces tombeaux ont donné environ 500 vases, quelques objets de verre, deux épées et des anneaux en fer, enfin des fibules, des miroirs et quelques monnaies romaines ou gauloises en bronze.

Malgré l'abondance de ces antiques débris, notre confrère combat les conclusions de M. Drouet, qui affirmait que cette fouille précise l'emplacement de la ville d'Uggate. M. Gouellain remarque, en effet, que l'absence de murailles et de fondements d'édifices ne permet pas de tirer cette conséquence de cette petite campagne archéologique, qui n'en reste pas moins fort intéressante, et dont la Commission est heureuse de féliciter M. Drouet, en l'engageant à poursuivre ses explorations.

A l'occasion de cette communication, M. Pelay expose qu'un homonyme de notre ancien collègue de Caudebec, M. Gosselin, possède l'emplacement de l'ancien cimetière et qu'il y fait de fréquentes découvertes. Il a pu ainsi grouper un remarquable ensemble de vases gallo-romains.

Le même membre signale dans la rue Malpalu la porte et l'escalier de la maison dont M. G. Le Breton a pu sauver la cheminée d'un seul morceau. Il est à regretter que la ville, qui s'est réservé tout ce qui peut être intéressant dans les démolitions, n'ait pas songé à leur conservation. Une autre cheminée de la même maison, d'ailleurs assez peu intéressante, a été achetée par M. David Dautresme. Des fragments remarquables d'une troisième cheminée ont été réunis par M. G. Le Breton, qui espère en reconstituer l'aspect.

*Aiziers. — Ruines gallo-romaines.* — Le même membre a extrait du journal *la Risle* (n<sup>o</sup> du 22 avril dernier) la note suivante :

M. Brichard, négociant, à Caudebec-en-Caux, amateur photographe, s'est rendu au Flacq, commune d'Aiziers, et a photographié les ruines gallo-romaines mises à découvert par le mascaret dans un champ, près la Seine, appartenant à M. Jean-Félix Topsent.

« Il en a pris six vues destinées au musée de Caudebec.

« Ces ruines aujourd'hui arrachées de leur emplacement ont été déchirées par les marées des 9 mars et 7 avril 1883 ».

*Cimetière Saint-Maur à Rouen.* — M. de Beaurepaire donne lecture de la notice suivante sur le cimetière Saint-Maur.

#### NOTICE SUR LE CIMETIÈRE SAINT-MAUR A ROUEN

De tous les cimetières de Rouen, celui de Saint-Maur est le seul qui soit ancien. Sa situation dans un faubourg solitaire l'avait sauvé de la proscription qui atteignit, en 1772, tous les cimetières de cette ville : il y en avait eu jusqu'alors autant que l'on comptait d'églises paroissiales et de communautés religieuses. A son tour, il vient d'être interdit, ainsi que tous ceux que l'on avait établis à cette époque et pour lesquels on s'était cru permis d'espérer une durée indéfinie. A vrai dire, étant donnés nos principes en fait d'administration, et nos exigences en fait de salubrité publique, cette mesure était inévitable ; c'était une conséquence forcée du débordement de plus en plus marqué de la population urbaine en dehors de l'enceinte des boulevards qui avait remplacé, vers la fin du dernier siècle, les fossés et les fortifications du moyen-âge.

Ce cimetière appartenait autrefois, comme il appartient encore aujourd'hui, à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine.

Suivant Farin, il en serait fait mention, sous le nom de

chapelle de Saint-Nicolas de Beauvoir, dans une bulle d'Urbain III, de l'année 1185 (1).

J'avoue ne pas connaître le texte de ce document, mais j'ai sous les yeux une autre bulle, du mois de mai 1198, par laquelle Célestin III confirme à ses chers fils, les malades de l'hôpital de Sainte-Marie-Madeleine, entre autres biens, *locum sancti Nicolai de Belveier*, avec les maisons et les terres qui en dépendaient.

Bien que, dans cette bulle, il ne soit pas question de chapelle, le nom de saint par lequel le lieu est désigné ne permet guère de douter qu'il n'y en eût une dès ce temps-là.

Quelques années après, la vraisemblance fait place à la certitude. Une charte de 1222, conservée dans le fonds du prieuré du Mont-aux-Malades, mentionne, en termes précis, *ecclesiam Sancti Nicolai de Bellovisu* (2).

Il paraîtrait, toujours d'après Farin, que cette chapelle aurait été dédiée par l'archevêque Thibaud, et qu'à cette occasion des indulgences auraient été accordées aux fidèles qui la visiteraient le jour anniversaire et durant l'octave de cette fête. La cérémonie ayant eu lieu le 13 janvier, veille de saint Maur, on peut admettre qu'insensiblement l'habitude se sera formée de donner le nom de Saint-Maur, d'abord à cette chapelle, ensuite au terrain qui y était attenant, enfin à la rue par laquelle on s'y rendait, et cela d'autant plus naturellement que ce nom, abstraction faite de l'orthographe, dont le peuple n'eut jamais souci, convenait assez bien à un cimetière (3).

(1) *Histoire de Rouen*, 3<sup>e</sup> partie, p. 66.

(2) La rue qui longeait cette église est désignée sous le nom de *vicus Sancti-Nicholai de Bellovisu* et de *Sancti-Nicholai de Bellovidere*, dans une autre charte d'avril 1223 (v. s.), même fonds. Le lieu dominait la ville et la vallée : de là le nom de Beauvoir, équivalent de Bellevue.

(3) *Histoire de Rouen*, 3<sup>e</sup> partie, p. 66. Ce ne furent pas des motifs plus sérieux qui déterminèrent le choix des patrons pour

Qu'il y en eût un à Beauvoir dès la fin du xii<sup>e</sup> siècle, rien de plus probable. Au xiii<sup>e</sup> siècle, son existence ne saurait plus faire l'objet d'un doute. Nous voyons, en effet, que ce fut là que Vincent du Valricher, un riche bourgeois de Rouen, peut-être même un maire de cette ville, fut enterré avec sa femme Perronnelle.

Leur sépulture donna lieu à l'érection d'une seconde chapelle tout près de celle de Saint-Nicolas. Jean de Saint-Léonard, neveu de Vincent du Valricher, la fit construire à ses frais ; il obtint de l'Hôtel-Dieu que deux religieux y célébreraient à perpétuité deux messes par jour.

Le cimetière de Beauvoir était compris dans la paroisse Saint-Gervais. On le considéra, pendant quelque temps, comme une partie de l'exemption des moines de Fécamp, à qui appartenaient le prieuré et l'église Saint-Gervais. Aussi voyons-nous que, pour l'approbation de cette chapelle, on crut devoir s'adresser à l'abbé de Fécamp, lequel donna son consentement, en y mettant pour condition que les religieux, chargés des offices, lui prêteraient l'obéissance canonique ; et que, sur les revenus affectés à la fondation, il serait offert, chaque année, une livre d'encens à l'église paroissiale (dimanche, veille de la Toussaint 1288) (1).

Postérieurement des débats s'élevèrent entre l'archevêque et les moines au sujet du cimetière de Beauvoir. Il est constant qu'il finit par être soumis directement à l'autorité de l'ordinaire, de même que l'Hôtel-Dieu, dont il n'était qu'une dépendance. Aussi était-ce l'archevêque qui certaines corporations de métier. Remarquons que le cimetière de Caudebec-en-Caux était aussi sous le vocable de saint Maur.

(1) Une autre redevance était due aux religieux de Fécamp par l'Hôtel-Dieu, pour la chapelle primitive du même cimetière : « Des religieux de l'Hostel-Dieu, pour la chapelle de Saint-Nicolas, où l'on presche le lundi de Pasques, lx chandelles de cire. » *Compte de la baronnie de Saint-Gervais*, 1495-1496.

nommait à cette seconde chapelle sur la présentation du seigneur de Frontebosc, fief situé à Limésy (1).

Comme elle était dédiée à saint Etienne, elle porta son nom (2). Elle fut dite aussi la chapelle des Valricher, et plus tard, la chapelle de Frontebosc, du nom seigneurial des héritiers ou représentants du fondateur.

S'il fallait en croire une tradition rapportée par Farin, elle aurait servi autrefois de paroisse aux habitants du hameau du Nid-de-Chien, en la vallée de Robec, et ç'aurait été là qu'ils auraient fait baptiser leurs enfants jusqu'au jour où, cette chapelle ayant été détruite par les guerres, les fonts baptismaux furent transférés en l'église du prieuré de la Madeleine. Mais il est clair, pour nous, qu'on aura pris pour une pratique normale un fait accidentel; et que la chapelle de Saint-Etienne, de fondation récente, comme nous venons de le voir, ne dut être adoptée, pour église de paroisse, par les habitants du Nid-de-Chien que lorsque, par suite ou de siège ou de peste, les communications se trouvèrent interceptées entre la ville et les faubourgs.

La dévotion des fidèles envers les deux chapelles, dont

(1) Il est fait allusion à ces débats dans un compte de l'archevêché de 1402-1403 : « Cas de nouvelleté prins par l'abbé de Fécamp contre Mgr pour la reconstruction du cimetièrre Saint-Mor ». Arch. de la S.-Inf. G. 18. — En l'année 1658, Albert Le Marchant, vicaire général de l'abbé de Fécamp, prétendit visiter la chapelle Saint-Maur : il se présenta, suivant le cérémonial d'usage, à la porte de cette chapelle ; mais il trouva porte close et personne pour lui ouvrir ; le chapelain, bien que régulièrement prévenu, jugea prudent de se tenir à l'écart, par respect pour les droits de l'ordinaire. *Ibidem*, G. 5204.

(2) Chapelle Saint-Etienne au cimetièrre Saint-Maur, vacante par le décès de Richard Ango, conférée à Jean Raulin, clerc, à la suite d'un procès, pour le patronage, entre Agnès Raulin, veuve de Jacques Gouel, et le prieur de la Madeleine, 16 mai 1509. *Registre du Secrétariat de l'Archevêché*.

nous venons de parler, fut favorisée par diverses bulles d'indulgences, notamment par une bulle de Nicolas IV, 1288, où saint Maur est signalé, après saint Nicolas et avant saint Etienne, comme particulièrement honoré au cimetière de Beauvoir. Le nom de saint Maur est exclusivement attribué à la principale chapelle de ce même cimetière, dans des lettres du cardinal d'Estouteville, qui nous apprennent qu'elle avait été démolie sous la domination anglaise et qu'on s'occupait alors de la réédifier.

Pendant longtemps, les religieux de la Madeleine eurent à Beauvoir une sorte de succursale de leur hôpital ; ils y entretenaient un chapelain, parfois qualifié prieur, avec quelques frères pour acquitter les fondations et présider aux enterrements.

Dom Nicolas Le Cras, prieur de l'Hôtel-Dieu, fit ordonner par le chapitre de la communauté que l'on célébrerait, à Saint-Maur, l'office des défunts chaque dimanche de carême, et qu'il y serait dit, tous les lundis de l'année, une messe de *requiem*.

Les religieux perdirent la propriété de ce cimetière lorsque, vers 1551, une administration, mi-partie laïque, mi-partie ecclésiastique, prit possession de leur maison. Ils n'eurent plus qu'à remplir les fonctions du culte, pour lesquelles on leur laissa une portion de leurs anciens revenus.

Les nouveaux administrateurs conservèrent, du moins, à Saint-Maur un chapelain qui recevait les offrandes des fidèles et devait en remettre une part aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Quelques années après, en 1566, ils furent condamnés, par arrêt du parlement, à faire bâtir une maison près d'un terrain qui avait continué d'appartenir aux religieux, et qu'on appelait encore, à cause de cela, le *prieuré*.

En 1635, il est question de religieuses de l'Hôtel-Dieu, envoyées à Saint-Maur pour *faire leur évent*.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, les religieux possédaient, comme



lieu de récréation, un jardin avec maison, attenant à Saint-Maur (1). Le 19 juillet 1756, ils obtinrent en échange de ce terrain, un emplacement près du *lieu de santé* où l'on venait de transférer l'Hôtel-Dieu.

Deux chapelles dans un cimetière, c'était, ce semble, autant, sinon plus, qu'il n'en fallait pour satisfaire à la piété des Rouennais. Une troisième y avait été, cependant, fondée, en 1472, par « ung bon catholique, bourgeois et demeurant en la ville de Rouen, natif du Trect (Utrecht), en Allemaigne, nommé Guérart Louf, ymaginier et peintre. » Cet artiste, qui paraît avoir joui d'une certaine célébrité parmi ses contemporains, prit à sa charge les frais de construction et d'ornementation de cette chapelle, après s'être entendu avec les religieux, qui consentirent à lui donner, dans le cimetière Saint-Maur, tout le terrain qu'il lui fallait, sous réserve, toutefois, qu'ils en demeureraient seigneurs en fonds et en propriété. Guérart Louf ne se borna pas à cette œuvre de piété. Il fonda, dans la même chapelle, « une noble confrarie sous le nom de la glorieuse Résurrection Notre Sauveur et Rédempteur Jhesu - Crist, saint Ladre, sainte Marthe et des Trépassés », et obtint pour cela l'autorisation du couvent de l'Hôtel-Dieu. Les premiers associés étaient au nombre de 40, y compris le fondateur. C'étaient, je n'en cite que quelques-uns : Pierre Le Forestier, prieur de la Madeleine ; Jacques Duval, avocat ; Jean Le Normant, Pierre Le Clerc, Reynaud Billon, notaires en cour d'église ; Richard Le Rat, chanoine du Sépulcre ; sire Robert le Cornu, Robert de Villeneuve, Colin Marguerie, Simon de Conflans, écuyer, et Jacob Louf, frère de Guérart. La confrérie avait deux sessions annuelles, ou, comme on disait, deux *sièges* : le *siège* d'hiver, le jour de la Commémoration des morts, le samedi, le dimanche et le jeudi suivants ; le *siège* d'été, le

(1) On voit, par un ancien document, que le jardin des religieux occupait une longueur de 117 toises le long de la rue Saint-Maur. Il est figuré dans le plan de Gomboust.

lundi après Pâques, le samedi, le dimanche de Quasimodo et le lundi suivant. Ce jour-là, les frères renouvelaient leur bureau, procédaient aux admissions de nouveaux membres, et tenaient *buffet* en la chapelle pour y recevoir les aumônes des fidèles.

Chaque lundi de l'année, une messe était dite par un religieux. Le premier lundi de chaque mois, cette messe était *chantée à note* avec diacre et sous-diacre.

Le mardi qui suivait la Commémoration des morts, les frères servants s'assemblaient, sur la semonce de leur clere, en la maison de l'échevin, vers deux heures de relevée, et, après que celui-ci leur avait offert du pain, du vin et des épices, ils se rendaient à leur chapelle, avec croix, bannière et clochette. Là, ils entendaient les vêpres des Trépassés, chantées par 6 ou 7 religieux de l'Hôtel-Dieu. Le lendemain, après une procession autour du cimetière, au chant du *libera*, ils assistaient à une grand'messe que disaient les mêmes religieux. Plus tard, pour se conformer à la volonté du testateur, ils devaient, cette messe dite, aller jeter de l'eau bénite sur sa tombe et réciter à son intention une *patenôtre* et un *Ave Maria*.

A la suite de cette cérémonie, les frères *convoyaient* l'échevin jusque chez lui, et tous prenaient ensemble « réfection corporelle, en signe de bonne amour et de fraternelle union. » L'échevin, ainsi que le prévôt, payaient chacun 30 s. pour leur écot; les autres frères payaient ce à quoi ils étaient taxés par délibération des maîtres.

Une seule disposition des statuts me paraît mériter d'être rapportée.

« A toutes les assemblées d'icelle confrarie se gouverneront les frères servans bien et honnestement sans noises ne tenchons, ne nul blasphemie de Dieu, et s'il estoit ainsi que par aucun des servans en avoit, les maistres les pourroient tirer du service, s'ilz ne s'apaisoient. »

Je suis très porté à croire que cette association fut établie à l'instar de celle qui avait été fondée, peu de

temps auparavant, à Paris, en l'église de la Madeleine de la Ville-l'Évêque, près la porte Saint-Honoré.

Cette dernière était d'autant plus honorablement connue qu'on la disait fondée par le roi Charles VIII et par la reine, sa femme, lesquels avaient voulu en être appelés, l'un le premier frère, l'autre la première sœur.

Le prieur, les frères et les sœurs de la Madeleine (et dans le nombre, il faut certainement comprendre Louf et ses compagnons) demandèrent à être affiliés à la confrérie de la Ville-l'Évêque, faveur qui leur fut accordée, le 20 octobre 1492, par Gilles Picart, avocat au parlement, par Jean De la Place, procureur général au Châtelet, et par Ambourse Prieur, agissant tous en qualité de gouverneurs et de maîtres de la confrérie.

On ne sera pas surpris d'apprendre que la bonne union ne dura pas toujours entre les religieux et les confrères : l'opposition d'intérêts ne pouvait manquer d'être une source de division. Les premiers soutenaient que les maîtres n'avaient le droit de tenir *buffet* dans la chapelle qu'aux jours de *sièges*, ci-dessus indiqués ; ils trouvaient aussi à redire à l'usage qui s'était introduit de faire des *cueillettes* (quêtes) dans le cimetière. Ils prétendaient encore qu'il n'appartenait à aucun prêtre d'y administrer les sacrements sans leur permission. De leur côté, les maîtres reprochaient aux religieux de se montrer peu exacts dans la célébration des messes, et de laisser les prédications à leur charge. Ces sortes de débats se renouvelèrent plus d'une fois. Il suffit de les indiquer en passant : les détails n'auraient plus d'intérêt pour personne.

Les statuts de la confrérie furent approuvés par Mgr d'Estouteville, le 16 octobre 1475, sous le titre de « Statuts de l'Association de la bienheureuse Marie-Madeleine, miroir des pécheurs, de sainte Marthe, sa sœur, et de saint Lazare, son frère. » Ils le furent de nouveau, et avec certaines modifications, par Mgr Charles de Bourbon, le 8 janvier 1571. On voit, par les lettres de ce dernier, qu'il

y avait alors 80 frères et 40 sœurs. Un des articles est ainsi conçu : « Ordonné que chacun frère et seur de ladite association sera tenu et subiect de venir, le jour de la procession, à la Magdaleine, avec un chapelain et avec une chappe, sur peine d'amende, le lundi après le sermon de madame sainte Marthe ».

Les souverains pontifes joignirent leurs approbations à celles des archevêques. Des indulgences furent accordées aux associés par Sixte V, en 1589; par Innocent X, en 1649.

Un grand nombre de peintres et de sculpteurs faisaient partie de cette confrérie. Il est même à remarquer que c'était une stricte obligation, pour eux, de lui payer un droit lors de leur réception comme maîtres dans la corporation.

La chapelle des Trépassés, de même que celles de Saint-Nicolas et de Saint-Étienne, fut ruinée, soit pendant l'occupation de Rouen par les protestants, soit à l'occasion du siège mis devant cette ville par Charles IX.

Ce ne fut que quelques années après, en 1569 et 1570, qu'on put songer à la relever de ses ruines. On en réédifia le clocher; on rétablit les verrières qu'on avait dû démonter à la hâte, dans un moment de panique. On en fit refaire trois nouvelles par le verrier Jacques Tuchon en 1571 et 1572.

Cette dernière année, on paya 112 l. pour deux *huissets historiés* mis au tableau de la contretable et qui se fermaient à l'aide d'un cadenas, et 45 l. 13 s. pour la réparation du mur de la galerie. En 1576, le menuisier Robert Clerc refit, pour 51 l., la clôture du chœur. En 1583, Jean Férey, maçon, et le frère Louis Guillebert, menuisier, achevèrent la grande porte du pignon.

L'année suivante, des malfaiteurs s'introduisirent dans le clocher, et jetèrent à terre le coq qui le surmontait. Vers le même temps, on vit les catholiques, réunis à Saint-Maur, aux prises avec les protestants qui revenaient du prêche de Pavilly.

Malgré les inquiétudes au milieu desquelles on vivait alors, on continua les travaux de décoration entrepris à la galerie. Le maçon Robert Chrétien et un artiste, du nom de Pierre Potier, en furent chargés en 1586 : ce dernier répara le tableau qui ornait la muraille et fit une statue de saint Adrien, l'un des patrons les plus invoqués contre la peste.

En 1586, une verrière fut offerte par Nicolas Baudry. On y fit mettre, en souvenir du donateur, une inscription par Jean Bezoche, auteur, suivant toute vraisemblance, de la verrière.

En 1589, vers le 9 avril, on fit démonter toutes les verrières qui avaient été restaurées par Nicolas Vereul, en 1582, et on les fit porter chez le cleric de la paroisse de Sainte-Marie-la-Petite. Bien que rien n'annonçât une paix durable, on reprit pourtant confiance, et, le 5 novembre, toutes les verrières étaient remises à leur place, par les soins de François Le Vieil.

Mais deux années à peine s'étaient écoulées, qu'en prévision du siège dont la ville était menacée, on s'empressait, de nouveau, de démonter les verrières. On les porta, cette fois, chez un nommé Bondor et chez Me Adrien Duval, à l'hôtel du Petit-Montier (1). On mit également en lieu sûr la cloche et la menuiserie de la chapelle. Les mêmes précautions furent prises pour sauver ce qu'il y avait de plus précieux à la chapelle Saint-Étienne, notamment les belles statues de *l'Ecce homo* et de Notre-Dame, et les pierres où se trouvaient gravées des inscriptions.

Dès que la paix fut revenue, les confrères s'occupèrent du rétablissement de leur confrérie. Plus actifs ou plus généreux que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et que les seigneurs de Frontebosc, ils s'empressaient, dès 1595, de faire reconstruire la chapelle des Trépassés et la galerie qui

(1) On connaît encore l'hôtel du Petit-Montier en la rue Cauchoise.

y faisait suite, après en avoir obtenu la permission de l'amiral de Villars et du Bureau de l'Hôtel-Dieu. En 1596, des *imaginiers* relèvent la croix du cimetière et restaurent les statues de l'*Ecce homo*, qu'il ne faut pas confondre avec celles de la chapelle Saint-Étienne (1). On fait revenir la menuiserie du chœur, qui avait été mise en dépôt chez les cordeliers de Rouen. En 1597, on répare les verrières aux dépens d'un des maîtres; on rapporte de Saint-Godard deux statues qu'on y avait placées pour les soustraire à la profanation pendant les troubles.

En novembre 1604, on paie 6 l. à l'évêque de Damas pour avoir béni deux autels de la chapelle et celui de la galerie; et 12 l. à Jean Dusaussoy, ancien maître de la confrérie, pour l'indemniser des frais du dîner qu'il avait offert à ce prélat.

D'autres articles de dépenses sont à noter, soit parce qu'ils nous fournissent des noms d'artistes, soit pour les renseignements qu'ils nous procurent sur certaines particularités archéologiques.

On *raccoûtre*, en 1609, la chaire du prédicateur. On paie, pour cela, 12 l. au menuisier Nicolas Roussel, et l'on achète pour 14 sous de frange. Cette chaire, suivant l'usage général du pays, était ornée de tentures qui variaient suivant les circonstances. En 1604, maître Jean Agnès, avait donné, pour la décoration de la chaire, une courtine de toile noire, bordée de figures de têtes de mort et de larmes.

Il est encore question, en 1609, d'un *image* qui avait été donné par le frère Robert Le Tellier, et que l'on fit peindre; de 6 anges donnés par un autre frère, qui furent placés aux deux côtés du crucifix; d'un goupillon (*vipillon*) qui

(1) Croix du cimetière réparée par Robert Chrétien, maçon; piédestal et croix en bois, œuvre du frère Louis Guillebert, 22 l., vers 1570. Croix de pierre du cimetière *raccoûtrée* par le sculpteur Pierre Le Sénéchal, en 1609.

fut attaché à *un image* de sainte Marthe, servant de reliquaire.

On paya, en 1611, 15 l. à David Delamare pour avoir fait l'*image* des Macabez (Machabées) (1).

En 1644, on donna 5 l. 10 s. à un peintre pour avoir rafraîchi les images de la Résurrection, déjà restaurées, en 1603, par Pierre Brémontier, sculpteur, et qui surmontaient le maître-autel. On paya, cette même année 1644, 8 l. 15 s. pour la sculpture et la peinture de l'*Ecce homo*.

En 1628, Jean Pinchon reçut 35 s. pour avoir remis en plomb la verrière de la Cène, qui était au-dessus de l'une des portes de la chapelle. Le même verrier fut chargé, de nouveau, de la restauration générale des verrières en 1635. Guillaume Le Vieil les répara, à son tour, en 1668, 1680 et 1685.

En 1673, on fit démonter la clôture du chœur. On y fit mettre des portes et l'on replaça plus haut le crucifix. Ce travail dut entraîner la suppression du *pupître* ou jubé que l'on voit clairement désigné dans un compte de 1609.

Jouvenet fit un bénitier neuf pour 4 l. 10 s. en 1676.

Un menuisier, renommé pour son habileté, Pierre Le Poullétier fit, en 1677, la contretable du maître-autel, dans le goût qui était alors à la mode.

La galerie qui faisait suite à la chapelle était, comme nous l'avons dit, ornée d'un autel. C'était, j'imagine, une construction dans le genre de celle qu'on voit encore au cimetière de Brisegaret, près de Montivilliers. David Delamare, déjà cité, donna, en 1611, 28 aunes de toile pour tendre cette galerie les jours où il s'y ferait quelque prédi-

(1) On peut se demander pourquoi représenter les Machabées plutôt que tant de saints de la religion chrétienne qui avaient sacrifié leur vie avec un héroïsme comparable au leur. Ne serait-ce pas à cause de la profession de foi en la résurrection et en l'efficacité de la prière pour les morts, contenue dans leur histoire? On sait que quelques archéologues voient dans le mot macabre une altération du nom machabée.

cation. Jean Pinchon en répara les vitraux l'année suivante.

En 1646, on se cotisa pour rebâtir la galerie, et l'on s'adressa, pour cela, au maçon Henri Gosset, et au menuisier Nicolas Roussel. Mais, dès 1659, on ne trouvait plus suffisant ce qui avait été fait : la galerie paraissait trop petite pour contenir le peuple qui y venait entendre les sermons aux dimanches et bonnes fêtes de l'année, et qui y restait exposé aux pluies et à toutes les injures du temps. On voulait d'ailleurs, par motif de piété, avoir le moyen de mettre à l'abri les os qui gisaient épars dans le cimetière, où ils étaient laissés à la merci des chiens et des autres animaux. On décida donc de faire agrandir la galerie, de lui donner la largeur de la chapelle, et de faire construire au-dessus un étage à usage de charnier.

Je ne saurais dire où était placée la chambre des assemblées de la confrérie. Ce que j'en puis dire, c'est que la porte en était ornée, en 1614, d'un rideau où était représenté un *Ecce homo*, œuvre du frère Pasquet Bucquet.

En 1785, la chapelle des Trépassés fut reconstruite en majeure partie. D'après le devis qui existe aux Archives, elle contenait 63 pieds de long sur 16 de large dans œuvre, et était accompagnée d'une sacristie, qui lui faisait suite, de 15 pieds de long sur autant de large, au-dessus de laquelle on mit la chambre des assemblées. Pour cette reconstruction, on dut démolir le comble ainsi que le clocher de l'ancien bâtiment. On ne laissa subsister que les murs de maçonnerie. Les travaux, dont fut chargé l'entrepreneur A.-B. Le Jeune, coûtèrent aux confrères 4,500 l.

Pendant longtemps la confrérie n'employa pour l'acquit des offices d'autres ecclésiastiques que les religieux de l'Hôtel-Dieu. Mais la confrérie se maintint toujours, grâce à la faveur publique, tandis que les religieux finirent par être à peu près complètement évincés du cimetière. Il en résulta peu à peu pour elle une véritable indépendance ; elle finit par avoir son chapelain particulier, et par faire régler ses offices directement par l'autorité diocésaine.



On conserve aux archives du département le *Tableau des Offices* qui se faisaient en la chapelle des Trépassés.

La grand'messe s'y disait à neuf heures chaque dimanche, et était annoncée par trois sons de cloches, à huit heures, huit heures et demie, huit heures trois quarts. On y faisait l'eau bénite et le pain béni.

On y disait aussi les vêpres à deux heures et demie, en hiver, et à trois heures, en été.

L'office y était célébré, avec une grande solennité, les jours suivants : Rameaux, Pâques, lundi de Pâques, Pentecôte, lundi de Pentecôte, Toussaint, Commémoration des morts, fêtes des saintes reliques, et de saint Lazare. La messe de minuit, à Noël, y était célébrée de même que dans les églises paroissiales.

Quelques cérémonies conservaient le souvenir des premières relations de la confrérie avec l'Hôtel-Dieu. Ainsi, à la fête de sainte Marthe, le clergé devait partir de la chapelle en corps, avec la croix et les chandeliers, pour se rendre à l'heure ordinaire dans l'église de la Madeleine, et de là aller en procession faire station dans quelque église.

Le premier dimanche de carême, le dimanche de quassimodo, de même qu'à la fête de sainte Marthe, l'office se faisait, toute la journée, par les religieux de l'Hôtel-Dieu.

Des prédications avaient lieu très fréquemment dans cette chapelle aux frais des confrères. On peut citer, parmi les meilleurs prédicateurs de la ville qui consentaient à s'en charger : Marin Le Harenger, jacobin, 1565, 1566, 1570, 1572 ; Plumetot, cordelier, 1565, 1566, 1567, 1569, 1570, 1571, 1572 ; Jacques Le Hongre, jacobin, 1565, 1568, 1569, 1571, 1572, 1573 ; M. Lempereur, 1568 ; Gouille, prédicateur de l'avent à la cathédrale, 25 décembre 1571 ; M<sup>e</sup> Boette, 1573 ; Michel, prieur des Augustins de Rouen, plus tard provincial, 1573 ; Olivier, augustin, même année ; le carme Martel, 1580, 1585 ;

Carré, 1585; Tholle, 1585, 1588; Natalis, 1586, 1588; M<sup>e</sup> Rioult, 1586; Taillepied, l'auteur des *Antiquités de la ville de Rouen*, 1587; Broessin, 1589; frère Louis Gravel, 1590; Le Roy, gardien des cordeliers, 1593; Samson, docteur en théologie, prieur des Augustins, 1600; Masquerel, carme, 1602, 1603, 1610; le curé d'Arques, 1605; Martel, jacobin, 1606, 1608; Le Noir, augustin, 1606, 1616; Guérout, carme, 1609, 1614; Soret, carme, 1632; le P. Séraphin, capucin (dont les sermons ont été publiés), de 1666 à 1675; le P. Ambroise, autre capucin, de 1675 à 1686.

En 1567, on payait aux cordeliers, pour vingt-cinq sermons faits par Plumetot, la somme de 12 l. 11 s. Vers cette époque, les honoraires d'un sermon solennel ne dépassaient pas la somme de 15 sols.

A l'occasion des prédications, des quêtes étaient faites parmi les fidèles, qui ne manquaient pas de se porter en foule au cimetière Saint-Maur.

Il est à remarquer que si les peintres et les sculpteurs étaient affiliés, en général, à la confrérie des Trépassés, il s'y trouvait aussi, et en grand nombre, des personnes appartenant aux différentes classes de la société, et même aux classes les plus élevées.

Dans les derniers temps la chapelle des Trépassés, dite de Saint-Maur, fit oublier celles de Saint-Étienne et de Saint-Nicolas.

La seconde avait été rétablie après le siège de 1593.

*L'Histoire de Rouen*, de 1731, en parle comme d'un établissement encore subsistant à cette époque. Mais, quelques années après, il n'en était plus question. L'autre, celle de Saint-Nicolas, avait été restaurée, en 1602, aux frais des administrateurs de l'Hôtel-Dieu. Un arrêt du Parlement, du 27 février 1672, rendu sur la plainte du couvent, les condamna à la faire mettre en état. Mais comme elle n'était que d'une faible utilité, on n'y prit pas grand intérêt, et bientôt on la laissa tomber en ruine.

Une ordonnance de l'archevêque, du 13 juin 1740, en autorisa la démolition ; et ce furent les religieux eux-mêmes qui sollicitèrent cette mesure, contre laquelle il n'y eut aucune protestation.

La confrérie des Chandeliers s'y était réunie pendant longtemps, avant de se fixer en l'église de la Madeleine.

Jusqu'ici il n'a été question dans ce mémoire que de chapelles et de confréries : j'ai maintenant à m'occuper du cimetière Saint-Maur, en tant que cimetière proprement dit, en m'attachant à faire remarquer ce qu'il présentait de particulier. Le sujet est lugubre ; mais il peut prêter à des observations assez importantes, si l'on veut comparer entre eux l'ancien temps et le nôtre.

Le cimetière Saint-Maur n'était, à l'origine, que pour les frères, les sœurs et les pauvres de l'Hôtel-Dieu. Mais les pauvres étant considérés comme les principaux amis de Jésus-Christ, il arriva bientôt que la piété fit choisir assez fréquemment ce cimetière par des personnes riches, non-seulement de la ville, mais de diverses localités du diocèse (1).

Nous avons déjà cité Vincent du Valricher. Avant lui, Robert Le Tartarin et Emmeline, sa femme, avaient fait une donation à l'Hôtel-Dieu, en demandant à être enterrés *in cimiterio hospitalis*. L'acte est de 1275. Jean Du Desert, curé de Bertheauville, au doyenné de Valmont, fait également, en 1291, une donation aux religieux de l'Hôtel-Dieu, et par le même acte il choisit sa sépulture *in eorum cimiterio apud S. Nicolaum de Bellovidere*. Plus tard, Jean Filleul, conseiller en cour laïc, demande par son testament qu'après son décès « on convoie son corps

(1) Le cardinal d'Estouteville, dans des lettres que nous avons précédemment citées, le désigne en ces termes : *Cimiterium commune... in quo corpora sive cadavera defunctorum sepe-liuntur, et tam de monasterio sive hospitali Beate Marie Magdalene, quam civitate et diocesi Rothomagensi caritative portantur et inhumantur*. (20 sept. 1454.)

en l'église Saint-Mor jouxte Rouen, en la compagnie de ses amis ; et qu'on en fasse l'enterrement eu chimetière, dehors l'église, bien et notablement, » 5 sept. 1429.

Pareilles clauses se remarquent parmi les dispositions testamentaires de messire Geoffroi Behourt et de dame Eudelot, sa mère, 17 mars 1437 ; de Richard Quesnel, curé de Saint-Ouen-du-Breuil, chapelain de la cathédrale, 1449 ; de Guillaume Auber, curé de Vacourt, autre chapelain de la même église, 1485 ; de Denis Pilée, curé de Limésy, 16 mars 1503 ; de Guillaume Oursel, curé de Saint-Jacques d'Alihermont, 1508.

Pilée annonce qu'il a choisi Saint-Maur parce que c'est *communis sepultura pauperum* ; Oursel déclare « qu'il a singulière dévotion à Saint-Mor, en l'oratoire hors Rouen. »

Le même motif est plus amplement indiqué dans le testament du chanoine Guillaume Le Brument : « *Quoniam michi, spiritualium graciaram munera mendicanti et temporalium bonorum copia non habundanti, superfluum videtur, juxta B. Augustini tradicionem, funeris ornatus et preciosa exequiarum pompa, corpus meum ecclesiastice in loco humili tradi cupio sepulture, videlicet in cimiterio prioratus sive oratorii S. Mauri prope Rothomagum, intra quod fideles plurimi, magna cum devotione, ad humiles sepius preces concurrunt, ut saltem orationibus salus anime mee adjuvetur, 1508.* » Il est à remarquer que cet article fut biffé, vraisemblablement par ordre du Chapitre ; et que l'enterrement de Le Brument se fit, suivant l'usage canonial, dans l'enceinte même de la cathédrale.

Thomas Le Prevost, drapier de Saint-Nicaise, ordonne, par son testament, qu'après son décès son corps « sera porté de soir à l'Hostel-Dieu pour estre mis au charriot dud. lieu avec les autres pauvres trespasés, et être porté avec yceulx au cimetièrre Saint-Mor, » 16 janvier 1558 (1).

(1) Tabellion. de Rouen, meubles.

La même année, le 18 février, Olivier Loisel, *mirouyer*, ouvrier en la monnaie de Rouen, demande que son corps « soit mis dans le charriot de l'Hostel-Dieu de la Madeleine, pour être porté au cimetière Saint-Maur, avec les corps des pauvres dudit Hostel-Dieu (1). »

L'*Histoire de Rouen* cite comme enterrés dans ce cimetière, Simon Osmont, sieur de Fresquiennes, 1517; Pierre Guérin, notaire et secrétaire du Roi, décédé en 1440 et Madeleine Deschamps, sa femme; dame Thomasse Hui-lard, en son vivant, femme de Guillaume De la Roche, sieur de Vandrimare, décédée le 2 novembre 1514, et aux frais de laquelle un charnier fut construit; Jean Le Goupil, sieur des Noyers, décédé en 1440.

La chapelle de Saint-Nicolas contenait nombre de sépultures de religieux et de religieuses. On y voyait aussi celles de Louis de Pillays, secrétaire et familier du Dauphin, fils de Colart de Pillays, chevalier, sieur d'Ablèges et de Berselou, décédé en 1400;— de Nicolas Pillays, sieur des mêmes fiefs, décédé le 11 mai 1415; — de Marie Mahieu, sa femme, décédée le 11 octobre 1416; — de Jacques Lamy, maître des arbalétriers de Rouen, décédé le 28 octobre 1417; — d'Alonce de Civille, vicomte de Rouen, décédé le 26 mai 1552; — de Marie de Saldaigne, sa femme, décédée l'an 1575; — de François Deudemare, chanoine de Rouen, décédé le 2 juillet 1635.

La tombe la plus connue était celle sur laquelle on lisait cette inscription : « Ci gissent les entrailles de messire Guillebert Talbot, chevalier anglois, qui mourut le 18 octobre 1418. » Le défunt y était représenté portant son cœur dans ses mains, d'où ce proverbe longtemps en usage à Rouen : « Il ressemble à Talbot. Il porte son cœur. » On avait gravé sur la pierre les armoiries de Talbot qui étaient : « Ecartelé, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup>, de gueules à un lion rampant, et les 2 autres, d'azur à 2 léopars lyonnés

(1) Tabellion. de Rouen, meubles.

passans, de gueules. » L'inscription et les armoiries ont été mentionnées par l'historiographe de cette ville, Farin, qui a pu les voir sur place.

Je ne trouve à signaler comme ayant existé dans la galerie de la chapelle Saint-Maur que les tombes de Marie Baudren, décédée le 18 juillet 1628, et celle de son père, Antoine Baudren, commis au greffe de l'Hôtel-de-Ville ; et dans la chapelle Saint-Etienne, que la tombe de Guillaume Toustain, sieur de Frontebosc, de Limésy, etc., décédé en 1535, et celle de Marie Toustain, veuve en secondes noces de Pierre Le Brun, sieur de Fresnay, décédée le 22 février 1596.

Il est à présumer qu'au moment de la démolition de ces chapelles, au siècle dernier, on ne prit aucunes dispositions pour assurer la conservation de ces diverses tombes, bien qu'elles eussent été signalées dans un ouvrage très répandu *l'Histoire de Rouen*.

Asile des pauvres et de ceux qu'un motif de piété avait engagés à se confondre avec eux, ce cimetière fut aussi, à raison, sans doute, de son éloignement de la ville, affecté à recevoir les cadavres des pestiférés. On en retrancha une partie près du jardin du prieuré qui fut attribuée aux protestants pour ceux de leur religion qui étaient enlevés par la peste. Mais cela dura peu : ce terrain fut rendu au prieur, le 21 juillet 1612 ; on donna aux protestants, en remplacement, un terrain proche du Champ-du-Pardon (1).

(1) Pendant longtemps le Bureau de l'Hôtel-Dieu ne se crut pas permis d'envoyer au cimetière Saint-Maur d'autres cadavres que ceux qui avaient posé dans cet établissement et les cadavres des catholiques. C'est ce qu'il objecta à un sieur Gyraud, qui demandait de faire porter à Saint-Maur, par quatre hommes, le corps de Prevost, contrôleur de l'artillerie, 3 mars 1567 ; — aux amis d'un nommé Adrien Blanchet, hérétique et sacramentaire, décédé en la maison du hallage, qui voulaient le faire enterrer à Saint-Maur, avec la potence, ainsi que les protestants avaient accoutumé, 10 avril 1570. Cependant, le 2 décembre de cette

Malgré les trois chapelles qui le décoraient, rien, surtout en temps de peste, n'était plus triste, plus désolé que ce cimetière de Saint-Maur.

A ce sujet quelques traits sont à noter. Signalons d'abord la négligence avec laquelle, pendant un assez long temps, se firent les inhumations.

Les corps étaient enfouis à une si faible profondeur qu'il arriva plus d'une fois que les chiens et les loups en firent leur pâture. C'est ce dont se plaignit Guillaume Le Roy, drapier de la rue Cauchoise, maître de la confrérie des Trépassés, 12 mars 1564. Même plainte le 21 avril 1607.

Figurons-nous encore la fosse commune. Elle est citée en 1574, dans une délibération qui prescrit de jeter de la terre sur les corps entassés dans le charnier. Le 18 mars 1611, on fit marché pour faire un nouveau *cerne* pour même année, on accueillit la demande de Romain Aubery « qui avait supplié que son corps fût reçu à l'Hôtel-Dieu et porté inhumer ainsi qu'il est accoutumé de faire pour ceux de la R. P. R. » On y mit cependant pour condition que le corps serait apporté le soir « pour éviter émotion et scandale. » Cet acte de tolérance fit une mauvaise impression, comme on le voit par cette délibération prise le 2 mai 1571 : « Sur la clameur faite par aulcungz catholiques que les corps de ceulx de la R. P. R. estoient indifféremment portez inhumer avecques les corps des catholiques, a esté fait venir le charretier de la maison de céans, auquel a esté deffendu de porter ceulx de la R. P. R. sinon en la façon accoustumée, en ung lieu prophane, joignant le cimetière de Saint-Maur, ainsy qu'ila esté fait cy-devant, suyvant les arrestz de la Cour. » (Voir aussi M. Floquet, *Histoire du Parlement*, t. III, p. 63, où sont racontées les scènes violentes qui eurent lieu, à l'Hôtel-Dieu, au sujet du cadavre d'un huguenot que le peuple voulait traîner à la voirie.) — Samedi 10 décembre 1611. « Aucuns de la R. P. R. (Bauquemare, le baron de Courtomer, De la Rivière, etc.) avoient demandé le jardin du prieur de céans proche et contigu le cimetière Saint-Maur, afin que, suivant l'Edit du Roy, et selon qu'autrefois ils l'avoient possédé, ils y pussent inhumer leurs corps morts de peste. » Regnard, maître des requêtes, fut nommé commissaire pour aviser sur

l'inhumation des pauvres : il devait avoir 48 pieds en carré, 20 pieds de profondeur avec une descente pour conduire plus aisément le charriot qui portait les corps audit *cerne*.

« 11 avril 1626, conformément à la requête de la confrérie Saint-Maur, le lieutenant général du bailliage fait procéder à la visite du charnier, où l'on enterre ordinairement les corps, clos d'une haie de bois mort d'espine, soutenue et liée avec des pieux, distante dudit charnier de 60 pieds ou environ, aux dépens des confrères. » N'est-il pas curieux, de voir ces derniers supporter, dans cette circonstance, une dépense qui paraît si naturellement rentrer dans les charges de la police municipale ?

Le 15 juillet 1650, on fait venir le charretier, et on lui commande de recouvrir de terre les corps qui étaient dans le charnier.

cette réclamation. On offrit aux protestants, entre les portes Saint-Hilaire et Beauvoisine, près des fossés, une acre de terre ou environ. Ils refusèrent ce terrain. Mais peu de temps après ils se contentèrent d'une vergée de terre appartenant à l'Hôtel-Dieu, au Champ-du-Pardon, non loin des fourches patibulaires. Le 1<sup>er</sup> février 1658, on mentionne « hors la porte Bouvreuil, au triège du Camp-du-Pardon, par. Saint-Godard, 2 jardins, d'une acre et demie, plantés d'arbres, près d'une place close de murailles où l'on enterre les corps des personnes de la R. P. R. qui décèdent de la contagion ». — Il ne faut pas confondre ce cimetière avec le cimetière ordinaire des protestants qui était situé en la paroisse Saint-Vivien, à l'extrémité de la rue Saint-Hilaire; celui-ci ne fut supprimé qu'après la révocation de l'Édit de Nantes et fut alors donné à l'Hôpital Général. C'était un terrain clos de murailles, planté de sycomores, entouré d'une rangée d'arbres, et estimé à 40 l. de revenu. La personne à qui on le loua eut la malheureuse idée d'y faire établir des jeux de boule. Le curé de Saint-Vivien réclama contre cette indécence, et le jardin fut loué à un autre locataire qui en tira parti d'une manière moins inconvenante. — Un autre cimetière à l'usage des protestants se trouvait à Saint-Sever, rue aux Chiens : il fut aliéné le 28 juin 1689.



Si désolé, si lugubre que fût ce cimetière, on ne laissait pas de s'y porter en foule à de certains jours de l'année. C'était le lieu que l'on choisissait aussi de préférence pour les distributions d'aumônes en faveur des défunts, de ceux mêmes qui avaient ailleurs leur sépulture.

Le chanoine Guillaume Le Roux, qui, conformément à ses dernières dispositions, fut inhumé au Bourgtheroulde, principale résidence de sa famille, avait ordonné par son testament de distribuer, à l'occasion de ses obsèques, aux pauvres qui viendraient au cimetière Saint-Maur, 50 mines de blé en pain, et 4 poinçons de vin.

Le jour du premier service fait à Rouen pour les obsèques du cardinal d'Amboise, ministre de Louis XII, on fit une distribution de douzains à tous ceux qui se présentèrent au cimetière Saint-Maur. Il s'y rencontra plus de 20,000 personnes. Il est vrai que cette distribution avait été annoncée à son de trompe, 3 ou 4 jours à l'avance.

Le mardi des Rogations, une foule de peuple s'y rendait à la suite de la procession générale de toutes les paroisses et de toutes les communautés de la ville, en revenant de l'église Saint-Gervais où avait lieu la station (1).

L'affluence n'était guère moins considérable le jour de la Toussaint. A ce sujet je citerai quelques ordonnances qui furent rendues à la requête des confrères de la confrérie des Trépassés, pour autoriser l'ouverture de la porte Cauchoise par laquelle on se rendait habituellement à ce cimetière.

« Il est mandé au portier de la porte Cauchoise de Rouen de la tenir ouverte depuis l'heure de midi, jour de la Toussaint prochaine, jusques à l'heure de 5 heures et demie du soir, en faveur et pour l'exercice de dévotion

(1) 8 mai 1620, « à cause de la contagion, la procession du mardi des Rogations qui va ordinairement à Saint-Gervais ne passera pas par dedans le cimetière Saint-Maur. » — 13 mai 1572, « jour des processions, a esté cueilli, aud. lieu de Saint-Mor, 52 l. »

qui se fait en la chapelle Saint-Maur par les confrères d'icelle et aultres led. jour, parce que le sieur David Delamare, maistre de la confrarie dud. Saint-Maur, sera tenu y mettre, de sa part, ung personnage notable à garder lad. porte et y faire venir deux des harquebousiers de la ville estantz de lad. confrairie, sçavoir Jaques Gouel et Jaques Enoc, ausquels il est mandé se trouver à l'ouverture, garde et clausion de lad. porte. Faict à Rouen le 25<sup>e</sup> jour de oct. 1610. Signé : de HANYVEL. »

Pareille permission, sous les mêmes conditions, est donnée, par le Bureau de l'Hôtel-de-Ville aux confrères des Trépassés, le 30 oct. 1614.

Le 30 oct. 1629, requête adressée à Mgr le duc de Montbazou, gouverneur de Normandie, par les chapelain, prévôt et maîtres de la confrérie.

Ils y exposent que « à l'occasion du jour de la Commémoration des Trespasés, qui devoit avoir lieu le lundi prochain, plusieurs notables bourgeois et habitans de la ville, meus de pitié, sortiroient hors de la porte Cauchoise, le jour et feste de Toussaincts pour se rendre en la chapelle des Trespassez fondée au cymetière de Saint-Mor, lieu non moins remply de dévotion, pour le nombre infiny des corps que l'on y ensepulture, que Saint-Innocent-de-Paris, pour, en ce dit lieu, entendre la prédicacion qui se fera, icelluy jour de Toussainctz, 2 heures après midy, assister en devocion au service que l'on y célébrera pour les âmes des fidelles deffunts en général, les corps des quels reposent, tant en lad. chapelle que aud. cimetièrre. Et d'autant qu'à cause de lad. feste de Toussaincts l'on tenoit les ponts levez et portes de ceste ville fermez (1), qui faisoit que l'on avoit peine de sortir et entrer pour

(1) Présentement les jours de fête, la population des villes se répand dans les campagnes environnantes. Autrefois, ces mêmes jours, elle y était renfermée plus strictement que les jours ordinaires.

exercer lesd. œuvres pieuses et dévottes, » pour cette considération, ils demandaient « qu'en faveur de ces dévotions, conformément aux ordonnances des sieurs conseillers échevins, dont ils représentaient un extrait, il plût au gouverneur de la province, de commander au capitaine qui seroit, le jour de Toussaincts, en garde en la porte Cauchoise, ensemble au portier d'icelle, d'en faire l'ouverture et la tenir ouverte depuis l'heure de midy jusques à 6 h. ». La permission fut accordée; mais le temps fut limité entre 2 heures et 5 heures du soir.

On aurait peine à le croire, si l'on ne savait combien autrefois on étoit familiarisé avec les images de la mort (1); ce fut toujours avec le plus grand regret, même en temps de peste, que les frères abandonnaient ce lieu de désolation, et c'étoit avec bonheur qu'ils y rentraient, dès qu'on vouloit bien le leur permettre.

Les sentences d'interdiction rapprochées de celles qui les annulaient, permettraient de préciser la durée de ces terribles épidémies qui, si fréquemment, aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, affligèrent notre ville. Mais il faut se borner à de courtes indications.

Je vois que la confrérie fut transférée aux Béguines, à raison de la maladie contagieuse, aux années 1623, 1624, 1626.

Le 5 mars de cette dernière année, on fit dresser par l'avocat Baudry (c'étoit, je pense, un confrère) une requête à la cour pour faire rapporter l'ordonnance de M. de la Ferté, lieutenant général au bailliage, par laquelle il étoit défendu de célébrer le service divin, de prêcher dans la chapelle des Trépassés et même de tenir ouvert le cime-

(1) Ce fut le xvi<sup>e</sup> siècle surtout qui se fit remarquer par son goût pour le lugubre. Il est aisé de le constater non seulement par les tombes, par la décoration des églises et des cimetières, où s'étaient les danses macabres, par nombre de compositions littéraires, mais encore par les singulières décorations des maisons privées.

tière Saint-Maur. On alléguait que tout danger avait cessé. On ne put, cependant, être autorisé à y reprendre les exercices ordinaires qu'à partir du premier dimanche de carême 1627. Le lieutenant général consentit alors que les *marqueurs* (ceux qui marquaient les maisons des pestiférés et faisaient transporter les cadavres par le charriot de l'Hôtel-Dieu) se retireraient du cimetière et laisseraient les portes libres aux maîtres et confrères pour continuer à faire dire le service divin en leur chapelle.

En 1633 la confrérie est encore transférée aux Béguines, pour cause de la contagion. Ce fléau l'y retient de 1635 à 1637.

En 1638, elle passe en l'église Saint-Sauveur, et ne peut retourner à Saint-Maur qu'en 1639.

En 1651, il lui faut se retirer à Saint-Michel : elle revient à Saint-Maur vers la fin de 1653.

Quelques années après, en 1667, nouvel exil causé par une épidémie, très meurtrière, et qui ne prit fin que dans les derniers mois de l'année suivante. Les confrères se hasardèrent, le 20 oct. 1669, à demander l'ouverture du cimetière pour y continuer, je rapporte les termes de leur supplique, « le service divin tel qu'il était fait depuis plus de 200 ans, afin de satisfaire à la dévotion d'une foule innombrable de personnes dont les parents défunts reposaient à Saint-Maur, en attendant la Résurrection glorieuse. » La permission leur fut accordée le 23 janv. 1670, pour valoir à partir du 1<sup>er</sup> mars suivant.

Depuis cette époque il n'y eut plus, à Rouen, de véritable peste ; la confrérie put tenir, sans interruption, ses assemblées au lieu qui lui était propre et qu'elle affectionnait.

Il nous reste encore, comme souvenir de ces funestes épidémies, la tombe des 19 pères capucins qui périrent victimes de leur dévouement aux pestiférés, dans les années 1622, 1623 et 1624. Je me fais un devoir de transcrire ici leurs noms : les pères Christophe, d'Amiens ;

Sebastien, de Rouen; Illuminé, de Rouen; Julien, de Nesle; Barthélemy, d'Eu; Josaphat, de la Poterie; Ange, de Rouen; Girard, de Saint-Lô; Nicolas, de Caen; Simon, de Rouen; Félix, de Valognes; Maclou, de Dieppe; Jean-Baptiste, du Havre; Charles, de Honfleur; Alphonse, de Rouen; Yves, de Montfort; Claude, de Cherbourg; Alexis, de Rouen (1).

L'inscription qui avait été mise sur leur tombe avait été détruite pendant la Révolution. Elle fut rétablie en 1822, aux frais et par les soins de la ville, sur la proposition de M. de Martainville, maire de Rouen. Elle est ainsi conçue :

« Ici reposent les os  
 Des pères capucins qui s'étant dédiés  
 A l'assistance spirituelle des malades  
 De la peste pendant les années  
 1622, 1623 et 1624  
 Y ont fini leurs jours dans l'exercice  
 De la charité.  
 Leurs cendres éloignées de celles  
 De leurs frères sont les illustres  
 Marques d'un zèle qui n'a pu être  
 Empêché ni par la crainte de la  
 Maladie contagieuse ni par l'amour  
 Que les hommes ont naturellement  
 De vivre.

(1) En la chapelle de Beauvoir on voyait aussi la tombe de frère Pierre Le Blond, religieux de l'Hôtel-Dieu, mort de la peste en 1640; celle de Marie de Sermentot, religieuse, morte de la peste, le 2 oct. 1648, « le dixième jour après s'être consacrée pour l'amour de Dieu au service des pauvres malades de la peste dans le *lieu de santé* ». Un registre de cet établissement nous apprend que, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1637, il y entra 3,513 pestiférés. Mais combien d'autres étaient morts dans des maisons particulières et avaient été transportés directement par les marqueurs au cimetière Saint-Maur!

Le même évangile qui les avait déjà  
 Dépouillés de tous les biens de la terre  
 Les a fait mourir dans le lit d'honneur  
 Puisque c'est en exerçant la charité  
 Qui est la première de toutes les vertus.

Porte une sainte envie à leur condition.  
 Si tu ne veux être méconnoissant ne refuse pas  
 Tes prières à ces âmes généreuses  
 Qui ont sacrifié leurs corps  
 Pour le bien être du public (1). »

A part cette tombe, le cimetière était nu. On n'y voyait aucune de ces croix, ni de ces petits parterres de fleurs, qui déguisent, présentement, à nos yeux, l'horreur des tombeaux.

Dans les signes extérieurs qui nous servent à témoigner notre reconnaissance et notre affection pour ceux qui ne sont plus, il y a, on me pardonnera de le dire, de la mode comme en toute autre chose. Sans parer leurs sépultures, comme nous aimons à le faire maintenant, nos pères les respectaient autant, sinon plus que nous : ils avaient moins souci des ornements extérieurs et plus de piété envers les restes des défunts.

N'est-ce pas par ce sentiment qu'il faut expliquer la longue conservation de la tombe de Bedford, dans la cathédrale, et de la dalle funéraire de Gillebert Talbot, dans la chapelle de Saint-Nicolas, au cimetière Saint-Maur, dont nous avons parlé précédemment. Les noms qui s'y trouvaient inscrits rappelaient pourtant le souvenir d'une époque néfaste, de la domination étrangère, des hommes qui avaient le plus contribué à l'établir.

Le même sentiment est encore plus clairement attesté par l'usage où l'on était autrefois de porter à Saint-Maur, comme dans un lieu consacré par les cérémonies de la

(1) L'ancienne inscription portait « pour le bien du public. »

religion et protégé par la dévotion du peuple, toutes les terres que l'on tirait, chaque année, des cimetières de la ville et de l'enceinte des églises afin de remédier à l'exhaussement du sol, conséquence forcée d'inhumations multipliées. Quant à la preuve de cette pratique, on la trouve dans tous les comptes des fabriques, et l'on n'a que l'embarras du choix (1).

Ainsi le cimetière Saint-Maur était véritablement le *campo santo* de la ville de Rouen, bien qu'on ne voie pas qu'on y ait apporté, comme dans celui de Pise, de la terre de Jérusalem, et que très certainement aucun rival de Giotto n'ait travaillé à sa décoration. Mais c'est déjà quelque chose que nos peintres, nos imaginiers, nos verriers, se soient pris d'affection pour ce cimetière, et peut-être aurions-nous eu à signaler, dans cet asile de la mort, quelque œuvre remarquable, sans les ravages des guerres et des révolutions.

(1) *Comptes de la paroisse Saint-Jean de Rouen* : 1636. « Payé à celui qui mène le charriot de la Madeleine, pour 3 bellenées de terre de lad. église, pour porter au cymetière Saint-Mor, 20 s.— 1637, au charretier de la Madeleine, pour avoir porté 4 voyages de terre à Saint-Maur durant l'hiver, 32 s. — 1639, payé à Henri Marquis, maître maçon, la somme de 4 l. 19 s., pour avoir par luy racoustré ung benestier de pierre, que pour avoir fait porter les terres saintes de lad. église au cimetière de Saint-Mor, 4 l. 19 s. t. — 1640, au charestier de la Madaleine, pour avoir porté des terres de l'esglise à Saint-Maur, 30s.— 1642, au charetier de la Magdelene, pour avoir porté les terres de l'esglise à Saint-Maur, 24 s. — 1643, au charretier de la Madelene, pour avoir porté les terres de lad. église à Saint-Maur, 16 s. — *F. de la paroisse Sainte-Croix des Pelletiers*. 17 avril 1690, permission du curé de faire porter dans le cimetière Saint-Maur les terres qui lui seront incommodés dans le cimetière de son église, parce que le sol de ce cimetiere était au dessus du niveau du sol de l'église, ce qui la rendait humide et malsaine. — *F. de la paroisse N.-D. de la Ronde*, 19 avril 1760, terres du cimetière de N.-D. portées au cimetière Saint-Maur. »

Une fois cependant le cimetière Saint-Maur fut profané, et le fait donna lieu à un procès qui émut vivement l'opinion publique, et se termina par une sentence du lieutenant général criminel de Rouen, du 23 avril 1735. Au mois de décembre précédent, un cadavre avait été enlevé pendant la nuit, « crime d'autant plus condamnable qu'en troublant ainsi les aziles destinez pour le repos et les cendres des morts, c'était manquer de respect pour les lieux saints et d'humanité à l'égard du public. » « Il n'est point de nation, disait le magistrat, chez laquelle la sépulture, quoi qu'accompagnée de cérémonies différentes, ne soit en très grande vénération; il n'est que les infâmes et les criminels qui en soient privez, et, selon saint Paul, il y a autant de charité d'ensevelir les morts que de conserver la vie aux vivans. La terre est le siège des morts, et si c'est une impiété de ne les pas inhumer, de quel œil peut-on regarder ceux qui troublent leur repos! C'est une barbarie qui a été réprimée toutes les fois que la justice en a eu connaissance. » La sentence fut imprimée, lue, publiée et affichée aux carrefours de la ville et dans les faubourgs. Le corps, après avoir été reporté en l'église Saint-Patrice, fut inhumé avec honneur dans le cimetière de Saint-Godard. Quant à l'auteur de cette profanation, il n'est pas signalé dans la sentence. C'est un égard que l'on eut pour le coupable, qui n'était autre que le célèbre Lecat. Emporté par son zèle de savant, il avait dérobé un cadavre pour ses études anatomiques.

La sentence du lieutenant général criminel était conçue en des termes que n'eussent pas désavoué ses prédécesseurs. Quelques années après on n'eût pas parlé de la même manière. Quand on supprima les cimetières, on fit peu d'attention aux sépultures : les dalles tumulaires des églises furent déplacées ou mutilées avec un sans-façon auquel personne ne trouva à redire.

Aujourd'hui il ne reste plus une pierre des trois chapelles du cimetière de Saint-Maur. Elles ont subi le sort



de ces générations d'hommes qui, tour à tour, sont venues s'engloutir dans cet étroit espace, où l'on ne rencontre que des monuments des plus modestes, destinés tous, eux-mêmes, à une disparition prochaine.

Du moins on a conservé les vitraux qui ornaient la plus intéressante et la dernière de ces chapelles, la chapelle Saint-Maur.

Le 17 prairial 1793, le peintre Le Carpentier, agissant en vertu d'une commission du District, fit enlever ces vitraux, après les avoir fait soigneusement encaisser; ils furent portés au dépôt des objets d'art du département de la Seine-Inférieure.

Il est certain qu'ils ne furent pas compris parmi ceux qui furent plus tard attribués à la ville pour la formation du musée municipal. Ils restèrent, oubliés, dans un coin de la préfecture, jusqu'à l'année 1820, que le Conseil général les accorda à M. Crevel, curé de Saint-Romain, pour la décoration de son église, où l'on peut les admirer encore (1).

(1) Ces verrières sont ainsi désignées dans un mémoire de l'année 1680 : les 4 évangélistes; la Création; la Résurrection; un tableau où l'on voyait représenté le temple et la piscine; Job; le Déluge; Tobie; la Transfiguration; la ville où Dieu parle au peuple d'Israël; la Multiplication des pains; l'entrée de Jésus au temple; la Salutation angélique; les 3 Maries; Jésus au jardin des Olives; Jésus en croix. — Le peintre Jean Le Vieil, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Laurent, rue Beauvoisine, avait été chargé de la restauration de ces verrières. Le chiffre de ses honoraires et la manière dont il s'était acquitté de son travail donnèrent lieu à un procès. On reprochait à Le Vieil d'avoir exagéré la dépense, et, chose plus grave, « d'avoir osté la peinture des vitres, de sorte qu'il avoit causé un dommage notable aux vitres, les plus belles de la ville. » Les confrères non seulement ne voulaient rien lui payer; mais ils réclamaient, comme indemnité, une somme de 200 l. Les parties nommèrent pour experts, Pierre La Voute, et Jacques Le Roy, l'un et l'autre verriers, et demeurant à Rouen, rue de la Poterne. Ces experts

On voit que Le Carpentier avait fait enlever, le 6 prairial 1793, de la même chapelle, 12 tableaux qui, sans doute, ne lui paraissaient pas sans mérite. Je ne saurais dire ce qu'ils sont devenus.

Je ne puis mieux finir cette notice qu'en rappelant un souvenir historique notable, qui se rapporte au lieu dont nous venons de nous occuper. C'est de Saint-Maur près Rouen, juillet 1417, que sont datées les lettres de pardon accordées par le Dauphin, qui fut depuis Charles VII, aux bourgeois de Rouen, coupables d'avoir pris parti pour le duc de Bourgogne et de s'être insurgés contre l'autorité royale. Le même lieu devait voir l'année suivante une partie de l'armée de Henri V, pendant ce long siège qui fit tant d'honneur à nos compatriotes.

A propos de la tombe des Capucins, morts au service des pestiférés, M. l'abbé Tougard fait observer que cette sépulture était déjà en fort mauvais état avant le milieu du siècle dernier, puisque D. Duplessis se plaignait, en 1740, de n'avoir pu lire les noms des religieux.

La séance est levée à trois heures et demie.

G. GOUELLAIN et A. TOUGARD.

furent pas agréés; le lieutenant général s'en rapporta à l'expertise de M. Le Carpentier, maître des ouvrages de la ville.

---

## SÉANCE DU 30 JUIN 1883

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, P. Baudry, Billiard, Bouctot, Bouquet, Félix, Gustave Gouellain, Maillet du Boullay, Gaston Le Breton, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, après quelques additions réclamées par M. Le Breton pour préciser ses communications.

La correspondance imprimée comprend :

*Mémoires de la Société Savoisienne*, t. XXI ; — *Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, 18<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> semestre ; — *Antiquaires de Picardie*, 3<sup>e</sup> série, t. VI ; — *Société historique et archéologique de Langres*, t. II ; — *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1882, n<sup>o</sup> 4 ; — *Société archéologique de Béziers*, 2<sup>e</sup> série, t. XI, 2<sup>e</sup> livr. ; — *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1881 ; — *Société historique d'Elbeuf*, 1882, n<sup>o</sup> 4 ; — *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. XLVI ; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n<sup>o</sup> 115 ; — *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. X.

Enfin M. l'abbé Tougard offre à la Commission, au nom des Bollandistes, quatre extraits de leurs *Analecta Bollandiana*, utile complément des *Acta Sanctorum* qui a commencé à paraître en 1882, et forme chaque année un vol. gr. in-8<sup>o</sup> de 640 pages. Ces extraits sont les *Vies de saint Vital et de saint Geoffroy*, abbés de Savigny, dont

l'éditeur est M. l'abbé Sauvage, la *Vie de saint Ansbert*, les *Miracles de saint Gilduin* et la *Translation de saint Germain de Paris*.

Cet hommage des savants Jésuites est un remerciement pour l'envoi de notre *Bulletin*. Vers 1870, la Commission avait compris les Bollandistes parmi les Sociétés savantes auxquelles la Préfecture adresse d'office les travaux de la Commission, et ils n'ont cessé depuis de leur être régulièrement envoyés. Les Bollandistes espèrent que l'on voudra bien leur continuer cette faveur; et ils ont saisi la première occasion d'en témoigner leur gratitude puisque c'est l'an dernier seulement qu'ils ont repris leur publication interrompue durant 15 ans. Ils ont cité avec honneur le *Bulletin* dans leurs recherches sur saint Ingaude, né probablement à Eu ou à Oust-Marais, au VII<sup>e</sup> siècle (*Acta SS.* Octobre XIII, 3 F.)

*Tombeau de Hugues d'Orges.* — M. Gaston Le Breton donne lecture de l'inscription suivante qu'il a relevée récemment au Musée du moyen âge (*Mittelalterliche sammlung*) de Bâle, dont l'installation actuelle date de 1880. — Cette inscription, gravée sur une plaque de bronze, était placée dans l'église Saint-Pierre sur le tombeau de l'archevêque de Rouen, Hugues d'Orges qui mourut à Bâle, le 14 août 1436, pendant le célèbre concile qui se tenait alors dans cette ville :

*Hic jacet dominus Hugo, de Ourgiis, archiepiepiscopus Rothomagensis, pro quo collegium huius ecclesie tenetur celebrare quatuor anniversaria quatuor temporibus anni et unum in die sui obitus. Singulis quoque diebus anni tenetur sacerdos, celebrans missam majorem, post finem ipsius misse dicere super tumba ejus De profundis, cum oratione dominica et collectis Deus qui inter apostolicos et Fide-  
lium, cum aspersione aque benedictæ, prout in litteris desuper confectis latius continetur. Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

*Buste de M. A. Le Prevost.* — M. d'Estaintot, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, à cause des travaux de l'Association normande, informe la Commission de l'érection, à Bernay, du buste d'A. Le Prevost, notre ancien collègue.

*Église de Saint-Jean-d'Abbetot.* — Empêché également de prendre place à cette séance, M. Brianchon envoie des renseignements satisfaisants sur l'emploi des 1500 francs, votés par la Commission, pour la restauration de Saint-Jean-d'Abbetot, et se loue du zèle qu'a témoigné en cette circonstance M. Héquet, maire de la Cerlangue. Il rappelle que la restauration est demeurée incomplète, qu'il faudra notamment refaire quatorze marches de l'escalier du clocher, et que la Commission devra prochainement voter un supplément d'allocation, en faveur du curieux monument qui remonte au-delà de l'an 1050.

*Chêne d'Allouville.* — Le même membre invite M. Gouellain à mener à bonne fin un projet dont il a le mérite d'avoir pris l'initiative. Il s'agit de la réfection de l'escalier rustique en bois sculpté qui permet l'accès à la chapelle du chêne d'Allouville.

M. Gouellain explique qu'en effet il s'était préoccupé de ce travail sur certains bruits qui parlaient de gêner ce doyen de nos forêts par un escalier *en fonte*. Mais il n'a pu suivre d'assez près cette affaire. Il profite de cette circonstance pour remarquer que le décès de notre collègue, M. le D<sup>r</sup> Guérout, a privé la Commission de tout moyen d'informations sur les environs d'Yvetot.

M. le Président estime que le meilleur moyen d'arriver à un bon résultat, est d'appeler sur ce point

l'attention du sous-préfet d'Yvetot. L'administration locale sera heureuse d'affirmer sa sollicitude pour ce monument historique, et obtiendra certainement la reconstruction de l'escalier demandé.

*Vitraux des chapelles du Cimetière Saint-Maur.*  
— M. Bouquet, après s'être excusé de son absence, nous adresse quelques notes sur quatre vitraux des chapelles du cimetière Saint-Maur, qui décorent aujourd'hui l'église Saint-Romain. Décrits dès 1827 par Licquet dans son *Précis de l'histoire de Rouen*, deux de ces vitraux se voient aux fenêtres les plus voisines du portail; ce sont la *Sainte Famille* et *Sainte Geneviève* (dans l'attitude qu'a reproduite une statue moderne du portail des Libraires à la cathédrale); les deux autres (la *Transfiguration* et l'*Histoire d'Adam*), occupent la fenêtre géminée du fond de l'abside à gauche.

M. de Beaurepaire observe que ces verrières, aussi remarquables par le dessin que par le coloris, ont été placées à Saint-Romain, non au Concordat, mais seulement sous la Restauration.

M. Le Breton fait passer sous les yeux de la Commission l'esquisse de nombreux carrelages émaillés; il expose en détail les raisons qui lui font reconnaître dans les beaux pavages de faïence qu'on admire à Langres, à Palisy et au colombier de Boos, la main d'Abaquesne, l'illustre artiste rouennais. Et à ce propos, il insiste sur la persévérance courageuse que mit la fabrique française, vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, à maintenir les meilleures traditions de l'art national; et cela malgré l'envahissement et la redoutable concurrence des faïenciers italiens.

Cette observation a d'autant plus d'importance que

la littérature et la langue subissent la même influence dont elles ne surent pas toujours si bien se défendre, témoin les dialogues d'Henri Estienne sur *le langage françois italianisé*.

*Cartulaire de l'Hospice.* — L'administration des Hospices ayant jugé à propos de verser, dans les archives départementales, la partie ancienne de ses documents administratifs, M. de Beaurepaire communique à la Commission un cartulaire de l'Hospice-Général, rédigé vers 1554, dont le titre est orné d'une fort belle miniature, intéressante par le costume et par quelques groupes de personnages.

*Chapelle de l'Hospice.* — Cette communication amène le même membre à lire le mémoire suivant sur la construction de la chapelle de l'Hospice-Général :

La première chapelle de l'Hospice-Général de Rouen remonte à l'époque où l'on prit le parti de renfermer les pauvres, auxquels jusque-là on s'était contenté de distribuer des aumônes. Elle fut construite en 1651. Farin nous apprend que ce fut à la Pentecôte de cette année qu'elle fut bénite sous l'invocation de Notre-Dame-de-la-Charité, dont on fit la fête le 15 août, jour de l'Assomption. L'historien de Rouen ajoute : « Il y a aussi des indulgences plénières et les prières des quarante heures le jour de la Pentecôte et les deux jours suivants pour remercier Dieu de cet établissement. Le spirituel y est exercé par les prestres de Saint-Vivien ; l'office s'y fait comme dans une paroisse. Il y a même des orgues. »

Les comptes de l'Hospice ne nous fournissent aucuns renseignements sur cette première construction. Nous y voyons seulement qu'en 1652, on eut à payer à Etienne De Neuville, maître sculpteur, 60 s. pour avoir gravé et doré une pierre de marbre noir posée aux pieds de l'image

qui surmontait la porte de la chapelle et qui avait été donnée par M. des Alleurs, conseiller au Parlement ; à Nicolas Baudouin, peintre, 40 l. pour avoir peint, dans la chapelle, le dessous de la grande porte, celle d'à côté, le jubé, etc. . . ; à Guillaume Liégeart, maître menuisier, 16 l. pour 4 prie-dieu, servant de confessionnaux ; à Nicolas Fabulet, autre maître menuisier, 15 l. pour avoir raccommo- dé la chaire du prédicateur ; à Pierre Le Prompt, 6 l. pour bois de chêne sec, par lui fourni pour faire les montants de cette chaire ; à Delamare, tapissier, 7 l. 15 s. pour avoir garni la même chaire, et fourni, pour cela, du *roussy* et du clou doré, nouvelle preuve de l'usage où l'on était encore de préférer, pour la décoration des chaires à prêcher, les tapisseries aux sculptures, contrairement à ce que l'on vit se pratiquer depuis. Dans le compte de 1654, il est fait mention d'un crucifix payé 40 l. à Jean Racine, maître sculpteur ; d'un marbre posé, en souvenir d'une donation, dans la chapelle et payé 21 l. 2 s. au même artiste ; de tapisseries que l'on empruntait pour tendre la chapelle et y dresser un oratoire au Saint Sacrement, pendant les trois derniers jours de la semaine sainte.

Les travaux de construction de cette chapelle furent entrepris pendant que M. Damiens, conseiller au Parlement, était chargé de l'administration de l'Hospice. Il est à croire qu'il y contribua dans une large mesure, et que ce fut une extrême modestie qui lui fit supprimer toute constatation officielle de ses bienfaits.

Il eut pour successeur, dans cette pénible fonction, M. de la Motte-Lambert (1), qui devint plus tard évêque de Beryte. Celui-ci se trouvant à Rome, en 1657, et se préparant déjà aux missions les plus périlleuses et les plus

(1) Pierre-Marie Lambert, sieur de la Boissière et de la Motte, fils de Pierre Lambert, sieur de la Motte, vice-bailli d'Evreux, et de Catherine Heudey de Pommainville et de Bocquency, né à la Boissière, le 28 janvier 1624, nommé le 17 mai 1646, conseiller en la Cour des Aides de Rouen, remplacé en juillet 1655.



lointaines, se souvint de la maison où il avait fait l'apprentissage des œuvres de la charité : il obtint du pape Alexandre VII le corps entier de saint Basile, martyr, qu'il s'empressa d'envoyer à l'Hospice (2 mars 1658).

Cette chapelle subsista pendant un siècle et demi.

On y voyait un certain nombre d'inscriptions dont le texte a été donné dans l'*Histoire de Rouen*.

D'autres, qui y furent placées postérieurement aux diverses éditions de cette *Histoire*, nous sont connues par les copies qu'on en trouve dans les archives des Hospices. Nous en citerons ici quelques unes (1).

G. B. IHS. MA. G. B.

*A la plus grande gloire de Dieu la messe de huit heures, qui se doit dire tous les jours à perpétuité en cette chapelle, a été fondée par M<sup>e</sup> Gabriel Bizet, presbtre, notaire apostolique et secrétaire du Chapitre de l'église cathédrale de Rouen, dont le corps repose cy dessous, conformément au contrat passé devant les tabellions de Rouen, le 2 avril 1677, qui est décédé le 16 février 1682, âgé de 66 ans. — Passants, priez Dieu pour le repos de son âme et mettez à son imitation vos richesses en dépôt entre les mains des pauvres pour les reprendre dans l'éternité (2).*

I.

M.

*Francisco de la Haye-Auber.*

*Presbit. et Senatori Rothomagensi,*

(1) Un instant, après la révocation de l'Edit de Nantes, on eut l'idée de faire rebâtir, pour l'usage de l'Hôpital-Général, le temple de Quevilly dont les matériaux avaient été donnés aux deux hôpitaux de Rouen ; mais on renonça à ce projet (10, 13 juillet 1685). — En 1790, la chapelle de l'Hospice-Général n'était pas encore détruite. On y établit un dortoir pour les enfants par délibération du 19 mai de cette année.

(2) « Petit tableau autrefois situé au côté du midi, vis-à-vis la chaire, à côté des orgues, proche le jubé des femmes, au-dessus d'une grande épitaphe. »

*Cujus nomen,  
 In his ædibus a se instauratis,  
 Auctis, instructis per annos LXV,  
 Pie et feliciter administratis,  
 Sit pro elogio,  
 Vero pauperum patri,  
 Hujus xenodochii curatores  
 Grati animi monumentum  
 Pos.  
 Ætatis 88 sæculi 81 (1).*

Épitaphe rédigée par M. Dornay pour la tombe de M. Le Brun, avocat au Parlement, ancien conseiller échevin, administrateur et bienfaiteur de l'Hospice.

*Hic jacet  
 David Robertus Le Brun,  
 In senatu Rothomagensi causarum patronus,  
 Urbis ejus exædilis,  
 Hujus publicæ pauperum domus administrator,  
 Vir integer, civis optimus, egenorum  
 Amicus  
 Et pater.  
 Quisquis es,  
 Probus, civis, egenus  
 Luge  
 Et ora.  
 Obiit die XXII februaryi anno Domini  
 M DCC LXXI.*

A part ces inscriptions je ne vois rien à signaler dans l'ancienne chapelle de l'Hospice; elle n'était guère fréquentée que par les pauvres de cet établissement, et par quelques personnes qui y venaient pour la procession de saint

(1) « Petit tableau de cette épitaphe soutenu par deux figures d'anges entre la fenêtre et le jubé, proche la porte de la rue, côté du nord. »

Barnabé (1), ou le jour de la fête patronale et pendant la semaine sainte.

Non seulement elle était devenue insuffisante pour le service auquel elle était affectée, mais elle manquait de solidité. C'est ce que constatèrent Charles Thibault, Pierre-Amand Quinel de la Poterie et François Le Queux, architectes experts-jurés du Roi pour le bailliage de Rouen et pour tout le ressort du Parlement de Normandie. Ils déclarèrent, à la suite de la visite qu'ils en firent, le 29 avril 1776, qu'il était indispensable et même urgent d'entreprendre une nouvelle construction.

Les conseillers et les notables de la ville s'assemblèrent plusieurs fois dans la grande salle du Palais sous la présidence du premier président du Parlement, pour aviser aux moyens de se procurer les fonds nécessaires pour cet important travail. On adopta les plans de l'architecte Vauquelin, et l'on décida que l'entrée de la nouvelle église ferait face au boulevard Martainville, qu'on avait à cœur de décorer comme étant le commencement de la route royale de Picardie. On décida encore que l'on demanderait au Roi la permission de faire un emprunt de 60,000 l. en constitution de rentes perpétuelles, viagères ou autres. Construction et emprunt furent autorisés par arrêt du Conseil du 19 août 1783 et par lettres-patentes du 26 septembre suivant.

D'après le devis, qui fut imprimé dans le temps, l'entrepreneur fut astreint à employer, pour les murs, des briques de Tosny ou d'autre lieu; pour les fondations, des pierres de libage extraites des carrières de Caumont; pour les autres parties de la bâtisse, des pierres de Vergelé, de Saint-Leu, de Trossy ou de Conflans.

A l'intérieur, on devait élever des étages de tribunes dans tout le pourtour de l'église. Ces tribunes devaient être supportées par un ordre de colonnes doriques de deux

(1) Cette procession ne fut supprimée qu'en 1790.

pieds de diamètre posées à cru sur le pavé de la nef. Cet ordre devait être terminé par une architrave au-dessus de laquelle s'élèverait un socle continu avec des balustrades répondant aux entre-colonnes. Ce socle porterait un second ordre de colonnes ioniques, terminées par un entablement. Le tout composerait à peu près 39 pieds de hauteur depuis le pavé jusqu'au dessus de l'entablement. Les murs extérieurs et le portail auraient 48 pieds 6 pouces de hauteur, depuis le bas de la retraite jusqu'au dessus de l'entablement. L'édifice aurait à peu près 160 pieds de longueur, y compris le portail et les cages des escaliers, sur 16 pieds 6 pouces de largeur hors œuvre.

Ce devis fournit la description la plus exacte et la plus détaillée du monument tel que nous le voyons actuellement.

Le fronton devait être orné d'une croix accompagnée de deux anges et surmontée de ces trois lettres empruntées à l'antiquité classique, et que les jésuites avaient mises à la mode, D. O. M.

Jaddouille, ami de Vauquelin, fut chargé de ce travail de sculpture dont il ne reste plus de traces. Il fut supprimé à la Révolution et n'a jamais été rétabli.

Lorsqu'on avait abordé la construction de la chapelle, l'architecte avait rencontré des difficultés sur lesquelles il n'avait pas compté et qui tenaient à la mauvaise qualité du sol. Les tranchées ouvertes, on trouva, à plus de 5 pieds de profondeur, deux cuves de tanneur, deux anciens aqueducs et les fondements d'un mur de ville bâti sur pilotis. Ce fut une leçon pour l'architecte, qui se crut dans l'obligation de donner 3 pieds de plus de profondeur aux fondations de l'édifice. Il en résulta un excédant de dépenses considérable. On avait prévu une somme de 150,000 l. et l'on arrivait à celle de 344,057, qu'on essaya de se procurer au moyen de l'emprunt autorisé de 60,000 l., de pareille somme accordée par l'Intendant sur l'Octroi des marchands, des aumônes de Mgr de la Rochefoucauld, de

la Chambre du clergé et de plusieurs personnes charitables. On convint de donner à Vauquelin pour ses honoraires 8,500 l. (1)

La première pierre fut posée en 1785. Voici le texte de l'inscription, gravée sur cuivre, destinée à conserver le souvenir de cette cérémonie.

ARMOIRIES DU CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAULD

*D. O. M.*

*Regnante Ludovico XVI.*

*Hoc Nosocomii Generalis Templum*

*Erexit Civitas Rothomagensis*

*Rem Pietate Coluit*

*Auctoritate Promovit*

*Munificentia Maturavit*

*Votisq; Administratorum Favens*

*Primum Posuit Lapidem*

*Eminentissimus DD. Dominicus de Rupefucaldi*

*Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalis*

*Archiepiscopus Sedis Rothomagensis*

*Primas Normanniæ*

*Totius Ordinis Cluniacensis Abbas Et Superior Generalis*

*Ordinis Sancti Spiritus Commendator*

*Administrator Princeps Ejusdem Nosocomii*

*Cujus Bonum Impiger*

*Studio Consiliis Donis*

(1) Les adjudicataires furent : Rabardy, pour la maçonnerie, Dupont, pour la charpente. Le sieur Lamine fut chargé de faire les chapiteaux des colonnes. On lui paya pour ce travail 1,280 l. 18 juin 1788. La Révolution, en diminuant notablement les ressources de l'Hospice, mit les administrateurs dans l'impossibilité de payer les adjudicataires et les fournisseurs. Le 23 novembre 1790, on ne pouvoit offrir à Vauquelin, auquel on restait redevable de 21,525 l., qu'un à-compte de 300 l. Le 14 décembre 1791, on devoit encore 31,886 l. Le 18 avril 1792, la veuve de Dupont, décédé antérieurement au 7 mai 1788, réclamait, sans pouvoir l'obtenir, le paiement de 1,000 l. dues à son mari.

*Pro Genii Beneficentia Fovit Et Nutrivit*  
*Anno Salutis M. DCC. LXXXV.*  
*Architecto Bernardo Vauquelin Rothomagæo*

Cette chapelle ne fut achevée qu'en 1790. La bénédiction s'en fit le 25 mars, jour de l'Incarnation de N. S., sur les 4 heures de l'après-midi, par M. l'abbé Papillault, chanoine, administrateur de l'Hospice, délégué par l'archevêque, qui était retenu à Paris par les travaux de l'Assemblée nationale.

On y logea les 3 cloches des Célestins, que l'on avait achetées, le 10 novembre 1784, 1,050 l.

On y posa une inscription gravée sur plaque de cuivre ainsi conçue :

*Pour perpétuelle mémoire des dons et bienfaits répétés*  
*De Messire Jacques-Christophe de Gernont*  
*Conseiller clerc en la grand chambre du Parlement de*  
*Normandie au profit de cet Hôpital et singulièrement*  
*Des enfants exposés.*  
*Du 25 février 1763.*

« Par délibération du bureau d'administration, sur le rapport de ses dernières dispositions, il a été arrêté de s'occuper du soin de remplir son intention en formant, s'il est possible, l'établissement qu'il s'est proposé pour élever les enfants trouvés, lors duquel il sera pris les mesures nécessaires pour conserver et perpétuer la mémoire et reconnaissance, tant de ce qu'il a aumôné en vue d'icelui, que de ses autres bienfaits.

« Et, en attendant, qu'il sera célébré dans cette église un service solennel, auquel tous les pauvres assisteront également, lequel service sera répété à perpétuité le 24 février, jour de son décès.

« Que les enfants et singulièrement ceux exposés, qui ont été l'objet de sa charité, réciteront chaque jour le psaume *De Profundis* à son intention.

« Que, quoi qu'il n'ait été demandé pour son inhumation

tion que quatre écoles, tous les enfants y seront envoyés.

« Et que pour témoignage public tant de ses bienfaits que de la gratitude, la présente inscription seroit ici placée :

*Pauvres, renfermés dans l'Hôpital,  
Et Fidèles qui visitez cette Eglise,  
Priez Dieu pour le repos de son âme.  
Pour perpétuelle mémoire  
Des dons et bienfaits  
De Messire Jacques-Christophe de Germont,  
Conseiller clerc en la grand' Chambre du Parlement  
De Normandie.*

« Cet établissement, envisagé depuis longtemps nécessaire pour la conservation des enfants trouvés, n'est devenu possible que par les libéralités de ce Père des Pauvres.

« Mais en s'occupant de remplir ses intentions, il a été indispensable, l'Hôpital ne pouvant suppléer à la dépense, de se réduire, par forme d'essai au nombre entretenu de trente enfants, en attendant que la Providence le mette en état, par les aumônes des fidèles, de subvenir à tous.

« Lecteurs qui applaudissez à une œuvre aussi charitable que patriotique, contribuez à son exécution. »

On mit l'inscription suivante sur la tombe du chirurgien Leschevin :

*Cy gît  
Jean-Baptiste-André  
Leschevin,  
Chirurgien émérite de cet Hôpital,  
Autant estimé pour ses vertus  
Que regretté pour ses rares talents.  
Il cessa de vivre  
Le huit mars 1788,  
Agé de 55 ans 8 mois,  
Après avoir employé 32 ans  
Au soulagement des pauvres  
De cette maison.*

*Que son âme repose en paix* (1).

A peine construite, cette église fut enlevée au culte (2). Elle servit pendant plusieurs années à des usages profanes. Elle fut rendue à sa destination après le Concordat, et l'on prit soin d'y rétablir, en vertu d'une délibération du 2 juillet 1806, tout ce qui pouvait conserver le souvenir des actes de bienfaisance qui avaient eu lieu, et pour cela de remettre à leur place les inscriptions sur marbre et sur cuivre qui n'avaient pas été détruites.

Je n'ai pas à apprécier le mérite architectural de la chapelle de l'Hospice. On ne saurait nier que l'extérieur ne présente un aspect peu avantageux; mais l'intérieur ne manque ni d'élégance, ni de majesté, et l'on s'explique, jusqu'à un certain point, qu'il ait excité l'admiration des contemporains de Vauquelin, qui a laissé, du reste, la réputation d'un habile architecte.

Tel qu'il est, il est précieux pour la ville de Rouen, comme un type unique, dans ce pays, de l'architecture religieuse à une époque où les préjugés gothiques, comme on disait, n'entravaient plus l'essor du talent. Il rentre dans la classe, non pas des monuments remarquables, mais des monuments curieux.

Malheureusement, bien qu'il n'ait guère dépassé l'âge de l'homme, il est décrépît comme un édifice antique, et il y aurait presque lieu d'en réclamer le classement parmi les monuments historiques, si l'on ne s'était fait une loi de s'arrêter à l'époque de la Révolution.

(1) Cette inscription fut posée en vertu d'une délibération de l'administration, du 30 juillet 1788.

(2) Dès le 28 mars 1790, on avait défendu de tenir l'église, ainsi que les portes et barrières extérieures de l'hospice, ouvertes pour le public pendant la quinzaine de Pâques. On s'était aperçu qu'on s'y portait pour éviter toutes relations avec les prêtres constitutionnels des paroisses. — Le 14 mars 1792, l'aumônier du régiment suisse de Salis-Samadé obtint la permission d'y faire des instructions aux soldats.



*Incendie de l'Eglise de Saint-Saens.* — M. Bouctot rappelant en peu de mots le désastreux incendie que la foudre a allumé dans l'église de Saint-Saens, le 10 de ce mois, constate que cette catastrophe est en plusieurs points toute semblable à la destruction de la flèche de la Cathédrale en 1822. Le feu, en effet, y a couvé quelque temps au sommet du clocher; puis, ayant atteint de nombreux nids de corneilles, il en a rapidement envahi toutes les autres parties; enfin la flèche consumée ne s'est pas affaissée sur elle-même; mais elle est allée tomber à quelque distance de là.

Le clocher seul a profondément souffert de l'incendie: et encore M. Bouctot se demande si les assises inférieures n'ont pas assez bien résisté au fléau pour être conservées. Néanmoins on ne songe qu'à rebâtir une église entièrement neuve. Tel était depuis longtemps le vœu de toute la population de Saint-Saens. C'est que l'édifice actuel est d'un aspect peu agréable, et n'avait d'intéressant que son clocher et les curieux vitraux que le feu n'a point endommagés.

Quelques membres se préoccupent de la conservation de ces vitraux. On ne doit avoir nulle crainte à leur sujet, puisqu'ils sont classés comme monuments historiques. S'ils demeurent sans emploi à Saint-Saens, ils entreront de droit au musée départemental.

Plusieurs de nos collègues réprouvent l'idée d'une reconstruction, d'un goût douteux, telle que la municipalité peut rencontrer des types assez maussades en Flandre. M. G. Le Breton rappelle que l'église incendiée possède des colonnettes d'un très beau style dont on pourrait s'inspirer pour le futur sanctuaire. Cette idée est parfaitement accueillie. Du reste, la

générosité des habitants peut faire espérer un bel édifice qui soit l'ornement de leur bourg.

M. de la Serre offre à la Commission un excellent croquis, qu'il a pris lui-même il y a quelques années, de l'ancien clocher de Saint-Saens, dont il rendrait possible la reproduction. M. le Président souhaite qu'une gravure de ce dessin figure dans le prochain *Bulletin*, ne fût-ce que pour rendre intelligible cet antique rébus : 505 clochers, 400 cloches (c'est-à-dire : A Saint-Saens, il y a cinq clochers dont quatre sans cloches).

*Dragages de la Seine à Rouen.* — M. Maillet du Boullay présente à la Commission diverses antiquités qui ont été gracieusement offertes au Département par MM. Lavoinne, ingénieur en chef, et Juncker, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées. Elles sont sorties des dragages exécutés dans la Seine en face de l'île Méru. C'est d'abord une grande épée mérovingienne en fer, trouvée la veille, toute semblable à celle que les fouilles d'Envermeu révélèrent à l'abbé Cochet ; une autre épée espagnole, d'une conservation parfaite, est attribuée au xvi<sup>e</sup> siècle. L'envoi se complète par deux monnaies : un double écu de Louis XVI et une pièce en or de 1714.

*Dragages à Oissel.* — Une note de notre confrère, M. de Vesly, nous informe que des débris antiques, de toute sorte, continuent à être arrachés au lit de la Seine à Oissel, entre autres des armes.

*Couvent des Emmurées.* — M. P. Baudry appelle l'attention sur quelques statues, des sculptures et une inscription qui restent peut-être encore dans le cloître

et les autres dépendances des Emmurées, si elles ne sont point entrées dans les collections de quelques personnes parfaitement à même de les recueillir. On objecte qu'il serait peut-être assez difficile d'assurer régulièrement la conservation de ces objets, dont le génie militaire est aujourd'hui possesseur; M. Pelay remarque au surplus que deux des statues signalées par notre collègue sont aujourd'hui décapitées.

*Prieuré de Saint-Lô.* — M. Maillet du Boullay annonce qu'il vient d'obtenir de M. le Maire de Rouen la porte de l'ancienne école normale de Saint-Lô, et une pierre chargée d'inscriptions. Seulement l'entrepreneur a demandé qu'on l'autorisât à ne délivrer cette porte que lorsqu'il le pourrait faire sans inconvénient.

*Hénouville.* — M. Félix, en regrettant la démolition du château du Bellay, estime que quelques détails encore debout seraient très dignes d'être photographiés, notamment un joli pavillon du temps de Louis XIII. Il serait même facile de sauver du marteau des ouvriers un bel épi en plomb. Une notice sur ce château, due à la plume de M. l'abbé Faye, alors curé d'Hénouville, a paru dans la *Revue de la Normandie*, en février 1867.

M. le Président ajoute qu'un souvenir littéraire se rattache à ce château par l'un de ses possesseurs, l'abbé Du Resnel, poète et traducteur, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions.

*Tableaux de la chapelle Saint-Yon.* — Plusieurs tableaux dus à Saintigny, se détériorent dans la chapelle Saint-Yon, qui n'est plus aujourd'hui affectée au

culte. M. Félix demande qu'il soit pris des mesures pour leur préservation.

M. de Beaurepaire répond qu'il n'est rien de plus aisé, attendu que ces tableaux, quoi qu'on ait pu dire, appartiennent certainement à la ville de Rouen, qui peut en disposer à son gré : c'est donc près de l'administration municipale que des démarches doivent être tentées.

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

---

## SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1883.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire.

Étaient présents : MM. P. Baudry, Billiard, Bouctot, Bouquet, de Girancourt, G. Le Breton, l'abbé Loth, de Merval, Pelay, de la Serre, Rœssler et l'abbé Tougard, secrétaire par intérim.

Se sont excusés : MM. Brianchon, Maillet du Boullay et Simon.

La correspondance imprimée comprend : *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1883, 1<sup>er</sup> fasc. ; — *Bulletin des Antiquaires de Picardie*, 1882 ; — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 116 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1883, 1<sup>er</sup> fasc. ; — *Recueil de la Société archéologique du département de Constantine*, vol. 32 ; — *Bulletin de la Société de l'Orléanais*, vol. 19 ; — *Congrès archéologique de France*, session de 1881 ; — *Bulletin de la Commission départementale des Antiquités du Pas-de-Calais*, 24<sup>e</sup> fasc., 1879-1883.

La Commission des Antiquaires de l'Oise a annoncé l'envoi de son *Bulletin*, en demandant l'échange. M. le Président n'a encore rien reçu, mais a fait envoyer la collection de nos *Bulletins*, même avec nos *Procès-Verbaux*.

M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé à la Commission le programme de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne pour 1884, avec le discours qu'il a prononcé dans la même réunion en 1883.

Le procès-verbal de la dernière séance (20 juin) est adopté après quelques observations.

*Eglise de Saint-Saens.* — Ce qui vient d'en être dit dans ce procès-verbal amène M. G. Le Breton à en parler de nouveau à la Commission. Notre collègue se fait un devoir de protester encore contre une reconstruction totale de l'édifice. Diverses parties de ce que le feu a épargné lui semblent très dignes d'intérêt. Une restauration lui paraît bien préférable, d'autant qu'elle ne peut manquer d'être satisfaisante, puisqu'elle est confiée à notre collègue, M. Lefort.

Ces observations sont appuyées par M. Bouctot et par M. Pelay. Mais ce dernier membre demande si la Commission a le droit de s'opposer aux projets des administrations locales. On répond négativement. D'ailleurs la reconstruction est depuis longtemps désirée par la population du bourg, qui n'avait guère de sympathies pour la vieille église, et trouve de plus, dans un déplacement partiel de l'église, l'avantage très apprécié d'agrandir la place du marché.

M. le Président remarque enfin que le travail étant aux mains de M. Lefort, il sera facile d'obtenir qu'il vienne nous donner, à une prochaine séance, toutes les explications désirables. Alors la Commission pourra, en connaissance de cause, émettre un vœu sur ce qu'il convient de faire, seule démarche qui soit dans ses attributions. La Commission se rallie unanimement à cet avis.

*Château d'Hénouville.* — M. de la Serre offre à la Commission un croquis du château d'Hénouville, mentionné dans la précédente séance. M. le Président l'en remercie. Ce dessin enrichira les cartons de la

Commission, et pourra peut-être figurer au *Bulletin*.

*Rouen. Arcades romanes.* — MM. Pelay et P. Baudry ont remarqué, ainsi que M. de Beaurepaire, des arcades romanes, voisines de l'église Saint-Maclou. Elles ont dû faire partie d'un édifice considérable, mais d'une affectation inconnue.

*Préfecture.* — En creusant le sol au N.-O. du bâtiment des Archives, les maçons ont rencontré une importante muraille, que M. de Beaurepaire signale comme un reste des remparts.

M. l'abbé Tougard fait les communications suivantes :

*Saint-Aubin-lès-Elbeuf. — Découvertes archéologiques.* — Par une lettre adressée le 9 juillet dernier à M. l'abbé Tougard, M. Albert Marguery, attaché au service des Ponts et Chaussées, informe notre collègue que les travaux de construction des écluses de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng n'ont amené que la découverte d'une petite meule romaine et d'un chesneau en pierre. Les excavations atteignent cependant jusqu'à la craie, c'est-à-dire qu'elles descendent jusqu'à une profondeur d'environ neuf mètres sous l'eau.

Un tel résultat, peu intéressant par lui-même, prouve du moins que les parages de Saint-Aubin et Elbeuf furent anciennement beaucoup moins fréquentés par l'homme, que ceux d'Orival et Oissel. Leur position stratégique suffirait peut-être à expliquer cette différence.

M. Marguery se fera un plaisir d'informer la Commission des découvertes notables qu'il lui sera donné de faire.

*Val-de-la-Haye. — Monnaie romaine.* — M. l'abbé Lesourd a recueilli, le 24 août dernier, au Val-de-la-Haye, un Postumus bien conservé.

*Double mesure.* — Sur la demande de notre zélé collègue,

M. Brianchon, un habitant du Val-de-la-Haye, M. Fromentin, a offert au musée des Antiquités (1<sup>er</sup> septembre) une double mesure en pierre, qui est l'un des plus beaux spécimens de la riche collection départementale de petits monuments analogues. Le cordon sculpté qui sépare les deux mesures donne à penser que l'objet remonte à l'époque romane.

Quant à sa provenance, les renseignements fournis par le donateur permettent de supposer que cette mesure fit jadis partie du mobilier de la magnifique grange dimeresse de la commanderie de Sainte-Vaubourg, qui demeure, en ce genre, l'un des types les plus intéressants de la Seine-Inférieure.

*Notes diverses.* — M. le Président groupe ensuite un certain nombre de notes historiques et archéologiques sur divers points du département.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES EXTRAITES DES ARCHIVES DES  
OFFICIALITÉS DE FÉCAMP ET DE MONTIVILLIERS.

En classant, pour en faire l'inventaire, les documents provenant des officialités de Fécamp et de Montivilliers, déposés actuellement aux Archives départementales, j'ai relevé quelques notes qui m'ont paru présenter un certain intérêt archéologique.

Je ne ferai guère que les rapporter, sans trop me préoccuper d'établir entre elles des transitions qui seraient peut-être forcées, et qui, d'ailleurs, ne sont pas indispensables.

Toussaint Varin, Augustin de Rouen et évêque de Thessalonique, fut appelé à bénir, le 26 mai 1507, l'autel de N.-D. en l'église de Veules ; le lendemain, les autels de Saint-Nicolas et de Sainte-Barbe dans la nef de l'église d'Ingouville, et un autre autel, en l'honneur de saint Vangeng et de sainte Eulalie, dans l'église de l'abbaye de Fécamp, près de la chapelle *in qua monstratur sanguis Christi*. Le dernier mai de la même année, on le voit



dédier l'église de Saint-Étienne de Fécamp, aujourd'hui classée parmi nos monuments historiques. M. l'abbé Cochet, s'en rapportant sur ce point au *Gallia Christiana*, fait honneur de la construction de cet édifice à un personnage bien connu parmi nous par son goût éclairé pour les arts, Antoine Bohier. Si cette assertion était fondée, il faudrait convenir que les travaux auraient été menés avec une rapidité surprenante, puisque, par suite du procès qu'il dut soutenir contre dom Le Roux, nommé abbé par les religieux, Bohier ne put prendre possession de l'abbaye de Fécamp qu'en 1506, bien qu'il eût été nommé, par le Roi, abbé commendataire, l'année précédente. Il est douteux qu'il ait longtemps séjourné dans ce monastère. Le 18 septembre 1512, on y constate sa présence, par la bénédiction qu'il y fit des autels de N.-D. *ad Virgines* et de Saint-Jean-Baptiste.

Le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure* attribue à un nommé Robert Chardon la composition d'un admirable groupe de pierre, le *Trépas de la Vierge*, qu'on voit encore dans l'église de Fécamp. L'artiste, à supposer qu'on n'ait pas pris pour son nom celui d'un donateur, pourrait bien n'être autre que le compilateur d'un recueil d'actes à l'usage du secrétaire de l'abbaye, *Stylus pro secretario*, où nous lisons, au premier feuillet, cette étrange signature :

« Celui qui fit de sa char don  
 Veuille saulver Robert Chardon,  
 Non pas chardon, qui drap chardonne,  
 Mais dom Robert, qui sa char donne ;  
 Car mieulx sçavoit la char donner,  
 Que de chardon drap chardonner. »

Ne faudrait-il pas conclure de ces rimes que Robert Chardon était pitancier de l'abbaye de Fécamp ? Quoi qu'il en soit, il nous en coûterait moins de lui supposer le talent d'un artiste que celui d'un poète, même médiocre.

Passant de Fécamp à Montivilliers, constatons tout

d'abord que l'église principale de cette dernière ville, Saint-Sauveur, était à la fois conventuelle et paroissiale. Par l'effet de cette circonstance, il y eut toujours, dans cette église, deux intérêts en présence, celui des religieuses et celui des paroissiens et de leur curé. Quatre communautés à Rouen : Saint-Amand, Saint-Lô, Saint-Ouen, Saint-Paul, avaient connu, dans des temps plus reculés, cette situation embarrassante. Elles avaient fini par s'y soustraire, en faisant construire, non sans de grands frais, à côté des églises primitives, qui redevinrent exclusivement conventuelles, d'autres églises qui furent mises à la disposition des paroissiens. Il en fut autrement à Montivilliers, où l'opposition d'intérêts ne cessa d'amener de fâcheux conflits à propos de tout : heures des offices, portes, cloches, bancs et sépultures.

Pour ce dernier objet, cependant, un arrêt de l'Échiquier avait réglé d'assez bonne heure, ainsi qu'il suit, les droits des parties :

« Si ne pourront les parroissiens ou trésoriers faire enterrer en la dicte église quelconque personne que ce soit, se ce n'est par le congié ou licence de l'abbesse ou trésorière de la dicte église, de leur doyen ou official, ou de l'ung d'iceulx ; mais, le congié demandé par les amys ou exécuteurs des trespasés, la dicte abbesse, pour honneur et contemplacion du cappitaine, et pour la bonne amour et affection qu'elle veult avoir aux dits habitans, a accordé que elle ou la tresorière de la dicte église, leur doyen et official, ou l'ung d'eulx, ne pourront refuser le dict congié ne empescher aux dicts parroissiens et habitans, pour le temps advenir, que eulx ne puissent enterrer quatre personnes notables d'icelle parroisse dedens le corps de la dicte église par chacun an, outre le canchel d'icelle église, en allant vers la grant porte de la dicte église, et, se plus y en avoit qui eussent la dévotion d'estre enterrés en la dicte église, ce sera et demourra du tout en l'ordonnance et plaisir d'icelles religieuses. »

Jusque dans les derniers temps, l'autorisation des religieuses fut rigoureusement exigée ; elle était, du reste, subordonnée à la condition de payer certains droits au trésor de la paroisse.

Notons seulement l'inhumation de Michel de Suresnes, que le roi Charles VII avait envoyé comme capitaine à Montivilliers, et qui y décéda en décembre 1433, avant d'avoir vu le pays de Caux redevenir, presque en entier, la proie de l'étranger ; celle de Marguerite, femme de Jean Deschamps, sieur d'Esnotot, 25 octobre 1508 ; celle d'un écossais, Jean Colzos, qui fut tué au service de la France, dans un combat naval livré aux Anglais près des côtes de la Normandie. Notons encore, à une autre époque plus récente, l'inhumation de Louis-Georges Feudrix, écuyer, sieur de la Fontelaye, lieutenant civil et criminel au bailliage de Montivilliers, 1<sup>er</sup> avril 1742. La demande avait été rédigée par le fils du défunt, Louis-Georges Feudrix, écuyer, sieur de Bréquigny, qui demeurait pour lors à Montivilliers, et qui plus tard devait se faire un nom comme érudit.

Ce fut, croyons-nous, dans les difficultés que les paroissiens de Saint-Sauveur éprouvèrent, en mainte circonstance, de la part des religieuses, pour la sépulture de leurs défunts, qu'il faut chercher le principal motif de l'établissement, en dehors de la ville, du cimetière de Brisegaret, où ils finirent par avoir une galerie couverte et même un oratoire.

La formalité d'une demande à présenter à l'abbaye paraissait assez naturelle ; après tout, il est juste de reconnaître qu'elle n'était pas tellement difficile à remplir que l'église Saint-Sauveur n'ait été bientôt transformée en véritable nécropole.

Il est plus extraordinaire qu'au xv<sup>e</sup> siècle on ne pût, sans la permission des religieuses, ouvrir la grande porte de cette église.

Une permission de ce genre fut obtenue à l'occasion de la célébration de la première messe de deux enfants de la

ville, Nicolas Le Faé, et Jean Le Fèvre, dit le Flamenc, en 1434.

La même autorisation fut constamment requise pour établir des confessionnaux, des chaires, tabourets ou bancs dans l'église; pour mettre, aux chapelles, des clôtures de menuiserie; aux autels, des contretables; aux fenêtres, des verrières; le long des murs, des statues ou des tableaux. Il est à remarquer que la décoration des chapelles fut l'œuvre à peu près exclusive des particuliers ou des confréries. Il n'en dut rien coûter ou peu de chose à la fabrique. Nous avons eu l'occasion de faire la même observation à propos de la cathédrale de Rouen.

Le confessionnal, en tant que meuble plus ou moins orné, d'une construction spéciale, paraît avoir été inconnu jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

Le 11 novembre 1604, le vicaire Thomas Hermerel demanda la permission « de faire bâtir, du côté de la chapelle de Saint-Nicolas, entre les deux premiers piliers d'en bas de la clôture du chœur, un confessionnaire de bois, de 6 pieds de long sur 2 pieds de large. » Il promettait d'en abandonner la propriété à l'église. La permission lui en fut accordée.

Plusieurs années auparavant, Jean Hacquet, avocat pour le Roi au bailliage de Caux, avait demandé qu'il lui fût permis « de faire rétablir, dans la chapelle où estoit la vitre de la Transfiguration, une chainture de noir avec ses armoiries, qu'il y avoit fait placer lors du décès de son père, pour plus grande mémoire et décoration des trépassés. » « Aucuns, disait-il, ne sçavoit de quel esprit, avoient effacé et dilué icelle chainture noire. » J'ignore quel fut le sort de sa demande. A mon sens, c'était bien assez de permettre au patron d'une église de l'entourer de ceinture ou *litre* funèbre, comme attestation publique de droits honorifiques. Pourquoi, sous prétexte de quelques actes de libéralité, des particuliers auraient-ils mis à perpétuité une chapelle en deuil, afin d'avoir sujet d'y placer leurs

armoiries? En tous cas, la prétention est à noter, et il est à croire qu'on en rencontrerait plus d'un exemple.

Disons, en passant, que la vitre à laquelle Hacquet faisait allusion dans sa requête rappelle le titre sous lequel l'église elle-même était dédiée. Saint Sauveur était Notre Seigneur honoré dans le mystère de la Transfiguration, de même que Sainte Croix, vocable de nombreuses églises, est Notre Seigneur honoré dans le mystère de la Passion, et peut-être aussi dans celui de la Résurrection.

C'est du moins ce que je crois comprendre d'après une pétition du curé et des paroissiens, tendant à ce qu'il leur fût permis « de faire établir, sur le grand autel de leur église, un tableau en forme de rétable, avec colonnes, pilastres, arquitraves et cornisses et au dessus deux figures d'anges, avec l'image du Salvator au milieu, et, en plate peinture, l'histoire et mystère de la Transfiguration de N.-S. ; » 1617.

Ce rétable dut remplacer une peinture à l'huile représentant aussi l'*histoire* de la Transfiguration. Ce travail avait été exécuté aux frais des paroissiens, en 1585. Mais, trente années, c'est plus qu'il n'en faut pour que le goût soit profondément modifié.

Je laisse de côté toutes les requêtes des confréries, bien qu'il y en ait d'assez curieuses, et je me contente de citer celle d'un capitaine de marine, auquel on ne saurait contester le mérite d'avoir bravement servi son pays.

« A Madame, Madame de Moustiervillier.

« Nicolas Lescollier, escuier, sieur d'Aubyéville, capitaine d'une navire naguères équipée par lui contre les ennemys, vous supplie que une ensaigne que luy et ses compaignons victorieux ont prinse sur les adversaires du sang de France, icelle ensaigne soit installée en l'église de Saint-Sauveur de Moustiervillier, pour la dévociion et confidence qu'ils ont eue à Notre Seigneur et remembrance dudit Seigneur, et vous ferez bien. Faict le xviii<sup>e</sup> jour d'oc-

tobre l'an mil cinq cents quarante-deux. » Signé : N. Lescollier.

Il n'est guère permis de douter qu'une demande aussi légitime n'ait été favorablement accueillie. Mais pourrait-on affirmer que cet étendard, glorieusement conquis, ait orné longtemps les murs de l'église Saint-Sauveur ? Si l'on était tenté d'accuser le patriotisme des habitants de Montivilliers, qu'on commence par nous dire quel cas l'on a fait, à Paris, des drapeaux conquis par l'illustre *tapissier* de Notre-Dame.

On connaît le cimetière de Champfleury près d'Harfleur. Ce cimetière, aujourd'hui le seul de cette ville, fut pourvu d'une chapelle, sur la demande des paroissiens, en 1515 ; mais il existait bien antérieurement. On le trouve cité dès 1481, ce qui n'empêchait pas qu'il y eût, près de l'église paroissiale de Saint-Martin d'Harfleur, un cimetière avec charnier, lequel, aujourd'hui disparu, a laissé, comme trace de son existence, à la rue voisine, le nom de rue des *Os rangés*, dont on a fait, par un euphémisme volontaire, ou par pure ignorance, la rue des *Orangers*, en substituant, sans souci de la réalité, un nom gracieux à un nom singulièrement lugubre. Le mardi de la semaine sainte 1481, Nicolas Osmont, clerc de la paroisse d'Harfleur, était condamné à l'officialité pour le fait d'avoir arraché du cimetière de Champfleury un AUSTERLIN du nom de Radele Ausac, qui était venu s'y mettre en franchise, comme dans un lieu sacré.

Je signalerai dans les archives de l'officialité de Montivilliers un document relatif à la translation en la chapelle de la Sainte-Trinité, appartenant à M. de Saint-Supplix, de la statue vénérée de Notre-Dame des Flots, qui jusqu'alors était restée exposée au portail de l'église d'Harfleur, 1715 ; — une information faite par l'autorité ecclésiastique au sujet de la démolition opérée à la hâte et nuitamment, au grand scandale des bourgeois de Montivilliers, de l'antique chapelle de la léproserie de Saint-Gilles, par

ordre des administrateurs de l'hôpital général du Havre, lesquels avaient obtenu la réunion des biens de la léproserie à leur établissement, et n'avaient rien de plus à cœur que de s'exonérer des frais d'entretien et de réparation d'un édifice devenu, suivant eux, absolument inutile, 1718; — la visite faite par Jean de Genouville, licencié ès-lois, doyen de Montivilliers, de l'église Saint-Paul de Rouen, en 1572. Le procès-verbal dressé à cette occasion constate que l'église conventuelle avait été ruinée dix ans auparavant; le comble menaçait ruine; il avait fallu mettre deux arbres debout pour le soutenir; la salle capitulaire restait sans *verrines* (vitres), sans bancs ni chaires. L'église paroissiale, distincte, on le voit par ce document, de l'église conventuelle, n'était pas en meilleur état : elle n'avait plus même de portes.

Les bâtiments du prieuré de Saint-Paul, réparés tant bien que mal, furent, de nouveau et plus sérieusement encore, endommagés pendant le siège de 1592. Démolés en partie, ils couraient le risque d'être entièrement abandonnés. Par bonheur, la prieure d'alors, Barbe Cavelier, appartenait à une famille de Rouen, riche et considérée. Son père, lieutenant général du bailli, mit son honneur à rétablir le prieuré, de manière à faire regarder comme un acte de sage administration la nomination qui avait été faite de sa fille à la dignité de prieure, sorte de compensation qui avait été accordée à celle-ci pour la consoler de la perte du titre d'abbesse de Montivilliers qu'elle avait porté pendant quelques années. Ce fut sans doute aux travaux qui furent entrepris, en 1598, que nous sommes redevables de la conservation de l'ancienne église, type précieux de l'architecture romane primitive.

L'église Saint-Paul fut visitée, le 18 avril 1603, par Jean Quatresols, doyen de Gournay, comme délégué du vicaire général de l'exemption de Montivilliers. L'ordonnance qu'il rendit, à la suite de sa visite, contient la prescription suivante : *Tam vicario quam parrochianis injunctum fuit*

*ut cruces in monimentis defunctorum sculptæ delerentur.*

Vers le même temps, le célèbre Jacques Gallemant, curé d'Aumale, visitant l'église d'Harfleur, en vertu de pareille délégation, ordonnait aussi « que les tombes où le signe de la croix était empreint seroient levées et defêtes. »

On trouve une prescription du même genre dans un questionnaire ou sorte de *Memento* rédigé, en 1648, à l'usage du vicaire général de Fécamp, pour appeler son attention sur les points principaux qu'il devait examiner dans la visite des églises.

*An sint cruces vel aliæ imagines per pavementum ecclesiæ vel nomina Dei vel sanctorum, quod non decet.*

Le même questionnaire contient quelques articles concernant les chaires à prêcher.

*An suggestum sit in loco apto et convenienti, ut commode sermocinaturus ab omnibus audiatur.*

*An ibi sit crucifixi effigies apte accommodata.*

*An scala, qua ad illud ascenditur, sit plana et commoda.*

*An super illud sit baldachinum, decenter ornatum, ne vox concionatoris desuper dilatetur ac diffundatur (1).*

La chaire était donc alors d'obligation pour les églises du diocèse de Rouen, dont les exemptions de Montivilliers et de Fécamp ne firent jamais que suivre les usages ; elle devait être ornée d'un crucifix et surmontée d'un abat-voix, contrairement à ce qui se pratiquait encore au xv<sup>e</sup> siècle, mais on ne voit pas qu'on se fût encore avisé d'en vouloir faire une œuvre d'art. Souvent, aux fêtes solennelles, on la couvrait de tapisseries. C'était par là seulement qu'elle prenait un aspect quelque peu artistique. La chaire de la cathédrale, mobile et portée sur des roulettes, a paru à nos contemporains, malgré les souvenirs

(1) En visitant l'église Saint-Barthélemy, le 18 janvier 1529 (v. s.), le doyen de l'exemption de Montivilliers, Jacques Le Roux, enjoit aux trésoriers de la paroisse de faire faire *unam parvam cathedram ad faciendum pronum et predicandum verbum Dei.*



qu'elle rappelait, indigne du lieu où elle était placée : par sa simplicité, elle répondait parfaitement aux goûts de l'époque où elle fut construite.

Le questionnaire de 1648 nous fournit une citation concernant un autre objet du culte, auquel on n'attachait pas une moindre importance.

*An sit crux in medio ecclesie cum ymagine Christi recte elaborata ?*

Il s'agit ici d'un crucifix qui devait être placé entre nef et chœur et qui généralement était posé sur une poutre transversale ou sur un arc triomphal.

Ce crucifix était de rigueur. Le 29 janvier 1398, les religieuses de Montivilliers soutenaient contre les paroissiens de Saint-Sauveur que ceux-ci ne pouvaient avoir, dans la partie de l'église qui était affectée au service paroissial, « aucunes ymages eslevées sans la licence d'icelles religieuses, excepté seulement l'image du crucifix. » A la suite de la visite de l'église de Rouelles, le dernier mai 1535, injonction fut faite par le vicaire général de Montivilliers, au trésorier de la paroisse, *ut cicius quam commode fieri poterit, altius erigere faciat duo altaria prope crucifixum dicte ecclesie existentia, illisque erectis, pendentem e latere faciat constituere et apponere*. Ordre de faire faire une image du crucifix, au trésorier de Saint-Barthélemy, le 14 mai 1582 ; — à celui d'Octeville, le même jour ; — à celui de Rolleville, le 23 juin 1596.

Si nous réfléchissons aux usages du moyen-âge, nous comprendrons que c'était le moins qu'on pût faire que de placer un crucifix à l'entrée du chœur pour tenir lieu de ces clôtures appelées *jubés* ou *pupîtres*, ornées jusque-là d'un crucifix monumental, souvent accompagné des images de la sainte Vierge et de saint Jean, et dont il est aisé de constater l'existence dans les plus modestes églises.

Citons seulement dans un registre de l'exemption d'Ar-

gences, ce qui a trait à l'église d'Amondeville, visitée en 1506 (1).

Entre autres recommandations faites aux trésoriers on remarque celle-ci : « *Fieri faciant ambonem novum in pulpito.* »

On voit par là, ce que les délibérations du chapitre de la cathédrale nous avaient déjà appris, qu'on faisait une différence entre l'ambon et le *pupître* ou jubé. Mais j'avoue être hors d'état d'indiquer sûrement en quoi elle consistait.

Suivent ces autres prescriptions :

*Fiat piscina prope fontes ad abluendum manus dum baptizantur pueri.*

*Reparetur benegerium seu vas in quo reponitur aqua benedicta prope magnam valvam ecclesiæ.*

*Amoveantur archæ in navi ecclesiæ existentes.*

C'était donc alors l'usage qu'il y eût une piscine près des fonts baptismaux ; — un bénitier près de la grande porte de l'église. Dans cette église de village, nous rencontrons ces coffres et ces bahuts où étaient déposés les ornements, les livres d'offices, et même les papiers des confréries et des chapelains. Il n'y a guère lieu de s'en étonner, puisqu'il en était de même dans notre cathédrale.

Un compte du prieuré de Saint-Paul de Rouen, de 1438-1439, fait mention, au chapitre des recettes, des lettres de mariage et des *écuelles* de noces. Je suppose qu'il faut entendre par là les offrandes que l'on recueillait à la cérémonie des mariages dans des bassins *particuliers* affectés à cet usage.

On donnait vulgairement le nom d'*écuelles* à ce que l'on appelle aujourd'hui bassins, et le plus souvent ces bassins servaient de supports à des chandeliers.

En 1585, le prévôt d'une confrérie de Saint-Sauveur de

(1) Aujourd'hui Mondeville, arrondissement et canton de Caen.

Montivilliers obtient la permission « de mettre 4 petits chandeliers de bois aux écuellen d'étain où seroient posés 4 cierges, le tout sur le travers d'une chapelle de la confrérie, ainsi que cela avoit lieu aux chapelles de la Trinité et du Saint-Sacrement. »

Encore aujourd'hui, à Pont-l'Evêque, les confrères de la charité ont l'usage de faire la quête dans un bassin de cuivre où se trouve posé un chandelier.

Je finirai par deux citations qui donnent beaucoup à penser sur les changements qui ont pu survenir depuis le moyen-âge dans l'état de la Basse-Seine et de la Lézarde, son affluent.

Un procès s'éleva, en 1660, à propos des limites de leurs paroisses respectives, entre le curé d'Harfleur et celui de Saint-Nicolas de l'Heure. Le premier prétendait justifier que la rivière d'Harfleur (autrement la Lézarde ; ce nom est assez moderne) « prenoit son cours et alloit rendre à l'ancien Hoc pour se décharger dans la Seine par le noir rocher ou noir perré. » Il y eut là-dessus mémoires et enquêtes ; mais je ne saurais dire si le curé prouva son dire de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit des juges.

L'autre citation est empruntée à une pièce de procédure plus ancienne.

Le 29 janvier 1398, les paroissiens de Saint-Sauveur reprochaient aux religieuses de Montivilliers d'avoir laissé annuler le port Gaiffre ou Gahiffre, « qui souloit estre en la dite ville ou près d'illec, et ouquel venoient les vesseaux, chargés de denrées et de marchandises. »

Les religieuses reconnaissent que le fait était fondé ; mais que, loin de leur être imputable, elles en étaient les premières victimes, puisque l'annulation de ce port avait réduit à rien leurs droits de coutume.

Je me trompe fort ou ce changement dut être la conséquence naturelle des travaux qui furent entrepris à Harfleur par ordre du Roi. Comment les vaisseaux auraient-ils pu remonter jusqu'à Montivilliers après que l'on se fut

avisé d'établir des écluses entre cette ville et la Seine, dans l'intérêt du clos des Galées d'Harfleur ?

A l'occasion de cette lecture, MM. Pelay et de Merval constatent que l'usage d'employer aux quêtes, en guise de plat, le fond d'un chandelier muni de sa bougie, subsiste encore en Bourgogne, et même dans le département de l'Eure.

*Chapiteaux de Saint-Wandrille.* — Enfin, M. G. Le Breton donne lecture d'un mémoire de M. Alfred Darcel, où notre collègue confirme les conclusions de M. de Glanville, et celles qu'il a lui-même insérées dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*. Il apporte de nouvelles raisons qui obligent à rejeter absolument l'opinion de M. Galloway. M. Le Breton développe et fortifie encore la thèse du savant directeur des Gobelins.

#### ENCORE LES CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE SAINT-WANDRILLE

Tandis que M. de Glanville lisait à la Commission des Antiquités le remarquable *Rapport sur les Chapiteaux du chœur de l'Église de Saint-Wandrille*, qui est inséré dans son BULLETIN (t. V., 3<sup>e</sup> livraison, p. 410 à 424), le Comité des travaux historiques recevait de M. l'abbé Sauvage, curé d'Ectot-l'Auber et son correspondant, une communication relative à ces mêmes chapiteaux.

Cette communication ayant été renvoyée à mon examen, je profitai de mon séjour annuel aux environs de Duclair pour aller étudier lesdits chapiteaux, et dans la séance du 5 décembre je lisais au Comité le rapport suivant qui a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (7<sup>e</sup> série, t. VI, p. 469 à 473).

*Rapport de M. Alfred Darcel au Comité des Travaux historiques, séance du 5 décembre 1881.*

LES PRÉTENDUS CHAPITEAUX ANTIQUES DE L'ÉGLISE  
PAROISSIALE DE SAINT-WANDRILLE (SEINE-INFÉRIEURE).

« L'église paroissiale de Saint-Wandrille, bâtie à l'ombre de la grande abbaye de Fontenelle, est un assemblage assez mal agencé de constructions de plusieurs styles. La nef est séparée des bas-côtés par quatre colonnes ioniques supportant des arcs en plein cintre dont l'intrados est orné de caissons à rosaces. Elle va se rétrécissant vers le clocher, et est aujourd'hui couverte par un berceau en planches qui recouvre une charpente, jadis apparente, dont on a coupé les poinçons.

« Le clocher, placé à l'entrée du chœur, est porté par quatre grosses colonnes ioniques d'où naissent les nervures prismatiques d'une voûte en ogive.

« Au sud de la croisée s'étend une sorte de transept, plus long que le bas-côté auquel il correspond n'est large, voûté sur nervures cylindriques.

« Le chœur, à chevet carré, est de deux travées voûtées sur nervures qui reposent d'abord sur deux des colonnes ioniques du clocher, puis, au nord, sur une colonne de même style, mais pourvue d'une longue console destinée à recevoir un faisceau de trois colonnes qui reçoivent les cinq nervures de la voûte.

« Une colonne de même style que les nervures lui correspond au sud. Un faisceau de colonnettes lui est adossé pour recevoir les arcs doubleaux et les arcs ogives reçus par la console du côté opposé.

« Au nord une chapelle de trois travées voûtées sur nervures très amenuisées s'étend le long du chœur.

« Au sud une petite abside romane, très remaniée, s'appuyait à l'une des colonnes ioniques du clocher et s'ouvrait sur le transept sud.

« Cette partie a été très profondément transformée. Le

transept sud a été prolongé pour faire une sacristie : la petite abside a été démolie, et une chapelle a été construite latéralement au chœur avec lequel elle communique par deux arcades, de sorte qu'elle forme pendant à la chapelle du nord.

« Enfin un petit oratoire a été bâti en hors d'œuvre, dans l'angle de la sacristie et de la nouvelle chapelle, à l'usage de M. le marquis de Stacpool, propriétaire de l'ancienne abbaye, aux frais de qui se sont faits, en grande partie, tous ces travaux neufs.

« Jusqu'ici tout le monde s'était accordé à attribuer les colonnes ioniques de la nef, du clocher et du chœur à l'extrême fin du xvi<sup>e</sup> siècle; la voûte du clocher au xv<sup>e</sup> siècle si la tour est du xi<sup>e</sup> : le chœur au xiii<sup>e</sup> et la chapelle du nord au xiv<sup>e</sup>.

« Mais voici qu'en abattant la petite abside romane qui servait de sacristie, on découvrit que l'un des chapiteaux ioniques du clocher s'y trouvait incrusté, d'où l'on conclut que ce chapiteau était nécessairement antérieur à cette abside, qui était du xi<sup>e</sup> siècle. S'il était antérieur à la renaissance normande, tous les autres chapiteaux étaient de même date que lui, et appartenaient à l'une des anciennes reconstructions de l'église. Or, les archéologues de la contrée, M. le docteur Guérault, de Caudebec, ainsi que M. l'abbé Sauvage, curé d'Ectot-l'Auber et correspondant du ministère, ayant découvert une chronique de Fontenelle qui parle de l'une de ces reconstructions faite, entre les années 734 et 737, à l'aide de matériaux antiques, se hâtèrent d'attribuer au viii<sup>e</sup> siècle l'église de Saint-Wandrille, qui est placée sous le vocable de Saint-Michel.

« Voici ce texte, donné dans le *Spicilegium* d'Achéry (t. III, p. 213) :

« *Sub hujus denique tempore, Erinhardus, præpositus ejus, aedificavit basilicam Beati Archangeli Michaelis, licet modico, pulcherrimo tamen opere, allatis videlicet*

*petris politis de Juliobona, castro quondam nobilissimo et firmissimo, ad construendos arcus seu frontispicium ejusdem templi.*

« Or, ces pierres polies arrachées aux ruines romaines de *Juliobona*, aujourd'hui Lillebonne, ne pouvaient être que les chapiteaux ioniques actuels.

« Malgré l'aspect fort peu antique de ces chapiteaux, celui qui était incrusté dans les constructions que nous admettons avoir été du *x<sup>e</sup>* siècle pouvait apporter une apparence de raison aux déductions que nous venons d'énumérer. Malheureusement ce chapiteau prouve contre la thèse soutenue par M. l'abbé Sauvage et par M. Guérout.

« La moitié de celle de ses volutes qui était encastrée est à peine épannelée : comme elle ne devait pas être vue l'ouvrier n'a pas jugé nécessaire d'en poursuivre l'exécution jusqu'à son entier achèvement.

« Nous pourrions nous arrêter à cette preuve négative, mais nous demanderons de poursuivre plus loin l'examen des divers chapiteaux et même des différentes colonnes qu'ils couronnent.

« D'abord dans tous l'astragale appartient au chapiteau, tandis que dans toutes les constructions antiques il appartient toujours à la colonne.

« En outre ce chapiteau, très écrasé, qui n'a de hauteur, avec son abaque, que 0<sup>m</sup>28 sur une longueur, de volute à volute, de 1<sup>m</sup>15, ne présente aucune apparence antique, les chapiteaux de ce style étant d'ailleurs très rares chez les Romains.

« Si nous nous reportons à la colonne du chœur, qui est munie d'une console dont nous avons parlé plus haut, nous sommes forcé de reconnaître que cette console fait corps avec la colonne avec laquelle elle a été construite, assise par assise, comme toutes celles de l'église. Or, cette console n'a raison d'exister que pour recevoir les colonnes et les nervures, qui sont du *xiii<sup>e</sup>* siècle ; elle est donc le

résultat d'une reprise en sous-œuvre, postérieure par conséquent à ce qu'elle supporte.

« Ailleurs ces nervures, — les chapiteaux et les colonnes qui les supportaient ayant été supprimés, — tombent dans le vide, autour, notamment, du chapiteau ionique jadis encastré.

« Les différences d'aplomb sont telles que l'on a pas même essayé jadis de les raccorder; quelques plâtrages, qui datent d'hier, lors de la construction de la chapelle du sud, bouchent tant bien que mal les vides.

« Les constructeurs du XIII<sup>e</sup> siècle eussent été assez habiles certainement pour faire porter leurs nervures sur des appuis qui auraient existé.

« Enfin, la base de la colonne à console, ainsi que celles de plusieurs autres, notamment dans la nef, est munie de larges feuilles s'étalant sur les angles des bases; genre d'ornement que n'a jamais connu l'antiquité.

« Tout, nous le répétons, dans le mode de construction et dans l'aspect des colonnes et des chapiteaux ioniques de la nef et du chœur de l'église paroissiale de Saint-Wandrille atteste l'extrême fin du XVI<sup>e</sup> siècle, peut-être le XVII<sup>e</sup>; et nous nous étonnons que M. l'abbé Sauvage, auteur de la note qui a servi de base à l'examen de la question, et M. le docteur Guérout s'y soient trompés.

« Cette erreur est d'autant plus singulière que les colonnes de la nef de la remarquable église de Vatteville, située à quelques kilomètres de Saint-Wandrille, sur l'autre rive de la Seine, sont identiquement de la même construction; et il en est de même de celles du chœur de l'église paroissiale de Jumièges, élevée aussi à quelques kilomètres de Saint-Wandrille, mais sur la même rive.

« Il est impossible d'éprouver le moindre doute à cet égard et de ne pas reconnaître que les constructeurs de ces trois édifices appartenaient au même atelier, et que les mêmes mains y ont travaillé d'après le même modèle.



« Ainsi nous voilà bien opposé aux conclusions de M. l'abbé Sauvage ; et, loin « que les colonnes et les arceaux en plein cintre qui portent la tour de Saint-Wandrille soient le plus ancien monument qui soit resté debout sur notre sol normand, » il est impossible de les faire remonter plus loin que l'extrême fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

« Quel fut le sort des « pierres polies » enlevées à Lillebonne et employées, au viii<sup>e</sup> siècle, pour construire l'église Saint-Michel ?

« Si dans le style redondant des chroniqueurs carolingiens, ces expressions peuvent s'appliquer à toute espèce de pierres taillées, n'est-il pas permis d'y voir surtout la désignation de colonnes de marbre ; car à elles seules peut s'appliquer la désignation de pierres polies, et non à des chapiteaux qui sont sculptés ?

« Or, l'église de Duclair possède, sous son clocher roman du xi<sup>e</sup> siècle, deux colonnes antiques de marbre couronnées de chapiteaux corinthiens de marbre blanc, dont le fleuron porte une croix, et qui sont mérovingiennes ou carolingiennes. Elle possède de plus quelques autres colonnes également de marbre antique, placées sous des chapiteaux du xiii<sup>e</sup> siècle, dans sa nef. Ces colonnes, qui proviennent certainement d'un édifice romain, de Lillebonne fort probablement, auraient-elles stationné à Saint-Wandrille, placé à mi-chemin, avant que d'être apportées à Duclair ? »

On voit d'après ce rapport que M. de Glanville et moi nous sommes arrivés aux mêmes conclusions ; et que c'est le même détail qui nous y a fait arriver, chacun de son côté.

Ce détail est la partie du chapiteau de la colonne de support du clocher, — la colonne sud-est si l'église est orientée, — qui était encastrée dans la petite abside du xi<sup>e</sup> siècle aujourd'hui détruite. La volute de ce chapiteau est, en effet, « restée à l'état brut de ce côté », ainsi que le dit le rapport de M. de Glanville. Il ajoute que l'archi-

tecte qui a démoli la petite abside, a constaté qu'un vide creusé après coup existait entre elle et le chapiteau. Circonstance que j'ignorais et qui ne fait que corroborer nos conclusions.

J'ignorais aussi la part importante prise dans cette affaire par l'archéologue anglais, M. W. Galloway, dont je n'ai connu les recherches et l'opinion que par l'analyse qu'en fait M. de Glanville dans son rapport. Mais j'avouerais ne pas comprendre comment un homme compétent en architecture, qui a étudié pendant cinq mois l'église de Saint-Wandrille, a pu, à moins d'être aveuglé par une idée préconçue, se méprendre si absolument sur le caractère des colonnes dont il s'agit.

Rien, en effet, n'est antique en elles, sauf le style qu'on a prétendu imiter de très loin, mais en se conformant à certaines habitudes traditionnelles et françaises de construction.

Où M. W. Galloway a-t-il vu des griffes garnir la base de colonnes taillées par des Romains ? Car il ne s'agit pas de grossières imitations du VIII<sup>e</sup> siècle, mais de colonnes romaines transportées de *Juliobona* à Fontenelle dans ce même VIII<sup>e</sup> siècle.

Dans quel monument antique M. W. Galloway a-t-il trouvé des consoles dans le genre et du profil de celle qui a été construite en même temps que l'une des colonnes du chœur ?

Quand M. W. Galloway a-t-il rencontré un seul chapiteau antique, à quelque ordre qu'il appartînt, dont l'astragale fit partie ?

Or, l'on sait que l'existence ou la non existence de l'astragale à l'extrémité supérieure du fût de la colonne ou à la base du chapiteau, fournit un moyen infailible pour distinguer les chapiteaux et les colonnes antiques de ces mêmes membres d'architecture faits chez nous à partir du XI<sup>e</sup> siècle.

Les chapiteaux ioniques de l'église de Saint-Wandrille,

de la nef de Vatteville et du chœur de Jumièges étant tous munis de l'astragale, il en résulte que le constructeur de ces trois édifices, qui étant tous identiques de style et d'exécution, sont l'œuvre d'un même atelier, suivait une tradition qu'il avait héritée de ses devanciers du moyen âge. Il était donc d'époque postérieure à ce moyen âge, et il est intéressant de voir que, vivant à l'extrême fin du xvi<sup>e</sup> siècle, ainsi que je le suppose, il fût encore attaché aux pratiques médiévales tout en prétendant s'inspirer de l'antiquité.

M. W. Galloway remarque que le plan de la nef de Saint-Wandrille est un trapèze par suite de « la convergence de toutes les lignes horizontales de la bâtisse de l'ouest à l'est. » Je crois que la convergence n'existe que dans la dernière travée, et que les trois autres sont parallèles. Mais comment ne s'est-on pas aperçu que cette convergence, graduée suivant l'archéologue anglais, brusque à ce qu'il m'a semblé, était en tous cas motivée par la nécessité de ne point tomber dans le vide et de buter contre les deux piliers qui supportent le clocher du côté de la nef.

Ces piliers ont beau être de style ionique aujourd'hui, ils existaient antérieurement avec un autre caractère, pour supporter la tour romane du clocher ; et, comme ces piliers étaient trop rapprochés pour la largeur que l'on voulait donner à la nef nouvelle, on a rétréci celle-ci à son extrémité supérieure.

M. W. Galloway qui n'est pas tendre pour ceux qui ne partagent pas son opinion, et qui voit « un tissu d'absurdités » dans les motifs de l'opinion qui a prévalu jusqu'ici, à savoir que les colonnes du chœur, du clocher et de la nef de Saint-Wandrille sont postérieures à ce qu'elles supportent, devra cependant reconnaître un fait. C'est que la tour romane du clocher repose sur des voûtes à nervures prismatiques, d'époque postérieure par conséquent à ce qu'elles supportent.

Tout donc, dans le plan et dans les élévations de l'église de Saint-Wandrille, montre des remaniements successifs, qui bouleversent l'ordre logique des temps et des styles, sans qu'un plan d'ensemble y ait présidé.

En résumé il me semble évident, comme à M. de Glanville, comme à l'abbé Cochet et à beaucoup d'autres, que la tour et le chœur de cette église ont été repris en sous-œuvre lorsque l'on reconstruisit sa nef, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

M. P. Baudry croit pouvoir faire descendre la date des chapiteaux jusqu'au règne de Louis XIII, par les analogues qu'il a examinés dans les ruines des Tuileries. M. Le Breton ajoute qu'un mascarón ne saurait être antérieur.

M. de Beaurepaire expose que la méprise n'est pas aussi grossière qu'elle peut le paraître. En effet, une visite à l'église de Jumièges avait inspiré à un habile architecte français des conclusions semblables à celles de M. Galloway.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1883

La séance ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire.

Sont présents : MM. Adeline, Bouquet, de Girancourt, Lefort, Lormier, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, Pelay, de la Serre, l'abbé Tougard et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Brianchon et de Merval se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre est lu par M. l'abbé Tougard et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

*Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, année 1882; — *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, table des dix premiers volumes, 1883; — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1883, n<sup>o</sup> 3; — *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 32<sup>e</sup> année, 227<sup>e</sup> livraison; — *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, 3<sup>e</sup> fascicule, 1883; — *Société industrielle d'Elbeuf*, année 1883, n<sup>os</sup> 1 et 2.

M. le Président distribue aux membres présents le t. VI, 1<sup>re</sup> livraison du *Bulletin*.

*Vœu relatif à la conservation des ruines de Sanxay*. — Il communique ensuite à la Commission une circulaire adressée par le Bureau et le Conseil d'administration de *la Société historique du Vexin*, dans laquelle, après avoir fait connaître un vœu relatif à la conservation des ruines de Sanxay, émis par cette Société dans la séance du 27 octobre, elle sollicite le concours de la Commission dans le même but.

Ce vœu est ainsi conçu :

*La Société historique du Vexin, convaincue de l'intérêt capital pour l'histoire et l'archéologie que présentent les monuments de Sanxay, appelle l'attention bienveillante de M. le Ministre des Beaux-Arts, et le prie de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ces richesses nationales de la destruction qui les menace.*

Une lettre particulière de M. Depoin, secrétaire-général de la Société, fait connaître dans les termes suivants les circonstances qui ont motivé l'adoption de ce vœu « ... Le P. de la Croix est poursuivi en ce moment par les propriétaires des terrains fouillés pour avoir à détruire par la dynamite les édifices qu'il a découverts, et à rendre à la place un sol nivelé et labouvable... Comme il s'y est engagé, lorsqu'il a commencé les fouilles, dont il ne pouvait alors prévoir l'importance exceptionnelle, il sera certainement condamné à exécuter cet acte de vandalisme, si l'État s'obstine à ne pas utiliser les promesses de vente qui lui ont été consenties moyennant un prix insignifiant, une cinquantaine de mille francs... »

La Commission déclare adhérer au vœu émis par la Société historique du Vexin. L'expression de sa résolution sera transmise à M. le Ministre des Beaux-Arts.

*L'Eglise de Saint-Saens. Restauration.* — A propos de l'incendie de l'église de Saint-Saens, M. Lefort, en remerciant la Commission de la marque de confiance qu'elle a bien voulu lui donner, est heureux de l'informer qu'une reconstruction totale ne sera pas nécessaire. Les vitraux remarquables de cette église n'ont pas été atteints, et tout ce qui pourra être conservé de l'édifice ancien sera respecté.

M. le Président se félicite d'avoir obtenu cette assurance de l'honorable architecte du département.

*Bouville, inscription obituaire du XVII<sup>e</sup> siècle. Ancienne chaire de la cathédrale de Rouen.* — M. l'abbé Tougard communique les renseignements suivants sur une inscription obituaire de l'église de Bouville et sur l'ancienne chaire de la cathédrale.

*L'an de grâce 1664, par contrat passé devant Tabellions le 22 d'aoyst, honorable homme Noel Biset vivant laboureur, demeurant en la paroisse et bovrq de Pavilly, a donné à l'église et thrésor de Bouville la somme de 500 livres; moyennant quoi ledit thrésor s'est submis de faire dire à jamais à son intention vne messe tous les vendredis et un service tous les ans de trois haute messe et deux basse. Le sievr cyré estant obligé de le dire av prosne le dimanche précédent, et sôner le jovr auparavant, svivant la coutume.*

*Priés Dieu pour luy.*

*Ancienne chaire de la Cathédrale.* — Notre confrère, M. Paul Baudry, s'est préoccupé du sort de cette chaire; et ce n'était pas sans motif. S'il en faut croire une rumeur qui paraît fondée, elle aurait en effet été condamnée au feu. Il semble néanmoins que nulle ne devait être moins suspecte d'hérésie.

M. le Doyen de la faculté de théologie s'est interposé; et il a réclamé et obtenu la chaire. Il l'a fait installer, non sans peine, dans la salle de la Faculté. Mais par ses proportions elle n'est pas en harmonie avec ce local. Aussi, parle-t-on d'une disposition nouvelle, qui ferait disparaître le soubassement. Mais la conservation de la partie principale est désormais assurée.

*Voies anciennes.* — Ce difficile sujet figure rarement dans nos procès-verbaux. M. l'abbé Tougard est heureux d'offrir à la Commission quelques pages remar-

quables dues à M. l'abbé Emm. Auvray, licencié ès-lettres et diplômé de l'école pratique des Hautes Études de Paris.

Il y a dix-huit mois, sinon plus, l'abbé Auvray écrivait à notre confrère que l'abbé Cochet donnait une fausse direction à une voie romaine sur sa paroisse (Criquetot-sur-Ouville). M. Tougard le pria de lui transmettre à ce propos une note pour la Commission.

Mais, en poursuivant ses explorations, M. Auvray s'est vu insensiblement amené à composer, au lieu d'une rectification de quelques lignes, un petit mémoire, soigneusement approfondi, avec plan à l'appui.

Le sol a été interrogé à l'aide d'une grande sonde en fer préparée pour cet usage. Et les fouilles se sont multipliées dans un grand nombre de champs, ce qui n'a pu se faire qu'après la récolte. M. l'abbé Tougard insiste auprès de la Commission pour que le plan soit reproduit, en même temps que le mémoire, dans le prochain Bulletin.

#### VOIES IMPORTANTES

##### QUI TRAVERSAIENT ANCIENNEMENT LE TERRITOIRE DE CRIQUETOT-SUR-OUVILLE.

Trois voies importantes traversaient anciennement le territoire de Criquetot-sur-Ouville. Elles tendaient : la première, de Caudebec-en-Caux à Arques-Dieppe; la seconde, de Doudeville à Limésy; la troisième, de l'abbaye d'Ouville à Barentin.

#### I.

##### VOIE DE CAUDEBEC-EN-CAUX A ARQUES-DIEPPE.

Cette voie, romaine dans son origine, s'il en faut croire l'abbé Cochet, fut certainement fréquentée à l'époque normande, et, plus tard, jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, tant que les deux bourgs qu'elle reliait si directement conservèrent



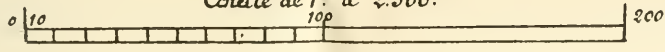


Commune  
de Criquetot-sur-Ouville  
Hameau  
du Bois-des-Champs.





Echelle de 1<sup>m</sup> à 2.500.





leur importance. Elle passait, d'après l'auteur de *la Seine-Inférieure historique*, par Maulévrier, Touffreville-la-Corbeline, Yvetot, Baons-le-Comte, Etoutteville-sur-la-Mer, Doudeville, le bourg de Saâne, Bacqueville, Bertreville, Manéchouville, Charlesmesnil, Tourville et Beaumais. « Voilà, dit-il (1), quelle devait être, selon nous, la direction de l'antique chemin que de nouvelles recherches parviendront peut-être à retrouver. » Ces recherches viennent d'être faites, qui permettent de rectifier le tracé qu'indique le docte abbé.

C'est cette vieille route que suivit Guillaume le Conquérant, lorsque, du fond du Cotentin, il se rendit, en toute hâte, dans le Talou, pour y étouffer la révolte de son oncle, Guillaume d'Arques (2).

Or, Robert Wace (3) écrit que le duc de Normandie :

A Chaudebec ala passer.  
De Chaudebec as Bans le Cunte.

Baons-le-Comte et Bacqueville sont, pour nous, deux points certains du chemin antique, mais les conjectures de l'abbé Cochet relatives aux villages intermédiaires nous semblent fautives. La route traversait le territoire de Ectot-les-Baons, Grémonville, Criquetot-sur-Ouville, Ouville -l'Abbaye, Torp-Mesnil, Thiédeville, Auzouville et Saint-Ouen-le-Mauger, suivant assez exactement, jusqu'à la vallée de la Saâne, le chemin de grande communication n° 55.

Voici nos preuves.

M. Henry Quesnel, conseiller d'arrondissement pour le canton d'Yerville, nous a communiqué avec le plus gracieux empressement les titres de la seigneurie des Baons conservés en son château. Nous y avons trouvé deux

(1) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 73, n° 16.

(2) *Idem*, p. 72, n° 15.

(3) *Roman de Rou.* t. II, p. 15 et 16 ; édit PLUQUET.

plans dessinés au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'un de la paroisse, l'autre du domaine non fieffé. Sur ces plans, *le chemin d'Arques* passe au sud du village, et n'est autre que la route d'Yvetot à Grémonville.

Au triège de la Chapelle, en face d'Ectot-les-Baons, la cavée de l'ancienne voie est toujours reconnaissable ; mais la charrue l'aura bientôt comblée.

Dans nombre de titres concernant la paroisse ou le fief de Criquetot, la voie est appelée : rue d'Yvetot à Arques (1), chemin de Caudebec à Dieppe (2), chemin de Caudebec (3), chemin d'Arques (4), chemin d'Arques à Caudebec (5), grand chemin de Caudebec à Dieppe (6), grand chemin d'Arques (7), grand chemin de Caudebec à Arques (8), chemin du Roy nostre Sire tendant à Caudebec (9), chemin du Roy tendant d'Arques à Caudebec (10).

Notez que, plus les titres sont anciens, plus les appellations qu'ils contiennent, supposent d'importance à notre voie.

A Oувille (11), le terrier du fief, dont nous devons une

(1) Titre de M. Adam de Criquetot, 1709.

(2) Aveux, *Criquetot et Commanville*, t. II, année 1609. Bibliothèque du Grand Séminaire de Rouen. — Registre des Baptêmes, 1601-1667, année 1630, *Archives de la Mairie*.

(3) Aveux, t. I, 1630.

(4) Aveux, t. I, 1645, 1652, 1659, 1683, 1755 ; t. II, 1632. — Registre des Baptêmes, 1601-1667, année 1620.

(5) Aveux, t. I, 15 novembre 1723 ; t. II, 2 may 1550, 2 may 1595.

(6) Aveux, t. I, 16 juin 1711.

(7) Aveux, t. I, 27 juillet 1644, 15 novembre 1723 ; t. II, 1686.

(8) Aveux, t. I, 1632.

(9) *Titres de la Fabrique*, contrat de la pièce de terre sise aux fosses Poulardes, autrefois la fosse au leu. 1551.

(10) *Titres de la Fabrique*, contrat de Pasquet Pouchout, 17 novembre 1585.

(11) La voie traversait le bois d'Oувille ; nous l'y avons rencontrée.

obligeante communication à M. de Lescaude, mentionne le *vieux chemin d'Arques* désigné, du reste, dans un aveu de 1655 rendu au seigneur de Criquetot, sous le nom de grande rue tendant de Caudebec à l'abbaye d'Ouille (1). C'est évidemment le chemin que prirent le roi Charles IX et Catherine de Médicis, lorsque, le 4 août 1563, ils interrompirent leur voyage d'Yvetot à Bacqueville-en-Caux, pour « disner en l'abbaye d'Ouille (2) ».

Au-dessus du Torp-Mesnil, en laissant le Mesnil-Mascarel, hameau de Thiédeville, la voie atteignait Auzouville-sur-Saône. A l'endroit où elle franchissait la rivière, existait autrefois l'auberge mal famée de la Grippière.

D'Auzouville elle se dirigeait sur Saint-Ouen-le-Mauger (3) et creusait, sur les flancs de la colline, une cavée qui subsiste encore.

Enfin, après avoir séparé Lamberville de Bacqueville, elle entraît sur le territoire de cette dernière commune.

Nous ne nous sommes pas contentés des documents écrits; nous avons interrogé le sol, qui ne nous a pas refusé son précieux témoignage. Il nous a montré, enseveli sous une couche d'argile d'une profondeur de 0<sup>m</sup>30 à 0<sup>m</sup>80, le chemin de Caudebec tel qu'il existait autrefois. La chaussée, mesurée en plusieurs endroits (4); offre une largeur de 6<sup>m</sup> 30. Le pavage, très compact, fait en silex bruts et quelquefois énormes, a une épaisseur qui varie entre 0<sup>m</sup> 30 et 0<sup>m</sup> 40. Mais, nulle part, nous n'avons remarqué l'emploi du sable et de la chaux, ni les quatre couches de maçonnerie qu'on donne comme les signes

(1) Aveux, t. II, 1655.

(2) Nagerel, cité par M. l'abbé Sauvage dans son intéressante *Histoire populaire du Bourg de Bacqueville-en-Caux*, p. 39.

(3) Le cadastre de Saint-Ouen et celui d'Auzouville désignent notre route sous la dénomination de *chemin d'Yvetot à Dieppe*.

(4) Notamment dans les pièces de terre qui portent sur le cadastre, les numéros 107, 91, 92.

caractéristiques des voies romaines. Notre route ne serait-elle qu'un chemin Brunchaut? C'est aux experts dans la voirie de prononcer.

Des limites de Grémonville jusqu'au chemin rural qui tendait au *carrel* de Criquetot et de là à l'ancien cimetière, la route de grande communication n° 55 suit la voie antique, puis, la laissant s'engager à gauche dans le Bois-des-Champs, elle longe seulement ce hameau sans y pénétrer. Cette rectification est certainement antérieure à la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle; un aveu de 1652 en fait foi (1); elle doit même avoir eu lieu, croyons-nous, avant Henry IV, « qui le premier conçut le projet d'améliorer les chemins », mais dont l'utile entreprise rencontra une vive opposition de la part des députés de notre province (2).

Il y a donc trois siècles au moins, que la voie a été abandonnée à Criquetot, sur un parcours de 700 mètres, et, en aucun endroit, l'encaissement n'en est resté visible. Un plan, en la montrant aux yeux, la représentera avec plus d'exactitude et de clarté que ne ferait une description, et l'indication des pièces de terre que nous reproduirons, d'après le cadastre, avec leurs numéros, fournira un moyen facile de contrôler nos assertions.

(1) Dans cet aveu conservé au Grand Séminaire, l'herbage n° 469 du cadastre est ainsi borné : d'un côté le chemin (rectifié) d'Arques, de l'autre côté, le lieu presbytéral.

(2) M. de Beaurepaire, *les Ponts-et-Chaussées dans la Généralité de Rouen avant 1789*. Rouen, 1883.

*Nota.* — Nous ferons remarquer que, sur la carte de la Seine-Inférieure au temps des Romains (*la Seine-Inférieure historique*, p. 28), la direction du vieux chemin manque de vérité, Elle n'est pas même conforme au tracé de l'abbé Cochet; ce n'est pas un défaut. Mais ce qui en est un grave, c'est que cette route d'Arques n'y passe point par Arques.



## II.

## VOIE ROMAINE DE LIMÉSY A DOUDEVILLE.

M. E. Gaillard, dans ses *Recherches archéologiques sur la Seine-Inférieure*, mentionne à Auzouville-l'Esneval, une voie romaine sur laquelle l'abbé Cochet (1) dit n'avoir aucune donnée. Or, elle allait de Limésy à Doudeville, passant par Auzouville, Saint-Martin-aux-Arbres, Criquetot-sur-Ouville, et Amfreville-les-Champs. Aussi le chemin de grande communication n° 88, qui en suit le tracé, est-il désigné sous le nom d'*ancienne voie romaine*, sur la carte routière du canton d'Yerville dressée en 1867 par les soins de l'agent-voyer en chef du département, M. Fouché. Des vestiges de cette route antique existent encore sous le fossé de la mesure n° 279. L'épaisseur totale des diverses couches de maçonnerie dépasse 0<sup>m</sup> 50. A l'angle formé aujourd'hui par la grande rue et le chemin de Mantot, la chaussée était élevée de 1<sup>m</sup> 30 environ au-dessus du niveau du sol. Grâce à ce remblai, elle traversait le marais (2) de Commanville (3), sans être jamais couverte par les eaux.

Dans nos titres elle est appelée : chemyn de Rouen à Saint-Valery (4), chemin de Doudeville à Rouen (5), grande rue de Commanville ou simplement grand'rue (6),

(1) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 79, n° 3.

(2) Ce marais couvrait la mesure n° 378, et, sans doute aussi, le champ n° 378 bis. Il est maintenant asséché ; et les eaux pluviales, sans écoulement naturel, sont reçues dans une *bétoire* située dans la pièce de terre n° 245.

(3) Commanville, hameau populeux de Criquetot, n'est plus connu aujourd'hui, des habitants, que sous le nom de *Grand'Rue*.

(4) Titre de M. Adam de Criquetot, année 1709.

(5) Aveux, t. I, 1640. Bibliothèque du Grand-Séminaire.

(6) Aveux, t. I, 1638, 3 novembre 1659, 1667 ; t. II, 1623, 1626 1659. — *Archives de la Fabrique*, contrat de Jacques Fontaine, 22 juin 1554.

grand chemin de Rouen à Commanville (1), grand chemin de Rouen (2), grand chemin de Doudeville à Limésy (3), chemin du Roy de Doudeville à Limésy (4), grand chemin du Roy (5), la Chaussée (6), chemin de la chaussée (7), chaussée de Doudeville à Limésy (8).

Il est vraisemblable que Limésy et Doudeville n'étaient pas les points extrêmes de la voie antique ; mais qu'elle gagnait la Seine à Rotomagus par Pavilly et Barentin, et la mer à Saint-Valery ou vers l'embouchure de la Durdent (9).

Au xvii<sup>e</sup> siècle, et, peut-être, antérieurement, elle fut abandonnée, sauf par les gens de pied, dans sa partie, devenue sans doute impraticable, comprise entre la route départementale n<sup>o</sup> 6 et le village d'Auzouville. On prenait alors, en face du château de Pimont, la troisième voie, celle d'Ouville-l'Abbaye à Rouen par Barentin.

### III.

#### VOIE D'OUVILLE-L'ABBAYE A ROUEN PAR BARENTIN.

La troisième voie était l'ancien chemin, aujourd'hui supprimé, d'Ouville à Rouen, désigné au cadastre de Cri-

(1) Aveux, t. I, 15 novembre 1723.

(2) Aveux, t. I, 27 juillet 1644 ; t. II, 1639, 1691, 1692.

(3) Aveux, t. II, 1671, 1684, 1723.

(4) Aveux, t. II, 1567.

(5) Aveux, t. I, 1632.

(6) Aveux, t. I, 1645.

(7) Aveux, t. II, 1625.

(8) Aveux, t. I, 1692, 1711 ; t. II, 1609, 1689. — *Titres de la Fabrique*, 1687. — *Registre des baptêmes*, 1601-1667, 23 septembre 1629, 5 mai 1630.

(9) Le changement de direction donné à notre voie la fit quelquefois appeler : *Grand chemin de Doudeville aux Mares* (Aveux, t. I, 1685, 1711, 1723 ; t. II, 1655), et *grand chemin du Roy de Doudeville aux Mares* (I, 1638, 1661, 1687 ; II, 1711). *Les Mares* sont un hameau appartenant en partie à la commune de Saint-Martin-aux-Arbres, en partie à celle de Motteville.

quetot sous la dénomination d'Ouille-l'Abbaye à Cideville. Il partait de la route d'Arques, auprès de l'abbaye, en face de la vieille auberge de *La Botte*, formait la limite commune d'abord entre Ouville et Yerville, puis entre Yerville et Criquetot ; et, après avoir traversé la chaussée de Limésy, il entrait sur notre territoire, longeait la Folie (1) et gagnait les Mares (2), Hongrie (3), la Sauvagerie (4), Cidetot (5), Panneville, Hardouville et Barentin. Dans les titres il est nommé : chemin tendant du prieuré d'Ouille à Pavilly (6), chemin de Barentin (7), chemin du Roy nostre sire tendant de l'Abbaye d'Ouille aux Mares (8).

Le cailloutis (9) a, sur Criquetot, une largeur de 6 m 20 ; l'épaisseur varie entre 0 m 22 et 0 m 34.

De cette route, seule la portion qui relie la voie d'Arques à la chaussée de Doudeville pourrait avoir une origine ancienne ; il est évident que le prolongement du chemin ne remonte qu'à l'époque où l'on dut abandonner la chaussée. Mais cette époque, nous ne saurions la déterminer. Seulement, en 1629, la route d'Ouille aux Mares est qualifiée de *chemin du Roy*, et peut-être, à cette date, y avait-il longtemps déjà qu'elle était fréquentée.

Nous dirons, seulement pour mémoire, qu'à la voie

(1) Hameau de Criquetot.

(2) La seule maison de ce hameau qui soit sur la commune de Motteville, était l'auberge.

(3) Hameau de Motteville.

(4) Hameau de Cideville.

(5) Hameau de Mesnil-Panneville.

(6) *Archives de la fabrique de Criquetot*, fieffe du 27 août 1770.

(7) *Archives de la Fabrique; contract* entre le curé de Criquetot et les religieux d'Ouille, au sujet du dixmage ; 22 août 1644.

(8) *Registre des Bapièmes* (1651-1663), 23 septembre 1629.

(9) Nous avons pratiqué les fouilles entre la Campagne et Pimont, dans le champ inscrit sous le n° 35 au cadastre.

d'Ouille se rattachait sur notre territoire, au hameau de la Campagne, la route de Saint-Valery à Rouen par Angiens, Ermenouville, Etalleville, Baudribosc et Yémanville, route que Cassini a figurée sur sa carte. Elle se termine aujourd'hui à la voie d'Arques, qu'elle traversait autrefois, ainsi que le bois de Criquetot. Nous avons lieu de croire que c'est le *chemin harengier* dont il est fait mention dans le précieux aveu de Jumiéges de l'an 1526.

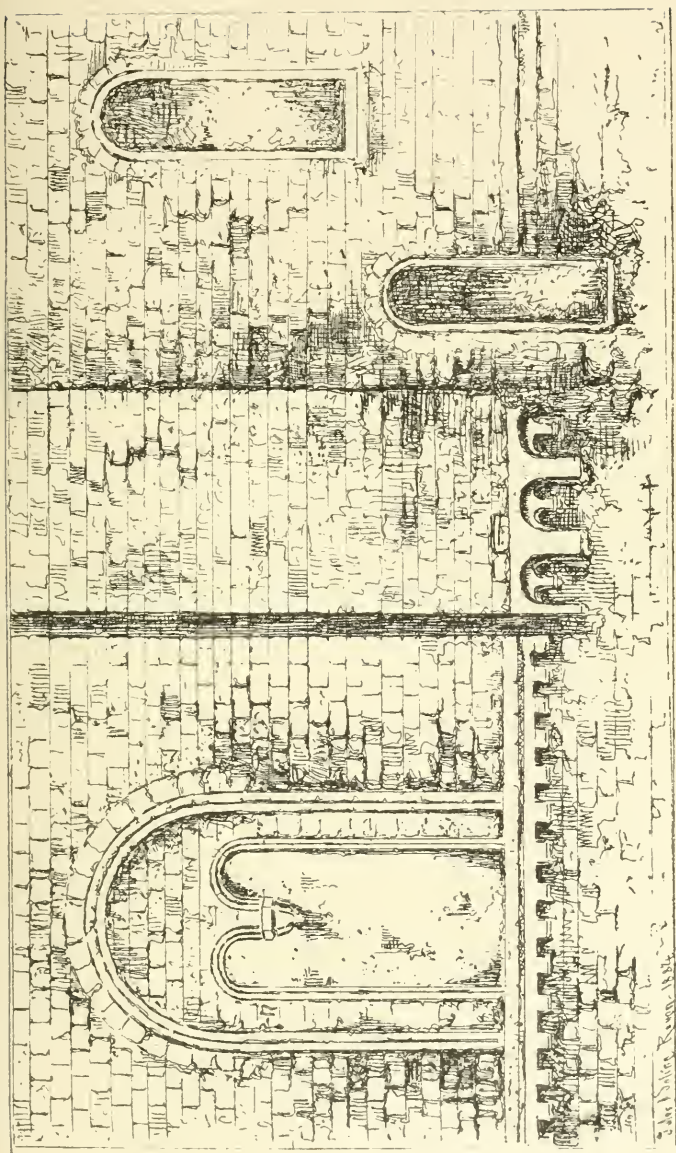
EMMANUEL AUVRAY.

*Rouen : ancien hôtel de l'abbaye de Sainte-Catherine.* — M. Pelay communique le dessin, relevé d'après nature, d'une ancienne construction dépendant d'une maison située entre la rue Tuvache et la rue des Crottes, précédemment occupée par M. Duforestel, épurateur d'huiles, et que de nouvelles édifications ne permettent plus d'apercevoir.

A cette occasion, M. de Beaurepaire lit le résumé de ses recherches, condensé dans une notice sur l'hôtel de l'abbaye de Sainte-Catherine.

#### NOTICE SUR L'ANCIEN HÔTEL DE SAINTE-CATHERINE A ROUEN.

Les déblaiements opérés récemment dans le quartier Martainville pour l'ouverture de la rue d'Alsace-Lorraine ont permis d'apercevoir un mur en pierre de bel appareil, percé de fenêtres dont la forme paraît indiquer une chapelle du xii<sup>e</sup> siècle. Ce mur qui, la première fois que j'eus l'occasion de le voir, me causa quelque surprise, n'avait point échappé à l'œil vigilant de deux de nos collègues, MM. Paul Baudry et E. Pelay. Mieux avisés que moi, ils s'étaient même empressés d'en faire prendre des dessins, qu'ils auront, je n'en doute pas, l'obligeance de nous communiquer. Aujourd'hui, la chose ne serait peut-être plus aussi aisée. Des maisons se sont élevées comme par enchantement sur ces terrains vides et nivelés, et, à l'heure qu'il





est, elles dérobent complètement au passant la vue du monument en question.

Je m'associerai toutefois à eux, s'ils veulent bien me le permettre, pour l'œuvre si méritoire qu'ils ont entreprise et qu'ils poursuivent à l'envi l'un de l'autre, de conserver le souvenir du vieux Rouen qui disparaît chaque jour davantage; et je vous dirai, Messieurs, en peu de mots, ce que j'ai cru reconnaître dans cette intéressante construction, la plus antique assurément de tout le quartier Martainville, et l'un des très rares vestiges de l'architecture romane dans la ville de Rouen.

Ainsi que presque toutes les communautés religieuses du diocèse, l'abbaye de Sainte-Catherine du Mont avait son hôtel à l'intérieur de la ville.

Dans une société constituée comme l'est présentement la nôtre, la distance de Rouen au sommet de la côte Sainte-Catherine nous paraîtrait si peu considérable qu'on ne comprendrait pas tout d'abord l'utilité de cette seconde habitation. On pensait autrement au moyen-âge. Rouen, ne l'oublions pas, était une place fortifiée, dont les portes ne s'ouvraient qu'à de certaines heures du jour. Ne fallait-il pas, d'ailleurs, prévoir les guerres et ces temps de troubles, où, dans les faubourgs, il n'y avait plus pour l'habitant la moindre sécurité?

En nous reportant aux habitudes de l'ancien temps, on ne doit donc pas trouver étrange que l'abbaye de Sainte-Catherine ait eu son hôtel à Rouen, tout aussi bien et pour les mêmes raisons que le prieuré de Bondeville, les abbayes de Saint-Georges-de-Boscherville, de Jumiéges, de Saint-Wandrille, et tant d'autres communautés religieuses y avaient le leur; et il était tout naturel que cet hôtel fût placé dans le quartier où ce monastère possédait nombre de maisons, fieffées à des bourgeois suivant l'usage, et un moulin d'un beau revenu, sur la rivière de Robec, non loin de celui de la Commune.

Si l'on devait en croire Farin, cet hôtel serait venu à

l'abbaye de Sainte-Catherine par suite de la donation qui lui en aurait été faite par un des glorieux compagnons de saint Louis (1).

Voici le passage de notre auteur :

« Il est fait mention, dans les chartes et vieux parchemins du Couvent du seigneur Thomas de Gades Renicourt, chevalier et seigneur du lieu de Canteleu de Montigny, garde et chevetain du châtel et forts du pont de Roüen, et de sa femme Alienor Alorges. Lesquels (comme dit ce vieux manuscrit) par accord donnerent deux jours de voirieres fines au montier des freres mineurs de Saint-Clement de Roüen. En son vivant, il fut homme de bien, et alla deux fois outre mer contre les Turcs avec le Roy saint Louïs, aux années 1246 et 1260, et portoit en ses armes de gueules au sacre d'or à membres clos et yeux percez, et pour sa devise avoit *tenir son droit*.

« Il donna aux freres mineurs de Roüen 200 florins d'or aux léopards pour le bâtiment du Dortoir. Item un calice d'argent doré pesant quatre marcs et demy, trois cofinots d'argent et trois cierges pour ardoir devant la belle dame (2) du montier. Il donna cinquante chapeaux de batailleurs aux frères religieux du Mont aux ladres. Il donna son manoir de Gades Renicourt avec la chênaye et le grand pré de Couvillon au prieur et aux religieux de la Madeleine de Roüen. Il mourut le jour de saint Pierre aux liens, l'an 1274, âgé de 63 ans, sans laisser aucuns enfants de son fait, et fut inhumé au chapitre de la Sainte-Trinité-lez-Rouen, ausquels religieux il donna le moulin posé près du moulin du Chapitre, vulgairement appelé le moulin des Planches et sa maison qui pose sur la ruë des Crotes, à la charge que les religieux feroient trois obits par an, et un peu après sa femme Aliénor des Alorges quitta le monde et

(1) *Histoire de Rouen*, 3<sup>e</sup> partie, p. 263.

(2) La sainte Vierge. Cette appellation était commune au x<sup>ve</sup> siècle.



se rendit nonnain aux amies de Dieu de Saint-Léonard de Rouën (1). »

Le chroniqueur anonyme cité par Farin, après avoir dit que Thomas de Renicourt n'avait pas laissé d'enfants de son fait, nous parle de son fils puîné Guillaume de Gades Renicourt, qui serait mort outre mer en la saillie de Damiette, du mariage de celui-ci, de ses enfants et de la famille de Saint-Laurent, alliée aux Gades Renicourt (2).

Nous avouons, sans le moindre embarras, que tout nous paraît suspect dans ce récit : le titre d'honorable donné à un chevalier ; cette accumulation de titres de seigneuries hors d'usage au moyen-âge ; cette qualification de capitaine du pont de Rouen ; ce nom de dame des Alorges au lieu de dame Alorge ; cette mention d'armoiries compliquées, avec une devise, sans compter ces 50 chapeaux de batail-

(1) Dom Pommeraye n'a guère fait que copier Farin, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Trinité* dite du Mont-de-Sainte-Catherine, p. 81, ce qui ne l'a pas empêché, dans le cours de la même *Histoire*, de faire remonter bien plus haut la donation faite de l'Hôtel Sainte-Catherine aux religieux de l'abbaye de Sainte-Trinité : « Le bon religieux Siméon et ses confrères (du Mont-Sinaï) estans donc arrivés à Rouen, furent recommandez à un homme très noble, dit la Chronique [de Verdun], nommé Gosselin qui les receut fort humainement dans son logis et leur fournit abondamment tout ce qui leur estoit nécessaire pour se délasser des fatigues d'un si long et si pénible voyage. La maison de ce seigneur estoit située (selon que l'assure l'ancienne tradition), proche Saint-Maclou au lieu qui est possédé par les Pères Chartreux et les religieux de cette abbaye et s'appelle encore l'hôtel de Sainte-Catherine. » Cependant Dom Pommeraye a mis cette note en manchette : « J'ai toutefois de la peine à croire ceci, d'autant que Saint-Maclou était hors de la ville en ce temps-là. »

(2) Famille de Saint-Laurent. Saint-Laurent, Général de Normandie, domicilié sur la paroisse Saint-Jean de Rouen dès 1533, décédé le 1<sup>er</sup> avril 1538. Autre Général, Jean de Saint-Laurent, décédé le 20 décembre 1546, inhumé dans le chœur de Saint-Jean de Rouen.

leurs et ces florins d'or aux léopards. A vrai dire, je ne puis voir là qu'une grossière supercherie imaginée par un généalogiste du xvi<sup>e</sup> siècle, sinon même du xvii<sup>e</sup> siècle, pour flatter la vanité d'une famille qui n'y regarda pas de trop près, et dont les alliances et les armes sont rappelées dans ce singulier document avec un à-propos fort équivoque.

J'ajoute qu'on ne trouve aucune trace d'un chevalier Gades Renicourt, ni de ses enfants ni de ses prétendues libéralités, dans les archives des établissements dont il fut soi-disant le bienfaiteur.

On voit bien que l'abbaye de Sainte-Catherine possédait anciennement un moulin sur Robec ; mais on voit aussi qu'il lui appartenait bien antérieurement à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, et je suis très porté à croire que l'hôtel de la rue des Crotes faisait partie de sa dotation primitive.

Pour nous en tenir aux documents certains, disons que cet hôtel, dit l'hôtel de Sainte-Catherine, devait être, entre la Saint-Michel 1451 et la Saint-Michel 1452, habité par quelques-uns des religieux de la Sainte-Trinité-du-Mont. Cette année-là, à l'occasion d'une inhumation, ces religieux firent une *donnée* (distribution) dans le cimetière de Saint-Maclou, leur paroisse : ils payèrent à l'œuvre de saint Maclou 18 d., au fossier qui ouvrit l'huis de l'aître, 15 d., aux maçons de l'aître, 2 s. 3 d.

Un compte de 1522 fait mention de 20 mesures de bûches, de 2 muids d'avoine qui furent portés à la maison des religieux de Sainte-Catherine ; de certains travaux qui furent faits au jardin dépendant de cette maison.

En 1600, après que la manse abbatiale de Sainte-Catherine eut été réunie à la Chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon ; qu'on eut rasé, conformément à l'ordre du Roi, les murs de la vieille église contemporaine de Guillaume-le-Conquérant, les religieux bénédictins transférèrent leur communauté à l'hôtel Sainte-Catherine. Ils l'occupaient lorsqu'ils traitèrent avec l'Hôtel-Dieu de Rouen, qui leur

donna, en échange d'une partie de leurs biens, le prieuré de Saint-Julien près de Rouen, où ils vécurent assez librement et presque sans forme de communauté jusqu'à ce que, moyennant quelques pensions viagères, les derniers représentants de l'antique monastère abandonnèrent aux Chartreux ce qui leur restait de leur temporel.

Le 21 février 1601, ils avaient loué à Charles Le Sueur « leur maison de Saint-Maclou, dite vulgairement la maison abbatiale de Sainte-Catherine, ayant issue par la rue des Crottes. »

En 1613, ils firent bail de cette maison à Pierre Martel, bourgeois de Rouen. Elle est ainsi désignée : « Une maison de fond en comble avec le jardin, court et estable, dépendant de ladite maison, nommée l'hostel Sainte-Catherine, assise en la paroisse Saint-Maclou de Rouen, ayant sortie, d'un costé, en la rue Notre-Dame, et, d'autre costé, à la rue des Crottes, réservé ung corps de logis estant proche de la porte du costé de ladite rue des Crottes et une vuide place joignant la maison appartenant à l'abbaye de Corneville. » Le bail était fait pour 9 ans par le prix de 300 l. par an, à charge, au preneur, d'entretenir la maison de menues réparations, de ne point charger les greniers de plus de 5 à 6 muids de grain, de tailler la vigne du jardin, de conserver les arbres fruitiers, de souffrir l'entrée des religieux de ladite maison pour aller chercher de l'eau au puits, quand ils occuperaient le corps de logis par eux réservé. Ils avaient aussi retenu que, dans le cas où ils seroient en nécessité de sortir de la maison de Saint-Julien à cause des guerres, le preneur serait obligé de leur quitter cette maison, à condition qu'on lui rendroit le vin au prorata, sans formalité de procès. »

Nouveau bail pour le même prix, pour le même espace de temps, au même particulier, en 1621. Il s'obligeait à faire avance de 756 l. pour la construction d'un bâtiment neuf le long de la rue des Crottes. Dans le même temps, le petit corps de logis dont il est question ci-dessus était loué à la

veuve et aux enfants de défunt Guillaume Bellin, qui pourrait bien être le père du prieur des religieux de Sainte-Catherine transférés à Saint-Julien.

Le 3 novembre 1659, bail du même hôtel à Michel Cavelier, marchand de Rouen. Les bailleurs retiennent encore la faculté pour eux de venir demeurer dans cette maison, « dans le cas où la guerre et le ravage les obligeraient à abandonner leur abbaye. »

Autres baux au même particulier, aux années 1668, 1671, 1672.

Le 13 juillet 1698, les Chartreux, substitués aux religieux bénédictins de Sainte-Catherine, fief à Siméon Cavelier, lieutenant particulier criminel au bailliage de Rouen, y demeurant, rue Tuvache, le grand tènement de maison situé entre les rues Notre-Dame, Tuvache et des Crottes, appelé vulgairement l'hôtel de Sainte-Catherine, consistant en plusieurs corps de vieux bâtiments, cours et jardins, le tout borné, d'un bout, la rue Notre-Dame, d'autre bout, la rue Tuvache et des Crottes, cette fief faite pour 200 l. de rente par an.

Le 22 octobre 1744, ce tènement de maisons était vendu par Michel-Siméon Cavelier, chevalier de Saint-Louis, colonel de dragons, et par Siméon Cavelier de Tourville, aussi chevalier de Saint-Louis, capitaine du régiment des Gardes françaises, seuls fils de Siméon Cavelier, président en la Cour des Aides et finances, à Pierre-Vincent Le Maistre, marchand fabricant toilier de Rouen, à charge de payer les 200 l. de rente aux Chartreux.

Le 14 décembre 1757, Le Maistre vendit une partie de ce tènement à François Vincent, marchand passementier.

Les titres de propriété furent remis à la veuve Laurent, propriétaire de toute la maison, après qu'elle eut racquitté les 200 l. de rente le 13 fructidor an II.

Le souvenir le plus intéressant que je puisse rattacher à l'hôtel Sainte-Catherine, c'est que ce fut là, dans le petit corps de logis réservé par les religieux bénédictins de

Saint-Julien, que mourut, le 22 novembre 1695, Claude Bigot, prieur de Saint-Julien, l'un des principaux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Rouen.

Une maison appartenant aux bénédictins de Sainte-Catherine, sise rue Notre-Dame, était occupée le 2 août 1459 par Robin Pinel, dont le nom nous rappelle celui d'un entrepreneur de fêtes publiques, machiniste ou compositeur de mystères et de compositions dramatiques comme on les comprenait autrefois.

Au coin de la rue des Crottes, vers le bas, se trouvait la maison de Jean Du Four, dit des Presses, dont les presses sont souvent citées dans des actes du tabellionage.

Dans la même rue, une maison, nommée le Cloître, appartenait aux représentants de Michel Chinerre, bourgeois de Rouen.

Elle est ainsi désignée dans un acte du tabellionage de Rouen, du 3 novembre 1461. « Hostel nommé le Cloestre avec cour, jardins, estable et chapelle, paroisse Saint-Maclou, rue des Crottes, où demuroit naguères messire Jehan Le Noble, prestre, curé de Floques. »

M. Pelay ajoute que les constructions ainsi remarquées se continuent dans les propriétés voisines; que, notamment sur la propriété Lamoureux, existent des arcades gothiques et des voûtes en ogive.

*Sceau des Jacobins de Rouen.* — M. Lormier fait passer sous les yeux de la Commission un sceau en cuivre autour duquel on lit la légende suivante SIGILLVM. C. S. JACOBI. ROTH. ORD. F. PRÆDicatorvm; au milieu un écusson représentant la figure de saint Jacques avec un bourdon de pèlerin, et un chef de trois fleurs de lis d'or.

La chapelle des Jacobins occupait l'axe de la rue Racine, dont la création ne date que de l'an vi.

M. de Beaurepaire observe que cette chapelle était l'église du couvent.

M. Pelay dit que la messe s'y est célébrée plus tard que dans les autres églises. M. de Beaurepaire indique que ce renseignement n'a rien que de vraisemblable, le prieur Gosselin étant archiviste et favorable aux idées qui dominaient.

*Étalon en bronze de Bolbec.* — M. du Boullay communique une lettre de M. Brianchon relative au don fait par notre collègue au musée d'un boisseau étalon de Bolbec.

Gruchet-le-Valasse, 1<sup>er</sup> novembre 1883.

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

J'ai l'honneur de devancer quelque peu, par des considérations qui ne vous sont pas étrangères, le terme que je m'étais fixé pour offrir au musée d'antiquités de la Seine-Inférieure un objet ancien que je n'avais promis à l'abbé Cochet, votre prédécesseur et mon ami, qu'après ma mort. Cet objet n'est autre que le « boisseau étalon à bled » de Bolbec, dont vous me permettrez de consigner ici sommairement l'historique et la description.

Le boisseau étalon de Bolbec est d'airain, suivant le conseil de Gui Pape (*Quest.* 490), et orné sur tout l'extérieur de feuillages gravés en creux qui décèlent la main du xiv<sup>e</sup> siècle. Son cercle supérieur, apposé après coup, en cuivre rouge uni, présente un écusson, — *de gueules, à deux fasces d'or*, — aux armes des ducs d'Harcourt, seigneurs hauts justiciers de Bolbec, Lillebonne et autres lieux. Deux fleurs de lys accostent les supports, qui sont deux lions. La couronne ducale, dont est sommé l'écu, précise l'addition d'une bordure qui ne saurait être antérieure au xviii<sup>e</sup> siècle, puisque l'érection en duché du comté d'Harcourt date de 1700. La mesure de Bolbec

pèse 42 livres ou 21 kilogrammes, et contient exactement les 24 pots d'Arques ou 43 litres 77 centilitres réglementaires pour l'ancien boisseau de Bolbec et Lillebonne. Notre étalon servait évidemment de setier régulateur aux halle et marché de Bolbec sur lesquels s'étendait la juridiction des baronnie, comté et duché d'Harcourt. Relégué, à la révolution, dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville de Bolbec, l'étalon dont il s'agit faisait partie d'un lot de vieille ferraille qui fut vendu administrativement le 6 février 1865. Il en a été distrait pour m'être cédé par un sieur Le Hongre, le 7 décembre 1866.

Mais à quel seigneur d'Harcourt attribuer la paternité du boisseau d'airain ? A Jean III, jusqu'à preuve contraire, et pour la raison que voici : Une charte de Philippe *le Bel*, de 1300, rapportée par de La Roque, dans son *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. III, p. 233, s'exprime ainsi : *Notum sit quod nos dilecto et fideli Joanni Domino de Hericour* (Jean III, dit *le Bon* ou *le Boîteux*, sire et baron d'Harcourt, seigneur de Lillebonne et Gravenchon, mort en 1326) *concessimus in villa mei Trium Petrarum* (les Trois-Pierres) *MERCATUM institutum ad villam tuam de Boulebet* (Bolbec).

Du marché au setier, il n'y a qu'un pas. Et pourquoi ne serait-ce point, sinon la première année, du moins l'une des premières années du XIV<sup>e</sup> siècle et de son gouvernement, que Jean *le Bon* l'aurait voulu franchir ?

Cette mesure seigneuriale a figuré : 1<sup>o</sup> à l'exposition universelle de 1867, à Paris, où elle a valu à l'exposant une médaille de bronze ; 2<sup>o</sup> à l'exposition régionale du Havre, en 1868 ; 3<sup>o</sup> à l'exposition internationale de 1878, à Paris, où, *placée*, par les soins compétents d'un bienveillant attaché au ministère des Beaux-Arts, M. Maillet du Boullay, *dans la salle du XV<sup>e</sup> siècle, sur un socle, près de la vitrine du musée départemental, elle produisait, selon son expression, le meilleur effet* ; et 4<sup>o</sup> à l'exposition rétrospective de Caen, cette année même.

J'espère que le « boisseau estalon à bled » de Bolbec, du xiv<sup>e</sup> siècle, d'après André Pottier, ou tout au moins des premières années du xv<sup>e</sup>, comme le pensent MM. Ch. de Beaurepaire et l'abbé Somménil, et qualifié par Adrien de Longpérier « d'étalon du setier de Lillebonne, » doublement recommandé ainsi par sa griffe du moyen-âge et par son attribution normande, sera reçu comme en famille dans ce splendide reliquaire départemental normand qu'on appelle le musée d'antiquités, si bien dirigé, dans le passé, par Achille Deville, André Pottier et l'abbé Cochet, et, dans le présent, par M. Maillet du Boullay, dont je suis, avec les plus dévoués sentiments d'estime et de confraternité, le très humble et très affectionné serviteur.

BRIANCHON.

La Commission en exprime tous ses remerciements.

M. de Beaurepaire donne lecture d'une notice sur la façade de l'ancienne maison de la Grosse-Horloge, n<sup>o</sup> 131.

NOTICE SUR UNE MAISON DE LA RUE DE LA GROSSE-HORLOGE.

On sait que la belle façade qui décore le jardin de la tour Saint-André provient d'une ancienne maison qui fut démolie, il y a quelques années, lors de l'ouverture de la rue Jeanne-d'Arc.

Cette maison, portant les numéros 129 et 131 de la rue de la Grosse-Horloge, anciennement rue Vanterie, appartenait aux hospices de Rouen et précédemment à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine.

La ville eut à payer, pour cette maison, aux hospices, une indemnité de 62,500 l. Elle s'en réserva la façade par le traité qu'elle conclut avec MM. Poncet et Lévy.

Je n'ignore pas que, dans le temps même de ce traité, on s'est occupé de recueillir quelques renseignements historiques sur cette maison, très remarquable assurément,



et l'un des types les plus parfaits de l'architecture de la Renaissance. Peut-être ceux que, de mon côté, j'ai pu me procurer, font-ils double emploi avec ceux qui ont déjà été signalés. A tout hasard, je vous demande de les consigner dans une très courte notice.

Le tènement de maisons dont il ne subsiste plus que la plus brillante partie avait été emphytéosé par l'Hôtel-Dieu pour 99 ans, qui devaient finir à Noël 1870, moyennant 5,000 l. de vin de bail et une redevance annuelle de 3,300 l., à Pierre-Paul Thibault, secrétaire du Roi, négociant à Rouen, 30 décembre 1779.

Précédemment il avait été occupé, à titre de location, par M<sup>me</sup> veuve Thibault et par son fils, 1763-1779; par M. François Cecille, 1746-1763; par Thomas Le Gendre, aux premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'Hôtel-Dieu le possédait dès 1698.

Le 15 août de cette année, Jacques Chappelier, sieur du Boisguillaume, demeurant à Rouen, au faubourg Saint-Sever, avait vendu à l'Hôtel-Dieu, en même temps que le fief du Boisguillaume, le tènement en question, ainsi désigné : « Un tènement de maisons en deux louages, rue du Gros Horloge, paroisse Saint-Jean, l'un occupé par le sieur Simon Gruslé, marchand plumassier, l'autre par M. Le Gendre, borné par les héritiers de la succession de M. Scott, . . . provenant de la succession de Jacques Chappelier, cousin du vendeur, qui l'avoit acquis de messire Adrien Le Seigneur, sieur de Reuville, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, président au Bureau des finances de la Généralité de Rouen, en son nom et se faisant fort de messire Raoul Le Seigneur, chevalier, sieur d'Amontot, son frère, par contrat passé le 28 novembre 1643. »

Cette propriété appartenait à la famille Le Seigneur depuis le 5 mars 1565, date de l'acquisition qu'elle en avait faite, de René de Laigle, docteur en médecine, et de demoiselle Ribault, sa femme, domiciliés en la paroisse Saint-

Laurent de Rouen. L'acquéreur, Adrien Le Seigneur, pour lors marchand à Rouen, y avait ajouté plusieurs corps de logis, cours, puits, jardins qui lui furent vendus, le 8 novembre 1584, par Jacques Austin, avocat en la Cour de Parlement, fils unique et héritier de feu noble homme Guillaume Austin, conseiller du Roi et général en la Cour des Aides. Ces corps de logis ne paraissent pas, d'après les titres, avoir eu de façade sur la rue ; nous n'avons pas à nous en occuper.

René de Laigle et sa femme se disaient propriétaires du tènement par eux vendu à Le Seigneur à titre de l'acquisition qu'ils en avaient faite, le 9 juillet 1560, par clameur de marché de bourse et délais à eux fait au droit de lad. damoiselle Ribault, de Thierry Dupont, bourgeois de Rouen, qui lui-même l'avait acquis de Marguerite Ribault, veuve de Robert de Bauquemare, sœur et héritière de défunt Jean Ribault, bourgeois de Rouen.

Avant les Ribault, cette maison appartenait à une famille Le Roy.

Jean Le Roy, drapier, est cité comme paroissien de Saint-Jean, dans un compte de 1471.

Dans un autre compte de 1533, il est question d'une maison sise sur cette paroisse et dont étaient propriétaires les enfants de Jean Le Roy.

Je suppose que la maison qui nous intéresse devint la propriété des Ribault, par suite du mariage de Marion Ribault avec Noel Le Roy, ancien trésorier de la paroisse Saint-Jean, qui fut enterré devant l'image du Crucifix, en l'église Saint-Jean, en 1542.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que cette maison, connue alors par l'enseigne du Coq, rue Vanterie, appartenait, le 30 mai 1525, à Jean Le Roy, bourgeois de Rouen.

Que ce soient les Le Roy ou les Ribault qui aient fait construire cette maison, le point intéressant à constater, c'est que c'était une maison construite par des bourgeois et pour l'usage de bourgeois, à la différence de l'hôtel

voisin, malheureusement disparu, qui paraît avoir été construit pour l'usage d'une famille aristocratique.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire,*

Vicomte R. D'ESTAINOT.

---

## SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1883

La séance ouvre à deux heures et demie, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. J. Adeline, Billiard, Bouquet, Félix, Gaston Le Breton, Lefort, Pelay, de la Serre, l'abbé Tougard, Brianchon, secrétaire-adjoint.

*Correspondance imprimée.* — La correspondance imprimée comprend : *Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution for the year 1881*, Washington, 1883 ; — *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, T. VIII, 1882 ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la marine*, t. XVIII, 1882-1883 ; — *Bulletin des travaux de la Société industrielle d'Elbeuf*, année 1883, n° 3, 8 août-7 octobre.

*Le Henri IV de la fontaine du Vieux-Palais.* — M. Brianchon donne lecture de la note suivante :

Qu'était-ce donc, au juste, que cette statue de Henri IV qui décorait la fontaine du Vieux-Palais ? me demandait, l'année dernière, un de nos honorables confrères.

— Je ne sais pas ! lui répondis-je, selon mon habitude.

J'ai fait, depuis, quelques recherches, et, sans avoir épuisé les sources d'information, sans même avoir eu le temps ou la possibilité de recourir à toutes, si mon confrère et ami, M. Billard, m'adressait encore aujourd'hui la même question, voici ce que je lui dirais et ce que je demande, à la Commission, la permission de lui soumettre.

Quand on parle de la statue qui surmontait la fontaine du Vieux-Palais ou de la place Henri IV, on croit généralement qu'il ne s'agit que de la seule et même représentation d'un personnage unique. C'est une erreur. Il y en a eu deux.

La première statue de Henri IV, dont nous ignorons l'auteur et l'origine, mais qui est certainement antérieure à 1668. date de la première édition de Farin, est restée debout jusqu'en 1780. La seconde, érigée en 1782, n'a vécu que dix ans.

Parcourons quelques documents :

Farin, dans la 3<sup>e</sup> édition de son *Histoire de Rouen*, t. I, p. 27, s'exprime ainsi :

*Source d'Yonville, autrement dit de S. Filleüil.* — Cette source vient de la montagne de Pestet, proche Bapaume. Sa première cuve ou citerne est voûtée de maçonnerie de fond en comble. Elle a douze pieds de long et dix de large. On y voit sur la porte les armes du Roi, de la Reine et de la Ville, et, au dedans, les sources dont les eaux distillent de plusieurs endroits de la montagne, pour venir tomber dans la citerne.

« On commença à conduire l'eau de cette source vers la ville par des canaux souterrains, l'an 1510.

« De cette source vient, sans compter les fontaines du *Jardin du Prudhomme* ou *Lieu de Santé*, des *Jacobins*, du *Vieux-Marché*, du *Marché aux Veaux*, de *Saint-Vincent*, de la *Poissonnerie du Pont* et de *Lisieux*, — la fontaine du *Vieux-Palais*, qui jette l'eau par deux tuyaux, et qui commença à couler l'an 1559.

« La masse de cette fontaine porte une grande figure d'Hercule, armée d'une grosse massue, et ceint d'une peau de lion. »

D'autre côté Guilbert, dans ses *Mémoires biographiques et littéraires*, publiés en 1812, au nom *Jadoulle*, écrit ceci :

« La destinée de Jadoulle ne fut heureuse sous aucun rapport. Peu favorisé du côté des biens de la fortune, il eut encore le chagrin de voir détruire de son vivant les ouvrages qui lui avaient mérité, dans notre ville, la considération des amis des arts. Ces deux figures qu'il fit pour l'église de Saint-Yon, le beau bas-relief représentant l'Exaltation de la Croix qu'il exécuta pour le portail de

l'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen, la statue pédestre d'Henri IV qui ornait la fontaine de la place du Vieux-Palais (statue qui avait six pieds de haut, et qui avait été placée sur la fontaine, le 4 juin 1782), étaient des productions de ce sculpteur.

« Elles ont toutes été anéanties pendant la Révolution.

« Il ne reste plus de cet artiste que deux bas-reliefs, qui suffisent toutefois pour faire apprécier son talent. Celui des deux où la Religion est représentée avec ses attributs est au dessus de l'une des portes latérales de l'église de Saint-Ouen. L'autre, figurant la Charité, est placée sur la principale porte de celle de l'Hôtel-Dieu. »

A quoi il convient d'ajouter les bas-reliefs de la façade de l'ancien théâtre des Arts, signalés en 1879 par M. Sauvageot à la Commission, et recueillis par M. Maillet du Boullay, au musée d'antiquités.

On lit encore, dans les *Lettres sur la ville de Rouen*, d'Alexandre Lesguillez, 1826, p. 89-90 :

« La fontaine du Vieux-Palais, située sur la place dont elle porte le nom, date de 1559. Avant la Révolution, la statue pédestre de Henri IV ornait cette fontaine, laquelle aujourd'hui n'offre plus rien de remarquable. Cette statue y avait été placée en 1782. On la devait à Jadoulle, sculpteur distingué de cette ville. C'était un de ses meilleurs ouvrages. Le prince y était représenté en habit royal, couronné de lauriers, et appuyé sur un bouclier qui portait cette devise :

*Ma sûreté est dans le cœur de mes sujets*

« Aujourd'hui (1826), l'on voit la mousse et quelques gramens se disputer la place où naguère l'on se plaisait à contempler les traits du meilleur des rois. Si, lorsque la tourmente révolutionnaire éclata dans notre ville, l'on fut obligé de soustraire aux regards publics l'image d'un prince chéri, l'on est généralement étonné que, depuis le retour des Bourbons, l'on n'ait pas songé à relever un

monument si cher à tous les cœurs français. Nous en sommes d'autant plus surpris que, si nous sommes bien informés, cette statue n'a pas été perdue pour tout le monde, puisque, dit-on, elle orne un bosquet et une belle propriété des environs de Rouen.

« Dans l'origine, c'était aussi la statue de Henri IV qui ornait la fontaine du Vieux-Palais. Mais il était représenté sous la forme d'Hercule, revêtu de la peau du lion de Némée, et tenant une grosse massue dans sa main droite.

« Cette idée n'était pas heureuse; car tout cet attirail ne convenait guère à un prince qui, dans une circonstance importante, avait dit aux Rouennais : *Je ne veux d'autres forteresses que dans le cœur de mes sujets.* »

Enfin Nicéas Periaux, dans son *Dictionnaire des rues et places de Rouen*, 1870, *verbo*, place Henri-Quatre, se reportant aux dires de ses devanciers, les résume ainsi :

« La fontaine que l'on voit au centre de la place Henri-Quatre, a été établie en 1549. Elle est alimentée par les eaux de la source d'Yonville. Elle était surmontée d'une grande figure d'Hercule armée d'une massue et ceint d'une peau de lion, par laquelle on avait eu la prétention de représenter le souverain.

« Le 4 juin 1782, cette figure fut remplacée par une autre statue du même prince, en habit royal et appuyé sur un bouclier. L'œuvre du sculpteur rouennais Jadoulle fut abattue et mutilée le 5 octobre 1792.

« L'auteur des *Lettres sur Rouen*, — M. Lesguillez, — dit que cette statue orne actuellement le bosquet d'une belle propriété des environs de Rouen. »

Ici, suspendant les citations, nous devons ouvrir une parenthèse et donner place à quelques observations. Lesguillez a raison quand il dit qu'une statue d'Henri IV, provenant de la fontaine du Vieux-Palais, se trouvait, en 1826, dans « une belle propriété des environs de Rouen. » Elle y est encore; et c'est là que nous l'a montrée, il y a quelques vingt ans un honorable conseiller à la cour de

Rouen, M. Elie-Lefebvre, tombée de son piédestal, et gisant toute mutilée dans les carrières de son château de Canteleu. Elle a été réparée depuis. Mais, lorsqu'il allègue que cette statue de Henri IV est celle de Jadouille, qui avait représenté le prince « en habit royal, couronné de lauriers et appuyé sur un bouclier, » l'auteur des *Lettres sur la ville de Rouën* se trompe. Il n'est que trop certain que le Henri IV de Jadouille, comme l'énonce Nicéas Periaux, fut « abattu et mutilé », disons mieux, anéanti, le 5 octobre 1792, sans doute en vertu du décret du 24 août de la même année, qui ordonnait de « retirer des rues et places publiques, les tableaux, bustes et statues rappelant l'emblème de la royauté, » tandis que le primitif Henri IV, exactement décrit par Lesguillez, « sous la forme d'Hercule, revêtu de la peau du lion de Némée, et tenant une grosse massue dans sa main droite, » est bien celui de Canteleu. C'est bien le Henri IV, non pas précisément détrôné, mais descendu de son piédestal le 4 juin 1782.

Mais comment cette statue de Henri IV, provenant de la fontaine du Vieux-Palais, est-elle arrivée aux mains de la famille Elie-Lefebvre ? Comment est-elle entrée au château de Canteleu ?

C'est ce qu'il nous reste à examiner.

J'en étais là de mes recherches, c'est-à-dire au résumé de M. Nicéas Periaux, confirmé par M. Vauquelin dans sa *Notice sur Jadouille (Précis de l'Académie de Rouen, 1805)*, et par M. Edouard Frère, dans son *Manuel du bibliographe normand*, lorsque des pièces importantes tirées des archives du château de Canteleu par M. le baron Henry Elie-Lefebvre, qui a bien voulu me les communiquer, m'ouvrirent une voie nouvelle et me permirent de compléter mes informations.

Voici ces pièces :

1. Extrait du *Registre des délibérations des assemblées de l'Hôtel-de-ville de Rouen*, pour l'année 1779. — *Journal des Echevins.*



« Du dit jour vingt septembre mil sept cent soixante dix neuf.

« En délibérant sur la requête présentée par M. Charles Antoine Le Febvre, Conseiller Échevin de cette ville, tendante à ce que pour l'utilité de sa maison dont il est propriétaire, scituée à Roüen rüe des Charrettes, proche du vieux palais, paroisse de Saint-Eloi, il lui soit accordé une demi ligne d'eau à prendre sur le tuyeau de la fontaine du vieux palais, dont l'eau provient de la source de Saint-Filleul, à ses obéissances d'en faire la conduite à ses frais, et de paier annuellement à la Recette de la ville vingt sols de rente à tolérance ;

« Lecture faite de ladite requête par le greffier secrétaire de cette ville ;

« Oui le procureur du Roy parlant par M. de Boisville, Conseiller Échevin ;

« Les avis pris :

« IL A ÉTÉ ARRÊTÉ qu'il est accordé à M. Lefebvre, et à ses héritiers en ligne directe, tant qu'ils seront propriétaires de la dite maison, une demie ligne d'eau à prendre sur le tuyeau de la fontaine du vieux palais ; à la charge par lui d'en faire la conduite à ses frais et dépens, et de paier vingt sols de rente à tolérance à la recette de la ville à courir du jour de Saint-Michel prochain.

Signé : « Lezurier. »

2. Extrait du *Régistre des délibérations des Assemblées de l'Hôtel-de-Ville de Rouen* pour l'année 1780. — *Journal des Echevins.*

« Du sept mars mil sept cent quatre vingt.

« Monsieur le Maire a representé à la Compagnie que la statue élevée à la gloire de Henri IV posée sur le massif de la fontaine du vieux palais, étant dans un état de caducité qui annonce sa ruine prochaine, il conviendrait en faire placer une autre pour perpétuer la mémoire de ce grand Roi, qu'en conséquence Messieurs du bureau

auroient fait dresser un plan du massif et de la statue à remplacer, qu'ils soumettent à l'examen de l'assemblée ;

« Le dit plan vu et examiné ;

« Oui le procureur du Roi ;

« Les avis pris :

« IL A ÉTÉ ARRÊTÉ que ledit plan est agréé, et en conséquence Messieurs du Bureau autorisés de faire faire tout ce qui conviendra pour la décoration de ce monument.

Signé : « Bigot de Sommesnil, » maire.

3. Extrait du *Registre des délibérations des Assemblées de l'Hôtel-de-Ville de Rouen* pour l'année 1780. — *Journal des Echevins*.

« Du vingt sept avril mil sept cent quatre vingt, au bureau de l'Hôtel de Ville de Roüen, devant Messieurs les Conseillers, Maire et Echevins de la dite ville, en présence du procureur du Roy.

« Sur le raport à nous fait par le sieur Jaddoule qu'il avoit visité la statuë d'Hercule, laquelle suivant l'opinion vulgaire representoit Henri IV, et qui étoit sur la fontaine de la place du vieux palais que la ville a fait demolir ; que cette statuë étoit mutilée un peu à la tête, un bras cassé qui avoit été réajouté, de sorte qu'il ne restoit que le tronc et le bras gauche de bon, que dans cet état il n'étoit pas possible qu'elle pût reservir sur la nouvelle fontaine que la ville se propose de faire reconstruire sur les fondations de l'ancienne, et qu'elle ne pouvoit être placée que contre un mur en y faisant un autre bras et des jambes.

« M. Lefebvre Échevin se proposant de faire édifier contre le mur de la cour de sa maison, la fontaine que la ville lui a accordée au mois de septembre dernier, a dit que par vénération pour la mémoire de Henri IV, il luy feroit plaisir de placer les débris de cette statuë sur sa fontaine, et a demandé que la ville voulut bien les lui céder sur estimation ;

« Sur quoi il a été délibéré, d'une voix unanime, que les débris de cette statuë ne faisant point un objet de valeur,

seront donnés à M. Le Febvre, en considération de ce qu'il se propose de contribuer à perpétuer la mémoire d'un Roi cheri, en la faisant restaurer.

Signé : « Bigot de Sommesnil. »

Et en marge :

« Statue de la fontaine du vieux palais représentant Henri IV placée sur la nouvelle fontaine, le mardi 4 juin 1782. »

Là se bornent nos découvertes. Ce n'est pas tout ce qu'on peut trouver ; mais c'est assez déjà pour répandre sur la question une lumière certaine. La fontaine du Vieux Palais a été successivement ornée de deux statues de Henri IV, l'une, d'un artiste et d'une date d'origine également inconnus, conservée et cédée à « M. Lefebvre l'aîné » en 1780 ; l'autre, détruite, de Jadouille, dont la durée se limite du 4 juin 1782 au 5 octobre 1792.

C'est donc de la première seule que nous avons à nous occuper.

Conformément à sa proposition faite et en vertu de l'autorisation reçue, l'échevin Lefebvre s'empressa-t-il de « placer les débris de cette statue de Henri IV-Hercule sur la fontaine édiflée contre le mur de la cour de sa maison » qui appartient aujourd'hui encore à ses héritiers, c'est ce que nous ne saurions dire. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle fut cachée au moment de la Révolution, et que, sous la Restauration, elle se trouva mise ou remise en honneur dans le parc de Canteleu, puisque Lesguilliez, qui écrivait vers 1826, constate le fait de l'existence d'une statue, tout en errant sur son identité.

Jusqu'à quelle époque est-elle restée debout ? C'est ce que nous ignorons, mais probablement pendant assez peu d'années, cette statue étant faite d'une pierre extrêmement friable. Il y avait longtemps qu'elle était reléguée au fond d'une carrière, lorsque le conseiller Elie-Lefebvre lui fit remettre une jambe de plâtre, en 1872 ou 1873, et la redressa de toute sa hauteur, qui est de six pieds, selon

Guilbert, sur un piédestal dans lequel est enchassée cette inscription :

*Le 27 avril 1780, par délibération du corps des Echevins de Rouen, cette statue d'Hercule, qui représente, suivant l'opinion vulgaire de cette époque, Henri IV, Roi de France, a été donnée à M. Elie-Lefebvre alors Échevin, en considération de ce qu'il se proposait de la faire restaurer et placer dans sa propriété, pour perpétuer la mémoire d'un Roi cher à la nation (1).*

M. le baron Elie-Lefebvre a bien voulu nous promettre un dessin ou une photographie du Henri IV de Canteleu pour les archives de la Commission des Antiquités.

Et maintenant que nous avons rendu à Jadouille ce qui appartient à Jadouille, nous n'attendons plus que l'occasion de rendre à X. ce qui appartient à X.

Ce nom du statuaire à qui l'on doit le Henri IV à peau d'Hercule, du château de Canteleu, aussitôt que nous l'aurons découvert, si nous le découvrons jamais, nous n'aurons rien plus à cœur, à titre complémentaire, que de le faire connaître à la Commission.

A moins, ce qui pourrait être, que la Commission ne le connaisse déjà.

*Observations.* — M. Bouquet rappelle que le Henri IV, de Jadouille, figure dans Millin (2).

(1) La statue, à cause des événements politiques de 1789, n'ayant pu être érigée dans la cour d'honneur de l'hôtel de la place Henri IV, sur une fontaine formant piédestal disposée contre un mur pour la recevoir, a été transportée à Canteleu, où elle fut dressée dans le parc du château de M. Elie-Lefebvre, vers la hêtrée actuelle. On l'entoura de quatre bornes, reliées entre elles par des chaînes, représentant des cônes tronqués, que l'on voit encore auprès du Belvédère.

Vers 1830, cette statue fut enlevée, et, vu son état de délabrement et de vétusté, longtemps abandonnée, sans qu'on y lit aucune réparation. — Note du baron Henry Elie-Lefebvre.

(2) MILLIN (A. L.), *Antiquités nationales*, Paris, 1790-1798.

D'autres reproductions du même Henri IV, toujours en costume royal, de Lallemand (1), Laborde (2) et Garneray (3), sont également signalées par MM. Adeline et Pelay.

M. Gaston Le Breton confirme la réflexion de Guilbert sur la destinée malheureuse de la plupart des productions du sculpteur Jadouille. Les bas-reliefs du Théâtre-des-Arts, récemment transportés au cloître de Sainte-Marie, ne feront guère exception à la règle.

*Eglise et clocher de Saint-Saëns.* — M. Lefort présente un intéressant rapport sur la réfection du clocher et incidemment sur la restauration de l'église de Saint-Saëns.

*Chapelle de Sainte-Catherine ou de Saint-Brice, à la Cathédrale.* — M. Le Breton appelle l'attention de la Commission sur l'interruption des travaux de la chapelle de Sainte-Catherine ou de Saint-Brice, à la Cathédrale. Il est à désirer, observe notre collègue, qu'une restauration, si bien commencée, soit reprise et achevée le plus tôt possible.

*Eglise d'Eu.* — M. l'abbé Tougard signale à la Commission l'état inquiétant, au moins dans quelques parties, de la belle abbatiale d'Eu, que l'abbé Cochet plaçait au premier rang de nos monuments diocésains les plus remarquables. Au rapport d'un de ses confrères, M. l'abbé J. Dubois, les voûtes du transept présentent des taches verdâtres, indices d'infiltration d'eau,

(1) LALLEMAND, *Vue des Tours du Vieux-Palais de la ville de Rouen.*

(2) LABORDE (de), *Description générale et particulière de la France*, Paris, Lamy, 1781-1792.

(3) GARNERAY, *le Vieux-Palais de Rouen.*

faisant craindre à la fois pour la préservation du monument et pour la sécurité des fidèles. De plus, la restauration de la magnifique abside reste toujours à l'état de projet. C'est un contraste particulièrement fâcheux avec le parfait état de la nef, pour laquelle des allocations assez récentes se sont élevées à 80,000 francs environ.

La Commission objectera peut-être, ajoute M. l'abbé Tougard, qu'il ne lui appartient pas de prendre l'initiative d'une demande qui doit partir des administrations locales. Mais il lui est toujours possible de jeter un cri d'alarme et d'éveiller sur ce point la sollicitude de l'autorité départementale.

Notre collègue, M. Lefort, architecte du département, veut bien se charger de transmettre à son prédécesseur, M. Sauvageot, également notre collègue et architecte diocésain, la réclamation de M. l'abbé Tougard concernant l'église de la collégiale-abbaye, dédiée à saint Laurent de Dublin.

*La Tour de l'abbaye de Saint-Amand, à Rouen.* — M. le Président donne lecture d'un Mémoire, suivi de notes, sur la reconstruction de l'ancienne tour de l'église abbatiale de Saint-Amand, à Rouen, dont la Commission est unanime à réclamer l'insertion intégrale dans son Bulletin.

L'abbaye de St-Amand de Rouen possédait, au xvi<sup>e</sup> siècle, une église pour ses religieuses, qui faisait suite à une église spécialement affectée à l'office paroissial.

Cette église conventuelle était ancienne : elle datait de l'année 1254. Elle mesurait, en longueur, 90 pieds ou environ, à prendre depuis la séparation de l'église paroissiale dite alors le Petit-St.-Amand jusqu'au bout du chœur de ladite église conventuelle, en y comprenant l'épaisseur des

murailles. Sa largeur était de 32 pieds de dehors en dehors.

De chaque côté de cette église, il y avait une chapelle (je crois qu'il faut entendre par là un bras de transept accompagné d'un autel), de 24 pieds de longueur sur 22 pieds de largeur.

Le tout était voûté « en croisée d'ogyve avec arcs doubleaux. » Ce sont les termes d'un document du temps, et je les emploie à dessein parce que, de nos jours, on a donné au mot ogive un sens qu'il n'avait pas pour les anciens architectes.

Entre le chœur et la nef s'élevait une tour de pierre de 80 pieds de hauteur, à compter du pavé jusqu'aux dalles, revêtues de plomb et formant terrasse, sur lesquelles était posé un clocher de charpente, couvert d'ardoises, de 90 pieds de hauteur, avec un beffroi où avaient été suspendues 6 à 7 cloches, tant grosses que petites. A Montivilliers, nous avons vu les religieuses se plaindre de l'ambition du curé et des paroissiens de St.-Sauveur qui s'étaient avisés de faire fabriquer des cloches dont la voix couvrait la voix de celles du couvent. Les religieuses de St-Amand avaient pris leurs mesures pour que les paroissiens, leurs sujets, ne leur infligeassent pas pareille humiliation.

La tour était portée, suivant l'usage, sur les quatre piliers de la croisée.

Au commencement de l'année 1570, on conçut de l'inquiétude pour la solidité de cette tour.

Guillemette de St-Amand, pour lors abbesse, fit appel, le 28 janvier, aux principaux ouvriers de la ville.

C'étaient les maçons Jacques Channevière, Pierre Laurens, Jacques Tourmente, Jean Vanier, Augustin De Ry, les charpentiers Guillaume Cousture, Claude Gigonde, Martin Cousture. Ils vinrent sur les lieux et procédèrent à l'inspection de l'édifice, en présence de l'abbesse, de plusieurs gentilshommes et bourgeois de la ville.

Ils constatèrent « une petite ruine » à quelques piliers de la tour, et ne parurent pas y attacher une grande importance.

Mais quelques jours après, lorsqu'ils revinrent pour aviser aux travaux de consolidation nécessaires, le mal avait bien empiré; il était même devenu incurable. Ils reconnurent que trois des piliers de la tour s'étaient totalement éboulés et froissés depuis le fondement jusqu'aux chapiteaux sur lesquels s'appuyaient les voûtes. Ils déclarèrent qu'il n'y « avoit moyen de retenir iceulx piliers, considéré le brief et éminent danger qui estoit en iceulx, qu'il n'y avoit aucune assurance, ad joindre que iceulx piliers n'estoient faicts que de petit bloc ou mouellon sans aucune ligature. »

Leurs prévisions, cette fois, n'étaient que trop fondées. Le lundi 7 février, vers 7 ou 8 heures du soir, la tour, qui était composée, jusqu'à la terrasse ou plate-forme, de bittes et grosses pierres de taille, s'écroula en écrasant l'église et en causant « de notables abattemens et dommages, tant au cloistre, dorteuil, chapitre, chambres, que autres plusieurs endroits d'icelle abbaye, pour le grand estonnement que telle et sy pesante masse, comme estoit ledit clocher, avoit fait en tombant. »

L'abbesse, effrayée de la responsabilité qui pesait sur elle, eut recours, dans cette circonstance, à l'autorité séculière. Le lieutenant général du bailli, Jean de Brèvedent, se transporta sur les lieux, accompagné de Thomas Maynet et de Jacques Cavelier, l'un avocat, l'autre procureur du Roi. Après avoir constaté la gravité des dégâts, et vérifié que, pour les besoins du culte, les religieuses pouvaient provisoirement disposer d'une chapelle située dans l'enceinte de leur monastère, ces magistrats commandèrent à des hommes de l'art « de veoir, marcher et visiter la ruine en question et d'apprécier et estimer ce qu'il en pourroit coûter pour réédifier et remettre l'église en l'état qu'elle estoit avant l'accident. »

Les experts choisis furent, pour la maçonnerie : Jacques Chanetière, Pierre Laurens, Nicolas Gellouys et Jacques Tourmente; pour la charpenterie, Guillaume Couture, Robert Langlois, Martin Couture.



Leur rapport fut rédigé le 26 février. Les travaux de reconstruction furent évalués, par eux, à 25. 500 liv. pour la maçonnerie; à 15. 000 liv. pour la charpenterie. Total 40. 500 livres.

Ces constatations, faites authentiquement par les officiers royaux, et le rapport des experts nommés par eux, servirent de fondement à la demande que formulèrent, peu de temps après, les religieuses, à l'effet d'être déchargées de tous dons gratuits, décimes, emprunts, pendant une période de vingt ans, moyennant qu'elles employassent ce temps à la réédification de leur église.

En attendant une décision définitive sur cette demande, le Conseil d'État ordonna aux officiers royaux de les tenir en suspens et surséance quant aux réparations à faire, et leur fit défenses de les y contraindre par la saisie de leur temporel, 2 avril 1569.

Le principal intérêt des documents dont je me suis borné à donner l'analyse est de nous fournir quelques noms d'architectes et de charpentiers, et de nous renseigner sur certaines formalités administratives, peu connues ou peu remarquées.

Je ne saurais dire si l'église fut complètement reconstruite, ou si, contrairement à l'avis des experts, d'abord consultés, il y eut moyen de se contenter d'une simple restauration. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'au dernier siècle, l'église paroissiale ne faisait plus suite à l'église conventuelle, qu'elle s'étendait parallèlement, à quelque distance de celle-ci, en se rapprochant de la rue St.-Nicolas; qu'elle s'était accrue d'une ancienne chapelle, dite la chapelle St.-Léonard, d'abord réservée aux religieuses, affectée plus tard à la corporation des brasseurs, et séparée de l'église paroissiale par une muraille qu'on abattit avec la permission de l'abbesse, en 1635.

Ce fut, croyons-nous, dans cette chapelle que l'office divin se célébra pour les religieuses, dans les années qui suivirent la chute de la tour.

Les archives de l'abbaye de St.-Amand sont à peu près muettes en fait de renseignements archéologiques et artistiques. Peu de comptes ont été conservés, et ce qu'on peut relever dans ceux qui existent encore se réduit à peu de chose.

Compte de St.-Amand, du 3 nov. 1441 au 3 nov. 1442.

« Pour les Angleys de Se Katherine, lesquieux avoient pris et arresté le ver (verrat) de l'ostel de Boes, lequel s'en venoit en ceste ville tout seul, pour leur vin, le xxvi<sup>e</sup> jour de novembre, pour ce, ix s.

« Pour un pot de vin, à un frère qui fist le sermon la veille de l'Asompcion, xvii d.

« Pour avoir levé une cerreure d'un coffre estant en la chapelle S.-Pierre, pour avoir les lettres patentes du Roy, notre sire, pour le fait du procès de la cure d'Omonville, iv d. t.

« Pour avoir des haveis et de l'erbe pour l'église, le jour du S. Sacrement, vi d.

« A. Messire Guieffroy Coulombel, beau père de chiens, pour ses gages dudit office, tant du temps passé que sur cette présente année, lx s.

« Pour les Innocens de N. D. de Rouen, à culx donné, ii s. vi d.

« Pour la façon des nates de l'église, vi s.

« Pour ung augustin, qui fist le sermon le xvii<sup>e</sup> jour de mars, pour un pot de vin à lui présenté, pour ce, xx d.

« Pour le pain de Cène, et pain à chanter, v s.

« Pour xxxi poures le jour de lad. Cène, à chacun iii d., vallent vii s. ix d.

« Pour dragée pour la d. Cène, ix d. (1).

(1) Dans le même compte : « Au prévost de Paris, lequel a épousé la femme qui fut Messire Guy le Bouteiller, pour reste de gregnieur somme d'une obligation en quoy l'église étoit obligiée.

« A Messire Regnault le jeune, curé de Caudebec, pour reste d'argent qu'il avoit presté, à notre grant besoing, pour avoir du

« Reception de l'abbesse, madame de Vieupont : 9 février 1544 (v. s.) « Payé au porteur de la tapisserie de M. d'Ouessel, xii d.

« Aux brouettiers qui apportèrent de la tapisserie de chez M. d'Escroville, xii d.

« Aux brouettiers qui ont reporté la tapisserie pour la rendre aux maisons ou l'on l'avoit empruntée pour la bienvenue de Madame, iii s.

« Mercredi des Saintes cendres 27 février, aux chamberières, pour avoir du sablon d'Estampes, pour nettoyer la vaisselle, xii s.

« 12 mars, pour ung chandelier achepté pour Madame, et deux fourquettes, l'une pour la cuisine de Madame, et l'autre pour le couvent, xi d.

« 20 mars, à un painctre qui avoit painct une bourse pour Madame, v s.

« 20 avril, à deux chantres et joueurs de violles qui jouèrent devant Madame, fut donné par le commandement de Madame, ung teston, xi s.

« 22 avril, pour une demye douzaine de voerres achapés par Mons<sup>r</sup> le vicomte, v. s.

« 3 may, pour une paire de quartes à jouer, xv d.

« 13 mai, pour une renge de la bride de la haquenée, pour aller en Bretagne quérir Madame l'admiralle, xii s. vi d.

« A ung charron pour avoir refait le chariot branslant de Madame, pour aller en Bretagne, xviii s

« Le lundi des Rogacions 19<sup>e</sup> jour de may, M. de Vieupont et M<sup>me</sup> Rénée allèrent à Bos faire tondre les moutons: à Bonsecours, en allant ès oblacions où ils ouyrent messe, vi d.

« 11 juin, à Jehan Jolis, pour deux bastons de fresne pour faire une litière à bras à porter Madame au Mont-aux-malades, pour changer d'air, viii s.

grain, pour la chièrre année, dont avoit en gage une tasse d'argent et deux choppinectes de l'église. »

« Le vendredi, 20<sup>e</sup> du mois de juing, payé à deux femmes qui lavèrent les lessives de céans à raison que les chamberières estoient occupez à la chambre où Madame, que Dieu absoulle! labouroit à la mort, laquelle remist son espoir à Dieu notre créateur, et ce dit jour à dix heures du matin, ii s.

« La mise faite pour l'inhumation de feue M<sup>me</sup> de Vieupont, que Dieu absoulle, le samedi 21<sup>e</sup> jour dudit mois de juin audit an.

« Premièrement à six carmes qui veillèrent la nuiyt auprès le corps de ma dicte dame, et se tindrent jusques à l'heure de l'inhumation; et encores à six aultres qui celebrèrent messe a esté payé lv s.

« A six augustins qui celebrèrent messe le dit jour et aux sept aultres qui portèrent le corps à l'église, xlv s.

« A six cordeliers qui semblablement celebrèrent messe ledit jour, xv s.

« Et par semblable à six jacobins qui celebrèrent messe, ledit jour, xv s.

« A traize enfans de S. Nicolas qui portèrent les torches, xx s.

« Pour une paire de gantz, ii s. vi d.

« Pour du feure de seigle, pous espandre à l'église, et par les voyes pour y aller, iii s.

« En esplingues noires et clou pour attacher les armaries et aultre clou baillé au fossetier, xii d.

« Une paire de botines violectes, ix s.

« Pour le contre-autel et rideaux de la passion, iii s.

« Au paintre pour dix douzaines d'escuchons, iii l. t.

« A huit presbtres qui celebrèrent messe le lundy ensuyvant, xx s.

« Le samedi, 26<sup>e</sup> de juillet 1544, Madame de Maubisson arriva à soupper, qui venoit de sa maison de Maubisson, pour donner ordre et wider les commissaires qui estoient en ceste maison, payé pour une douzaine de voirres à pied et une esguiere, viii s. vi d.

« Le vendredi, 8<sup>e</sup> jour du mois d'aoust, à une venderesse de voyrres et de bouteilles, par le commandement de M. le viconte, xii s.

« Le 12 novembre, à maistre Laurent, pour bailler à ung homme de Sainte Katherine, pour les droicts que a ung religieux le jour qu'il est mis en terre, pour ce, xx d.

« Le 24 novembre, à Boyart, pour ung sommier qu'il mist à l'église de S. Amand, qui sert à porter le cruciffiement, le moulleure, et avoir quis le bois et levé comme il est, vii l. x s.

« Le jour S<sup>e</sup> Katherine, au boullenger de Chappitre pour le pain qui fut porté à l'abbaye de S<sup>e</sup> Catherine, ainsi que on a de coutume, pour ce, x s.

« Le 8 février 1544 (v s.), au clerc qui joua d'unes regalles le jour de S. Amand, et si vint jouer céans, pour ce, v s.

« 9 mars 1544 (v s.), pour six grands voyrres et une coupe, v s. vi d.

« A Vastel, orphèvre, pour une petite chaîne qu'il a faicte pour porter des heures, xxx s.

« 11 oct. 1545, à maistre Guillaume de Dernestal qui avoit joué des rigalles par deux jours, 44 s.

« A son homme, 5 s.

« A soupper, un gallon de vin claret, vi s.

« Le 18, à ung homme qui aida à apporter la tapisserie de M. d'Oessel. iii s.

« 10 novembre 1545, à ung peintre, pour avoir doré la pomme du ciel de lict de camp de Madame, vii s. vi d.

« 20 novembre 1545, à Nicolas Gosselin, pour xiv voerres, viii doubles et six simples, et pour son salaire d'avoir gardé la porte, le jour du banquet de Madame, liv s.

« 21 novembre 1545, à Ancellot du mestier d'orfèvrerie pour s'enquérir et faire savoir à tous ceulx du mestier que Madame avoit adiré une estuve en façon de pomme à tenir en la main, présent Abreham le Tapissier, v s. »

Dans les pièces de comptabilité du commencement du

xviii<sup>e</sup> siècle, je signalerai plusieurs quittances d'un ingénieur très connu à Rouen par ses travaux aux fontaines et au pont de bateaux, le frère Nicolas Bourgeois, augustin ; le devis de la réédification de la grande infirmerie sur les parloirs, de la construction en neuf de l'infirmerie de la petite vérole, de la chapelle des malades dédiée à S. Claude et de l'infirmerie des sœurs, 1738, 1745.

Ces travaux furent entrepris par ordre de l'abbesse M<sup>me</sup> de Lorge, qui mourut le 21 oct. 1745, âgée de 57 ans.

On note que les frais du deuil et de l'enterrement s'élevèrent à 2.211 l. et qu'elle fut enterrée dans l'église à la place des sœurs vis-à-vis la Sainte Vierge.

Communication est donnée par M. Brianchon d'une note concernant les bas-reliefs dits de Michel-Ange.

Deux bas-reliefs en marbre, mutilés, mais d'une grande beauté, sont exposés en ce moment au Havre, chez M. Legrand, tapissier, rue de Paris. Ces sculptures proviennent du tombeau de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, premier duc de Guise, mort et inhumé à Joinville en 1550. Une tradition les attribue à Michel Ange. Mais ils paraissent être sortis, en réalité, du ciseau de Dominique Florentin. Ils étaient entrés, il y a quelque vingt ans, dans la collection de feu M. Délicé, ancien notaire au Havre, retiré à Manéglise, près Montivilliers, où l'un de nos collègues, M. Roëssler, les avait pu visiter et signaler dès 1870.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire-Adjoint,*

BRIANCHON.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1884

---

### SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1884

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, Baudry, de Bellegarde, Billiard, du Boullay, Bouquet, Gouellain, l'abbé Loth, Pelay, de la Serre, l'abbé Tougard, de Vesly et Brianchon, secrétaire-adjoint.

Le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière séance du 28 décembre 1883.

M. Paul Baudry fait observer que, s'il n'assistait point à la dernière séance, c'est qu'il n'a pas reçu de lettre de convocation.

La correspondance imprimée comprend : *Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> fascicules, mars et juin 1881 ; — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur* (Côte-d'Or), 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> années, 1881-1882 ; — *Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse*

*des publications, faites en France et à l'étranger, sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1882*, t. II, nos 2 et 3, 1883 ; — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 5<sup>e</sup> série, VIII<sup>e</sup> vol. 1882-1883 ; — *Bulletin de la Société des amis des Sciences naturelles de Rouen*, 19<sup>e</sup> année, 1<sup>er</sup> semestre 1883 ; — *Mémoires de la Société des antiquaires du centre, armorial général*, XII<sup>e</sup> volume, 1<sup>er</sup> fascicule, 1883 ; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VIII, n<sup>o</sup> 117, 2<sup>e</sup> semestre de 1883 ; — *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie*, 1883, n<sup>o</sup> 1 ; — *Tables des Bulletins et Mémoires publiés par la Société des antiquaires de la Morinie*, par E. Dramard, 1883 ; — *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 32<sup>e</sup> année, nouvelle série, 128<sup>e</sup> livraison : octobre, novembre, décembre 1883-1884.

*Réunions de la Sorbonne.* — Par sa lettre circulaire, en date du 15 octobre 1883, M. le directeur des Beaux-Arts, donnant avis que la réunion annuelle des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne aura lieu, en 1884, à l'époque accoutumée, invite le président de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure à faire un pressant appel aux membres de la Commission pour faire envoyer au Comité des Beaux-Arts, en février 1884, un ou plusieurs mémoires ayant trait à l'histoire de l'art dans notre région.

*Les Arènes de Senlis.* — Afin d'achever le déblaiement de l'amphithéâtre gallo-romain découvert à Senlis par le Comité archéologique, M. le Préfet de



l'Oise vient d'autoriser l'émission de 10,000 billets de loterie à 50 centimes. M. Am. Margry, secrétaire de la Commission de la loterie, adresse, au nom du Comité archéologique de Senlis, une lettre-circulaire, en date du 16 février 1884, à M. le Président de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, pour le prier de s'intéresser à la restitution d'un monument véritablement historique, et de lui donner un précieux témoignage de bonne confraternité, en concourant à la souscription dans la mesure de ses ressources. Le Comité de Senlis s'empressera d'envoyer le nombre de billets qu'on lui fera l'honneur de lui demander.

*Église de Saint-Jean-d'Abbetot.*— M. le Vice-Président saisit la Commission, aux termes d'une lettre de M. le Préfet dont il donne lecture, en date du 21 février, de l'examen du dossier relatif au paiement des travaux exécutés, en 1880, à l'église de Saint-Jean-d'Abbetot.

Ce dossier contient :

1<sup>o</sup> Mémoire de Valladier fils, entrepreneur à Rouen, du 30 septembre 1880, approuvé par M. le Préfet le 30 mars 1883 ;

2<sup>o</sup> Mémoire de Gustave Dufils, entrepreneur à Yvetot, du 9 avril 1883, approuvé par M. le Préfet le 30 mars suivant ;

3<sup>o</sup> Lettre de M. Dufils à M. le Préfet, du 13 décembre 1883 ;

4<sup>o</sup> Lettre de M. Héquet, maire de la Cerlangue, à M. le Sous-Préfet du Havre, du 20 décembre 1883 ;

5<sup>o</sup> Délibération du Conseil municipal de la Cerlangue, du 12 janvier 1884 ;

6° Lettre de M. le Maire de la Cerlangue à M. le Sous-Préfet du Havre, du 24 janvier 1884 ;

7° Lettre de M. Grenier, sous-préfet du Havre, à M. le Préfet.

Après avoir pris connaissance des pièces concernant les travaux exécutés en 1880 à l'église de Saint-Jean-d'Abbetot et en avoir délibéré ;

Considérant que les dépenses, quoique entachées à l'origine d'une irrégularité qui ne devra pas se renouveler, étaient nécessaires, et que l'exécution des travaux ne laisse rien à désirer ;

La Commission est d'avis qu'il y a lieu de solliciter, de la bienveillance de M. le Préfet, l'allocation, sur les fonds départementaux, d'une somme supplémentaire, soit de 1,901 fr. 13, y compris les honoraires de l'architecte, évalués à 143 francs, soit de 1,758 fr. 13, non compris lesdits honoraires, destinée à parfaire le solde des dépenses faites pour réparations exécutées en 1880 à l'église Saint-Jean-d'Abbetot.

Extrait du procès-verbal sera transmis d'urgence à M. le Préfet par les soins du Secrétaire de la Commission.

*Objets en bronze et en fer dragués dans la Seine.*  
— M. Léon de Vesly met sous les yeux de la Commission différents objets provenant des dragages de la Seine, dirigés par M. l'ingénieur G. Lechalas.

Parmi les objets, désignés par M. de Vesly, dans l'ordre chronologique, il faut citer :

Un poignard, deux javelots et une épée pistilliforme de l'époque morgienne ; une belle pointe d'épieu de l'époque larnaudienne.

Après l'âge de bronze, le fer donne de curieux spécimens.

C'est d'abord une boulerolle de fourreau datant de la conquête romaine ; puis des scramasaxes, des épées normandes et deux fauchards, dont l'un peut remonter au XIII<sup>e</sup> siècle, tandis que l'autre est certainement du XV<sup>e</sup>. Enfin un fer de lance, couvert de dessins, et plusieurs pointes de flèche, terminent la série des objets provenant du bief d'Oissel et choisis par M. de Vesly pour être soumis à l'examen de la Commission.

M. Pelay demande à M. de Vesly s'il peut fournir quelques indications sur les emplacements où ces objets ont été extraits du lit du fleuve.

M. de Vesly répond que les deux points qui ont fourni la plus grande quantité d'armes sont :

1<sup>o</sup> Un passage situé à l'aval du pont d'Oissel et correspondant à la descente des Authieux ;

2<sup>o</sup> Le Câtelier ou Clos-Gosse, vis-à-vis le château de Bédanne, où l'on a pratiqué un dragage en amont du banc Saint-Martin.

Au Clos-Gosse on a découvert, il y a quelque vingt ans, des sépultures franques. Plusieurs auteurs et notamment notre collègue, M. l'abbé Tougard, disent qu'il y existe un tumulus, et la tradition y voit le *tombeau d'un chef*. Quant à Bédanne, M. de Vesly croit que le nom de ce hameau, voisin de l'île d'Oissel (l'*Oscellum* des Normands), est la traduction de *Beccus Danorum*, la rivière des Danois.

M. de Beaurepaire remercie M. de Vesly de son importante communication.

Une discussion critique, à laquelle prennent part plusieurs membres de la Commission, et notamment MM. Maillet du Boullay, l'abbé Tougard, Pelay, l'abbé Loth et Gaston Le Breton, s'engage sur les objets anciens dragués dans la Seine et qui s'élèvent

jusqu'à présent, ajoute M. de Vesly, au nombre d'environ cinquante. Il serait à désirer que ces objets, dont s'est entretenu particulièrement M. le Préfet avec un des membres de la Commission, fussent déposés tous au Musée départemental. Mais la question de droit se précise ainsi : tous les objets trouvés hors de l'eau, épars ou enfouis sur la berge même du fleuve, appartiennent au département, tandis que ceux que l'on recueille au fond du fleuve, c'est-à-dire sous l'eau, sont du domaine de l'État. En conséquence, la Commission ne peut que renouveler un pressant appel à la bienveillance, qui ne lui a jamais fait défaut, de MM. les Ingénieurs préposés aux travaux de dragage. Déjà M. l'abbé Loth a devancé la pensée de la Commission en conférant de ces découvertes avec M. Lechallas, qu'il a trouvé animé des meilleures dispositions.

M. Le Breton propose de placer, sur les objets dragués cédés au département, la mention suivante : *Donné par MM. les Ingénieurs au Musée d'antiquités.*

En résumé, la Commission charge notre collègue et directeur du Musée d'antiquités, M. Maillet du Boullay, d'être l'interprète de ses vœux auprès de l'administration des ponts-et-chaussées, et de recommander de nouveau à sa bienveillance la double cause de l'histoire normande et de notre collection départementale.

La Commission fera adresser, en outre, par son secrétaire, à M. l'ingénieur Lechallas, une lettre de remerciements.

*Devant d'autel du XVII<sup>e</sup> siècle. — M. Gouellain*

donne quelques détails sur un devant d'autel provenant de l'église Notre-Dame-du-Val, canton de Beuzeville, arrondissement de Pont-Audemer (Eure), offert au Musée d'antiquités par MM. A. Faroult et P. Toutain. Ce devant d'autel, en bois sculpté et doré, est orné, au centre, d'un médaillon représentant *la Cène*. Il appartient à la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle.

*Le manoir Méry.* — M. Paul Baudry donne lecture de la note suivante :

#### LE MANOIR MÉRY

Les travaux du chemin de fer d'Orléans, qui ont culbuté presque toute la partie ouest de Saint-Sever, ont fait disparaître l'ancienne rue de la Petite-Chaussée et par cela même un vieux manoir qui avait accès sur la rue.

Ce manoir, qui a plusieurs fois exercé le pinceau des artistes, était séparé de la rue par un fossé que l'on franchissait au moyen de deux petits ponts, dont un couvert. Entre ces ponts, une claire-voie s'appuyait sur deux piliers supportant des chiens sculptés en pierre, que plus d'un amateur s'était proposé de joindre un jour à sa collection; mais que leur possesseur, à juste titre, s'est réservé au moment de l'expropriation de l'immeuble.

A l'intérieur du domaine, une avenue de tilleuls dénotait le soin et la régularité qui avaient présidé à la disposition d'un des jardins de plaisance dont le faubourg Saint-Sever offrait autrefois et offre encore aujourd'hui de nombreux spécimens.

Deux principaux corps de bâtiment, placés parallèlement à la rue, non loin de l'entrée, se composaient chacun d'une construction accompagnée, à droite et à gauche, de pavillons moins élevés que la construction centrale. Les bois de charpentes étaient essentés. Quelques épis en plomb pouvaient remonter au règne de Louis XIII.

La partie centrale du corps de bâtiment situé vers le nord renfermait une salle haute décorée, sans doute à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de motifs en plâtre représentant des lettres initiales et de petites figures dans des médaillons. Dans la partie basse, attenante au sud de cette partie centrale, on remarquait un plafond divisé en compartiments, des fleurs modelées en plâtre sur le mur de séparation, et, sur chacune des faces est et ouest, une sorte d'écusson oval, tenu par un aigle, et chargé de deux poissons, avec trois fleurs sortant d'une même tige.

Le manoir de la Petite-Chaussée était entré vers 1743 dans la famille Méry. Au moment de l'établissement du chemin de fer, il appartenait encore à l'un des membres de cette honorable famille.

Françoise Blondel, qui avait épousé en 1717 Nicolas-Claude Méry, négociant, paroisse Saint-Vincent, s'y était retirée à cause du bruit de la ville, qu'un long et douloureux état d'infirmité lui rendait insupportable. Mais, comme elle y était trop éloignée de toute église pour accomplir ses devoirs religieux, son mari avait demandé à Mgr Nicolas de Saulx Tavannes, archevêque de Rouen, et avait obtenu le 6 septembre 1758, la permission d'y établir une petite chapelle ou oratoire privé.

Les enquête et rapport préalables, présentés à l'archevêché, portent que le local proposé pour l'établissement de l'oratoire est muni des objets nécessaires à la célébration du culte, qu'il est près du corps de logis à gauche, que, par sa construction et sa propreté, il semble destiné à l'usage que l'on désire, et qu'il sera orné d'un plafond très propre, sans aucun logement au-dessus, ni communication avec une grande salle existant à côté.

La permission comprenait celle de faire célébrer une basse messe toutes les fois que M<sup>me</sup> Méry aurait dévotion de l'entendre, à l'exception des jours de fêtes solennelles et de la fête patronale, jour où l'on ne pourrait célébrer la messe sans une autorisation écrite. En outre, les messes

ne devaient pas être dites aux heures de l'office paroissial, auquel les domestiques et les autres personnes, non infirmes et empêchés, étaient tenus d'assister. Dans tous les cas, la permission n'avait d'autre durée que celle de l'infirmité ou de l'existence de M<sup>me</sup> Méry.

Charles-Nicolas Blondel, d'Hardouville, prêtre curé de Cidetot, doyen du doyenné de Pavilly, avait été chargé de la bénédiction du modeste sanctuaire, et nous croyons avoir retrouvé la place de celui-ci dans le pavillon situé au sud du bâtiment septentrional. De même que le bâtiment auquel il était attenant, ce pavillon se trouvait en effet à gauche par rapport à l'entrée. Il était orné d'un beau plafond et sans logement au-dessus.

Si peu considérable que soit ce souvenir local, nous avons pensé qu'il serait peut-être permis de lui accorder une courte mention.

*Urne à ustion romaine.* — M. Billiard présente à la Commission une belle urne cylindrique en verre, trouvée à Ouainville, près Cany, vers 1820, en labourant la terre, par M. Gédon, fermier de M. Huë-Bainois, de Bolbec, et offerte, le 22 janvier dernier, par M. Huë-Quesnel, aussi de Bolbec, son petit-fils, au musée d'antiquités.

Cette urne, d'une forme et d'une dimension uniques, était remplie d'ossements incinérés. La pâte est lisse et sans nom de verrier. Sans l'authenticité avérée de son origine, on croirait plutôt cette urne de fabrication moderne. Elle doit appartenir à la dernière période de l'ustion.

Des remerciements sont adressés au donateur.

*Arcade romane.* — La propriété située à Rouen, dit M. Pelay, ancienne rue Tuvache, n° 4, actuellement Alsace-Lorraine, dans la muraille de laquelle se

trouve une arcade romane, appartenait, en 1829, à un sieur Thomas Lemare, qui l'habitait.

Elle passa ensuite entre les mains d'un sieur Cousin, marchand droguiste et fut occupée par le sieur Duforestel jeune, épurateur d'huiles, jusqu'en 1883, époque où, par suite d'expropriation, elle devint la propriété de la ville de Rouen, qui la revendit à M. F. Lancesseur, entrepreneur, rue Bihorel, n° 9.

A l'appui de sa communication, M. Pelay dépose sur le bureau de la Commission un calque à l'encre et teinté, comprenant :

1° Extrait du *Plan général de la ville de Rouen* déposé à la mairie (1884) ; 2° extrait du *Livre des Fontaines*, de Jacques Le Lieur (1525).

*Dessins de la Commission.* — M. Bouquet rappelle que M. Dutuit, toujours considéré comme notre collègue, quoiqu'il ait donné, depuis longues années déjà, une démission demeurée caduque, puisqu'elle n'a jamais été acceptée, et que chacun de nous voudrait voir reparaître à nos séances et y prodiguer les trésors de son érudition, a fait relier à ses frais, en deux magnifiques volumes, les dessins offerts à la Commission. M. Bouquet demande si tous les dessins communiqués à la Commission, depuis sa fondation, et qui doivent se trouver, tant dans les albums de M. Dutuit qu'ailleurs, ont été scrupuleusement conservés. Il s'agit ici, dit avec raison notre collègue, d'une œuvre, non pas artistique, mais historique.

M. le Vice-Président répond qu'une commission spéciale a été nommée pour le classement et la conservation des dessins. Cette commission a cru devoir procéder par voie d'élimination. Les plus beaux dessins



sont collés et mis à l'abri de toute détérioration ou déplacement quelconque.

Un membre propose d'apposer le cachet de la Préfecture ou un timbre particulier sur tous les dessins devenus propriété de la Commission.

Le secrétaire, M. d'Estaintot, observe M. le Vice-Président, a l'habitude de mentionner, sur chaque dessin produit au cours de nos séances, à côté de l'estampille — *Commission des antiquités* — le nom du donateur et la date de la réunion.

Tous les dessins dont il s'agit, à en croire le Secrétaire-adjoint, devraient, sans distinction d'art ni de mérite, corrects ou informes, être conservés et classés dans l'ordre du procès-verbal. L'utile prime le beau.

*Monnaies romaines.* — M. Pelay signale une découverte de monnaies romaines qui a eu lieu, il y a huit jours, dans la forêt de la Londe.

*Ossements.* — L'amas d'ossements humains découverts rue Saint-Lô, en face la rue Boudin, pourrait provenir, au sentiment de M. de Beaurepaire, de la suppression d'un de ces pieux charniers si communs dans nos cimetières au moyen âge, et dont M. Le Breton a rencontré encore en Bretagne, tout récemment, de curieux spécimens.

*Bas-reliefs dits de Michel-Ange.* — M. Brianchon s'excuse sur ce que les bas-reliefs dits de Michel-Ange, dont il a été question dans la dernière séance, appartiennent en quelque sorte à la Normandie, où ils ont trouvé asile depuis vingt ans, pour refaire, d'une manière un peu trop longue, l'historique de ces chefs-d'œuvre de la sculpture du xvi<sup>e</sup> siècle, et du tombeau

de Claude de Lorraine, dont ils faisaient le principal ornement. L'origine de ces bas-reliefs est avérée, leur mérite est indiscutable, mais à quelle main les attribuer en définitive? *Adhuc sub judice*. Des probabilités existent, mais la certitude manque. Étrange abnégation de ces grands artistes qui savaient tout, et qui savaient si bien, dessiner, bâtir, sculpter, peindre, et qui oubliaient de signer de pareilles merveilles ! La légende qui les fait sortir du ciseau de Michel-Ange ne prouve qu'une chose, c'est qu'ils sont dignes de ce puissant génie, et que, par l'harmonie de la composition, la hardiesse des attitudes, la pureté des lignes et la suavité des contours, le naturel et le mouvement des groupes, par le sentiment vrai, profond, exquis en un mot, qui se dégage de chaque personnage et de l'ensemble des tableaux, Buonarroti les eût admis sans conteste au nombre de ses enfants, et, qui sait ? de ses enfants privilégiés même. Les auteurs du *Voyage pittoresque*, d'après des renseignements recueillis sans doute à Joinville, disent bien que le « beau monument », comme ils appellent le tombeau de Claude de Lorraine, a été exécuté par un artiste italien, Domenico Florentino, plus connu sous le nom de Dominique del Barbieri, et deux sculpteurs français, Jean Picard dit le Roux, et Richier. Mais des preuves ? Nodier, Taylor et de Cailleux n'en donnent pas. Claude-Joseph Benoist, peintre des Vosges, auteur d'un inventaire manuscrit des sculptures du château de Joinville en 1791, se contente de dire qu'il ne combat ni la tradition qui attribue le tombeau du premier duc de Guise à Michel-Ange, ni la tradition qui en fait honneur à Girardon.

Pernot est plus précis. Dans sa Notice sur les tom-

beaux du château de Joinville, il dit textuellement : « Ce fut à Joinville qu'on exécuta ce monument. Trois sculpteurs y furent employés : Dominique Florentin, Jean Picard dit le Roux, et Richier... Des *mémoires et des comptes* assurent que les dépenses montèrent à 7,000 francs. »

Mais, ces *mémoires* et ces *comptes*, où sont-ils ? où Pernot les a-t-il vus ? Il ne le dit pas. C'est cependant le nœud de la question. M. Brianchon ne les a pas encore découverts. Mais ils sont l'objet de ses recherches.

L'auteur termine en disant que, en l'absence de témoignages certains, examen fait de l'œuvre de Richier et renseignements pris auprès de plusieurs maîtres de la science, il est porté à conclure, au moins provisoirement, que les bas-reliefs du tombeau de Claude de Lorraine, dits de Michel-Ange, ne sont pas de l'école française, mais italienne ; que le célèbre sculpteur lorrain, Richier, n'y est pour rien, mais qu'il y a lieu, au contraire, jusqu'à nouvel ordre, de retenir le nom de Domenico del Barbieri, l'un des nombreux stucateurs, au rapport de Vasari, qu'employait le Rosso dans le château de Fontainebleau, affectionné particulièrement de *Maître Roux*, « grand dessinateur et le plus habile de tous les artistes ».

*Le Jeu de paume des Braques.* — M. de Beaurepaire donne lecture de la communication suivante :

#### SUR LES JEUX DE PAUME DE ROUEN

On sait que Molière vint à Rouen en 1658, et qu'il y donna quelques représentations au jeu de paume des *Braques*. Les recherches de M. Bouquet, publiées sous ce

titre : *La Troupe de Molière et les deux Corneille à Rouen en 1658*, ne laissent aucun doute à cet égard.

« Le jeu de paume des *Braques*, dit notre savant collègue, était au bas de la rue du Vieux-Palais qui débouchait en face et à peu de distance de la forteresse, aujourd'hui détruite, d'où la rue tirait son nom... Il représentait un carré long, dont les quatre murs étaient construits en pierre de taille et en moellons. Il avait 94 pieds de longueur et 31 pieds de largeur de dedans en dedans. L'intérieur était divisé en théâtre, en amphithéâtre et en loges, construites en bois peint à l'huile, avec cloisons en bois de sapin, recouvertes de toiles gommées. »

En 1603, ce jeu de paume appartenait à noble homme Absalon de Claire, seigneur du Bosc-Isambart à Monville, l'un des anciens conseillers de la ville, domicilié sur la paroisse de Saint-Éloi. Le 26 juillet de cette année, on voit ce particulier « bailler à rente et fieffer à fin d'héritage, pour lui, ses hoirs et ayants cause, au nommé Antoine Delaunay, maître racquetier, un tènement de maisons de jeux de paulmes, vulgairement nommez *Bracques*, assis en la dicte paroisse, lesquels consistoient en maisons, édifices, petites courtz et jardin, y compris trois petits louages de maison assis en la dicte paroisse, rue du Vieux-Palais, ... à prendre lesdits héritages fieffez le long des héritages retenus par le bailleur ; iceulx héritages bornez, d'un costé, les Filles-Dieu dudict Rouen, et, d'autre costé, les représentans Pierre Trencart et la maison du Hault-Pas ; d'un bout, une maison en la rue du Vieux-Palais, et, d'autre bout, ledict sieur bailleur, à cause d'un bâtiment façon d'appentis, d'une grande court et d'un corps de maison. » L'entrée et la sortie des jeux se faisait, non par la rue du Vieux-Palais, mais par la rue Saint-Éloi. Le plus grand des jeux était seul couvert. Le prix de la fieffe nous paraît considérable pour le temps : il était de 800 livres de rente, racquittables par 14,000 livres, sans compter 60 sous à payer, chaque année, à la recette du

Domaine du Roi, et pareille somme à payer également, chaque année, aux Filles-Dieu (1).

Le 11 octobre 1554, le grand jeu de paume dit vulgairement le tripot de *Bracques* était baillé à ferme pour douze ans par Nicolas de Cleremuet et par Marie Huillard, sa femme, à Alain Fontaine et à Étienne Dauge. Il comprenait alors deux petits corps de maison, une grande salle qui servait de *despouille*, des cours, des galeries et un *ouvreur* qu'un nommé Pierre Malebranche avait fait construire assez récemment, et où l'on avait pratiqué une porte qui ouvrait sur la rue du Vieux-Palais. Le prix de location était de 80 livres par an (2).

Ce jeu de paume passait pour un des mieux achalandés de toute la ville. « On voyait s'y rendre, dit M. Floquet (3), montés sur leurs mules, tels conseillers qui s'étaient fait excuser au Palais comme atteints d'une indisposition subite. » Ce fut un des abus (ce n'était pas le plus grave) que l'on eut à reprocher aux magistrats de la fin du règne de François I<sup>er</sup>.

Le jeu de la paume était en grande faveur dans l'ancien temps. On ne doit donc pas être surpris du nombre des établissements qui furent fondés à Rouen à l'usage des joueurs. Il en était de même dans toutes les villes. On voit aussi qu'il n'y a pas eu de résidence royale sans un jeu de paume. Un théâtre eût paru moins indispensable. Plus tard les représentations théâtrales prirent le dessus, et finirent par faire négliger les jeux de paume dont elles occupèrent les vastes locaux.

Pour nous en tenir à Rouen, nous citerons le jeu de paume de l'*Aigle-d'Or* entre la rue de l'Aumône, en face des murs de Saint-Lô, et la rue Ganterie, sur laquelle était la porte d'entrée. M. Gosselin parle d'un assassinat qui,

(1) *Tabellionage de Rouen*, meubles.

(2) *Ibidem*.

(3) *Histoire du Parlement de Normandie*, t. I, p. 512.

y fut commis, en 1591, sur la personne du capitaine Lesmons par un autre capitaine, Bailleul, seigneur de Beauvais. Il émet l'opinion que ce jeu de paume dut disparaître en 1668, lorsque l'on ouvrit la rue Neuve-Saint-Lô; mais c'est à tort, puisqu'on le voit figuré sur un plan postérieur à cette date, comme situé à droite de cette rue en allant à la rue Ganterie. Il était séparé de la nouvelle rue par l'hôtel de M. de Fretteville (1).

Les jeux de paume :

De la *Grande et de la petite bête*, jeu de paume cité par M. Périaux, d'après M. Gosselin, sans détermination de la place qu'il occupait ;

Du *Carolus d'or*, cité par le même. Je vois un tènement à l'enseigne du *Carolus d'or*, signalé comme situé rue Grand-Pont, dans un titre de 1625 ;

Du *Chat qui veille*, cité par le même, sans détermination de son emplacement ;

Du *Château-Rouge*, sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. Il appartenait, le 16 novembre 1584, à Marc-Antoine Seghizo, sieur de Bouges. Il fut vendu, en 1584, à Jean Desnoz, maître d'un autre jeu de paume dit le *Pélican*. Le jeu de paume du *Château-Rouge* se trouvait derrière les murs de Saint-Ouen, et n'était séparé que par une maison d'une rue qui portait alors le nom de rue Boudin. Il fut successivement possédé par Pierre Morlière, Nicolas Longier et David Salingant. Ce dernier, peu de temps après l'avoir acquis, le vendit aux Ursulines, auxquelles il ne porta pas bonheur, puisqu'il fut détruit dans un incendie, en 1655 (2) ;

(1) Arch. de la S.-Inf., F. du prieuré de Saint-Lô.

(2) Georges Le Roy, pelletier, au *Château-Rouge*, pénul. de mars 1483. Palais de Justice, *Reg. du baill. de Rouen*. — Jean Brière, pelletier, vendit ce jeu de paume à Zègre De Haut de Bruges, 13 fév. 1493 (*Tab. de Rouen*).

De la *Cigogne* ou de la *Grue*, derrière les murs de Saint-Ouen, 1616, 1626 (1) ;

De la *Cloche*, rue Martainville, paroisse Saint-Maclou (2) ;

Des *Cochonnets*, rue Notre-Dame, même paroisse (3) ;

Du *Coquet*, près du portail Saint-Godard (4) ;

Du *Corbel* ou du *Corbeau*, rue Beauvoisine, paroisse Saint-Laurent (5) ;

De la *Cornière*, rue Dinanderie (6) ;

De la *Cuiller à pot*, autrement dit du *Métayer*, où Molière joua, en 1643, avec la troupe de l'illustre théâtre. Il était situé sur la paroisse Saint-Martin, près de la Grosse-Bouteille (7) ;

Du *Cygnot* (ou *Signot*), paroisse Saint-Sauveur, devant la Poissonnerie. Il fut transformé, en 1793, en salle de spectacle, et est devenu le Théâtre Français. Il était tenu, en 1772, par le sieur Toussaint, qui fit insérer cette année-là une réclame dans les Affiches de Normandie afin d'y attirer la pratique (8) ;

Des *Deux Maures*, paroisse Saint-Éloi, 1625. C'était un

(1) Cité par M. Périaux et mentionné dans le Registre des contrats de la fabrique Sainte-Croix-Saint-Ouen.

(2) Cité dans un acte du 11 février 1462 (v. s.). *Tabellionage de Rouen*.

(3) Cité dans un acte du 8 avril 1464. *Ibidem*.

(4) Cité aux années 1611, 1699. Arch. de la S.-Inf. G. 4758, 4813. Ce jeu de paume donna son nom à la rue du Coquet, dite encore, en 1611, rue de la Harpe.

(5) « Ostel, trippot, jeu de paume du *Corbel*, » 14 déc. 1483. *Reg. du bailliage de Rouen* ; 16 mars 1485. *Tabellionage de Rouen*.

(6) Cité par M. Périaux.

(7) Cité par le même. — « La *Cuiller à pot*, ruelle de l'Abreuveur aux chevaux, » 27 décembre 1434. *Tabellionage de Rouen*, reg. 24 f<sup>o</sup> 91 ; la *Cuiller à pot*, rue Vauier-Blondel, 1621. Arch. de la S.-Inf. G. 4719.

(8) Cité par le même.

des plus connus au xvii<sup>e</sup> siècle. Comme le jeu de paume des Braques, il servit fréquemment aux représentations théâtrales, et finit même par devenir le véritable théâtre de Rouen, après que celui-ci eut été affecté à l'opéra et à l'Académie de musique (1) ;

De l'*Étendard*, paroisse Saint-Maclou, en face de la fontaine des Augustins. Il fut adjugé par décret, en 1597, à Jacques Marlet, qui fut, je ne saurais dire pour quel crime, condamné à la peine capitale. Il fut réédifié, en 1613, par l'avocat Jacques Pradon et par sa femme Marguerite Delaste, qui n'eurent point trop à se féliciter de leur spéculation (2) ;

Du *Fer à cheval*, dont je ne saurais dire l'emplacement, vers 1543 (3) ;

Du *Héron*, dont mention a été faite par M. Gosselin (4) ;

Du *Patin*, rue de la Seille (5) ;

Du *Pélican*, précité ;

(1) Cité par le même.

(2) Arch. de la S.-Inf., F. des religieuses du Saint-Sacrement.

(3) *Ibid.*

(4) Le Cartulaire de Saint-Maclou mentionne, dans un acte de 1510, le tripot du *Héron*, près des murs de Saint-Ouen. C'est peut-être le même que le jeu de paume de la Cigogne ou de la Grue. Pour s'expliquer ces différentes appellations, il faut se rappeler que les rues n'avaient pas de noms officiels, qu'on les désignait généralement par les enseignes qui s'y trouvaient, et que la même enseigne pouvait être pour l'un une Grue, pour un autre une Cigogne, pour un troisième un Héron.

(5) Mention, le 4 janvier 1483, « du tripot du *Patin* où l'on joue à la paume. Archives du Palais de Justice. *Registre du bailliage de Rouen* ; en 1542, « du tripot du *Patin* derrière les murs de l'abbaye de Saint-Ouen, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, où pend l'enseigne *Saint-Julien*. » Arch. de la S.-Inf. *Comptes de la par. Saint-Étienne-des-Tonneliers*, 1555, 1592. Le 2 septembre 1600, sentence portée pour blasphèmes, contre un particulier qui remplissait, dans ce jeu de paume, la fonction de marqueur.



Des *Penteurs*, cité par M. Périaux, sans détermination d'emplacement ;

Du *Petit Maur*, cité par le même, sans détermination d'emplacement ;

Du *Renard*. « L'hôtel du jeu de paulme où pend pour enseigne le Regnard hors la porte Cauchoise, » habité par un pelletier, 13 juillet 1487 (1) ;

De *Saint-Eustache*, paroisse Saint-Sauveur, rue aux Chevaux, derrière la maison occupée, rue de la Pie, par la famille Corneille (2) ;

De *Saint-Jean*, paroisse Saint-Godard ; baillé à louage par frère Martin de Troyes, commandeur de Coulombiers, pour lors administrateur de la maison de Saint-Antoine de Rouen, 14 novembre 1478 (3) ;

Des *Trois Queues de Renard*, cité par M. Périaux, sans détermination d'emplacement ;

De la *Truie qui file*, rue Martainville, 8 avril 1464 (4) ;

Du *Verdelet*, paroisse Saint-Godard, près du Marché aux chevaux. Il appartenait à Marc-Aurèle de Giverville, qui le bailla, pour six ans, à David Salingant, le 11 avril 1653 (5). En 1721, il était acheté, par les Pauvres-Prêtres de Saint-Louis, de M. Louis de Cotton, chevalier, sieur

(1) 19 juin 1487, Jean Le Gros, pelletier, prend à rente de Jean Enguerran, dit Gault, cordouennier, un tènement de maisons de jeux de paulme ayant pour enseigne le *Regnard*, paroisse de Saint-Andrieu hors la porte Cauchoise. Mention du tripot du *Regnard*, comme propriété du Chapitre de la cathédrale, 26 mars 1557 ; fieffé le 7 novembre 1558 ; cité le 21 novembre 1563, *Registres capitulaires*. C'est de ce tripot que la rue du Renard tire son nom.

(2) « Pour la sépulture d'un jeune garçon, fils du maître du jeu de paulme de Saint-Eustache, 10 sous. » Arch. de la S.-Inf., *Comptes de la paroisse Saint-Sauveur*.

(3) *Tabellionage de Rouen*.

(4) *Ibidem*.

(5) *Ibidem*, *Minutes de Crosnier*.

de Verdois, vendeur au nom de ses enfants mineurs.

Il y avait aussi, sur la paroisse Saint-Paul, un grand jeu de paume dont les propriétaires, MM. Brice, prétendaient, en 1718, faire un fief noble sous le nom de fief de Martainville, contrairement aux droits des Chartreux, substitués à l'abbaye de Sainte-Catherine (1).

Le 26 septembre 1554, demande avait été faite à la Ville par un particulier d'établir un jeu de paume dans les fossés de Cauchoise. Les échevins avaient décidé que l'autorisation pourrait être accordée, mais moyennant un prix d'argent (2).

A la date du 15 juillet 1557, on voit figurer, dans un acte du tabellionage de Rouen, Jacques Du Bosc, écuyer, varlet de chambre du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, lequel Du Bosc s'intitule « garde et usufruitier du jeu de paume assis en la cour de la dite abbaye au droit du don à lui fait, sa vie durant, par ledit cardinal ».

La nombreuse clientèle de tous ces jeux de paume explique l'importance assez considérable qu'avaient alors deux métiers aujourd'hui presque inconnus, les métiers de pelletier et de raquetier. Le pelletier fabriquait les éteufs ou balles qui servaient au jeu, le raquetier fabriquait les raquettes (3).

Les pelletiers formaient à Rouen une communauté vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Le vendredi, 4 mai 1484, Martin Cotelrel, sergent, rapportait, devant le lieutenant général du bailli, que, ce jour-là, en plein marché, à la Vieille-Tour,

(1) Les Chartreux produisirent un titre de 1592, où ce prétendu fief n'était qualifié que jeu de paume.

(2) Délibérations de la Ville.

(3) Les raquetiers formaient un corps de métier distinct. 12 mars 1552, Étienne Le Pelletier, raquetier, paroisse Saint-André-hors-ville. — 14 juillet 1516, Pierre Piquelley, du métier de raquetier, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Pénultième d'octobre 1558, Jaspas Chardon, raquetier, même paroisse, près de la Rougemare. *Registres du Tabellionage de Rouen*.

accomplissant le contenu du mémorial par lui présenté, « il avoit fait bruyr et ardre vi grosses et demie d'esteurs, que les gardes du mestier avoient pris naguères et mis en arrest comme faux, et dont ils avoient trouvés saisis certains marchands forains (1). » Le 23 octobre 1552, Blanchet Nouel, « faiseur d'esteurs », de la paroisse Saint-Godard, prenait en apprentissage, pour quatre ans, un nommé Jacques Bréard, âgé de quatorze ans. Les éteurs figurent assez fréquemment dans les aveux, parmi les redevances que les vassaux devaient à leurs seigneurs, ce qui doit faire supposer que le jeu de la paume était en vogue aussi bien dans les campagnes que dans les villes, dans les rangs de la haute société aussi bien que dans ceux de la bourgeoisie.

Les registres de l'officialité viennent à l'appui de cette supposition. On y voit aussi que les jeux de paume étaient souvent le théâtre de scènes violentes, et que certains ecclésiastiques ne résistaient pas à l'attraction que ces luttes de force et d'adresse exerçaient sur la foule(2).

Mais, en dépit de ces abus, auxquels, de même que les

(1) Archives du Palais de Justice, *Registre du bailliage de Rouen*. — Le 2 juin 1480, Jean le Pilleur faisait don à la fabrique de Saint-Vincent, sa paroisse, de 16 sous provenant de la vente des éteurs tombés dans sa maison d'un jeu de paume voisin. Quelques mois après, sa femme venait offrir 3 sous 5 deniers qu'elle s'était procurés de la même manière. Arch. de la S.-Inf. *Comptes de Saint-Vincent*.

(2) Mention de jeux de paume à Auffay, Brémontier, Montfort, 1450; à Beuzemouchel, 1453; à Longchamp, Lyons-la-Forêt, 1455; à Saint-Georges-de-Gravenchon, 1456; à Étables, Fours, Muids, 1458; à Appeville, Guénonville, 1464; à Susay, 1472; à Omerville, 1484; à Pitres, 1485; à Liancourt, 1488. Les autres jeux usités dans les campagnes étaient ceux des barres, du batailleur, de la boule, de la choule, des croisettes, des épées (épées de bois), de la pile et de la quintaine. On voyait avec défiance les jeux de hasard, spécialement les jeux de cartes, de dés, de rabatues, de *taxilli* et d'*apipa*.

meilleures choses du monde, les jeux de paume pouvaient donner lieu, il est constant qu'ils furent toujours vus avec faveur par l'autorité publique (1).

Par une exception assez remarquable, des lettres-patentes de François I<sup>er</sup>, du 9 novembre 1527, portaient que « tout ce qui se passeroit au jeu de paume seroit payé à celui qui gagneroit, comme une dette raisonnable, acquise par son travail. » Cette disposition paraît avoir été inspirée par l'équité à un législateur bienveillant. Mais ce qu'on y ajoute sent la fiscalité : « Pour éviter les procès qui pourroient naître de ce jeu, le Roi établissoit un maître gardien général des gages par toutes les villes du royaume, lequel commettrait gens solvables par tous les jeux de paume, dont il répondroit. » Il est juste de remarquer, avec le président De la Mare, que cette invention resta à l'état de projet (2).

Le jeu de la paume, connu de toute antiquité, a eu et méritait d'avoir ses historiens, ses législateurs, ses prôneurs et ses poètes. Parmi eux il suffit de citer M. Bajot, auteur d'un livre intitulé : *Éloge de la paume et de ses avantages sous le rapport de la santé et du développement des facultés physiques*.

Dans cet ouvrage, sérieusement composé, M. Bajot distingue la longue paume de la courte paume, la première qui se jouait dans un espace découvert et avec des battoirs, la seconde qui se jouait dans un espace couvert, d'abord tout simplement avec la paume de la main, plus

(1) « Entre les jeux, dit Fortin de la Hoguette, *Testament d'un père à ses fils*, ceux qui ne sont point sédentaires comme la longue et la courte paume, le mail et le ballon, sont plutôt exercices que jeux, qu'on aime ou qu'on néglige selon l'âge où l'on se trouve et selon la disposition ou l'attache qu'on y a. Tout le mal que ceux-là peuvent faire en leur excès est de lasser le corps sans incommoder que bien peu l'esprit et la bourse. Les sédentaires, qui sont les échets, les dez et les cartes, sont plus dangereux. »

(2) *Traité de la police*, livre III, titre IV, chapitre V.

tard, à partir de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, à l'aide de la raquette.

A la suite du témoignage d'Étienne Pasquier, le savant auteur cite celui d'Érasme, duquel il résulte que, du temps de ce célèbre écrivain, la raquette, bien que fréquemment employée, n'avait point encore un avantage marqué sur la paume de la main, l'arme des temps héroïques (1).

Ce que nous pouvons dire à l'appui de l'assertion de M. Bajot, c'est que le métier de pelottier paraît avoir précédé à Rouen celui de raquetier, dont nous ne trouvons de mention qu'au xvi<sup>e</sup> siècle.

On a inséré dans le *Recueil des Ordonnances des rois de France* les statuts des faiseurs de balles à jeu ou éteurs, autrement dit pelottiers, statuts confirmés par Louis XI en 1480. D'après l'article vi de ce document, les gardes de ce métier avaient droit de visite chez les maîtres et ouvriers « des jeux de paulme et tripots de Rouen et banlieue, pour visiter les esteufs et saisir, si mauvais, avec amende de 15 sous contre les contrevenants (2). » Les faiseurs de balles à jeu formaient une confrérie sous le titre de Notre-Dame et de Saint-Louis, dont le siège était à l'hôpital (sans doute l'Hôpital du Roi), en la chapelle du Jardin.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, cette communauté avait complètement disparu. Les balles à jeu n'étaient plus qu'un objet de

(1) Érasme, dans un de ses colloques, met en scène deux joueurs de paume :

*Nicolaus.* — Nulla res melius exercet omnes corporis partes quam pila palmaria.

*Hieronimus.* — Nullum anni tempus nobis parum accommodum est ad ludendum.

*Nicolaus.* — Minus sudabitur, si ludamus reticulo.

*Hieronimus.* — Imo reticulum piscatoribus relinquamus; elegantius est palma uti.

(2) Cité par M. l'abbé Ouin-Lacroix, dans son *Histoire des corporations d'arts et métiers à Rouen*.

commerce trop insignifiant pour que ceux qui les fabriquaient pussent être réunis en corps de métier. On les confondait, ainsi que les raquetiers, avec les brossiers qu'on laissait eux-mêmes en pleine liberté, à raison du peu d'importance de leur industrie (1).

Les jeux de paume ne purent résister à la concurrence que leur firent les jeux de hasard, et aussi les billards, les cafés et les théâtres.

Dès 1772, le maître du *Cygnot* se plaignait, dans une réclame, de l'abandon que l'on faisait des jeux de paume. Son établissement paraît avoir été le dernier que l'on ait connu à Rouen (2).

Pour les derniers partisans de la paume il ne restait plus, au commencement de ce siècle, que l'avenue de la Madeleine. On combattait à ciel ouvert : c'était un retour aux usages primitifs, moins par amour de l'ancienne simplicité que faute de spectateurs et de combattants (3).

Après les jeux de paume, il serait assez naturel de parler des jeux de mail ou de palle-mail, qui n'étaient guère moins en honneur, et que les Anglais ont conservés. Nous nous contenterons de citer un jeu de mail ou de palle-mail qui était situé à Sotteville, près de Grandmont, et qui fut très achalandé pendant tout le xvii<sup>e</sup> siècle et pendant une partie du siècle suivant.

En 1605, Henri IV avait octroyé « à Marguerite Fleury, veuve de Michel Le Boullenger, cornet dessus et hautbois de la maison royale, le droit de faire construire des jeux de palle-mail publics, privativement à tous autres, pour elle, ses enfants, ses successeurs et ayants-cause, en

(1) Arch. S.-Inf., F. de l'Intendance.

(2) M. Périaux, au mot *Jeux de paume*.

(3) *Ibid.* On peut consulter sur les jeux de paume à Rouen, spécialement dans leurs rapports avec le théâtre, un très intéressant article de M. Bouquet, inséré dans la *Revue de Normandie* de 1869.

dedans et dehors des villes de Caen et de Rouen, en prenant de chaque personne 4 sous par jour, sans avoir à fournir autre chose que la place dressée et accommodée comme il appartenait ».

Ce privilège, assez singulier par sa nature, n'était pas concédé à titre purement gratuit. C'était un expédient qu'un financier avait imaginé afin de permettre au Roi de s'acquitter, sans bourse délier, de 480 écus qui restaient dûs audit Le Boullenger (sans doute un musicien célèbre à la cour), pour ses gages des années 1599 et 1601 et de 550 écus en plus pour ses accouëtrements.

Mais en accordant le privilège, Henri IV fit une réserve en faveur de son aumônier, Jacques de Bernage, qu'il avait gratifié du prieuré de Grandmont, parce que Bernage, dès 1602, avait établi pour les bourgeois de Rouen, près du manoir prieural, un jeu de palle-mail dont il tirait bon parti. Un arrêt du Conseil déclara que le prieur pourrait achever l'installation de ce jeu et en toucher les profits pendant toute sa vie.

On pense bien que le prieur n'eût pu songer à l'exploiter directement. Il le bailla à ferme, à un nommé Enguehard, sous condition de laisser jouer gratis, toutes fois et quantes qu'il leur plairait, lui prieur, ses frères, les sieurs bailli, procureur fiscal, greffier et receveur de la haute-justice de Grandmont.

Plus tard, après la mort de Bernage, le palle-mail fut compris dans la manse priorale de Grandmont, qui devint une partie de la dotation du collège des Jésuites.

Bien des années après, on voit ces religieux prendre fait et cause pour leur fermier qu'on voulait assujettir aux droits d'aides, parce qu'à l'occasion il donnait à boire aux joueurs. A les en croire, « le jeu de mail importait à la décoration et embellissement de la ville, et toujours le fermier avait eu la liberté de distribuer à la jeunesse qui

jouait au mail, un coup à boire pour les rafraîchir pendant la fatigue du jeu (1). »

Je n'ai point recherché quelle suite fut donnée à cette réclamation. On ne m'eût point tenu compte de ma peine ; et, à dire vrai, cela n'importe guère.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire-Adjoint,*

BRIANCHON.

(1) Arch. de la S.-Inf., F. du collège de Rouen.

---



## SÉANCE DU 7 AVRIL 1884

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, Paul Baudry, Billiard, Bouquet, Gouellain, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay et l'abbé Tougard, faisant fonctions de secrétaire.

S'est excusé : M. Brianchon.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par lui, est lu par M. Gouellain et adopté.

M. le Président revient sur l'importance de la conservation des archives et des dessins de la Commission. Le classement de ces derniers ne peut se faire que plusieurs mois après chaque séance, sinon même l'année suivante. Mais des mesures sont prises pour assurer le classement exact de toutes les pièces importantes, et M. de Beaurepaire les a même soustraites aux chances d'incendie.

La correspondance imprimée comprend : *List of the Society of Antiquaries of London*, juin 1881 et juin 1882 ; — *Proceedings* des mêmes, avril-décembre 1880 ; — Les mêmes, décembre 1880 et juin 1881 ; — Les mêmes, novembre 1881 et janvier 1882 ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Morinie*, vol. XVIII (1882-1883) ; *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1883 ; — *Société industrielle d'Elbeuf*, 1883, août-octobre ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, juillet-septembre 1883 ; — *Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, 1882, 2<sup>e</sup> semestre ; — *Bulletin de*

*la Société historique et archéologique de Langres,*  
1883.

*Porche de la Vieux-Rue. — Demande de classement.* — L'objet principal de cette séance est une lettre de M. le Préfet qui soumet à la Commission une demande de classement du porche de l'église de la Vieux-Rue, qui a été adressée à l'Administration départementale par le maire conjointement avec le curé.

M. l'abbé Tougard objecte l'inconvénient qu'il y aurait à trop multiplier les classements. Néanmoins, plusieurs membres estiment qu'il est impossible de rejeter cette demande sans examen ; et la Commission délègue, pour la visite de l'église, MM. Gouellain et Pelay.

*Académie de Musique et la Comédie à Rouen.* — M. Bouquet fait la communication suivante :

MESSIEURS,

A la dernière séance, notre honorable vice-président a pu préciser, à l'aide d'un document nouveau, l'emplacement du Jeu de Paume des Braques, qui servait aux comédiens de passage pour la représentation de leurs pièces, à Rouen, et qui tint, pendant longtemps, une place considérable dans cette partie de notre histoire locale, jusqu'en 1696, comme nous avons eu l'honneur de vous le dire.

Par une association d'idées toute naturelle, l'un de nos collègues a demandé si l'on savait ce qu'étaient et où étaient, à Rouen, une *Académie royale de musique* et la *Comédie*, dont il est souvent fait mention, vers la même époque.

Nous avons dit que la réponse à la question se trouvait dans les *Simple notes sur les anciens théâtres de Rouen du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles*, rassemblées par un laborieux et

conscientieux travailleur, M. E. Gosselin, qui les donna à la REVUE DE LA NORMANDIE, en 1863.

Elle y est, en effet; et c'est en profitant de ses recherches et en y joignant quelques détails nouveaux, que nous espérons pouvoir préciser l'emplacement et le rôle de cette *Académie royale de musique* et de la *Comédie*, avec la date de leur apparition.

Ainsi que notre honorable vice-président l'a rappelé, le Jeu de Paume des Braques, où avaient lieu, au xvii<sup>e</sup> siècle, les représentations théâtrales, était situé au bas de la rue du Vieux-Palais et voisin des Filles-Dieu, nom donné aux religieuses chanoinesses de Saint-Augustin, à cause de la régularité de leur vie; et il avait un rival dans le Jeu de Paume des Deux-Maures, que les comédiens prenaient aussi pour y représenter leurs pièces, surtout au milieu de ce même siècle.

Or il règne quelque incertitude sur l'emplacement occupé par le Jeu de Paume des Deux-Maures, transformé en théâtre.

En février 1863, M. Gosselin a commencé par dire : « Le Jeu de Paume des Deux-Maures était situé rue des Charrettes, au bas et à l'encoignure de la rue Herbière. » Mais, peu de temps après, il se corrigea lui-même en disant : « Vis-à-vis la rue Herbière et non pas à l'encoignure, ainsi que cela a été dit par erreur dans le numéro de la *Revue de la Normandie* de février 1863, page 34. »

Nous ne savons d'après quelle autorité M. Gosselin avait introduit cette note rectificative au bas de son texte, à la page 139 de la *Revue de la Normandie*. Mais un texte contemporain et surtout les constatations postérieures permettent d'affirmer que sa rectification était bien fondée.

Le texte contemporain a été connu de M. de Beaurepaire, qui l'a publié, en 1859, dans un numéro du *Nouvelliste de Rouen*, que nous n'avons pu retrouver.

C'est M. Eudore Soulié, l'auteur des savantes *Recherches sur Molière et sur sa famille*, qui nous l'a révélé, quand il

nous a permis de le publier, en 1865, dans la REVUE DE LA NORMANDIE.

L'exploit d'un sergent, du nom de Vincent, signifié le 10 août 1652, à la requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen, parle de l'emplacement du Jeu de Paume des Deux-Maures. « J'ay sommé noble homme Laurens Conseil sieur d'Argil commedien estant de present à Rouen et parlant à sa personne viron Midy estant au jeu de paulme des *Deux Mores au bas de la rue Herbière* de paier, compter ausd. sieurs administrateurs... les deniers qu'ils ont receus., pour les pauvres dudit Hôtel-Dieu. » (REVUE DE LA NORMANDIE, année 1865, p. 308.)

Ces mots : « Au bas de la rue Herbière » ne signifient pas « au coin », et ils peuvent très bien s'entendre aussi par « au débouché » ; ou bien : « vis-à-vis de la rue Herbière. »

On se demande comment, au lieu de cette périphrase : « Au bas de la rue Herbière », le sergent n'a pas mis le nom même de la rue des Charrettes. C'est que tel n'était peut-être pas alors son nom. La rue que nous appelons aujourd'hui rue des Charrettes, depuis la rue Grand-Pont jusqu'à la place Henri IV, avait porté précédemment plusieurs noms. Elle s'est appelée de quatre noms, sur son parcours. En commençant par l'est, on avait *la rue des Charrettes* ; puis, *la rue aux Noix* ; à la suite, *la rue de devant le Pont Tiretaine* ; et enfin, *la rue du Palais*, dans la partie aboutissant au Vieux-Palais. Le plan de Gomboust de 1655 donne bien le nom de « rue des Charrettes » depuis la rue Grand-Pont jusqu'à la rue de la Vicomté. Mais il est sans indication aucune pour le reste de la rue. Ensuite il montre, au bas de la rue Herbière, un grand quadrilatère compris entre la rue de la Vicomté, à l'est ; la rue Saint-Eloi, à l'ouest ; les murs de la ville, au sud ; faisant face au quai, entre les portes de la Vicomté et Saint-Eloi, et enfin, au nord, la suite de la rue des Charrettes,

dont le nom était peut-être encore : « La rue de devant le Pont Tiretaigne » ; car tout ce quadrilatère est appelé, par Gomboust : « Ponttaritaine ».

Taillepiéd cite parmi « les ponts qui servent commodément pour passer de ruë en autre, *le pont de Taritaine.* » (LES ANTIQUITÉS DE ROUEN, p. 34). C'était en 1587 que ce pont servait encore à passer, sinon un cours d'eau que nous ne connaissons pas, au moins les grosses eaux produites par les débordements ou les marées de la Seine, voisine de cet endroit et très fréquents alors, avant la surélévation des talus qui l'encaissaient mal, comme on le voyait, jusqu'au commencement de notre siècle, tout le long de la ligne des quais de la rive droite.

Dans la partie du quadrilatère ou îlot de maisons appelé « Pontaritaine » et faisant face à la rue Herbière, se trouvait donc le Jeu de Paume des Deux-Maures, dont il était souvent question dans les Archives de l'Hôtel-Dieu, à propos de la perception du droit des pauvres, de 1650 à 1660, comme cela résulte de témoignages postérieurs, que nous allons rappeler.

Ainsi que M. Gosselin nous l'apprend, « c'était, en 1682, un grand bâtiment qui avait la porte d'entrée dans la rue des Charrettes, mais non sa façade ; car il fallait, pour y parvenir, suivre une longue et étroite allée, qui traversait tout le corps de logis derrière lequel il se trouvait. Il était « entouré et enfoncé de toutes parts par des maisons immédiatement contiguës. » (Arrêt du Parlement du 27 janvier 1682). Tout était en bois ; les murailles étaient composées de poteaux très distants les uns des autres et dont les intervalles étaient garnis de clayes légèrement enduites de plâtre. » (SIMPLES NOTES SUR LE THÉÂTRE, *ibid.*, p. 140.)

Mais ce nom de Jeu de Paume des Deux-Maures ne tarda pas à disparaître, et voici dans quelle circonstance. En décembre 1688, un nommé Bernard Vaultier, *seigneur des chants*, présenta une requête au lieutenant général du

Bailli de Rouen, Marc Antoine de Brèvedent, pour l'informer « qu'il avoit le dessein d'y établir une Académie royale de musique, vulgairement dite opéra ». Il le suppliait de lui accorder « la permission de s'établir en quel lieu il lui semblerait bon être ; *y faire construire un théâtre avec toutes ses dépendances* ». (M. Gosselin, *ibid.*, p. 38.)

Le 8 janvier 1689, la permission fut accordée dans les termes de la requête, et Vaultier n'en profita que dans une certaine mesure pour la construction du théâtre projeté.

L'argent lui faisant défaut, au lieu de bâtir un nouveau théâtre, il se rabattit sur le Jeu de Paume des Deux-Maures, et le disposa pour servir aux représentations lyriques qu'il avait en vue. Quand tout fut terminé, « on plaça au-dessus de la porte d'entrée une plaque en marbre noir avec ces mots gravés en lettres d'or : ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. » Depuis ce temps, le nom de *Jeu de Paume des Deux-Maures* disparut pour faire place à celui d'*Académie royale de musique*, au lieu d'*Opéra*, qui en était synonyme.

A son tour, le Jeu de Paume des Braques avait également reçu une dénomination nouvelle. Comme depuis 1658, date de la venue de Molière et de sa troupe à Rouen, on y avait représenté presque exclusivement la comédie, nom donné alors à toutes les pièces du genre dramatique, l'habitude s'établit de l'appeler « *La Comédie*. »

La preuve en est fournie par un compte des Recettes de l'Hôtel-Dieu, au profit des pauvres, dont M. Ch. de Beaurepaire vient de publier le fragment que voici, dans son *Rapport au Conseil général*, en 1883. « 1<sup>er</sup> février 1690. Délibéré que les deniers qui seront reçus, à l'*Opéra* et à la *Comédie*, seront partagés également entre les deux hospices, comme il a été arrêté en l'hôpital des Valides, par délibération du 30 novembre dernier. »

Voilà bien les deux théâtres que Rouen possédait alors et que les comptes de l'Hôtel-Dieu appelaient autrefois

*Le Jeu de Paume des Deux-Maures et Le Jeu de Paume des Braques.*

Aussi M. Périaux a-t-il eu bien raison de dire : « A la date du 24 janvier 1691 a été constatée l'existence à Rouen d'une Académie royale de Musique : tel est le nom qu'avait pris une troupe d'opéra qui était venue s'installer, en 1689, au Jeu de-Paume des Deux-Maures, dans la rue des Charrettes, en face de la rue Herbière, en concurrence avec une autre troupe qui jouait la comédie au Jeu de Paume des Braques, situé au bas de la rue du Vieux-Palais. » (*Histoire de Rouen*, p. 505.)

De toutes les pièces lyriques jouées sur l'ancienne scène du Jeu de Paume des Deux-Maures, transformée en Opéra, nous n'en connaissons qu'une seule, en la possession de l'un de nos collègues, M. Pelay, qui nous l'a obligeamment transmise. En voici le titre complet : *PROSERPINE, tragédie en musique ornée d'entrées de Ballet, de Machines et de Changemens de Théâtre*. Représentée par l'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE établie à Rouen. Imprimée pour ladite Académie à Rouen, chez Jean-B. Besongne, rue Ecuyere, au Soleil Royal. M.DC.XCV. » C'est un in-4° de 64 pag. Cette « Tragédie en musique », comme on disait alors, se compose d'un prologue et de cinq actes, les deux derniers fort courts.

Quand le Jeu de Paume des Braques, situé au bas de la rue du Vieux-Palais, eut été détruit par un incendie, le 17 mars 1696, le Jeu de Paume des Deux-Maures, transformé en Académie royale de musique, resta le seul théâtre de la ville de Rouen.

Peu de temps après, pour un motif resté inconnu, mais vraisemblablement parce que l'opéra n'y réussit guère, l'ancien Jeu de Paume des Deux-Maures changea encore une fois de nom. Il abandonna celui d'*Académie royale de musique* pour prendre celui de : *La Comédie*, devenu libre par l'incendie du Jeu de Paume des Braques. Car, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouve constamment : *La Co-*

*médie*, pour désigner l'unique local où se donnaient alors, à Rouen, toutes les représentations théâtrales, quel qu'en fût le genre, tragédie, comédie, opéra, farces, vaudeville, etc.

C'est là que Voltaire vit une troupe d'opéra, dont il parle dans une de ses lettres, adressée à Thiriot, en 1723 : « Je suis actuellement à Rouen... où je passe fort bien mon temps. Il y a ici nombre de gens d'esprit et de mérite, avec qui j'ai vécu, dès les premiers jours, comme si je les avais vus toute ma vie. On me fait une chère excellente ; *il y a de plus un Opéra* dont vous serez très content ; en un mot, je ne me plains à Rouen que d'y avoir trop de plaisir ; cela dérange trop mes études, et je m'en retourne ce soir à la Rivière, pour partager mes soins entre une ânesse et *Marianne*. » Sa santé fort délicate avait besoin du lait d'ânesse, et il fit en grande partie, à la Rivière-Bourdet, chez le président et la présidente de Bernières, la médiocre tragédie dont il parle.

C'est sur ce théâtre aussi que, suivant l'un de nos anciens collègues, M. De la Quérière, se firent entendre deux des plus grandes célébrités théâtrales du XVIII<sup>e</sup> siècle. « Quand Lekain et M<sup>lle</sup> Clairon, dit-il, vinrent à Rouen, la salle de spectacle existait dans la rue des Charrettes, en face de la rue Herbière, précisément à côté de l'entrepôt réel du commerce. On dit que, par sa forme, sa petite étendue et son peu d'apparence, elle avait beaucoup de rapport avec la salle du Vieux-Marché. » (ROUEN, *Revue monumentale, historique et critique*, 1835, p. 76.) M<sup>lle</sup> Clairon était actrice de la Comédie de Rouen, en 1739.

Enfin, M. De la Quérière nous apprend encore que l'un des premiers cafés ouverts à Rouen, fut voisin de la Comédie établie dans le Jeu de Paume des Deux-Maures. « Nous tenons de source certaine, dit-il, qu'il existait au moins un café dès l'an 1730, lequel était placé près de l'ancienne Comédie, située rue des Charrettes, en face de la rue Herbière. Ce café était moins fréquenté par les



bourgeois que par les acteurs et les habitués du théâtre. » (*Revue rétrospective rouennaise*, 1853, p. 25.) Pour ce motif, il portait le nom de « Café de la Comédie. »

Les choses se passèrent à Rouen comme elles s'étaient passées précédemment à Paris, quand Alexandre-Procope Couteaux, limonadier, avait fondé, au début du xviii<sup>e</sup> siècle, le café célèbre qui devait porter et retenir son nom, dans la rue de l'Ancienne-Comédie, à deux pas de la Comédie-Française, établie, en 1688, dans le Jeu de Paume de l'Etoile, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés.

La salle de la Comédie resta l'unique théâtre de Rouen, pendant tout le xviii<sup>e</sup> siècle, jusqu'au 29 juin 1776, où elle fut remplacée par le Théâtre-des-Arts, que nous avons tous connu et dont l'ouverture eut lieu, ce jour-là, en l'honneur du patron de Corneille.

Dès lors, le vieux Jeu de Paume des Deux-Maures ne fit plus que végéter, recevant des comédiens ambulants, des physiciens ou des acrobates, jusqu'au jour où il disparut complètement, en 1836, pour permettre d'élever, sur une partie du quadrilatère de Pontaritaine, la Douane, les magasins et la cour des Entrepôts et d'ouvrir la rue du même nom, qui va de la rue des Charrettes sur le quai du Havre.

Telles furent les destinées de ce *Jeu de Paume des Deux-Maures*, appelé successivement *Académie royale de musique*, *Opéra* et *La Comédie*, où nos pères allèrent chercher les distractions du théâtre, pendant près d'un siècle et demi, et dont le souvenir avait si bien disparu que son emplacement était devenu un petit problème d'histoire locale, aussi bien que les noms divers qu'il a portés.

L'intérêt qui vous fait accueillir, à chacune de nos séances, les plus minces détails sur l'histoire de Rouen, nous donne lieu d'espérer que vous accueillerez le développement de ceux-ci.

La commission vote des remerciements à cette très

intéressante lecture. M. de Merval fait observer qu'un Jeu de Paume fut ouvert à Rouen peu d'années avant le Révolution. M. de Beaurepaire donne quelques détails sur plusieurs Jeux de Paume cités à Rouen dès le xv<sup>e</sup> siècle. Ils y ont été, croit M. Bouquet, jusqu'au nombre d'une trentaine. Selon la remarque de M. le Président, ce jeu est resté en grande faveur parmi les Anglais, qui en ouvrent fréquemment sur nos côtes, au voisinage des stations de bains.

*La Londe. — Monnaies romaines.* — M. Gouellain revient sur la découverte de monnaies romaines annoncée dans la précédente séance. Il donne lecture d'une lettre de M. Drouet, de Caudebec-lès-Elbeuf, en date du 17 mars dernier, qui résume la trouvaille. Elle comprend 120 bronzes, la plupart grand module (dont plusieurs sont très frustes), de Trajan, Adrien (14 pièces), Antonin, les deux Faustine, Marc-Aurèle, Vêrus, Lucille, Commode (13), Crespine, Septime Sévère, Julia Domna, Postume (14 pièces). Un Commode porte ce revers rare *Pietati senatus*.

M. Drouet, non content de décrire ces pièces, offre au musée départemental quelques-uns de ces bronzes. Des remerciements lui sont votés.

*Place de la Calende. — Chapelle de Morgny.* — Sous ce titre, M. de Beaurepaire lit une note dont voici le résumé :

#### PLACE DE LA CALENDE.

Je suis très porté à supposer que le portail de la Calende tire son nom de l'assemblée dite Calende, parce que l'appel ou, comme on disait, la vocation des ecclésiastiques, tenus à comparaître à cette assemblée, se faisait des degrés

ou marches de ce portail. Le même nom de Calende aurait été assez naturellement donné à la place voisine.

On appelait petite Calende l'assemblée annuelle des ecclésiastiques d'un doyenné, par opposition aux assemblées générales de tout le clergé du diocèse, qui se tenaient deux fois par an, à des époques réglées, et qu'on appelait synodes. Mais Calende, sans autre qualification, pourrait bien avoir été, plus anciennement, un terme générique pour désigner les assemblées ecclésiastiques.

Quoi qu'il en soit, au point de vue étymologique, je ne saurais voir, dans ce mot, une autre signification que celle de vocation ou d'appel.

A une époque ancienne, le même mot de Calende désignait aussi, à Rouen, une confrérie de prêtres de la ville de Rouen, dont le siège, pendant longtemps, fut fixé dans l'église de Saint-Nicolas. On conserve aux Archives de la Seine-Inférieure, dans le fonds de Jumièges, une charte de Richard, curé de Saint-Sauveur, et des prêtres de la Calende de Rouen : « *Ricardus, ecclesie S. Salvatoris presbyter, et tunc decanus, et compresbiteri Kalende que est apud Rothomagum.* » La Charte est de 1205. Il est fait mention, dans une autre charte de 1201, d'un achat de rente fait par le Chapitre, *concessione sacerdotum de Kalenda* (1).

Nous ne nous occupons, dans cette note, que de la place dite de la Calende.

Le 2 juillet 1504, la Ville accordait à Richard Perchart, curé de Saint-Gervais de Paris et chanoine de la cathédrale de Rouen, la permission de faire élever une croix de pierre sur cette place, sous réserve toutefois que cela ne

(1) Arch. de la S.-Inf., F. du Chapitre. — « *Nos decanus et presbyteri Kalende Rothom. tradidimus Galtero de Bosco Guillelmi, fabro...* juin 1231, Cart. de S.-Ouen, n° 29, f° 47 v°. *Andreas, clericus, procurator Kalende Rothom.* avril 1254, *Ibid.* f° 41. — *Decanus et fratres Kalende Rothom.*, août 1280, F. de S.-Amand.

pourrait « porter aucun préjudice à la Ville ni aux libertés d'icelle ». De son côté, le même jour, le Chapitre avait donné à Perchart, la même permission et à peu près dans les mêmes termes, ce qui nous oblige à conclure que, dès ce temps-là, la propriété de cette place était un sujet de litige entre le Chapitre et la Ville.

Le 13 septembre suivant, cette croix était achevée, et les chanoines décidaient que le lendemain, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, une procession se ferait autour de ce monument dû à la piété de leur confrère. La même cérémonie eut lieu, chaque année, à la même fête, conformément au contrat de fondation de Perchart.

Pommeraye dit que cette croix fut posée aux dépens d'un honorable bourgeois nommé Flandrin. Il n'a point fait attention que ce particulier, Michel Flandrin, n'était que le mandataire de Perchart (1).

Cette croix, ajoute Pommeraye, demeura sur la place de la Calende depuis l'an 1504 jusqu'à l'an 1614 (2), « que la Calende, qui a tant de fois changé, fut fort embellie d'un grand bâtiment qui fait face à ce portail, et qui sert d'une grande salle pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu. »

Il désigne ainsi le bâtiment qui fut élevé en vertu d'une délibération des compagnies souveraines, du 8 mars 1676, confirmée par un arrêt du Conseil, du 9 janvier 1677, et dont la construction fut confiée à l'architecte Gravois. Ce bâtiment subsiste encore, mais il a perdu un de ses pavillons.

Une nouvelle croix, moins haute et moins large que celle de Perchart, fut placée en vertu d'une délibération du 16 février 1680, ainsi conçue :

« M. Cathelan, administrateur en charge (de l'Hôtel-Dieu), fera mettre une croix au milieu de la place de la Calende, avec quatre bornes aux quatre coins, pour mar-

(1) Voir Délibérations capitulaires, 2 juillet 1504.

(2) Elle figure sur le plan du *Livre des fontaines* de Le Lieur.

quer la place commune entre MM. du Chapitre et l'Hôtel-Dieu et un lieu de cimetière, suivant qu'il est porté par le contrat d'acquisition fait par ledit Hôtel-Dieu de MM. du Chapitre. »

La croix de la Calende figure sur les plans de Rouen du dernier siècle. Ce monument religieux et les bornes de pierre qui entourent la place indiquent que le terrain avait été béni. Mais, à cette époque et depuis longues années déjà, les chanoines avaient beaucoup de peine à en défendre le caractère sacré, non seulement contre le Domaine et contre la Ville qui voulaient y établir un marché (1), mais encore et surtout contre les profanations de la foule. « Les charlatans et vendeurs de chansons, lisons-nous dans une sentence de 1716, s'oubliant du respect dû aux lieux saints, avaient l'insolence de se placer au pied de la croix, et, pour se procurer le débit de leur mauvaise marchandise, y chantaient des chansons profanes et assez souvent capables d'offenser les oreilles chastes. » Le bruit de ces chants troublait l'office divin qui se faisait dans les chapelles des Vœux, du Saint-Esprit et de Saint-Romain. Sur la plainte du procureur fiscal, le bailli de la haute-justice du Chapitre autorisa, en 1716, l'huissier des chanoines à chasser ces chanteurs, à saisir leurs enseignes, leurs livres et leurs feuilles. Plusieurs années après, mêmes abus et mêmes plaintes. On voyait encore sur cette place, comme si c'eût été un marché public, au jour des halles, des char-

(1) *Aream in qua venduntur casci et ova prope ecclesiam Rothomagi*, 12 mars 1291. M. Chéruef, *Histoire de Rouen*, I, p. 204. — *Plateam vacuum in qua venduntur ova, dictam la Calende*, xve siècle. Cart. de N.-D., n° 9, f° 56 v°. — 15 février 1508, ordre aux marchands de hareng blanc et sor sur la place de la Calende d'aller à l'avenir à la place de la Basse-Vieille-Tour. Ils devaient être remplacés, sur cette place, par les marchands de fruitage, qui seraient retirés de la Basse-Vieille-Tour. On allègue comme raison de ce changement l'infection causée par le hareng. Arch. de la Ville, Délibérations.

latans, des vendeurs de chansons, des joueurs de gobelet, qui s'installaient au pied de la croix et qui y attachaient même leurs tableaux. Il s'y engageait des querelles qui troublaient le repos des malades de l'Hôtel-Dieu. Souvent aussi des manœuvres se permettaient de ranger là leurs charrettes, leurs brouettes et leurs hottes, et les enfants s'y donnaient des rendez-vous pour leurs divertissements (1).

Aux deux derniers siècles, c'était autour de la croix de la Calende que le clergé de la cathédrale faisait l'adoration à la procession des Rameaux et la commémoration des morts le jour de la Toussaint (2). A une époque antérieure, ces cérémonies s'étaient faites dans la portion du cimetière attenante à la nef méridionale, que l'on appelait le grand aître, près de la loge aux maçons (3).

#### ANCIENNE CHAPELLE A MAUDÉTOUR.

Dans sa Géographie de la Seine-Inférieure, notre collègue, M. l'abbé Tougard, fait mention d'une chapelle, située en ce lieu, et qui aurait été détruite au xvi<sup>e</sup> siècle.

Il y avait longtemps, d'après la tradition conservée dans le pays, que cette chapelle avait cessé d'exister, lorsque M. Pierre Duval, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, sollicita de l'archevêque la permission d'en établir une autre, en remplacement, sous le même titre, dans son château de Morgny.

L'autorité ecclésiastique prescrivit, au préalable (1728), une information, dont il fut dressé un procès-verbal auquel nous empruntons quelques renseignements, qui pour-

(1) Arch. de la S.-Inf., F. du Chapitre, G. 2423.

(2) 2 nov. 1604, on revient « à l'usage de toute antiquité de faire, à l'entour de la croix de la Calende, la procession du jour des morts. » Délibérations capitulaires.

(3) Arch. de la S.-Inf. G. 2639. Ces processions s'y faisaient encore en 1585.

raient bien être les seuls que l'on ait conservés pour l'histoire de cette chapelle.

L'édifice en question était situé à cent pas environ du manoir seigneurial de Maudétour.

Près de là était une grosse butte de terre qui avait, disait-on, servi d'emplacement au château primitif. En fouillant on y avait trouvé un escalier de pierres de grès, du charbon et des fragments de poterie.

Anciennement la chapelle et la butte étaient entourées de larges fossés. M. Duval les avait fait combler, et avait fait abattre de fort gros arbres qui avaient poussé sur les ruines.

En démolissant le restant des murs, on avait mis à jour « plusieurs corps, à rengée les uns des autres, dont la tête et les ornements se tenoient en leur entier. » Un de ces corps n'avait pas moins de 6 pieds 2 pouces, d'après la mesure qu'en prirent les ouvriers.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, le château de Maudétour avait appartenu à la famille de la Bazoge, dont les représentants se réfugièrent en Hollande pour cause de religion (1).

(1) Le fief de Maudétour, demi-fief de haubert, relevant du Roi à cause de sa vicomté de Rouen, situé en la paroisse de Crevon, avait été vendu, le 26 mai 1531, par Antoine de Poissy, à Denis Hédou. Le 22 octobre 1564, il appartenait à Jacques Gallet, écuyer, dont un des descendants, des mêmes nom et prénom, eut pour héritier son neveu, Guillaume de la Basoge, conseiller au Parlement de Normandie, qui en rendit aveu le 10 avril 1669. Dans l'aveu de Philippe de la Basoge, seigneur du dit lieu de la Basoge, de Chèvreville et de la Vallée, pour le fief de Maudétour, qui lui appartenait en sa qualité de fils et héritier de Guillaume de la Basoge, conseiller au Parlement, on signale, comme ayant été incorporé au fief de Maudétour, une portion de fief dit le fief de Sainte-Marguerite, contenant 26 acres en 3 mesures, « sur lequel il y avoit place de chapelle ancienne, au droit de laquelle le curé dudit lieu de la Pommeraye percevoit la dixme... et à ce moyen sujet de dire ou faire dire

C'était à eux qu'on attribuait la suppression de la chapelle. On les accusait d'avoir, par leurs mauvais traitements, obligé le chapelain à se retirer ; d'avoir employé le fût de la croix comme support pour le cadran de leur château ; d'avoir fait perdre à la cloche son usage sacré, en la faisant servir à l'appel des vassaux le jour des plaids.

Un meilleur sort avait été réservé à la statue de sainte Marguerite, sous le vocable de laquelle la chapelle était dédiée : cette statue se retrouvait dans l'église de Quincampoix.

Il est assez extraordinaire qu'on ne sut dire au juste sur quelle paroisse cette chapelle était située. Les uns disaient que c'était sur Crevon, d'autres que c'était sur La Pommeraye.

Le Pouillé du diocèse de Rouen de 1738 place la chapelle de Sainte-Marguerite à La Pommeraye, et lui donne pour patron l'archevêque de Rouen.

*Armoiries du manoir Méry.* — M. Paul Baudry complète dans les termes suivants sa communication de la dernière séance :

Dans la séance dernière, je vous ai signalé, à propos de l'ancien manoir Méry, de Saint-Sever, des armoiries en plâtre, que la bienveillance du dernier propriétaire de cet immeuble, M. Quesnel, m'a permis de recueillir, lors de l'expropriation faite par le chemin de fer d'Orléans.

Je m'étais contenté de dire que ces armoiries portaient deux poissons et trois fleurs sortant d'une même tige.

M. Gouellain, qui possède et qui a su interpréter ces mêmes armoiries sur un plat, daté de 1650, lequel fait

messe en ladite chapelle aux jours de dimanche et aux festes solennelles et livrer au seigneur une poignée de chandelles de cire le jour Sainte Marguerite, » 20 février 1715. — Archives de la Chambre des Comptes. La Basoge et Chèvreville sont deux communes de l'arrondissement de Mortain (Manche).



partie de sa riche collection, m'a mis à même de compléter mes renseignements.

Ce sont celles des Legendre, sieurs de Romilly, dont un représentant, Guillaume, fut conseiller au Parlement de Rouen en 1695. L'Armorial de M. de Merval, qui donne cette dernière indication, traduit ainsi l'Écu : « Coupé d'azur et d'argent ; l'azur chargé de deux poissons d'argent, posés en fasce, l'un au dessus de l'autre, le second contourné ; l'argent chargé d'un rosier de sinople à trois branches, chaque branche terminée par une rose de gueules. »

Voilà donc un nouveau titre de gloire pour les annales du manoir Méry.

*Rouen. — Poteries et autres fragments.* — M. Pelay fait passer sous les yeux de ses collègues divers objets recueillis par lui, le 21 mars dernier, dans la nef de l'ancienne collégiale Saint-Georges. Ils lui ont paru provenir d'une sépulture. La ferrure peut appartenir à un cercueil ; un gros clou est d'attribution moins aisée.

M. Gouellain pense que les vases sont en grès et de la fabrication de Martincamp, près Neufchâtel. Ils doivent dater du *xv<sup>e</sup>* siècle et avoir servi à la pharmacie.

*Eglise Saint-Sever.* — M. Paul Baudry a recueilli, sur la place de l'église Saint-Sever, plusieurs fragments de pierre, qu'un œil exercé pourrait sans doute dater. Il les croit appartenir à l'une des églises primitives de Saint-Sever et antérieure à celle qui a disparu vers 1860.

*Cimetière antique à Etrépagny.* — A la fin du mois dernier, un cimetière qui peut être mérovingien, s'est révélé à Etrépagny. Le *Patriote*, dans un de ses

premiers numéros d'avril, y signale environ 25 sarcophages en pierre de Saint-Gervais, généralement orientés. Tous avaient été violés. Ils étaient accompagnés de fragments céramiques de toute sorte et de deux épées.

*Vierge en ivoire.* — M. Bligny, de Rouen, ancien agent de change, offre aux archives de la Commission, par l'intermédiaire de M. Maillet du Boullay, la belle héliogravure d'une statue de la sainte Vierge, achetée par lui à Aix. Elle ne mesure pas moins de 45 centimètres de hauteur. C'est une des plus grandes pièces d'ivoire que l'on connaisse. La Commission remercie M. Bligny du bon souvenir qu'il conserve de sa ville natale.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

*Le Secrétaire intérimaire,*

A. TOUGARD

---

## SÉANCE DU 30 MAI 1884

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, Paul Baudry, Billiard, de Glanville, Gustave Gouellain, Lefort, l'abbé Loth, de Merval, Pelay, l'abbé Robert, de la Serre et l'abbé Tougard, chargé du procès-verbal.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance (du 7 avril), qui est adopté sans observation.

Se sont excusés : MM. Maillet du Boullay, retenu par l'organisation de l'Exposition ; et Brianchon, qui informe la Commission de divers faits dont il sera pris connaissance au cours de la séance.

La correspondance imprimée comprend : *Société des Antiquaires de France*, vol. XLV (1882) ; — *Discours de M. Fallières au Congrès des Sociétés Savantes*, le 19 avril 1885, 11 pp. in-4° ; — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 118 ; — *Bulletin historique et archéologique des Antiquaires de la Morinie*, n° 129 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1883, n° 4 ; — *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1883, n° 2 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1883, n° 4 ; — *Académie de Besançon*, 1882 ; — *Mémoires de la Société historique de Langres*, vol. III, 1884. — Enfin, cinq brochures in-8° et une brochure in-4° (avec figures), en norvégien et en latin, sont venues de Christiana. La Commission offrira un *Bulletin* en remerciement et par voie d'échange.

*Clocher de Caudebec-lès-Elbeuf. — Demande de classement.* — La correspondance manuscrite consiste en une lettre de M. le Préfet, demandant l'avis de la Commission sur le classement du clocher de Caudebec-lès-Elbeuf, réclamé par la fabrique de cette église.

Les explications données par M. Lefort démontrent que cette tour est intéressante et mérite la faveur qu'on veut obtenir. MM. l'abbé Loth et le chanoine Robert parlent dans le même sens : cette tour aurait été par deux fois menacée de démolition, puis on aurait résolu de ne point la réparer afin de la laisser tomber de sa belle mort : mais un certain nombre d'habitants tient à ce reste des anciens âges et veille à sa conservation. M. de Glanville estime que cette tendance est louable et trop rare pour qu'on ne la favorise pas énergiquement. En conséquence, la Commission décide, à une très grande majorité, qu'il y a lieu de prendre en considération la demande de classement.

*Porche de la Vieux-Rue. — Avis favorable au classement.* — M. Gouellain rend compte de la visite qu'il a faite, le 19 avril dernier, avec notre collègue M. Pelay, à l'église de la Vieux-Rue, en vertu de la délégation qui lui en avait été confiée par la Commission.

Sans être fort beau, le porche de cette église est à conserver. Ses sculptures accusent l'époque d'Henri III ou d'Henri IV, et ont beaucoup d'analogie avec celles de la maison qui termine la rue de la Vicomté dans la Grande-Rue. Ses parties principales sont solides ; il faudrait seulement supprimer l'arcade de brique et pierre qui a remplacé les deux poteaux de bois de l'entrée. La clef de voûte est datée 1753 (et non 1752, comme le dit le *Répertoire archéologique*). Nos con-

frères ont conseillé au maire de s'adresser à la personne qui a réparé le porche de Ry et de lui demander un devis estimatif.

Ils souhaiteraient qu'à l'occasion du classement du porche, on classât également le baptistère qui date du XIII<sup>e</sup> siècle, et présente sur ses trois grandes faces une curieuse suite de personnages non encore expliqués. La Commission entre dans cette pensée. M. le Président prie donc M. Gouellain de rédiger un rapport motivé, qui sera soumis à M. le Préfet pour appuyer la demande de classement.

*Morgny. — Inscription funéraire.* — Au cours de leur excursion, nos confrères ont relevé dans l'église de Morgny l'inscription suivante :

*Cy devant gist M. Pierre Mulotin, natif de St Valery en Caux, Prêtre, Curé de Morgny, décédé le 3 May 1707, lequel laissa 680 l. po<sup>r</sup> payer les contretables du chœur et des 2 chapelles, avec 758 l. 2 s. 6 d. po<sup>r</sup> fonder une basse Messe à perpétuité en cette église.*

*Lillebonne. — Découvertes archéologiques.* — La lettre de M. Brianchon signale à la Commission un fond de poterie romaine en terre rouge, trouvé en avril dernier près du manoir d'Alincourt, et qui laisse lire à l'intérieur CARANTINI. Non loin de là s'est révélé une sorte de puits absorbant, à pierres perdues, d'environ un mètre de diamètre, qui semble également romain. Enfin deux monnaines d'argent ont été couramment interprétées par le conservateur-adjoint du musée départemental.

*Lillebonne. — Théâtre romain.* — La précincton inférieure appelle d'urgentes réparations, sans les-

quelles les étrangers pourraient croire que ce curieux monument est laissé à l'abandon. M. de Glanville appuie cette demande en faisant observer que, lorsque la réparation nécessaire devient trop considérable, elle prend les proportions d'une reconstruction partielle, et court ainsi grand risque de défigurer les restes qui en sont l'objet.

*Lillebonne. — Clocher.* — Notre collègue s'applaudit du beau travail de consolidation exécuté à la tour de l'église par notre confrère M. Sauvageot, avec autant de talent que de célérité. Commencé en octobre dernier, il a été terminé en février suivant.

*Saint-Georges-de-Boscherville. — Dalle tumulaire.* — Enfin, M. Brianchon signale au nombre des objets qui mériteraient un emploi opportun du reliquat du crédit des monuments historiques, la belle pierre tombale de Saint-Georges « qu'il serait si facile de recouvrir d'une glace biseautée assujettie par des baguettes de cuivre. » M. l'abbé Tougard observe qu'elle est ordinairement recouverte d'un tapis. Mais M. Pelay pense que les dangers de détérioration sont sérieux, et propose de la relever contre un des murs de l'église.

*Graville-Sainte-Honorine.* — La liquidation du compte des dépenses faites au tombeau de Malet, demandée par M. le chanoine Robert, lui est renvoyée pour modification et complément du dossier.

*Dalles du Musée d'Antiquités.* — La mention du tombeau de Saint-Georges amène M. Lefort à déplorer les dégradations qu'ont subies, du fait des intempéries de l'air, les splendides dalles adossées à la muraille extérieure du musée départemental. Mieux eût valu, cent fois, les laisser à leur emplacement primitif que

de les soumettre ainsi à des chances fatales de destruction. La pluie en fouette les parties supérieures; et l'égoût, en rejaillissant du sol, mine avec plus de dommage encore le bas de ces merveilleuses sculptures. On a bien proposé de munir le bâtiment de gouttières; mais comme la construction appartient à la ville, cette dépense devient un sujet de contestation entre elle et le département.

Mais pourquoi la Commission ne solliciterait-elle pas de l'administration départementale un crédit spécial pour protéger les dalles au moyen d'auvents, et les mettre à l'abri des infiltrations du sol à l'aide d'une lame de plomb? Il y a urgence, vu le peu de temps qui reste pour préparer le dossier de la prochaine session du Conseil général. Aussi la Commission donne-t-elle à l'unanimité pleins pouvoirs à M. le Président pour s'entendre avec M. Lefort, aux fins de présenter à très bref délai une demande motivée, destinée à prendre place dans le rapport du Préfet au Conseil général.

*Collections normandes au XVIII<sup>e</sup> siècle.* — M. l'abbé Tougard croit utile de transcrire pour le *Bulletin* deux pages du livre écrit sur l'*Utilité des Voyages* par l'académicien Baudelot de Dairval (éditeur des *Voyages* du Rouennais Lucas), réimprimé à Rouen en 1727 avec notes de Mahudel, autre membre de l'Académie des Inscriptions.

L'auteur termine son tome II par la liste des plus célèbres collections de France, et en signale dans les villes de Saint-Denis, Reims, Châlons-sur-Marne, Amiens, Dijon, Besançon, Strasbourg, Lyon, Avignon, Aix, Marseille, Nîmes, Montpellier et Toulouse.

Mais Rouen est la seule ville où il en compte jusqu'à huit.

Il faut regretter qu'il ne se soit pas alors trouvé quelque zélé publiciste qui nous ait laissé une description assez détaillée de ces collections, comme M. de Lérue l'a tenté naguère pour les plus belles pièces de nos confrères, MM. Gouellain, d'Iquelon et P. Baudry. A son défaut, nous recueillerons avec soin ces lignes par trop sommaires (vol. II, pp. 447-449).

ROUEN. — *M. de Pontcarré, premier Président au Parlement de Rouen*, a une bibliothèque fort belle et considérable par le nombre et le choix des livres, et un recueil des plus amples de tous les auteurs qui ont écrit de l'histoire de France. Son cabinet de curiosités mérite aussi d'être vu ; mais son médailler qui est très riche et très ample, est estimé des connaisseurs comme le plus parfait sans contredit en argent qu'il y ait en Europe. Il est entre autres composé de celui de M. Foucault, conseiller d'Etat, de celui de M. le marquis de Seignelai, et de plusieurs autres. Le grand nombre de médailles rares et uniques qui s'y trouvent, et que cet illustre magistrat se fait un plaisir de montrer aux savants ; ses conversations savantes et ses manières obligeantes dédommageront amplement la peine de ceux que leur curiosité fera venir en cette ville.

*Le R. P. de Grainville, Jésuite du collège*, a aussi un fort beau médailler et bien assorti (1).

*Les PP. Capucins* ont un recueil d'estampes considérable, et outre cela quantité de coquillages, de curiosités et d'animaux, qui ornent bien leur bibliothèque.

*M. Le François* a un assez beau cabinet, où l'on trouve

(1) Cet habile antiquaire, né à Rouen où il mourut en 1730, a publié une quinzaine d'ouvrages dont la plupart sont des mémoires archéologiques, insérés dans le *Journal de Trévoux* et parfois réimprimés.



quantité de coquillages, de pétrifications, de marcassites, d'habits et d'armes de sauvages; plusieurs agathes et autres pierres gravées et non gravées : des couteaux pour les anciens sacrifices, et quelques tableaux des plus habiles maîtres, comme du Titien et autres, etc.

*M. Le Moynes* a aussi un cabinet très riche en livres de conséquence, et autres curiosités différentes très recherchées, avec nombre considérable de volumes d'estampes reliés très proprement.

*M. Lucet* a assemblé beaucoup de coquillages, et a un choix de fort beaux tableaux.

*M. Guérin* mérite aussi d'être cité pour avoir nombre de beaux tableaux.

*M. de Laisemont*, maître apothicaire et très habile artiste, a plusieurs préparations chimiques très curieuses.

DIEPPE. — *M. Féret*, apothicaire, se distingue dans la ville par un amas de diverses curiosités naturelles, auquel il ajoute quelques médailles et monuments antiques.

*M. de Beaurepaire* constate que Rouen devait être assez pauvre, en tableaux du moins, puisque Descamps affirmait vers 1760 qu'il n'y en avait pas à Rouen pour 30,000 fr. *M. Paul Baudry* fait observer qu'il y en eut peu après une belle galerie dans la famille Ribard. Descamps contribua plus que personne à propager ici l'estime des bonnes toiles.

*Souvenirs de pèlerinages.* — *M. Gouellain* fait passer sous les yeux de ses collègues deux figurines en argent représentant saint Michel terrassant le dragon. Les connaisseurs les datent du temps de Louis XIII. Elles sont rares en ce métal.

*M. de Beaurepaire* donne lecture des notes suivantes :

Le document qui suit, emprunté par nous à un registre du cahier de nos archives municipales, indique pour quelle part la ville de Rouen fut appelée au repeuplement d'Arras, après que le roi Louis XI, en punition de ses révoltes, eut supprimé son nom, auquel il voulait que fût substitué celui de *Franchise*. « Le Roi, dit Duclos (*Histoire de Louis XI*, t. I, p. 380), pour s'assurer des nouveaux habitants et obliger les villes d'où il tiroit des ménages entiers à faire de bons choix, fit avancer par chacune de ces villes cinq cents écus, à ceux qui en sortoient pour venir s'établir à Arras; ainsi elles choisirent des gens laborieux afin qu'ils pussent rendre les sommes qu'on leur avançoit. »

« En ung cahier de parchemin est contenu comme, l'an m. miii c miii <sup>xx</sup>, le Roy envoya en la ville d'Arras, qui est là appellée la ville de Franchise plusieurs mesnagiers pour y demeurer, ausquelz fust à ceste fin baillé argent par ceulx de leurs estatz, ce qui fust amesnagé par les commissaires que le Roy envoya audit lieu; et, de la dite part de la ville de Rouen, furent lesdicts commissaires M. Guillaume de Serizey, conseiller du Roy et l'ung des dictz commissaires, sire Mahieu Du Reaulme, l'ung des conseillers de la ville de Rouen, et Pierre Daré, secretaire du Roy.

Les mesnagiers y envoiez de Rouen comme il ensuit :

Dénis de la Vallée, Jehan Le Cordier, Jehan Coignon, Collin Le Bourg, Guillaume Le Lorry, tisserans de draps.

Jehan Baillemont, Henry Bonhomme, Robin Pepin, Guillaume Dupire, Jehan de Villiers, Collin Morice, Christophe Miche, foulons, lesquels recongnoissent que par les dictz commissaires leur avoit esté fait bailler 360 livres de fine laisne, au prix de trente l. vallans 108 l., et outre presté la somme de 36 l., pour paiement desquelles

sommes ils promettent, tous ensemble, livrer les draps qu'ilz feront pour estre sur ce paieiz.

Tous lesquelz autres mesnagiers cy-après nommez ne sont tenus à restitution, ains reçoivent pour composition les sommes cy-après :

- Pierre Le Thiais, dinant, LX l. ;
- Robinet Hedin, sainturier, XL l. ;
- Denis Vastel, Collin Maugart, taverniers, chacun IIII<sup>xx</sup> l. ;
- Robinet Dufour, paticier, xxx l. ;
- Adam Louvel, poulaillier, XL l. ;
- Guillaume Guillos, tireur de fil de fer, XL l. ;
- Jehan Credes, tisseren en thoilles, xx l. ;
- Guillaume Auzoult, ballencier, XL l. ;
- Geuffroy Guilebert, plâtrier et couvreur de pierre, xxx l. ;
- Cardinot Hugues, savatier, xxx l. ;
- Jehan Le Moine, mesguicher, xxx l. ;
- Ollivier Blondel, hostelier, xxx l. ;
- Geuffroy Babou, hostelier, IIII<sup>xx</sup> l. ;
- Jehan Du Douit, chandelier, IIII<sup>xx</sup> l. ;
- Colin Le Bas, esguilletier, XL l. ;
- Guillaume Asselin, boursier, XL l. ;
- Pierre Grout, paticier, XL l. ;
- Robin Autrefoy, couvreur, XL l. ;
- Jehan Desprez, mareschal, XL. ;
- Robinet Le Maignen, cordonnier, xxx l. ;
- Thomas le Thieullier, potier de terre, xx l. ;
- Guillaume Delisle, cuisinier, xx l. ;
- Anthoine Roussignol, artillier, xx l. ;
- 19 ouvriers de laisne, chacun LX s. ;
- Pierre Mauger, mareschal, Girrart Fossart, sellier, Ulfran Callot, orfevre, Jehan Gaudray, broudeur, Robinet Perquin, miroier, chacun XL s.

Jacques More, bastier, Jehan Le Portier, tanneur, Augustin De la Marc, tapissier, Pierre Dupont, charon, Estiennot le Fourmagier, estaimier, Pierre Des Hayes,

mesquicher, Pierre du Liais, faiseur de traict, Jacques Turgis, cordonnier, Jehan Du Busc, cordier, Jehan Guerin, casublier, Jehan Feré, chacun xl s.

Le tout jouxte une quittance passée devant Guillaume Escoullant, clerc et greffier des eschevins de la dite ville ».

La ville de Rouen fournit à Arras, quelques années après, des entrepreneurs et des artistes, pour des fêtes qui furent offertes à la Reine. La dépense fut considérable et ne fut pas payée sans difficulté. Étienne Ponchel ou Pinchon, de Caen, échevin d'Arras, se trouvait de passage à Rouen, les entrepreneurs firent arrêt sur ses biens, ce qui donna lieu à un long procès devant le lieutenant général du bailli de Rouen. Il en fut question en plusieurs audiences (1).

L'affaire n'est indiquée avec quelque clarté que dans le jugement provisoire du 22 décembre 1483, dont voici les termes :

« Dudit jour de relevée, devant P. Raoulin (lieutenant général du bailli).

« Sur un arrest fait par Robinet Diquelon, sergent, à la requeste de Robinet Pinel et maistre Guillaume Le Maretz par vertu du privillège aux bourgeois de ceste ville de Rouen (2), pour la somme de 11<sup>6</sup> l. t. sur deux chevaulx (*sic*) et autres biens appartenans à Estienne Ponchel, de Caen, l'un des echevyns de la ville de Franchise, estans en la maison de Guillaume Viel, de Saint Estienne aux Tonneliers, et laquelle somme les dessus dits demandeurs disoient leur estre deue pour raison de l'Entrée que ledit Pinel et autres ses compagnons et complices disoient avoir faiz, à la requeste dudit Ponchel au joyeux advenement de notre très redoubtée et très honorée dame la royne de

(1) Archives du Palais de justice, Registres du bailliage.

(2) Privilège des bourgeois de Rouen de ne pouvoir être distraits de leurs juges naturels.

France, lequel arrest ledit Pinchon (*sic*) vouloit deffendre par plusieurs raisons, en demandant delivrance desdits biens arrestez, lesdictes parties ouyes, appointé fut que ledit Michel aura délivrance des dicts chevaulx et autres biens arrestez, en baillant plège audict Dicquelon, sergent, de respondre dudict arrest, et en surplus ladicte matière fut continuée jusques aux prouchains plés à mace d'aprez Noel prouchain, pour apporter leurs fais, sauf aprez lesdicts fais baillés, à mectre et traicter ladicte matière en extraordinaire, se faire se doibt. Et, ce fait, ledit Guillaume Viel pleiga et cauxionna ledict Ponchel d'ester à droit sur ledict arrest, dont ledict Robinet Diquelon, sergent, fut content (1). »

Robert Pinel fut à Rouen l'organisateur des fêtes que nos échevins offrirent à Charles VIII lors de sa joyeuse Entrée. C'était un poète, un machiniste et vraisemblablement un compositeur de mystères, ainsi que ses associés maître Gaultier Mareis ou Marais ou du Marais et Jean Mareis ou Marais ou du Marais. Il m'a paru indispensable de faire connaître leur nom sous sa véritable forme.

Le fait dont il est ici question, intéressant à noter pour l'Histoire de Rouen, n'avait pas échappé à l'attention de M. Édouard Gosselin (2).

TABLEAU DONNÉ A LA VILLE DE ROUEN PAR M. DE LA  
BOURDONNAYE.

Louis-François de la Bourdonnaye, chevalier, marquis de la Bourdonnaye, seigneur de Launay, Loyselinière, etc.,

(1) 7, 29 janvier, 6, 7, 10 février, 5 mars 1683 (v.) 22, 23 mars 1484. Le nom de maître n'est donné qu'à Gaultier Marais, qui pourrait bien avoir été le poète de la compagnie. — Robinet Pinel paraît avoir joui d'une certaine fortune et d'une véritable considération à Rouen.

(2) Voy. *Recherches sur les origines et l'Histoire du Théâtre à Rouen*, 1868, p. 17.

conseiller du Roi en ses Conseils, et maître des Requêtes, fut Intendant de la Généralité de Rouen de 1733 à 1755.

Il était fils d'Yves-Marie de la Bourdonnaye qui avait été Intendant de la même Généralité à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

Il composa deux Mémoires, l'un *sur l'utilité des machines propres à suppléer le travail des hommes* ; l'autre, intitulé : *Réflexions sur ce qui pourroit contribuer à la perfection des édifices publics*.

Peu d'Intendants ont laissé à Rouen de meilleurs souvenirs, et ont fait preuve de plus de capacité.

M. de la Bourdonnaye était né à Bordeaux le 12 juillet 1700. Il mourut au château de la Bourdonnaye, en Bretagne, le 12 juillet 1779 (1).

En quittant Rouen, il avait fait don à cette ville d'un grand tableau de Mignard représentant Louis XIV à cheval. La lettre par laquelle il pria les échevins d'agréer cet hommage fut insérée dans les Registres des délibérations. Elle mérite d'être conservée parce qu'elle peut mettre sur la voie d'une œuvre d'art remarquable, qui n'est, peut-être, qu'égarée.

A Paris, le 23 juillet 1755.

« J'ay à Rouen, Messieurs, un tableau que j'imagine qui pourra convenir, tant à cause de sa grande proportion, que du sujet qu'il représente, dans une des salles du nouvel hôtel-de-ville, à l'élévation duquel vous allez commencer à donner vos soins. C'est un portrait de Louis XIV à cheval, peint par Mignard. Le Roy le donna luy-mesme dans le temps à M. le premier président de Novion, mon ayeul maternel, de qui il me vient. Je ne puis en faire un meilleur.

(1) La famille de la Bourdonnaye portait pour armes : de gueules à 3 bourdons d'argent en pal. Le marquisat de la Bourdonnaye avait été érigé par lettres de février 1717, en faveur d'Yves-Marie. On peut voir l'éloge de Louis-François de la Bourdonnaye dans les *Mémoires de l'Académie de Rouen*, t. IV.

leur usage que de le destiner à un lieu dont les portraits des rois doivent faire l'ornement le plus naturel et le plus décent. Je vous prie de recevoir le présent que j'en fais à l'hôtel-de-ville. C'est un témoignage du zèle que j'ay toujours eu, et que je ne perdray jamais, pour tout ce qui se rapporte au bien et à l'avantage de cette ville, et j'espère qu'il pourra servir quelquefois à vous faire souvenir de moy et à vous rappeler la mémoire du temps que j'ay passé avec vous.

Si MM. de Sassetot et Bigot veulent consentir à garder ce tableau pendant quelque temps dans la maison que j'occupois, je crois que le mieux que vous puissiez faire est de l'y laisser jusques à ce que vous ayiez un endroit où pouvoir le placer à demeure.

Je suis plus parfaitement que personne, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

De la Bourdonnaye.

Suscription : « Messieurs les Maire et eschevins de Rouen ».

---

#### HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'hôtel des Sociétés savantes, situé rue Saint-Lô, emprunte quelque intérêt des hauts personnages pour lesquels il fut construit, et des divers services publics qui y ont été successivement installés depuis la Révolution.

Jusqu'aux premières années du règne de Louis XV, le premier président du parlement n'eut pas de maison qui lui fût particulièrement affectée. Les Intendants eux-mêmes, ce qui était plus fâcheux, se logeaient où ils voulaient et où ils pouvaient; et ce ne fut qu'en 1781, que fut construit, pour eux, l'hôtel de l'Intendance, sur une partie de l'emplacement des Jacobins.

La construction, aux frais de la Ville, d'un hôtel pour le premier président fut ordonnée par un arrêt du Conseil

d'État du 17 avril 1717. Les échevins furent autorisés à pourvoir à la dépense au moyen d'un octroi. Le plan et les devis furent dressés par l'ingénieur Jean Martinet, qui avait pour inspecteur M. Guillouet. Les adjudicataires des travaux furent les frères Étienne-Nicolas et Jacques Barjolle. En 1719, on décida de compléter cet hôtel, en y adjoignant 3 remises de carrosses et une nouvelle écurie. Les travaux entrepris pour ces divers bâtiments furent reçus par l'architecte les 6 février 1719, 24 janvier, 10 juillet 1720 et 14 mars 1721.

En 1722, la grande écurie, voûtée en pierres de taille, s'écroula et écrasa quelques-uns des chevaux du premier président Camus de Pontcarré. Cela donna lieu à une demande en indemnité : l'ingénieur et les entrepreneurs furent mis en cause.

Un procès-verbal fut dressé, après visite des lieux, par M. Le Carpentier, maître des ouvrages de la Ville, et par les architectes Millets Desruisseaux et Pierre Jarry. Ils concluaient à la responsabilité de ceux qui avaient été chargés de la construction (19 mars 1722).

Un autre procès-verbal fut dressé quelque temps après par M. Louis Darneuse Dessablonnières, ingénieur du Roi, qu'un arrêt du Conseil avait commis pour faire la visite, non seulement de l'écurie écroulée, mais aussi du grand corps de logis, sur la solidité duquel on concevait quelques inquiétudes. Cet ingénieur reconnut (4 mai 1722) que ce dernier bâtiment était construit suivant les règles de l'art (1), mais que l'écurie prêtait à de justes reproches. Ce fut d'après ses devis qu'elle dut être relevée, ce qui indique que, bien que protégé par l'Intendant de la Généralité, M. Martinet fut reconnu coupable, sinon d'inhabileté, tout au moins de négligence (2).

(1) *L'Histoire de Rouen*, édition 173, 1<sup>re</sup> partie, p. 91, appelle cet édifice, *ce magnifique hôtel*,... *ce superbe bâtiment*.

(2) Archives de la ville de Rouen.



Dans ce temps-là, les ingénieurs n'étaient pas distingués des architectes comme ils le sont de nos jours : aussi le choix qui avait été fait de M. Martinet n'avait-il rien d'extraordinaire.

La dépense totale s'éleva à 400,000 l., d'après l'*Histoire de Rouen* de 1731.

Les constructions entreprises avaient nécessité l'expropriation de plusieurs immeubles appartenant à MM. Robert Le Cornier de Cideville, Pierre Bouchart, sieur de Contremoulins, Jean-Baptiste Ango de Lézeau, comme représentant sa femme Catherine Du Moustier (maison à l'enseigne de *Bacchus*), M. de Mesnilbus, avocat-général au parlement, Jacques Le Cesne, curé de Léry (maison à l'enseigne de la *Bastille*), Marguerite Ferrand, les religieux de Saint-Antoine, les religieux de Jumièges, pour une partie de jardin qui dépendait de leur hôtel de la Poterne. L'arrêt du Conseil d'État avait évalué les acquisitions de terrains à 78,440 l.

On peut juger par l'écurie de M. de Pontcarré de ce que devait être le train d'un premier président du parlement. Encore faut-il remarquer que ce haut fonctionnaire avait un hôtel à Paris, qui ne devait pas être moins somptueux.

Au moment de l'accident dont nous venons de parler, il s'y trouvait 6 juments, 1 cheval de carrosse, un cheval de selle, un cheval de suite et un petit bidet, tous animaux de prix d'après l'estimation des experts.

Les premiers présidents qui ont résidé dans cet hôtel sont MM. Nicolas Camus de Pontcarré, Geoffroi Camus de Pontcarré, Armand-Thomas Hue de Miroménil, Nicolas de Montholon.

L'hôtel du premier président dépendait de la paroisse de Saint-Lô.

Le premier président était trésorier d'honneur de la paroisse. C'est le titre qui lui est donné dans les *Tableaux de Rouen* de 1774-1779.

L'hôtel du premier président a changé d'aspect. On n'y

voit plus, le long de la rue, ces longues barres de bois auxquelles les plaideurs et les juges avaient l'habitude d'attacher leurs chevaux quand ils venaient au palais pour leurs affaires ; on n'y voit plus ce pont qui permettait au premier président d'entrer de son appartement dans le palais sans passer par la rue et sans être vu.

Bien antérieurement, probablement à la Révolution, on avait fait disparaître une inscription sur marbre noir qui ornait le vestibule à droite de l'entrée. Elle était ainsi conçue :

*Anno Domini M. DCCXVII Mensis Junii XXV. Hæc Domus in habitationem hujusce Provinciæ senatus principum destinata, Jussu Ludovici XV Franciæ et Navarra Regis, Philippi Ducis Aurelianensis Regni Regentis consilio, Nicolao Petro le Camus Domino de Pontcarré milite Neustriæ Proto Præsidente ; sumptibus Urbis Rothomagensis ; Leonoro du Bosc equite Domino de Radepont ejusdem Urbis tunc majore, Jacobo Roland, Michaele de Moy, Thoma Planterose, Petro le Marquier, Mellone Cecile, Nicolao Pommeraye Ædilibus, Francisco de Bailleul procuratore Regis et Urbis, construi cæpit.*

L'Histoire de Rouen, qui nous fournit le texte de cette inscription, nous apprend encore qu'aux deux côtés du marbre étaient deux bustes, posés chacun sur un piédestal, l'un représentant Louis XII, roi de France, l'autre Georges d'Amboise. Sous le premier était écrit, sur un marbre noir, *Louis XII, Roy de France*, et sous l'autre : *Georges d'Amboise, cardinal*.

*Epée avec inscription.* — Notre compatriote, M. Loquet, possède une très belle épée du XIII<sup>e</sup> ou même du XII<sup>e</sup> siècle trouvée dans la Seine près de la Mivoie. Elle porte une inscription incrustée en argent. Bien que très lisible, même en des mots entiers, cette inscription est absolument énigmatique, comme M. le Président

en convainc la Commission en lui offrant un fac-simile exact de ce petit monument épigraphique.

M. Gouellain rappelle que ces sortes d'inscriptions étaient fréquemment une prière ou le début d'un psaume. Ce doit être une utile ouverture pour l'interprétation de ces caractères obscurs.

La séance est levée à trois heures et demie.

*Le Secrétaire intérimaire,*

A. TOUGARD.

---

## SÉANCE DU 10 JUILLET 1884

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice président.

Etaient présents : MM. Adeline, Paul Baudry, Billiard, Bouctot, Lefort, l'abbé Loth, de Merval, Pelay, chanoine Robert, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Il lit le procès-verbal de la précédente séance (30 mai), qui est adopté sans observation.

Se sont excusés : MM. Bouquet, Brianchon, Félix et Maillet du Boullay.

La correspondance imprimée se compose de : *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, vol VII; — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, vol. XXII; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1884, n° 1; — *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, vol. XV; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1884, 1<sup>er</sup> trimestre.

*Dalles de l'enclave Sainte-Marie.* — A propos du procès-verbal de la dernière séance, M. Gouellain proteste contre les différents moyens de préservation proposés en faveur des dalles tumulaires adossées au mur extérieur du musée des Antiquités. Il estime que leur translation à l'intérieur du musée s'impose comme une nécessité qui sera possible dans un délai assez rapproché. M. Pelay partage entièrement cette manière de voir.

M. Lefort explique que, conformément au vœu de la Commission, il avait préparé un projet de devis,

s'élevant à 600 francs environ, pour installation de petits auvents distincts au-dessus de ces magnifiques images. Mais au moment où il allait le présenter à M. le Préfet, il en a été détourné par le conservateur du musée, qui prévoit, lui aussi, l'introduction prochaine de ces pierres tombales dans les galeries de la collection départementale.

*Devis de Graville.* — M. le chanoine Robert dépose sur le bureau le compte des travaux de Graville, qui doit être envoyé à M. le Préfet.

*Porche de la Vieux-Rue.* — L'affaire de cet intéressant monument est en bonne voie. Son classement est appuyé par M. le conseiller d'arrondissement Benner; l'administration locale a voté 300 francs pour sa restauration, laquelle est confiée aux entrepreneurs qui ont exécuté celle de Ry.

*La Vieux-Rue. — Inscription de la cloche.* — M. le curé de Morgny a communiqué à nos confrères qui ont visité le porche, l'inscription de la cloche dont suit le texte :

*L'an 1759, j'ai été bénite par M<sup>e</sup> Charles Lenfant, curé de Saint-André-Hors-la-Ville, de Rouen, et nommée Marie-Thérèse par M<sup>e</sup> Guillaume Bigot, marchand, ancien administrateur de l'Hôpital-Général de Rouen, et par dame Marie-Thérèse La Vigne, bourgeoise de Rouen. — M<sup>r</sup> Joseph Beux, curé de Vieille-Rue, et Pierre Gilles, trésorier en charge.*

*Morgny. — Inscription obituaire.* — L'église de Morgny renferme l'obit que voici, relevé par M. Pelay.

Pour perpétuelle mémoire à l'advenir.

Vénérable et discrète personne M<sup>e</sup> Charles Le Bourgeois natif de Magny-le-Fréville, diocèse de Bayeux, prêtre curé

de cette église de Morgny, a fondé en icelle à perpétuité, tous les ieudis de chaque semaine une messe basse en l'honneur du très Saint Sacrement de l'autel, en laquelle sera aussy faite mémoire dudit fondateur par une oraison convenable pour la rémission de ses péchez, et à la fin de la messe, un *libera, de profundis*, et oraison sur le lieu de sa sépulture, avec un obit par chaque année au iour de son deceds arrivé le 27<sup>e</sup> mars 1680, où sera chanté un nocturne des trépassés avec deux hautes messes, la première du très Saint Sacrement de l'autel, et la dernière des défunct, durant laquelle on sonnera en vollée la grosse cloche de la ditte église, et à la fin du dit obit le *libera, de profundis* et oraison sur la sépulture du dit fondateur avec un cierge ardent pendant le dit obit, le tout conformément au con... o... devant n... Las... ve et Robert Le Tellier, notaires à... 1678.

*Restent six lignes indéchiffrables.*

A propos de cette inscription, M. de Beaurepaire fait remarquer qu'il serait possible d'en compléter le texte au moyen du testament du curé Charles Le Bourgeois. Ce document existe aux Archives du département, parmi les papiers de la fabrique de Morgny.

Voici quelques extraits de ce document :

« Je Charles Le Bourgeois, presbtre, curé de la paroisse de N.-D. de Morgny, doyenné de Ry, diocèse de Rouen, reconnoissant qu'il n'est rien plus certain que la mort, ny rien plus incertain que l'heure d'icelle, et ne désirant partir de ce monde sans avoir disposé de telz biens qu'il a plu à Dieu me donner, fais et ordonne mon testament et dernière volonté ainsy qu'il ensuit. Premièrement je recommande mon âme à Dieu le père tout puissant, à Jésus-Christ, son filz unique, notre Sauveur et médiateur, et au divin et St-Esprit, trois personnes en un mesme Dieu; à la glorieuse Vierge Marie, mère de nostre mesme Rédempteur, ma principale advocate auprès de son cher fils, à mon ange

tutélaire et fidèle gardien, et à tous les espritz bienheureux, aux Sts patriarches, apostres, martyrs et confesseurs, spécialement au glorieux St Charles Borromée, mon patron, avec le chœur des vierges et martyres, particulièrement à la bienheureuse Ste-Quittère, vierge et martyre, réclamée pour patronne en lad. église, et généralement à tous les saints et saintes de Paradis, que je prie de vouloir estre intercesseurs envers Dieu pour la rémission de mes péchez. Et je veux que mon corps, aprez mon décedz, soit inhumé dans le milieu du chœur de l'église de Morgny, le tout conformément au contract de la fondation que j'ay faite d'une messe du St-Sacrement de l'autel, le jour de jedy de chaque semaine, à perpétuité, recours aud. contrat passé devant Nicolas Cavé et Robert Le Tellier, notaires garde nottes royaux, commis par S. M. en la vicomté de Rouen, sergenterie de Cailly, branche de Blainville, le 3<sup>e</sup> juillet 1678, deument accepté et lecturé, mis et reposté dans le coffre du Trésor... Et, pour mémoire de lad. fondation, je désire qu'il soit pris sur mes meubles les deniers nécessaires pour acheter une pierre de taille de la grandeur requise, sur laquelle sera fait sommairement mention de lad. fondation. » Suivent certaines dispositions en faveur de son frère Étienne Le Bourgeois, chanoine de Motteville (1), de ses nièces, filles de son autre frère Louis Le Bourgeois, 8 mars 1680.

Charles Le Bourgeois avait été nommé à la cure de Morgny, en remplacement de Denis Coquin, décédé le 25 mars 1635 (2).

(1) Il l'avait eu comme vicaire à Morgny en 1670 et 1671.

(2) Ce curé, originaire de la Feuillie-en-Lyons, avait fait une fondation en faveur de l'église de Morgny. (V. son testament du 3 avril 1634.) Il avait été premier témoin synodal du doyenné de Ry. Il mourut à l'âge de 62 ans, après avoir été curé de Morgny pendant 23 ans. Comme Ch. Le Bourgeois, il avait voulu être inhumé sous la lampe, au milieu du chœur. Il avait succédé au curé Noël Le Clerc, dès 1606.

Il eut pour successeur Pierre Mullotin dont l'inscription funéraire nous a été signalée par notre collègue, M. Gouellain, dans la séance du 30 mai de cette année.

L'an 1728, la paroisse de Morgny ne contenait que 35 feux et 130 communicants.

Ce qui donnait de la valeur à ce bénéfice, c'est que le curé était seul décimateur.

On a conservé les comptes de la fabrique de Morgny des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Nous y relèverons quelques indications qui ne sont pas sans quelque intérêt.

Le 15 oct. 1609, M. Behotte, grand archidiacre, visitant l'église, renouvelle la défense de louer le cimetière pour en faire un pâturage, « à peine, aux prestres y consentans, de suspense, et, aux laïques, d'excommunication. »

Le 25 juillet 1602, dans le cours d'une autre visite archidiaconale, le même Behotte faisait défense au curé, « de permettre que la terre de son église fût ouverte pour inhumer aucune personne, que au préalable le trésorier ne l'eût fait certain qu'il avoit reçu 60 s. pour le droit du trésor. »

Un passage de ces comptes établit clairement que les obligations du trésorier, obligations auxquelles nulle part on ne pouvait se soustraire, s'étendaient, dans les campagnes, fort au-delà de ce qu'on pouvait réclamer d'un comptable ou d'un administrateur.

« Le lundy 30<sup>e</sup> jour de mars 1671, l'endemain du jour de Pasques, aud. an, heure et yssue de la messe parroissiale de Morgny, nous Charles Le Bourgeois, presbtre, curé dud. lieu, et les trésoriers et parroissiens soubssignez, procédant, ainsy qu'il est accoustumé en pareil jour, à la nomination et ellection des trésoriers de l'église dud. Morgny, avons esleu et nommé la personne de Pierre Vallot, y demeurant, pour aider et assister la personne de Marin Du Busq, entrant trésorier présentement en charge, en ce qui concerne le service et toutes les fonctions qui se rendent au dedans de l'église, comme à cucillir et



porter les plats, tant à la première qu'en la grande messe, les dimanches et festes, allumer et esteindre les luminaires, apprester les choses nécessaires au divin service, comme l'eau et sel à bénir, servir à l'aspersion de l'eau béniste, recepvoir et distribuer ou faire distribuer le pain bénist le dimanche, assister aux processions accoustumées, et y porter la croix et banière, et généralement rendre tous les services nécessaires en la célébration du divin office par leurs personnes ou autres par eux commis en leur absence, et mesme assister charitablement aux inhumations et y porter la croix, de tous lesquels services nous avons fait la déclaration et lecture ausd. trésoriers, à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, et, en cas de manquement, négligence ou refus, avons protesté ausd. thrésoriers et tous autres à l'advenir de les y faire contraindre par justice, multer d'amende leur négligence et les faire respondre de tous intérestz et despens du thrésor de lad. église, auquel cas, nous trésoriers soubssignez avons prié et donné pouvoir, par les présentes, de faire toutes poursuites et instances au nom dud. thrésor, contre les thrésoriers délinquanz, devant tous juges à qui la connoissance en appartient, aud. sr curé de Morgny, sans requérir autre délibération que la présente. »

Les mêmes comptes font mention d'achat par la fabrique de vin, pour les Pâques, jusqu'en 1640 (1). Dans les comptes postérieurs, cet article disparaît, et l'on ne mentionne, comme dépense ordinaire, que l'achat de buis pour les Rameaux.

Mais constamment on voit figurer, au chapitre des recettes, deux sortes d'aumônes, les gerbes de Notre-Dame, que les paroissiens offraient, à la fête de la Nativité

(1) Pour un pot de vin à Pâques 8 s., 1626. — Pour le vin de Pâques, 3 s. 6 d., 1632. — Pour le vin de Pâques, 8 sous, 1635. — Pour le vin de Pâques, 5 s., 1639. — Pour le vin de Pâques, 5 s., 1640.

de la Sainte-Vierge, et les œufs de Pâques, qui souvent étaient vendus aux enchères au profit de la fabrique (1).

On acheta, en 1636, un missel romain, 3 l. de papier peint et du parchemin (pour quel usage, je ne saurais le dire), 53 s.; un canon et 2 évangiles, 12 s.; en 1666, 5 aunes de *messeline* (2) à fleurs à faire le pavillon du tabernacle.

Parmi les travaux mentionnés, je ne vois à noter qu'une chaire à prêcher et un lutrin (lectrin), et des confessionnaux faits en 1671; — les 2 contretables des autels des chapelles, pour lesquelles ont eut à payer à Noël Jouvenet, sculpteur à Rouen, une somme de 48 l., 1670; — la vitre du milieu du chœur, qui paraît avoir été en verre blanc losangé, avec une ovale où se trouvaient représentées les armes du marquis de Monteclair et de Madame sa femme, donateurs de lad. vitre: la dépense totale pour cet objet fut de 59 l., sept. 1664.

Cette dame était Marie Langlois, fille de Georges Langlois, chevalier de l'ordre, sieur de Motteville, premier président de la Chambre des Comptes de Normandie. La seigneurie de Morgny lui était échue en sa qualité d'héritière de son aïeul maternel, Robert de Hanyvel, seigneur de la Chevalerie et de Saint-Étienne-du-Rouvray, décédé le 23 novembre 1645.

Ce Robert de Hanyvel est auteur d'un opuscule intitulé : « Jesus Christus, Maria Virgo, de Sanctis Hymni, quos Jesu Christi summo in terris vicario Beatissimo, sanctissimoque Patri nostro Urbano Papæ octavo, Dei ejusdem

(1) Gerbes de N.-D., 8 l., 1636. — En sept., gerbes données à l'église, à raison de 10 s. 6 d. la gerbe, 4 l. 4 s., 1672. — Œufs de Pâques, 25 s., 1636. — Œufs donnés à l'église à Pâques 1669, vendus et enchéris par Louis Lamoureux, à 60 s. — 200 et un quarteron d'œufs, à raison de 19 s. 6 d. le cent, 44 s., 1673.

(2) M. Littré ne cite pas d'anciens exemples de ce mot *messeline* ou mousseline.

misericordia compositos a se offert, dicat et consecrat Robertus de Hanyvel, Miles, nativitate Parisiensis, civitate Rothomagensis, origine vero uterque, et de la Chevalerie, S. Stephani de Rouveré, necnon aliorum Dominus et patronus locorum. — Rothomagi ex officina Laurentii Maurry, cum approbatione et privilegio. M. DCXXXIX (1).»

Cette famille de Hanyvel, alliée à des familles espagnoles (2), était originaire du diocèse d'Auch, où le culte de sainte Quitaire était très répandu. Je suppose que ce fut Robert de Hanyvel qui l'introduisit dans l'église paroissiale de Morgny, sur laquelle il avait des droits de seigneur patron.

Le curé Charles Le Bourgeois paraît avoir eu la pensée de composer une notice historique sur cette sainte, qu'il appelle la seconde patronne de son église. Je ne relèverai, dans l'ébauche qui a été conservée de ce travail, que l'indication d'un manuscrit qu'on possédait dans ce temps-là, en l'église de Saint-Vivien de Rouen, où il y avait une chapelle dédiée à sainte Quitaire. « Dans la ville de Roüen, en l'église parroissiale de St-Vivian, il y a une chapelle et une célèbre et fort ancienne confrérie de Ste-Quitère, où, parmi les tiltres d'icelle, il se trouve deux manuscrits fort antiques, l'un françois, dans lequel la vie de cette sainte est rapportée amplement, et l'autre, latin, au commencement duquel est escrit : « Ce livre est de la parroisse de St-Vivian de Rouen, fait et parfait l'an mil trois centz quatre-vingt douze, » dans lequel il se trouve

(1) Petit vol. in-32 de 192 pages, qui m'a été communiqué par M. l'abbé Sauvage.

(2) Robert de Hanyvel était cousin de Fernand de Salinas, prochancelier de l'archiduc Albert. Fernand de Salinas mourut en 1590. Robert Hanyvel a composé son épitaphe. La fille de Robert de Hanyvel, Madeleine, avait épousé Georges Langlois, dont elle n'eut qu'une fille, mariée au marquis de Montclair. Robert de Hanyvel avait été l'exécuteur testamentaire du curé de Morgny, Den. Coquin.

neuf leçons de la vie de Ste-Quitère, pour l'office ecclésiastique de sa feste, suivant le vieil usage du diocèse de Rouen. »

Nous voyons qu'après la marquise de Monteclair, la seigneurie de Morgny fut possédée par Louis Puchot, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, demeurant à Rouen, rue de la Pie, paroisse St-Sauveur, 25 juin 1682; — par Louis Puchot des Alleurs, sieur de la Pommeraye, conseiller en la Cour des Comptes, Aides et Finances, 1713; — par ses héritiers, Nicolas Puchot des Alleurs, conseiller au Parlement, et le comte des Alleurs, ambassadeur de France à Constantinople, 1713. Les enfants de ce dernier la vendirent, vers la fin de l'année 1725, à Yves-Michel Duval, seigneur de Vimont, Maudétour, Pubeuf, Dieulois dit Cuverville, président en la Cour des Comptes, Aides et Finances.

De son fils Augustin-Marc-Prosper Duval de Maudétour, ancien capitaine au régiment de Bourbon-Infanterie, elle passa à M. Belhomme de Franqueville, qui la possédait encore en 1789.

A M. Pierre Mulletin, décédé le 3 mai 1707, dont Louis Puchot fut l'exécuteur testamentaire, succédèrent, dans la cure de Morgny, Jean-Claude Marc, 1707-1741, Huet, 1749; — Jacques-Nicolas Farel, 1755-1791.

Adrien Balesdent, vicaire de cette paroisse, était en même temps maire de la commune en 1791.

Le seigneur de Morgny présentait à cette cure.

*Cléon. — Fourneaux gallo-romains.* — M. de Vesly donne lecture de la note suivante, accompagnée d'un plan et d'une vue de l'église.

Il y a quelques jours, M. l'abbé Cottey, curé de Cléon, faisant réparer le pavage du porche de son église, eut l'idée de pousser la fouille un peu profondément afin de s'assurer s'il n'y existait pas de sépultures.

La tranchée qu'il ouvrit perpendiculairement à l'axe de l'église ne révéla pas la présence de tombeaux, mais mit à découvert plusieurs petites constructions de briques. Il informa de cette découverte MM. de Beaurepaire et l'abbé Loth et les invita à venir la visiter.

J'eus l'honneur d'accompagner M. de Beaurepaire lors de sa visite, et c'est le résultat de notre examen que je rapporte ici.

La fosse pratiquée par M. l'abbé Cottey mesure 2<sup>m</sup>00 de longueur et 0<sup>m</sup>80 de largeur; elle permettait de reconnaître à 1<sup>m</sup>25 de profondeur, une aire en argile battue, sur laquelle reposaient 4 petites coupoles (1) en briques liées par un mortier d'argile. La forme hémisphérique de ces coupoles, mesurant 0<sup>m</sup>70 de diamètre extérieur, est obtenue par le retrait des six assises de briques posées à plat, et la forme rayonnante par la taille de chaque brique à l'une des ses extrémités seulement. A l'intérieur un revêtement, en mortier d'argile, pratiqué par l'ouverture laissée au sommet de la coupole, permettait d'obtenir une calotte parfaite.

Le croquis joint à ce rapport permettra d'ailleurs de juger les curieux détails que présentent ces constructions, ainsi que leurs dispositions, etc., etc...

Lorsque je visitai la découverte de Cléon, quelques heures avant M. de Beaurepaire, je crus être en présence de petits monuments destinés à protéger des urnes cinéraires, et je plongeai ma main à l'intérieur, cherchant si je ne trouverais pas l'olla des gallo-romains; mais je ne retirai que des charbons et des fragments d'argile cuite et noircie, provenant du revêtement intérieur.

L'hypothèse des cupules destinées à protéger des urnes et à remplacer le dolium, devait donc être écartée. D'ailleurs il n'eût pas été nécessaire de construire une aire d'argile

(1) Une de ces coupoles a été détruite par l'ouvrier lors de la fouille.

et d'employer cette terre réfractaire pour liaison ; un mortier ordinaire en ciment quelconque eût suffi. Les cupules de Cléon ont été destinées à faire ou à recevoir du feu et c'est ce caractère bien démontré qui nous a amenés, M. de Beaurepaire et moi, à nous demander si nous n'étions en présence de fourneaux d'un hypocauste ou de substructions d'une de ces salles appelées *concamerata sudatio*. Cependant cette hypothèse ne peut pas être admise. Les ruines de thermes antiques, ainsi que les découvertes faites en Gaule, ont toujours montré l'hypocauste chauffé par un fourneau unique répandant la chaleur au moyen de tuyaux prismatiques et les salles situées au-dessus des hypocaustes ont leur pavage soutenu par une série de petits pilastres ou piliers de terre cuite. Le texte de Vitruve, si souvent obscur, se trouve, pour cette partie des constructions antiques, conforme aux découvertes faites par les archéologues.

Aussi est-on amené à voir dans les cupules de Cléon des récipients où étaient déposés les charbons provenant du bois consumé dans le fourneau proprement dit et destinés à chauffer une étuve ou laconicum.

On pourrait ainsi, la folle du logis aidant, émettre et développer de nombreuses hypothèses. Nous avons préféré vous exposer simplement la découverte de Cléon et vous demander de voter un crédit afin d'entreprendre quelques fouilles sommaires.

La question ainsi étudiée pourra vous être soumise avec détails et mériter un intérêt que vous pouvez déjà préjuger.

M. le Président expose que la Commission n'a point précisément de fonds dont elle puisse disposer pour cet objet, mais que l'allocation de M. Maillet du Boullay comprend un crédit qui peut être affecté aux fouilles et aux recherches de monuments archéologiques. Il l'a pressenti à ce sujet, et croit savoir que le

conservateur du musée affectera volontiers une somme de 200 francs pour continuer l'exploration. Les travaux pourraient être surveillés par M. du Boullay, assisté de M. de Vesly.

M. de Beaurepaire s'étonne que ces débris si anciens et si peu résistants n'aient point été altérés par l'établissement des fondations du porche. M. de Vesly répond que malgré sa proximité, le porche n'a pu leur faire courir aucun risque.

Les mêmes membres signalent dans l'église de Cléon plusieurs vitraux intéressants, dont l'un est daté de 1538 ; et un curieux lutrin que l'on croit provenir de Saint-Étienne-d'Elbeuf.

*Jubé de la Cathédrale.* — A propos de la suppression de ce monument, M. P. Baudry lit la note suivante.

MESSIEURS,

On a beaucoup parlé depuis quelque temps de la démolition prochaine du Jubé de la Cathédrale de Rouen, et plusieurs journaux ont protesté contre cette démolition.

La Commission départementale des antiquités a-t-elle à se prononcer dans cette question, et à prendre un parti pour ou contre ? Je l'ignore. Mais, quelle que puisse être son opinion à cet égard, comme il serait trop tard, — si cette opinion était favorable à la conservation du monument, — d'attendre, pour se prononcer, que le monument fût abattu, peut-être est-il à propos d'en dire un mot dès maintenant.

Or, malgré l'habitude généralement admise aujourd'hui, de répéter que, en principe, les jubés et clôtures des chœurs doivent être bannis de nos églises, et que le jubé de la Cathédrale de Rouen doit d'autant plus l'être, que son style est en désaccord avec l'ensemble de l'édifice, je

demanderaï à la Commission la permission d'exprimer ici un avis complètement opposé.

Et contrairement à plusieurs personnes qui jugent la question autrement que moi, je n'apporterai ici aucune passion, aucun parti pris. Je l'examinerai simplement avec vous, Messieurs, si vous le voulez bien. La chose en vaut la peine.

En dehors même des traditions liturgiques et des souvenirs religieux que je pourrais invoquer à l'appui de mon sentiment, une commission, chargée comme la nôtre, de la conservation des œuvres d'art que nous ont léguées nos devanciers, hésitera beaucoup, je l'espère, à déclarer que, désormais, nos églises seront privées de hautes stalles, grilles, ambons, jubés, clôtures de toute sorte, qui ne permettent pas aux regards des fidèles de plonger, sans obstacle, dans l'intérieur du chœur. Si l'absence de toute clôture était admise en principe, il faudrait, en effet, renverser près d'ici, les jubés d'Arques et de Moulineaux, et ailleurs les splendides sculptures de Chartres, d'Amiens et de tant d'autres cathédrales.

Est-ce, — ce qui est plus probable, — parce que le jubé de Rouen forme, par son style, relativement moderne, une opposition trop marquée avec le style primitif de la Cathédrale, qu'il doit être sacrifié? Mais alors, sauf peut-être la base de la tour Saint-Romain, il faut successivement sacrifier aussi tout ce qui constitue ce vieil et vénérable édifice, auquel tant de siècles ont apporté le tribut de leurs inspirations variées, et de leurs travaux qui, malgré les plus incontestables beautés, offrent, entre eux, des différences de style considérables.

Rien n'est plus aisé que d'abattre; rien de plus facile à décider. C'est une mode qui dure depuis longtemps. Mais abattre pour ne rien faire de mieux, est, au moins, très téméraire. Si l'on doit faire mieux, voyons ce que l'on a à nous proposer. Si l'on ne doit rien faire du tout, respectons ce que les autres ont fait.



Je n'admets qu'une réserve, — sérieuse il est vrai, — à l'expression de mon sentiment : ce serait le cas, où les piliers sur lesquels s'appuie le jubé, auraient été entamés pour recevoir celui-ci, et où, vu la charge énorme de la flèche qu'ils supportent, il serait à propos de supprimer le jubé pour les consolider et leur rendre toute la plénitude de leur force.

M. Bouctot s'est préoccupé de cette question et a étudié l'historique des jubés de N.-D. dans le mémoire de l'abbé Langlois. Il voulait introduire le débat devant le Conseil général; mais, après avoir pressenti quelques membres, il a reconnu que la discussion n'y aurait aucune chance de succès. Il demande à M. le chanoine Robert de faire connaître l'historique de la campagne entreprise contre ce monument.

Notre collègue répond que, malgré sa qualité d'intendant de la Métropole, il a toujours été tenu à l'écart dans cette entreprise. Le clergé de la cathédrale n'est pas favorable au maintien de l'état de choses actuel; et quand le Chapitre a été consulté, le jubé n'a recueilli que 4 suffrages en sa faveur, tandis que 9 voix l'ont condamné.

La Commission constate que l'opinion publique n'est pas mieux disposée. Malgré le bon accueil fait par le *Nouvelliste* aux notes de M. Baudry, la presse locale préfère s'abstenir. La Commission n'en croit pas moins devoir protester contre la destruction de cette œuvre d'art, et en formuler ses regrets les plus profonds.

Plusieurs membres réclament notamment contre deux conséquences probables de cette mesure : le déplacement de l'autel du Vœu, si intéressant par le souvenir historique qu'il rappelle, et la suppression de quatre

des stalles, qui sont admirées de toute l'Europe.

M. le Président propose de constituer pour la défense du jubé, une commission pour laquelle il désigne MM. P. Baudry, Bouctot, l'abbé Loth et le chanoine Robert. Malgré l'insistance de nos collègues sur la compétence que leur donne leur titre d'ecclésiastiques, MM. Loth et Robert déclinent la délégation qu'on leur confie.

M. l'abbé Robert émet alors la pensée de tenter une démarche auprès de Mgr l'archevêque, qui ne fait que poursuivre le projet de son prédécesseur. Après quelques pourparlers, la Commission nomme, à cet effet, MM. P. Baudry, Bouctot et Gouellain.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

*Le Secrétaire intérimaire,*

A. TOUGARD.

---

## SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1884

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Billiard, Félix, Gouellain, de la Serre, de Vesly, et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Il donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, adopté sans observation.

Se sont excusés : MM. Adeline, Bouquet, P. Baudry, Le Breton, Maillet du Boullay et Brianchon. Ce dernier fait connaître que s'il avait assisté à la dernière séance, il eût été d'avis « formellement contraire à la conservation du jubé de la cathédrale ».

M. le Président observe à ce propos que la mention des membres présents dégage entièrement la responsabilité des absents dans les questions sur lesquelles la Commission émet un avis.

*Correspondance imprimée.* — Elle comprend : *Bulletin du Comité des travaux historiques ; Archéologie*, 1884, n° 3 ; — idem, *Histoire et Philologie*, 1884, n° 1 ; — *Répertoire des travaux historiques*, vol. III ; — *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1883 ; — *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1884 ; — *Bulletin de la Société académique de Laon*, vol. XXIV ; — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n°s 119 et 120 ; — *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, vol. XVIII et atlas ; — *Bulletin de la Société archéolog. de Nantes*, 1883 ; — *Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen*, 19<sup>e</sup> année, 1883 ; — *Mémoires*

*et Documents publiés par la Société Savoisienne*, vol. XXII; — *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville*, vol. XV; — *Mémoires et Documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, vol. VII; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1884, n° 1; — *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, vol. XLVII; — *Mémoires de la Société Eduenne*, nouv. série, vol. XII; — *Annales de la Société historique de Château-Thierry*, 1882.

*Second centenaire de Corneille.* — L'objet de la présente réunion est de communiquer à la Commission l'invitation qui lui a été faite, par M. le Préfet et M. le Maire de Rouen, de se faire représenter dans le cortège de la manifestation qui se prépare en l'honneur du grand Corneille. Sont délégués à cet effet, MM. Billiard et de Vesly.

*Hommage de M. Hardy.* — Notre savant correspondant, M. Michel Hardy, offre à la Commission un intéressant mémoire qu'il vient de publier à Rouen, chez Métérie : *Le Cimetière franc d'Eu et la Tombe d'un Monétaire* (32 pp. in-8° avec planches), où sont résumées plusieurs découvertes notables faites l'année dernière. Des remerciements lui sont adressés.

*Sépultures de Saint-Lô.* — M. Gouellain obtient ensuite la parole au sujet des cercueils de plomb que les tranchées ouvertes dans l'ancienne École normale ont mis à nu dans un caveau funéraire, comme la presse locale l'a enregistré avec plus ou moins d'exactitude le 14 septembre dernier. Ces sépultures datent du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle et appartiennent à la famille de Brinon, comme l'a dit Farin. Elles portent des épitaphes gravées sur cuivre, dont la conservation est à

désirer. Le procédé d'embaumement était assez défectueux, quoique plusieurs cadavres fussent encore bien conservés. Les tranchées ouvertes jusqu'alors ont mis à jour des murs romains très larges et en parfait état, qui ont pu être l'enceinte primitive de la ville. La municipalité a imposé à l'entrepreneur l'obligation de réserver tous les débris pouvant offrir quelque intérêt.

M. le Président remarque à ce sujet que la topographie du prieuré de Saint-Lô et de son voisinage est souverainement importante pour l'histoire de Rouen. La porte Sainte-Apolline, supprimée vers 1530, s'ouvrirait entre l'hôtel de France et la rue des Fossés-Louis-VIII. Ce dernier nom rappelle que les remparts de la métropole normande se dressaient encore entre la rue Ganterie et Saint-Lô, quand on éleva dans la rue de l'Aumône ces maisons qui constituaient en plein XIII<sup>e</sup> siècle une véritable cité ouvrière, assise sur les fossés de la ville. Il serait donc à propos de relever avec soin le plan du terrain : sur l'invitation de M. le Président, M. de Vesly veut bien accepter cette mission.

Ceci amène M. de Beaurepaire à regretter qu'on n'ait pas exécuté une vue intérieure de la grande église des Cordeliers, comme de récents travaux en ont fourni une occasion qui ne se représentera plus.

*Fouilles de Cléon.* — M. de Vesly expose que les découvertes faites à Cléon n'ont pas été explorées avec toute l'entente désirable. Elles n'ont pas encore dit leur dernier mot et se distinguent par des particularités qui n'ont point encore été signalées dans notre région. Au milieu de fragments de poteries mérovingiennes et du moyen âge se sont rencontrés quatre

petits dômes formés de briques et d'un diamètre de 0<sup>m</sup>40 à 0<sup>m</sup>50, avec traces de charbon. Ils étaient terminés par des sommets en bronze. Notre confrère a voulu laisser absolument intact un de ces mystérieux réceptacles et en livrer l'exploration complète aux maîtres de l'archéologie souterraine, notamment à M. Alexandre Bertrand.

M. l'abbé Tougard fait les deux communications suivantes :

*Projet d'ambons à la Cathédrale.* — Un détail peu connu qui se rattache à la suppression du jubé de la Cathédrale, a été révélé par une source absolument authentique.

Le cardinal de Bonnechose se proposait de remplacer le jubé par deux ambons. En ce qui le concerne, notre collègue est loin d'approuver cette idée, non à cause de l'effet à produire, sur lequel il serait peut-être difficile de se prononcer, mais surtout parce que ces ambons eussent introduit dans l'édifice un élément étranger à la construction primitive, et ainsi tout à fait discutable en principe ; pouvant en un mot renouveler la critique la plus fondée contre le jubé disparu.

*AUFFAY. Restauration des fenêtres.* — La fenêtre principale du chevet de la belle église d'Auffay a été entièrement restaurée au mois de juin dernier. La dépense est considérable et s'élève à 3,400 francs. Notre confrère espère que la Commission applaudira à ce bon travail, et qu'elle en souhaitera la continuation en l'appuyant au besoin auprès de l'administration départementale.

M. le Président estime que les habitants d'Auffay ont effectivement le devoir de dresser les devis de la restauration des autres fenêtres, projet qui a toutes les sympathies de la Commission.

*Fontaine-Jacob.*—*Anciennes mœurs judiciaires.*—  
Sous ce titre, M. de Beaurepaire lit le mémoire ci-après :

Au bas de la côte Sainte-Catherine, sur le bord de la rivière d'Aubette, il y avait un lieu nommé, de toute antiquité, la Fontaine-Jacob (1). Jusqu'à l'époque de la Révolution, il fut connu comme le siège d'une de ces hautes-justices seigneuriales, si nombreuses au moyen âge, mais devenues assez rares au xviii<sup>e</sup> siècle, par suite des attaques réitérées des officiers royaux et des légistes, qui ne manquaient pas de voir de mauvais œil, quand ils ne la qualifiaient pas de pure usurpation, toute autorité qui n'émanait pas immédiatement du chef de l'État. La juridiction dont nous parlons avait pour territoire un fief du même nom, lequel s'étendait sur plusieurs paroisses, quelques-unes assez éloignées, et qui, après avoir dépendu de l'office de l'aumônier de l'abbaye de Sainte-Catherine, passa, en 1670, entre les mains des Chartreux de Saint-Julien, en conséquence d'un accord conclu entre ceux-ci et les représentants de la vieille communauté bénédictine. Pendant longtemps, les maisons comprises dans cette seigneurie avaient toutes été marquées d'une croix : c'était le signe de la tenure en pure aumône; mais cette pratique avait cessé d'être en usage au dernier siècle.

S'il fallait en croire un feudiste de 1656, qui n'a fait vraisemblablement que copier, en tête de son terrier, un document d'une date beaucoup plus ancienne, l'origine de cette juridiction serait assez bien éclaircie.

Après nous avoir parlé d'un Lucas Le Chevalier, qui fut grand chambellan de Normandie et eut l'honneur d'accompagner le duc Robert en Terre Sainte, il nous ra-

(1) *In vico de Fonte Jacob, s. d. — Ante Fontem Jacob, ab Albata usque ad vivarium domini Regis, 1237, Fonds de Sainte-Catherine.*

conte que le fils de ce personnage, Jacob Le Chevalier (1), amiral et grand-maître de l'artillerie de Guillaume le Bâtard, obtint, en 1090, l'érection d'une haute-justice pour son fief Vassal près de Rouen, dans l'enclave duquel était assis le monastère de Sainte-Catherine.

« Cette haute-justice, poursuit notre auteur anonyme, ledit Jacob l'omosna, en pur don, à perpétuité, à l'office de l'omosnier de ladite abbaye, avec ses circonstances et deppendances, par une seule féaulté audit duc, laquelle fut nommée depuis le noble fief et haute-justice de la Fontaine de Jacob, de laquelle la glèbe ou chef-mois et domaine non fieffé est assis en la paroisse de N.-D. de Blosville dit Bonsecours, où il étoit désigné sous le nom de fief de l'omosnerie de l'abbaye de Ste-Catherine-du-Mont. »

S'il y a lieu de mettre en doute certains points, par trop fabuleux et naïfs de cet exposé, ce qui suit nous paraît à l'abri de toute contradiction sérieuse.

« A remarquer que le lieu destiné à tenir la juridiction de ladite baronnye et haulte justice est assis en la paroisse de Saint-Paol, au faubourg de Martainville, au bas de ladite coste, dans une maison bastie sur une mesure appartenant à présent à Jean Thierry, à droict de fieffe faicte par lesdits abbé et religieux à Laurent Le Vasseur, demeurant en ladite paroisse de Saint-Paol, ladite mesure contenant de longueur sur rue 70 pieds ou environ..., devant laquelle maison a lieu de juridiction et encore une belle fontayne et source, où il vient ung gros bras d'eau, laquelle se meslange avec l'eau de la rivière de la Grande-Aubette, qui porte encore à présent le nom de la Fontaine de Jacob.

(1) *Jacobus*, comme nom d'homme, aurait dû former Jacques. On ne voit pas d'ailleurs pourquoi le nom de lieu viendrait du prénom plutôt que du nom. Jacob employé, dans ce cas, comme qualificatif du mot fontaine, nous paraît inspiré par des souvenirs bibliques, à dessein peut-être d'effacer la trace de superstitions payennes.



« Cette baronnye et haulte justice de la Fontaine de Jacob s'estent en plusieurs paroisses et lieux de la vicomté de Rouen, tant en ladite paroisse de Saint-Paol, faubourg de Martainville, dans la ville de Rouen, en plusieurs paroisses d'icelles, la paroisse et faubourg de Saint-Hilaire, Saint-Gilles de Répainville, Saint-Pierre-de-Carville, Derneval, Saint-Légier-du-Bourdeny, Bloville, Pont-Saint-Pierre, Roumilly, Orgeville, le Mesnil-soubz-Verclive, Sayneville et autres lieux.

« Icelle jurisdiction est fournye d'un bailly, un viconte ou lieutenant, procureur fiscal ou d'office, greffier et deux sergents, ausquels offices à présent les religieux, prieur et couvent d'icelle abbaye pourvoient de plain droit et capitulairement.

« Ladicte juridiction se tient, tous les lundys de chaque sepmaine, dont l'appel, pour le civil, ressortist par devant M. le bailly de Rouen, et, pour le crime, au parlement ; et est appelé ledit bailly, tous les ans, aux assises mercuariales tenues audit bailliage après l'appel du bailly de Jouy et de Gauciel. 16 mai 1656. »

Un droit de haute justice était assurément une noble prérogative, et qui relevait singulièrement la dignité d'un fief ; mais, pour le profit, il était nul. Si les religieux, propriétaires de la baronnie de la Fontaine-Jacob, se montrèrent attachés à cette juridiction, il faut convenir, cependant, qu'ils ne se mirent jamais en grands frais pour en rendre, aux magistrats de leur choix et à leurs justiciables, l'exercice honorable ou aisé.

A la Fontaine-Jacob, en effet, point de prétoire qui, par sa construction ou par sa décoration intérieure, ait jamais pu avoir la prétention d'exciter l'intérêt de l'artiste le plus indulgent. Mais si l'archéologue, naturellement moins difficile à satisfaire, cherche dans les monuments ou dans les textes, non pas une expression de l'art, mais la forme habituellement donnée aux œuvres qui sortent de la main des hommes et servent à leurs besoins physiques ou moraux,

ce qui nous reste à dire pourra bien ne point paraître absolument indigne de son attention.

Le 14 février 1484, Gervais Le Danois, aumônier de Sainte-Catherine, baille, pour neuf ans, à un tanneur du nom de Richard Le Ruays, « un hôtel et tènement ès faubourgs de Martainville, près la Fontaine-Jacob, d'un costé Robin Pinel, d'autre costé, un nommé Barate, d'un bout la rivière d'Aubete, d'autre bout les prés Martin Le Verdier et sa femme. » L'aumônier retient la faculté de pouvoir faire tenir dans cet hôtel ses plaids et sa juridiction (1).

Le même hôtel fut, non plus seulement baillé à ferme, mais fieffé, le 26 mars 1539, à un toilier du nom de Laurent Le Vasseur, avec obligation à celui-ci d'y garder à ses périls les malfaiteurs qui « seroient pris et appréhendés sur ladite justice, et de quérir et trouver chambre pour faire les examens et informations desdits malfaiteurs toutes les fois que mestier en seroit. »

Cet hôtel fut brûlé pendant les troubles de 1562, et, peu de temps après, rétabli, vraisemblablement aux moindres frais qu'il fut possible.

En 1622, Jean Le Carpentier, avocat, qui remplissait les fonctions de procureur fiscal en cette haute justice, remontrait « qu'il y avait dans le jardin dudit lieu plusieurs lézards, aspics, et autres bestes venimeuses qui se nourrissaient et cachaient dedans les herbes et autres choses putréfactes estans audict jardin, qui apportoit une

(1) Les prétoires et les prisons des justices inférieures étaient à peu près partout dans de pareilles conditions. — Guillaume Adens et Jeanne, sa femme, vendent à Jean Titaine « une maison, le fons de la terre sur quoy elle siet en bourgage de Ducler, en laquelle est le cep du Roy pour prison, avecque le droit qu'ils avoient ou chemin royal à aler à la rivière pour mener les prisonniers, et certains droits d'usage en la forêt du Roy à cause d'icelle maison. » Le prix de la vente ne s'élevait qu'à 6 l. t. 18 mars 1483. Fonds de l'abbaye de Jumièges, Duclair.

grande incommodité au public et autres personnes entrans dans le prétoire de la juridiction, mesmes aux personnes qui seroient mises au cachot dudit lieu ». Le propriétaire de la maison, qui était en même temps, aux termes du contrat de fief, le concierge de la juridiction, fut condamné à faucher les herbes du jardin, et à prendre quelques dispositions pour rendre le prétoire propre, commode et habitable. Mais je ne sais s'il n'arriva pas à se faire dispenser de fournir le mobilier, assez élémentaire pourtant, qu'on avait eu la pensée de lui réclamer.

Croirait-on que plus de cent ans après, en plein règne de Louis XV, ce prétoire fût encore tel qu'on l'avait vu dans ces temps où c'était sous l'orme que se tenaient les justices de village ?

Qu'on en juge par la requête suivante :

« A Monseigneur le procureur général du parlement de Normandie supplient humblement les bailly, officiers et avocats de la haute justice de la Fontaine-Jacob,

« Et vous remonstrent que les devoirs de leur état les mettent dans la nécessité d'accéder tous les lieux où ils doivent les remplir.

« Mais ils sont obligez d'abandonner le prétoire de la haute justice de la Fontaine-Jacob, si vous n'avez la bonté de leur subvenir.

« En effet, l'état de ce prétoire, certifié par le procès-verbal joint à la présente, vous démontre, Monseigneur, qu'à tous égards il est indécemment, presque inaccessible et inhabitable.

« Dans l'hiver, il faut que la porte soit ouverte, puisque c'est de là qu'on reçoit le jour.

« C'est dans cet endroit que, la porte ouverte sur le bord d'un grand chemin très fréquenté (1), on est obligé de faire toutes les opérations de la justice, même les plus

(1) C'était une des routes que l'on suivait pour se rendre de Rouen à Paris.

secrettes, faire enquete et informations, et faire prester les interrogatoires.

« Pour y entrer, comme pour en sortir, il faut se tenir par la main ; le plus petit homme est obligé de se courber en deux, s'expose à tomber, et, s'il se relève trop tost, court les risques de se casser la teste contre le linteau de la porte.

« Lorsque l'on est dedans, le plus petit homme est encore obligé de se courber pour passer dessous le sommier. Les juges et les avocats sont obligez de passer dessous pour prendre place.

« Le greffier ne peut être placé ailleurs que sous ce sommier, et il est autant occupé à veiller pour avertir les plaideurs de se garantir de ce chemin qu'à remplir les devoirs de ses fonctions.

« Luy-mesme est le premier exposé. Aussy s'est-il souvent blessé.

« Lorsqu'on est en place, les avocats plaident d'assis, parce qu'ils ne peuvent plaider debout ; les basques de leurs habits portent à terre dans l'eau et dans la boue.

« Et maintenant, Monseigneur, que par votre prudence et votre attention pour l'honneur de l'État, le bon ordre est rétabli, les robes longues, dans ce prétoire, en ramassent l'eau et les ordures. C'est un fait éprouvé depuis la lecture et enregistrement de l'arrêt de la Cour rendu sur votre réquisitoire.

« Dans ces circonstances, et n'y ayant plus lieu d'habiter le prétoire, n'y ayant point de chambre de Conseil, les suppliants se flattent que vous les dispenserez de toutes les difficultés avec les propriétaires de la haute justice, et que vous leur subviendrez de votre autorité pour réclamer pour eux le droit général. Pour quoy ils ont recours à votre autorité, à ce qu'il vous plaise, Monseigneur, indiquer aux suppliants des lieux convenables et décents, dans lesquels ils puissent remplir leurs devoirs, soit provisoirement, soit définitivement, afin que le cours

de la justice ne soit pas interrompu. Et vous ferez justice. » Signé : Malfilâtre, Harel, procureur fiscal, Delacour, De Tocqueville, Guillibaud (avocats).

L'information faite le 28 avril 1750, dont le procès-verbal était joint à cette requête, constatait, en effet, que la Chambre du Conseil, extrêmement petite, servait de passage à un appartement qui n'avait pas neuf pieds carrés, mais dont on n'avait pu prendre exactement la mesure parce qu'il était encombré de mauvais meubles de toute sorte. Il constatait encore que le prétoire était situé sur le bord du chemin qui longeait la rivière d'Aubette, chemin étroit ne permettant strictement que le passage d'une charrette, et élevé de deux pieds au-dessus du sol du prétoire ; que le prétoire contenait environ dix pieds carrés ; qu'on y entrait par une porte de trois pieds huit pouces de hauteur ; qu'il n'avait pas de plancher, que son aire était la terre nue ; qu'il y pénétrait un jour très insuffisant par une croisée de trois pieds carrés qui faisait face à des bâtiments trop rapprochés ; enfin que le cachot n'était pas autre chose qu'une cave à laquelle on accédait par un appartement où se faisaient les lessives. »

Ce déplorable état avait été depuis longtemps signalé aux Pères Chartreux : ils alléguaient, pour s'exempter de toutes dépenses, qu'eux ou leurs auteurs avaient aliéné un fonds pour fournir tout ce qui était nécessaire aux suppliants, et que c'était, en bonne justice, aux propriétaires du fonds, suivant les termes du contrat de fief de 1539, à fournir au prétoire une Chambre de Conseil décente et une prison convenable.

Le prétoire fut réparé vaille que vaille, et resta toujours attaché au terrain fieffé. Le propriétaire de ce terrain, Jean Le Barbier, dans son aveu de 1788, se reconnaissait obligé à garder les malfaiteurs, à fournir et quérir une Chambre du Conseil pour faire les informations. Le fonds de terre, qu'il qualifie la Cour Souveraine, où se tenait la juridiction, était borné, suivant sa déclaration,

par le chemin qui passait le long de la Grande-Aubette et par le fossé de la Petite-Aubette.

Quelques années auparavant, cette juridiction avait failli être supprimée au profit de la compétence des officiers du bailliage. Après de longues procédures, un arrêt du Parlement, du 8 mai 1783, cassa et annula une ordonnance du bailli du 8 octobre 1781 et maintint les sieurs prieur et religieux de la Chartreuse en possession de leur haute justice.

Leur droit avait été exposé dans un savant mémoire où l'on retrace l'histoire de cette juridiction particulière, et où l'on s'efforce de prouver la légitimité des hautes justices en général.

Ce factum est intitulé :

« Mémoire pour les sieurs prieur et religieux de la Chartreuse de Saint-Julien de Rouen,

« Contre le substitut de M. le procureur général du bailli de Rouen. »

La pièce est fort étendue, et il n'en pouvait guère être autrement, eu égard à l'importance de la question, qui devait être élucidée par l'exposé des principes du droit féodal.

Nous n'en citerons que quelques passages :

« Les Chartreux de Saint-Julien de Rouen possèdent, au droit des religieux de l'ancienne abbaye de Sainte-Catherine, le fief et la haute justice de la Fontaine-Jacob, dont le prétoire est au faubourg Martainville. Cette haute justice a une existence de plus de sept siècles, attestée par l'histoire et par les monuments les plus anciens. L'exercice s'en est fait publiquement sous les yeux de tous ceux qui auroient été intéressés à l'interrompre, et il a toujours été paisible. Le droit des Chartreux repose sur une possession dont l'origine est si reculée qu'on n'en peut découvrir l'époque, possession contradictoire avec le Roi par les déclarations qui lui ont été rendues à la Chambre des Comptes, contradictoire avec ses officiers souve-

rains en cette cour par les arrêts de dernière main-levée qu'ils ont rendus après vérification, contradictoire avec le bailliage de Rouen qui, depuis dix-sept ans, reçoit les baillis de la Fontaine-Jacob, connoit des sentences rendues, en cette juridiction, et y a plusieurs fois renvoyé, sur la réclamation du procureur fiscal, des causes dont il avoit été saisi en première instance. C'est ce droit de haute justice, établi sur un fondement aussi respectable, que les officiers du bailliage de Rouen, ont osé attaquer en 1781, avec autant d'irrégularité à la forme que d'injustice au fonds. »

L'auteur signalait dans cette attaque contre les Chartreux l'essai d'un plan plus vaste formé contre les seigneurs propriétaires de hautes justices dans les bourgs et dans la banlieue de Rouen. Les hautes justices étaient nombreuses et importantes. Outre celle des Chartreux au faubourg Martainville, madame l'abbesse de Montivilliers en avait une à Saint-Paul, les religieux de Fécamp avaient celle de Saint-Gervais au faubourg Cauchoise. Il y en avait trois au faubourg Saint-Sever : celle d'Émendreville appartenant à M. le prince de Soubise, celle de Grandmont, et celle des religieux de Bonne-Nouvelle.

Au bas du mémoire on lit le nom d'un homme qui plus tard parvint à la célébrité, et ne peut pourtant figurer parmi ceux des défenseurs des institutions de l'ancien régime. Nous voulons parler de l'avocat Thouret qui fut syndic de l'Assemblée provinciale de la Haute-Normandie et député à l'Assemblée nationale (1).

(1) Il est curieux de rapprocher de ce mémoire ce que le même auteur dit des justices seigneuriales dans ses Observations sur l'Histoire de France.

« La Révolution a détruit les justices seigneuriales. Nous avons vu que cette institution avoit pris son origine, d'une part, dans l'ambition et dans la violence des leudes, et d'autre part, dans la lâche complaisance des Rois, obligés de leur céder une partie du butin qu'ils faisaient en société dans le pillage de la nation.

A vrai dire, le barreau devait bien quelque reconnaissance aux hautes justices, puisque, grâce à elles, il était permis à ses membres de cumuler les avantages d'une profession lucrative avec les honneurs de la magistrature. Aussi les concurrents ne manquaient pas, et les places étaient-elles souvent briguées par des praticiens qui s'étaient fait un nom au bailliage ou dans les cours souveraines, et qui plus tard siégèrent dans des justices royales.

Il est aisé de le reconnaître par la liste que nous avons dressée, bien qu'elle soit loin d'être complète.

Robert Langlois, bailli, 1376.

Carados Garin ou Guerin, bailli, 22 novembre 1457, 17 février 1460.

Pierre Gyel, bailli, 13 novembre 1487.

Guiffroi Marie, bailli, 18 avril 1529.

Martin Dubosc, seigneur d'Émendreville, bailli, 13 mai 1583-1594. Il fut consulté comme représentant de la haute justice de la Fontaine-Jacob, pour la réformation de la coutume de Normandie.

Nicolas Corneille, écuyer, licencié ès-lois, bailli, 8 janvier, 2 mars 1597.

Charles Duval, avocat en la cour, bailli vicomtal, dernier août 1598, 2 décembre 1606.

Robert Belin, avocat en la cour, bailli vicomtal, 23 novembre 1615.

Jacques Throsnel, avocat en la cour, bailli vicomtal, 17 septembre 1621-1624.

« Outre l'injustice de cette origine, comment auroit-on pu tolérer plus long-temps que de simples citoyens possédassent en propriété, comme un droit foncier de leurs terres, une des plus importantes fonctions du gouvernement, celle de faire exécuter les lois par l'exercice du pouvoir judiciaire. » *Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement françois*, édition de 1800, pp. 80,81.



Jacques Onffroy, licencié ès-lois, bailli vicomtal, 1627, 28 avril 1637.

Pierre de Cahagne, avocat en la cour, bailli vicomtal, 3 novembre 1637-1665, année de son décès.

Jacques Bigot, avocat en la cour (1), bailli vicomtal, 1665-1667, après avoir été procureur fiscal, à partir du 2 juin 1652.

Pierre Loynel, licencié ès-lois, avocat en la cour, bailli vicomtal, 15 juillet 1669-1695.

Jacques Noel, licencié ès-lois, avocat en la cour, bailli vicomtal, 7 octobre 1678-1719.

Jacques-Nicolas Guillard, licencié ès-lois, avocat en la cour, bailli vicomtal, 1728, — 2 août 1741.

Louis Malfilâtre, licencié ès-lois, avocat en la cour, bailli vicomtal, 1746-1764.

Gaspard-Guillaume Lavenue, licencié ès-lois, avocat en la cour, bailli juge criminel et de police, à partir de 1783.

Au dernier siècle, le bailli tenait la juridiction tous les mardis, à deux heures de l'après-midi. Il tenait aussi les plaids et gage-plèges de la seigneurie aux jours indiqués par les Chartreux, pour y recevoir les déclarations de leurs vassaux.

Pendant quelque temps, il y eut concurremment avec le bailli, et à l'imitation des juridictions royales, un vicomte à la haute justice de la Fontaine-Jacob. Nous pouvons citer les noms de Nicolas Le Comte, vicomte, 1385, 16 novembre 1391 ; de Guillaume Toustain, vicomte, 2 juillet 1460, 8 octobre 1464 ; de Charles Marais, écuyer, licencié ès-lois, vicomte, 2 mars 1526.

Plus tard, le vicomte disparaît, et le bailli, qui le remplace, s'intitule bailli-vicomtal.

Mais toujours il y eut, au-dessous du bailli, un lieutenant, comme lui, licencié ès-lois et avocat en la cour.

(1) Avait été reçu avocat le 10 janvier 1647.

Laurént Martel, docteur ès-droits, fut nommé lieutenant général civil et criminel du bailli de la Fontaine-Jacob, le 4 juin 1817, et fut remplacé, le 19 avril 1627, par Jacques Pauger, licencié ès-lois, avocat en la cour, qui eut lui-même pour successeur, en 1670, Noel Germain.

Lavenu, bailli précité, n'avait été pendant longues années que le lieutenant de Malfilâtre (1).

Il y eut de plus, constamment, dans cette juridiction, un procureur fiscal. Citons Jacques Bigot, avocat en la cour, nommé à cette charge le 2 juin 1652 ; encore en fonction en 1655.

François Vereul, 1656-1657.

Jacques-Nicolas Guillard, nommé le 7 septembre 1697.

Jacques Noel, 1695-1696.

Richard Harel, 1730-1745.

De Tocqueville, 1774-1779.

Plusieurs de ces procureurs fiscaux devinrent baillis.

Il y avait aussi un greffier.

Tous ces officiers avaient été nommés par l'aumônier de l'abbaye de Sainte-Catherine et, plus tard, par les Chartreux, lorsque cette abbaye eut été définitivement réunie à la Chartreuse de Saint-Julien-lès-Rouen. Mais, il importe de ne pas s'y tromper, une fois nommés, ils étaient inamovibles : tout lien cessait entre eux et ceux à qui ils devaient leur titre. C'est même une remarque à faire, que parfois on les vit affecter, à l'usage de ces derniers, une indépendance qui ressemble à de l'impolitesse.

De cette haute justice dépendait un tabellionage parti-

(1) Parfois le bailli était remplacé par un avocat qui ne prend pas le titre de lieutenant : Pierre de Bethencourt, avocat, licencié ès-lois, tenant la juridiction pour l'absence du bailli, 8 février 1656 ; — Jean de La Faye, écuyer, avocat, vicomte pour l'absence du bailli, 4 juin, 15 juillet 1659 ; — François Seme-laigne, licencié ès-lois, avocat au parlement, exerçant pour le décès du bailli, 16 avril 1697.

culier qui fut exercé pendant quelque temps par deux tabellions. Les plus anciens contrats qui y furent passés sont intitulés du nom du bailli de la haute justice en sa qualité de garde du scel, suivant un usage alors général en Normandie.

Notons, en finissant, que sur le territoire de la Fontaine-Jacob, considéré comme faubourg de Rouen, il existait quelques communautés d'arts et métiers qui prétendaient n'être point confondues avec celles de la ville.

Un arrêt du Parlement, du 5 juin 1737, régla leurs rapports réciproques. Il défendait aux juges haut-justiciers de la Fontaine-Jacob, aussi bien qu'à ceux d'Émendre-ville, Grandmont et Sotteville, de recevoir désormais à la maîtrise aucun ouvrier, qu'il n'eût fait apprentissage suivant les statuts reconnus, et présenté chef-d'œuvre devant les gardes de la ville, ou eux dûment appelés en même temps que les gardes des hautes justices, et n'eût été conduit au serment, au prétoire des dites hautes justices, par les gardes réunis. Les gardes de la ville étaient maintenus dans le droit de faire, concurremment avec ceux de l'extérieur, la visite des maîtres des faubourgs; d'assister aux chefs-d'œuvre, sans pouvoir cependant rien exiger, ni accepter de repas, sous peine d'amende arbitraire et d'être destitués des fonctions de gardes.

Ce règlement, qui a été imprimé, nous reporte à un état de choses tout aussi éloigné de nos mœurs que l'était la juridiction même de la Fontaine-Jacob.

En levant la séance à 3 heures 1/2, la Commission décide qu'elle va sur l'heure explorer le chantier de la rue Saint-Lô.

L'examen des tranchées écarte la probabilité qu'on y ait sous les yeux les anciennes murailles de Rouen. M. Gouellain remarque, avec sa haute compétence de céramiste exercé, que les derniers procédés de fabrication n'arrivent point à obtenir une pâte aussi fine ni

une cohésion aussi fortes que celles qui se peuvent admirer dans les briques romaines dont le sol est jonché. La Commission se promet d'interroger les nouvelles tranchées que l'on doit ouvrir dans ce sol, auquel plusieurs rattachent les temples païens, le *lupanar* et l'amphithéâtre mentionnés dans la vie de plusieurs saints pontifes de Rouen, tandis que d'autres les reportent entre la rue Beffroi et celle du Cordier.

*Le Secrétaire intérimaire,*

A. TOUGARD.

---

## SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1884

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Billiard, Bouctot, Gouellain, Lefort, de la Serre et l'abbé Tougard, faisant fonction de secrétaire.

Se sont excusés ; MM. Bouquet, Brianchon, Maillet du Boullay et Pelay.

M. l'abbé Tougard donne d'abord lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations, et pour lequel des remerciements lui sont adressés par M. le Président.

*Eglise d'Auffay. — Fenêtres du chevet.* — M. le Secrétaire informe la Commission que le vœu de M. le Président, relativement à la continuation de la restauration des fenêtres du chœur, a été transmis par lui à M. le Doyen d'Auffay. Ce vœu a été entendu, et le Conseil municipal, aussi bien que la Fabrique, en ont délibéré et ont voté ensemble une somme de 900 fr. pour la restauration des deux fenêtres latérales. L'architecte a préparé ses plans et devis ; et le projet n'attend plus, pour entrer dans la période d'exécution, que l'allocation qui sera vraisemblablement votée par la Commission départementale.

*Eglise des Cordeliers.* — La Commission est informée que des dessins de cet édifice ont été conservés par MM. Paul Baudry et Simon : M. de Beaurepaire en réclame un pour les archives de la Commission ; il insiste sur les souvenirs historiques qui se rattachent

à cet édifice, où eurent lieu, à la dernière Assemblée provinciale, d'importantes réunions populaires, ainsi que sur le rôle de ses religieux, docteurs en théologie ou prédicateurs, ce qui donnait à ce couvent une importance plus considérable que n'en eut même l'abbaye de Saint-Ouen.

*Correspondance imprimée.* — Elle se compose comme il suit : *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 5<sup>e</sup> série, vol. IV, 1883 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, vol. XI et XII ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, vol. XI, 1884 ; — *Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, vol. III, liv. 3, 4 et 5 ; — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, vol. XXIII, premier semestre de 1884 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1884, n<sup>o</sup> 3 ; — *Commission des Antiquités de Seine-et-Oise*, fasc. 4 ; — *Société industrielle d'Elbeuf*, 1884, n<sup>os</sup> 1, 2 et 2 B. ; — *Concours agricole à Broglie*, 13 et 14 septembre 1884.

*Caudebec-lès-Elbeuf.* — *Arrêté de classement.* — M. le Président donne lecture d'un arrêté de M. le Préfet, en date du 18 novembre 1884, qui classe au nombre des monuments historiques la tour de l'église de Caudebec-lès-Elbeuf, conformément à l'avis favorable donné par la Commission des Antiquités.

Le Préfet de la Seine-Inférieure, Officier de l'ordre national de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique,

Vu :

La pétition en date du 30 avril 1884, par laquelle les membres du Conseil de fabrique de l'église de Caudebec-

lès-Elbeuf demandent le classement parmi les monuments historiques, de la tour de l'église de cette commune ;

Les avis favorables de la Commission des Antiquités et du Conseil municipal de ladite commune ;

Considérant que ce monument est digne d'intérêt, tant au point de vue artistique qu'au point de vue historique ;

Qu'il est le seul reste de l'église primitive construite dans le pur style roman secondaire (xii<sup>e</sup> siècle), et qu'il offre tous les caractères de cette période architecturale à l'époque normande,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — La tour de l'église de Caudebec-lès-Elbeuf est classée au nombre des monuments historiques du département.

Art. 2. — Une expédition du présent arrêté sera adressée à M. le Maire de Caudebec-lès-Elbeuf ; une deuxième expédition sera remise à la Commission départementale des Antiquités.

Rouen, le 18 novembre 1884.

*Le Préfet,*

Signé : E. HENDLÉ.

Pour expédition conforme :

*Le Secrétaire général,*

BEVERINI-VICO

*Porche de la Vieux-Rue.* — M. Gouellain rappelle à ce propos le projet de classement de cet intéressant monument, et demande quelle suite lui a été donnée. M. le Président est invité à rappeler l'affaire à l'attention de M. le Préfet.

*Fontaine-le-Bourg.* — Déplacement de la *Fontaine-Nourrice.* — M. de Beaurepaire expose que le petit édicule, connu à Fontaine-le-Bourg sous le nom de

*Fontaine-Nourrice*, est menacé de destruction par suite de travaux de voirie.

M. Bouctot ajoute que les habitants tiennent beaucoup à ce souvenir du passé; ils en réclament la reconstruction sur un autre point, et on a même parlé d'une demande de classement.

M. Lefort estime que le moyen le plus simple comme le plus sûr de donner satisfaction au légitime désir de la population est d'imposer aux entrepreneurs du chemin l'obligation de démonter avec soin cette fontaine pour la relever ensuite en lieu convenable. La Commission émet à l'unanimité, en ce sens, un vœu qui devra être transmis à M. le Préfet.

*Portail de Saint-Lô.* — Le même membre a adressé à M. le Président une lettre où il expose l'intérêt du portail de Saint-Lô, en ce moment menacé de destruction; et la possibilité qu'il y aurait d'employer le jubé de la Cathédrale à la décoration d'une autre église.

En ce qui concerne le portail de Saint-Lô, la Commission, après avoir échangé diverses observations, est unanimement d'avis qu'il soit réédifié à l'une des entrées du jardin Sainte-Marie.

*Jubé de la cathédrale.* — Quant à ce dernier monument, la Commission remarque qu'il appartient à l'État, qui en peut toujours réclamer les fragments. Elle craint que les sanctuaires indiqués par M. Lefort ne soient point, par leurs proportions, en rapport avec l'hôte qu'on voudrait leur donner. Aussi, sur la proposition de M. Bouctot, se borne-t-elle à en voter la conservation *dans son intégrité et dans chacune de ses parties.*



*Emmurées.* — M. Paul Baudry a demandé aux héritiers de M. L. Leclerc une pierre provenant des Emmurées, pour le Musée des Antiquités. M. le Président constate que cette sculpture présente quelque intérêt, et qu'il est à désirer de la voir entrer dans la collection départementale.

Le même membre lit la notice suivante :

*Portail de Bonne-Nouvelle.* — L'église du prieuré de Bonne-Nouvelle étant menacée d'une ruine complète et prochaine, par suite des travaux considérables qui vont avoir lieu pour transformer en caserne d'infanterie le quartier de cavalerie qui s'était installé dans cet ancien prieuré, ne serait-il pas à propos de faire des démarches pour obtenir au moins la conservation ou la réédification du portail?

Ce portail, dont la première pierre fut posée par D. Davanne, au nom de la duchesse de Longueville, le 16 février 1655, et qui porte la date de 1656, est en pierre et très richement sculpté. L'entrée est surmontée d'un fronton triangulaire percé d'une niche et reposant sur quatre colonnes corinthiennes. Plus haut, quatre pilastres alternent avec des bouquets de fruits et de fleurs, accompagnés de cartouches, sur l'un desquels est inscrit le mot PAX. Au milieu, dernier souvenir de la période ogivale, une longue fenêtre supporte, à la pointe, un acrotère chargé d'un vase, et est divisée par des meneaux émoussés qui se terminent par une grande fleur de lys. La surface supérieure est occupée par l'Annonciation de la sainte Vierge, au-dessus de laquelle se trouve le symbole du Saint-Esprit. Enfin, les côtés de l'amortissement, contournés en ailerons, formaient autrefois un fronton circulaire que dominait la croix.

La Commission appelle la sollicitude de l'administration départementale sur ce portail aux dimensions

importantes et d'un aspect vraiment monumental.

Un beau bâtiment conventuel en pierre, du xvii<sup>e</sup> ou xviii<sup>e</sup> siècle, et qui contient encore une partie du cloître de Bonne-Nouvelle sera aussi compris dans les nouvelles destructions qui vont s'exercer là, comme elles s'exercent si fréquemment dans notre ville.

*Dalle tumulaire du Vénérable de la Salle.* — J'ai pu obtenir indirectement, de l'entrepreneur des travaux exécutés pour l'installation de l'École normale dans l'ancien asile de Saint-Yon, un fragment de dalle tumulaire en marbre noir, portant une inscription sur chacune de ses deux faces, et qui offre un véritable intérêt pour l'histoire de notre ville.

Cette dalle a recouvert successivement deux sépultures; et les deux inscriptions se rapportent à deux personnages différents.

La première inscription, détériorée à dessein, lorsque le marbre changea de destination, est celle d'Agnès Lopez, femme d'Emmanuel Dias Sanchez, marchand bourgeois de Rouen, lequel décéda le 13 août 1643.

Nous restituons, grâce à Farin, les lignes dont nous trouvons des traces plus ou moins considérables.

D. O M.

[Hic] jacet Agnes Lopes,  
 [vlissip]one Lusitaniæ ex illustri  
 [familia or]ivnda Emanvelis Dias  
 [Sanchez A]nno MDCV digna vxor,  
 [Charitatis a]c Beneficentiæ exemplv[m],  
 [pudicitia ac mod]estia typvs, cõivgal [isque]  
 [benevolentia et c]oncordia simbolv[m]  
 [obiit die 23 junii an [CMDCCXXXVI[I]  
 [ætatis 52 in cœlo quiescat].

La dalle tumulaire était primitivement placée dans le petit chapitre du couvent des religieux Cordeliers, où furent

inhumés plusieurs seigneurs et marchands d'Espagne, de Portugal et d'autres nations.

Par je ne sais quel concours de circonstance, cette dalle a recouvert, en second lieu, des restes autrement illustres que ceux de Agnès Lopez. Elle a servi, ni plus ni moins, au vénérable Jean-Baptiste de la Salle, instituteur des Frères des Écoles chrétiennes, mort, comme on le sait, le 7 avril 1719, dans la maison de Saint-Yon qu'il avait fondée, et où il reçut la sépulture, le 16 juillet 1734, après avoir momentanément reposé dans l'église Saint-Sever.

Les caractères, très bien tracés, quoique très incomplets aujourd'hui, ne peuvent laisser à cet égard aucun doute. Nous les reproduisons tels quels, sans pouvoir ajouter ce qui leur manque, aucun document, de nous connu, ne nous en ayant jusqu'à présent révélé la teneur :

[re]pose, messire Jean [Baptiste]  
 [de La Sal]le, prêtre, Docteu[r en]  
 [théol]ogie, ancien chano[ine]  
 [de n]otre Dame de Re[ims]  
 [instit]uteur des Frère[s]  
 [des Ecole]s chrétiennes ; qu[i zé]  
 lé dans la pratiqu[e]  
 s les vertus c[h]rétiennes]  
 [ch]arité qui. . . . .  
 r tous ses. . . . .  
 x e. . . . .

Messieurs les membres de la Commission des Antiquités n'ont pas oublié sans doute qu'une première pierre tumulaire, que la tradition disait avoir été celle qui marqua dans l'ancienne église Saint-Sever le lieu de sépulture du vénérable instituteur, a été reportée dans l'église nouvelle, en 1860, et que l'inscription latine qui en avait disparu, y a été restituée par les soins du digne abbé Cochet.

La seconde pierre du vénérable, celle que j'ai l'honneur de vous signaler, a dû être brisée et rejetée hors de la

chapelle de Saint-Yon, à l'époque de la Révolution.

En 1835, lors de l'introduction du procès de canonisation de Jean-Baptiste de la Salle, les précieux restes de celui-ci furent exhumés de Saint-Yon et transférés dans l'ancienne chapelle de l'école normale, rue Saint-Lô, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes. Ils doivent être aujourd'hui conservés dans la maison des Frères, rue Saint-Gervais.

M. L. De Boutteville, alors directeur de l'établissement de Saint-Yon, devenu hospitalier en 1825, assistait à l'exhumation, et nous tenons de lui que la sépulture fut rencontrée vers le chevet de la chapelle. Elle était derrière la place primitivement occupée par l'autel, lequel, à cette époque, se trouvait à l'entrée et non au fond du chœur.

« Le corps était représenté par un squelette à peu près complet, crâne entier, os longs des bras et des jambes, etc.

« Il n'existait pas de caveau. Le corps, renfermé dans un cercueil en bois, dont il ne subsistait plus que des vestiges, était déposé dans la terre. Avec le corps, on trouva un crucifix en cuivre, semblable à ceux que portent les Frères des écoles chrétiennes, détaché de la croix, dont le bois avait été détruit par la pourriture, et quelques fragments des ornements sacerdotaux dans lesquels le corps avait été enseveli, des franges surtout. »

Il n'est, dans tous ces détails, aucunement question d'une épitaphe quelconque, et celle qui est arrivée entre mes mains est une véritable relique, et semble avoir été jusqu'à présent ignorée.

*Pavilly. — Chapelle Saint-Pierre.* — Enfin M. de Beaurepaire communique sur l'ancienne église Saint-Pierre, à Pavilly, le mémoire suivant :

*Notice sur le prieuré de Sainte-Austreberte de Pavilly.*

Un des plus anciens établissements religieux du diocèse de Rouen était, sans contredit, le monastère de Sainte-Austreberte de Pavilly, dont il reste encore une chapelle

que M. l'abbé Baudet, doyen de Clères, par respect pour de pieux souvenirs, a rachetée, il y a quelques années, qu'il a fait restaurer, qu'il a consacrée à une œuvre charitable, et où il se fait encore, au moins de fois à autre, quelque exercice du culte.

M. l'abbé Cochet en a fait une description sommaire dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*. C'est assez pour exciter la curiosité, peut-être pas assez pour la satisfaire.

Voici en quels termes un bénédictin, D. Hilaire Belin, raconte la fondation de ce monastère :

« Le prieuré de Sainte-Austreberte de Pavilly, de l'ordre de St Benoist, a été fondé par Amalbert, seigneur de Pavilly, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 664.

« La fille de cet illustre seigneur, Aure, ou Aurée d'après d'autres documents, s'estant vouée à Dieu et désirant estre religieuse, communiqua son dessein à son père, lequel l'approuva, et au mesme temps voullut le seconder, et, pour cet effet, par l'entremise et conseil de st Phillebert, pria sainte Austreberte, qui pour lors demouroit au monastère du Port, diocèze d'Amiens, et y vivoit en réputation de grande piété et sainteté de vie, de vouloir venir gouverner le monastère qu'il avoit fait bastir et construire en son territoire de Pavilly.

« Sainte Austreberte, après avoir consulté st Omer, son principal directeur, et receu ses ordres, s'achemina audit lieu de Pavilly, où, par le consentement de st Ouen, archevesque de Rouen, elle fut establie abbesse de ce nouveau monastère, et après l'avoir gouverné 16 ans et avoir receu 24 religieuses, elle y rendit l'esprit à Dieu, le 10<sup>e</sup> de febvrier 680.

« Elle fut inhumée dans l'église de son abbaye, en la chapelle de S.-Pierre, où son corps a reposé long temps, et l'on y veoit encore, dans ladite chapelle, son sépulcre, qui est visité journellement en grande debvotion par un grand concours de peuple, Dieu y ayant fait et faisant

encore journellement plusieurs miracles évidens par l'intercession de ceste sainte.

« Apres son decedz, Benoiste fuct esleue abbessse de Pavilly, et donna l'habit et admict à la profession Jullianne, pauvre fille du bourg de Pavilly, qui est aussy décédée audict lieu et inhumée en l'église de lad. abbaye. Le Père Hugues Menart et M. Du Saussay la publient sainte en leurs martyrologes.

« Les corps de ces saintes ont esté conservés en ladicte abbaye de Pavilly jusques en l'an 841, qu'ils furent transportés à Montereul, ville du diocèse d'Amiens en Picardie, à cause que les Normans, soubz la conduite de Hastan, leur capitaine, homme barbare et inhumain, faisoient grands dégastz en Normandie, bruslant et pillant toutes les églizes, en telle sorte qu'il ne resta, d'un monastère bien basty et bien construit, que les marques d'une vieille mazure.

« Et ne se treuvant plus ny abbessse, ny relligieuses, esglise, ny monastère, les seigneurs de Pavilly se remirent en possession des biens et revenus dont Amalbert l'avoit dotté, et en ont jouy jusques en l'an 1090, auquel temps Thomas de Pavilly le redonna à Gaultier, 3<sup>e</sup> abbé de l'abbaye de la Très-Sainte-Trinité, fondée au Mont de Sainte-Catherine-lès-Rouen, à la charge de rebastir led. monastère et y envoyer des religieux de son abbaye pour y faire l'office divin et prier Dieu pour les fondateurs.

« Le tout fut exécuté, et, depuis ce temps-là, ladicte abbaye est devenue prieuré de l'ordre de st Benoist, membre deppendant de ladicte abbaye de Sainte-Catherine, à la collation de l'abbé d'icelle *pleno jure*, vacation advenant. »

Un manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle, conservé aux Archives du département, fournit à peu près les mêmes renseignements sur la fondation de ce prieuré. Malheureusement ce ne sont que des notes dont l'exactitude ne peut pas être vérifiée, parce que les documents anciens ont péri depuis fort longtems.

« L'an de grâce VI<sup>e</sup> XLVI, eu temps de Louis, filz du

noble roy de France Dagoubert, quart roi chrétien après Clovis, qui fu le premier roy de France chrétien et baptisé de monsr<sup>r</sup> st Remi l'an de grâce III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XIX, et resgna xxx ans,

« Almabert, chevalier, sire de Pavelli, funda sur son fief et seigneurie ung monastère en l'ouneur et révérence de notre Dieu, et y ordonna religieuses de l'orde Monsr<sup>r</sup> st Benest et y mist une sienne fille nommée Alvrée. Et estoit pour icellui temps, monsr<sup>r</sup> st Ouen, archevesque de Rouen, et monsr<sup>r</sup> st Phillebert, abbé de Jumièges.

« L'an de grâce VI<sup>c</sup> LXIII, madame st<sup>e</sup> Austreberte, religieuse du monastère nommé Port, sur la rivièrre de Somme, fu abbessse dudit lieu de Pavelli, par l'ordenance de monsr<sup>r</sup> st Phillebert, adonc abbé de Jumiègez, lequel gouvernoit et enseignoit en foy et en sainte religion les religieuses dudit monastère de Pavelli, au nombre de vingt-chinq religieuses.

« L'an de grâce VII<sup>c</sup> et III, trespassa madame st<sup>e</sup> Austreberte, le x<sup>e</sup> jour de frevier, jour de dimence, laquelle fu enterrée audit monastère en la chapelle fundée de monsr<sup>r</sup> st Pierre apostre, au senestre costé du grant autel. Moulit saintement se gouverna, et par ses mérites et prières moulit de miracles nostre créateur y voulut faire et démonstrer, comme il appert d'une fontaine, laquelle est auprès de ladicte chappelle où est enterrée.

« L'an de grâce VIII<sup>c</sup> LI, fu brullé et destruit ledit monastère de Pavelli par les danois sarrazins ; semblablement le moustier de St Pierre et St Paul de Jumièges, par plusieurs aultres de Normandie et de France, et demoura en ruine ledit monastère l'espace de II<sup>c</sup> XXIII ans.

« L'an de grâce mil et trente, Gosse le viconte funda le monastère de St<sup>e</sup> Trinité au Mont de St<sup>e</sup> Katherine prez Rouen, et régnoit le duc Richart chinquieme de Normandie, lequel donna la place dudit monastère, bois, terres et aultres pocessions, et, aprez sa mort, son frère le duc

Robert omosna et donna moult de ses biens, et fu à la dédicasse, qui est le xxvi<sup>e</sup> jour de juing.

« L'an de grâce mil III<sup>xx</sup> et onze, fu translaté de Pavelli vénérablement et honorablement le corps de madame s<sup>te</sup> Aubstreberte, vierge, au monastère de S<sup>te</sup> Trinité prez Rouen, eu Mont de S<sup>te</sup> Katherine, eu temps de Waltier, tiers abbé dudit monastère, lequel Waltier, père abbé, commença à réédifier ledit monastère de Pavelli.

« L'an de grâce mil II<sup>c</sup> resgnoit Thomas de Pavelli, chevallier, sire dudit lieu, lequel conferma tout ce que ses prédécesseurs avoient donné et omosné audit monastère de Pavelli, présens Eustache de Pavelli, chevallier, son frère, et Reynaus de Pavelli et plusieurs aultres. N<sup>a</sup> que depuis la fundacion dudit monastère n'ay veu ne trouvé aucun ensaînement ne escripture dudit prieuré précédent. »

La pièce suivante nous paraît être la copie d'un placard qui aurait été affiché dans un endroit apparent du monastère pour être lu par les visiteurs ou les pèlerins.

« Sachent toux voians cest escript que, eu temps de très noble Dagoubert, quart roy de France chretien, qui resgnoit l'an de grâce VI<sup>c</sup> XXXII, Almabert, chevalier, seigneur et baron de Pavelli, constitua, funda et édifia sur son fieu et seigneurie de Pavelli, l'an VI<sup>c</sup> XLI, ung monastère en l'ouneur et révérence de la glorieuse vierge Marie et y fist plusieurs chappelles et entre les aultres, l'une de mons<sup>r</sup> s<sup>t</sup> Pierre, et l'autre de mons<sup>r</sup> s<sup>t</sup> Martin, et y ordonna et mist religieuses de l'orde mons. s<sup>t</sup> Benest, et y mist une siene fille nommée Avrée, lequel Almabert pria mons. s<sup>t</sup> Philebert, adonc abbé du monastère de Jumièges, qui luy plust visiter et instruire en foy et doctrine et en sainte religion icelles religieuses ; donc après long temps fu madame s<sup>te</sup> Aubstreberte abbesse dudit monastère par l'ordennance de mons<sup>r</sup> s<sup>t</sup> Philebert en l'an de grâce VI<sup>c</sup> LXIII, uquel lieu mout saintement se gouverna, et xxv religieuses avec elle, et par ses mérites et



prières mout de miracles nostre créateur y voulut faire et demonstrier ; et y donna ledit Almabert, en pure omosne, rentes, terres, dismes, pcessions et revenues, sans aucunes choses retenir, excepté prières et oraïsons pour le salut de son âme, ses parens et amis ; et semblablement aprez, mons. Guillaume d'Esneval, chevallier, y donna et augmenta mout ledit monastère pour le salut de son âme, parens et amis. Cy est assavoir que le siège dudit monastère est fundé de sy long temps et créé sur ancienne et pure omosne, que le Roy, ne le prince ou seigneur de la terre ne peuvent par droict faire leur justice laye pour quelque crime ou chose que ce soit dedens les mectes dudit monastère de lad. vierge, se ils ne veulent encourir la sentence divine ou ecclésiastique.

« N<sup>a</sup> que nulz ne doivent édifier, mectre ne empeschier aucunement près des murs de la cloison dudit prieuré, que le prieur et ouvriers ne puissent aller et mettre leurs matières pour reparer ladite cloison. »

L'église actuelle possède encore une ancienne inscription lapidaire sur trois colonnes, ornée à sa partie supérieure des effigies de saint Pierre, de saint Paul et de saint Urbain, caractérisés, saint Paul, par deux épées croisées, saint Pierre par deux clefs, saint Urbain, en sa qualité de souverain pontife, par le même emblème. Au-dessus de leurs têtes, on distingue des écussons ainsi décrits dans une pièce que j'ai sous les yeux : « Écusson d'armes timbré d'un casque soutenu par 2 sauvages, tenant chacun un guidon avec écu, écartelé au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> ; échiqueté au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, 12 annelets de 3 à 3 ; » « Écu chargé d'une croix fleurdelisée, etc. . . . . »

On remarque une fracture à l'une des pierres sur lesquelles cette inscription a été gravée ; cette fracture est ancienne : elle existait dès le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. On voit également, que dès ce temps-là, une partie des écussons avait été enlevée.

C'est ce que ne manqua pas de constater Robert Dan-

dasne, commissaire aux Requêtes du palais, à l'occasion d'un procès qui s'éleva entre François de Pruneley, veuve de M. Anne de Tournebu, sieur de Livet, président aux Requêtes, et Élisabeth de Pruneley, comtesse de Mussy, sa sœur, l'une et l'autre dames de Pavilly d'une part, et François Louchard, prieur du prieuré, d'autre part. La contestation avait pour objet la propriété d'un cours d'eau et du marché de Saint-Laurent, autrement dit de Sainte-Croix (13 janvier 1655).

L'inscription en question était alors placée « au coin d'une paroi entre la nef et le chœur du côté de l'Épître, sous la tour du clocher ». Il paraît qu'elle avait été posée là en 1600, à la réquisition du seigneur d'Esneval, Ch. de Pruneley, du consentement du prieur Jean Le Cauchois. J'aurais eu sans doute beaucoup de mal à en déchiffrer le texte, parce que les lettres sont empâtées par la couleur et qu'elles sont, d'ailleurs, hors de la portée de la vue. Par bonheur, j'ai pu le relever dans une feuille imprimée à laquelle les seigneurs d'Esneval donnèrent dans le temps une assez grande publicité.

Voici la teneur de cette inscription :

*Fundatio seu dotatio hujus cœnobii, abbati Sanctissimæ Trinitatis de Monte Sanctæ Catharinæ, ac religiosis ibidem Deo famulantibus, facta per dominos de Pavilly et d'Esneval.*

*Omnibus Christi fidelibus, tam futuris quam extantibus, præsentibus litteras inspecturis, salutem. Noverit universitas vestra quod ego Thomas de Pavilly, miles, donavi et hac carta sigilli mei munimine impressa confirmavi, pro salute animæ meæ, et animarum antecessorum meorum, abbati Sanctæ Trinitatis de Monte Sanctæ Catharinæ juxta Rothomagum, et monachis ibidem Deo famulantibus, ecclesiam et monasterium de Paviliaco, quod quondam prædecessores mei in honorem Sanctæ Mariæ Virginis fundaverunt, et proprio censu construxerunt; ubi etiam beata*

*Austreberta, cum non parvo ancillarum Dei numero, præfuit. Sed quia a gentibus et paganis vastatum atque dirutum multo tempore jacuit; nos, charitatis intuitu, eidem Abbati redificandum tradidimus, atque quascumque possessiones terrarum, reddituum, decimarum atque libertatum olim antecessores mei eidem ecclesiæ contulerunt, prædicto abbati et monachis ejus perpetuo possidendum concessimus, sub ea tamen conditione quod prædicti abbas et monachi tenebuntur mittere ad monasterium prædictum Paviliaci quatuor de confratribus suis ad faciendum servitium et ibidem Deo sub regulari observantia perpetuo serviendum. Huic donationi adfuit Guillelmus, archiepiscopus, qui et consensum præbuit et sigillo suo roboravit. Acta sunt hæc anno ab Incarnatione Verbi divini millesimo nonagesimo primo, testibus Guillelmo, fratre meo, Reginaldo de Beaumont, Hugone de Povilla, Othone de Alyito et pluribus aliis.*

*Confirmatio hujus cœnobii ac tuitio sanctæ sedis apostolicæ indulgentiæque huic loco in perpetuum concessæ per dominum Urbanum II, pontificem maximum.*

*Urbanus episcopus, servus servorum Dei, venerabili confratri nostro Guillelmo, archiepiscopo, et cæteris ejusdem provinciæ fidelibus, salutem et apostolicam benedictionem. Cœnobium quod beata Austreberta virgo in pago Paviliaco quondam construxerat, ut post a gentibus dirutum est, audivimus, venerabilis abbatis Galterii studio, et quorundum fidelium instantia, noviter reparatum. Ut igitur pia voluntas apostolicæ sedis favore vires assumat, dilectionem vestram ad ejusdem cœnobii reparationem et exaltationem litteris præsentibus excitamus, in quibus, ex apostolica auctoritate, præcipimus ne quis deinceps eundem locum temeritate qualibet infestare præsumat. Omnibus autem qui locum istum, pro omnipotentis Dei et sanctæ virginis Austrebertæ reverentia diligere, adjuvare, protegere, et exaltare curaverint, ejusdem Dei et apostolorum ejus benedictionem et gratiam imploramus. benefa-*

*cientibusque et eundem locum colentibus quartam pœnitentiæ partem ab episcopo sive a presbytero illis injunctæ condonamus ; diripientibus pertinentia vel concessa loco huic, vi vel fraude aliqua, usque ad dignam satisfactionem gladio anathematis ferimus. Datum Cossinii, quarto idus octobris, anno ab Incarnatione Verbi divini millesimo nonagesimo primo.*

*Sunt et alia privilegia, multæque indulgentiæ huic loco impertitæ a summis pontificibus, Adriano IV scilicet et Nicolao V, illustrissimisque legatis Guillelmo de Touthville et Alexandro de Mangiis atque strenuissimis equitibus, magna pietate conspicuis, Almaberto domino de Paviliaco, primo hujus cœnobii fundatore, et Roberto, barone d'Esneval, quæ brevitatis causa in hoc lapide non sunt insculptæ. Ad perpetuam rei memoriam hoc affixum est de mandato magni et potentis domini Caroli de Prunelé, equitis, viri nobilis, ordinarii regiæ cameræ, ducis quinquaginta militum cataphractorum, vice-domini Paviliaci, domini de Gazeran et de Herbaut, totiusque conventus ejusdem abbatiæ et domini Johannis le Cauchois, Prioris ejusdem loci anno 1600 (1).*

La charte de fondation ci-dessus rapportée fut très fréquemment alléguée dans un procès qui, sous des formes diverses, dura plus d'un siècle, et qui avait eu pour cause la suppression de l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont sous Henri IV.

Lorsque cette abbaye, ainsi que la forteresse qui y était jointe, eurent été détruites par ordre de Henri IV, conformément aux vœux, non-seulement de la ville de Rouen, mais des États de la province, la partie des biens du monastère, afférente à la manse abbatiale, fut unie à la Chartrreuse de Bourbon-lès-Gaillon. Le reste, après bien des

(1) Je suis loin de vouloir garantir l'authenticité des documents contenus dans cette inscription.

pour parler et des réclamations, fut laissé comme par grâce aux religieux Bénédictins, qui allèrent s'établir à Saint-Julien et gardèrent pour eux le prieuré de Pavilly, devenu depuis longtemps un bénéfice simple, de prieuré conventuel qu'il avait été à l'origine. La communauté bénédictine, mal à l'aise et comme dépaysée dans sa nouvelle résidence, ne se recruta plus que difficilement, et il y avait bien des années qu'elle traînait en quelque sorte une vie languissante et sans édification pour le public, lorsque les derniers religieux (ils étaient en fort petit nombre) se décidèrent, moyennant des pensions viagères et d'autres avantages, à céder aux Chartreux leur monastère de Saint-Julien avec toutes ses dépendances. Le concordat intervenu entre eux est de l'année 1661. Alors une contestation, qui ne fut ni moins longue ni moins embrouillée que celle qui avait suivi la suppression de l'abbaye, s'éleva entre les nouveaux possesseurs, qui se prétendaient substitués aux bénédictins, et les seigneurs de Pavilly, qui soutenaient, en leur qualité de fondateurs, qu'on n'avait pu disposer du prieuré de Sainte-Austreberte sans leur agrément. De titres positifs, on n'en pouvait produire de bien clairs ni de bien anciens, si ce n'est l'inscription qui précède. En 1667, le procureur général du parlement se détermina à prendre en main la cause des seigneurs de Pavilly; dans les conclusions qu'il donna, lors de l'arrêt d'enregistrement du concordat passé entre les Chartreux et les Bénédictins, il déclara s'opposer formellement à l'homologation de l'article relatif à l'extinction du monastère de Sainte-Austreberte. Ce ne fut que bien des années après, le 1<sup>er</sup> décembre 1713, qu'un traité put être conclu entre les parties. Aux termes de cet accord, le président d'Esneval se désistait de toutes les oppositions mises par lui à l'union du prieuré à la Chartreuse. Les Chartreux s'obligeaient, de leur côté, à l'entretien des bâtiments et du manoir du prieuré, et consentaient à ce que le président et ses successeurs nommassent le prêtre desservant qui serait chargé de dire tous

les jours la messe à la chapelle (1) ; ils lui assuraient un traitement de 300 l. par an, outre le logement et le casuel ; ils autorisaient, en ce qui les concernait, l'union de la petite cure de Pavilly, qui dépendait d'eux, à la grande cure qui dépendait des seigneurs d'Esneval.

Ce traité ne réussit pas à terminer d'une manière complète la lutte entre la communauté et la seigneurie. Pour en finir avec les procès, les Chartreux, de guerre lasse, cédèrent, le 5 juillet 1773, à M. Esprit-Robert-Marie Le Roux d'Esneval, président à mortier, « le sol, l'église ou chapelle et le manoir de l'ancien prieuré de Sainte-Austreberte, à charge par lui de pourvoir à l'entretien et à la décoration du lieu saint, ainsi qu'au desservice de la chapelle. »

C'est ce qui explique pourquoi la chapelle ne fut pas considérée comme un bien national et ne fut pas aliénée à la Révolution.

Jusqu'à ce jour, elle a conservé son caractère antique. C'est un des rares édifices romans de ce pays. Je ne serais pas surpris que sa construction eût suivi de très près le rétablissement du prieuré.

Les manuscrits des *xvi<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles, auxquels j'ai emprunté quelques-unes de mes citations, contiennent en outre un censier très intéressant du bourg de Pavilly (2)

(1) Jean-Baptiste-Ouen Baudet, oncle du propriétaire actuel et du restaurateur de la chapelle, fut le dernier chapelain du prieuré de Sainte-Austreberte. Voir la Notice de M. l'abbé Baudet, pp. 61, 62.

(2) Ce censier fut composé en latin par un nommé Le Forestier. Il en fut fait une traduction française qui commence ainsi :

« L'an de grace mil deux cents quatre vingts et unze, frère Guillaume le Forestier, religieux claustrier du monastère et abbaye de Sainte-Trinité du Mont Sainte-Katherine-lès-Rouen, demourant en la prieuré de Pavilly, ou temps de domp Robert dit Cousin ou de Criquetot, adonc prieur dudit lieu, feist et composa

et quelques notes précieuses à recueillir, au moins pour une histoire locale.

En voici quelques-unes :

« L'an mil III<sup>e</sup> LVIII, le vendredi xiii<sup>e</sup> jour d'octobre, fu fondue une cloque audit prieuré, nommée Marie, sans faire nulz dons de cheulz de la ville, et la cuiderent destourber le curé de la mendre porcion et le chappelain de la grande, natifs de lad. ville, disans que c'estoit en leur préjudice. Celluy qui est vray rétributeur et la glorieuse Vierge leur veullent rétribuer, et tous les autres griefs et dommages qu'ils ont fait audit prieuré!

ce petit extrait, affin que quiconque soit prieur dudit lieu saiche combien luy doibvent de rente tous ceulx ou celles qui tiennent du fieu dudit prieuré de Pavilly. » Le censier se termine par ces mots : « Cy fine le roule que frère Guillaume dict le Foretier, natif de la parr. de S. Vandrille, feist et composa à ses propres coustz et despentz. »

A la suite : « Et sachent tous que le pont de Richebourg (pont d'un quartier de Pavilly) l'an mil deux centz quarante, estoit fait de boys ; et quant il chayet, les tenantz et hommes du seigneur du Plexis le devoient trouver, lever et mectre sus. Or advint-il une fois, que Villaume d'Yerville, adonc prieur de Pavilly, aux despentz de ladicte prieuré de Pavilly, feist faire et réparer ledit pont ; et fut fait et édifié de pyere ; et, pour ce que il n'y estoit point tenu et qu'il ne le devoit point faire, mais le feist de sa curialité et non mye par coustume, nous conseillons, en bonne équité et bonne foy et fidellité, que, eu temps que ledit pont cherra, que quiconques soit prieur en ce temps ne le face faire ne reparer..... aux despentz de ladicte prieuré ; car ce seroit péché mortel, quant il n'y est point tenu, de y despandre ainsy les biens de l'esglise et de ladicte prieuré. Car, pour ce que ledit prieur l'avoit fait au devant faire, advint que ledit pont chist l'an mil deux centz quatre vingtz et deux, et les gentz de la ville voullotent que le prieur, qui estoit en ce temps, le feist réparer et relever et raruner bien et deuement ; mais ilz labourèrent en vain, car ilz ne peurent trouver ne droict ne coustume que il le deust faire. »

« Le dimence III<sup>e</sup> de decembre ensuivant (1469), Louys de Dreux, maistre Franchais, son frere, enffans d'Esneval, firent prendre et mettre en criée tout le tenement du prieuré et mettre en la main de la seigneurie, leur pere absent, deffendre le ciellir, recepvoir le paie à toulx les tenans, sur paine d'amende, pour eschever prossez donné despence avec iceulx enffans, recepveurs, procureur, prevost et aultres, LXII s. III d.

« En l'an III<sup>e</sup> LXX vint à Rouen mons. d'Esneval ; le v<sup>e</sup> jour de juing fu devers lui plusieurs fois audit lieu de Rouen devers sa femme et enffans pour avoir paiement de XVII l. d'arrérages de l'an III<sup>e</sup> LXIV...

« Le XIII<sup>e</sup> jour de novembre audit an vint ledit seigneur à Pavelli ; retint d'icelle somme de XVII l, VIII l.

« Item, despencé avec ledit seigneur, femme, enffans, procureurs, receveurs et fermier, pour avoir paiement d'icelle somme, audit an, XL s.

« Le dimence XVI de juin audit an (1471), Louise de Dreux fit prendre et mettre toute la reuenee et appartenance du prieuré, son père absent, à l'essue de grant messe par trois dimenches, rapport au plais, par le prévost, et prinses faictes de tout le tenement dudit prieuré et arrest sur les labours des terres et dismeiz.

L'an III<sup>e</sup> LXVIII.

« Item de mon hoste pour xxx mines de blé, VII l. x s.

« Item de lui pour xv cares de foin, XLV s.

« Item de lui pour XIII mines d'avoine, XLV s.

« Nota. — Le jeudi, IX de mars l'an dessus dit, partit l'oste dessus dit nommé Pierres de Kdochennet, escuier du pais de Bertangne, lequel fut logié au priouré, lui VI<sup>e</sup> et VII chevalx, depuis le dimence VI<sup>e</sup> jour de novembre l'an III<sup>e</sup> LXVIII jusques au jour dessus dit LXVIII, et me lessa une queue de vin vermail, da pris de c sous, et une cedulle en papier qui riens ne m'a valu, et print moult des biens de cest hostel et arrera le bien et empira moult le lieu.

« Nota. — En ce temps estoit le roy de France et le duc



de Bertaigne en discord, tant que tous Bertons vindrent hors de l'ordenance du roy de France et de Normandie; et s'y en alla le duc de Berry, frère du Roy, le comte Dunays et de Longueville et plusieurs seigneurs et cappitaines, dont fu grant pitié et douleur.

« Nota. — Le jeudi XXI de mars III<sup>c</sup> LXVIII, vindrent à Pavelli tenir les monstres soubz le comte de Maulévrier, Richard Ville, commissaire, Louis De la Haie, Pierre de la Salle, lieutenanz, et moustrèrent au pray du prieuré xxx hommes d'armes et 4 escuiers environ, et firent serement de servir le Roy bien et loyalment envers tous et contre tous, et leur fut commandé que ilz allessent logier incontinent Avranches, et logièrent au prieuré viii chevaux et x hommes, jusques au vendredi none, eurent foin, avoine, pain, cervoise et mout d'autres choses, pour ce, vii s. vi d.

« Nota. — Le lundi, viii<sup>e</sup> de juillet, à la requeste du seigneur d'Esneval, vindrent logier deux lances de l'ordenance Mons<sup>r</sup> du Boul en Pavelli, l'un nommé Bertran Daché, fourrier dud. seigneur, lequel logia au prieuré, lui vi<sup>e</sup> et vi chevaux et une femme, l'autre nommé Guillaume Daché, son frère, logia quelx Raoul Yve, lesquelx venoient boire, mangoint toulz les jours ensamble, et leurs gens au prieuré, n'esparnoient, ne leurs gens, choses que peussent avoir. Mout en fu chargé l'ostel par ledit seigneur, sa femme, son filz, maistre Franchais qui venoit souvent etc..., et y furent jusques au xxiiii<sup>e</sup> jour d'avril ensuivant III<sup>c</sup> LXXII.

« Nota. — Le mardi iii<sup>e</sup> de décembre LXXI, Pierre Henri, prévost d'Esneval, et le clerc Blanchet de Bauquemare, procureur et recepveur, furent sur toux les lieux tenans du prieuré, firent arrester et deffendre de paier lez deniers deubz pour le fenestrage au jour de S<sup>te</sup> Austreberte.

« Nota. — Le dimence ix<sup>e</sup> jour de frevier III<sup>c</sup> LXXI, vindrent après disner, de par le Roy notre sire, deux com-

missaires et ung sergent royal en l'ostel d'Esneval, la damoiselle et III de ses filles et plusieurs autres présens, prindrent possession dudit hostel, de toutes les rentes, revenues et appartenances de la baronnie et de tout ce que peut appartenir à Robert de Dreux, escuier, absent, après vespres devant l'église; leurent cinq lestres royaulx, contenantes qui faisoient assavoir que toulx ceulx qui devoient rentes, arrérages, deniers de fermes d'achas, avoient ou savoient où avoit aucuns meubles et immeubles, vinsent devers iceulx commissaires le dire ou faire dire, sur paine de confiscation de corps et de biens, dedens trois jours, pour cause que ledit Robert de Dreux et cinq de ses enffans soi estoient asentés hors du royaume et de l'obeissance du Roy.

« Nota. — Le mardi ensuivant, le XI<sup>e</sup> jour dudit mois, fut crié en la ville de Rouen, à son de tronble, par le Roy notre sire que on bennissoit ledit Robert de Dreux et III de ses filz hors du royaume et de la duché, toutes ses terres, rentes et revenues, seigneuries et appartenances, avec toux ses meubles et immeubles, et là où ledit seigneur et ses enffans seroient trouvez, que l'on les menast au roy ou à justice. »

*Liste des prieurs de Sainte-Austreberte de Pavilly, d'après la notice de Belin, complétée à l'aide de mes notes.*

D. Guillaume d'Yerville, 1240 (1).

D. Robert Cousin ou de Criquetot, 1292 (2).

D. Guillaume Jacob, 1385-1395 (3).

D. Pierre Lambert, 1404 (4).

(1) Censier de Sainte-Austreberte.

(2) Ibid.

(3) Qualifié dans le registre de l'Échiquier de Pâques 1395, fo 165 v<sup>o</sup> « prier de l'église de Sainte-Austreberte, fondée à Pavilly, sous l'abbé et le couvent de la Sainte-Trinité-du-Mont-lès-Rouen. » V. Tab. de Rouen, reg. 9, fo 133.

(4) Tab. de Rouen, reg. 9, fo 119, 133; reg. 13, fo 251.

D. Maignet Lambert, 1433.

D. Jean Quiessebout ou Quiseboul, 12 mai 1452,  
13 janvier 1478.

D. Jean des Allois, 1489-14 mai 1507.

D. Julien Hamon, 1517-1521.

D. Pierre Le Carpentier, 1522-1524 (1).

D. Franç. Le Carpentier, 1549 (2).

D. Jean Ribault, religieux profès du Bec-Hellouin, abbé d'icelle abbaye, puis abbé de Valmont et prieur de Pavilly par la résignation de François Le Carpentier, en 1550 — 9 juillet 1551.

D. Nicolas Duport, religieux profès en l'abbaye de Valmont, prieur de Pavilly par la résignation de Ribault, en 1556.

D. Nicole de Gustimesnil, bailli du monastère de la Sainte-Trinité du Mont Sainte-Catherine, prieur de Pavilly, 23 juillet 1557.

M<sup>e</sup> Emile Mancenet, chanoine de la cathédrale de Rouen, curé du Boisguillaume, grand vicaire de Mons. de Brives, abbé de Sainte-Catherine, pourvu en commande dudit prieuré par le décès dudit Duport, de l'an 1558.

Messire Henri d'Escoubleau, protonotaire du saint siège, fils de Jean marquis de Sourdis, prieur de Pavilly par la résignation dudit Mancenet, 1562 ; fut depuis abbé de Sainte-Catherine et évêque de Maillezais.

M<sup>e</sup> Sébastien Le Grand, cleric du diocèse de Sens, prieur de Pavilly par la résignation dudit d'Escoubleau, 1572.

M<sup>e</sup> Mathieu Le Thuillier, prieur par la résignation dudit Le Grand, 1577.

M<sup>e</sup> Jean Deschamps, prieur par la résignation dudit Le Thuillier, 1577.

(1) Était en même temps, en 1522, grand prieur de l'abbaye de Sainte-Catherine.

(2) Était en même temps grand prieur de Saint-Ouep de Rouen.

M<sup>e</sup> Henri Le Thuillier, abbé de Saint-Maurice, prieur de Pavilly, par la résignation dudit Deschamps, 1578.

M<sup>e</sup> François Le Thuillier, prieur par la résignation dudit Henri Le Thuillier, 1578.

« En conséquence de toutes les provisions et résignations en commande cy-dessus, s'ensuivit ung long procès entre ledit Le Thuillier et Daomp Nicole Commere, Anthoine Langlois et Jehan Le Cauchois, tous religieux de ladict abbaye de Sainte-Catherine, qui avoient obtenu lettres en court de Rome en forme et devollut sur les deffectuosités desd. provisions en commande des prieurs commendataires sus-nommés, lequel procès fut terminé par arrest donné en la court de parlement de Rouen en l'an 1608, par lequel ledit Le Thuillier fut débouté dudit prieuré, et ledit Cauchois, envoyé en la possession d'icelluy, et par ainsy ledit prieuré, en ladict année 1608, retourna en règle (1).

« Daomp Jean Le Cauchois, soubz prieur de ladict abbaye, pourveu par lettres de subrogation au droit dudit Nicolle Commere, fut envoyé en possession, par arrest de ladict cour, d'icelluy prieuré audit an 1608.

« Daomp Guillaume Ellyes, relligieux et omosnier de ladict abbaye de Sainte-Catherine, docteur en théologie, aumosnier de la Reyne, prieur des prieurés de Cléville, de Bréval, et cy-devant prieur de Villaines, a possédé ledit prieuré de Pavilly, au droit de la permutation faicte d'icelluy avec ledit Le Cauchois pour l'abbaye de Lantvault en Basse-Bretaigne, de l'ordre de Cisteaux, où ledit Le Cauchois est décédé, après avoir esté bénit dans l'église de Saint-Jullien-lès-Rouen par messire Charles de Balzac, évesque de Noyon et abbé de Saint-Georges-de-Boscher-ville, en l'année 1615.

(1) Jean Le Cauchois, religieux de Sainte-Catherine, prend le titre de prieur de Pavilly dans des actes du 8 mai 1595 et 18 juin 1597.

« Messire Nicollas de Hacqueville, seigneur de Ponponne, abbé de ladite abbaye de Vallemont, par permutation avec ledit Ellyes d'icelle abbaye avec ledit prieuré de Pavilly et ceulx de Cléville et de Bréval, celuy de Cléville, dependant de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, et Bréval du Bec-Hellouin, en l'année 1622.

« Daompt François Louchart, religieux, chantre de ladite abbaye par provision *pleno jure* du prieur et religieux d'icelle abbaye, ledit prieuré ayant vacqué par le decedz dudit sr de Hacqueville, et par ce moien est rentré en reigle en l'an 1648.

« Daomp Hilaire Belin, grand prieur et bailly de ladite abbaye de Sainte-Catherine par provision *pleno jure* des religieux de ladite abbaye capitulairement assemblés, ledit prieuré vacant par le decedz dudit Louchart, le xx<sup>e</sup> décembre 1661 (1).

« Ledict Belin a pris l'habit de religieux de l'ordre de S. Benoist en ladite abbaye de Ste-Catherine le 4<sup>e</sup> may 1626; il a rendu ses vœux le 22 mars 1629, et fut pourvu à l'office de bailly le 20 febvrier 1636, et esleu grand prieur le 17 juillet 1647, laquelle charge il exerce encore maintenant en l'année 1647. Il a été aussi prieur des prieurés de S.-Nicolas de Caudecotte près Dieppe et de S.-Georges de Mottelles au diocèse d'Évreux, deppendant de l'abbaye de St-Pierre de Chartres. Il a esté vicaire-général de messire Jean de Croisilles et des abbayes de St-Riez et de Jumièges. »

Il eut pour successeur Jacques de Gaugy, religieux de Sainte-Catherine, prieur de Remalard et prieur de Pavilly. 1674-1686, décédé le 18 avril 1694.

Antoine de Gaugi, bénédictin de Troarn, prétendant au prieuré de Pavilly par droit de permutation.

Dom Jean Loir, religieux de Cormeilles, prieur de Pavilly de 1701 à 1705.

(1) Adrien Lepelletier, religieux de Sainte-Catherine, prend le titre de prieur, dans un acte de 1641.

Dom Jean Edeline, bailli prieur de Cormeilles, pourvu du prieuré de Pavilly, par Claude Le Roux, abbé de Bouge, au nom et comme tuteur et gardien noble du sr d'Esneval, 1713.

Charles Le Tellier de Vaulibert, prieur de Cormeilles, prieur de Pavilly, 1717-1719 (1).

*Estat du bien et revenu du prieuré de Ste-Austreberte de Pavilly.*

« Ledict prieuré consiste en unne grande chapelle dédiée à la bienheureuse vierge Marie et à Ste Austreberte, dans le cœur de laquelle il y a unne contretable de pierre des carrières de Caen, dans laquelle il y a un tableau de l'Annonciation, et a esté icelle contretable fait construire de neuf par ledict Belin, prieur, en la presente année 1667; et dans icelle chapelle, est unne autre petite chapelle desdiée au prince des apostres S. Pierre, dans laquelle est le tombeau de ladicte Ste Austreberte, lequel est vénéré de tout le peuple du pays et d'une grande quantité de pèlerins; et au bout d'icelle chapelle, dans le jardin du sr prieur, se veoit unne fonteyne de l'eau de laquelle les peslerins en boyvent par grande debvotion. Au costé de ladicte chapelle est le manoir du prieur, consistant en unne bassecourt, avec maison, où il y a salle, cuisine, seulle, plusieurs chambres et antichambre, guernier et caves. Au dessoubz et vis-à-vis de lad. maison, de l'autre costé de la cour, vers le Septentrion, est unne autre longueur de bastiment qui se compose : une chambre, seulle et caveau, qui est l'appartement que le prieur destine pour son chappelain, au costé duquel sont les escuries, avec unne remise de carrosse, et, au bout de ladicte court, est unne

(1) Jean Chabert, religieux de Saint-Victor-l'Abbaye, nommé au prieuré par les Chartreux, s'était démis le dernier juillet 1716.

vollière garnie de pigeons au costé de laquelle est un vieil bastiment.

Et devant la maison dudit manoir est un jardin planté de nains, avec deulx parterres à lad. fonteyne de Ste-Austreberte, ledit jardin contenant viron demye acre. »

M. P. Baudry signale une vie manuscrite de sainte Austreberte à la bibliothèque de Rouen.

M. l'abbé Tougard ajoute que le crâne de la sainte est précieusement conservé dans l'église Saint-Vivien, où il aura été porté après l'entière destruction de l'abbaye de Sainte-Catherine. Il rappelle que l'église Saint-Pierre, fermée à la Révolution, fut rendue au culte en 1860, grâce au zèle d'un prêtre, M. l'abbé Baudet, aujourd'hui doyen de Clères. Il a publié à cette occasion une petite *Vie de Sainte Austreberte et Notice sur son monastère* ; 72 pp. in-18, avec une vue de la chapelle.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

*Le Secrétaire intérimaire,*

A. TOUGARD.

---

## SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1884

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Ch. de Beaurepaire.

Sont présents : MM. Adeline, Baudry, le marquis de Blossville, Bouquet, Gouellain, d'Iquelon, Lormier, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay, de la Serre, l'abbé Tougard, et le comte d'Estaintot, secrétaire.

M. de Vesly s'est fait excuser.

La correspondance imprimée comprend :

*Compte-rendu de la Commission impériale de Saint-Petersbourg* pour l'année 1881, avec atlas; — *Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII; — *Annual Report of the Smitsonian institution*, 1882; — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon*, 1883; — *Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer* (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 1884); — *Société d'histoire, d'archéologie et de lettres et arts de l'arrondissement de Beaune*, année 1883; — *Bulletin des procès-verbaux de la Société d'Emulation d'Abbeville*, années 1881, 1882, 1883; — *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie*, année 1884, n<sup>o</sup> 2; — *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1883; — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, 1882; — *Comité archéologique de Senlis*, années 1882-1883; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2<sup>e</sup> trimestre 1884.

M. le Président donne ensuite connaissance d'une circulaire de la Société nationale des Antiquaires de



France contenant communication d'un vœu émis par cette société dans sa séance du 9 juillet dernier, et invitation à en adopter les conclusions.

Ce vœu est ainsi conçu :

« La Société des antiquaires de France, reconnaissant que les dispositions prises jusqu'à présent pour la conservation des monuments de l'antiquité, particulièrement dans l'Afrique française, sont restées inefficaces, parce qu'elles manquaient d'une sanction légale, émet le vœu que le gouvernement prenne auprès du Parlement l'initiative d'un projet de loi destiné à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises, et charge son bureau de transmettre l'expression de ce vœu à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

« Elle décide, en outre, qu'un pressant appel sera adressé aux Sociétés savantes en vue d'obtenir leur adhésion. »

Un débat s'engage sur la solution à donner à cette proposition.

Un certain nombre de membres, tout en étant très sympathiques au but que poursuit la Société des Antiquaires de France, trouve que des dispositions législatives seront difficilement applicables à la propriété privée, et ne pourraient guère atteindre, en Afrique, que les concessions émanant de l'Etat, dans lesquelles une réserve pourrait utilement être introduite.

La Commission consultée donne son adhésion au vœu émis par la Société des Antiquaires de France, sous la réserve des droits de la propriété privée.

M. Dutuit fait hommage à la Commission pour son portefeuille d'un dessin et de deux grandes aquarelles

signées Rozier, représentant les deux faces du jubé de la cathédrale récemment détruit.

La Commission, très reconnaissante de cette attention de notre savant collègue, prie M. le Président de lui transmettre l'expression de ses remerciements empressés.

*Lettre de M. le Préfet relative au jubé.* — M. le Vice-Président a reçu de M. le Préfet une lettre ainsi conçue :

Rouen, le 26 décembre 1884.

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT,

Vous m'avez communiqué le vœu émis le 22 novembre dernier par la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure, demandant la conservation du jubé de la Cathédrale de Rouen dans son intégrité et dans chacune de ses parties.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il résulte des renseignements que vient de m'adresser M. Sauvageot, architecte diocésain, que ce vœu sera en partie réalisé par le transfert déjà opéré des deux autels complets dans les chapelles de transepts de la Cathédrale, par l'installation du christ dans une autre chapelle et par l'emploi projeté de la grille provenant du jubé pour servir de clôture à la chapelle de la Vierge du même édifice; ce qui assurera la conservation des parties essentielles dudit jubé.

Quant aux parties de l'édicule édifiées en plâtre sur galandage, en charpente avariée, c'est-à-dire les deux escaliers latéraux et le plafond, la nature de leur construction n'a pas permis de les conserver dans leur intégrité lors du démontage.

Je vous prie de porter cette communication à la connaissance de la Commission, lors de sa prochaine réunion.

Agréez, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet de la Seine-Inférieure :

*Le Secrétaire-Général délégué,*

BEVERINI-VICO.

Un membre observe qu'aucun renseignement n'est donné sur la destruction des parties essentielles du jubé. La Commission persiste dans son vote antérieur.

*Fouilles de Saint-Ouen.* — M. d'Estaintot obtient ensuite la parole pour communiquer à la Commission les résultats des constatations faites à l'occasion des fouilles exécutées en ce moment dans la grande nef de l'église Saint-Ouen, pour la construction d'un calorifère.

Il indique à la Commission que dès les premières découvertes il s'est mis, de concert avec notre collègue, M. de Vesly, qui a bien voulu consacrer à cette œuvre ses connaissances spéciales d'architecte et son talent de dessinateur, en mesure de donner à ces constatations un degré aussi absolu que possible de précision.

Cinq plans successifs ont été levés aux niveaux divers de la fouille, de 1 à 5 mètres, plans sur lesquels l'emplacement des sarcophages est indiqué, et ces divers sarcophages sont munis d'un numéro d'ordre qui permet de spécialiser les objets intéressants découverts dans chacun d'eux.

Des coupes transversales ont été également dressées par les soins de l'entrepreneur, M. Requier, et de son contre-maître Louis, qui a apporté un soin vigilant à la surveillance des fouilles, et les objets ont été immé-

diatement recueillis et conservés à la sacristie par les soins de la fabrique.

A cet égard, M. d'Estaintot est heureux de faire part à la Commission des intentions du Conseil de fabrique, qui a la pensée d'offrir au département, pour son musée des antiquités, tout ce qui aura été trouvé d'intéressant. Il sera heureux de reconnaître ainsi l'empressement avec lequel le département s'est toujours associé aux travaux de restauration de l'église.

M. d'Estaintot ajoute que, pour donner aux plans dont il vient de parler tout leur intérêt, il a l'intention de rédiger avec M. de Vesly, et à l'aide des notes que l'un et l'autre ont journallement prises, une sorte de procès-verbal racontant les constatations faites depuis le commencement des travaux.

Aujourd'hui, il se propose seulement d'esquisser à grands traits l'impression générale qui se dégage des fouilles, et d'indiquer les objets les plus précieux qu'on y a rencontrés. Il espère qu'à l'issue de la séance la Commission voudra bien se transporter à la sacristie où il a fait déposer les différents objets en vue de sa visite.

Ce qui a frappé dans les fouilles, c'est, d'une part, la grande quantité de sarcophages retrouvés dans la partie de la fouille qui commence à peu près vis-à-vis la chaire et s'étend vers l'entrée de la nef, et surtout dans la profondeur de 2 à 4 mètres. Tous, à cette profondeur, paraissent antérieurs à la période capétienne, et les couches inférieures semblent incontestablement remonter à la période mérovingienne.

Dans la profondeur de 2 mètres, un très petit nombre d'inhumations, mais quatre d'une importance considérable, puisque ce sont les tombes de

quatre abbés, dont on avait perdu la trace au dix-septième siècle, et que, grâce à une inscription découverte l'un d'eux a pu être daté et a permis de constater qu'il abritait les restes de D. Rainfroy, que les annales de l'abbaye font mourir en 1150. (*Voir p. 17 de ce vol.*)

Dans la profondeur de 2 à 4 m. tous les sarcophages en pierre d'un seul morceau, à une seule exception près, plus étroits aux pieds qu'à la tête, au couvercle plus ou moins tectiforme, provenant des carrières de Vergelé, constataient la persistance pendant plusieurs siècles d'un même mode d'inhumation.

Une observation assez curieuse, c'est qu'en 1870, lors des travaux de nivellements exécutés dans le jardin de Saint-Ouen, notre regretté et savant collègue M. l'abbé Cochet, a surveillé des fouilles analogues exécutées aux environs du portail des Marmousets (on trouvera son rapport dans le t. II du Bulletin de la Commission à la page 216) ; et dans ces fouilles, il a rencontré, à une profondeur similaire, la même nature de tombeaux.

Comme dans la fouille actuelle, c'est de 2<sup>m</sup> 80 à 3<sup>m</sup> 40 que l'on rencontre les cercueils mérovingiens, et comme il l'indique lui-même, ils sont agglomérés et entassés les uns contre les autres.

Ce serait une question intéressante à étudier que celle de savoir si les sarcophages nouvellement rencontrés avaient été déposés à l'origine dans l'intérieur d'une église ou dans le cimetière qui l'avoisinait.

M. d'Estaintot estime qu'il serait assez difficile de résoudre la question ; il est également utile de constater que les fondations de la basse nef au nord paraissent antérieures au dépôt des tombeaux, qui, de ce côté, semblent juxtaposés ; qu'au contraire, les fondations

de la nef, du côté du midi, sont postérieures aux inhumations; que, de ce côté, les tombeaux sont bouleversés; quelques-uns sont éventrés et contiennent des ossements accumulés après coup; toutefois, il n'oserait se prononcer, les fondations du côté du midi ayant été remaniées par la construction de sortes d'éperons enveloppant des piles intermédiaires aux piliers actuels, sur lesquels il se propose d'appeler l'attention de la Commission.

M. d'Estaintot ajoute que, dans les tombeaux, on a trouvé un grand nombre d'armes, mais dans un état d'oxydation qui les rend à peine reconnaissables, sauf un magnifique fauchard, dessiné avec le plus grand soin par M. de Vesly, une hache d'armes et une sorte de faucille.

En revanche, une collection fort intéressante de boucles en bronze, ovales ou carrées, trois magnifiques plaques de ceinturon, trois styles dont deux en argent, l'un desquels, pièce hors ligne, est revêtu en partie d'un fourreau d'or délicatement fouillé, et orné au centre d'un renflement avec une croix gravée en creux, deux magnifiques fibules en argent et or, avec incrustations de pierres de couleur, des débris fort curieux de galon d'or, trois ou quatre monnaies, dont une de Probus, et une délicieuse fiole en verre à anse, tirée intacte d'un tombeau brisé.

Il note encore la présence de deux œufs dans une tombe d'enfant.

Tous ces objets passeront sous les yeux de la Commission, ainsi que l'inscription de l'abbé Rainfroy, et celle que l'on a trouvée dans le tombeau d'un moine inhumé au XI<sup>e</sup> siècle, Hugues l'archidiacre.

Avant de terminer, M. d'Estaintot insiste sur l'im-

portance des fouilles opérées par la canalisation des bouches de chaleur, qui ont permis de constater entre les piliers actuels la trace d'anciennes piles offrant, du côté des nefs, un pilier isolé; du côté des arcatures, un double pilier : piles évidemment contemporaines de l'église du XII<sup>e</sup> siècle, mais peut-être de celle du XI<sup>e</sup>, peut-être même de l'église primitive; l'embase des piliers, la proportion des colonnes, et même trois ou quatre anciens chapiteaux retrouvés dans les fondations, permettraient de retrouver la physionomie de cette église antérieure, qui, on en a maintenant la preuve, recouvrait l'espace occupé par l'église actuelle, au moins jusqu'au petit portail latéral du midi.

On a également retrouvé l'emplacement du mur extérieur du bas côté du midi.

M. d'Estaintot appelle encore l'attention de la Commission sur les traces d'incendie retrouvées dans les fouilles, à des hauteurs variées, qui correspondent évidemment à des époques différentes.

Le sol de l'église antérieure était de 0<sup>m</sup> 90 en contre-bas du sol actuel de l'édifice. A cette profondeur se retrouvent des fragments d'un ancien pavage en pavés émaillés du XIII<sup>e</sup> siècle, rapprochés sans soin, mais dont quelques-uns offrent des spécimens intéressants, entr'autres celui qui représente un moine les bras élevés dans une arcature trilobée; sa forme démontre qu'il se rattachait à une rosace dont les dimensions pourraient être déterminées.

M. d'Estaintot offre en terminant à la Commission une photographie de la vue des tombeaux des quatre abbés et une photographie de l'inscription de l'abbé Rainfroy.

M. le Président lui exprime tous les remerciements

de la Commission pour son intéressante communication.

M. Bouquet, à propos des deux œufs retrouvés dans le tombeau d'enfants, communique la note suivante :

*L'œuf est un symbole dans les sépultures.* — Chez les premiers chrétiens l'œuf était un symbole, et on a trouvé dans le tombeau d'un martyr et parmi les reliques de quelques saints des œufs de marbre tout semblables à ceux des poules. On a trouvé aussi des coquilles d'œufs naturels dans les *loculi* des martyrs. C'est que l'œuf était regardé, parmi les premiers chrétiens, comme un symbole de *régénération*, et en particulier de la *résurrection des corps*. De là le pieux usage de manger l'œuf béni, avant toute autre nourriture, le jour de la *Pâque de résurrection*, appelée aussi, pour le même motif, *Pâque de l'œuf*.

S. Augustin considérait l'œuf comme un symbole d'espérance. Dans un de ses sermons, il dit : « Restat spes, quæ, quantum mihi videtur, ovo comparatur. Spes enim nondum pervenit ad rem; et ovum est aliquid, sed nondum est pullus. » L'abbé Martigny, auquel ces détails sont empruntés, conclut justement en ces termes : « L'œuf, dans les sépultures chrétiennes, était donc l'un des innombrables symboles de résurrection au moyen desquels nos pères dans la foi échappaient à l'horreur que la mort inspire à ceux qui n'ont pas d'espérance. » (*Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, p. 470.)

La Commission décide que le procès-verbal que M. d'Estaintot va dresser avec M. de Vesly sera annexé au procès-verbal de la présente séance.

M. le Président lève la séance à quatre heures et les membres se rendent à la sacristie de Saint-Ouen, suivant le désir exprimé par leur collègue.

*Le Secrétaire,*  
Comte D'ESTAINOT.



*Procès-verbal relatif aux fouilles de Saint-Ouen, dressé  
par MM. d'Estaintot et de Vesly.*

---

La fabrique de l'église Saint-Ouen de Rouen ayant décidé l'exécution d'un grand calorifère souterrain, placé au centre de la grande nef de l'ancienne abbatale, entre le second et le cinquième piliers à partir du transept, les soussignés, comte d'Estaintot, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, secrétaire de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure, et de Vesly, architecte, professeur à l'école des Beaux-Arts et membre de la même Commission, nous sommes réunis pour tenir note, jour par jour, des découvertes intéressantes auxquelles ces fouilles pourraient donner lieu.

---

Le 8 décembre, M. de Vesly, en présence de M. l'abbé Biard, vicaire de la paroisse, et de M. G. Prévost, archéologue, demeurant à Évreux, prend les dimensions d'un cercueil d'enfant et d'un cercueil d'adulte, que le plan joint au présent journal désigne sous les nos 5 et 6.

Tous deux sont en pierre de Vergelé. Le cercueil d'enfant (n° 5) contient encore quelques traces de vêtement ou plutôt d'orfrois.

Les sarcophages nos 21 et 22, également en pierre de Vergelé, contiennent des ossements dont la présence ne peut être expliquée qu'en supposant des inhumations multiples.

La même observation s'applique au tombeau en maçonnerie n° 7, où se rencontrent quatre fémurs.

Le même jour, on constate la présence dans les débris

provenus des fouilles, de fragments assez nombreux de carrelages émaillés.

Ces carrelages paraissent se rattacher à un pavage dont l'existence est facile à reconnaître encore à 0<sup>m</sup>90 en contrebas du dallage actuel, au-dessous du banc d'œuvre situé en face de la chaire.

Deux de ces pavés méritent particulièrement de fixer l'attention : l'un d'eux, ayant comme dimensions 0,105 à la partie supérieure, 0,084 à la partie inférieure et 0,168 de longueur, représente un personnage monastique les bras levés vers le ciel, sous une arcature trilobée.

Il s'enlève en jaune sur un fond brun.

Un autre pavé, mesurant comme dimensions 0,12 en carré, représente une fleur de lys.

Le même jour, les fouilles ont été visitées par S. G. Mgr Thomas, archevêque de Rouen. MM. Gouellain, Prévoist et de Vesly sont présents.

Les fouilles ont complètement dégagé quatre cercueils en pierre, placés parallèlement à la hauteur de la chaire, les pieds tournés vers l'autel.

*Mardi 9 décembre.* — En présence de M. le curé de Saint-Ouen, de M. de Beaurepaire, président de la Commission départementale des antiquités, de MM. l'abbé Loth, Gouellain, d'Estaintot et de Vesly, membres de la même Commission, il est procédé à l'ouverture des quatre sarcophages de pierre placés sur la même ligne, portant sur le plan les nos 1, 2, 3, 4.

Le n<sup>o</sup> 1 est du côté du midi.

On commence par le n<sup>o</sup> 4, du côté du nord.

Le cercueil est en pierre de Vergelé. Les dimensions sont 0,47 de largeur extérieure, aux pieds ; 0,55 à la tête ; longueur 2<sup>m</sup>10. Le couvercle est tectiforme ; on y trouve des ossements, quelques traces de vêtement de couleur brune, qui tombent en poussière dès qu'on les touche ; la semelle des sandales en cuir est bien conservée ; un bâton

en bois est placé le long des ossements, à leur droite ; la tête du mort, dont il ne subsiste que des débris informes, reposait sur un lit de sable.

Le cercueil n° 3 est en pierre dure, pierre de Caumont ou pierre de Vernon, à couvercle plat ; ses dimensions, un peu supérieures à celles du cercueil précédent, sont : longueur extérieure, 2,30 ; largeur extérieure, à la tête, 0,70 ; largeur extérieure, aux pieds, 0,62 ; sur la droite du cercueil, la pierre est ébréchée et effritée ; les ossements sont en petite quantité et désagrégés par le temps ; les vêtements y ont superposé une légère couche de couleur brune. A la droite du défunt se retrouve un bâton de bois en partie rongé, comme le précédent, par l'humidité, et dont la contexture, excessivement poreuse, semble rappeler celle du tilleul ; les os du crâne sont à peu près complètement disparus. Mais à la tête du cercueil on retrouve une plaque en plomb, longue de 0<sup>m</sup>320, haute de 0<sup>m</sup>155, offrant neuf lignes divisées par un trait creux, contenant l'inscription suivante, tracée à la pointe, en caractères offrant un mélange de majuscules romaines, de minuscules, de cursives et de lettres onciales.

Une partie de l'inscription se trouve rongée par la formation de sels de plomb que semble avoir provoqués le contact de la boîte crânienne.

Voici ce qu'il a été permis d'en lire :

† HIC REQUIESCIT PIE MEMORIE DO  
 NNVS RINFREDVS MONCVS ET abbs HVJV  
 S LOCI QVI ECCLESIAM ISTAM POST  
 COMBVSTIONEM . . ESTAVIT MV  
 RO CINSIT ET . . . . . ET ALIIS  
 BONIS DITAVIT

.....  
 .....  
 .....

Le cercueil n° 2 est en pierre tendre ; l'entrepreneur, M. Requier, croit qu'il provient des carrières de Beaumont (Oise) ; la forme du cercueil légèrement arrondie à la tête a été constatée. Son couvercle, de forme plate, déborde de 0<sup>m</sup>05 de chaque côté.

Le cercueil n° 1 est ouvert le dernier ; il est en pierre dite roche de Saint-Maximin. Le couvercle fragmenté est légèrement bombé.

A l'intérieur il récite des ossements ; la forme des vêtements est parfaitement conservée ; ils forment surtout à la hauteur de la hanche et du fémur gauche une série de plis caractéristiques, indiquant que le défunt a été inhumé avec ses vêtements abbaciaux ; un galon décoré d'un léger tissu d'or l'agrémentait ; malheureusement toutes les parcelles de ces différentes couches de vêtements, qui tous ont la couleur brune remarquée déjà dans les tombeaux précédents, tombent en poussière dès qu'on y porte la main.

A la droite du défunt est également placé le bâton abbatial en bois, dont il ne reste que des fragments, à ses pieds, les semelles en cuir de ses sandales ; mais dans aucun d'eux ne se retrouvent de fragments de vases, de monnaies, ni de bijoux.

A 10 heures et demie, l'exploration est terminée. Tous les couvercles de ces sarcophages n'ont pu être enlevés que par fragments.

Nous mesurons les dimensions d'un beau sarcophage, à entaille pour la tête, et en pierre dure, qui porte sur le plan le n° 8. Il mesure 2,55 de long ; 0,90 à la tête, 0,55 aux pieds. Il a été trouvé vide et sans couvercle, à côté du caveau cimenté, dont la situation est accusée sur le même plan. Ce caveau cimenté, dont les dimensions sont de 1,40 sur 1 mètre, avec une profondeur de plus de 2 mètres, paraît formé à l'aide d'un revêtement en plâtre appliqué sur la paroi des sarcophages contigus.

On retrouve dans les fouilles, aux environs, des fragments de moulures en plâtre, archivoltes et colonnettes,

paraissant appartenir à la période ogivale primitive et décorées de peintures représentant des rinceaux tous gris et noirs.

Ces moulures sont mises de côté.

Il en est de même de fragments en pierre revêtus d'une sorte de stuc coloré en rouge.

On trouve également quelques fragments de dallage.

Constaté sur les fouilles la présence de MM. l'abbé Loth et P. Baudry, membres de la Commission.

*Mercredi 10 décembre.* — Nous faisons procéder à l'ouverture de deux sarcophages, le premier de forme rectangulaire, en pierre de Vergelé (n° du plan), le second en plâtre (n° 24); le couvercle de ce dernier présente une sorte de croix, dont la partie centrale offre un boudin assez grossièrement exécuté, s'élargissant à son extrémité supérieure, et dont les bras, placés diagonalement, et non à angle droit, simulent le même renflement terminal.

A la tête du sarcophage, un dessin en relief, représentant une croix inscrite dans un cercle avec quatre demi-rays partant de la circonférence, entre chacun des bras, de la croix.

Des dispositions sont prises pour consolider les fragments brisés du couvercle et permettre d'enlever le sarcophage intact en dehors de la fouille.

M. Witz, photographe, prend la vue générale des fouilles. Il se place du côté du chœur.

Les sarcophages en pierre (nos IX et XIV du plan de Vesly) sont visités. Ils ne contiennent que des ossements et des fragments de vêtements.

Il en est de même du sarcophage placé obliquement vers le midi (n° VII du plan de Vesly, — 26 du plan Requier). Ses dimensions sont : 2,05 de long, 0,90 à la tête, 0,37 aux pieds; l'ouverture en a lieu en présence de MM. l'abbé Biard, Gouellain, Devaux. Le couvercle vient en morceaux; l'intérieur est rempli d'un mélange de chaux

et de sable agglutinés avec les ossements ; les ossements ont été déplacés, les fémurs occupent la place de la tête.

M. G. Prévost trouve dans les fouilles un fragment de poterie dite de Samos. On trouve également une défense de sanglier.

*Jeudi 11 décembre.* — Dans un cercueil placé dans la même direction, mais à l'extrémité ouest et en dessous du n<sup>o</sup> 26 (plan Requier ci-dessus) et qui porte le n<sup>o</sup> 27 (longueur, 2<sup>m</sup>00, largeur, à la tête 0<sup>m</sup>70, aux pieds, 0<sup>m</sup>40) avec couvercle en batière, cercueil placé à la limite des fondations des piliers sud de la grande nef, on remarque que, du côté droit, ce cercueil a été brisé et que, par l'ouverture ainsi faite, on a introduit quatre ou cinq crânes jetés pêle-mêle.

Les sarcophages n<sup>os</sup> 19 et 25 ne présentent que des ossements.

Le cercueil n<sup>o</sup> 30, en pierre de Saint-Leu comme les autres, présentait un couvercle de forme très intéressante et à peu près unique ; sa forme extérieure était tectiforme, mais à forme polygonale, l'arête centrale étant accompagnée de deux arêtes latérales, qui divisaient l'extérieur du couvercle en quatre pentes accolées, avec diminution progressive de hauteur en arrivant vers les pieds.

Cette disposition entraînant un excédant d'épaisseur du couvercle, on en avait diminué le poids en l'évidant à l'intérieur ; et on avait assuré la clôture hermétique du sarcophage en l'entaillant intérieurement de manière à ce qu'il s'emboîtât sur la cuve.

En outre, aux deux extrémités, pour en rendre le maniement plus facile, on avait réservé à même la pierre un tenon carré, à arêtes abattues, faisant saillie de 10 centimètres.

Cette disposition, fort intéressante, n'a pu malheureusement être conservée, le couvercle, malgré les soins pris

pour le soulever, s'étant littéralement émietté entre les mains des ouvriers.

M. G. Prévost, qui a surveillé avec beaucoup de soin l'enlèvement des terres accumulées auprès du gros bloc de pierre, de 1<sup>m</sup>10 sur 0<sup>m</sup>60 en carré, y découvre de petits fragments d'inscription, en caractères romains, paraissant de l'époque carlovingienne, et qui s'enlèvent en blanc sur un fond brun.

On distingue sur le plus considérable d'entre eux, long de 20 centimètres, les lettres : NDI.

Sur les deux autres : AM et VII.

M. Prévost retrouve également un petit fragment de mosaïque, fond noir.

Les ouvriers rencontrent des fragments nombreux de plaques de marbre blanc paraissant avoir servi de revêtement. On y ajoute un fragment de médaillon en pierre de Saint-Leu, dont la partie supérieure a été brisée. Le sujet, encadré dans une moulure formant boudin, représentait un enfant nu, les jambes écartées ; la jambe gauche avec une partie de l'abdomen et les organes sexuels sont seuls figurés sur le fragment conservé. On a également trouvé des fragments de tuiles à rebords.

Tous ces objets sont mis de côté.

Les ouvriers préparent l'enlèvement du cercueil en plâtre n° 24.

*Vendredi 12 décembre.* — Les ouvriers disposent le palan à l'aide duquel sont successivement enlevés le cercueil n° 3, de l'abbé Rainfroy, le cercueil en plâtre n° 24, et le cercueil à entaille n° 8.

Malgré les précautions prises pour sauver un cercueil en plâtre n° 37, placé sous celui de l'abbé Rainfroy, il est réduit en morceaux et irréparable. On conserve seulement l'ornement qui se trouvait placé en tête du cercueil, analogue à celui qui a été précédemment décrit. Nous notons que l'ornementation du couvercle offrait les deux

bras de croix dans une situation à peu près horizontale et que les bras et la partie supérieure de la croix se terminaient en forme de croix pattée.

Dans ce cercueil on trouve deux crânes.

Nous procédons successivement à l'ouverture de différents cercueils.

Le n<sup>o</sup> 49 (profondeur de 3 à 4<sup>m</sup>) offre, à côté des ossements intacts, bras allongés, à droite des fragments oxydés de lame d'épée et de poignard, un fragment de fer à gauche, une boucle en bronze.

Nous prenons les mesures du cercueil, en pierre de Saint-Leu, qui peut être considéré comme le type de tous ceux trouvés au-dessous de 2 mètres du dallage de l'église.

Longueur, 2<sup>m</sup>10; épaisseur, 0<sup>m</sup>08; profondeur intérieure : à la tête, 0<sup>m</sup>42; aux pieds, 0<sup>m</sup>33; largeur à la tête, 0<sup>m</sup>72; aux pieds, 0<sup>m</sup>45.

Couvercle tectiforme :

Tête, épaisseur centrale...	0 <sup>m</sup> 15
— — latérale...	0 <sup>m</sup> 10
Pieds — centrale...	0 <sup>m</sup> 12
— — latérale...	0 <sup>m</sup> 08

Le n<sup>o</sup> 51 (même profondeur, mêmes dimensions), placé près des fondations, au midi, nous offre un squelette d'enfant admirablement conservé; les phalanges de ses mains, étendues de chaque côté du corps, sont intactes; la longueur du squelette est d'environ 1 mètre; à sa droite, deux objets ronds attirent notre attention et sont amenés avec soin; nous constatons deux écalles d'œufs ayant conservé leur forme; à gauche du squelette, à la hauteur de l'épaule, un objet en fer décomposé par l'oxydation.

Du côté opposé des fouilles, contre les fondations du pilier du nord, le n<sup>o</sup> 15 (profondeur de 2<sup>m</sup>50, couche inférieure) nous réserve les découvertes les plus intéressantes (présents : MM. d'Estaintot, Prévost et Geffrotin).



Les ossements se trouvent noyés sur une épaisseur de 5 à 6 centimètres, qui arrive à près de 0<sup>m</sup>10 aux pieds, dans un dépôt calcaire sédimenteux agglutiné et encore tout imprégné d'humidité.

A droite, une boîte crânienne renversée, à droite et à gauche de celle-ci, une mâchoire inférieure parfaitement conservée avec ses dents, dont l'émail est intact ;

A la hauteur des clavicules, un style fortement oxydé ;

Une plaque de ceinturon avec sa contre-plaque, une série de lames de bronze de 5 centimètres de long paraissant un ornement de ceinturon, trouvées à la hauteur des hanches ;

Une autre plaque ajourée, avec ses quatre arpillons, trouvée entre les genoux ; une petite plaque et contre-plaque à jour, sans arpillons ;

A gauche, près du genou, les débris d'un vase en bois, ayant 0<sup>m</sup>065 de diamètre, avec ses cercles de bronze et ses plaques estampées, paraissant avoir décoré le centre du fond et le dessus ;

A gauche, un poignard avec l'ornementation en bronze qui décorait la partie supérieure du fourreau à son attache à la ceinture ;

Sur la droite, traces brunes, comme de bois décomposé ; à leur extrémité, objet en fer déformé par la rouille.

Les ouvriers posent les madriers destinés à soutenir le treuil et le plancher de service.

*Samedi 13 décembre.* — Nous continuons l'examen des cercueils, dont le travail des ouvriers exige l'enlèvement. Les ossements continuent à être recueillis avec soin par M. l'abbé Biard, pour être plus tard réunis dans un caveau spécial.

Le n<sup>o</sup> 52 (couche de 3 à 4 mètres) n'offre au milieu des ossements qu'une petite boucle carrée en bronze avec son arpillon et une pointe de métal.

Nous constatons à 3 mètres du niveau supérieur de

l'église les traces très accentuées d'une couche épaisse de plusieurs centimètres, en terre cuite dans sa partie inférieure (0<sup>m</sup>12), en charbons et cendres noires dans la partie supérieure (0<sup>m</sup>06), et qui se continue à partir du centre de la fouille, en passant au-dessous de la grosse pierre rencontrée dans la fouille de 2 à 3 mètres.

Le n° 53 (à 3<sup>m</sup>20 en contrebas) offre entre les fémurs un anneau de bronze réunissant trois petites chaînettes de même métal, longues de 0<sup>m</sup>10 : l'une se termine par deux petites lames de bronze longues de 0<sup>m</sup>05, recourbées à leurs extrémités, fixées à la chaînette par leur centre et disposées en croix ; elle paraissent avoir eu pour objet de fixer un petit barillet dont le diamètre aurait été de 0<sup>m</sup>05 ; l'autre chaînette eût pu soutenir une pince à épiler.

Le cercueil est percé dans le fond d'un trou circulaire pour l'évacuation des matières putrides ; sous la tête du squelette, étendu les bras allongés, un fragment de poterie grise, un anneau et une petite boucle plate en bronze avec un seul ardillon ; aux pieds, cendre et fragments de bois avec écorce : couvercle du cercueil absolument plat.

Il est à remarquer qu'on a trouvé des squelettes sans cercueils de pierre, l'un à 2<sup>m</sup>20 de profondeur, l'autre placé au-dessus du sarcophage n° 52.

Le n° 47 (dans la partie inférieure de la couche de 2 à 3 mètres) présente un squelette les bras allongés, la moitié d'une agrafe en bronze argenté, des fragments de fer et de verre aux pieds, à gauche.

A gauche également, des fragments d'épée et anneaux, un fragment rond.

A la hauteur du cou, un objet en fer allongé.

Le n° 30 (partie supérieure de la couche de 2 à 3 mètres), entièrement défoncé, contient une plaque de ceinturon, un fragment d'épée ou de couteau, trouvé à la hauteur de la poitrine.

Dans le n° 45 (partie inférieure de la même couche) deux crânes.

Le n° 62 (couche de 3 à 4 mètres) semble entouré d'une couche de terre végétale ; au-dessus règne une ancienne voûte qui se prolonge en allant vers le chœur et vers le portail. C'est à peu près au-dessous de cette ligne que réapparaissent les traces d'argile cuite par masses ; le squelette a les mains allongées.

Quelques menus objets ; un pendant allongé en améthyste ou en verre teinté de violet, traversé par son centre ;

Trois petites monnaies en bronze, dont une de Probus, une boucle rectangulaire à facettes ;

Des fragments d'armes décomposées par la rouille ; un fer de lance à droite, le scramasaxe à gauche ; à la tête un petit morceau de cuir, un silex à briquet, traces de charbon aux pieds.

N° 54 (couche de 3 à 4 mètres vers le centre de la fouille), deux crânes. Cette fouille, continuée par M. l'abbé Loth, amène la découverte de deux plaques de ceinturon, dont une fragmentée, des débris d'épée, un cabochon, des débris d'armes et de cuir ; divers ornements argentés formant méandre, un ornement en bronze sous forme de cercle à trois partitions en S trouvé à la hauteur des épaules, deux belles fibules en or, ornées d'incrustations de pierres en couleur, quelques débris de poteries.

N° 60 (cercueil en plâtre de la couche inférieure de 2 à 3 mètres) ; ce cercueil, menaçant de s'effondrer, est visité par M. de Vesly.

Le squelette est complet ; les branches de la mâchoire et les os de la tête sont dessoudés. Dans la partie correspondant à la région iliaque se trouvent une boucle de ceinturon en bronze et une petite bouclette avec ardil-lon ; plusieurs rivets de bronze en forme de losange ; un poignard en fer avec la coquille de sa garde, un fragment de scramasaxe, et un fer de lance sont au côté gauche du mort ; à sa droite était placée sa hache dont le fer était placé à la hauteur de la malléole.

N° 64 (profondeur de 3 à 4 mètres). Deux squelettes

placés côte à côte, mais l'un, la tête aux pieds de l'autre.

*Lundi 15 décembre.* — On découvre la partie antérieure d'un cercueil dont le surplus reste engagé dans le sol non fouillé de l'église, vers le portail; il se trouve à une profondeur de 1<sup>m</sup>95 du dallage; on lui donne le n° 73; on reconnaît les traces d'un vêtement brun sur les ossements. Aux pieds des sandales de cuir.

On commence les fouilles du tombeau n° 65, placé à côté du n° 62 (couche de 3 à 4 mètres).

Aux pieds, une charmante fiole en verre blanc à anse; la panse est décorée haut et bas de deux rangs de doubles filets, l'ouverture en forme de trèfle; ce joli spécimen est ramené intact, à la pelle, du milieu des décombres qui ont envahi le cercueil effondré. A la gauche du squelette on rencontre une lame de couteau en fer, des petites plaques de bronze, des anneaux en bronze de 0<sup>m</sup>08 de diamètre, reliés à du cuir fixé par des rivets et offrant la plus grande analogie avec ceux trouvés dans le n° 14 (12 décembre).

A gauche, à la hauteur de la main, une chaînette de cuivre terminé par un anneau fixé à un objet en ivoire, fragmenté, paraissant offrir deux plaques d'ivoire fixées à un montant de même matière par deux anneaux d'argent. Les dimensions de cet objet, fournies par le rapprochement de ses débris incomplets, donnent en hauteur 11 centimètres, en largeur 7 centimètres. L'écartement des deux lamelles d'ivoire est de 3 millimètres; on conjecture qu'il était destiné à contenir une tablette de cire.

On trouve encore dans cette sépulture des restes de charbon; à la droite de la tête, une boucle de fer, quelques débris informes de même métal et des menus fragments de poterie.

Pendant ces découvertes, le comte de Rochemonteix, archéologue du Cantal, l'abbé Allard et M. Devaux, sculpteur, sont présents.

Le cercueil n° 17 (couche inférieure de 2 à 3 mètres) donne un scramasaxe et des débris d'armes en fer.

Le soir, une plaque en bronze laissant apparaître des parties dorées est retrouvée par les ouvriers dans les déblais; on suppose qu'elle peut avoir appartenu à la sépulture n° 62.

Le cercueil R, voisin des fondations des piliers de la nef, au midi, ne contient que des débris de maçonnerie; ce caractère est commun à tous les tombeaux placés dans la même situation.

Les ouvriers ont trouvé un fragment de fauchard aux environs de l'emplacement du tombeau de Rainfroi.

*Mardi 16 décembre.* — Dans un cercueil situé au centre de la fouille (n° 57) (couche supérieure de 2 à 3 mètres). MM. l'abbé Biard et G. Prévost trouvent les objets suivants :

Une boucle elliptique de 0,06 de long sur 0,035 de large, une pointe en silex taillé adhérerait à la boucle ;

Deux plaques de fer avec de petites pointes ;

A la hauteur de la poitrine, une croix pattée en argent, légèrement concave; des pointes apparentes servaient à la fixer sur un support quelconque ;

Une petite boucle de bronze, avec ardillon à la hauteur de la ceinture ;

Une épingle en métal blanc ;

Une sorte de style de même métal, avec tête plate taillée à facettes ;

Une fermeture de collier en bronze et un petit morceau de cuir.

Une petite pince à épiler en bronze, placée vers le milieu du corps, de petits morceaux d'ivoire et une dent de sanglier; aux pieds, des fragments de charbon et des débris de poterie noire.

N° 77, cercueil en plâtre défoncé, rien.

A une heure et demie, en présence de Mgr Thomas,

archevêque de Rouen, ouverture du tombeau n° 81. MM. de Beaurepaire, Gouellain et Sauvageot, présents sur les fouilles.

M. de Vesly procède à la recherche des objets contenus dans la sépulture. On y rencontre une boucle de ceinturon en fer et des fragments d'armes décomposées par l'oxydation ; puis un magnifique style en argent, long de 0,22, décoré, sur une longueur de 0,08, d'un fourreau d'or orné d'anneaux délicatement fouillés. Il présente, au centre de cette ornementation, un renflement en argent qui, sur deux côtés, offre une croix patée gravée en creux, le creux rempli par une sorte de pâte-émail, et, sur les deux autres côtés, une croix en sautoir inscrite dans un losange.

Les autres objets, recueillis dans la sacristie, ont été successivement soumis à l'attention de Monseigneur par M. d'Estaintot.

Les deux petits cercueils d'enfants, nos 74 et 79 (couche de 2 à 3 mètres), ne contiennent que du sable et du mortier ; de nombreux fragments de poterie commune sont trouvés aux environs (couche de 2 à 3 mètres).

Le cercueil n° 82 ne présente également aucun détail intéressant : les ossements sont déplacés, les fémurs sont à la hauteur des épaules.

A l'extrémité est de la fouille, aux pieds de la tombe de l'abbé Rainfroi et à une profondeur de 3 mètres, les ouvriers rencontrent de nombreuses pierres portant des traces d'incendie.

*Mercredi 17 décembre.* — MM. l'abbé Biard et G. Prévost sont présents sur les fouilles.

Les cercueils 21 et 22 (de la couche de 2 à 3 mètres), 61 (de la couche de 3 à 4 mètres), fournissent, les premiers, quelques objets en fer corrodés par la rouille ; le second, un clou et un morceau de verre irisé ; le troisième, un morceau de corne et un clou de fer.

Le cercueil n° 75 (couche de 2 à 3 mètres), à demi engagé sur le côté est, offre cette particularité de reposer sur une couche de mortier épaisse de 7 à 8 centimètres, qui se continue à droite et à gauche, offrant un développement total de plus de 3 mètres; son niveau est à 3<sup>m</sup>10 en contre bas du sol actuel. Ce tombeau, rempli de décombes, contenait un fragment de poterie noire d'un grain très fin, un fragment d'os taillé et des fragments de poterie blanche et rouge.

Un mur transversal est rencontré au milieu de la fouille; sa crête se trouve à 2<sup>m</sup>30 du sol actuel; au côté de l'ouest est placée une auge en pierre, longue de 0<sup>m</sup>80, large de 0<sup>m</sup>60, profonde de 0<sup>m</sup>18, et remplie d'ossements.

Ouverture des cercueils nos 75 et 80; dans ce dernier, fragments de scramasaxe et d'un couteau en fer, une grande et une petite boucle de bronze, une pièce de monnaie en bronze absolument fruste et un petit fragment de verre.

Sont venus aujourd'hui sur les fouilles: MM. G. Le Breton, Pelay, Paul Baudry, les abbés Allard et Delafontaine.

*Jeudi 18 décembre.* — Vers le centre de la fouille, dans la profondeur de 3 à 4 mètres, rencontre de deux sarcophages d'une forme spéciale.

Le n° 87, placé contre la limite nord en deux morceaux à peu près égaux, aux côtés légèrement convexes, offrant 2<sup>m</sup>20 de longueur extérieure et 2<sup>m</sup>00 de longueur intérieure, avec une largeur de 0<sup>m</sup>36 à la tête et aux pieds, de 0<sup>m</sup>52 au milieu.

Le second, n° 86, d'un seul morceau et de forme rectangulaire, plus étroit aux pieds qu'à la tête, offre, vers le milieu de son côté gauche, une ouverture circulaire placée à 0<sup>m</sup>09 du fond, ayant 0<sup>m</sup>06 de diamètre, elle est bouchée par un tampon en pierre placé du dedans qui en remplit exactement le vide.

Dans ce dernier cercueil, MM. l'abbé Biard et de Vesly

découvrent une plaque de fer et une grande boucle de bronze, une bague de bronze à la main gauche, un morceau de cuir à la hauteur de la ceinture.

A l'ouest, la paroi de la fouille dressée permet l'exploration des cercueils portant les nos 73 (dans la couche de 2 à 3 mètres), 87, 88, 89 et 90 (dans la couche de 3 à 4 mètres).

Le n° 73, déjà signalé sous la date du 15 décembre, contient les restes d'un moine reconnaissable aux fragments de vêtement de laine brune et aux sandales de cuir; à la partie la plus profonde, M. Requier fils aperçoit et retrouve une plaque de plomb légèrement convexe par le bas et fortement oxydée, large de 0<sup>m</sup>16, haute de 0<sup>m</sup>16.

Neuf traits horizontaux la divisent. Entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup>, le 5<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup>, se lisent avec difficulté, pour les deux dernières lignes, les caractères suivants (1) :

XVI KL OCTO  
RIS OBIIT HV  
GO ARCHIDIACONI  
ANNO            DNI  
MLVII            XO

Dans la sépulture n° 88, MM. de Vesly et Prévost découvrent le mobilier suivant : un scramasaxe, une pointe de flèche et un couteau en fer, un conglomérat de fer, que M. de Vesly considère comme un umbo de bouclier ou l'extrémité d'un carquois; tous ces objets à la gauche du squelette;

A hauteur du bassin, une boucle en bronze trapézoïdale et une contre-plaque à redans portant des dessins.

A droite, des débris en fer d'une lance ou angon, une pièce de monnaie en bronze de petit module, très fruste, des dé-

(1) L'interprétation des deux dernières lignes nous a été donnée par le comte Robert de Lasteyrie.



bris de poterie et de charbon complètent l'inventaire de cette sépulture.

Le cercueil n° 90 est rempli de décombres.

Le n° 89, en partie effondré, présente aux pieds une forme de lanière ou lacet, une petite plaque de bronze formant rivet ou attache, puis des fragments d'armes en fer.

Le n° 87 est complètement effondré et presque engagé sous la paroi de la fouille. On y trouve cependant une boucle de bronze enveloppée dans une gangue d'oxyde de fer et un scramasaxe, sur lequel se voient de belles soufflures produites par le sulfure de fer. Une de ces poches se vide et laisse couler un liquide blanc et transparent.

*Vendredi 19 décembre.* — Quelques débris de poterie sont retrouvés près du mur transversal. Sur l'une d'elles, M. G. Prévost croit pouvoir lire : OF PR.. I.

A onze heures, M. Ricard, maire de Rouen, accompagné de M. Capelle, premier adjoint, vient visiter les fouilles.

M. le Curé, plusieurs membres du Conseil de fabrique sont présents.

On procède devant eux à l'ouverture des sarcophages 71 et 72 (profondeur de 3 à 4 mètres).

Le premier offre aux pieds les deux boucles attachant la chaussure et une petite pièce de bronze paraissant avoir orné l'extrémité des courroies ; à la droite du squelette, un fauchard recourbé, tranchant à l'intérieur et présentant au milieu de la partie extérieure un arrêt coudé à angle droit, terminé par une sorte de volute recourbée ; de nombreux fragments de tissu d'or et de galons sont recueillis, mélangés aux détritrus de la sépulture.

Le second n'offre d'instruments d'aucune sorte ; mais, sur les ossements qu'il contient, se remarque la présence d'une frange d'or partant de l'épaule et se développant

sur la poitrine, pour se séparer ensuite à la hauteur de la ceinture et contourner les fémur et se terminer de chaque côté à la hauteur des tibias. Le sarcophage, engagé à moitié dans le sol non exploré de la nef, offrait comme disposition anormale une largeur égale aux pieds et à la tête; sa longueur était de 1<sup>m</sup>90.

Les filigranes d'or provenant des deux tombes ci-dessus ont été recueillies et déposées avec les autres objets à la sacristie.

Ordre avait été donné de conserver la disposition des galons du n<sup>o</sup> 72 jusqu'à ce que le dessin en eût pu être relevé; malheureusement, en notre absence, les ouvriers ont vidé le sarcophage et réuni en bloc tout le galon, ce qui a empêché d'exécuter le projet que nous avions conçu.

*Samedi 20 décembre.* — Les ouvriers ramènent avec la terre des fouilles une petite coupe en terre fine, dite de Samos, un goulot d'amphore en terre blanche avec ses deux anses, un grand fragment de poterie rouge commune, ornée de torons, baguettes, etc.

A 4<sup>m</sup>40 au-dessous du pavage, couche de béton de 2<sup>m</sup>60 de large et de 5 à 6 mètres de développement; elle se prolonge dans l'axe de l'église, un peu plus rapprochée des fondations du côté du nord et commence vers le troisième pilier de la nef.

*Lundi 22 décembre.* — Quelques fragments de poterie et trois nouveaux sarcophages sont découverts.

*Du mardi 23 décembre au 4 janvier.* — Les différents sarcophages découverts n'offrent aucun intérêt; tous sont remplis de décombres, paraissent aussi avoir été visités.

Dans les fondations du quatrième pilier de la nef actuelle (côté du nord à partir du chœur) se trouve encasté un chapiteau, dont la proportion et la forme ont été relevés avec soin.

Les galeries latérales du calorifère, ouvertes pour les conduites de chaleur et de fumée, ont permis de constater entre chacun des piliers actuels les assises d'anciens piliers, dont la base des colonnes est, du côté du midi, à un niveau inférieur de 20 centimètres au côté du nord, accusant ainsi entre les assises de ces piliers de même époque une dénivellation dont nous avons dû nous borner à constater l'existence.

Voici les proportions de la pile rencontrée entre les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> piliers (côté de l'Évangile).

Elle se compose d'un massif offrant vers la grande nef un front de 1<sup>m</sup>23 sur une profondeur de 1<sup>m</sup>58.

Vers la grande nef et le bas-côté, une demi-colonne ayant 0<sup>m</sup>50 de diamètre et 0<sup>m</sup>25 à 0<sup>m</sup>30 de saillie se dégage du milieu du massif.

Sur les deux autres faces se détachent deux demi-colonnes juxtaposées et offrant les mêmes proportions.

Le massif rencontré dans l'intervalle des mêmes piliers, côté du midi, présente des proportions plus fortes : 1<sup>m</sup>40 de face et 1<sup>m</sup>88 de profondeur ; les dimensions des colonnes sont les mêmes.

Nous avons constaté la dénivellation des piles du midi par rapport à celles du nord. Ces piles ont d'ailleurs conservé leurs assises horizontales.

Il faut ajouter à cette remarque ce fait, que les assises du midi ont été à une époque postérieure, enveloppées dans un massif en maçonnerie parementé, affectant la forme d'un losange dont les pointes font saillie en forme d'éperon du côté des nefs, et que les massifs avaient été prolongés presque jusqu'au niveau du dallage actuel, enveloppant ainsi la base et une partie du fût des colonnes dont nous venons de signaler l'existence.

Les mortiers de cette enveloppe sont tout différents comme aspect de ceux de la pile qu'ils enveloppent.

Nous avons pu constater les deux éperons du losange rencontré sur l'emplacement de la galerie d'accès ; celui

qui faisait face au midi offrait, à 1<sup>m</sup>51 au-dessous du dallage actuel les traces apparentes d'un ancien dallage.

*Jeudi 6 janvier.* — Le percement de la galerie d'accès du calorifère à travers le bas-côté du midi fait remonter à 0<sup>m</sup>88 en dedans du parement intérieur du mur actuel le parement de l'ancien bas-côté, dans lequel se trouve encore engagée une demi-colonne faisant face à la demi-colonne de la pile dont nous avons précédemment constaté l'existence.

Cette colonne a 0<sup>m</sup>40 de saillie. Elle se termine par une double moulure séparée par une gorge. Ce motif de décoration a 0<sup>m</sup>15 de hauteur.

Le dessous de cet ornement est à 1<sup>m</sup>15 du dallage actuel.

La colonne repose sur une base carrée, précédée d'un chanfrein, le tout ayant 0<sup>m</sup>51 de hauteur, ce qui donne pour niveau du dallage de l'édifice, auquel cette colonne appartenait, 1<sup>m</sup>66 au-dessous du dallage actuel.

Les fouilles faites dans les bas-côtés pour le passage des bouches de chaleur, de la galerie d'accès ou du conduit de fumée, ont permis de constater qu'aucune inhumation n'y avait été faite.

*Jeudi 13 janvier.* — La fouille poursuivie sous l'emplacement du banc d'œuvre (entre le second et le troisième pilier, côté du sud) a mis à découvert une pile analogue à celles rencontrées déjà ; le massif de maçonnerie qui l'enveloppe, au lieu d'affecter la forme du losange, a ses pans coupés sur les deux faces et celle qui regarde l'est vient buter contre un ancien mur épais de 0<sup>m</sup>95, qui se continue dans la direction du chœur et que l'on trouve assis sur 0<sup>m</sup>20 de déblais.

L'axe de la nouvelle pile indique un mouvement de flexion marqué vers le nord.

Contre le mur dont nous venons de parler, on retrouve,

à niveau de 0<sup>m</sup>90 au-dessous du dallage, un fragment de pavage composé de l'assemblage de pavés émaillés ayant 0<sup>m</sup>12 de côté, mais qui présente cette particularité, à l'exception de deux ou trois pavés à peu près entiers, de n'offrir que la moitié gauche de pavés.

Quelques-uns sont simplement recouverts d'un vernis brun uniforme.

Les autres présentent un demi-lion rampant à la queue fourchetée, les autres, un demi-écu losangé, les autres, des fragments de rinceaux s'élevant en jaune sur un fond brun. Un seul donne, sous une arcature trilobée, une figure de moine à la tête rasée, les bras à demi-étendus levés vers le ciel, que nous avons déjà signalé sous la date du 8 décembre.

*Vendredi 14 janvier.* — Dans la contre-allée, derrière le banc d'œuvre, on rencontre un dallage à 0<sup>m</sup>90 en dessous du dallage actuel. La tranchée ouverte entre les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> piliers, du côté de l'Évangile, permet de constater l'existence dans les fondations, à la droite de ce dernier pilier, d'un ancien demi-chapiteau, haut de 0<sup>m</sup>45, large de 0<sup>m</sup>80, dont la décoration consiste dans une succession de cannelures légèrement concaves, dont la partie supérieure a 0<sup>m</sup>15 de haut, la partie inférieure 0<sup>m</sup>25, entre lesquels se dessine une ornementation en forme de dents de scie de 0<sup>m</sup>05 de haut, assez espacées pour que le périmètre du demi-chapiteau n'en contienne que huit et demi.

M. de Vesly veut bien en relever soigneusement le dessin.

*Mercredi 28 janvier.* — La tranchée de prise d'air ouverte vers le chœur, sur une longueur de 6<sup>m</sup>,00 à partir du calorifère et une profondeur de 2<sup>m</sup>50, révèle à 0<sup>m</sup>50 du parement extérieur du mur du calorifère la présence d'un gros mur transversal épais de 1<sup>m</sup>60.

A 1<sup>m</sup>07 de ce mur en avançant vers le chœur, on rencontre à 1 mètre de profondeur la partie saillante d'un mur circulaire ayant 1<sup>m</sup>35 de rayon et venant buter sur un mur parallèle au gros mur.

Les parements constitués en appareil régulier sont exposés vers l'ouest.

L'axe du mur circulaire est à 5<sup>m</sup>50 de l'affleurement extérieur de la colonne qui décore le pilier du transept sud et à 4<sup>m</sup>95 du pilier du transept nord.

On trouve dans la fouille des fragments de moulures, ornementées de billettes, des parements de mur ornementés de larges traits à l'ocre brune, des fragments de fûts de demi-colonne présentant à l'extérieur de faux-joints à l'ocre brune.

Cette demi-colonne a 0<sup>m</sup>17 de rayon. Cette pierre, d'un blanc très mat, d'un grain assez fin, est considérée par les ouvriers comme pouvant provenir des carrières de Bi-horel.

Le long du côté nord de la fouille se trouve un ancien mur parementé dont les fondations sont de 0<sup>m</sup>80 en contre-bas du dallage ; on remarque sur une de ces pierres des faux traits à l'ocre brune et une marque de tâcheron, haute de 0<sup>m</sup>15, présentant l'apparence d'une crosse légèrement renversée.

*Jeudi 29 janvier.* — A 2<sup>m</sup>50 du calorifère et à 1<sup>m</sup>55 de profondeur, on a trouvé un nouveau cercueil en pierre de Saint-Leu, long de 1<sup>m</sup>90 à l'intérieur, couvercle tectiforme, large à la tête de 0<sup>m</sup>57, haut au milieu de 0<sup>m</sup>20.

Au-dessous, un autre sarcophage offre cette particularité d'être absolument arrondi en tête et de présenter à l'intérieur, sur la longueur de 2 mètres, une réserve pour la tête constituée par un relief de 0<sup>m</sup>04 sur le fond du cercueil, commençant à 0<sup>m</sup>30 de l'extrémité supérieure, relief dans lequel on a circulairement creusé, sur un diamètre de 0<sup>m</sup>30 et une profondeur de 0<sup>m</sup>02, l'emplacement

de la tête avec ouverture de 0<sup>m</sup>18 pour le passage du cou.

Dans les fouilles pour la prise d'air, vers l'ouest, fouilles qui, à leur extrémité, ont été approfondies de 2 mètres pour la construction d'un caveau destiné à recevoir le sarcophage de D. Rainfroy et les restes des quatre abbés, avec tous les ossements trouvés dans les fouilles (1), on

(1) Le cercueil de D. Rainfroy a été ultérieurement déposé dans ce caveau par les soins du clergé de Saint-Ouen et du Conseil de fabrique. Dans ce cercueil, divisé en quatre compartiments, ont été replacés les restes des quatre abbés. Sur le compartiment contenant les restes de D. Rainfroy a été mise une plaque en plomb reproduisant l'antique inscription qui va être déposée au musée des antiquités, et, au-dessus, cette mention : « Reproduction du texte de l'inscription originale déposée au musée des antiquités de la Seine-Inférieure, 1885. »

Avant de clore le caveau, la Fabrique y a fait placer l'inscription suivante sur une plaque de plomb.



L'an de grâce M<sup>DC</sup>CCLXXXV

au mois de Février

ont été précieusement déposés dans ce caveau,  
par les soins du clergé et du Conseil de Fabrique  
de la paroisse Saint-Ouen,  
les ossements

trouvés dans la nef principale de cette église  
pendant les fouilles faites pour la construction  
du calorifère ;  
parmi lesquels

ceux de D. RAINFROY, abbé de Saint-Ouen, mort en 1150  
et de trois autres abbés demeurés inconnus,  
ont été recueillis séparément  
et placés dans le tombeau où reposent  
les restes de D. RAINFROY.

---

Un service solennel pour le repos des âmes  
de ces défunts  
a été célébré à l'occasion de la translation  
de leurs restes.

rencontre, à 5 mètres du mur du calorifère et à 1<sup>m</sup>40 de profondeur, un sarcophage placé contre un gros mur transversal, dans un sol qui présente les apparences de la terre végétale. Il est en pierre de Saint-Leu, à couvercle tectiforme, la cuve en deux morceaux. A l'intérieur, des ossements sans aucun objet permettant de dater la sépulture.

Au-dessous, dans un autre sarcophage, ouvert en présence de M. Morton, ministre des États-Unis, a été trouvé un style en bronze très commun et fruste.

*Mardi 17 février.* — Les ouvriers, parvenus en face le côté nord de la baie qui clôt la chapelle des Sept-Douleurs, pour la conduite de fumée du calorifère, découvrent deux anciens chapiteaux romans, que l'on dégage avec soin. De cet endroit à la sortie par la petite porte du transept, ils travaillent dans un massif plein de maçonnerie.

Fait et arrêté le 28 février 1885.

C<sup>te</sup> D'ESTAINOT, L. DE VESLY.

---



## TABLE DES NOMS D'HOMME

---

### A

- Abaquesne, 262.  
 Achéry (d'), 294.  
 Alexandre VII, 265.  
 Allard (l'abbé), 210.  
     — (Paul), 206.  
 Alleurs (des), 264, 414.  
 Alliaume (l'abbé), 122.  
 Amalbert, 447, 449-451.  
 Amaury de Meulan, 66.  
 Amboise (cardinal d'), 131.  
     249, 404.  
 Ancel, 123.  
 Ango (Roger), 12.  
 Ansbert (S.), 260.  
 Anselme (le P.), 191.  
 Asseline, 95.  
 Aubeaux (Pierre des), 106.  
 Aubert (S.), 18.  
 Augustin (saint), 474.  
 Aurée (sainte), 447, 449<sup>9</sup>  
     450.  
 Austreberte (sainte), 447,  
     449, 450, 464, 465.  
 Auvray (l'abbé), *communi-*  
     *cation*, 304-312.

### B

- Baïf, 138.  
 Bajot, 366, 367.  
 Barentin (Charles), 23.  
 Barthélemy, 122, 126.  
 Basilée (saint), 265.  
 Baudetot de Dairval 393.  
 Baudet (l'abbé), 446, 456,  
     465.  
 Becquet (R.), 151.  
 Bedford (duc de), 254.  
 Behotte, 410.  
 Belbeuf (de), 149, 155-158.  
 Belhomme de Franqueville,  
     414.  
 Belin (dom Hilaire), 447, 463-  
     464.  
 Bénédicte (sainte), 448.  
 Benoist (C.-J.), 356.  
 Bernage (de), 369.  
 Béthencourt (Jean de), 105.  
 Bigot, 89, 319.  
 Blanc (Ch.), 119.  
 Blanche de Castille, 130.  
 Blondel, 353.  
 Bohier (D. Antoine), 281.  
 Boilly, 121.  
 Bonnechose (cardinal de),  
     420, 424.  
 Bordeaux (Raymond), 106-  
     168.  
 Boulanger, 206.  
 Boullenger (Le), 368-369.  
 Bourbon (Charles de), 235,  
     364.  
 Bourdaloue, 167.

Bourdonnaye (de la), 148,  
399-401.  
Bourgeois (frère N.), 344.  
— (Le), 407-409.  
Boutteville (de), 446.  
Bréauté (J. de), 126.  
BrèveJent (de), 376.  
Brinon (de), 422.  
Brument (Le), 148, 244.  
Brun des Marettes (Le), 133,  
141, 143, 147.  
Bucy (S. de), 74.

## C

Calixte III, 130.  
Carpentier (Le), 257-258,  
402.  
Carpentier (J. Le), 428.  
Cat (Le), 68, 256.  
Cavelier (Barbe), 287.  
Célestin III, 229.  
Chardon (Robert), 281.  
Charles V, 76, 134.  
Charles VI, 20, 105, 147.  
Charles VII, 196, 258, 283.  
Charles VIII, 238, 399.  
Charles IX, 21, 28, 138, 236,  
307.  
Chérueil, 28.  
Chevalier (Jacob Le), 426.  
— (Lucas Le), 425.  
Cideville (de), 403.  
Cignerre (Le), 197.  
Civille (de), 66, 94, 245.  
Clerc (Le), 66, 67, 409.  
Clovis, 18, 19.  
Cochet (l'abbé), 47, 71, 72,  
203, 211, 222-223, 281,

300, 304-309, 320-322,  
390, 445, 447, 471.  
Cœur (Le), 1.  
Coipel (l'abbé), 122.  
Colbert, 15.  
Colzos (Jean), 283.  
Commode, 380.  
Constance, 114.  
Coppinger (M.), *communica-  
tion*, 222-226.  
Coquebourne (R. de), 136-  
137.  
Coquin, 409, 413.  
Corneille (P.), 123, 422.  
Cornu (L. Le), 79.  
Cottey (l'abbé), 414-415.  
Couvét, 187.  
Crevet (l'abbé), 257.  
Croix (le P. de La), 302.

## D

Dagobert, 449, 450.  
Dampierre (Xavier de), 89.  
Davanne (dom), 443.  
Delisle (Léopold), 129, 139.  
Depoin, 302.  
Descamps, 395.  
Deschamps (F.), 123.  
Desportes (Philippe), 119-  
121.  
Deville, 117.  
Drouet, 227, 380.  
Duclos, 396.  
Du Guesclin, 197.  
Dunois, 196-199, 459.  
Duplessis (D. Toussaint), 45-  
47, 69, 82.  
Dutuit, 354, 467.

Duval, 34, 72, 87.  
 Duval (Nicolas), architecte,  
 197.

## E

Erasme, 367.  
 Esneval (les d'), 206, 451-  
 458.  
 Estienne (Henri), 263.  
 Estouteville (cardinal d'), 130,  
 136, 232, 235, 243, 454.

## F

Farin, 89, 91, 130, 132, 136,  
 145, 148, 168-169, 228-  
 229, 242, 245, 246, 263,  
 265, 313-315, 327, 402-  
 404, 422, 444.  
 Faroult (A.), 351.  
 Faye (l'abbé), 275.  
 Feudrix, 283.  
 Fèvre (J. Le), 73-76.  
 Floquet, 12, 247, 357.  
 Florentin (Dominique), 356.  
 Fontenelle, 11.  
 Forestier (G. Le), 456-457.  
 Fortin de la Hoguette, 366.  
 France (de), 153.  
 François Ier, 138, 366.  
 Fremont (Louis), docteur de  
 Sorbonne, 24.  
 Fromentin, 280.  
 Frontin (les), 169-173, 179.

## G

Gaillard (Emm.), 309.  
 Galland, 138-139.  
 Gallemand (le vénérable),  
 167, 288.

Galloway, 292-299.  
 Gaudefroid des Pois, 110.  
 Gautier, 448, 450, 453.  
 Germont (de), 270-271.  
 Gilbert (Louis), 80.  
 Godard (saint), 17.  
 Godefroy (l'abbé), 122.  
 Gomboust, 233, 374-375.  
 Gosse, 449.  
 Gosselin, 227, 359, 360, 373-  
 376, 399.  
 Goujon (J.), 150, 158.  
 Grainville (le P. de), 394.  
 Guilbert, 327.  
 Guillaume Bonne-Ame, 17,  
 453.  
 Guillaume de Haucourt, 110.  
 Guillaume de Tancarville, 66.  
 Guillaume du Bec, 77.  
 Guillaume - le - Conquérant,  
 70, 426.  
 Guilmeth, 70.  
 Guionnet, 34.  
 Guise (duc de), 356.

## H

Hanyvel (R. de), 412.  
 Harcourt (les d'), 320-321.  
 Hardy (Michel), 215, 222-  
 223, 226, 422.  
 Hastan (Hasting), 448.  
 Hellot, 92.  
 Hendlé, 103.  
 Henri III, 120.  
 Henri IV, 21, 27, 47-50, 56,  
 65, 119-122, 326-335, 368,  
 390, 454.  
 Henri V d'Angleterre, 258.

Hérodote, 220.  
 Hire (La), 197.  
 Horcholle, 140, 146.  
 Houel (Jean), 40.  
 Hue-Quesnel, 353.  
 Hugues de Haucourt, 110,  
 111.  
 Hugues d'Orges, 260.  
 — archidiacre, 472, 490.  
 Hurel, 165.

## I

Innocent X, 236.

## J

Jadouille, 268, 327-334.  
 Jarry, 8, 402.  
 Jean, duc de Normandie, 73.  
 Jeanne d'Arc, 21.  
 Jolimont (de), 147.  
 Jouvenet, 146, 239, 412.  
 Julienne (sainte), 448.

## L

Lacaille, 71.  
 Langlois, 412-413.  
 Langlois (l'abbé), 419.  
 Lasteyrie (R. de), 490.  
 Lefebvre (Elie), 330-334.  
 Legendre, 387.  
 Lejeune (le P.), 167.  
 Lemoyne (J.-B.), 220.  
 Lenfant, 407.  
 Lepautre, 226.  
 Léruc (de), 394.  
 Lesage, 35.

Leschevin, 271.  
 Lescollier, 285.  
 Lesguillez, 328-329.  
 Levavasseur (Jacques), 27.  
 Licquet, 262.  
 Lieur (R. Le), 12.  
 — (J. Le), 354, 382.  
 Littré, 412.  
 Longpérier (de), 322.  
 Lopez (Agnès), 444.  
 Loquet, 404.  
 Lorraine (Cl. de), 356.  
 Louf, 233, 235.  
 Louis (saint), 89, 129-130,  
 314.  
 Louis XI, 78, 130, 131, 367,  
 396.  
 Louis XII, 136-137, 404.  
 Louis XIII, 15, 145, 153,  
 181, 395.  
 Louis XIV, 43, 400.  
 Louis XV, 5, 44, 220, 401,  
 404, 429.  
 Lourdet (Michel), *Notice*, 95-  
 100, 152-153.  
 Lourdet (Pierre), 97.

## M

Marais ou Mareis, 399.  
 Mare (de la), 366.  
 Marguery (Albert), 279.  
 Mariette, 119.  
 Marigny (Enguerrand de), 26,  
 28, 82.  
 Martainville (de), 253.  
 Martigny (l'abbé), 474.  
 Martin (le P. A.), 123.  
 Masquerel (les), 90-94, 242.

Mathon, 67, 203.  
 Mauconduit, 71.  
 Mazeline (Pierre), 98.  
 — (Robert), 98.  
 Ménard (dom H.), 448.  
 Méry (famille), 352.  
 Mesard (Guillaume), 130-  
 133, 136, 150, 153.  
 Mignard, 400.  
 Milet des Ruisseaux, 146,  
 402.  
 Millin, 334.  
 Miromesnil (de), 403.  
 Molière, 357, 361, 376.  
 Monicault, 77.  
 Montalembert, 122.  
 Monteclair (de), 412.  
 Moniholon (de), 403.  
 Montjay (de), 148-149.  
 Montgomery, 28.  
 Montmorency, 60.  
 Moreau (Frédéric), 59.  
 Motte-Lambert (de la), 264.  
 Moustier (Côme et Daniel),  
*Notice*, 119-122.  
 Mulotin, 391, 410, 414.

## N

Nicolas IV, 232.  
 Nicolas (l'abbé), 16, 17.  
 Novion (de), 400.

## O

Omer (saint), 447.  
 Oppien, 138.  
 Ornay (d'), 266.  
 Ouen (saint), 447, 449.  
 Ouin-Lacroix (l'abbé), 367.

## P

Pardieu (de), 62, 66.  
 Partiot, 84.  
 Pasquier (Etienne), 367.  
 Périaux (Nicétas), 47, 56,  
 329, 360-363, 368.  
 Pernot, 356.  
 Philibert (saint), 447, 449,  
 450.  
 Philippe-le-Bel, 321.  
 Picard (J.), dit le Roux, 356-  
 357.  
 Pinel (Robin), 319, 398-399.  
 — (Robert), 399.  
 Platon, 195.  
 Pommeraye (D.), 16-18, 22  
 24-26, 315, 382.  
 Pontcarré (de), 8, 394, 402-  
 404.  
 Poterat (les), 187-188.  
 Poutier, 146.  
 Poupel, 89.  
 Poussin, 146.  
 Prevost (A. Le), 261.  
 Puchot, 414.

## Q

Quérière (de la), 128, 378.  
 Quesnel (Henri), 305.  
 Quiterie (sainte), 75, 409,  
 413-414.

## R

Rainfroi (l'abbé), 17, 471,  
 477, 497.  
 Resnel (l'abbé du), 275.  
 Ribard, 395.

Richard (le duc), 16, 449.  
 Richard Cœur-de-Lion, 111.  
 Richier, 356-357.  
 Rigaud (Eudes), 110, 128,  
 129, 134, 193.  
 Robert (le duc), 425, 450.  
 — de Dreux, 460.  
 Rochefoucauld (cardinal la),  
 189.  
 Romain (saint), 17, 25, 135.  
 Roque (La), 321.  
 Rosso (Le), 357.  
 Roux (Rouland Le), 12.  
 — (Guillaume Le) 249.  
 — (dom), 281.  
 Roy (baron Le), 123.

## S

Sage (Gautier Le), 133.  
 Saint-Laurent (famille de),  
 315.  
 Saint-Romuald (le P. de),  
 119.  
 Sainte-Croix (cardinal de),  
 20.  
 Saintigny, 275.  
 Salinas (de), 413.  
 Salle (Vénérable J.-B. de la),  
 444-446.  
 Sanchez (Emmanuel - Dias),  
 444.  
 Sarrazin, 29.  
 Saulx-Tavannes (Mgr), 132-  
 133, 352.  
 Saussay (du), 448.  
 Sauvage (l'abbé), 260, 294,  
 296, 307, 413.  
 Seignelai, 394.

Séraphin (le P.), 242.  
 Siméon (saint), 315.  
 Sixte V, 236.  
 Soulié (E.), 373.  
 Stacpool, 294.  
 Sully, 48, 50.  
 Suresnes (Michel de), 283.

## T

Taillepiéd, 242, 375.  
 Talbot, 245, 254.  
 Tamizey de Larroque, 139.  
 Taylor, 356.  
 Thibaud, archevêque, 229.  
 Thieury, 163.  
 Thomas (Mgr), 420, 476,  
 487.  
 Thouret, 433-434.  
 Titelouze, 152.  
 Titien (Le), 395.  
 Tourte (Raoul), 16.  
 Trébons (de), 315.

## U

Urbain II (saint), 451, 453.  
 Urbain III, 229.

## V

Valricher, 230-231.  
 Vanloo, 221.  
 Varin (Toussaint), 280.  
 Vasari, 357.  
 Vasse, 181.  
 Vaultier (Bernard), 375.  
 Vauquelin, 267-272.

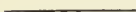
Vergère, 138.  
Veris (N. de), 76.  
Vieil (G. Le), 239.  
— (J. Le), 257.  
Villain (Jean Le), 130.  
Vitruve, 416.  
Voltaire, 378

## W

Wace (Robert), 305.  
Wailly (N. de), 12.

## Y

Yolande de Flandre, 191.







## TABLE DES NOMS DE LIEU

---

### A

Aix, 388, 393.  
Aiziers, 228.  
Alincourt (manoir), 34, 86-88, 106, 205, 391.  
Allouville, 261.  
Ambourville, 102.  
Amiens, 418, 447, 448.  
Angerville-l'Orcher, 209.  
Arques, 81, 114, 304, 418.  
Arras, 396-398.  
Aubette (l'), 425-428, 431-432.  
Auch, 413.  
Auffay, 190-195, 365, 424, 439.  
Aumale, 81, 113.  
Authieux (les), 114.  
Avranches, 459.

### B

Barentin, 310.  
Beaubec, 110.  
Beaunay, 114.  
Beauvoir (Rouen), 229-232.  
Bédanne, 349.  
Bernay, 70.  
Bertheauville, 243.  
Bival, 82.  
Blainville, 409.

Blanc-Mesnil, 114.  
Bléville, 162.  
Blosseville (Bonsecours), 17  
27, 426-427.  
Boissière (la), 113.  
Bolbec, 69, 320-321.  
Bondeville, 313.  
Bonport, 83, 119-121.  
Bonsecours, 17, 27, 122-123,  
213.  
Boos, 262.  
Bordeaux, 400.  
Bouville, 303.  
Breny, 59.  
Bréval, 462-463.  
Buchy, 114.

### C

Caen, 369.  
Cailly, 22, 409.  
Campeaux, 114.  
Canaries, 105.  
Canteleu, 314, 330-334.  
Caudebec-en-Caux, 35-44,  
82, 203-204, 221, 228, 230,  
304.  
Caudebec-lès-Elbeuf, 227,  
390, 440-441.  
Charny, 113.  
Chartres, 418.

Cidetot, 353.  
 Cléon, 414-416, 423.  
 Clères, 358.  
 Cléville, 462-463.  
 Cottévrard, 124, 174, 177.  
 Courcelles, 113.  
 Crevon, 385.  
 Criquetot-sur-Ouville, 304-312.  
 Criquiers, 112.  
 Croisset (château de), *Notice*, 61-67.

## D

Darnétal, 214, 427.  
 Dieppe, 95, 114, 196-198, 395, 463.  
 Digeon, 113.  
 Doudeville, 309.  
 Drosay, 114.  
 Duclair, 297, 428.

## E

Ecouis, 82.  
 Elbeuf, 160.  
 Emendreville, 187, 190, 433, 437.  
 Envermeu, 82, 84, 86.  
 Ermenouville, 89.  
 Escles, 113.  
 Etrépagny, 387.  
 Eu, 335-336, 422.  
 Evreux, 122.

## F

Falaise, 129.  
 Fécamp, 55, 130, 230-231, 280-281, 433.

Flamanville, 113.  
 Fontaine-Jacob (baronnie), *Notice*, 425-437.  
 Fontaine-le-Bourg, 441-442.  
 Fontaine-le-Dun, 113.  
 Fontainebleau, 357.  
 Forcenyes (Fourcigny), 112-113.  
 Forges, 122.  
 Franqueville, 22.  
 Frettencourt, 112.

## G

Gahiffre (port), 291.  
 Gaillarde (la), 114.  
 Gaillefontaine, 67, 82, 110, 112.  
 Gaillon, 165.  
 Gainneville, 85.  
 Gauville, 113.  
 Genétel, 111.  
 Gisors, 106-109.  
*Gors-Mons*, 110.  
 Gournay, 82.  
 Grainville - la - Teinturière, 114.  
 Grammont, 368-369, 433, 437.  
 Graille - Sainte - Honorine, 31-33, 392, 407.

## H

Harfleur, 51, 53, 286-292.  
 Havre (le), 60, 88-89, 106, 122, 344.  
 Haucourt, 110.  
 Haye de Neufmarché (la), 114.

Hénouville, 275-278.  
 Hodenc-au-Bosc, 113.  
 Houssaye-Bérenger (la), 113.

## I

Igoville, 79.  
 Illois, 112.  
 Imbleville (château d'), *Notice*, 89-95.  
 Ingouville, 280.  
 Ivry-le-Temple, 114.

## J

Joinville, 356.  
 Jumiéges, 296-299, 313, 403,  
 449-450, 463.

## L

Lamerville, 114.  
 Leure, 291.  
 Lézarde (la), 291.  
 Lillebonne, 34, 70, 72, 86-  
 88, 106, 180, 205, 294-  
 298, 320-322, 391-392.  
 Limésy, 231, 244, 246, 309.  
 Limoges, 57.  
 Lisieux, 83.  
 Londe (la), 355, 380.  
 Longueville, 81, 190-202.  
 Luneray, 113.

## M

Magny-le-Fréville, 407.  
 Martincamp, 387.  
 Maudétour, 385.  
 Mesnil-David, 112.  
 Mesnil-Esnard, 22.

Mesnil-sous-Verclives, 427.  
 Mivoie (la), 404.  
 Mondeville (Calvados), 290.  
 Mont-aux-Malades, 50-53,  
 82, 174, 176, 177, 181,  
 213, 214, 229, 314, 341.  
 Mont-Rôti, 114.  
 Mont-Saint-Michel, 97.  
 Montigny, 22.  
 Montvilliers, 51-54, 239,  
 280-291, 433.  
 Montreuil, 448.  
 Monville, 358.  
 Morgny, 384-386, 391, 407-  
 414.  
 Morvillers - Saint - Saturnin,  
 113.  
 Motteville, 221, 409.  
 Moulineaux, 418.  
 Moulineaux-sur-Longueville,  
 93.

## N

Nesle-l'Hôpital, 113.  
 Neuville (Dieppe), 113.  
 Néville, 126.  
 Nid-de-Chien, 230.  
 Normare, 17, 22.  
 Notre-Dame-de-Grâce (prieu-  
 ré), 24.  
 Nullemont, 112.

## O

Octeville, 52, 54.  
 Oise (vallée de l'), 12.  
 Oissel, 211-213, 348-349.  
 Orgeville, 427.  
 Ormesnil, 112.

Ouainville, 353.  
Ouville-l'Abbaye, 307, 310.

## P

Paris, 235, 379, 381, 429.  
Pavilly, 17, 27, 236, 353,  
446-465.  
Perruque (la), 114.  
Petit-Couronne, 83, 123.  
Petit-Quevilly, 158.  
Picardie, 110.  
Pierreval, 22.  
Pollet (le), 114.  
Pommeraye (la), 385, 386.  
Pont-Authou, 206.  
Pont-Saint-Pierre, 15, 427.  
Port (monastère), 447, 449.  
Port-Saint-Ouen, 82.  
Poses, 214.  
Préaux, 77.  
Provins, 167.

## Q

Quevilly, 213-214, 265.

## R

Raffetot, 215.  
Rançon, 37.  
Repentigny, 114.  
Robec, 16.  
Romilly, 387, 427.  
Ronchois, 112.  
Rosay, 114.  
Rouen, Académie de musique,  
*Notice*, 372-379.  
— Basse-Vieille-Tour, 226,  
383.

Rouen, Bonne-Nouvelle, 433,  
443.  
— Chapelle S.-Etienne, 230-  
233.  
— — S.-Nicolas de Beau-  
voir, 229, 230.  
— — des Trépassés, 233-  
242.  
— — de l'Hospice-Géné-  
ral, *Notice*, 263-  
272.  
— — Saint-Léonard, 339.  
— — Saint-Yon, 275.  
— Chartreux, 431-434, 454-  
456.  
— Cimetière S.-Julien, 189.  
— — S.-Maur, *Notice*,  
228-258.  
— Collections anciennes,  
393-395.  
— Collégiale S.-Georg., 387.  
— Colonie à Arras, 396.  
— Comédie (la), 376-379.  
— Cordeliers, 423, 439, 445.  
— Croix de la place de la  
Calende, 380-384.  
— Eglise Cathédrale, 12,  
25, 95, 96, 164-165,  
177, 178, 221, 303,  
335, 417-420, 424,  
442, 468-469.  
— Eglise des Carmes, 97.  
— — N.-D. de la Ronde,  
96; *Notice*, 127-  
158.  
— — S.-Cande-le-Jeune,  
96.  
— — S.-Gervais, 101,  
163.

- Rouen, Eglise S.-Herbland, 98, 127.
- — S.-Hilaire, 122, 427.
- — S.-Jean, 96, 139, 141, 255.
- — S.-Lô, 127, 275, 422-423, 437.
- — S.-Maclou, 96, 126, 169-173.
- — S.-Michel, 100.
- — S.-Nicolas, 124.
- — S.-Paul, 33, 59, 122, 287, 426-427.
- — S.-Romain, 257, 262.
- — S.-Vivien, 413, 465.
- Emmurées, 274, 443.
- Entrée de Charles VIII, 399.
- Hôpital S.-Vivien, *Notice*, 73-81.
- Hôtel-Dieu, 228, 230, 240-250, 375, 382-384.
- Hôtel-de-Ville, 127-128, 144, 400.
- Hôtel des Sociétés savantes, *Notice*, 401-404.
- Hôtel du Tot, *Notice*, 168-173.
- Hôtel Ste-Catherine, *Notice*, 279, 312-319, 353.
- Ile Notre-Dame, 169, 170.
- Rouen, Jacobins, 319.
- Jeux de paume, *Notice*, 357-370, 372-379.
- Maisons sculptées, 35, 88, 105, 162, 322.
- Manoirs. *Voir ce mot.*
- Mont-Gargan, 16, 139.
- Monuments païens, 438.
- Notre-Dame - des - Prés (prieuré), 68.
- Palais-de-Justice (agrandissement), 2.
- Plans, 126, 354.
- Pont de bateaux, 181.
- Porte Sainte - Apolline, 423.
- Prieuré S.-Michel, *Notice*, 14.
- Privilège des bourgeois, 398.
- Rue des Charrettes, 374.
- Saint-Gilles - de-Répainville, 427.
- Saint-Amand (abbaye), 336-344.
- Saint-Ouen (abbaye de), 16-27, 174, 440, 469-498.
- Saint-Sever (faubourg), 47-50, 187-190, 387, 445.
- Saint-Yon, 444-446.
- Sépultures, rue Tabouret, 127, 210-211.
- Topographic, 423.
- Vieux - Palais (fontaine du), *Notice*, 327-334.
- Ry, 2, 391, 407-409.

## S

Sainneville, 427.  
 Saint-Aubin (Elbeuf), 279.  
 Saint-Aubin-sur-Scie, 222.  
 Saint-Denis, 113.  
 Saint-Denis (abbaye de), 23.  
 Saint - Etienne - du - Haut -  
 Prieur, 114.  
 Saint-Etienne - du-Rouvray ,  
 214.  
 Saint-Filleul (sources), 327.  
 Saint-Georges (abbaye de),  
 221, 313, 392, 462.  
 Saint-Gilles(léproserie), 286.  
 Saint-Jean - d'Abbetot, 86,  
 117-118, 186, 225, 347.  
 Saint-Jean-de-Folleville, 205.  
 Saint-Julien (chapelle), 158,  
 317, 425, 462.  
 Saint-Laurent-en-Caux, 136.  
 Saint-Léger-du-Bourg-Denis,  
 213, 427.  
 Saint-Leu, 74.  
 Saint-Martin-le-Gaillard, 104,  
 180.  
 Saint-Pierre-Manneville, 152  
 Saint-Pierre-le-Petit, 55.  
 Saint-Saens, 273, 278, 335.  
 Saint-Thomas du Louvre,  
 148.  
 Saint-Victor-l'Abbaye, 95,  
 464.  
 Saint-Vigor, 114.  
 Saint - Wandrille, 292-300,  
 313.  
 Sainte-Catherine (côte et ab-  
 baye), 14, 25-29, 56, 126,

425-426 , 448-450, 454,  
 462-465.  
 Sainte-Marguerite, 114.  
 Sainte-Vaubourg (chapelle),  
 124, 280.  
 Sanxay(monuments de), 301.  
 Senlis, 346.  
 Sotteville, 213, 368.

## T

Tocqueville, 113.  
 Torcy-le-Petit, 123.  
 Touffreville, 113.  
 Trois-Pierres, 321.  
 Tronq (le), 40.  
 Tunis, 89.

## U

Utrecht, 233.

## V

Val-de-la-Haye, 124, 280.  
 Val-des-Leux, 21, 22.  
 Valognes, 97.  
 Vatrival, 114.  
 Vatteville, 125, 299.  
 Vaudreville, 81.  
 Veules, 114, 280.  
 Vieux-Rue, 372, 390, 407,  
 441.  
 Villedieu-la-Montagne, 110-  
 115.

## Y

Yonville, 327.  
 Yquebeuf, 22.

## TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES

---

### A

- Agrafe en bronze, 484.  
Ambons projetés à la cathédrale, 424.  
Amphore, 492.  
Ampoule, 223.  
Amulette, 223.  
Ange pour lutrin, 147.  
Anneau en bronze, 484, 486.  
— en fer, 484.  
— en argent, 486.  
Antiquités préhistoriques, 165, 213-215, 348, 349.  
Antiquités romaines, 6, 7, 34, 45-47, 58-59, 86-87, 160, 227, 279, 349, 353, 438.  
Antiquités mérovingiennes, 7, 34, 87, 160-161, 207, 470.  
Antiquités du moyen-âge, 161.  
Antiquités d'époque incertaine, 161, 165, 474-498.  
Arcade de crucifix, 123.  
Ardoise, 197-198.  
Arènes de Senlis, 346.  
Armes gauloises, 160.  
— gallo-romaines, 227, 349.

- Armes mérovingiennes, 160-161, 207, 274, 348, 485.  
Armoiries, 208, 386.  
Art ogival, 122-123, 272.  
Asile (droit d'), 286.  
Auge en pierre, 489.  
Aumônes en faveur des défunts, 249, 316.  
Aumusse, 130-132, 136-137.  
Autel à la romaine, 145.

### B

- Bas-reliefs dits de Michel-Ange, 344, 355-357.  
Bâton abbatial, 476-478.  
Bestiaux normands, 192.  
Béton, 492.  
Bière de Dieppe, renommée, 198.  
Boiseries, xv<sup>e</sup> siècle, 35, 88.  
— xvii<sup>e</sup> — 351.  
Boisseau étalon de Bolbec, *Notice*, 320-322.  
Bollandistes, 259-260.  
Boucle en bronze, 482-485, 487-489, 491.  
Boucle à facettes, 485.  
— en fer, 486.

Bourguignons; leurs ravages, 198.  
 Bouts rimés, 281.  
 Briques romaines, 438.

## C

- Cabochon, 485.  
 Cachet, 84.  
 Cachette monétaire, 162.  
 Cafés à Rouen, 378.  
 Calende, 380-381.  
 Calligraphie grecque, 138.  
 Carrelages émaillés, 262, 476.  
 Cartes à jouer, 341.  
 Céramique égyptienne, 220.  
 Cercueils en pierre de Vergelé, 475, 476.  
 Cercueils en pierre de Caumont, 477.  
 Cercueils en pierre de Beaumont, 478.  
 Cercueils en pierre de Saint-Maximin, 478.  
 Cercueils en pierre de Saint-Leu, 480, 496, 498.  
 Cercueils en plâtre, 481, 487.  
 — percés d'un trou, 484, 489.  
 — avec entaille pour la tête, 496.  
 Chaînettes de bronze, 484.  
 — de cuivre, 486.  
*Chainture* noire (litre) dans des chapelles, 284.  
 Chaires anciennes, 166-168, 288, 303.  
 Chapelle Saint-Martin-du-Vivier, 69-71.  
 Chapelle Saint-Pierre à Pavilly, 446-465.  
 — *Voir* Rouen.  
 Chapiteau, 492, 495, 498.  
 Charbon, 484.  
 — dans les cercueils, 485-487, 491.  
 Charniers, 240, 286, 355.  
 Châsses, 95-96, 151.  
 Château Fontaine-Martel, 70-71.  
 — du Bellay, 275.  
 Chaux dans les sarcophages, 479, 483.  
 Chronogramme, 29.  
 Cimetière gallo-romain, 222-224.  
 — ? mérovingien, 387.  
 — des protestants, 246-248.  
 — de Champfleury (Harfleur), 286.  
 — de Brisegaret, 239, 283.  
 — Saint-Maur, *Notice*, 228-258.  
 Classement de monuments historiques, 372, 390-391, 407, 441.  
 Clergé constitutionnel, 272.  
 Collections locales, 204, 227, 393-395.  
 Colonne (demi-), 493-496.  
 Commanderie de Villedieu, *Notice*, 110-117.  
 Commanderie de Repentigny, 114.



## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

*Communications :*

- MM. Baudry (Paul), 56, 67,  
165, 187, 208, 351,  
386, 387, 417, 443,  
465.  
Beurepaire (de), 14, 47,  
73, 95, 119, 163,  
168, 189, 190, 228,  
263, 279, 280, 312,  
322, 355, 357, 395,  
408, 441, 446.  
Billiard, 106, 213, 353.  
Bouctot, 273, 419, 442.  
Bouquet, 27, 45, 67,  
164, 262, 372, 474.  
Brianchon, 14, 59, 69,  
84, 86, 117, 215, 221,  
261, 320, 355, 391,  
421.  
Darcel (A.), 292.  
Estaintot (d'), 89, 261,  
469.  
Félix, 275.  
Girancourt (de), 57.  
Glanville (de), 61.  
Gouellain, 56, 226-228,  
350, 380, 390, 395,  
406, 422, 437, 441.  
Guérault, 35.  
Le Breton (G.), 102,  
122, 220, 225-227,  
260, 262, 335.  
Lefort, 2, 44, 302, 335,  
392, 406, 442.  
Lormier, 319.  
Loth (l'abbé), 164.  
Maillet du Boullay, 34,

86, 88, 107, 161,  
162, 215, 275, 388.

- MM. Merval (de), 110.  
Pelay, 207, 215, 312,  
353, 355, 387, 407.  
Robert (chanoine), 392,  
407, 419.  
Rœssler, 60.  
Serre (de la), 204, 274,  
278.  
Simon, 58.  
Tougaard (l'abbé), 122,  
179, 221, 258, 259,  
279, 303, 335, 393,  
424, 439, 465.  
Vesly (de), 106, 160,  
211, 348, 414, 423,  
473.  
Membres décédés, 61, 203.  
Membres nommés, 103.  
Hommages, 67, 69, 71, 90,  
127, 162, 207, 211, 212,  
259, 274, 278, 312, 388,  
405, 422.  
Bulletin, 226, 260.  
Dessins, 354, 371.

*Séances de la Commission*

	Pages
1882 janvier.....	1
mars.....	30
mai.....	58
juin.....	85
juillet.....	103
août.....	125
décembre.....	159
1883 février.....	185
mars.....	209
mai.....	225

1883	juin.....	259
	octobre.....	277
	décembre.....	301
	— ....	326
1884	février.....	345
	avril.....	371
	mai.....	389
	juillet.....	406
	octobre.....	421
	novembre.....	439
	décembre.....	466

Confessionnaire (confessionnal), 284.

Confréries, 141, 233, 243, 284-285, 367, 381, 413.

Coupe en terre fine, 492.

Coupelle romaine, 6.

Couvercles de sarcophages, 476-484, 498.

— entaillé, 480.

Croix, 425, 479, 482, 487.

Crucifix, 181, 288-290, 446.

Cupules en briques, 415.

## D

Dallage ancien, 476-479, 494.

Dalles tumulaires, 89, 392-393, 406-407.

Danois, 349, 448-449.

Défense de sanglier, 480, 487.

Devant d'autel, 350.

Dorure, 487.

Dragages (découvertes par les), 160-161, 165, 211, 274, 348-350.

## E

Eglises conventuelles et paroissiales, 282.

Epée scandinave, 211-212.

— espagnole, 274.

— normande, 349.

— pistilliforme, 348.

— avec inscription, 404.

— 388.

Epi en plomb, 275.

Epingle, 487.

Esquelle (cloche) de N.-D., 75.

Etendard ennemi en *ex-voto*, 285.

Exécutions capitales, 195-196.

## F

Fauchard, 487, 491.

Faune (débris de la), 71, 161, 165.

Fer (fragments divers), 482-484, 487-488, 490, 491.

— de lance, 485, 490.

Fermeture de collier, 487.

Feux de joie, 144.

Fibule en or, 485.

Fiefs (dans les villes), 173-179.

Fief au Moutardier, 174.

Fiole en verre blanc, 486.

Fouilles du Palais de Justice, 5, 45.

— de Bolbec, 71.

— de Pont-Authou, 206, 207.

— du Musée (Rouen), 207.

Fouilles de Caudebec-lès-Elbeuf, 227.  
 — de Cléon, 414-417, 423.  
 — de Saint-Lô, 422, 437.  
 — de Saint-Ouen, 469-498.  
 Fourneaux gallo-romains, 414-416.  
 Fourreau de style, en or, 488.  
 Frais d'inhumation, 199, 342, 344.  
 Franchise (nom d'Arras), 396.  
 Franciscains, 44, 130, 394.  
 Frange d'or, 491.  
 Frapper à la porte (obligation de), 172-173.

## G

Gages des servitrs (xvi<sup>e</sup> siècle.), 200-203.  
 Galon, 478, 491.

## H

Hache en fer, 485.  
 Hanaps, 50.  
 Hareng, 383.  
 Hématite d'oxyde de fer, 208.  
 Hôpitaux, 73-83.  
 Hospice Sainte-Anne, 40.

## I

Incendie (traces d'incendie), 488.  
 Incrustations en pierres, 485.

Inscriptions, xi<sup>e</sup> siècle, 490.  
 — xii<sup>e</sup> — 477.  
 — xiii<sup>e</sup> — 7  
 — xiv<sup>e</sup> — 92.  
 — xv<sup>e</sup> — 89.  
 — xvi<sup>e</sup> — 7, 60, 95.  
 — xvii<sup>e</sup> — 208, 218, 444, 452-454.  
 — modernes, 253, 265-271, 391, 407-408, 445.  
 — ? carlovingienne, 481.  
 Ivoire (plaque d'), 486.  
 — fragments, 487.

## J

Jeu de paume. *Voir* Rouen.  
 Jubé de la cathédrale, 420, 424, 442, 468-469.  
 Juifs, 13, 127.  
 Justices (hautes), 432-433.

## L

Lame d'épée, 482, 484.  
 — de couteau, 484, 486, 489, 490.  
 — de poignard, 482.  
 — de bronze, 483, 484.  
 Lépreux, 50-55.  
 Lutrin, 147, 417.

## M

Maisons marquées d'une croix, 425.  
 Manoir d'Alincourt, 34, 106.

Manoir de la Planquette, 35.  
 — de la Motte, 68.  
 — Méry, 351, 386.  
 Marque de tâcheron, 496.  
 Marqueurs, 252.  
 Médaillon en pierre, 481.  
*Mesquicher*, 398.  
*Messeline*, 412.  
 Mesure (double), 279.  
 Meule romaine, 279.  
 Mobilier d'un lépreux, 50.  
 Mœurs judiciaires anciennes, 425-437.  
 Monnaies gauloises, 227.  
 — romaines, 6, 227, 279, 355, 380, 391.  
 — en bronze, 485, 489-491.  
 — modernes, 8, 181, 274.  
 Monuments historiques (*Voir* classement), 2, 31, 33, 59, 85, 104, 110, 117, 123, 125, 126, 158, 180, 186, 209, 217, 226, 261, 273, 281, 302, 335, 347, 407, 424, 439, 440.  
 Mosaïque, 481.  
 Motte (manoir de la), *Notice*, 68.  
 Moulures en plâtre, 478.  
 Muret de la Ronde, 144.  
 Murs romains, 6, 45, 58.  
 — anciens de Rouen, 268, 279.  
 Musée des Antiquités, 13, 86, 88, 105, 161-163, 212-215, 226, 274, 280, 320, 350, 351, 353, 380, 392-393, 406-407, 470, 497.

## N

Nivellement (défaut de), 493.

## O

Ocre (traits à l'), 496.  
 Orfroi, 475.  
 Ornements en bronze, 483, 485.  
 — argentés, 485.  
 — de moulures, 496.  
 Œufs de Pâques, 412.  
 — symboliques, 474, 482.  
 Orgues, 150-152.

## P

Paratonnerres, 210.  
 Pavés émaillés du XIII<sup>e</sup> siècle, 473.  
 Peigne mérovingien, 7.  
 Peintures, 479.  
 Pèlerinages (souvenirs de), 395.  
 Pendant d'oreille, 485.  
 Perles en os mérovingiennes, 7.  
 Peste, 43, 246-249, 251-254.  
 Pichets, X<sup>e</sup> siècle, 13, 215.  
 Pince à épiler, 487.  
 Planquette (manoir de la), *Notice*, 35-40.  
 Plaques de ceinturon, 483, 485.  
 — de marbre blanc, 481.  
 — de bronze, 486, 487.  
 — d'ivoire, 486.  
 — de fer, 487.

Plaqué commémorative, 8.  
 Poignard, 483, 485.  
 Poteries romaines, 7, 84, 87,  
 106, 222-223, 227, 391.  
 Poteries mérovingiennes, 87,  
 207, 423.  
 Poteries, xvii<sup>e</sup> siècle, 7, 387.  
 — fragments divers, 486-  
 488, 492.  
 Protestants, 236, 246-248.  
 Proverbe, 245.

## R

Religieux morts au service  
 des pestiférés, 252-254,  
 258.  
 Responcion (contribution),  
 115.  
 Retables, 98-101, 285.  
 Revestiaire, 133, 134.  
 Rivets de bronze, 485-486.  
 Rondelle mérovingienne, 7.

## S

Sable dans les sarcophages,  
 477, 480, 488.  
 Saint - Jean - de - Jérusalem  
 (ordre), 110.  
 Samos (terre de), 480, 492.  
 Sandales monastiques, 476,  
 478, 490.  
 Sceau, xiii<sup>e</sup> siècle, 7.  
 — xvi<sup>e</sup> — 67.  
 — 319.  
 Scramasaxes, 485, 487, 489-  
 491.  
 Sépultures gallo-romaines,  
 210, 222-224, 227.

Sépultures franques, 206.  
 Serment canonial, 134.  
 Silex taillés, 213-214, 487.  
 — à briquet, 485.  
 Statuettes, 71.  
 Stuc, 479.  
 Style, 483, 487.  
 — en argent, 488.  
 — en bronze, 498.

## T

Tabatière, 57.  
 Tabernacle, 142.  
 Tableaux, 395, 399-401.  
 Tapisseries, 153-155, 192,  
 205.  
 Terre cuite, 484.  
 Terres portées à Saint-Maur,  
 255.  
 Testament, 408.  
 Têtes en marbre, 215-217.  
 Tissu d'or, 478, 491, 492.  
 Toile (fabrique de), 50.  
 Tombeau circulaire, 102.  
 — en maçonnerie, 475.  
 Traduction française de la  
 Bible, 192.  
 Trésorier (fonctions de), 410-  
 411.  
 Truie inculpée de meurtre,  
 194.

## U

Urne romaine, 353.

## V

Valet de chambre du roi,  
 119, 121.

Verre (objets en), 56, 87,  
223, 227, 484, 485, 488,  
489.

Verrerie, 50.

Vêtements monastiques, 476-  
479, 486, 490.

Vierge en ivoire, 388.

Vignobles, 28.

Vin aux fêtes publiques, 144-  
145.

— à Pâques, 411.

— *vermail*, 458.

Vitraux, 152-153, 163, 236-  
240, 257, 262, 273, 302,  
417.

Voies antiques, 181, 303-312.









